This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

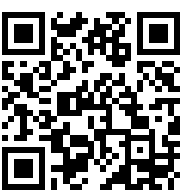

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Gall. Ap. 2-16
f 10

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DE

# SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

## DES ARCHIVES HISTORIQUES

---

*Xe Volume. — 2e Livraison.*

1er Mars 1890.

SAINTES

Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

1890

10
1890

Digitized by Google

# ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

## BUREAU.

*Président* : Louis Audiat, I ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes.

*Vice-Président:* Denys Joly d'Aussy, au château de Crazannes, par Le Port d'Envaux, et à Saintes, rue des Ballets, 27.

*Secrétaire* : Edouard Amouroux, ancien chef d'institution, cours National, 89 *bis*, à Saintes.

*Secrétaire adjoint:* Le docteur Léon Termonia, O ✲, médecin major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes.

*Trésorier* : Charles Dangibeaud, licencié en droit, rue Saint-Maur, 15, à Saintes.

## COMITÉ DE PUBLICATION.

Anatole de Barthélemy, ✲, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Le baron Léon de La Morinerie, ✲, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, avenue des Ternes, 85.

Georges Musset, A ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, à La Rochelle.

Jules Pellisson, juge au tribunal civil de Barbezieux.

Philippe Tamizey de Larroque, ✲, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Bayerische Staatsbibliothek München

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ferdinand Babinot, notaire, cours National, 28, à Saintes.
Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes.
Jules Guillet, négociant, rue Laroche, 12, à Saintes.
Maurice Martineau, négociant, rue du Palais, 12, à Saintes.
Abel Mestreau, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la société des Archives est à Saintes, cours National, 89 *ter*.

RÈGLEMENT. Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs... 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs....

Digitized by Google

Gall. sp. 216 m 40
Bayerische Staatsbibliothek München

# REVUE
# DE SAINTONGE & D'AUNIS
## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1890. — CHRONIQUE : Société des Archives. — Revue de la presse. — AVIS ET NOUVELLES. — Sociétés savantes ; le docteur Fonssagrives. — NÉCROLOGIE : Queux de Saint-Hilaire, l'abbé Barraud, le général Becker, Adolphe Cassagne, le commandant Leduc, l'abbé Michaud, Oscar Planat. — ARCHÉOLOGIE : Les cadavres sur les tombeaux ; un sceau juif du XIII[e] siècle ; le nervien Januaris. — VARIÉTÉS : Soulignonne et ses registres paroissiaux ; la commanderie de Châteaubernard. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : La date des remparts de Saintes ; le jeu de saint Eutrope ; fondation d'une école en 1753, à Saint-Georges d'Oleron ; Green de Saint-Marsault ; la transportation ; les Templiers ; Saint-Même, Gensac, Boutiers, Saint-Trojan, Saint-Laurent, Merpins et La Frenade, Louzac et Saint-André, Brives et Chérac ; les représentants en mission, Pointe et Bernard de Saintes ; Ebéon ; Atectorix ; un décurion de l'*ala atectorigiana* ; Marcus Caprius. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Le collectionneur Pavillon ; un chirurgien à l'île de Ré ; les Grand de Luxolière ; la mère de Fanny de Beauharnais ; le capitaine Robert de La Limaille ; le culte de saint Eutrope à Caussade, Compiègne, Montcontour ; un prieur de Saint-Eutrope ; la seigneurie de Soumard ; sœur de Chadignac ; un historien de Saint-Jean d'Angély. — BIBLIOGRAPHIE : *Ab — Du*.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

*Séance générale du 13 novembre 1889.*

Admission de nouveaux membres.

Remerciements à MM. de Saint-Saud et Garran de Balzan qui ont offert : le premier un cachet en cire rouge de la princesse de Craon ; le second, une lettre du maréchal de Lorges.

Lecture par M. Vigen d'une pièce en patois saintongeais envoyée par M. de La Morinerie, *La chanson de Robineau*, composée par l'abbé de Meschinet.

M. Dangibeaud rend compte d'une visite au pont de Taillebourg pour étudier la question du monument de saint Louis. Il



A 17313

Digitized by Google

est à regretter que celui que l'on avait élévé, il y a environ 40 ans, ait été renversé: car il ne génait nullement la construction du pont tournant. On pourrait utiliser la pile de l'ancien pont qui se trouve dans le lit de la Charente en l'exhaussant un peu pour la surmonter d'une sorte de pyramide. Ce projet serait assez onéreux.

Plusieurs membres demandent que les réunions soient plus fréquentes et à des époques fixes, tous les trois mois par exemple. Adopté.

Le président fait observer qu'il serait bon de songer à l'avance à l'excursion du printemps. Il engage les membres à prendre des renseignements à ce sujet.

Le trésorier rend compte de la situation financière.

A propos du sceau de Josse dont il a été question, M. Léopold Delisle, consulté, a nettement répondu qu'il s'agissait bien d'un juif. (Voir plus bas page 20).

M. d'Aussy lit un travail sur les campagnes de Duguesclin en Saintonge ; M. l'abbé Gendre, une statistique des établissements religieux de La Rochelle avant la révolution, et M. Amouroux, une note de M. Lételié sur le capitaine Robert de La Limaille, né à Marennes et mort au siège d'Amiens. (Voir plus bas page 63).

—

*Séance du bureau du 7 décembre 1889.*

Procès-verbal de la séance précédente, adopté.

Le président annonce la mort de notre confrère le marquis de Saint-Hilaire, membre du comité de publication, et fait l'éloge de cet aimable homme, de ce savant tout dévoué à la société. (Voir plus bas, page 8).

M. Audiat dit que la séance de lectures dont il a été question pour Cognac aura lieu vers la mi-janvier; la date exacte en sera fixée bientôt par les membres de la société qui s'occupent de l'organiser.

On fixe au deuxième jeudi de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, la réunion trimestrielle de la société.

On s'occupe ensuite de l'excursion de printemps. Après divers itinéraires examinés, il est décidé qu'on étudiera le projet d'une excursion à Marennes, Saint-Jean d'Angle, Pont-l'Abbé, Saint-Just, Champagne, Saint-Aignan, etc.

M. Dangibeaud a pris des renseignements à propos de l'insigne destiné aux membres de la société. Il lui sera facile d'obtenir quelque chose de très convenable à des conditions fort peu onéreuses.

E. A.

—

Digitized by Google

## REVUE DE LA PRESSE

La *Revue historique de l'ouest*, 5e année (1889), 6e livraison, page 252, signale dans notre *Bulletin* de septembre, « le très remarquable article de M. de La Morinerie sur François Arresrac et les capitaines saintongeais du XVIe siècle, tout rempli de détails nouveaux et inédits sur ce vaillant guerrier et la pléiade des capitaines huguenots, si valeureux, mais si peu connus. » Il y a aussi, p. 582, une notice sur dom Verguet.

—

Le *Bulletin de la Diana* d'avril-octobre remarque, dans notre numéro du 1er juillet, l'*Excursion à Aunay, Dampierre, Mornay, Vervant*, par M. Duplais-Destouches.

—

Ont reproduit le sommaire du *Bulletin* de novembre 1889 : Le *Mémorial de Saintes* et le *Progrès* du 10 ; l'*Echo rochelais* du 13 ; la *Mode* de Saintes, du 15 ; la *Saintonge* du 16 ; l'*Ère nouvelle*, l'*Echo de Jonzac* et le *Courrier* de La Rochelle du 17.

—

L'*Indépendant* du 30 novembre, l'*Echo saintongeais* du 5 décembre et le *Phare* du 8, ont reproduit la lettre de Joseph Lair « adressée à l'un des membres les plus éminents de la société des *Archives* ».

—

A rendu compte de la livraison de novembre, l'*Echo rochelais* du 20, reproduit par le *Bulletin religieux* du 23, qui mentionne les *Variétes* : passage du maréchal de Senectère à Blaye, comptes du duc de Laval, missions à Saint-Jean d'Angély en 1686, les notices sur les deux Chesnier du Chesne, le *Catalogue des manuscrits* de la bibliothèque de La Rochelle, et analyse l'amusant procès-verbal que « M. Bouraud a eu l'heureuse idée » de publier, « Dotation d'une fille vertueuse à Jonzac. »

—

Ont rendu compte de la séance du 13 novembre : l'*Ere nouvelle* de Cognac, du 17 ; l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, du 19, qui signale parmi les lectures le « savant travail » de M. d'Aussy sur Duguesclin ; la « curieuse statistique » des corporations religieuses à La Rochelle par M. l'abbé Gendre ; la *Chanson de Robinaud* en patois saintongeais ; la « note très intéressante » sur le capitaine La Limaille; — le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 20, qui mentionne: « la boutade spirituelle de *Maître Robinaud* ; la lettre de M. le docteur Henri Bourru sur les cadavres dans les monuments funéraires, le « travail fort intéressant » de M. d'Aussy sur les campagnes de Duguesclin ; la statistique de M. l'abbé Gendre, et le mémoire sur Robert de La Limaille ; — le *Bulletin religieux* du 23.

—

Digitized by Google

## AVIS ET NOUVELLES

La Société a reçu de M. le comte de Saint-Saud un cachet de cire rouge aux armes de la princesse Beauvau de Craon, née Desmier d'Archiac, veuve en premières noces du comte de Beaunay: *Parti d'argent à 4 lions de gueules armés, lampassés et couronnés d'or*, qui est Beauvau-Craon, et *écartelé aux 1 et 3 contre-écartelé d'azur et d'argent à 4 fleurs de lis de l'un dans l'autre ; aux 2 et 4 de gueules à deux pals de vair au chef d'or*, qui est Archiac ; manteau sommé de la couronne de prince du Saint-Empire.

—

La table du IXe volume du *Bulletin des Archives* sera envoyée dans la livraison de mars prochain.

—

Une réunion générale des membres de la société aura lieu le jeudi 9 janvier, à 1 heure, au siège de la société, cours National, n° 89 *ter*, au 2e étage. Ordre du jour : Lectures, admission de membres, élection pour le bureau, le comité de publication et le conseil d'administration.

—

Une réunion publique de la société aura lieu à Saintes à la fin de janvier ou en février.

—

Vingt-deux collaborateurs ont contribué au numéro de janvier.

—

La société archéologique de Touraine célébrera, en mai-juin, 1890, le cinquantenaire de sa fondation par une exposition rétrospective d'art et de curiosité.

—

Le *Bulletin* de novembre, IX, 358, a annoncé, d'après d'autres journaux, que M. l'abbé Jaguenaud, curé de Chérac, avait découvert, dans l'église de Migron, un très précieux tableau, la *Sainte famille*, signé « Otto Venino ». Cette toile a déjà été signalée, depuis quatre ans. M. Ch. Dangibeaud, sur l'indication de M. l'abbé Bourdé, alors aumônier du collège de Saintes, en a donné une description dans le *Courrier de l'art*, numéro du 30 octobre 1885. « Cette toile, dit-il, mesure environ 1m20 de largeur sur 80 à 90 de hauteur et représente une *sainte famille*. La Vierge, assise, tient sur ses genoux l'enfant Jésus, en appuyant tendrement sa tête sur celle de son fils. A gauche saint Joseph lit avec attention dans un livre. Marie est vêtue d'une très belle robe en velours rouge ; son mari, d'une robe jaune recouverte d'un grand manteau vert sombre. Comme fond, un paysage en profondeur. Signature : « Otto Venius 1597 », ou 1617. La couleur très noire de la partie du tableau où se trouve

Digitized by Google

la signature, le défaut de lumière, et la chancissure qui avait détérioré le vernis, ne permirent pas à M. Dangibeaud de lire exactement le nom et la signature, mais Otto Venino ne paraît pas probable ; la date de 1597 doit être la véritable. Cette toile, intéressante, a été donnée à l'église de Migron, vers 1880, par la famille Renault.

—

Dans sa séance du 5 novembre, le conseil municipal de La Rochelle, a, sur une lettre de M. Juste Lisch, inspecteur général des monuments historiques, demandant, au nom de l'administration des beaux arts, qu'on utilise la tour de Saint-Nicolas, soit pour un musée maritime, soit pour un musée lapidaire, dont la ville déjà possède les éléments à la bibliothèque, décidé en principe d'accepter cette proposition et de demander à l'état de reporter sur plusieurs exercices la contribution de la ville (5.000 francs) dans les frais de cette installation évalués à 20,000 francs dont l'état fournirait les trois autres quarts.

—

Au concours des thèses de médecine, la faculté de Bordeaux a décerné une médaille de bronze (prix Godard) à M. le docteur Viaud, médecin à Restaud, pour sa thèse inaugurale, *Saintes et son arrondissement* (Voir *Bulletin*, IX, 416).

—

La société de géographie de Rochefort a, dans sa séance du 16 décembre, décidé d'offrir une grande médaille d'or et un banquet à notre compatriote M. le capitaine Trivier, qui arrive d'une grande exploration dans l'Afrique équatoriale.

—

Sous presse *Le château d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars en Angoumois* (généralité de La Rochelle), histoire, généalogies, archives, par M. l'abbé Tricoire, membre de la Société archéologique de la Charente et de la société des Archives, un vol. in-8°. Nous engageons nos confrères de la Saintonge et d'Aunis à souscrire *d'ici à la fin de janvier* chez l'auteur, à Moulidars par Hiersac (Charente), s'ils désirent profiter du prix très réduit de 5 *francs* fixé en faveur des souscripteurs. Malgré son titre qui semble annoncer un sujet absolument étranger pour eux, ils trouveront dans cet ouvrage beaucoup de renseignements et de documents intéressants, souvent inédits, concernant la Saintonge et l'Aunis.

—

Conférence. — Le 12 décembre, à Saint-Genis, *La reconstitution du vignoble par les plants américains*, par M. le marquis Elie de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France.

—

Sociétés savantes. — Société littéraire de La Rochelle ; séances des 9 octobre et 10 novembre : Lectures par M. Menut, président, d'une notice sur l'hôtel de la rue Gargoulleau qui

Digitized by Google

contient aujourd'hui le musée et la bibliothèque de La Rochelle; par M. de Richemond : 1° d'une analyse du *Trésor de l'âme chrétienne*, de H. B., de La Rochelle, 1588, publié d'après un manuscrit de Caen, par M. Perrochet; 2° d'une analyse de la biographie des pasteurs du désert : Etienne-Louis Gibert, par M. Benoit ; 3° d'une étude sur les voyages en Allemagne d'un avocat rochelais du XVII^e^ siècle, Elie Richard.

Société de géographie de Rochefort ; séance du 25 novembre : Nouvelles géographiques, par M. Silvestre ; le pays des Saphirs ; les établissements français du golfe de Bénin, par M. d'Albeca ; les Anglais à Madagascar, par M. Daniel Bellet.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure; séance du 8 novembre : M. Beltremieux résume: 1° un article de la *Revue scientifique* sur le transformisme, Lamarck et Darwin; 2° un travail de M. Bouvier publié dans le *Naturaliste* (numéro du 15 octobre), sur l'adaptation des animaux marins à la vie sur terre et dans les eaux douces; il fait ressortir la valeur pratique dans les recherches géologiques de la carte géologique de France, publiée par M. Dellot. M. Foucaud lit une note sur les tubercules des légumineuses, produits par le *Cladochytrium*, champignon qui se fixe sur leurs racines; il présente : 1° une plante nouvelle pour l'ouest de la France, *Alsine mediterranea*, qu'il a trouvée dans les sables maritimes du département; 2° un tubercule de *Convolvulus edulis* (patate douce), plante qui remplace la pomme de terre dans les régions tropicales, dont la culture n'avait pas dépassé jusqu'à ce jour le 46° degré de latitude et a réussi au jardin botanique de Rochefort; 3° des photographies de M. Basset, reproduisant des coupes transversales de plusieurs espèces d'*Equisetum* et destinées à montrer certains caractères de structure admis par M. Foucaud et contestés par Duval-Jouve. Résumé par M. Fournier de deux articles de la *Nature* : l'un sur les dangers de l'installation à ciel ouvert des fils servant à l'éclairage électrique, l'autre sur les migrations de la sardine ; par M. Lusson, d'un article des *Comptes-rendus de l'académie des sciences* sur la structure des nerfs ; — du 13 décembre : Comptes du trésorier ; réélection du bureau; présentation par M. Beltremieux, d'un moineau du midi, la *Soulcie des rochers*, tué aux environs de Saintes et offert au musée de La Rochelle par M. Lamoureux, membre agrégé de la société ; par M. Foucaud, d'un tubercule énorme de *Dioscorea batatas* (igname de la Chine), pesant environ deux kilogrammes et provenant du jardin botanique de Rochefort ; à son avis, la culture de cette racine, très féculente et d'une saveur fort agréable, réussirait en France dans toutes les terres profondes et peu compactes ; lecture par M. Couillaud de son travail sur la graphologie, qui sera lu à la séance publique de l'académie de La Rochelle, le 21 décembre, après quelques légères modifications acceptées par l'auteur ; par M. Boisselier de son rapport sur l'excursion géologique du 23 juin à Esnandes.

Digitized by Google

Académie de La Rochelle séance du 21 décembre : Compte rendu des travaux de l'académie, par M. Musset ; étude sur la graphologie, par M. Couillaud ; le Sénégal et le Niger, par M. Dupuy ; voyage d'Elie Richard en Hollande et en Allemagne (1708), par M. de Richemond.

Académie de médecine. — Le 10 décembre, à la séance publique annuelle de l'académie de médecine, M. le docteur Jules Rochard a prononcé l'éloge d'un homme dont les travaux importants, les talents, ont trouvé là un digne et éloquent panégyrique, le docteur Fonssagrives, médecin en chef de la marine hors cadre, mort le 20 novembre 1884. Nous extrayons de ce remarquable morceau les passages suivants :

« Jean-Baptiste Fonssagrives est né à Limoges le 14 mars 1823. Sa famille était originaire de Caussade. Son père, géomètre d'un rare talent, était chargé du cadastre dans la Haute-Vienne. Il s'y était marié avec la fille d'un comptable de la marine, chargé de faire dans cette région des achats de bois pour la flotte. Deux garçons et deux filles étaient nés de cette union, qu'aucun malheur n'avait encore assombrie, lorsque la mort prématurée du chef de la famille vint la plonger dans le deuil et lui enlever ses moyens d'existence. Mme Fonssagrives vint avec ses quatre enfants en bas âge, se fixer à Rochefort, près de sa mère. Habituée à l'aisance, à la vie facile, elle se vit tout-à-coup obligée de demander au travail le pain de chaque jour, et pour pouvoir élever ses enfants, elle n'hésita pas à accepter la lourde tâche de diriger l'éducation de ceux des autres. Faible et maladive, elle conduisait son petit pensionnat, couchée sur une chaise longue ; et, le soir, en berçant ses enfants, elle travaillait aux leçons du lendemain. Douée d'une rare intelligence et d'une énergie qu'on rencontre souvent dans les corps débiles, elle acquit, en peu de temps, les connaissances nécessaires pour passer avec succès ses examens d'institutrice ; mais le malheur ne tarda pas à la frapper de nouveau. Son fils aîné lui fut enlevé à l'âge de quatorze ans. Il était l'espoir de la famille, et justifiait, par ses aptitudes et par son ardeur au travail, la confiance que sa mère avait en lui.

» Le second fils, celui qui nous intéresse, était au contraire turbulent, indiscipliné, paresseux et irascible. La mort de son frère lui fut annoncée brutalement par un domestique, et ce fut le coup de foudre qui devait le métamorphoser. Pris immédiatement de convulsions et de délire, il resta pendant trois jours entre la vie et la mort ; et quand il reprit connaissance, son caractère n'était plus le même : il était devenu doux, affectueux, grave et mélancolique.

A dater de ce moment, il se mit au travail avec une ardeur soutenue et doubla ses classes sans efforts.

» Toutes les carrières étaient ouvertes à une intelligence comme la sienne ; mais il opta, sans hésiter, pour la médecine navale. L'école de Rochefort brillait alors de tout son éclat et le corps de santé était un refuge pour les jeunes gens intelligents,

Digitized by Google

laborieux et forcés de se suffire immédiatement. Après un an ou dix-huit mois d'étude on pouvait, à cette époque, enlever au concours, une place de chirurgien de 3e classe, qui vous assurait, avec le rang d'officier, une solde suffisante pour vivre. Quant à l'avancement, la fièvre jaune s'en chargeait. Elle régnait en permanence aux Antilles, alimentée par les convois de troupes qu'on ne cessait d'y envoyer. Les nouveaux venus lui payaient un rude tribut, et les jeunes chirurgiens n'étaient pas épargnés. En 1838, à la Martinique, j'ai vu mourir trois de nos camarades dans la même semaine. Cela n'arrêtait personne; on n'y songeait même pas. Pour combler les vides, il y avait un concours tous les six mois, et les jeunes gens comme Fonssagrives n'avaient pas longtemps à attendre. Il était chirurgien de 3e classe à dix-huit ans, de 2e à vingt-deux, de 1re à vingt-six et professeur à trente. C'est la carrière la plus rapide dont j'ai gardé le souvenir.

Nommé professeur d'hygiène à la faculté de Montpellier, « ce ne fut pas sans regrets qu'il se détacha d'un corps auquel il appartenait depuis vingt-trois ans... Il s'éloignait de la marine au moment où nos écoles étaient dans tout leur éclat. Le corps de santé jouissait partout d'une réputation méritée; les concours assuraient l'indépendance et la dignité des caractères en donnant des places aux plus capables, et rien ne pouvait faire supposer qu'ils seraient un jour remplacés par l'intrigue et le favoritisme. Plus heureux que ses deux vieux amis, Fonssagrives est mort avant d'avoir vu s'écrouler, sous les coups de l'ignorance et de l'envie, un édifice qui s'était élevé par le travail et le savoir...»

## NÉCROLOGIE

Un homme vient de disparaître, qui laissera dans le sein des nombreuses sociétés savantes dont il faisait partie, à Paris et en province, un grand vide, et dans le cœur de ses amis un souvenir ineffaçable. Le marquis Auguste de Queux de Saint-Hilaire est mort à Paris, le 29 novembre dernier. Sa famille, une des plus anciennes de la Saintonge, remontait à Guillaume de Queux, sergent d'armes du roi Richard Cœur de lion, qui fut gouverneur de Niort et du château de Merpins à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. Elle s'établit à La Rochelle, où plusieurs de ses membres remplirent les premières charges municipales, et en Saintonge où, dès le XVIe siècle, elle possédait la terre de Saint-Hilaire en Soubize. Elle était alliée aux Calvimont, aux Joly, aux Duquesne, par le mariage de Jacques de Queux de Saint-Hilaire avec Suzanne Duquesne, nièce du célèbre lieutenant général des armées navales, aux Nicolas de Voutron, aux Lemoyne de Sérigny, aux Mirande, aux Marin de Saint-Palais, aux Montalembert de Vaux, par là aux d'Aubigné et à madame de Maintenon, etc. Notre ami ne s'en targuait pas. « Je suivais hier, écrivait-il, le convoi du

Digitized by Google

roi de Hanovre, que j'avais beaucoup connu dans ces dernières années. — Eh bien ! votre parent s'est donc laissé mourir? » m'a demandé un ami. — Expliquez-moi donc comment je suis parent au roi de Hanovre? » Il aurait pu croire, mais à tort, que c'était par les Desmier d'Olbreuse et la duchesse de Brunswick-Zell.

Avec lui s'éteint cette antique lignée qui joua un rôle honorable dans l'histoire de notre province, et se montra constamment fidèle à la belle devise qu'elle avait adoptée : CLARUS REMANETO.

Auguste-Henri-Edouard de Queux de Saint-Hilaire, officier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, ancien président de la société pour l'encouragement des études grecques en France, administrateur de la société des anciens textes français, membre du comité de publication de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, etc., est né à Hazebrouck, le 2 mai 1837, de Philippe-Alexandre de Queux, ancien sous-préfet, ancien député du Nord, officier de la légion d'honneur, et de Stéphanie-Marie-Louise Coffyn-Maerten. Son père, né à Blaye le 25 janvier 1766, officier au régiment d'Auxerrois avant la révolution, avait fait, comme aide-de-camp du général Pascal de Kérenveyer, la campagne de 1792-1793 ; mis en retrait d'emploi comme officier de l'ancien régime, il fixa sa résidence à Dunkerque où il s'était marié, et fut successivement maire de cette ville en l'an VII et sous-préfet d'Hazebrouck. Appelé sous l'empire au corps législatif, il y siégea sans interruption de 1811 à 1822, et mourut le 1er avril 1847. Sa veuve vint s'établir à Paris pour y diriger l'éducation de son fils alors âgé de dix ans. Auguste de Queux fit ses études à Sainte-Barbe, et conserva toujours à cet établissement, dont il devint plus tard un des administrateurs, un profond attachement. Son éducation terminée, il visita avec sa mère l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie et les états Scandinaves.

A son retour à Paris, délaissant le barreau où il s'était d'abord fait inscrire, il s'abandonna tout entier à son goût pour la littérature et les arts qu'il avait appris à aimer sous les auspices de deux maîtres, dont il ne prononçait jamais le nom sans émotion, Lamartine et Rossini. Il devint promptement un virtuose distingué, et fut admis à 19 ans dans la société académique des *Enfants d'Apollon*, la plus ancienne des associations artistiques, dont la fondation remonte à 1741. Mais l'attrait si vif qu'il éprouvait pour les arts ne le détournait pas d'autres études plus sérieuses : la langue grecque et nos vieux poètes du moyen âge. A 24 ans, il publiait, dans les *Mémoires de la société dunkerquoise*, un *Essai historique sur le sujet d'Amphytrion*, curieuse et savante étude qu'il dédiait « al chiarissimo sig. abate Vittore Orticoni », prêtre florentin qu'il avait connu en Italie. En 1861, il faisait paraître, dans les *Annales* du comité flamand de France, *Les fabulistes flamands et hollandais antérieurs au XVIIIe siècle*, établissant, par de profondes recher-

Digitized by Google

ches, que, « pour l'histoire et la fable, la littérature néerlandaise n'avait, non plus que pour les autres genres de poésie, rien à envier aux autres littératures ». En 1868 vint la publication, d'après trois manuscrits de notre bibliothèque nationale et de la bibliothèque de Bruxelles, du *Livre des cent ballades*, accueilli de la manière la plus flatteuse par la presse parisienne, et qui lui valut une lettre de félicitations de Victor Hugo ; plus tard les *Fables du très ancien Esope, mises en rhythme françoise par Gilles Corrozet*. L'enseignement de Paulin Paris, dont il fut au collège de France un des auditeurs les plus assidus et dont le fils, Gaston Paris, resta son ami, avait porté ses fruits. « La littérature de l'ancienne France, a dit le *Journal des débats* du 5 décembre, plaisait à son patriotisme et satisfaisait un amour du passé, qui, chez lui, fut toujours très vif », sans jamais rien enlever à son amour pour la France moderne.

La terrible guerre de 1870 suspendit ses travaux. Pendant le siège, madame de Saint-Hilaire et son fils n'abandonnèrent pas Paris. Auguste de Queux fut élu commandant du bataillon de son quartier, le Panthéon, qui comptait dans ses rangs des académiciens, des professeurs de l'école normale, du collège de France et de la Sorbonne : M. Victor Duruy, ancien ministre, M. Gaston Boissier, etc. Sous un tel chef, qui ne se ménageait point, le bataillon fit courageusement son devoir. Au moment du bombardement, un obus enfonça, sans heureusement éclater, le toit de la maison qu'habitait Saint-Hilaire dans la rue Soufflot. Alors qu'il quittait Paris, livré au pouvoir insurrectionnel de la commune, il faillit être arrêté sur la dénonciation d'un misérable chassé de son bataillon pendant la guerre, et ne dut son salut qu'à une circonstance qu'il qualifiait lui-même de providentielle. Il attendit à Venise le rétablissement du calme; puis il vint reprendre le cours de ses études, ne gardant de ce passage dans l'armée « que la satisfaction d'avoir fait son devoir et le souvenir d'une campagne qui, si l'issue en avait été heureuse, aurait donné à sa vaillance de mâles et austères plaisirs ». C'est la seule situation officielle qu'il a jamais eue : mais il s'agissait de dévouement : car « il mit une certaine fierté à rester à l'écart des fonctions publiques, des dignités officielles. On lui offrit plusieurs fois de grandes situations qu'il refusa constamment sans ombre d'affectation, avec un bon goût qui décourageait les insistances ». Mais quand il y avait une œuvre à faire, un artiste à encourager, un opéra à représenter, une exposition à organiser, un homme à faire valoir, « on pensait à lui, écrivait, dans le *Temps* du 1er décembre, M. Michel Bréal, qui, en quelques lignes, l'a si bien caractérisé, et l'on rencontrait toujours son accueil chaud et cordial. Il prenait volontiers pour lui les tâches les plus ingrates et les plus laborieuses ; ce que les autres refusaient, il mettait à s'en charger une bonne grâce toute aristocratique. »

La société des anciens textes français, qui a pour but la mise en lumière des plus vieux monuments de notre langue,

Digitized by Google

l'eut au nombre de ses fondateurs. Il entreprit d'éditer pour elle les œuvres d'Eustache Deschamps, poète du xv^e^ siècle, dont les manuscrits ne comptent pas moins de 82,000 vers, tâche immense, devant laquelle avaient reculé Crapelet et F. Tarbé, et qui n'effraya pas notre vaillant concitoyen et ami. Rien ne lui coûtait quand il s'agissait de rétablir l'exactitude de son texte. Ayant appris que la riche bibliothèque de lord Asburnham contenait une copie du manuscrit de Deschamps, il se rendit à Asburnham-Place dans le comté de Sussex, où le noble lord l'accueillit avec la plus gracieuse courtoisie : « Je suis ici, écrivait-il, au milieu de la plus merveilleuse collection de livres et de manuscrits que possède un particulier dans l'Europe entière ; et, pendant que mes hôtes passent leur journée à faire la chasse aux daims, aux cerfs et aux chevreuils, je passe la mienne à faire la chasse aux variantes de mon Deschamps, et il est rare que je revienne bredouille. » C'est à son retour à Paris qu'avec la permission de lord Asburnham il signala à M. Léopold Delisle les manuscrits volés par Libri que contenait cette bibliothèque. On sait quelle suite heureuse la merveilleuse et intelligente activité de M. Delisle sut donner à cette importante révélation.

Un premier volume des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* parut en 1878 ; il fut suivi de quatre autres en 1880, 1882, 1884 et 1887. M. de Saint-Hilaire laisse malheureusement sa tâche inachevée.

Tout en se consacrant à ces travaux de longue haleine, il faisait paraître une quantité d'articles de revues et d'études, la plupart consacrés à la Grèce moderne, dont il aimait avec passion la littérature si neuve et si originale (1). Helléniste

(1) Indépendamment des publications mentionnées dans notre notice, nous indiquerons ici par ordre chronologique toutes celles qui sont parvenues à notre connaissance : *Discours prononcé en séance publique de la société académique des Enfants d'Apollon*, le 9 mai 1861. Paris, Félix Malteste, 1861. — *Discours prononcé dans la séance annuelle de la même société*, le 21 mai 1868. Paris, Malteste, in-8° de 36 pages, 1868. — *Etude sur les Corakistica*, dans l'*Annuaire* de l'association pour l'encouragement des études grecques en France, 1870. — *La presse dans la Grèce moderne depuis l'indépendance jusqu'en 1871*. Paris, Ad. Lainé, in-8° de 38 pages, 1871. — *Le traicté de Getta et d'Amphytrion*, poème traduit du latin de Vital de Blois par Eustache Deschamps, et publié pour la première fois avec introduction et notes. Paris, librairie des bibliophiles, in-18 de 60 pages, 1875. — *Notice sur les principales publications grecques faites en Orient et en France pendant les années 1874 et 1875*. Paris, G. Chamerot, in-8°, 20 pages, 1875. — *Notice sur la comédie*, La tour de Babel, *de D. K. Bysantios*. Dunkerque, V.B. Kien, in-18, 34 pages, 1875. — *Alexandre Coutzos, sa vie et ses œuvres*. Paris, G. Chamerot, in-8° de 38 pages, 1875. — *Notice sur M. Duquerre, secrétaire général de la société académique des Enfants d'Apollon*. Paris, F. Malteste, in-8° de 12 pages, 1876. — *Mateo Falcone*, par P. Mérimée, publié d'après le manuscrit autographe de l'auteur. Paris, Charpentier, in-8° de 20 pages, 1876. — *Nicolas Machiavel et les écrivains grecs*. Paris, G. Chamerot, in-8°, 20 pages, 1877. — *Lettre à Pierre A. Moraïtinis*, en tête du livre : *La Grèce telle qu'elle est*. Paris, F. Didot, 1877. — *Des syllogues grecs en Orient et en Europe, et du progrès des études littéraires dans la Grèce de nos jours*. Paris, G. Chamerot, in-8°, 38 pages, 1878. — *Nouvelles lettres inédites de Coray*. Paris, Chamerot, 1878, in-8°, 32 pages. — *Jacovaky Rizos Néroulos*, traduits par Th. Blancard et publiés par le marquis de Saint-Hilaire.

Digitized by Google

et philhellène, « il étendit à la Grèce moderne son amour pour la Grèce antique. De plus, il n'est pas étonnant qu'il ait mis un point d'honneur chevaleresque, dit M. G. D. (*Débats* du 5 décembre), à prendre en main la cause d'une nation naissante qui a inquiété quelquefois les espérances de ses parrains. Sans être aveugle pour des défauts qu'il savait excuser et voir, il a toujours cru aux destinées d'un peuple qui, malgré tout, représente seul en Orient les intérêts de la culture intellectuelle. » Les récentes manifestations d'Athènes en l'honneur de l'empereur d'Allemagne n'avaient pourtant pas laissé, nous le savons, de blesser un peu son vif patriotisme ; il aurait mieux aimé que sa chère Grèce, cette seconde patrie de son intelligence, se souvînt un peu plus de la première.

En 1874, il s'occupa avec Brunet de Presle, avec MM. Charles Gidel, Constantin Sathos, Emile Legrand, d'organiser, à l'école des langues orientales vivantes, des conférences sur la langue et la littérature grecques modernes. C'est à lui que nous devons de connaître les poésies de Néroulos et d'Aristote Valaoritis. Bien que sachant le grec ancien et membre de l'association pour l'encouragement des études grecques en France, il était enthousiaste de cette langue grecque populaire que les *Logiotati* prétendent remplacer par un décalque du grec classique, « avorton de la langue ancienne », comme l'appelle Valaoritis. « Peu à peu, lui écrivait ce poète, la glace s'est fondue, et sous les efforts de Brunet de Presle, d'Egger, de M. Legrand, de M. de Circourt et de vous, les études de la langue néo-hellénique ont pris place parmi les grandes études de la littérature moderne. »

Cette ardente sympathie du marquis de Saint-Hilaire pour tout ce qui se ratachait à la nation hellénique ne se manifestait pas seulement dans ses écrits ; elle se traduisait par des actes, et les jeunes Hellènes, qui venaient à Paris terminer leurs études, rencontraient chez lui les encouragements les plus éclairés et l'accueil le plus chaleureux. Aussi, dans ce beau pays, berceau de notre civilisation moderne, sa popularité était-elle grande; son nom y faisait autorité, et quand un publiciste distingué, M. A. Moraïtinis, fit paraître son ouvrage, *La Grèce telle qu'elle est*, il le plaça sous le patronage d'Egger et

---

Tours, Bouserez, 36 pages, 1879. -- *Discours prononcé à la séance publique annuelle de la société académique des Enfants d'Apollon*, le 22 mai 1879. Paris, Malteste, in-8°, 17 pages, 1879. -- *Lettres de Coray au protopsalte de Smyrne* (1782-1793). Paris, F. Didot 1880, un vol. in-8° de 282 pages. — *Notice sur Aristote Valaoritis, sa vie et ses œuvres*. (Tirage à 50 exemplaires). Paris, Thorin, in-18, CXI p., 1883. -- *Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Egger*. (Non mis dans le commerce), 1886. — *Notice sur M. Emile Egger, membre de l'institut*. Le Puy, Marchessou, in-8°, 59 pages, 1886. -- *Notice biographique sur le colonel d'artillerie Edouard Dusaërt*. Hazebrouck, 1887, in-18, 8 pages. -- *Notice sur la vie et les travaux de M. Em. Miller*, en tête de l'ouvrage intitulé : *Le mont Athos, Vatopedi et l'île de Thasos*, par E. Miller. Paris, Leroux, 1889. -- Des notices sur Brunet de Presle, sur Ambroise-Firmin Didot, sur Gustave d'Eichtal, sur l'helléniste anglais Georges Wyndham, etc.

Digitized by Google

du marquis de Saint-Hilaire. « Ces deux hellénistes, dit-il dans sa préface, sont deux membres distingués de la pléiade des philhellènes, qui, à force d'admirer la Grèce ancienne, ont fini par étudier avec intérêt et par connaître à fond la Grèce moderne; leur attestation aura une grande valeur. »

Le marquis de Saint-Hilaire traduisit, en 1879, l'intéressant récit de Dimitrios Bikélas, *Louki-Laras*, et quelques années plus tard, les nouvelles grecques du même auteur, qui parurent d'abord dans la *Revue bleue*; il sut faire passer dans notre langue toute la délicatesse de sentiment, toute la finesse de pensée, toute la fraîcheur d'impression de l'œuvre originale, tâche rendue plus facile sans doute par l'étroite amitié qui l'unissait au charmant conteur.

Aussitôt qu'il connut l'existence de la société des *Archives*, il demanda à en faire partie; il fut admis le 7 décembre 1877, et dès lors redevint Saintongeais. Le 8 mars 1882, il fut appelé à faire partie du comité de publication. Il n'a jamais cessé de nous témoigner de l'intérêt, toujours disposé à faire des démarches ou des recherches, à être notre intermédiaire auprès des sommités de la science. Ce fut, pour beaucoup de membres, l'occasion de relations des plus agréables. Il accueillait tout le monde avec une urbanité charmante, surtout les personnes qui venaient au nom de la société.

Très riche en autographes de musiciens, il songea à entreprendre une collection d'autographes et de manuscrits saintongeais, et il s'était entendu avec des libraires et des experts; mais il rencontrait sur son passage un autre saintongeais, dont l'existence depuis longtemps se passait à cette recherche, Adolphe Bouyer; il dut y renoncer.

Un jour, causant avec le président de la société, il demanda : « Où est Saint-Hilaire? » — « Du côté de Saint-Aignan et de Soubise. » — « Reste-t-il encore quelque chose du château? » On s'informa, et si bien, qu'il voulut visiter le logis de ses aïeux. « Mon père, toute sa vie, a désiré voir la Saintonge. J'ai couru un peu à travers l'Europe et je ne connais pas la Saintonge. — Il faut venir. » Il vint en 1878, cédant à de pressantes sollicitations et désireux de renouer d'anciennes relations; il voulut revoir le berceau de sa famille, et apprit, non sans une vive émotion, en visitant le château de Saint-Hilaire, que le propriétaire ne serait pas éloigné de s'en défaire : il voulut, à tout prix, racheter cette terre, et, trois mois plus tard, il rentrait en possession de ce domaine patrimonial sorti de sa famille depuis près de cent ans. Ce fut pour lui un vrai bonheur. Ce fut aussi un bonheur pour ceux de nos compatriotes qui le virent alors et depuis; ils furent enchantés de la bonne grâce de ce gentilhomme savant qui ne croyait pas « qu'il fut élégant d'être inutile, qui ne pensait point que son nom l'obligeât à l'ignorance et à la futilité ». On fut séduit. « Combien je regrette ce vrai gentilhomme qui était un savant de tant d'esprit, un ami de tant de cœur », écrivait un autre aimable savant, qui,

Digitized by Google

lui aussi, n'avait eu qu'à paraitre en Saintonge pour y conquérir droit de cité.

Ces relations littéraires devenaient vite avec lui des relations amicales. Après cinq minutes, on était à son aise; après un quart d'heure, on lui était dévoué. Ah! les douces heures qu'on passait à Saint-Hilaire! On était chez soi dès qu'on y était allé une fois, et quand on y avait resté une heure, on aurait voulu y demeurer toute sa vie. « Nous n'avions fait que nous entrevoir, continue l'ami dont je viens de citer un mot, et nous étions si liés! Il m'écrivait des lettres charmantes, où l'atticisme égalait la cordialité. Quelle perte pour nous qui l'aimions tant, pour les lettres qu'il cultivait avec tant de goût, pour la Saintonge! Je n'oublierai jamais son aimable accueil à Saint-Hilaire et sa pétillante gaieté. Je lui avais promis de revenir le voir, et j'ai le cœur serré en pensant que c'est fini. Moi qui aurais tant voulu qu'il pût lire l'éloge que je faisais de sa dernière publication : *Le voyage de Miller!...* »

Il aimait lui aussi son Saint-Hilaire, qu'il avait artistement meublé, décoré en amateur, peuplé en érudit, et tous ceux qui y venaient. Bustes, images, tableaux, portraits, livres, rappelaient ses goûts et faisaient revivre ses amis. Pendant ces vacances d'automne, saison si douce dans notre pays, on voyait dans ce logis si hospitalier madame Egger, herboriste intrépide, qui courait à travers le marais et se délassait en traduisant l'*Ilios* d'Henri Schliemann; Egger et ses fils, puis François Coppée et Pierre Loti, puis Bikélas qui mettait Shakespeare en grec moderne et le faisait applaudir à Athènes, et le commandant Nicolaïdi, la science et la poésie, sous leurs formes les plus diverses.

Egger était pour lui un objet de vénération; il l'entourait de soins affectueux, comme jadis Rossini, comme jadis Lamartine, dont il avait conservé pieusement la mémoire. Un jour, il fut attristé parce qu'un de nous trouvait que l'auteur des *Girondins* et du *Cours de littérature* n'était pas le poète des *Méditations* et de *Jocelyn* ; il ne recouvra sa bonne gaieté qu'en entendant cette conclusion : « Et pourtant c'est le premier poète du siècle! »

Oui ! on aura pour sa mémoire ce culte qu'il avait pour les autres. « Je ne le connaissais que depuis deux ans, écrivait un magistrat dont l'expérience n'a point desséché le cœur ; je fais en lui une grande perte. M. de Saint-Hilaire était un Parisien par essence; il connaissait toutes choses et tout le monde, et il était aimé de tous. Etais-je embarrassé ? il m'indiquait le livre ou la bibliothèque. Avais-je besoin d'être mis en relation avec quelqu'un ? il me donnait vite un mot de recommandation : car c'était un de ses amis. Je n'avais pas l'idée d'un homme si universel sans être banal... Je n'ai pu vous écrire hier. J'aurais dû dès lors attendre à demain après les obsèques. Mais je vous avoue que mon cœur déborde, et j'ai besoin de parler de lui avec vous pour lequel il avait, je le répète, une très haute estime et une très grande amitié. »

En achetant Saint-Hilaire, le marquis songeait à sa mère qui

Digitized by Google

désirait autant que lui avoir ce manoir dont elle portait le nom. « Assurément je suis heureux, écrivait-il en cette occasion : j'ai connu la Saintonge, ce beau et bon pays de ma famille, que je n'avais jamais vu ; j'ai revu Saint-Hilaire, que ma mère et moi ne comptions certes jamais ravoir... enfin j'ai pu réaliser le rêve qui nous semblait impossible, de rentrer en possession de ce domaine, rêve que mon père avait poursuivi vainement pendant toute sa vie, et j'ai pu le réaliser du vivant de ma mère, à qui, j'en ai la ferme confiance, Dieu accordera assez de forces et de vie pour qu'elle puisse goûter le bonheur d'y passer quelques mois chaque année. » Sa mère! c'était l'unique objet de ses préoccupations; sa tendresse était pour elle une véritable vénération : aussi combien sa joie fut profonde lorsqu'il la ramena sous le toit de ses ancêtres ! C'est là, dans cette vaste demeure, qu'il se plaisait à convier ses amis. Que de longues causeries, l'été sous les ombrages du parc! que d'heures trop rapides passées à l'écouter, aux premières soirées d'automne, autour du foyer hospitalier ! La plus belle pièce de la maison, trop étroite pour contenir tous les livres qui y affluaient, avait été transformée en bibliothèque : c'était la retraite préférée du maître; aussi chacun de ses hôtes tenait-il à y laisser quelque souvenir de son passage. Le vénérable Egger, aveugle comme le vieil Homère, dictait les distiques latins inscrits sur le manteau de la grande cheminée (Voir *Bulletin*, IV, 420) ; François Coppée enrichissait les rayons d'une magnifique édition de ses œuvres, rendue plus précieuse encore par une dédicace poétique.

Au mois de juillet 1883, M. de Saint-Hilaire eut le malheur de perdre sa mère. Il fut longtemps à se remettre de ce coup terrible, et quand il nous revint, chacun put remarquer l'altération de ses traits, altération qui semblait chaque jour s'accentuer davantage ; c'est que la sollicitude maternelle n'était plus là pour lui imposer les ménagements nécessaires, pour l'arracher à Paris pendant les mois rigoureux de l'hiver et l'entraîner vers des climats plus doux. Très répandu dans la haute société parisienne, le marquis de Saint-Hilaire se vouait aux rudes labeurs de l'homme d'étude en même temps qu'il sacrifiait aux exigences de ses relations sociales ; avec une semblable existence on s'use vite. Déjà affaibli et souffrant, il accepta le titre de représentant du gouvernement grec pour l'exposition de 1889, et celui de secrétaire pour le jury de la librairie. Il s'acquitta de ces pénibles fonctions avec la consciencieuse ardeur qu'il apportait en toutes choses ; ses dernières forces s'y épuisèrent. Un voyage en Suisse, au lieu de la détente qu'il attendait, ne lui apporta qu'un surcroît de fatigue. « Me voici de retour à Saint-Hilaire depuis trois jours, écrivait-il à la date du 27 septembre, fatigué, épuisé, anéanti. » On espéra qu'un repos absolu, un régime fortifiant, triompheraient de l'anémie ; le mal avait de trop profondes racines. « Je ne souffre pas, disait-il à un ami quelques jours avant son départ, mais je ne vis pas... s'il me fallait rester dans cet état j'ai-

Digitized by Google

merais mieux que cela finît tout de suite. » Hélas! ce vœu devait être trop promptement accompli ! Arrivé à Paris le 26 novembre, le mal fit de tels progrès qu'il s'alita pour ne plus se relever. Il fit appeler son confesseur avant le médecin et reçut avec grand esprit de foi les secours de la religion à laquelle il avait été fidèle toute sa vie ; ne pouvant plus parler, il embrassait encore le crucifix, et s'endormit doucement dans la mort.

« Une tendresse passionnée pour sa mère, qu'il n'avait jamais pu se résoudre à quitter, a dit M. Michel Bréal, l'avait empêché de se créer à lui-même une famille. Aussi emporte-t-il avec lui son nom ; mais on peut dire qu'il a noblement fini sa race. Autant que notre époque le permettait, il a rappelé en ce qu'il avait de meilleur le type du gentilhomme français. » Mais son nom ne périra pas. Ses œuvres le rediront à ceux qui nous suivront. « Pour les amis que sa séduction avait attirés et retenus autour de lui, même pour ceux qui n'ont pas eu l'honneur d'entrer dans son intimité, le marquis de Saint-Hilaire restera le type achevé du gentilhomme français : il l'était pleinement par le désintéressement et la dignité de sa vie, par la bonne grâce de sa courtoisie infatigable, par son élégance morale, par l'aisance tout aristocratique de sa science et de sa vertu. » (*Débats* du 5).

Ah ! ses amis ! pendant toute leur vie, ils conserveront le souvenir de cet esprit d'élite, de ce cœur généreux, mieux encore de ce véritable homme de bien.

D. A. — L. A.

Les obsèques ont eu lieu le 3 en l'église de Saint-Etienne du Mont, complètement remplie. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Auguste Longnon, de l'institut; Alfred Croizet, professeur à la faculté des lettres; Cazanova, directeur de Sainte-Barbe ; Coqueteau, notaire ; de Boisdefre, représentant le cercle de l'Union artistique, et Cahen, président de la société des Enfants d'Apollon.

A la gare du Nord, d'où le corps a été transporté à Hazebrouck, plusieurs discours ont été prononcés : par M. Croizet, au nom de l'association pour l'encouragement des études grecques ; par M. Longnon, au nom de la société des anciens textes; par M. Siméon Luce, de l'institut, au nom de la société de l'histoire de France.

—

Le 27 octobre, est décédé en son château de La Taisserie, près de La Rochecorbon (Indre-et-Loire), le général Becker, né à La Rochelle le 20 mai 1827, commandeur de la légion d'honneur et officier de l'instruction publique. Elève du lycée de La Rochelle, où il s'était fait remarquer par de brillants succès, il entra à l'école polytechnique, et en sortit en 1847 dans le génie militaire. Une partie de sa carrière se passa en Afrique, où il fit plusieurs campagnes et exécuta des travaux importants.

Digitized by Google

Capitaine en 1853, la guerre de 1870 le trouva chef de bataillon (1863) et aide de camp du général Dejean. Il fut aussi aide de camp des généraux Chauchard, Charbonneau et Chabaud-Latour. Lieutenant-colonel en 1873, colonel en 1877, il fut chargé de l'organisation du 4e régiment du génie à Grenoble, dont il conserva pendant près de trois ans le commandement. Directeur du génie à Rouen, il y fut promu général de brigade le 2 juin 1883, fut appelé à commander le génie du 16e cops d'armée à Montpellier, et remplit de nombreuses missions pour la défense des Pyrénées. Il fut ensuite directeur de l'école d'application du génie à Fontainebleau, et ne quitta ce poste que pour aller occuper le commandement du génie du 7e corps à Besançon. Déjà malade, il prit sa retraite en mars 1889. Arrivé à Tours, il se fixa au château de La Taisserie, qu'il avait construit et où il est mort. Son corps a été inhumé à Tours. M. le colonel Caperon, directeur du génie à Tours, a prononcé un discours sur sa tombe, qu'ont reproduit la *Charente-Inférieure* du 6 et le *Courrier* du 7. Becker fut président de la société amicale des anciens élèves du lycée de La Rochelle, fondée en 1881. « Il emporte dans la tombe, dit le *Courrier de La Rochelle* du 3 novembre, l'amitié et l'estime de tous ceux qui l'ont connu. »

—

Le 2 novembre, est décédé à Rochefort Médéric-Adolphe Cassaigne, âgé de 66 ans, chevalier de la légion d'honneur, entrepreneur de travaux publics, commandant des sapeurs-pompiers, époux d'Alexandrine Goguet. Quatre discours ont été prononcés sur sa tombe : l'un, au nom des sapeurs-pompiers, par M. Belland, lieutenant de la compagnie ; l'autre, au nom de l'union départementale des officiers, sous-officiers et caporaux des sapeurs-pompiers de la Charente-Inférieure, par M. l'architecte Bunel, capitaine des sapeurs-pompiers de La Rochelle ; le troisième, au nom de la fédération des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, par M. Georges, capitaine en second de la compagnie de La Rochelle ; enfin par M. Barrière, adjoint au maire de Rochefort, au nom de la ville. (Voir *Tablettes* du 5 et *Phare* du 6, qui ont reproduit les discours).

—

Le 4 novembre, est décédé à Saint-Genis, à l'âge de 85 ans, après 62 ans de sacerdoce, Jean-Baptiste Barraud, chanoine honoraire, ancien curé-doyen de Saint-Genis, né en 1804, ordonné prêtre en 1827, nommé en 1862 curé de Saint-Genis (Voir *Bulletin religieux* du 16 novembre).

—

Le 8 novembre, est décédé à Paris, où il était allé pour la dernière fois visiter l'exposition, Oscar-Abel Planat de La Faye, âgé de 64 ans, officier d'académie, chevalier de la légion d'honneur par décret du 28 décembre 1886, conseiller général



Digitized by Google

de la Charente depuis 1865, maire de Cognac depuis 1878, ancien député des arrondissements de Cognac et Barbezieux, chef de l'ancienne maison de commerce Planat et compagnie, président de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de la Charente, de celle des légionnaires de l'arrondissement de Cognac, membre de la chambre de commerce de Cognac (Voir *Bulletin,* VII, 389).

« Le parti républicain, dit la *Constitution* de Cognac du 10, perd en M. Planat un de ses chefs les plus écoutés et les plus dignes d'être écoutés. Il possédait la distinction, le savoir qui s'imposent à tous. Il était de ceux chez qui une haute culture intellectuelle a affiné jusqu'à la perfection les sentiments d'aménité, de bienveillance et de générosité qui sont l'apanage des larges esprits. »

L'*Ère nouvelle* du 10 ajoute: « Écrivain d'un grand talent, il a laissé des travaux remarquables. L'honorable défunt fut, comme maire, un administrateur hors ligne, et comme conseiller général, il a rendu également de grands services dans le canton. (Voir aussi l'*Echo cognaçais* du 10).

Né à Limoges, le 14 mai 1825, de Madeleine-Clarisse Cellerier, décédée le 1er novembre 1888, et d'Abel Planat, qui fut maire de Cognac pendant 12 ans et en 1848 représentant de la Charente à l'assemblée constituante, Oscar Planat était neveu de Nicolas Planat de La Faye, ancien officier d'ordonnance de Napoléon Ier, un des fidèles compagnons de son exil et qui, après la mort de l'empereur, s'attacha au prince Eugène, fut un de ses amis les plus dévoués, et, il y a quelques années, vengea, dans un procès célèbre, sa mémoire contre les calomnies du duc de Raguse. (*Le prince Eugène en 1814*. Documents authentiques en réponse au maréchal Marmont, 1857. Voir *Bulletin,* VIII, 285); neveu aussi de Jules Planat, qui sous le premier empire fut major général du soudan d'Egypte, fonda l'école d'artillerie d'Alexandrie, et se fit connaître par sa correspondance avec le comte Alexandre de Laborde et ses travaux sur la régénération de l'Egypte. Ses études achevées au lycée Louis le Grand à Paris, Planat fit son droit et prêta serment comme avocat à la cour d'appel de Paris en 1849. A la mort de son père en 1858, il revint à Cognac et y prit la direction de l'importante maison de commerce que celui-ci y avait créée. En 1863, il se présenta à la députation dans la circonscription de Cognac-Barbezieux, à la place de Tesnières décédé, et fut élu contre Bouraud, maire de Cognac, et Auguste Hennessy, négociant. Deux ans plus tard, il succéda comme conseiller général du canton de Cognac à Georges de Salignac, et depuis fut toujours réélu. En 1869, il fut de nouveau nommé député au corps législatif avec une majorité de 20,081 voix sur 37,267 votants. Il resta à Paris pendant le siège, et il eut le malheur de voir son nom mêlé incidemment dans l'enquête sur les actes de la défense nationale. Après l'armistice il envoya à ses électeurs une circulaire qui arriva après l'élection. Candidat républicain en février 1876 dans

Digitized by Google

l'arrondissement de Cognac, il obtint au premier tour 5,499 voix et échoua au scrutin de ballottage avec 6,491 voix contre 8,318 obtenues par M. Cunéo d'Ornano. Cette élection cassée, il se présenta de nouveau, et le 21 mai il n'obtint que 6,800 voix sur 16,300 votants. Aux élections du 14 octobre 1877, il échoua encore à Barbezieux avec 3,251 voix contre André qui en recueillit 7,709. Il renonça dès lors à la candidature législative. Appelé au conseil municipal en 1865, où il a toujours siégé depuis, il fut élu maire en 1878, et consacra son intelligence et son temps à l'administration de sa ville qui lui doit de nombreux établissements et d'utiles embellissements.

Planat laisse une sœur, Claire Planat de La Faye, mariée, le 14 octobre 1856, à René-Auguste-Ernest, marquis de Saint-Légier de La Sausaye, veuve le 25 novembre 1888 (Voir *Bulletin*, IX, 94), dont un fils, René-Gontran de Saint-Légier a épousé Gabrielle-Françoise-Edmée Potier de Pommeroy.

Les funérailles ont eu lieu le 13, à Cognac, au milieu d'une foule considérable, avec une pompe magnifique à l'église et au cimetière de Crouin, où Planat a voulu être inhumé près de son ami l'abbé Duffourc, curé de Saint-Martin. Des discours ont été prononcés sur sa tombe par M. Pascal Combeau, premier adjoint de Cognac ; par M. Matignon, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet; par M. Cruchon, sous-préfet de Cognac ; M. Marot, avocat, maire d'Angoulême ; M. Loze, adjoint au maire de Barbezieux; M. Blazy, inspecteur des écoles; M. Boucherie, instituteur à Cognac; M. Neau, propriétaire à Sainte-Sévère; M. Courtin, imprimeur, au nom de la société des typographes de Cognac. (Voir *Ere nouvelle* des 14 et 17).

—

Le 17, est décédé subitement à La Rochelle, âgé de 39 ans, Félix-François-Nicolas Leduc, époux de N. Le Flaguais, major au 123e régiment d'infanterie de ligne depuis le mois de septembre, arrivé récemment du Tonkin.

—

Le 1er décembre, est décédé subitement à Périgny, près de La Rochelle, âgé de 62 ans, Pierre-Honoré Michaud, né en 1827, ordonné prêtre en 1852, curé de cette paroisse depuis 1884.

Le 20, est décédé à Meschers, où il était curé depuis 1842, François Foucaud, né en 1817, ordonné prêtre en 1840.

—

Le 2 novembre, a été inauguré au cimetière de Saintes le monument élevé, par une souscription dont M. Alexandre Hus a pris l'initiative, à François - Nicaise Courtefoy, frère Ausbert, qui a consacré 55 ans de sa vie à l'instruction des enfants. (Voir *Bulletin*, IX, 93). M. l'abbé Faillofais, curé de Saint-Vivien et doyen de Saint-Eutrope, a prononcé l'éloge du défunt.

—

Digitized by Google

# ARCHÉOLOGIE

## LES CADAVRES SUR LES TOMBEAUX.

La pierre tombale découverte à Laleu, près de La Rochelle, par M. Louis Béraud, et dont a parlé le *Bulletin*, IX, 12 et 321, me rappelle de nombreux exemples de cadavres nus sur des tombeaux, outre celui de la cathédrale de Moulins ; on en trouvera un grand nombre mentionnés dans un curieux ouvrage, *Les difformes et les malades dans l'art*, par MM. Charcot et Paul Richer. (Les auteurs auraient pu, aux *difformes* et aux *malades*, ajouter : *et les morts*.)

Parmi ces compositions, où le réalisme est poussé jusqu'à représenter la putréfaction, sont cités les tombeaux du cardinal de Lagrange, à Avignon ; de Valentine Balbiani, par Germain Pilon, au Louvre. L'artiste a soin de placer à la partie supérieure du monument, le défunt dans tous ses atours, à cheval, armé, ou en grande toilette, et au-dessous, par une opposition qui n'est pas sans grandeur, le cadavre en décomposition.

A Saint-Denis, se trouvent les statues de François Ier avec Claude de France, de Louis XII avec Anne de Bretagne, de Henri II avec Catherine de Médicis, toutes fort belles et nues. Ils sont bien morts, mais récemment : le cadavre est à la période de rigidité.

J'allais oublier l'admirable statue anonyme de Louis de Brézé dans la cathédrale de Rouen. Celui-ci, à n'en pas douter, est au commencement de la putréfaction. Je vois tous les jours d'un œil impassible de vrais cadavres plus ou moins hideux sur des tables d'amphithéâtre ; j'ai bien vu cette statue cinq ou six fois, et jamais sans une profonde impression. Saisissante supériorité de l'art sur la réalité !

Docteur H. B.

## UN SCEAU JUIF DU XIIIe SIÈCLE

Le sceau, dont nous donnons aujourd'hui la gravure, a déjà fait l'objet d'une note dans un de nos précédents numéros (Voir *Bulletin*, IX, 100). M. Louis Audiat n'avait point hésité à l'attribuer à un juif du XIIIe siècle qui l'appliquait sur les contrats dans lesquels il était partie intéressée. Cette interprétation nous avait paru difficile à admettre. Les juifs, comme les barons féodaux, avaient-ils à cette époque le droit d'avoir un sceau personnel ? Le taureau figuré sur ce sceau ne devrait-il pas être accepté comme un emblème héraldique ? Nous nous croyions d'autant plus autorisé à le supposer que ce sceau a été trouvé à Aumagne, dans le canton de Saint-Hilaire de Villefranche, et que nous trouvons une famille *de Juif* possessionnée dès le XVIe siècle dans cette paroisse (1).

(1) On trouve aussi à Saint-Georges de Longue-Pierre, canton d'Aunay, en 1773, Gabriel-Honoré de Juif, écuyer.

Digitized by Google

Nous avions soumis nos doutes à l'un de nos éminents confrères, le regretté marquis de Saint-Hilaire; nous transcrivons ici la réponse qu'il nous avait adressée, c'est le dernier témoignage de l'intérêt si vif qu'il prenait à nos travaux:

« ... D'abord permettez-moi de vous demander l'origine de ce cachet, qui est merveilleusement conservé. Est-il en votre possession, ou bien appartenait-il à quelqu'un de vos amis? Comment vous l'êtes-vous procuré? Tout cela non par vaine curiosité, mais pour certitude d'authenticité.

» Quant à la question importante, celle de savoir si le mot *judei* écrit après celui de *Josce* était un nom ou un qualificatif, je ne m'en suis pas fié à ma seule ignorance, et je suis allé consulter un maître en paléographie et en sigillographie, M. Léopold Delisle. Je l'ai trouvé hier, comme d'habitude, dans son cabinet de la bibliothèque nationale, et lui ai montré l'empreinte que vous m'aviez adressée. Elle l'a fort intéressé; il la trouve très-curieuse, croit le cachet original, sans pourtant en être certain; il n'hésite pas à donner raison à M. Audiat contre vos conjectures; il croit que l'inscription signifie : s *(igillum)* JOSCE JUDEI. « *Cachet de Josce le juif.* » Ce qui le fait penser ainsi, c'est le

prénom Josce, qui, comme celui de Cresson, Cressent, Crescus, sont des noms absolument juifs. Il m'en a montré de très nombreux exemples dans le cartulaire de Philippe-Auguste, dont il fait faire la reproduction photographique d'après l'original qui est à Rome, au musée du Vatican, ou plutôt à la bibliothèque vaticane. Il m'a montré aussi de très nombreux exemples de ces noms de *Josce*, *Jusse*, *Josse*, etc. (Joseph) et de *Cresson*, *Crescent*, *Crescus*, etc. Dans un ouvrage très curieux que je vous engage à consulter, *Les juifs en Languedoc*, par M. Gustave Sacy, archiviste (un vol. in-8°), vous trouverez plusieurs reproductions de cachets particuliers de juifs, quelques uns même avec armoiries, et une très grande quantité de contrats où ces juifs figurent avec des chrétiens et même des ecclésiastiques... Pour vous faire plaisir, je vous dirai que M. Delisle a été prendre sur un des rayons de la bibliothèque de son cabinet le volume des *Archives* (il en a la collection complète sous la main) où se trouve la pièce publiée par M. Audiat, et il croit que c'est lui qui a raison contre vous. »

Il n'y a donc plus de doutes à avoir: le sceau en question ap-

Digitized by Google

partenait bien à un juif, à Josce le juif. Or nous voyons, dans un de nos volumes (t. XIII, p. 32), deux juifs, prêteurs d'argent à La Rochelle, *Josce* et *Cresson*, fils de feu *Bonin le Jué*; ils donnent quittance, en l'année 1288, d'une somme due par le seigneur de Faye; il est donc permis d'identifier le possesseur du cachet ci-dessus avec l'un de ces deux personnages.

Cette famille tire-t-elle son nom d'un *juif ?* ou de la paroisse appelée *Juicq*, jadis *Juits*, qui vient aussi de *Judæi* ? Il y avait des juifs en Saintonge comme partout, et ils y ont laissé des traces partout : rue de la Juiverie, à Saintes, rue Neuve, à Pons (Voir *Bulletin*, III, 405), où l'on a même quelque tradition d'un massacre général des juifs, qui auraient tué un jeune homme.

---

## I

### L'épitaphe du nervien Januaris au musée de Saintes.

Peu d'inscriptions du musée de Saintes ont autant exercé la sagacité des lecteurs que celle du numéro 94 du *Catalogue*. Il s'agit d'un manouvrier du nom de Januaris, originaire du pays des Nerviens. Les sigles de la dernière ligne B. V. R. C. OS ont été réputées jusqu'ici inexplicables. Alexandre Chaudruc de Crazannes en a le premier tenté l'interprétation. On peut lire ce qu'il en pense, p. 135 de ses *Antiquités*, où il a reproduit la pierre, planche VI. Mais on ne verra pas sans intérêt la lettre suivante qu'il adressait de Paris, rue Vivienne, n° 3, le 24 février 1816, « à monsieur le comte de Bremond d'Ars, en son hôtel, rue de la Vieille-Prison, à Saintes (Charente-Inférieure) », d'après l'original appartenant à M. le comte Anatole de Bremond d'Ars :

« Monsieur et cher compatriote, j'ai encore recours à votre érudition et à vos bontés. M. Millin, de l'académie royale des inscriptions et garde du cabinet des antiques du roi, m'a demandé une notice sur les antiquités de Saintes découvertes en 1815 et 1816, pour son *Magasin encyclopédique* du n° de février (1), et je la lui ai donnée. Ce morceau est à peu près fini de composer chez l'imprimeur, et j'en verrai incessamment les épreuves. Or je suis arrêté tout court au chapitre des inscriptions par celle de Januaris, très fruste, surtout dans les dernières lignes où il se trouve des lettres mutilées et dont il est dif-

(1) C'est la dernière année du *Magasin encyclopédique* commencé en 1792 et composé en 1816 de 122 volumes. Aubin-Louis Millin est mort en 1818. Le *Magasin encyclopédique*, dont Millin avait pris la direction en 1795, fut en 1817 remplacé par les *Annales encyclopédiques*.

Digitized by Google

ficile de fixer la valeur, et des points que je ne puis assurer être des signes réels de ponctuation ou des accidents provenant des fractures et de la carie de la pierre. D'ailleurs j'étais mal à mon aise lorsque je pris la copie de cette épitaphe dans le jardin de l'hôpital général ; la voici telle que je l'ai lue. Je crois bien que la sigle de la 2e ligne est *annorvm*; mais je suis arrêté net à la 4e, après le mot NERVIUS. L'*ascia*, qu'on voit sur la pierre du côté du D de la sigle ordinaire DIIS MANIBUS, me fait penser qu'on pourrait lire à la fin de cette 4e ligne : *Subascia dedicavit*. Cependant il me semble que la dernière lettre tronquée est un N ou A et non un D. Je crois voir à la 5e ligne MANUPRETIA de *manupretium*, la valeur, le prix de la façon de l'ouvrage, du monument, etc. Ce mot MANUPRET se trouve dans une inscription d'Arles rapportée par Muratori DCXXII, 6, et Millin, *Voyage du midi*, t. III, etc. La 6e ligne est encore plus confuse ; la leçon du docte Visconti ne me plaît guère : *patri* ou *fratri bene merenti posuit* (1). J'aimerai autant lire : BVR*digalæ consul*, ou BVR*digalæ* VR*bis consul*, ou *Biturigum Viviscorvm consul*, titre que porta Ausone, etc. (2) ; mais c'est tomber dans l'arbitraire du père Hardouin. Envoyez-moi par le retour du courrier votre copie que vous m'avez promise à Saintes et vos notes.

» Dites-moi aussi s'il ne faut pas lire ainsi cette inscription D. M. ET MEMOR IVL. MUSICE. V. VIVA SIBI POSUIT, et si le V répété ne serait pas un double emploi de celui qui commence VIVA (3). Daignez me répondre par le même courrier.

» Mille respects et remercîments. DE CRAZANNES. »

« M. Visconti ne trouve pas dans les médailles de la famille AEMILIA de Scaurus avec la tête de Rome ou la tête du consul casquée, et cependant c'est bien un Scaurus que nous avons.

» Nous n'avons trouvé aucun exemple d'inscription sépulcrale, avec la date de la fondation de Rome qu'on trouve sur celle de

---

(1) Voir *Epigraphie santone*, par M Louis Audiat, p. 55, où le texte est ainsi rapporté : D. M. MEMORIÆ, IANVARIS. NAT. XXXV. NERVIVS. A. N. MANVPRETIARI. B, V.R. COS, traduit par: *Aux dieux mânes et la mémoire de Januaris, âgé de 35 ans. Nervius... artisan, accomplissant un pieux devoir, a élevé ce monument à son très cher ami.*

Ennius-Quirinus Visconti proposait de lire : DIIS MANIBUS ET MEMORIÆ IANVARIS NATIONE NERVIVS (pour *Nervi*) ANNORVM XXXV (quinque et triginata) MENSIVM V (quinque) PRETIARIA BENE MERENTI CONIUGI POSVIT. *Aux manes et à la mémoire de Januaris, Nervien de nation, âgé de 35 ans et 5 mois. Pretiaria a élevé ce monument à son épouse bien aimée.*

(2) De toutes ces interprétations Chaudruc dans sa rédaction définitive n'a admis que celle de Visconti. Mais postérieurement, dans une lettre à l'auteur (Paris, 15 février 1817), Visconti interprète ainsi la dernière ligne : *fratri bene merenti* POSVIT, et la deuxième : JANVARI SATURNI.

(3) Reproduite, p. 132 des *Antiquités* et 60 de l'*Epigraphie santone*. Le V qui suit MUSICE a été considéré par Chaudruc comme une répétition du V de VIVA. M. Audiat y voit la sigle de *volens*. Visconti ne pouvait concevoir qu'une inscription qui commence par DIS MANIBUS ET MEMORIÆ se terminât par *se viva posuit*. Il proposait : « *Diis manibus*, etc., *d'un tel* ; *Julia Musice* (*viro et sibi*) *se viva posuit*, ou quelque chose de pareil.

Digitized by Google

Tullia, fille de Tullius Marius (1). J'attends votre réponse pour mes corrections d'épreuves. »

M. Espérandieu a publié cette inscription, p. 286 de son *Epigraphie romaine*, planche XXXII :

D. M.
MEMORIAE
IANVARIS. NAT.
XXXV
NERVIVS. AN
MANVPRETIA
RI. B.V.R.C.POS

*Aux dieux mânes, à la mémoire de Januaris, citoyen nervien, mort à l'âge de trente-cinq ans. Ses contre-maîtres... lui ont élevé ce tombeau.*

La *Revue épigraphique du midi de la France* (n° 53, avril-juin 1889) fait remarquer, p. 422, comme l'avait déjà fait l'*Epigraphie santone*, que *manupretiarius* n'est pas latin, mais qu'il est évidemment dérivé de *manupretium*, prix de la main-d'œuvre, et par conséquent signifie ouvrier. M. Allmer ajoute : « Il se présente naturellement à l'esprit qu'à la suite du mot *manupretiarii* devait venir, sur l'inscription, l'indication du métier auquel appartenaient les *manupretiarii* de Saintes. Les métiers dont le nom commence par la lettre B, qui y vient en effet à la suite du mot, sont en nombre extrêmement restreint : *balneatores*, des baigneurs ; *barbaricarii*, des brodeurs à la mode orientale ; *bracarii*, des fabricants de braies ; *bibliopolæ*, des libraires ; *burdonarii*, des éleveurs ou gardeurs de mulets. La circonstance que Januaris était du pays des Nerviens nous apporte peut-être un indice pour le choix à faire entre ces divers métiers. Le pays des Nerviens (Bavay), comme celui des Atrébates (Arras), comme celui des Lingons (Langres), et comme aussi celui des Santons (Saintes), était réputé pour la fabrication des étoffes de laine et la confection des vêtements de drap. Le *sagum gallicum* est coté, dans l'édit de maximum de Dioclétien, à 8,000 deniers, soit à raison de 0 f. 0212 le denier, 169 f. 60 ; mais la casaque de Nervie paraît avoir été encore supérieure et jouissait d'un renom étendu au loin. Il se fabriquait, à Laodicé en Syrie, des casaques façon de Nervie qu'on trouve cotées dans le même édit au prix étonnant de 10,000 deniers, c'est-à-dire 212 fr.

» Le Nervien Januaris aura apporté avec lui à Saintes l'industrie perfectionnée de son pays, et peut-être donné lieu, par

(1) Allusion à une inscription fabriquée par quelques farceurs, et que l'honnête savant a publiée comme authentique, page 137, avec force commentaires. L'*Epigraphie*, page 70, l'a signalée comme apocryphe. Visconti y lisait couramment la date de la fondation de Saintes ; Chaudruc, la fondation de Rome ; du reste, tout en la trouvant insolite, il en admirait la beauté.

Digitized by Google

cette importation, à la formation de la corporation des *manupretiarii bracarii*, « ouvriers de main-d'œvre artistique », qui coupaient, confectionnaient et garnissaient de passementeries ces somptueux habits.

» Puisqu'ils coupaient, confectionnaient et garnissaient des casaques, des caracalles, des braies et des jambières en diverses qualités et diverses grandeurs, les *bracarii* étaient bien évidemment des tailleurs dans le sens étendu du mot.

» L'inscription de Saintes, dans laquelle les *manupretiarii bracarii vestifices* apparaissent en corps, fait voir qu'ils y formaient une corporation.

» La restitution proposée des sigles B· V· de la dernière ligne ne peut toutefois pas être présentée comme absolument certaine. Une sérieuse objection à y opposer, c'est que ces simples initiales, pour exprimer les mots *bracarii vestifices*, eussent été des abrévations insuffisantes. La restitution des mêmes sigles par *Bituriges Vivisci*, à laquelle on pourrait aussi penser, aurait, dans une certaine mesure, le même défaut, outre qu'elle ne donnerait pas complètement de désignation au mot *manupretiarii*, et qu'elle aurait encore contre elle le peu de vraisemblance que Januaris et une corporation qui se reconnaissait lui avoir des obligations eussent habité deux villes différentes, éloignées de trente lieues l'une de l'autre. »

M. Espérandieu s'est demandé, p. 289, si les sigles B. V. R. C. indiquaient les noms des ouvriers ou contre-maîtres. Il serait peut-être bizarre de mettre en toutes lettres la fonction, le métier, et en abrégé, par une seule lettre, le nom de la personne; ou bien s'il ne fallait pas lire « quelque louangeuse épithète à l'adresse du mort, comme par exemple *bono viro*, par la formule R. C. POS*uerunt*, et dans ce cas considérer *manupretiarii* comme le génitif singulier qui exprime l'état de Januaris». Puis, après avoir connu le sentiment de M. Allmer, il se range à son interprétation, qui « n'est assurément pas indiscutable, mais fort possible », et qui « a le très grand mérite de tirer fort sagement parti des sigles de la dernière ligne restés énigmatiques jusqu'à ce jour ». Il faut donc lire — jusqu'à nouvel ordre — MANUPRETIARII B*racarii* V*estifices*, R*everentiæ* C*ausa*, POS*uerunt*, c'est-à-dire : *La corporation des ouvriers tailleurs d'habits lui a fait élever ce tombeau, en témoignage de sa vénération.*

---

## VARIÉTÉS

### I

### Soulignonne. Ses registres paroissiaux

Les églises de Soulignonne et de Fourne, commune de Soulignonne, dépendaient de l'abbaye de Charroux: « Ecclesias de

Digitized by Google

Fornes, de Solumnagnas », lit-on dans les bulles de 1096 et du 10 mars 1153, citées par dom Fonteneau (IV, p. 90). Fourne est qualifié paroisse, comprenant les Maisons-Neuves, sises dans la seigneurie de Ransanne, aux actes de baptême de Soulignonne (14 juillet 1700). Le 9 août 1740, par acte de Mollet, notaire aux Essarts, ce prieuré est affermé 145 livres à Jacques Roy par Louis Marsault, prieur, demeurant à Charroux.

« A Soulignonne, dit Lesson, ruines d'un castrum très fortifié dans le XIVe siècle, mentionné lors des guerres de Duguesclin pour l'expulsion des Anglais. » Il n'en reste que la base d'une tour. L'église est des XIe et XIVe siècles. Hélie de Rabaine, fils de Geoffroy, fut, en 1276, plénipotentiaire pour le roi de France et négocia la paix avec l'Anglais. « Il se maria trois fois; la première avec Agnès de Nieul, dame de Nieul, Saint-Georges des Couteaux, La Clipse et Soulignonne près Saintes, de laquelle, morte sans enfants, il eut le fief de La Martinière, 200 marcs d'argent et quantité de meubles. » (Dom Fonteneau, t. VI, p. 167.)

Il est probable que la seigneurie de Soulignonne appartint aux seigneurs de Nieul. Jacques de Culant, de la branche des barons de Ciré, écuyer, seigneur de Fontenailles, Coulonges, Savins et Justigny, épousa, vers la fin du XVe siècle, Françoise de Chaudrier, dame de Nieul, Soulignonne, Le Chantreau, etc. (La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, tome IV, 526, au mot CIRÉ.) J'ignore comment Soulignonne échut à Louis de Salbert, écuyer, époux de Magdelaine de Solière, dont le fils, Zacharie Solière-Salbert, est baptisé le 11 octobre 1662, et dont la veuve épouse, le 3 octobre 1682, noble homme Alexandre Roulin, écuyer, seigneur de La Mortmartin, et est dite veuve en 1686. On lit dans le *Mémoire* de Begon sur la généralité de La Rochelle, 1698 : « Soulignonne, 1900 livres, à M. de La Mortmartin; blé, bois et peu de vin. (*Archives*, tome II, p. 115.) En 1727, un Constantin était seigneur de la paroisse. Le 3 septembre 1726, décéda madame de Constantin à Romefort; elle fut inhumée aux jacobins de Saintes. Le 28 août 1737, mourut à Bordeaux M. de Constantin; les cloches sonnèrent pendant quarante jours à Soulignonne dont il était le haut seigneur. (Registres paroissiaux.)

Les registres de la paroisse vont du 10 avril 1640 au 26 janvier 1773. Voici les noms des curés et ecclésiastiques qui les ont signés : Antoine Mas, 1640-1647 ; Bernard Coterousse, 1647-1689 ; son neveu, Bernard Richard, docteur en théologie, 1690-1731; Pain s'intitule aussi archiprêtre de Corme-Royal, à partir du 22 juin 1760 ; il fut inhumé dans le chœur, 10 février 1767; Sibillotte, 1767-1773 ; le 5 septembre 1688, le « frère Chérubin Chappetias a commencé de servir M. le curé de Sourillonne » ; (sans date), le père Célestin Moulinier, le père Benigne, Fleurat, le père Jacques de Beaumont, le père Justin Tuiarri etc. 29 septembre 1670, Louis-Jean Papon, chanoine régulier,

Digitized by Google

missionnaire de monseigneur, reçoit une abjuration ; 19 juillet 1664, Pierre Dutheil, prieur de Sablonceaux.

Produits des quêtes des syndics : en 1671, 6 livres ; 1672, 5 livres ; 1673, 4 livres ; 1675, 5 livres ; 1680, 4 livres 8 sols.

*Baptêmes* : 11 octobre 1662, Zacharie Solière Salebert, fils de M. de Souligonne, qualifié chevalier le 6 janvier 1691 ; — 16 juin 1664, Jacques de Franquefort (baptisé le 6 juillet), fils de M. de Lavergne ; — 22 juillet 1692, Magdelaine, fille de Jacques de Franquefort, écuyer, sieur du Fribeau, et de Magdelaine Joly, mariés le 27 septembre 1691 ; — 16 juillet 1683, Charles, son fils, mort le 24 ; — 16 août 1694, Jacques, son frère ; — 12 octobre 1693, parrain à Saint-André de Champagne, Charles Mage, écuyer, seigneur du Bouil, lieutenant d'une compagnie franche, [puis colonel du régiment des milices de Brouage]. — 19 octobre 1670, Nicolas, fils de Jacob Meschinet, sieur du Breuil, et de Charlotte Gestin, mariés le 31 août (après abjuration du mari), né le 25 juin, tenu par Nicolas de Joumard, chevalier, seigneur de La Brangelie et Balanzac, et dame Angélique de La Rochefoucauld, dame de Courbon-Blénac ; 19 novembre 1670, Marguerite-Suzanne, fille de Bernard Dussaud, sieur des Marais, et de Susanne Mage ; — 20 février 1674, Marie-Anne, fille de noble homme Gabriel Coudreau, sieur de Boutiraut, et de Marguerite Bernard, tenue par Arthus de La Vallade, écuyer, sieur des Mauriés le 15 octobre ; — 2 février 1675, Etienne, son frère, né le 14 janvier ; — 21 février 1678, Mathieu, son frère, tenu par noble homme Mathieu Fontenau et Marguerite Tesnière ; — 29 septembre 1678, enterré Nicolas, son frère, 6 ans, — 10 septembre 1678, baptisé Marguerite, sa sœur, née le 30 septembre 1675 ; — 25 août 1680, Louis, son frère, tenu par noble homme Dominique Coudreau, sieur de La Devauderie, enterré le 23 janvier 1683 avec Jean, son frère, 1 an ; — 16 septembre 1700, ondoiement à Jonzac de Bernard, fils de François Richard, sieur de La Gabeterie, et de damoiselle Réveillaut du Brandart, baptisé le 30 dans la chapelle du logis noble de Boisseguin, par Babin, prêtre de Champagne, tenu par Bernard Richard et Marie Réveillaut, épouse de Le Gros, seigneur de Boisseguin ; — 24 octobre 1708, Marie Bernard, fille de messire Charles de Tison, sieur de Saint-Thomas du Bois, et de Marguerite Richard, baptisée à 14 mois, tenue par Richard, curé, et Marie Guinot de Beaurepaire ; — 4 août 1709, Jean, fille de Paul Bourgeois et de Marianne Coudreau ; — 4 octobre 1716, à Saint-Sulpice, Marie-Anne-Angélique de La Vallade, fille du sieur de Montfabien et d'Angélique Geoffroy ; — 9 décembre 1716, à Saint-Thomas du Bois, le fils de M. de Tison, né le 19 octobre, tenu par Charlotte de Tison ; — 28 septembre 1718 (à Saint-Sulpice), Jean, né le 24, fils de M. de La Vallade ; — 2 février 1723, ondoyé Jean, fils de M. des Acharts ; — 20 mai 1724, Henriette, fille de messire Théophile de La Court, écuyer, sieur de Pressac, et de

Digitized by Google

dame Henriette de Franquefort; 30 avril 1731, Marie-Henriette, sa sœur ; — 30 juillet 1737, Jacques-Paul, fils de Paul de Franquefort, capitaine d'infanterie, et de Jeanne-Magdelaine Pinaud ; — 27 juillet 1739, Jean, son frère ; — 1er septembre 1715, marraine, Magdelaine-Thérèse Frottier.

*Mariages*: 28 février 1650, «Jean Talleran de Grevignau», écuyer, sieur de Villeneufve, et demoiselle Marie de Gourson; signature, J. de Talleran de Grignols. Une note porte que ce mariage a été fait le 2 mai par ordonnance de l'évêque ; — 12 octobre 1667, Jacques Cholous, sieur des Essards, de la paroisse de Saint-Martin de Villere.... et Théreze Boursiquot; Bernard, leur fils, est baptisé le 26 février 1669 ; — 3 octobre 1682, noble homme messire Alexandre Roulin, écuyer, seigneur de La Mortmartin, du diocèse de Poitiers, paroisse d'Aiffre, et noble dame Magdelaine de Solière, dame de Soulignonne, veuve de Louis de Salbert, écuyer, mariage célébré par Métivier ? (illisible), curé de la paroisse de Notre-Dame du Puy, autrement dit Saint-Maur de Saintes (l'acte est inscrit le 21 juillet 1685; le curé Richard l'a fait suivre de diffamation ; la femme est dite veuve en 1686); — 27 septembre 1691, Jacques de Franquefort, écuyer, sieur du Fribaud, et Magdelaine Joly ; — 30 novembre 1702, Jean de Messac, avocat au parlement, résidant parroisse Saint-Michel à Saintes, et Françoise Bernard ; signature, Claire de Messac ; — 6 avril 1706, en l'église de Saint-Georges des Coteaux, messire Charles Tison, chevalier, seigneur de Saint-Thomas des Bois, et Marguerite Richard, sœur du curé de Soulignonne ; — 5 novembre 1708, Louis-André Forcet, commis au poste de Saint-André de Champagne, et Marguerite Coudreau ; 12 juillet 1713, baptême de Marie-Magdelaine; 27 décembre 1714, de Catherine ; 10 décembre 1718, de Charles-André, leurs enfants ; — 25 novembre 1771, Antoine, fils d'Antoine Duplais, notaire royal, sieur du fief des Touches, et de Léontine Pinard, et Elisabeth Repéré.

*Inhumations:* 10 juin 1669, messire Louis de Salebert, écuyer, sieur de Soulignonne, 36 ans ; — 25 septembre 1671, Claude, âgé de trois semaines, fils de M. Jarossay de Villeneuve et de Marie de Batouneau, de Tonay-Charente ; — 5 août 1692, Gabriel Coudreau, docteur en lois, sieur de Boutiraut, inhumé dans l'église, 50 ans environ ; — 20 mars 1675, Jacob Meschinet, sieur du Breuil ; — 22 avril 1680, Dominique, 3 ans, 30 avril, Mathias, trois ans, fils de Gabriel Coudreau, enterrés dans l'église ; — 15 février 1698, Laurent Richard, avocat en parlement, 74 ans, père du curé ; — 16 septembre 1719, Jeanne Bonneau, 76 ans, épouse de Pierre Bernard, notaire royal, lequel est inhumé le 18 août 1722, à 75 ans, qualifié juge des seigneuries de Solignonne, Nieul, Saint-Porchaire, La Clisse, Lisleau, Ransanne et Fourne ; — 7 février 1724, en l'église, Gabrielle-Henriette, 4 mois, fille de M. de Franquefort des Ageaux ; — 24 janvier 1726, à Fourne, Elizabeth Demortiers, fille du sieur de Mortiers et de dame Griffon du Marais ; — 3

Digitized by Google

septembre 1726, décès, à Romefort, de madame Constantin, inhumée aux jacobins de Saintes ; — 18 mars 1732, Marguerite Bernard, veuve de Gabriel Coudreau, avocat en parlement ; — 28 août 1737, mort à Bordeaux de M. de Constantin, seigneur de Soulignonne ; — 6 août 1741, signature Guinot de Chatelard, vicaire de Corme-Royal ; — 24 avril 1742, François Coudeau, sieur de Boutiraut, 32 ans ; — 6 mai 1742, inhumé dans l'église, demoiselle Marie-Madeleine Ducros de Ville, 36 ans; signature, Froger de Ville, Froger des Grois, De Gemeau de Ville ; — 25 novembre 1746, signature Pierre Eschasseriaux, receveur de la chatellenie de Corme-Royal ; — 17 novembre 1722, Charles (en bas âge) fils de messire Henri Nicolas de La Vallade, écuyer.

*Abjurations :* 29 août 1670, Jacob Meschinet, demeurant au Breuil, abjure aux mains de Pierre Duvergier, théologal de Saintes ; 7 décembre 1681, César Maurais, domestique de M. de Ransanne ; — trois abjurations dans la chapelle de Romegoux ; total : 11 femmes, 11 hommes, dont onze actes en l'année 1685.

Outre les actes ordinaires de la vie civile et religieuse, baptêmes, mariages, décès, abjurations, les registres paroissiaux contiennent souvent des détails étrangers : évenements généraux, accidents locaux, réflexions personnelles. Nous extrayons de ceux de la paroisse de Soulignonne, quelques notes, d'abord de Bernard Richard, docteur en théologie, qui fut curé en 1690 à la place de son oncle Bernard Coterousse, puis de son prédécesseur, mais annotées par lui, ce que nous imprimons en italique. Que s'était-il passé entre le curé et la dame du lieu ? Le pasteur la poursuit de ses sarcasmes, et une de ses vengeances est de transformer son nom *Solière* en *Salière*. On y verra aussi l'histoire bien amusante d'une cloche.

« 1648, 18 décembre. Bénédiction de la cloche Marie-Elizabeth, pesant 137 livres, présentée par François Lebrethon et sa fille Elizabeth.

« Ce jourd'hui, 10 septembre 1679, le tabernacle qui est sur le grand autel a esté donné par honorable dame Magdelaine de Saulière, veuve de feu messire Louis de Salbert, escuier, seigneur de Solignône. » — « *Celui qui a imprimé ces mots a menti; lequel luy a esté payé une fois plus qu'il ne vaut; on a amassé pendant 5 ans dans la paroisse pour luy payer quoiqu'il eust esté donné par ausmone par une dame vertueuse de Jay.* »

« Le samedy 9 may 1682, monseigneur Guillaume de La Brunetière du Plessis de Gesté, évesque de Xainctes, a faict sa visite dans l'église parochiale de Saincte-Geneviefve de Soulignone, à XI heures du matin, et y a célébré la sainte messe, et puis fut disner au logis, accompaigné de M. Rousseau, son ausmaunier, et du révérend père Anastase, récollet, avec madame Magdeleine de Salière, dame dudit lieu, et de là fut aux Essarts. » — « *Enfoncée ditte dame dudit lieu.* »

6 mai 1685. Prise de possession du prieuré de Fourne, par dom Jean Alamargot, religieux de l'abbaye de Saint-Jean d'An-

Digitized by Google

gély, au nom de Pierre Laurand, religieux dudit ordre, prieur.

7 avril 1692, signature de la dame de Solière. « *Ainsi signé au registre de maltoste, dame prétendue de Solignône.* »

*Cloche.* « Le 8e juillet 1696, nous, curé soussigné, avons fait monter une cloche sans bénédiction, pour servir à cette paroisse. La raison du défaut de cette cérémonie est que cette cloche ayant esté faite une fois à Saint-Michel (1), le seigneur de Nieul et la dame de Ransanne, comme parrain et marraine, estant imprimés dessus ladite cloche, toutefois au refus de la dame de Solignonne, ladite dame de Solignonne c'estant avisée après son refus et croyant que les autres noms sur cette cloche luy seroient préjudiciables, fait un procès, et par un acte, somme le fondeur de briser les noms de Nieul et Ransanne, pour y engraver le sien et celuy du seigneur évesque; ce qui ne se pouvoit faire sans la refondre, de manière qu'à sa sollicitation elle a esté refondue une seconde fois à Corme-Royal, ayant promis de payer ladite cloche, et de rembourser tous les frais et avances que nous dit sieur curé avions avancé. Après la refaction, ladite dame de Solignonne se mosqua du sieur curé, prétendant mesme avoir droit de demander un autre prestre que luy pour la bénir. Le sieur curé de Plassay fut commis par le seigneur évesque Guillaume de La Brunetière, tout bon à la demande de Magdelaine de Solière, ditte dame de Solignonne qu'il avoit autrefois veue à Parri, pour faire cette cérémonie, et la devoit nommer Magdelaine-Geneviève. Pour cet effet il vient, le dimanche gras, 4e de mars au dit an; mais il s'en retourna comme il estoit venu, c'est-à-dire sans rien faire : car ou la cloche estoit trop chaude, ou point d'argent pour la retirer. C'a esté plustost le dernier qui a privé nostre cloche de cérémonie: car le fondeur ne la voulut point donner qu'il ne vist clair. Ladite cloche demeura deux mois à Corme; le fondeur, ne pouvant estre payé, nommé Jean Thomas, se pourvut contre ladite dame, pour se faire payer, par devant M. l'intendant, qui n'en voulut pas cognoistre; de sorte que ledit Thomas vouloit rompre et briser nostre cloche, à quoy je m'opposé, et luy marqué que j'estois prest à le payer, à condition qu'il osteroit les noms de Magdelaine de Solière et de Sacharie de Salbert, qui se disoient seigneurs d'icy, ce qu'il fit, puisqu'il n'estoit pas juste que je payasse les honneurs de ces sortes de gens. Tellement que je suis bienfaiteur de cette cloche, ne m'attendant pas qu'il m'en cousteroit 177 livres d'argent, sans compter une paire de gros chaine est de potain, un mortier pesant 8 livres, un chandelier, trois grands plats d'étain, une cloche à cuire du fract (fricot?) et trois livres d'autres frais de manière qu'il m'en couste 230 livres, tant pour la façon de ladite cloche que pour l'augmentation qui a esté de 156 livres, de sorte qu'elle pèse à présent 360 livres. Le clochier aussi estoit en très mauvais

(1) Saint-Michel de La Nuelle écrit aussi la Niheulle, près Pont-l'Abbé.

Digitized by Google

estat; je l'ay fait plancher; Jacques Bodin, dit La Liberté, m'a rendu les planches. Les habitants m'avoient promis de me rembourser, ce que quelques uns ont fait, mais peu : il n'y a point de foy dans une communauté; obligés-la, vous n'obligez rien. Je me repens pourtant pas de cette réparation. Car j'avois les oreilles rompues d'entendre une petite cloche fêlée qui sonnoit comme un chaudron. Cela n'a pas laissé que d'agraver et d'invétérer davantage la haine que ladite dame de Solière avoit conceu contre moy, ce qui me fait peu de peine, mettant tout au pieds de la croix et me soumettant entièrement à la volonté de nostre seigneur Jésus Christ, le priant de me vouloir pardonner s'il y a du mal dans le présent récit. RICHARD, curé de Solignonne. »

*Disette de vin.* « Cette année 1698, la disette du vin a esté générale partout le royaume, de sorte qu'il n'y a eu icy qu'une barrique de vin vert, au lieu de 22 ou 24 de bon qu'on avoit coustume d'amasser de dixmes; encore me meltoit-on du nombre des hureux. RICHARD. »

« Le 24 juin 1708, M. Bernard est venu me dire de la part du sieur de Baposme (1) et sa femme, qui est la maitresse, que je pouvois oster ou faire oster son banc qui est dans la chapelle Notre-Dame ; qu'il y renonçait entièrement, me priant que le procès feust esteint, que je prisse pour mes frais ledit banc, dont je me suis contenté; la parole portée en présence de François Morisson, Susanne de L'Estanc, etc. »

7 juillet 1708. « Le banc a esté employé au lutrin, comme banc du curé. »

*Mission.* « 6 janvier 1715. J'avois oublié de mettre ici qu'une mission est venue, composée de deux missionnaires, dont l'un s'appelloit Le Crom, breton et brechu, que mes paroissiens disoient avoir un vert dans la teste, et l'autre nommé Lois Gauron, souffre-douleurs, que Le Crom appelloit *lardoire*, *relan*, *l'endormi* et autres invectives. Ils sont demeuré trois semaines, s'en sont allés aus Chai, le 29 décembre 1714, après avoir confessé environ vingt personnes, tant les paroissiens de Solignonnes avoient de confiance en eux ! »

*Prédicateur accompli.* « Le 1 avril 1715, j'ay esté à Saintes pour entendre prescher le père Barère, jacobin; j'ay oui deux sermons, l'un sur le saint sacrifice de la messe, et l'autre de l'aveugle né, sur la doctrine de Jésus Christ; c'estoit le mardy et le mercredy de la quatriesme semaine de caresme. »

1715, 1 juin. « Le curé de Saint-Porchaire a fait un baptesme, moi absent d'un demi jour, et par l'impatience du père, qui est un sot, quoique l'enfant se portast bien. »

---

(1) Ce Baposme est François-Gabriel Le Brethon, écuyer, seigneur de Bapaume, marié le 22 octobre 1696 à Françoise Joubert, fille de François-Alexandre, chevalier, seigneur de Saint-Christophe, et de Jeanne Fresneau. *Documents sur la ville de Saintes*, page 64 (Voir pour les Le Brethon la généalogie dans le *Bulletin*, VI, 415, et VII, 293).

Digitized by Google

1718, 24 septembre. « On placera un banc dans la chapelle de la vierge, pour la famille de M. de Ville, moyennant 40 sols par an. »

1727, 15 septembre. « Tabernacle donné pour le grand autel par M. de Constantin, seigneur de cette paroisse. Que le ciel soit sa récompense quand il plaira au Seigneur des seigneurs de l'appeller. RICHARD. »

1731, 4 janvier. « Baptême fait à la paroisse de Notre-Dame ou Sainte-Pétronille de Fourne, possédée par un moine excommunié et absent. DUTILLON, vicaire de Soulignonne. »

1682, 17 mars. Signature de Pierre Mousnier, instructeur de la jeunesse.

Le registre s'arrête en 1773, sous le curé Sibillotte.

Aux minutes de Mollet, notaire aux Essards, le 17 mars 1784, il est fait mention d'André Couraud, instructeur de la jeunesse à Soulignonne.

GASTON TORTAT.

—

## II

### CHATEAUBERNARD.

Châteaubernard est une petite commune du canton de Cognac, à 3 kilomètres de cette ville ; il faisait partie de la paroisse de Saint-Martin, qui se nommait pour cela Saint-Martin-Châteaubernard. Son nom dit son origine, *castrum Bernardi*. Ces deux mots suffiraient pour nous reporter d'un trait aux temps primitifs de la fondation de Châteaubernard, et nous le représenter sous la physionomie antique des *castrum* des x^e^ et xi^e^ siècles, tels que celui de Pons encore debout, et celui de Merpins, tombé en ruines.

La commanderie de Châteaubernard fut une des plus anciennes possessions des templiers dans nos contrées. Les plus vieux documents sur Châteaubernard sont les cinq chartes publiées par Redet, archiviste de la Vienne, dans le *Bulletin* de la société archéologique d'Angoulême, année 1867, et extraits par lui des archives de la Vienne, grand prieuré d'Aquitaine, liasse 224.

La première (1220) est relative à une difficulté qui existait entre les templiers de Châteaubernard, les moines de l'abbaye de Fontdouce et autres co-propriétaires des moulins de Javrezac, qu'il s'agissait de faire réédifier. C'est le frère G. Brochard, grand prieur d'Aquitaine, en personne, assisté de Guillaume Chabret et de Seguin Picard, chevaliers de l'ordre, qui a signé le traité dans le cloître de Saint-Léger de Cognac.

La deuxième, datée de Châteaubernard (mai 1227), constate la concession d'une maison sise à Cognac, qui avait appartenu à R. d'Ambleville, chevalier, souscrite par P. Bœuf, commandeur du temple de Châteaubernard, en faveur de Geoffroy « de

Digitized by Google

Pestieus » et de sa femme, moyennant 20 sous de cens.

La troisième, datée de Châteaubernard (1242), semble se rapporter à la maison mentionnée dans la précédente charte. Elle est concédée, cette fois, par Guillaume de Sonai (1), commandeur des maisons du temple en Aquitaine, qui fut grand-maître de l'ordre en 1250, à Hélie Gerbert, chevalier, pour le même prix de 20 sous de cens. Cette maison avait sans doute fait retour à l'ordre.

La quatrième, datée d'Archiac le 1er septembre 1295, est la vente du moulin de Beaulieu, sur la rivière du Né, par R. Foucaud, curé d'Arthenac, à frère Hugues de Narzat, commandeur de Châteaubernard et d'Angles.

La cinquième enfin (1297) établit la vente faite par Hélie Choquat et sa femme, et les époux Itier « de Guarancilliis », à Jean Fabre de Bouteville, d'un fournil, d'une grange et d'un verger, dans cette paroisse, en la censive du temple de Châteaubernard, joignant le chemin Boyne. Cette vente a été faite avec le concours, pour la conservation de ses droits, du frère Hugues de Narciac, vénérable commandeur du temple de Châteaubernard.

La première de ces chartes nous apprend que, dès l'an 1220, les moulins de Javrezac formaient une dépendance de Châteaubernard, et qu'à cette époque il existait, au sujet de ces usines, un différend qui durait depuis longtemps entre les templiers et les moines de Fontdouce, ce qui doit faire supposer que la possession de ces moulins était à très peu près contemporaine de la fondation de la commanderie. La quatrième nous fait connaître l'existence du temple d'Angles en 1295, et son annexion, dès cette époque, à celui de Châteaubernard.

En 1307, sur la simple dénonciation de deux criminels, ou pour d'autres motifs que l'histoire a appréciés, Philippe-le-Bel, roi de France, fit arrêter en un jour tous les chevaliers qui se trouvaient à Paris, s'empara du temple et de leurs titres. De semblables mesures furent prises dans les provinces. Enfin, au concile général de Vienne, tenu en 1312, présidé par le pape Clément V, l'ordre fut aboli, et l'année suivante le grand-maître Jacques de Molay fut brûlé vif à Paris, avec plusieurs de ses compagnons. Ces moyens rigoureux s'étendirent dans le royaume ; les biens des templiers furent saisis, saccagés ou livrés aux flammes.

Châteaubernard dut subir le sort général ; le castrum fut brûlé. Lorsqu'arriva cette catastrophe, il avait encore sa forme primitive, et rien n'indique qu'il ait été réédifié depuis, sur un modèle plus moderne, qui aurait entraîné avec lui la nouvelle dénomination de Châteaubernard. Les commandeurs qui sont venus dans la suite, n'y ont eu qu'un simple logement et quelques bâtiments pour recevoir et serrer les dîmes et autres re-

(1) Guillaume de Sonai ou de Sonac ou de Senai, qui fut, en 1250, le 17e grand-maître sur les 22 que l'on compte dans l'ordre.



Digitized by Google

venus qu'ils percevaient. On voit encore sur la rue du bourg un vieux chai qui a conservé le nom de *la Commanderie*.

Les ruines du premier établissement sont à peu près nulles ; seulement, en creusant la terre, on a reconnu à diverses fois des traces des anciens fossés qui l'entouraient.

Lorsqu'on prononça l'abolition des templiers, on remit leurs biens aux chevaliers de Rhodes, connus plus tard sous le nom de chevaliers de Malte ; mais il est historique qu'à l'époque de cette remise, le gouvernement de Philippe-le-Bel avait fait main basse sur le numéraire, les meubles précieux, les titres et les vases sacrés, et qu'il ne laissa aux successeurs des templiers que leurs immeubles dénudés. C'est ainsi que Châteaubernard passa aux nouveaux chevaliers, autrefois rivaux de leurs prédécesseurs. On doit même admettre que, lorsque le castrum fut brûlé, les vassaux de la commanderie se soulevèrent aussi contre les priviléges qui y étaient attachés et que les chevaliers de Rhodes durent éprouver beaucoup de peine à rassembler les bribes que leur laissèrent Philippe-le-Bel et l'insurrection qu'on l'accuse d'avoir favorisée.

Châteaubernard a donc été reconstitué sous de nouveaux maîtres, avec son titre de commanderie ; et c'est avec ce titre qu'il a été administré sous le double rapport de son état civil et religieux jusqu'à la révolution. Les registres conservés dans ses archives étaient visés et paraphés par le président de la sénéchaussée de Cognac, « pour servir aux besoins de la commanderie de Châteaubernard. » Dans les derniers temps, le service religieux se faisait par les frères récollets de Cognac, qui étaient délégués pour cela.

Depuis longtemps (1295), Châteaubernard et Angles n'ont fait qu'un seul et même bénéfice ; et cet état s'est prolongé jusqu'en 1789, puisqu'à cette époque ces deux commanderies ont été appelées à voter collectivement pour se faire représenter aux réunions préliminaires pour les états généraux du royaume.

En 1698, l'intendant Begon, dans sa statistique des diverses paroisses et bénéfices de la généralité de La Rochelle, place Châteaubernard et Angles sous le patronage du grand prieur d'Aquitaine. Il ajoute que les revenus de Châteaubernard consistaient « en blé et très peu de vin », évalué le tout à 480 livres. Ceux d'Angles étaient un peu plus considérables ; et consistaient « en blé, vin, bois, foin et pacages, mais peu », ce qu'il estimait 550 livres. (*Archives historiques de la Saintonge*, t. II, p. 130 et 133). A ces deux bénéfices on joignit le temple d'Angoulême qui comprenait seulement l'ancienne maison des templiers, placée près de l'évêché. (L'abbé Michon, *Statistique monumentale*, p. 101.)

*
* *

Le seul monument public qu'il y ait maintenant à Château-

Digitized by Google

bernard est l'église. L'abbé Michon la décrit ainsi, p. 322 : « Eglise de la commanderie. Carré long, belle voûte, romane-ogivée, jolie chapelle latérale du XVIe siècle. Le portail est latéral, pignon à l'ouest. » Et à la page 330, il mentionne, « dans le cimetière, jolie tombe sculptée. » Il veut parler d'un petit monument presque enfoncé dans la mousse, peu éloigné de la sacristie.

L'inscription de la cloche est ainsi conçue, chaque mot étant séparé par une fleur de lys, un cœur ou un triangle :

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. IAY EV POVR PARRAIN M. DVPVY DE TOVBLANE ET LA MARRAINE MARIE BERNARD. LOVIS BROVSSARD MA FAITE 1736.

Une autre cloche, bénite le 20 septembre 1885 par M. l'abbé Mesnard, chanoine du chapitre d'Angoulême, ancien curé de Bourg-Charente, pèse 605 kilos et a coûté 1,980 francs :

JE ME NOMME MARIE-BERTHE-ALBERTINE DE CHATEAUBERNARD. J'AI ÉTÉ BAPTISÉE EN 1885, Mgr A. LÉOPOLD SEBAUX ÉTANT ÉVÊQUE D'ANGOULÊME, LOUIS-JACQUES GROULADE CURÉ DE CHATEAUBERNARD, CH. PINARD MAIRE. MON PARRAIN EST JULES-ALBERT HÉRAUD. MA MARRRAINE MARIE-BERTHE GIRARD ÉPOUSE BOSSAY. E. VAUTHIER, FONDEUR A SAINT-EMILION.

Le 21 janvier 1862, M. Auguste Sicard et moi avons mis à découvert deux autres inscriptions sur les murs de l'intérieur de l'église : elles datent de la révolution. La première, à droite en entrant, est ainsi conçue :

CELUI QUI SE CROIT AU DESSUS
D'HUN SEUL DE SES FRÈRES
EST LE PLUS VIL DE TOUS.

La deuxième, à gauche, se lit ainsi :

LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT
LIBRES ET ÉGAUX EN DROIST

C'est l'article 1er de la constitution du 3-14 septembre 1791.

Michon ne dit rien d'une légende inscrite sur un pan de mur de la chapelle latérale qui sert aux fonts baptismaux. Elle était à peu près couverte de chaux ; mais les 10, 11 et 14 janvier 1861, en compagnie de M. Auguste Sicard, je l'ai dégagée du badigeon, et nous avons pu la lire en entier, en prendre copie et en faire tirer quelques exemplaires sous forme de fac-simile. La pierre en forme de croix, a 1m36 de large sur 1m64 de haut.

C'est la description des phénomènes ou « *XV signes* » qui doivent annoncer, accompagner et suivre la fin du monde : bouleversement universel, résurrection générale, enfin séparation des bons et des méchants. Le style et la forme des lettres sont bien du XVIe siècle. Nous reproduisons dans l'autographie ci-contre

Digitized by Google

un fac-simile pris par M. Charles Dangibeaud et cette inscription en caractères ordinaires :

S[Y SONT] LES XV S[IGNES] MOVLT
MERVEILLEUX Q[U]I PRÉCÉDERONT
LE JUGEMENT DE DIEU DE[S]
Q[UE]LS E[ST] ESCRIT EN APOC[ALYPSE] OU HIC (?) [ICI].
LA MER S'ELLEVERA, SUR TOUS LE MO[NT]S CE TIENDRA.
LA MER DEDE[N]S LA TERRE ENTRERA Q[UE] A PEINE VEOIR O[N] LA POURRA.
BALAINES ET POISSO[N]S APP[ARAIT]RO[N]T, GECTE[NS] CRIS ET HORRIBLES [SO[N]S].
LA MER ET TOUTE EAU ARDRA ET METTRA TOUS POISSONS A MOR[T].
ARBRES ET HERBS SUERONT GOUCTES COM[M]E SANG SER[O]NT.
ARBRES, CHASTEAULX, MAISO[N]S, ÉGLISES, TOUS TREBUCHERO[N]T.
N'Y AURA PIERRE DESSO[U]BS LE FIRMAME[N]T Q[UI] NE SE FENDRA.
C [T]A[N]T FORT LA T[ER]RE TRA[M]BLERA Q[UE] TOUT HOM[M]E ET BESTE [SE MUSSERA].
LES VE[N]TS E[N] SI GR[AN]T Q[UA]NTITÉ S'ESLEVERONT Q[UE] LES MO[N]TS [TO[M]BERO[N]T].
LES GE]N]S Q[UI] S'ESTOYE[N]T MUSSÉS EN T[E]RRE SERO(N)T SANS PARLER.
LES OS DES GE(N)S SERO(N)T TO(U)S SUS LES MONUME(N)S. J. MONOYS
LES ESTOILES ET PLA(N)ETES CHIERRO(N)T ENFLAMÉES. [1531
TOUS CE JO(UR) VIVANS MOURRO(N)T, HOM(ME)S, FE(MM)ES, ENFA[N]S,
LE CIEL ET LA T(ER)RE ARDRA ; FEU ET FLAMES, TOUT ÉLÉMENT CO(N)SU(M)ERA
TERRE ET CIEL RENOUVELLERO(N)T ; TOUS UMAI(N)S RÉSUSCITERONT.
VENITE BENEDICTI PATRIS
MEI POSSIDETE PARATUM ET
DISCEDITE MALEDICTI IN
IGNE(M) ETERNUM. M· R·

C'est le texte de saint Mathieu, ch. 24, verset 34 et suivants. Dans la 4e ligne il y a EN APOC [alypse] ? C'est probablement une erreur ou une exagération. L'Apocalypse ne parle pas de ces signes ; mais on les trouve dans saint Mathieu, ch. XXIV, verset 34 et suivants ; dans saint Marc, ch. XIII, et dans saint Luc, ch. XXI.

*
* *

Voici, outre ceux qui sont mentionnés dans les chartes, les noms de quelques commandeurs de Châteaubernard :

Ythier Chamneuf ( -1514). — En 1514, les notables de l'Angoumois furent convoqués à Angoulême pour concourir à la rédaction du coutumier, c'est-à-dire pour établir par écrit, en un seul cahier, toutes les lois, usages et coutumes qui régissaient notre contrée. Parmi ceux qui se rendirent à l'appel figure frère Ythier Chamneuf, en sa qualité de commandeur collectif du temple d'Angoulême, de Châteaubernard et d'Angles. C'est tout ce que j'ai pu recueillir sur ce personnage.

J. Monnoys, 1531. — C'est le nom qui est inscrit sur la pierre dont on a lu la légende. Est-ce celui du commandeur de Châteaubernard, et la date de l'inscription est-elle 1531 ?

Digitized by Google

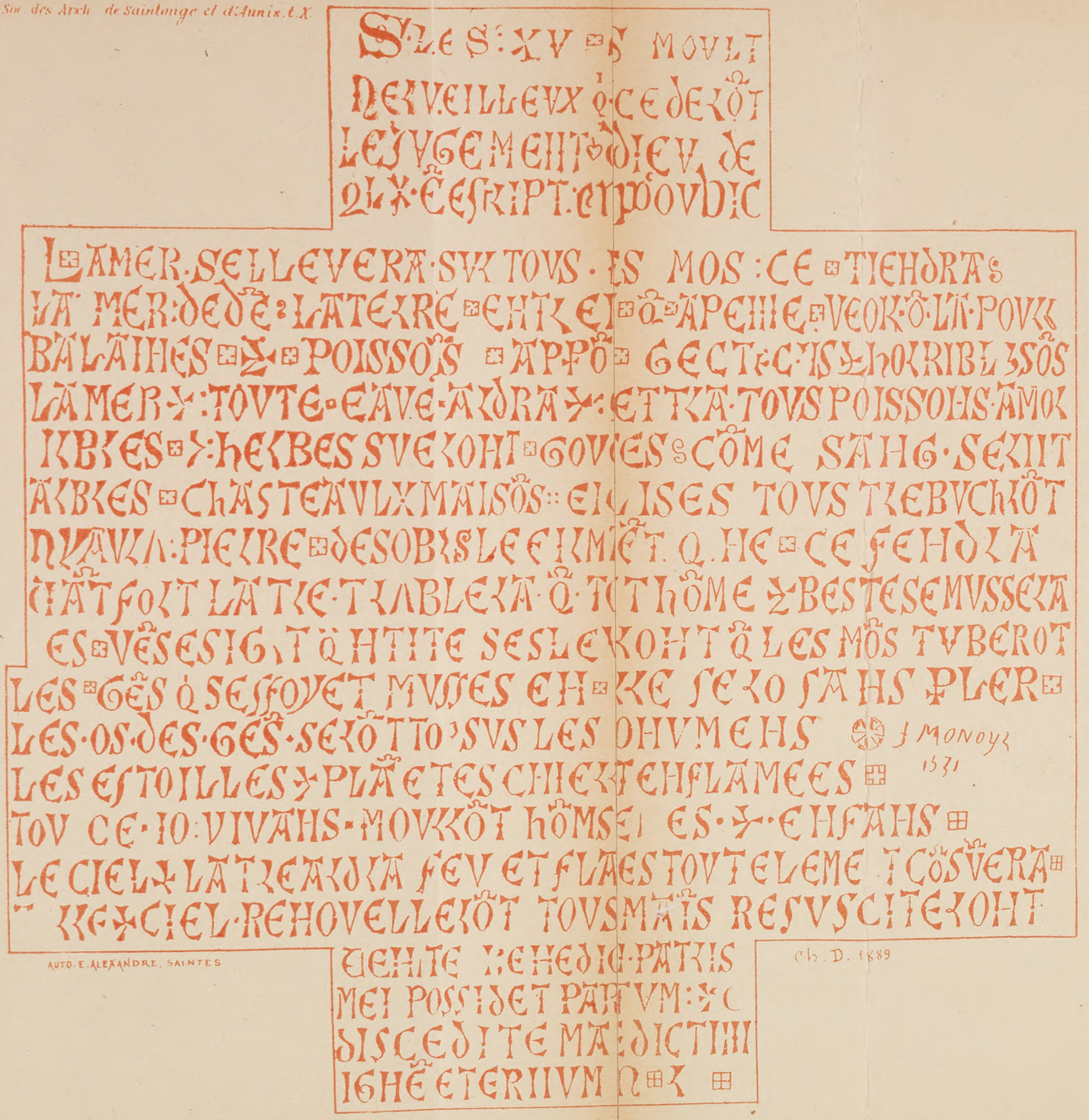


J MONOYE 1531

AUTO. E. ALEXANDRE, SAINTES

Ch. D. 1889

INSCRIPTION A CHATEBERNARD (CHARENTE)

Digitized by Google

le nom est précédé d'une espèce de croix de Malte, ce qui donnerait quelque apparence à cette hypothèse. Ne serait-ce pas plutôt le nom d'un visiteur ?

Gabriel Thibaud de La Carte ( -1714). — Haut et puissant seigneur Gabriel Thibaud de La Carte, grand prieur d'Aquitaine, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies, terres et seigneuries de Loudun, Moulin, Les Epaux, Châteaubernard (1), Courand, Angles et autres lieux, n'est pas un simple commandeur ; c'est le grand-prieur d'Aquitaine en personne, qui jouit aussi d'Angles et de Châteaubernard (2).

Certaines terres formaient un corps de métairie autour du bourg, et c'est sans doute le bâtiment, encore appelé la commanderie, qui servait à leur exploitation.

Les terres vagues qui servent de carrière à tirer de la pierre ont, dans ce temps-là, été classées au rang des dépendances de la commanderie de Châteaubernard ; mais les habitants ont été autorisés à y prendre la pierre dont ils auraient besoin pour bâtir et entretenir leur maison. La procuration du grand-prieur fait supposer qu'à l'époque de 1714, il y avait à Châteaubernard une certaine quantité de terres vagues et incultes et qu'il les concéda aux habitants moyennant une redevance qu'il réduisit le plus possible.

La commanderie de Châteaubernard et celle d'Angles ressortissaient du siége royal de Cognac et avaient le privilége de justice haute, moyenne et basse (3). Le document d'où j'extrais cela porte la date de 1720, et il nous fait supposer qu'à cette époque ces trois degrés de juridiction étaient en vigueur à Châteaubernard et à Angles, puisqu'il les exclut des exceptions où le droit de justice avait cessé alors d'être exercé.

Suivant une procuration du 22 août 1714, donnée par le grand-prieur d'Aquitaine Thibaut de La Carte, Châteaubernard, et Angles probablement, aurait été une annexe de la comman-

---

(1) Dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, XX, *L'ordre de Malte*, page 238, cite, comme commandeur « des Epaux, M. Le Bailli de Chantilly, 1786 ». Il n'est pas question de Châteaubernard. Châteaubernard était-il encore annexe des Epaux?

(2) La famille Thibaud de La Carte était de l'Angoumois (Voir *Inventaire de la Charente*, page 191, 2e cahier, série E), où elle est mentionnée de 1662 à 1684. Elle était talliée à Philippe de Nesmond par Bénigne Thibaud de La Carte, sa femme, demeurant château des Etangs, paroisse de Massignac (1662). Beauchet-Filleau a donné, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, II, 707, un essai de filiation. D'après lui, Gabriel Thibaud de La Carte, reçu chevalier de Malte le 20 avril 1649, commandeur des Epaux en 1675, des Epaux et de Loudun en 1698, grand prieur d'Aquitaine le 5 mai 1711, était fils de Jacques Thibaud, écuyer, seigneur de Veuzé et de La Carte, et de Françoise Chauvinière. Son oncle, François Thibaud, reçu le 1er avril 1633 chevalier de Malte, était commandeur d'Auzon en 1661 et en 1656, capitaine de vaisseau, commandait une escadre de la Religion. Vertot, *Histoire des chevaliers de Malte*, outre ceux-là, indique encore Jacques Thibaud de La Carte, reçu chevalier le 21 octobre 1712; Jean-Baptiste, fait chevalier en 1689. Les Thibaud de La Carte portent *d'azur à la tour crénelée d'argent.*

(3) Collection Emile Albert à la bibliothèque de Cognac, vol. XXIX, p. 173.

Digitized by Google

derie des Epaux, et Jean Gautier, mandataire, y est qualifié juge sénéchal des Epaux et annexes en dépendant (1).

Plus tard nous trouvons de nouvelles traces de la juridiction de Châteaubernard. Le 15 septembre 1788, mariage de maître Izaac Chauvin de Chatenet, avocat en parlement, conseiller du roi, contrôleur et vérificateur des revenus matrimoniaux et d'octroi de cette ville, juge sénéchal civil et criminel de Châteaubernard, Angles et La Brunette, avec Anne Pelluchon des Touches, fille de Jean-Antoine Pelluchon des Touches, seigneur de Saint-Brice-des-Bois, ancien conseiller du roi, assesseur civil et criminel de la sénéchaussée de cette ville, et de dame Marguerite-Suzanne Vitel de Belendroit. Signé Chauvin, curé de Bréville, « matrimonii minister ». (Arch. de Saint-Léger de Cognac). (2)

P.-B. BARRAUD.

---

(1) Châteaubernard, commanderie de l'ordre de Malte. Le grand prieur d'Aquitaine est le seigneur et haut justicier, et va par appel au bailliage de Cognac et de là au parlement de Paris. (*Idem.*)

(2) Le vingt-deuxième du mois d'août mil sept cent quatorze, après midi, devant Courivaud, notaire royal à Pons, « haut et puissant seigneur messire Gabriel Thibaud de La Carte, grand prieur d'Acquitaine, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies, terres et seigneuries de Loudin, Moulin, Les Epaux, Châteaubernard, Courand et autres lieux, demeurant ordinairement en sa dite commanderie de Loudun et estant de présent dans sa dite commanderie des Epaux, paroisse de Meursac », constitue son procureur général et spécial, maitre Jean Gautier, juge sénéchal de la commanderie des Epaux et annexes en dépendant, demeurant audit bourg des Epaux, pour « se transporter à la commanderie dudit Châteaubernard pour, et au nom dudit seigneur constituant, passer baillettes des terres incultes de ladite commanderie aux habitants d'icelles, suivant les devoirs ordinaires de six et sept un des fruits y provenant pour tous droits de dîme et terrage ; déclarer pour ledit seigneur aux dits habitants, qu'il ne veut ni entend que les baillettes ci-devant passées devant Yvon, notaire royal, par le sieur Tardy, procureur d'office dudit Châteaubernard, subsistent et ayent effet en aucune manière, attendu que le sieur Tardy a excédé son pouvoir a l'égard desdits devoirs desdites baillettes et que ledit sieur procureur constitué retire des mains dudit sieur Tardy les sommes des deniers qu'il a reçues des particuliers dudit Châteaubernard pour l'entrée des terres à eux données, sur lesquelles sommes il en sera rendu aux particuliers à proportion qu'on leur ottera des terres à eux données par les dites baillettes ci-devant passées et suivant ce qu'ils auront donné, si ce n'est celle du 19 mai 1713 donnée à Jean Boumard et à Jean Delamerat, dont le prix est excessif ; auxquels il leur sera rendu la somme de quarante livres, si bien que les terres leur resteront sur le prix de dix livres par chacun journal ; et attendu que ledit Boumard en a eu trois journaux en la pièce appelle Grande-Croie, donnée par baillettes du 23 septembre 1713, pour raison desquels trois journaux, ledit Boumard n'a rien donné d'entrée, il sera tenu les payer à raison de trente sols par journal et du surplus il en sera pris ce qu'il conviendra pour frayer aux frais de baillette que ledit sieur Gautier, procureur constitué, passera de nouveau auxdits tenanciers, attendu qu'ils avoient payé de leurs deniers les frais de celles ci-devant passées en leurs noms par ledit sieur Tardy, et le restant desdites sommes servira à payer deux treuils de bois, l'un à fouler, l'autre à presser, que ledit sieur Bernard, fermier, a payés de son argent ; et ledit paiement fait, lesdits deux treuils resteront pour meubles d'estats à ladite commanderie de Châteaubernard et le parsus, au cas qu'il y en ait, sera employé aux réparations ou ornements argent de l'eglise dudit Châteaubernard et annexes ; donner quittance et valable descharge audit sieur Tardy des sommes qu'il lui mettra entre les mains, retirer des mains dudit sieur Bernard la reconnaissance que ledit seigneur lui a ci-devant donnée concernant lesdits treuils ; et attendu que ledit sieur Tardy a donné trois

Digitized by Google

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX, rédigées par les professeurs des facultés des lettres de Bordeaux et de Toulouse, 1888, nos 3 et 4. (Paris, Leroux, in-8°).

Outre *L'enseignement du grec dans l'université*, discours de M. Cucuel, plein de bon sens et d'humour, les discours d'ouverture du cours de littérature latine, de M. Plessis, qui parle des poètes en poète, et l'*Introduction à la sociologie de la famille*, de M. Durckheim, si judicieux et si profond, le dernier numéro de 1888 de cet important périodique contient *La première muraille de Bordeaux*, par M. Camille Jullian. L'auteur étudie avec sa critique ordinaire la muraille romaine de Burdigala, et il est nécessairement conduit à en fixer la date en même temps que celle des « remparts gaulois du IIIe et du IVe siècle ». Il arrive, avec une science plus profonde, aux mêmes conclusions que notre article de janvier dernier : *La date des murs gallo-romains de Saintes* (Voir *Bulletin*, IX, 19).

« C'est un fait entièrement admis aujourd'hui que les remparts romains des villes du nord, du centre et de l'ouest de la France, ont tous été bâtis à l'aide des mêmes matériaux, au moyen des mêmes procédés, et qu'ils appartiennent tous à une même époque. » Quelle est cette époque ? Ausone parle de l'enceinte de Bordeaux ; mais « il n'a pas connu, paraît-il, d'autre Bordeaux que ce castrum enfermé de tous côtés par une solide muraille ». Or, Ausone est né vers 310 ; « il n'est donc pas téméraire d'affirmer que c'est au plus sous le règne de Constantin qu'a été élevée la muraille gallo-romaine de Bordeaux. » Mais les matériaux dont elle est formée appartiennent à des monuments des Antonins, plus souvent des Sévères, jamais de Constantin. « Il n'a été extrait de la muraille romaine aucun fragment qui portât des traces indiscutables de christianisme. »

---

journaux de terres à Vivien Perron par baillettes du 7 décembre 1713, et trois journaux à François Frouin par baillette du 14 mai dernier, lesquelles terres sont celles qui doivent rester à la métairie de ladite commanderie, ledit seigneur veut et entend que lesdites baillettes demeurent nulles et que, pour récompenser lesdits Frouin et Piron, il leur en soit donné tel nombre que ledit sieur Gautier, procureur constitué le jugera à propos et qu'il leur soit rendu ce qu'ils ont donné d'entrée à proportion de ce qu'on leur ottera de terres ; et qu'à l'égard des terres appelées la Pierrière, où les particuliers ont commencé à tirer de la pierre, qu'elle demeurera comme domaine de ladite commanderie, et néanmoins les particuliers tenanciers de ladite commanderie en pourront tirer pour bastir et raquemauder leurs maisons en ladite commanderie seulement. Fait et passé en ladite commanderie des Epaux, parroisse dudit Meursac, le jour, mois et an que dessus, en présence de Me Josué Soulard, procureur au siège présidial et élection de Saintes, demeurent audit Saintes, parroisse Saint-Mort, et de Paul Roger, marchand, demeurent audit bourg des Epaux, paroisse dudit Meursac, témoings connus, requis et appellés, soubsignés avec ledit seigneur commandeur, grand-prieur d'Aquitaine, et Gautier, ainsi signé : Le chevalier de La Carte grand-prieur d'Aquitaine, Jean Gautier, Roger Soullard et Gourivaud.

» Controllé à Pisanny, le 23 août 1714 ».

Digitized by Google

De plus, on a trouvé dans l'interstice de grandes pierres un petit bronze de Claude le Gothique (268-270). La muraille n'a donc pas été construite avant 268. « Il semble donc qu'on doive la placer dans les dernières années du IIIe siècle ou les premières du IVe. » C'est d'ailleurs la période pendant laquelle les villes de la Gaule furent fortifiées.

Après la mort d'Aurélien, après 275, les Germains envahissent les Gaules et occupent soixante des plus fameuses cités, ce qui est à peu près le chiffre total de toutes les cités comprises dans les trois Gaules. « Bordeaux, sans contredit, fut du nombre des villes pillées », et c'est à cette date très vraisemblablement qu'elle fut ruinée. Il en fut de même sans doute pour Saintes. Ainsi s'expliqueraient ces fragments de sculpture à moitié calcinés. « Les barbares ne furent chassés qu'en 277 par Probus » ; mais les Bagaudes arrivèrent, et leur insurrection ne fut guère arrêtée qu'en 287. C'est alors qu'en présence d'une nouvelle invasion on se mit à construire des remparts. Et l'on prit à la hâte « aux temples, aux monuments publics, les pierres de taille nécessaires aux fondations ». Tout a paru bon, tout a servi pour l'édification de ces murs. Les cimetières et les monuments de la ville ont été les véritables carrières où ont puisé les entrepreneurs. En Orient, à Athènes, à Rome, sous nos yeux, en Algérie, on agit de même. Thucydide, I, 93, raconte que les murailles de Thémistocle reçurent des pierres de toute espèce, non appareillées, telles que chacun les apportait. « On y fit entrer jusqu'à des colonnes sépulcrales et des marbres sculptés. » N'est-ce pas le cas de Saintes ?

Toutefois, M. Jullian ne croit pas que ce soient les ingénieurs qui, de parti pris, ont détruit les temples et les basiliques, saccagé les places publiques et profané les cimetières. « Cette œuvre de dévastation a été faite avant », par les barbares probablement, et par les Bagaudes. Sans doute on peut admettre que le génie renversa des monuments ; mais il ne les incendia pas. Or, des pierres ont été calcinées, effritées.

Il est facile de voir qu'à Bordeaux les faits sont les mêmes qu'à Saintes ; et la conclusion s'impose : ces remparts sont de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe.

Il nous est agréable de nous trouver si complétement d'accord avec le savant épigraphiste. Nous relirons bientôt cette dernière dissertation dans le second volume de ses *Inscriptions romaines de Bordeaux,* qui ne tardera pas à paraître.

L. A.

—

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, 1889, n° 2, page 202, contient de M. Georges Musset *Vente, le 5 février 1575* (nouveau style), *de matrices* par Pierre Haultin à Hiérosme Haultin, son neveu, ce qui prouve que la date des impressions de Jérôme doit être reportée à 1575 au moins. (Voir *Bulletin*, IX, 152).

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE, VIII, 1889, page 23, contient de M. l'abbé Métais, *Notes sur les mystères représentés à Tours pendant le moyen âge*, où se trouve mentionné le « jeu de monsieur saint Eutrope », dont il a déjà été question dans notre *Bulletin*, VIII, 232.

« En 1452, apparaît non plus une simple moralité, mais un véritable drame, le martyre de saint Eutrope, apôtre et premier évêque de Saintes. A cette occasion, un véritable conflit s'élève entre le chapitre et l'archevêché. Défense est faite aux gens de l'archevêque d'assister à la pieuse représentation. Les vicaires du prélat font appel; mais le chapitre semble avoir maintenu sa décision, « 1452, 27 julii... Eadem die, tractantes... » (Voir *Bulletin*, VIII, 232).

» Voulait-il donner à cette fête un caractère purement privé, la réserver aux employés de l'église, qui seuls en étaient les acteurs ? Cédait-il à un sentiment de rivalité à l'égard de l'archevêché ? La note est malheureusement trop concise et même trop obscure pour répondre à toutes ces questions, et nous laisser entrevoir l'origine et le véritable dénouement de cette affaire.

» Il nous sera plus facile d'expliquer le choix, fait par le bas clergé de la collégiale, du martyre de saint Eutrope. Le culte de l'apôtre de Saintes était populaire à Tours et en grand honneur dans la basilique Saint-Martin, qui célébrait solennellement la fête du saint le 30 avril. Les actes émouvants du glorieux martyr se prêtaient facilement au drame et fixèrent le choix des jeunes clercs. »

Puis viennent des citations extraites des bréviaires manuscrits, telles qu'elles sont reproduites par notre *Bulletin* du 1er novembre 1888, VIII, 455.

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES DE LA CORRÈZE, 3e livraison de 1889, contient, page 369, l'*Epitaphe de Mgr de Saint-Marsault à Rome*, par Mgr Barbier de Montault.

L'épitaphe de ce prélat, qui fut abbé de Bassac (Voir notre *Bulletin*, IX, 282), dans l'église nationale de Saint-Louis des Français, est gravée sur une dalle de marbre blanc et encastrée dans le pavé d'une des chapelles qui flanquent le bas-côté gauche; elle rappelle qu'il fut évêque de Pergame et aumônier de Mme Adélaïde, fille de Louis XV. La mort est fixée au 29 août 1818 :

D. O. M.

MEMORIÆ. ET. CINERIBVS. MARIÆ. JOSEPHI. GREEN. E. COMITIBVS. S. MARSAVLT. EPISCOPI. PERGAMENSIS. A. SACRIS. LARGITIONIBVS. ADELAIDIS. AVGVSTÆ. LVDOVICI. XV. REGIS. CHRISTIANISSIMI. FILIÆ. DEO. REGI. ET. PATRIÆ. DEVOTVS. VIXIT. AN. LXXXIX. OBIIT. IV. KAL. SEPTEMBRIS. AN. N. S. MDCCCXVIII.

—

Digitized by Google

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle, nos des 26 octobre et 2 novembre, publie, sous ce titre, *Œuvre de Notre-Dame des martyrs*, un récit succinct de la déportation ecclésiastique en 1793-94 sur les côtes de la Charente-Inférieure, et le projet d'un monument expiatoire à l'île d'Aix, qui serait une église destinée à remplacer « l'informe masure » qui sert de temple actuellement. L'auteur cite, sans indiquer la source, une page de notre livraison d'avril 1887, t. vii, p. 183.

—

Conservateur, de Marennes, du 20 octobre, contient, sous ce titre: *Saint-Pierre*, un article dont nous extrayons ceci:

« Vers l'an 1764 existait à Saint-Pierre un établissement connu sous le nom de couvent, desservi par une association de demoiselles vivant religieusement dans ledit établissement pour donner l'instruction chrétienne et gratuite aux enfants pauvres et des soins aux malades indigents. Ces demoiselles avaient fait construire elles-mêmes l'établissement qui s'était successivement agrandi du produit des dons qu'elles recevaient et du fruit de leurs économies. Pour les encourager et les mettre à même de remplir le but louable qui avait déterminé leur réunion, on leur avait concédé un terrain communal pour l'édification de leur maison.

» Survint la tempête révolutionnaire qui ne sut que détruire, comme toutes les tempêtes. L'association du couvent de Saint-Pierre fut dissoute par une fausse application de la loi portant suppression des corporations religieuses ; ladite maison fut vendue avec toutes ses dépendances par la ci-devant administration du district de Marennes.

» En 1814, M. Pierre-Samuel Lemit, vicaire général du diocèse de La Rochelle et curé de Saint-Pierre d'Oleron, voulant faire revivre l'établissement supprimé, acquit par voie d'échange la totalité des bâtiments, jardin et servitudes qui en faisaient partie, et offrit d'en faire gratuitement don à la commune de Saint-Pierre, sous la condition principale que la dite maison serait rendue à son ancienne destination sans pouvoir la changer, et à la charge au contraire par la commune de protéger le dit établissement de manière à en perpétuer la durée. »

En conséquence, par acte reçu Jean-François Hérard, notaire à La Rochelle, le 22 décembre 1814, il donna la maison connue sous le nom de Couvent, située sur la place d'Armes, etc. Le 22 janvier 1815, le conseil municipal accepta, et une ordonnance royale du 26 mars 1817 autorisa la commune à accepter.

La fondation dont il s'agit plus haut, projetée dès 1734 par le curé François Chabirand, a été faite le 2 septembre 1753, dans une assemblée des principaux habitants de la paroisse Saint-Pierre d'Oleron, en la nef de l'église. Là, en présence du curé Louis-Adrien de Lhumeau, archiprêtre d'Oleron, de Jean Gillis,

Digitized by Google

juge sénéchal, Héraud et Nivard, marguilliers ; de Péponnet, procureur fiscal, Lemit, syndic, etc., Anne Renaud, veuve de François Fresneau de La Ruchauderie, seigneur de La Gataudière, La Parée, Trillou et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, en exécution des instructions de son mari, né à Saint-Pierre, reconnaissant «la grande utilité d'établir dans cette paroisse une école de charité pour l'instruction des jeunes filles, et encore pour le secours et soulagement des pauvres de la dite paroisse, surtout pour ceux qui habitent les villages, soit pour leur procurer des aliments, soit pour les visiter dans leur maladie et leur administrer les remèdes, pansements et autres secours», donne, dit le registre des délibérations de la paroisse de Saint-Pierre, « une somme de deux mille livres une fois payée pour être employée à bâtir et construire un logement convenable ou partie d'icelui dans un endroit du cimetière du présent bourg, du côté de la place d'Armes ».

Il serait trop long de raconter la suite des négociations auxquelles furent mêlés et le célèbre Montyon et le lieutenant-colonel de Cujula, lieutenant des maréchaux de France, et le cardinal de Bernis, pour assurer, par des letres patentes du roi, l'établissement fondé en principe, puis pour affilier aux religieuses hospitalières de Sainte-Marthe les demoiselles qui desservaient l'hôpital et l'école, tout en restant laïques. En 1769, il y avait dans la maison 10 dames de 60 à 30 ans, jouissant de leurs biens et ayant au moins 200 livres de rente (somme exigée); elles avaient plusieurs pensionnaires, 150 écolières, une pharmacie, une salle pour 8 malades, et avec l'instruction gratuite distribuaient aux indigents du bouillon, aux malades des remèdes. En 1771, l'établissement était desservi par Marie-Anne Roche, Marthe Raoult et L. Raoult, Jeanne Réal, Montant, veuve d'un gentilhomme, Marie Monregeau, Coutant. Marie-Anne Roche fut, le 1er juillet 1793, dénoncée à la municipalité et au conseil général de la commune de Saint-Pierre par la société des amis de la liberté « cherchant toujours le maintien de la paix et les moyens d'étouffer dès leur naissance les germes de discorde que sème continuellement l'hipocrite malveillance ». — « Portez-vous sous vos jupes le cordon que vous portiez ci-devant ?» lui demande le maire. Puis : « Que pensez-vous de la révolution et de quel œil la considérez-vous ? — Qu'elle ne savait qu'en penser; que cependant elle croyait qu'elle était faite pour le mieux. — L'adoptez-vous ? — Vous m'embarrassez, ne la connaissant pas. »

Marie Monregeau mourut à Saint-Pierre le 21 mai 1826 après un testament fait le 6 février 1815 devant Julien, notaire royal. Elle avait vécu 60 ans dans le « couvent ». Louis Angibeaud, son neveu, était son unique héritier. Anne Regnault la fondatrice, fille de Daniel Regnault, major des milices de Marennes, veuve de François Fresneau de La Ruchauderie, était morte le 4 février 1758.

Au Château, on voit, le 29 mai 1791, Augustin Merie, instruc-

Digitized by Google

teur de la jeunesse, prêter serment,et «les deux sœurs chargées de l'instruction de la jeunesse le refuser ». Le 19 nivôse an II, Jeanne Barbier,62 ans, et Marguerite-Henriette Barbier, 59 ans, sœurs, « cy-devant religieuses », toutes deux domiciliées dans la commune depuis plus d'un an, demandent certificat de civisme; elles ont vécu dans la retraite; donc le conseil général ne peut « rendre aucun témoignage de leur civisme; mais il atteste et certifie qu'il n'est point à sa connaissance que ces citoyennes aient jamais rien dit, fait ou écrit contre la république ». Deux mois après, 6 ventôse, il leur refuse nettement ce certificat : « Ces citoyennes ne sortent jamais de chez elles, ne sont nullement connues du conseil, et au mépris de la loi elles ont tardé jusqu'ici à faire le serment civique. »

—

De l'action *finium regundorum* et de la condition des transportés aux colonies. — Thèse pour le doctorat, par Aris Boutinet, avocat à la cour d'appel de Paris. (Voir plus bas, page 76).

C'est une question des plus graves que traite M. Aris Boutinet dans sa thèse pour le doctorat. Elle intéresse tout à la fois le droit pénal, la moralisation des condamnés et l'avenir de nos colonies. S'il n'a pas donné à un sujet, aussi vaste et aussi complexe, tout le développement dont il serait susceptible, il faut reconnaître que M. Boutinet l'a examiné sous toutes ses faces. Dans nos sociétés modernes, le droit de punir doit, sans s'affaiblir, se dépouiller cependant de cette rigueur inexorable qu'il revêt dans les civilisations moins avancées ; aussi la moralisation des condamnés est-elle un de ces problèmes dont la solution préoccupe vivement toute une école de penseurs. Les uns croient, avec Bentham, qu'il suffirait pour l'obtenir d'une surveillance plus active, favorisée par une disposition spéciale des établissements de détention ; d'autres préconisent l'isolement absolu; d'autres enfin voient dans la déportation, la garantie la plus sûre, aussi bien pour la société, rejetant ainsi hors de son sein les éléments qui la troublent, que pour les condamnés eux-mêmes auxquels on facilite, par le travail, un retour à la vie honnête. Quelle perspective plus séduisante que celle de ce condamné arraché au milieu corrupteur du bagne, appelé à une existence nouvelle, libre de choisir entre deux voies: celle qui le maintiendra dans l'abjection et la servitude, ou bien celle qui le conduira graduellement à la liberté ? A un autre point de vue, que d'avantages nos colonies ne pourraient-elles pas retirer de cette énorme quantité de travail utilement employé ? Les condamnés, transformés en pionniers, défrichent les forêts, construisent les routes, creusent les ports, dessèchent les marais, préparent en un mot le terrain que viendra plus tard féconder l'émigration libre. Ce sont là sans doute les considérations qui guidèrent le législateur de 1854 ; et cependant, après avoir lu la thèse de M. Boutinet, on verra quels résultats

Digitized by Google

ont répondu à de si belles espérances. Notre système pénitentiaire a été organisé de telle façon que la transportation est considérée par les condamnés comme une peine infiniment plus douce que la détention dans une maison centrale, d'où il suit que les circonstances aggravantes du crime ont ce résultat illogique d'abaisser, en fait, les rigueurs de la pénalité. Un tel état de choses appelle une réforme urgente, et M. Boutinet, sur bien des points, en fait sentir la nécessité. D'après lui, la peine de la transportation n'est pas suffisamment intimidante, et les pénalités encourues par les déportés sont insuffisantes : « La fréquence des attentats, dit-il, en dehors de la facilité avec laquelle ils peuvent être commis, s'explique encore par l'impunité, qui, la plupart du temps, se trouve être assurée à leur auteur. Les condamnés, condamnés, en grande partie, à de longues peines, ne redoutent d'aucune façon les condamnations qu'ils peuvent encourir et qui ne changent en rien leur situation... la peine de mort prononcée, la clémence du chef de l'état intervient en effet le plus souvent, et après quelques mois d'attente, le condamné se retrouve dans le même état qu'avant sa condamnation. » Croirait-on que sur 56 condamnations à mort prononcées en 1884 et 1885, quatre seulement ont été suivies d'exécutions ?

L'étude approfondie de notre système pénitentiaire à laquelle s'est livré M. Boutinet sera justement appréciée de tous ceux qui auront à s'occuper de sa réorganisation. Nous sommes heureux de pouvoir adresser à notre jeune compatriote, à l'occasion de son excellent travail, nos bien sincères félicitations. Il a fait une œuvre utile et qui restera.

D. A.

—

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE, t. XXX (1888), contient, p. 421-566, *Gilles de Rome*, par M. Félix Lajard, avec analyse du *De regimine principum*, un des plus importants de ses ouvrages, dont la bibliothèque de Saintes possédait avant l'incendie un manuscrit qu'avait étudié Stanislas Moufflet.

—

LE LIVRE, du 10 novembre, publie de M. Lemercier de Neuville *Le théâtre de la rue de la Santé*, aux Batignolles, l'auteur y peint cette petite maison où quatre amis, dont deux lettrés; romanciers, dramaturges, vivaient joyeusement, montant et jouant des pièces folles dont il donne l'analyse. Les deux écrivains étaient Amédée Rolland, auteur des *Vacances du docteur*, de *l'Usurier*, etc., mort à 39 ans en 1868 d'une maladie de cœur, et Jean du Boys, né à Angoulême en 1836, auteur de la *Volonté*, du *Mariage de Vadé*, etc., plus jeune de 7 ans, mort quelques années après d'un ramollissement du cerveau.

—

Digitized by Google

MÉMOIRES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ. (Voir plus bas, page 75).

Les *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné forment le second ouvrage de la *Bibliothèque des mémoires* que publie la librairie des bibliophiles ; après l'abbé de Choisy, Aubigné ; puis viendront Marmontel, madame de La Fayette, madame de Staël. C'est M. Ludovic Lalanne qui édite Aubigné ; et c'est justice. N'est-ce pas lui qui a publié ces *Mémoires* pour la première fois d'après un manuscrit presque autographe ? Cette réimpression lui offrait une occasion de réparer les erreurs commises, et de donner un texte plus correct.

Les *Mémoires* d'Aubigné ne sont pas une nouveauté, même dans un texte meilleur. Sans parler du recueil de Le Duchat (1729) où ils figurent sous ce titre : *Histoire secrète*, ni de l'impression de La Haye en 1731, qu'a reproduite le *Panthéon littéraire* de Buchon, paraphrase de l'original, additions, suppressions, changements, comme Port-Royal fit pour les *Pensées* de Pascal, comme on faisait au XVIII^e^ siècle.

Eugène Réaume et M. de Caussade les avaient publiés dans les *Œuvres complètes* (1873) d'après le manuscrit même d'Aubigné. Mais cette reproduction, la seule fidèle, est dans le tome I^er^ d'un ouvrage en 4 volumes très épais, trop pansu.

Le petit volume de M. Lalanne est charmant, fort élégant, très bien imprimé ; il est de M. Jouaust. Sur ses 254 pages, les *Mémoires* n'en occupent que 160 ; le reste est rempli par une bonne table analytique, des extraits de *l'Histoire universelle* à laquelle les *Mémoires* renvoient souvent, et quelques pièces, lettres, testament, etc. Les notes, très sobres, ont été revues, et la préface de XVIII pages est mise au courant.

Voici un exemple des corrections de l'éditeur : « Ses précepteurs étaient des obstacles et des œbalies » (1854) ; page 13 de 1889 : « Ses précepteurs étaient des Orbilies », allusion à l'Orbilius dont parle Horace. Ailleurs : « *Blochard*, depuis surnommé Cluseau » ; page 20 : « *Blanchard* », et en note : « François Blanchard de Cluseau », que l'auteur aurait probablement écrit « du Cluseau », s'il avait lu la complète notice de M. Denys d'Aussy sur ce personnage. (Voir *Bulletin*, VII, 64.)

Le savant éditeur ne dit plus maintenant : « La famille d'Aubigné était d'une noblesse sinon illustre, au moins fort ancienne », et : « Les documents cités par La Baumelle la font remonter. . . . au commencement du XII^e^ siècle. » Il faut en rabattre beaucoup de l'origine romaine, voire du moyen âge. Le père d'Agrippa était homme d'affaires de madame de Montberon, dame d'Archiac ; il acheta la terre de Brie-sous-Archiac, et fut seigneur de Brie ; il descendait d'un tanneur de Loudun ; et son arrière-petite-fille, la veuve de Scarron, devint l'épouse de Louis XIV. Singulière destinée !

Agrippa, particulièrement vantard, a voulu nous duper sur sa haute origine. Il citait avec complaisance ce Savary d'Aubigny, enterré dans l'église de Chinon, comme un de ses ancêtres.

Digitized by Google

Son père, juge de la sirie de Pons, fermier du comté d'Archiac, fut transformé en chancelier de Navarre, charge réservée à de grands seigneurs ; il était simplement « maître des requêtes pour servir de chancelier en la cause » c'est-à-dire dans les affaires des protestants.

Telle est, d'après ce simple exposé, l'importance de la nouvelle édition de ces *Mémoires*. Né près de Pons, à Saint-Maury, où un clone indique seul la place de « l'hostel » où il vit le jour, Agrippa a beaucoup guerroyé en Saintonge, et une grande partie de notre histoire locale au XVI^e^ siècle est dans ses récits.

—

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE (Niort, 1889, in 8°) contiennent: *Inventaire des archives de Sainte-Croix de Parthenay*, par M. Ledain; *l'Athénée de Niort*, par MM. Desaivre et Paul Frappier ; *Documents pour l'histoire du musée révolutionnaire de Niort*, par MM. Léaud, etc.; *Mons en Prahecq* (1620), par M. Saint-Marc, qui n'a pu nous renseigner sur les Prahecq de Saintes (église de Sainte-Colombe, au Cormier, etc) ; *Lanterne des morts et croix de cimetière des Deux-Sèvres*, par M. Berthelé.

—

MÉMOIRES DE L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE. *Académie des inscriptions et belles lettres*, t. XXXIII, 2^e^ partie (1889) contient *Mémoires sur les opérations financières des Templiers*, par M. Léopold Delisle, point d'histoire tout nouveau, où notre éminent confrère montre comment les Templiers, précurseurs ou émules des sociétés italiennes, ont eu pendant longtemps entre leurs mains une grande partie des capitaux de l'Europe et comment la confiance inspirée par le prestige dont ils étaient universellement entourés en a fait les banquiers ou les trésoriers de l'église romaine, de beaucoup de particuliers, de princes et de rois, enfin quels services, de ce chef, ils ont rendus aux rois de France. Ce n'était pas seulement la maison du Temple à Paris qui recevait des dépôts, qu'on n'hésitait pas à leur confier, parce que, comme les églises, le Temple était sacré ; c'étaient aussi des commanderies secondaires qui recueillaient les dépôts des particuliers ; ce qui le prouve, c'est qu'en 1214, sur une somme de 820 marcs que le commandeur des Templiers de La Rochelle avait reçue en garde d'Yves de La Jaille, Jean Sans-Terre ordonna de prendre l'argent nécessaire pour la mise en liberté des otages dudit Yves, prisonnier du comte de La Marche. Parmi les remboursements faits par le Temple sur les deniers empruntés par le roi, on voit, p. 157 : à Jean dit Cormel, de Pons en Saintonge, 40 livres ; à Guillaume Fortin et Jean son fils, de Saintes, 50 l. ; à Hugues Viger, échevin de La Rochelle, sur une somme de 500 l., prêtée au maire et à la commune de La Rochelle, 50 l.; à Bonaventure de Bargues, de La Rochelle, 40 l., etc.

—

Digitized by Google

Mémorial de Saintes, *Gazette des bains de mer de Royan*, etc. M. Paul de Lacroix vient d'achever son étude « *A travers l'histoire de la contrée* ». Les nos 380-397 (7 avril-4 août) sont consacrés à *Angeac-Charente et Vibrac*, dont nous avons déjà parlé (Voir *Bulletin*, IX, 205). Après vient *Saint-Même les Carrières*, qui prend les nos 398-399. Jean de La Rochebeaucourt, chevalier, était seigneur de Saint-Même, et il tenait sa terre de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi, sous le devoir d'un éperon doré ou cinq sous tournois pour sa valeur, à chaque mutation (aveu du 15 février 1528). Les Culant en devinrent ensuite possesseurs par le mariage d'Olivier de Culant, baron de Ciré en Aunis, avec Françoise de La Rochebeaucourt, 27 octobre 1547. Les descendants d'Olivier se trouvant trop à l'étroit dans leur logis de Saint-Même, firent bâtir au XVIIe siècle le château du Grollet, où « les ardents réformistes du seizième siècle abjurèrent le protestantisme vers 1670 ». Saint-Même est renommé par ses carrières et par la qualité de la pierre qu'on en extrait et qui est expédiée au loin. Lorsque l'église de Marennes a été reconstruite en 1601, c'est à ces carrières que l'entrepreneur s'est approvisionné.

No 400, du (25 août). *Gensac*, courte notice où l'auteur établit la possession successive de la terre de Gensac par Louise de La Rochefoucauld, mariée le 24 février 1578 à Jean de Montalembert, seigneur de Vaux, qui en devint lui-même propriétaire à la mort de sa femme, arrivée deux ans après. Or, comme Montalembert, qui était catholique, fut tué à la bataille de Coutras, livrée par le duc de Joyeuse au roi de Navarre, ses héritiers vendirent partie de cette terre à la maison de Saint-Marsault, dont un des membres, Jean Green de Saint-Marsault, contribua à la refonte de la cloche en 1612. L'église de Gensac date du douzième siècle, et elle est classée parmi les monuments historiques. Près de Gensac passait la grande voie romaine de Lyon à Saintes.

No 401 (4 septembre). *Boutiers-Saint-Trojan*. A l'époque des croisades, les seigneurs de Cognac donnèrent la terre de Boutiers à l'ordre des Templiers, qui ont possédé aussi les commanderies d'Angles, de Châteaubernard, la terre de La Chaise-sur-le-Né, le domaine de la Templerie en Saint-André, des biens à Angeac-Champagne, etc., qui dépendaient de la commanderie générale dite de la province du Limousin. La commanderie de Saint-Antoine de Boutiers releva plus tard de l'ordre de Malte. L'église de Boutiers, dédiée à saint Mamert, étant à quelque distance du bourg, les habitants se servaient de l'église de la commanderie. Dans cette paroisse était la seigneurie de Solençon qui compte, parmi ses possesseurs, Marie de Vivonne, le maréchal de Gié, Charles d'Orléans, et enfin Jean-Louis de Bremond, marquis d'Ars ; sa petite-fille, Marie-

Digitized by Google

Madelaine de Bremond d'Ars, mariée au marquis de Verdelin, la vendit à M. de Laville, qui la céda, en 1773, au duc de La Vauguyon. La paroisse de Saint-Trojan joignait celle de Boutiers, à laquelle elle a été réunie. Parmi les seigneurs de Saint-Trojan citons : François Gasteuil, Jean Poussard de Fors, Jean d'Ocoy de Couvrelles, zélé protestant, marié à Jeanne de La Rochefoucauld du Parc-d'Archiac.

N° 402 (8 septembre). *Saint-Laurent des Combes.* C'est une ancienne paroisse datant du XI^e^ siècle, et siège d'un prieuré. Les châtelains de Saint-Laurent sont, au seizième siècle, Paul de Pontlevain et dame Léa de Lestang, son épouse; au dix-septième, Daniel Green de Saint-Marsault. Ensuite viennent la famille de Talleyrand-Chalais, puis celle de La Cassaigne, alliée aux de Poquaire du Cormier, paroisse de Cherves, et aux Bremond d'Ars. Le village de Jarnouzeau est, après le chef-lieu, le plus bel endroit de la commune. L'abbaye de Fontdouce y possédait un corps de domaine qu'elle affermait 1200 livres par an.

N° 403 (15 septembre). *Merpins.* De fondation romaine, Merpins devint un prieuré au XI^e^ siècle, et fut un des princis paux châteaux-forts de l'Angoumois, que le roi saint Louis posséda pendant quatre ans, comme garantie du traité signé, 3 août 1242, après la bataille de Taillebourg. Les Anglais s'emparèrent de Merpins et le gardèrent longtemps. Pendant les guerres de religion et les troubles de la fronde, il fut un point stratégique très disputé. Après le XVII^e^ siècle, il ne joua plus aucun rôle militaire.

N° 404 (22 septembre). *L'abbaye de La Frenade.* Merpins appelle naturellement l'abbaye de La Frenade, qui fut établie sur son territoire, fondée en 1148 par Hitier, seigneur de Cognac. Son premier abbé fut Robert. M. de Lacroix énumère tous ses successeurs, faisant remarquer que les abbés réguliers firent place aux abbés commendataires à la fin du quinzième siècle. Cette abbaye fut ruinée par les protestants. Restaurée par Jean du Burg en 1656, elle ne fut plus administrée que par un prieur qui jouissait du tiers du revenu; l'abbé commendataire, qui ne résidait pas, palpait les deux autres tiers, évalués douze à quinze cents livres. Jean-Siffrein Maury en a été le dernier abbé. D'après le *Mercure de France*, le roi lui aurait accordé ce bénéfice après le panégyrique de saint Louis qu'il prononça devant l'académie française. Devenue bien national, l'abbaye de La Frenade fut vendue; et, par un sentiment qui l'honore, l'acquéreur donna l'autel à l'église de Génaix.

N° 405 (29 septembre). *Louzac et Saint-André.* Deux seigneuries appartenant, la première, en partie, « à messieurs du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Saintes », l'autre partie « au possesseur de Rocherault ». Dans la paroisse de Louzac était située la seigneurie de Montlambert, qui avait ses pos-



Digitized by Google

sesseurs particuliers; et dans la cour du logis se trouvaient des pierres qui délimitaient l'Angoumois et la Saintonge. M. Paul Mercier, notre confrère des *Archives*, possède dans son musée ces deux pierres qui lui ont été données par M. Planché, le dernier possesseur de Montlambert. La paroisse de Saint-André appartenait aux Boisroche, dont Jehan d'Arnault, écuyer, sieur de Boisroche, et maître d'hôtel du duc d'Epernon. Jehan d'Arnault mourut après 1631. Après lui la terre de Saint-André passa à Isaac de Pontlevain, époux de Marie Bernard de Javerzac. Sont issus de ce mariage, d'après les registres, Bertrand-Isaac (1649), Charles et Marie (1655), François (1661). Les Pontlevain étaient protestants; Suzanne de Pontlevain se convertit en 1669. François épousa, en 1683, Anne du Souchet. M. de Lacroix ne dit pas ce qu'est devenu le fils aîné, Bertrand-Isaac de Pontlevain. En 1672, nous trouvons «Bertrand-Isaac de Pontlevain, chevalier, seigneur de Boisroche Saint-André, résidant au bourg de Saint-Just de Marennes, rue de Lusac ». Par acte de Cosme Bechet, 2 janvier, il déclare que « M. Hélie Despruetz, archiprêtre et curé d'Arvert,» est décédé «débiteur au dit seigneur de Pontlevain, en qualité de mary de dame Marguerite Majou, du prix de la ferme de sa maison au dit bourg, de plusieurs années ». Marguerite Majou, de Saint-Just, était veuve en premières noces de Jehan Michel, sieur de Chassaigne, et en second mariage de Noël Potel, sieur d'Anville. Elle enterra aussi son troisième mari, qui mourut et fut inhumé à Saint-Just le 3 juillet 1675, étant âgé de 25 ans environ (*Registres protestants*).

N^os^ 407-408 (13 et 20 octobre). *Brives et Chérac.* C'est par ces deux communes que M. de Lacroix termine son excursion. L'absence de documents ne lui a pas permis d'en faire remonter bien haut l'histoire. Le château de Brives appartenait à la famille du Sablon; il est passé ensuite dans la famille Dupuy, de Cognac, dont un représentant — et bienfaiteur de la paroisse — est mort le 26 décembre 1888 (Voir *Bulletin*, IX, 96). Sa sépulture est sous la chapelle de la Vierge de la nouvelle église, bâtie en partie de ses dons et magnificences. L'église de Chérac, qui date du XII^e^ siècle, n'offre aucun intérêt archéologique. Du quinzième au dix-huitième siècle, le titulaire de la cure était à la nomination d'un chanoine du chapitre de Saintes. Les archives de la paroisse remontent au commencement d'avril 1601. Elles sont riches en documents sur plusieurs familles de Cognac et de Saintes. A Brives, en 1761, baptême de Pierre Otard, fils de Guillaume Otard, négociant, et de Marie Puypéroux. Le dernier curé fut Delany auquel succéda Juin, 1791-1792. A Chérac, les Barrière, seigneurs de Chay, les Desmontis, seigneurs de La Coinche, les Séches, seigneurs de Montlambert, les Cullant, Pierre de Lanis, écuyer (1672), les de Neilles, seigneurs de Florac, les Chevallier, seigneurs de La Mothe d'Airan, les du Bourg-Farnoux. L'auteur a cité, un peu au hasard, les noms des curés; que n'a-t-il étudié le dernier de Chérac, Dela-

Digitized by Google

roche, qui a joué un certain rôle pendant la révolution et a fini par être déporté !

M. de Lacroix s'est livré à un dépouillement judicieux et consciencieux de ces archives. Mais qu'il reste encore à trouver pour ceux qui compulseront par exemple les minutes des notaires ! A d'autres maintenant à explorer la Saintonge, et surtout qu'ils s'appliquent à indiquer les sources où ils ont puisé leurs renseignements. Nonobstant cette lacune, M. P. de Lacroix peut être cité comme un travailleur infatigable, et ses études, « *A travers l'histoire de la contrée* », lui donnent assurément des droits à la reconnaissance des érudits. A. L.

—

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE EN MISSION ET LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DÉPARTEMENTS EN L'AN II (*1793-1794*), par Henri Wallon, membre de l'institut. T. III, *Le sud-est, l'est et la région de Paris.* (Paris, Hachette, 1889, in-8°).

La série des atrocités continue, et ce troisième volume n'en est pas moins rempli que les deux autres (Voir *Bulletin*, IX, 189). Il y en a peut-être même davantage : car il parle des « villes rebelles », Marseille, Toulon, Lyon, Orange. Et quels noms exécrés que ceux de Fouché, Javogues, Albitte, Couthon, Collot d'Herbois ! On se demande, quand on relit ces crimes, comment une nation a pu supporter ce régime si longtemps. La terreur a été une admirable invention, la terreur qui glace les courages, pétrifie les âmes, et fait des êtres inertes, bons pour la guillotine. La seule excuse que pourraient alléguer tant de braves gens qui se laissèrent ainsi tranquillement égorger, ne serait-ce pas la guerre étrangère ? Le gouvernement défendait la frontière, et un soulèvement contre lui n'était-il pas un acte de connivence avec l'ennemi ? Mais quelle couardise de part et d'autre ! Parmi ceux qui ordonnaient les massacres, il en existait de profondément pervers et pour qui faire le mal était le plaisir suprême. Mais combien tuaient pour n'être pas tués ! Que de gens étaient avant la révolution et ont été après fort doux, bons citoyens, excellents maris et pères, qui sont devenus enragés par frayeur et ont déchiré à belles dents ces paisibles moutons, leurs frères ! Hélas ! mangé par le loup ou mangé par la brebis devenue tigre, je suis toujours mangé ; et la belle consolation pour moi de savoir que je meurs de la main qui devait, qui aurait pu me sauver !

Il faut bien confesser que la convention ne choisissait pas pour ses représentants en mission ceux de ses membres qu'elle reconnaissait pour les plus justes et les plus bénévoles ; elle rappelait bien vite ceux qu'on accusait de modération. Kellermann en sut quelque chose, lui qui, assiégeant Lyon et voyant les Piémontais entrer dans le département du Mont-Blanc, songe, avant tout, à les repousser. « Dussions-nous abandonner le Mont-Blanc au tyran sarde, lui écrivait Danton, peu nous importe ! » et il expie sa victoire contre les étrangers par sa des-

Digitized by Google

titution d'abord, puis par douze mois de prison, où il eut à méditer devant la guillotine sur le sort de Brunet et de Biron.

Voyez cet idiot de Noël Pointe, envoyé en mission dans le Cher, l'Allier, la Nièvre ! Simple ouvrier armurier de Saint-Etienne, devenu commune d'Armes ou Armeville, il se donnait des airs aristocratiques, et à l'exemple de Fouché de Nantes, Merlin de Douai, Collot d'Herbois, Bernard de Saintes, Fabre d'Eglantine, signait *Pointe*, d'*Armeville*, puis *Pointe-d'Armeville*, enfin *Pointe d'Armeville*. Et il allait de ville en ville, déclamant *Le masque de l'erreur et de l'hypocrisie déchiré*, vingt-sept strophes de dix vers, annotés de remarques aussi ineptes que les rimes :

Apollon, ce que tu m'inspire
N'est pas l'ouvrage d'un Vulcain.

et au bas de la page cette note : « Je suis un forgeron qui n'eût jamais d'autres principes que ceux de pétrir le fer. »

DicteS-moi ce qu'il faut écrire,
Mais en style républicain...
Si tu n'es pas vrai sans-culotte,
Je te mets comme une marmotte
Dans la caisse d'un savoyard.

Ce poète qui faisait étalage de sa science, qui appelait les « fédéralistes »

Enfans de l'hydre et de Cerbère,
Vomis du séjour de Pluton,
Monstres plus affreux que Python,

et disait « aux Modérés et Indifférens » :

Vous qui marchez comme le Candre (?)
Et qui nagez entre deux eaux...
Vous êtes des caméléons,

« Oiseau, ajoute-t-il en note, qui change souvent de forme », ce bel esprit farci de mythologie et d'ancienne Grèce, qui se flattait de détruire le fanatisme sans autres armes que la persuasion, en lui apprenant que le caméléon est un oiseau, employait aussi d'autres moyens et n'imprimait pas que des odes. Il écrivait de Nevers, le 16 frimaire — 6 décembre 1793 — : « Demain je grimperai sur la montagne, c'est-à-dire j'irai à Rocher-la-Montagne, ci-devant Decize, pour y étouffer quelques crapaux dont le venin terny le beau nom de cette cité. » Passant dans le district de Cérilly, il fit démolir châteaux et colombiers (26 juillet 1794), « ces monstrueux et infâmes signes de féodalité et de despotisme. »

Ces représentants arrivaient dans une ville, précédés d'un beau renom de férocité. Aussitôt commençaient les épurations

Digitized by Google

de fonctionnaires et les dénonciations. Tout ce qu'il y avait de déclassé et de taré était sûr d'une position, s'il montrait du zèle. Les prisons se remplissaient, les gens absous étaient remis en accusation et punis.

Tout le monde y passait, les riches et les pauvres, depuis ce malheureux gabelou de Moulins, « qui portait sur sa figure le masque de l'aristocratie », jusqu'au pauvre diable de marchand de Bourges, qui, n'ayant pu vendre ses salades, les avait jetées à la rivière en disant : « Va pour la taxe », et qui fut envoyé au tribunal révolutionnaire comme accapareur. Le grotesque à côté de l'odieux ! Et M. Wallon n'a pas tout dit ; il ne pouvait tout dire ; chaque département n'a forcément qu'un très petit nombre de pages. C'est dans des études locales, dans des monographies qu'on voit tous ces détails abominables et burlesques.

Les condamnations à mort par les tribunaux criminels furent rares dans certains départements. A Nevers, avec des représentants comme Fouché et Laplanche, le tribunal ne condamna personne révolutionnairement ; mais, il trouvait plus sûr, moins compromettant, le tribunal révolutionnaire de Paris ; et il y envoya cinq fournées, qui se composaient parfois de plus de trente personnes. Celui de Bourges, assez inoffensif jusqu'à son épuration par Laplanche, se montra ensuite à la hauteur des circonstances, comme on disait alors.

A Moulins, le tribunal ne rendit que quatre jugements à mort : Bardonnet et Laboulaye, officiers, pour émigration ; Aubry, notaire, pour entrave au recrutement ; Chabral, vicaire, pour rétractation de serment. Mais le comité révolutionnaire agissait ; il expédia à Lyon d'un coup 32 personnes, prévenues de fédéralisme, qui furent comprises dans l'exécution du 11 nivôse an II (31 décembre 1793). Il fit en outre cinq envois funèbres à Paris, soit 47 prévenus, dont 33 périrent, parmi lesquels était la famille Chapus du Bost, la mère, le père et deux jeunes enfants.

La Côte-d'Or eut pour représentants d'abord Léonard Bourdon, puis Prost, bientôt après Bassal et Bernard de Saintes, qui changea ses prénoms *André-Antoine* pour ceux de *Pioche-Fer*, « montagnard que son inflexible rigidité, dit M. Sommier (*Histoire de la révolution dans le Jura*), avait fait surnommer *Pioche-Fer.* » M. Armand Lods a raconté (*Un conventionnel en mission, Bernard de Saintes* (1888), les sanglants exploits de ce hideux personnage (Voir *Bulletin*, IX, 61), qui écrivait à la convention : « J'arrive à Dijon. Mon coup d'essai a été de prendre gîte dans la maison du président parlementaire Micault. J'ai eu assez bon nez ; la cave est meublée de fort bon vin... » Micault de Courbeton devait périr. Le directoire refuse de le déclarer émigré : il n'avait pas quitté Luxeuil ; le tribunal ne veut pas le condamner comme émigré. Bernard écrit à midi au tribunal, qui entre en séance à 3 heures ; à 5 Micault était exécuté. Le tribunal de Châlon acquitte Colmont. Bernard casse le jugement, et renvoie Colmont à Dijon qui condamne à

Digitized by Google

mort. Et que d'autres il y aurait à citer ! Et tout cela d'après des actes authentiques !

Ce troisième volume n'est pas moins instructif que les deux précédents. Mais que cette lecture, si émouvante, si intéressante est pénible, et quels sentiments de tristesse elle inspire !

—

Recueil de la commission des arts. 4e livraison de 1889, contient : *Ebéon et Matha*, par M. Georges Musset, qui ne serait pas éloigné d'admettre sur les piles romaines la théorie de M. Lièvre, qui y voit des monuments religieux, des *fana*. (Voir *Bulletin*, VIII, 388) : « Al'origine des temps, le culte de la pierre brute, image sans doute de l'immutabilité. Cette pierre brute s'allonge sous la forme du menhir; puis le travail de l'homme la couvre d'ornements et d'inscriptions. Et quand le peuple-roi pénètre dans nos contrées, au lieu de persécuter, de briser et de détruire, il se plie aux croyances des vaincus et leur construit des temples à leurs dieux et des menhirs plus en harmonie avec la civilisation nouvelle. Ce sont là les fanaux, *fana*. » Et pourtant la preuve directe, éclatante, convaincante manque encore, qu'on trouverait sans doute en creusant sous ces piles. Celle de Varaize dont il n'existe que la base servirait très bien à cette expérience. Les paysans racontent qu'on a trouvé à l'entour des cadavres ; de plus que, du côté opposé à la route, il y a l'ouverture d'un caveau. Quelques sondages diraient bien vite si ces récits sont fondés. — *Suite des mémoires de Saint-Légier de Boisrond*, 1680-1683. On y lit, p. 186, une note sur Marchezallier de Bellevue, ministre à Jonzac, qui assiste au synode de Pons en 1667, où il est dit alors ministre de Nieul. Il avait épousé Suzanne de « Maniac ». Sa fille, Marie de Bellevue, « fille de M. de Bellevue, autrefois ministre », fut mise, le 9 février 1687, au couvent des dames de la foi à Pons par ordre du roi, et fut remise à sa mère, le 5 août de la même année. Ajoutons qu'« Anne de Marchezallier de Bellevue », de la paroisse de Saint-Germain de Vibrac, sœur du ministre Gabriel de Bellevue, épousa, le 6 février 1700, dans l'église de cette paroisse, François Landreau, juge sénéchal de Marennes; fils de Ferri Landreau, procureur fiscal de La Barde-Fagneuse, en présence de Jean Terrien, avocat en la cour du parlement de Bordeaux, beau-frère du marié; de Jean de Cornillot, sieur de Roumaneau, curateur de la mariée ; de Jacques de La Fenestre ; d'Arnault, curé de Saint-Germain, et de Landreau, prêtre officiant, frère de l'époux. On voit l'épouse, avec l'assentiment de son mari, réclamer, en 1702, à l'intendant Begon contre une saisie faite sur sa tête, comme biens de fugitifs, des biens délaissés à sa mère, feue Suzanne Maignac, par Renaudet Dusapt, fugitif, son neveu, quoique « sa conversion (celle d'Anne de Bellevue), à la religion catholique, apostolique et romaine ne puisse être suspectée et qu'elle en remplisse tous les devoirs ; » — *Testament de monseigneur de Menou, évêque de La Rochelle*, (20 novembre 1747). Il veut être enterré sans pompe dans sa cathédrale « qui se bâtit actuellement », ou à l'hôpital général,

Digitized by Google

et fait divers legs à l'hôpital général, à l'hôpital Saint-Etienne, à son frère André de Menou, à sa femme et à leurs deux filles, à mesdames de Jumillac, de Damas, de Lambert, à l'abbé de Menou, grand archidiacre de La Rochelle, à des Roches et à François, chanoines de la cathédrale.

Une note sur l'ancienne paroisse de Venet, commune de Boisbreteau; sur Jean de Gombault, écuyer, sieur des Barats et du Puy, qui eut de Marie Giraudeau deux fils : Jean-Louis (1751-1805), demeurant à La Forêt, président de la première administration du district de Montlieu (1790-1792), et un autre, allié aux Méthé de Fontrémis.

—

Révolution française du 14 septembre, publie de M. Jeanvrot, *Les rues de La Rochelle sous la révolution* (Voir *Bulletin*, I, 311).

—

Revue épigraphique du midi de la France, n° 54, juillet-septembre 1889, publie du directeur M. Allmer, l'inscription n° 135 du musée de Saintes (Voir *Catalogue*, p. 55), qu'il lit ainsi:

*MA*RCVS CAPRIVS *SECVNDVS*
*COMNERTI* FIL VIVOS *SIBI ET MEMO*
*RIAE* CAPRI COMNERTI FILI ET *CAPRIAE*
*SEC*VNDINAE FILIAE VIXSIT V...
*D.*XX ITEM MEMORIAE IVLIAE...
*CO*NIVGI CARISSIMAE *MERENTISSIMAE*

MARCUS CAPRIUS SECUNDUS (?) COMNERTI FILIUS, VIVOS SIBI ET MEMORIÆ CAPRII COMNERTI, FILII, ET CAPRIÆ SECUNDINÆ, FILIÆ (QUÆ) VIXSIT (ANNOS) V... DIES XX; ITEM MEMORIÆ JULIÆ... CONJUGI CARISSIMÆ MERENTISSIMÆ.

*Marcus Caprius Secundus, fils de Comnertus, a, de son vivant, élevé ce tombeau pour lui-même et à la mémoire de Caprius Comnertus, son fils, et de Capria Secundina, sa fille, qui a vécu V... ans XX jours, et aussi à la mémoire de Julia..., son épouse très chère et très méritante,*

ce qui est, à peu de chose près, la lecture de M. Espérandieu, p. 296, celle du *Catalogue* du musée, n° 135, et du *Bulletin*, VIII, 182.

« Comnertus, continue M. Allmer, est un nom celtique, et il n'y a pas à mettre en doute qu'il ne soit le même que *Cobnertus*, comme *Dumnacus* (César, *B.G.*, VIII,26,) et *Dubnacus* (*Inscr. de Vienne*, III, p. 184), *Dumnobellaunus* (Inscr. d'Ancyre, ch. 32) et *Dubnovell(aunus)* sur des médailles celtiques de la Bretagne (Evans, p. 198 et suiv.) *Dumnorix* (César, *B. G.*, I, 3) et *Dubnorex* sur des médailles celtiques de la Gaule (Duchalais, p. 112), *Cogidumnus* (Tacite, *Agric.*, XIV) et *Cogidubnus* (Espé-

Digitized by Google

randieu, *Inscr. de Saintes*; Hubner, *C.*, VII, 11. Voyez Mommsen, *Monum. Ancyr.*, 2e éd., p.139). »

On pourrait ajouter ces noms qui se lisent sur des monnaies: *Dumnocoveros*, *Dubnoveros* ou *Veros Dubno*, *Dubnurov*, *Dubno*, *Dubnoreix* ou *Dubnovx*. Quant à Cogidubnus, qui se trouve au musée de Saintes, *Catalogue*, n° 29 (Voir aussi Espérandieu, p. 100; *Bulletin*, VII, 319), il se lit encore sur une tablette de marbre gris trouvée à Chichester en 1722, dédicace d'un temple à Neptune et Minerve par la corporation des ouvriers, probablement de l'arsenal: EX AVCTORITATE, TI. CLAVD. COGIDVBNI. R. LEGATI. AVG. IN. BRIT. Voir *Bulletin de la commission des antiquités* du département du Pas-de-Calais, VI, 5, 1888, p. 336, *Classis Britannica*, par V.-J. Vaillant.

Le même numéro de la *Revue épigraphique* contient aussi, p. 439, un article sur un « épitaphe mentionnant les dispositions d'un tombeau ».

Dans le numéro précédent (53, avril-juin), il y a, p. 419, « l'autel à Esculape par la corporation des maçons de Saintes, et n° 266, page 421, le « tombeau élevé à un Nervien de la corporation des tailleurs de Saintes » (Voir ci-dessus p. 22).

—

REVUE POITEVINE du 15 novembre contient: *Les mœurs populaires d'autrefois. Coutumes festivales*, par M. l'abbé Noguès; *La nationalité d'Atectorix*, par M. Espérandieu, qui, contrairement à M. le capitaine Very (Voir *Bulletin*, VIII, 26, et IX (357), et aussi à Crazannes, à La Saussaye, à M. Anatole de Barthélemy, croit qu'Atectorix était picton et non santon : car le plus grand nombre des monnaies à son nom a été découvert en Poitou; ainsi le petit trésor, trouvé en 1873 à Saint-Cyr (Vienne), était entièrement composé de monnaies à la légende *Atectori*, et celui qui fut trouvé à Saint-Seurin d'Uzet ne comptait que 4 Atectorix contre 91 Contoutos. Avant 1873, le Poitou avait 65 Atectorix contre 10 Contoutos. Quant à l'inscription du musée de Saintes, *ala atectorigiana*, elle prouve non pas que l'aile avait été créée par un chef santon, mais qu'elle était devenue d'un accès facile pour tous les Gaulois, y compris les Santons.

— Du 15 décembre: Inscription, relative à un décurion de l'*ala Atectorigiana*, qui vient d'être découverte à Rome. M. Espérandieu l'a reproduite et commentée ainsi :

D · M
V L P I A  D A N A E
EX . MAVRETANIA
CAESARIENSI · V · A . XXIIX
C . VALERIVS MAXIMVS
DECVRIO . ALAE . ATECTORIGI
(*sic*) ARSE . EXERCITVS . MOESIAE
INFERIORIS · CONIVGI.
PIENTISSIMAE · FECIT

Digitized by Google

*Aux dieux Mânes. Ulpia Danaé, née dans la Maurétanie césarienne, a vécu 28 ans. Caius Valerius Maximus, decurion de l'aile* Atectorigiana *aux troupes de la Basse-Mésie, a fait [construire ce tombeau] à son épouse bien aimée.*

*Danae* est un cognomen assez rare; *Ulpia* au contraire est très répandu, surtout en Afrique, de même que Valerius : la légion III *Augusta*, qui a stationné si longtemps à Lambèse, comptait six Valerius, dont quelques uns même ont porté le cognomen *Maximus* ; ce qui rend très vraisemblable l'origine africaine de Valerius, ajouté à cela son mariage avec une jeune fille de ce pays.

« ... Quant au nom de ce corps lui-même, dit M. Espérandieu, en parlant de l'*ala* dont il est question dans le texte, on doit incontestablement le lire *Atectorigiana*. L'erreur, qu'il est surtout curieux de constater à Rome, ne provient que du lapicide, et l'aile dont le nom se trouve ainsi corrigé acquiert dès lors une importance nouvelle pour nous, puisque nous savons, par une inscription de Saintes, que c'est à un Gaulois, à un Picton peut-être, que revient l'honneur de l'avoir levée et commandée le premier. Voir *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. (Paris, 1889, in-8°, 171 à 185) ; *Bulletin de la société des Archives*, VII, 347, et VIII, 26.

« Si l'inscription de Rome est postérieure au règne d'Hadrien, il y a lieu de penser que l'*ala Atectorigiana* se trouvait en garnison dans l'un quelconque des trois camps de légions établis dans la Basse-Mésie. Si l'on tient même compte de ce fait qu'il a été découvert à Tomis, sur les bords de la mer Noire, une inscription relative à un soldat d'une *ala I Atectorum*, on peut admettre que l'*ala Atectorigiana* dépendait plus vraisemblablement du camp de Troesmis (Iglitza), beaucoup plus rapproché de la mer que ceux de *Noræ* et de *Durostorum*, établis le long du Danube, près des villes modernes de Sistova et de Silistrie. Tomis ne paraît pas avoir possédé d'ailleurs une très forte garnison ; ce n'était pas en tout cas un camp de légions, et je croirais assez volontiers qu'il n'y avait là qu'un simple détachement dont le rôle était surtout la répression de la piraterie à laquelle se livraient les peuplades indigènes qui, sous le nom général de Scythes, se trouvaient en réalité les seuls maîtres des côtes, et peut-être aussi du pays.

« Il y a lieu de remarquer que l'inscription de Tomis, en mentionnant une *ala prima*, laisse sous-entendre, par cela même, qu'il existait au moins une *ala secunda*. On serait alors tenté de croire qu'à une époque qu'il est difficile de préciser, l'ancienne *ala Atectorigiana* de la guerre des Gaules se dédoubla. Toutefois, le soldat santon C. Julius Macer, dont on connaît depuis peu l'épitaphe, et le décurion C. Valerius Maximus, mentionné dans l'inscription qui précède, ne paraissent pas avoir servi en un temps où le dédoublement dont je parle était opéré. L'une des deux inscriptions au moins doit être datée du premier siècle,

Digitized by Google

peut-être même du règne d'Auguste, et l'empire n'avait pas alors multiplié, comme il le fit plus tard, ces corps d'auxiliaires, recrutés dans tous les pays, qui finirent par submerger complétement les légions. J'ignore quelle est la date qui doit être assignée à l'inscription de C. Valerius; mais elle ne paraît pas devoir être postérieure à l'année 254. Alors, en effet, pendant que la guerre civile détournait les armes romaines de la défense des

frontières, qui étaient cependant menacées de tous les côtés, la Dacie, et probablement aussi la partie orientale de la Basse-Mésie, furent arrachées à l'empire.

« Jusqu'à Trajan, deux légions seulement tinrent garnison dans la Basse-Mésie ; ce furent la *I Italica* et la *V Macedonica*. Plus tard, une troisième légion, la *XI Claudia*, fut appelée de la Haute-Germanie ; mais si les renseignements nous manquent sur la véritable garnison des camps, il est bien évident qu'à

Digitized by Google

côté des légions dont les historiens ont plus particulièrement fait mention, il y avait aussi les corps auxiliaires, que les inscriptions nous font connaître et dont la force égalait ou surpassait parfois celle des légions.

« La *V Macedonica* fut retirée du camp de Troesmis et envoyée en Egypte où nous la retrouvons au v^e^ siècle. A cette époque, la garnison de la Basse-Mésie, en outre des deux légions *I* et *XI Riparienses*, se composait d'un certain nombre de *cunei equitum* et d'*auxiliares* levés pour la plupart dans le pays même; mais dans les listes que donne la *Notitia dignitatum* les *alæ Atectorigianæ* ne figurent plus en Mésie ni ailleurs. Si elles n'avaient pas été licenciées, on ne peut que supposer qu'elles avaient changé de nom, parce que le lieu de leur recrutement n'était plus en Gaule. Alors peut-être faudrait-il rechercher ces *alæ* parmi les *cunei equitum* dont je parlais tout à l'heure...

« Quoiqu'il en soit, je vois dans l'inscription de Rome la confirmation de mes prévisions. Si, comme je l'ai dit ailleurs, l'*ala Atectorigiana* ne fut formée à l'origine que par les clients ou les sujets du gaulois Atectorix, il devient aujourd'hui hors de doute, d'une part, que ce corps d'auxiliaires survécut longtemps aux circonstances mêmes qui l'avaient fait naître, d'autre part que son mode de recrutement fut changé ».

Pour qu'on puisse voir ce qu'était un auxiliaire gaulois, un cavalier de l'*ala Atectorigiana* peut-être, nous reproduisons, d'après l'*Epigraphie romaine* de M. Espérandieu, page 180, la restitution qu'en a faite M. La Morinière, sous-lieutenant au 155^e^ régiment d'infanterie, d'après les découvertes dans les tombeaux gaulois de la Marne.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### I — QUESTIONS

**N° 442. — Sur le collectionneur saintongeais Pavillon**

Un éminent épigraphiste, M. Robert Mowat, m'a fait l'honneur de m'écrire ce qui suit : « Dernièrement j'ai eu l'occasion d'examiner à la bibliothèque nationale le ms. fonds latin 8,957, dans lequel j'ai trouvé au folio 175 la copie d'un fragment d'inscription (1) avec l'annotation: *En Saintonge, ex schedis D.Pavilionis.* Il n'y a aucune autre indication de provenance plus précise. L'inscription paraît perdue; du moins je ne la connais que par le ms. de Peiresc. Ce qui devient important, c'est de savoir qui était le personnage qu'il appelle *D. Pavilio*, *D* n'étant sans doute pas une initiale de prénom, mais le sigle de *Dominus.*

(1) Ainsi conçue : MAGN ROMANAE... Au folio 270, est un autre fragment: « DVMNOMOTVS LOSIITVCARI F., *Dumnomotus, fils de Losetucarus* », deux nouveaux noms gaulois.

Digitized by Google

Je vous serais mille fois reconnaissant si vous pouviez me mettre sur la piste et faire aboutir ma recherche de la personnalité de ce correspondant de Peiresc, et surtout de ses schedix originales. » Je me retourne vers mes chers collaborateurs d'Aunis et de Saintonge et leur adresse la même adjuration qui m'a été adressée par M. Mowat, espérant bien que je serai plus heureux auprès d'eux que le savant archéologue ne l'a été auprès de moi.

Dans toute la correspondance de Peiresc, qui se compose de plusieurs milliers de pièces, je n'ai trouvé qu'une seule mention d'un certain *Pavillon,* auquel mon héros écrit de Paris, en 1612, quelques lignes qui n'apprennent rien sur le mystérieux collectionneur saintongeais.

T. DE L.

—

N° 443. — Un *chirurgien, galérien de Toulouse, médecin dans l'île de Ré.* — Dans la *Revue politique et littéraire* (Revue bleue) du 9 novembre, (tome 44, 3e série, 9e année, 2e semestre, p. 585), M. le vicomte d'Avenel, étudiant le *Code pénal et l'administration pénitentiaire sous Richelieu*, dit: « Pour les prisons ordinaires il n'est pas besoin de s'adresser au souverain; les tribunaux jouissent d'une autorité à peu près absolue. Chaque année, à l'audience de la semaine sainte, le présidial de Périgueux élargit un prisonnier «en l'honneur de la fête de pâques.» Dans l'Orléanais, un détenu est mis en liberté provisoire « pour » aller faire la moisson » ; un autre en Navarre est expulsé « pour » cause de vermine » ; et s'il faut un médecin à Toiras pour soigner des blessés dans l'île de Ré, le parlement de Toulouse lui adresse, de son autorité privée, un chirurgien qui vient d'être condamné à dix ans de galères ». On demande le nom de ce chirurgien. P. B.

—

N° 444. — *Les Grand de Luxolière.* — Sur contrat du 4 octobre 1444, à La Tour-Blanche (Dordogne, jadis enclave de l'Angoumois), Pierre Grand, écuyer, fils de Jehan, écuyer, seigneur de Luxolière au diocèse de Saintes, et de Jeanne de Rochecoral, épousait noble demoiselle Marie Bertin. Il avait, comme frère aîné, Jacques Grand, qui continua la descendance en Saintonge. Prière à mes confrères de rechercher et fournir sur les ascendants et descendants de ce Jacques, jusqu'à leur extinction, tous renseignements généalogiques ou autres.

Il a existé en Saintonge et il existe encore peut-être, des Grand de Courpeteau, etc... Y a-t-il une parenté entre eux et les Grand de Luxolière ? Dans le cas d'affirmative quel est le lien qui les rattache ?

Les Grand de Luxolière ont-ils formé une branche, ou sont-ils une branche d'une autre famille saintongeaise ?

DE St-S.

Digitized by Google

**N° 443. — Suzanne Cothonneau, mère de Fanny de Beauharnais.**

La fameuse comtesse Fanny de Beauharnais, celle dont on a dit :

Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers,

se nommait Marie-Anne-Françoise Mouchard (Voir *Bulletin*, VII, 261).

Il semble que rien ne doit être plus facile que de déterminer la filiation d'une femme célèbre qui vivait à la fin du dernier siècle et au commencement du siècle présent. Et pourtant jusqu'ici mes recherches n'ont abouti qu'à des résultats absolument contradictoires, et je serai bien aise de savoir quelle est la vérité. De qui était-elle fille?

D'après Lalanne (*Dictionnaire historique*, article BEAUHARNAIS), elle était fille d'un receveur général des finances de Champagne, naquit à Paris en 1728 et mourut le 2 juillet 1813, ayant eu, de son mariage avec le comte de Beauharnais, un fils, Claude, né en 1756, qui mourut en 1819, laissant une fille, Stéphanie, grande-duchesse de Bade.

D'après M. le docteur Kemmerer (*Histoire de l'île de Ré*, seconde édition, corrigée, augmentée et illustrée), Fanny Mouchard de Chaban serait la fille d'un second mariage de Suzanne Cothonneau et de Mouchard de Chaban, seigneur de Croix-Chapeau. Dans la première édition l'auteur disait que Fanny était mère du général de Beauharnais et, par conséquent, arrière-grand-mère de Napoléon III. C'est probablement cette hypothèse qui a valu à Suzanne Cothonneau l'honneur de donner son nom à une rue de Saint-Martin de Ré : « Rue Suzanne Cothonneau, 1660. La Suzanne de Millefleurs est l'aïeule d'Hortense de Beauharnais, mère de Napoléon III (1). »

---

(1) *Notes historiques des rues de Saint-Martin de Ré* (1874), par le docteur Kemmerer. — La fille de Suzanne Cothonneau, Marie Mouchard de Chaban (Voir *Bulletin*, VII, 262), épousa, en effet (1763), Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaut ; mais ce Beauharnais n'est pas le père du général, comme le dit M. Kemmerer, I, 169.

Les Beauharnais ont formé deux branches, dont les chefs sont les deux fils de Claude Ier de Beauharnais, capitaine de vaisseau, mort en 1738. L'aîné, François Ier, marquis de La Ferté-Beauharnais (érection de juillet 1756) eut d'Henriette Pyrart de Chatulé deux fils : 1° François II, marquis de Beauharnais, le féal Beauharnais, qui, de sa cousine germaine Marie-Françoise de Beauharnais, puis de la baronne de Cohausen, eut deux filles, madame Chamans de La Valette et madame Laity ; 2° Alexandre, vicomte de Beauharnais, qui eut de Marie-Rose-Joséphine Tascher de La Pagerie, plus tard impératrice des Français : la reine Hortense et le prince Eugène, vice-roi d'Italie, grand-duc de Francfort, etc., dont vinrent deux fils et trois filles. Le cadet, Claude II, comte des Roches-Baritaud (érection de 1750), chef d'escadre des armées navales, épousa la comtesse Fanny, dont il eut un fils et deux filles (Voir *Annuaire de la noblesse*, 1866, page 70).

Le fils, Claude III de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, officier des gardes sous Louis XVI, sénateur, chevalier d'honneur de l'impératrice Marie-Louise en 1810, pair de France en 1814, mort en 1819, fut marié deux fois et ne laissa que des filles. L'aînée de ses sœurs, Marie-Françoise Beauharnais, épousa bien son cousin germain, le marquis de Beauharnais ; mais c'est son beau-frère

Digitized by Google

L'auteur dit aujourd'hui (2e édition, page 83) : « Le général Alexandre et Joséphine de La Pagerie, sont ses neveu et nièce (de Fanny de Beauharnais) ; Hortense et le roi de Hollande sont ses cousins, et Louis-Napoléon son petit-cousin. » Il veut probablement dire que Hortense de Beauharnais est sa petite-nièce et Louis-Napoléon son arrière-petit-neveu.

D'après la généalogie manuscrite de la famille Mouchard de Chaban déposée à la bibliothèque de La Rochelle (Voir le *Catalogue des manuscrits* par M. Georges Musset), Fanny serait la fille de Michel-Abraham-Marie Mouchard de Chaban et de N. Lazure, fille de N. Lazure, chef du gobelet du roi (note du comte de Chaban). Ce Lazure aurait épousé Louise-Suzanne Rousseau, fille d'Etienne Rousseau, écuyer, sieur de Lacour de Jazeneuil, près Lusignan, capitaine au régiment de Champagne, et de Suzanne Cothonneau.

D'après cette généalogie, Suzanne Cothonneau serait donc l'arrière-grand-mère de Fanny et non pas sa mère.

Où est la vérité, et n'est-il pas étrange qu'il existe des contradictions aussi flagrantes sur le compte d'une Beauharnais ?

La *France protestante* de Bordier, art. COTTONNEAU, dit : « Marie-Suzanne, fille d'Etienne Rousseau, sieur de Lacour de Sazeneuil (*sic*), capitaine au régiment de Champagne, épousa François-Abraham Mouchard de Chaban (1685). » Cette mention ne fait qu'augmenter l'obscurité : car M. Kemmerer publie, page 82 : 1° l'acte de mariage (7 décembre 1695) d'Etienne Rousseau et de Suzanne Cothonneau ; 2° l'acte de baptême (16 avril 1699) de Suzanne Rousseau de Lacour, et 3°, il ajoute : « Cette noble Suzanne Rousseau de Lacour épouse, le 12 avril 1721, Pierre Bruno d'Hastrel, seigneur de La Chabossière, de Rivedoux, de Millefleurs, etc. » Encore une fois, où est la vérité ?

M. le docteur Kemmerer n'indique point la source où il a puisé les renseignements relatifs à un second mariage de Suzanne Cothonneau. La mention portée en marge, page 82, première ligne : « *Arch. Rochel.* C. 76, nos 9 et 10 », ne peut nous être d'aucune utilité ; car les pièces nos 9 et 10 des archives départementales, C. 76, sont les rôles de la capitation de la noblesse en 1764 et ils portent seulement la mention « Madame la comtesse veuve Mouchard de Chaban, 3 livres. » Rien n'indique que cette veuve Mouchard soit Suzanne Cothonneau, qui née en 1660, ou 1668 d'après M. Kemmerer, aurait eu alors bien près de cent ans.

L'acte de baptême d'Hortense-Eugénie de Beauharnais (Registres de La Madelaine de La Ville-Evêque) contient l'indication suivante : « La *mareine*, haute et puissante dame Marie-Anne-

---

qui épousa Joséphine. Mademoiselle Mouchard ne fut donc que la tante de l'impératrice.

Dans la seconde édition de son ouvrage sur l'île de Ré, M. Kemmerer, page 83, a rectifié l'erreur et établi nettement la filiation.

Digitized by Google

Françoise Mouchard, épouse de haut et puissant seigneur Claude-François de Beauharnais, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant aux dames de la Visitation, rue du Bacq, paroisse de Saint-Sulpice. »

Ce qui semble ressortir de plus certain, c'est le mariage de Suzanne Cothonneau et d'Etienne Rousseau de Lacour, et la naissance d'une fille, Suzanne Rousseau, en 1699.

Cette Suzanne Rousseau a-t-elle épousé Pierre Bruno d'Hastrel en 1721, ainsi que le veulent M. Kemmerer et M. Phelippot? ou bien a-t-elle épousé N. Lazure, chef du gobelet du roi, ainsi que l'indique la généalogie manuscrite des Mouchard ? ou bien enfin a-t-elle, ainsi que l'écrit la *France protestante*, épousé François-Abraham Mouchard de Chaban? Dans tous les cas, la date de *1685* semble erronée, puisque Suzanne Rousseau est née seulement en 1699.

Fanny de Beauharnais est-elle la fille, ainsi que le veut M. Kemmerer, la petite-fille, ainsi que le veut Bordier, ou l'arrière-petite-fille, ainsi que le veut le comte de Chaban, de Suzanne Cothonneau? C'est la question que de plus érudits que moi résoudront facilement, je l'espère.

G. DE C.

## II. — RÉPONSES

N° 163 ; t. III, p. 44, 104 et 198.

### Le capitaine La Limaille.

A cette question posée il y a neuf ans : « Quelqu'un saurait-il qui était La Limaille le marin, et quel était son véritable nom », le *Bulletin*, III, p. 104 et 198, a renvoyé, pour le savoir, aux volumes VII et XIII des *Archives historiques du département de la Gironde*. Cette publication produit une « lettre du maréchal de Matignon à Henri IV », 13 novembre 1591, où il est parlé du commandement en chef donné à un « Xaintongeois, nommé Jean Robert La Limaille », en l'absence de Saint-Luc, dans la « rencontre des flottes française et espagnole en rivière de Gironde »; plus le « récit » de cette « rencontre » ; et c'est tout. Il s'agissait d'enlever Blaye aux ligueurs (1). Mézerai,

(1) L'entreprise ne réussit pas, et La Limaille fut accusé par Matignon de cet insuccès. Il « tâcha de se justifier de cette imputation. Précédant, avec ses dix vaisseaux, la flotte rochelaise que commandait le jeune Henri de Coligny, il n'avait pu empêcher, au mois d'avril, les Espagnols de secourir, avec une escadre de seize voiles, la place de Blaye, par suite de vents contraires, disent les uns, par suite d'un marché secret passé avec l'ennemi, disent les autres, et qui lui aurait valu cinquante mille écus ». (P.-D. Rainguet, dans la *Biographie saintongeaise*, qui renvoie à Dupont, *Histoire de La Rochelle*, page 287).

Digitized by Google

*Histoire de France*, t. III, est aussi cité. M. l'abbé Bellemer, dans son *Histoire de la ville de Blaye*, s'occupe encore du capitaine La Limaille (*Bulletin*, VI, p. 301). Mais nulle part la lumière n'a été faite sur les relations sociales et la famille de ce personnage. Je vais essayer de combler en partie cette lacune.

Jehan Robert, écuyer, sieur de La Limaille, était de Marennes; et au moment de son décès « capitaine en chef d'une compagnie au régiment de Navarre ». Marié à « damoiselle » Marie Houé (1), sa maison d'habitation était située au lieu de Châtain, où demeurait aussi sa sœur, « honneste femme » Jehanne Robert, épouse d'Hippolyte Bourget, marchand. Tout proche, au village de La Pimpelière, résidait son autre sœur, Xandre Robert, femme de Jehan Prou, capitaine de marine. Son nom est parfois suivi de l'épithète « le jeune (2) »; ainsi en est-il d'un marché, où il signe comme témoin, passé devant le notaire Charles Michel, le 1er juin 1575, entre Pierre Houé, marchand à Marennes, et Jehan Hervé, saunier à Mozac de Saint-Just, concernant des réparations à un marais salant; ainsi encore dans la quittance qu'il donne, le 9 février 1576, à Jehan Grégoyre, marchand de la ville de Pons, d'une somme de soixante-cinq livres, pour prêt fait à ce dernier. Il était alors absent, Denys Thomas « ayant charge de ce faire ». Sur les registres des réformés de Marennes, nous voyons la famille Robert faire acte de religion dès 1564 (3).

Plus connu des historiens sous le nom de La Limaille, Jehan Robert tenait ce titre de la métairie de La Limaille, « située au lieu de Rochefort sur la rivière de Chérante (4), qu'il possédait par moitié indivise avec sa sœur Jehanne Robert. Devenu « fermier général » du temporel de l'abbaye de Sablonceaux, sui-

---

(1) Fille d'Hélie Houé et de Marie de Vault, qui firent baptiser par le ministre de Marennes, Nicolas de Vault, 1° le 2 février 1565, une autre fille prénommée aussi Marie, présentée par Jehan Raymond, laquelle épousa Hélie Mathieu, sieur de Birac, avocat en la cour, et mourut peu de temps après son mariage. En 1598, celui-ci se remaria à Jehanne Lalouhé, fille de Charles, sieur de Touchelonge; 2° le 2 novembre 1567, Esther, présentée par Hélie Houé et Charlotte Lalouhé.

(2) Ce qui semble indiquer que le père portait aussi le prénom de Jehan, auquel s'accolait le distinctif « lesné ». Tel était alors l'usage dans les familles lorsque le prénom du père passait à l'un de ses enfants. C'est ce que le dépouillement des registres du XVIIe siècle nous a plus d'une fois démontré.

(3) Le plus ancien registre baptistaire des protestants, incomplet malheureusement, qui existe au greffe du tribunal civil de Marennes, commence à la fin de 1563. Jehan Robert fait les trois présentations ci-après à l'assemblée des réformés, « où fut commancé le presche, par permission du roy, le IXe jour de septembre 1565 », savoir: Le 24 septembre 1564, Judith Bourget, fille de Pierre et de Xandre Pouillet; le 10 novembre 1564, son neveu, Jehan Bourget, fils d'Hippolyte et de Jehanne Robert; le 20 janvier 1566, Salomon Rangeard, fils de François et de Catherine Jamin.

(4) Nombre de morceaux de terres et de vignes dépendant de cette métairie se mouvaient des seigneuries de Rochefort, de Coulonge, des Oulières et du prieuré de Rochefort. (Acte de partage de la « mestairie appelée la Limayle », du 15 septembre 1601.)

Digitized by Google

vant acte de « Vincent, notaire à Sainct-Jehan d'Angély », il sous-afferme pour trois ans, le 1er décembre 1576, à Jehan Morpain l'aîné, demeurant au village des « Nouhes », paroisse de Sainte-Marie de Ré, « les terrages, complantz, rentes, cens et debvoirs quelconques appartenant à la commanderie et fiefs du prieuré de Chantecor, en ladicte paroisse de Sainte-Marie, et autres membres despandans de l'abaye de Sablonceau, en ladicte isle de Ré », moyennant la somme de 300 livres tournois payable à la toussaint de chaque année. « Ledict Robert sera tenu de faire jouir icelluy Morpain de ladicte afferme... soubz telles garanties... tout ainsi qu'icelle a esté faite par le sieur Boisseau, Me d'hostel de hault et puissant M. de Biron » (1). Le 29 du même mois, semblables conventions ont lieu avec Augier Maurin, docteur en médecine à Marennes, auquel il sous-afferme pour trois années, et moyennant 110 livres tournois payables à la Saint-Michel, « tous les fruictz, proficts, reveneuz et esmollumentz tant de rantes agrières et argent, chappons, gélines et autres debvoirs de rantes quelconques des fiefs du grand et petit Aubatz (Laubat), ensemble la rante du moullin du Liman, membres despandantz de l'abaye de Sablonceau ; le tout scitué et assis en parroisses de Sainct-Supplice et Medis. Comprins en ladicte afferme les ventes et honneurs, tant des choses routturières que nobles et autres (2) ». S'occupant de son propre patrimoine, nous le voyons, en outre, le 18 novembre 1583, affermer à Jacques Goyllaud et à Jehanne Roullier, sa femme, demeurant au Chaput, son moulin de Châtain « et le sircuit d'icelluy, sans y comprendre la plante en vigne y joignant », pour un an et moyennant trente-trois écus un tiers.

Le sieur de La Limaille eut aussi à plaider en justice, comme la plupart de ses contemporains. Le 20 septembre 1578 (3), il « s'accorde » avec François Mathelier, marchand à Châtain, à propos d'une cession des actions que Jehan Bazin, Laurent You « et autres leurs consorts », marchands de la Bretagne, « peuvent avoir, prétendre ou demander à Hervé de Marnay (4), pour raison du procès, ses circonstances et deppandances, despans, dommages et intérests, et exceptions d'arrests donnés par la court de parlement de Bourdeaux, et interveneuz audict procès entre ledict de Marnay, lesdicts susnommés Bazin, You et aultres, sans rien en réserver ou excepter en ce qu'il puisse cy-apprès, ou les leurs aiant d'eux droict en cause, en inquiéter, rechercher, poursuivre ou demander aucune chose à icelluy de Marnay... faire et accorder par ledict

(1) Armand de Gontaut, maréchal de Biron, jouissait de ce bénéfice.
(2) Minutes de Charles Michel, notaire à Marennes. Afin d'éviter des redites, disons tout de suite que nos renseignements, sauf indications contraires, sont tirés des minutes de Charles (1550-1589) et Jehan Michel (1589-1625), notaires à Marennes, en l'étude de Me Mariocheau, notaire à Etaules.
(3) La Limaille est dit dans l'acte « demeurant à Sablonceau ».
(4) « Argentier » de Françoise de La Rochefoucauld, abbesse de Saintes.



Digitized by Google

Mathelier avec lesdicts susnommés Bazin, You et leurs consorts, et d'iceux retirer par mesme moien toutes les pièces, proceddures, actes de justice, mesmement lesdicts arrests et exécutoires de despans qu'ils peuvent avoir contre ledict de Marnay, et ce à tel prix et somme de deniers que ledict Mathelier verra et congnoistra estre expédient et bon de faire jusques à la somme de trois centz escuz. » L'acte n'est pas plus explicite. Tout à l'heure nous verrons qu'il s'attaquait à de plus illustres adversaires.

Dans l'intervalle des mouvements stratégiques si fréquents pendant les guerres religieuses du XVI[e] siècle, et auxquels il prenait une part très active, Jehan Robert, on le voit, ne négligeait pas ses propres affaires. Il n'était pas non plus indifférent aux fêtes de famille. Le 25 septembre 1594, il signe au contrat de mariage de sa nièce, Marie Bourget, « fille de feu Ypollite Bourget et de Jehanne Robert », qui épouse Jehan Jousselin, fils de Jehan Jousselin et de Marie Marchant.

Il est parrain plusieurs fois à Marennes et à La Tremblade (1), et il compte des alliances avec les Blanc, sieur de La Chainade, les Mathieu, sieur de Birac, les de Vaulx, auxquels appartient sans doute le ministre de Marennes, Nycollas de Vaulx, époux de Catherine Bruneau. Jehan Grenaille, « conseiller et secrettaire de la maison et couronne de Navarre », le touchait d'assez près. Ses amis étaient nombreux, même dans les deux camps. Citons au hasard Louis Prestreau, sénéchal du comté de Marennes ; Jehan Proust, docteur en médecine, l'agent le plus actif de la réforme à Marennes ; les Guybert ; Hector Baudoyn, sieur du Passage ; Jehan Aymar, conseiller du roi, juge sénéchal pour l'abbesse de Saintes ; les Couyer ; Jehan Dumesny, docteur en médecine ; Thibaut Fromaget, lieutenant et juge à l'amirauté ; les notaires Jehan Gouyn, François Rondeau, François Rangeard, Berthoumé Camus, Charles et Jehan Michel, René Bauld, mari d'une Jehanne Robert, et vraisemblablement Arthus et André Mage (2), les Lalouhé, Arthus Lecomte, baron de La Chaume,

---

(1) Pour Marennes, voir note 3. Le 25 mai 1594, baptême de Judic Gabiou, fille de Pierre et de Liette Faure, présentée par Jehan Robert et Judic Robert, de l'église de Marennes. Le 6 avril 1596, baptême de Marie Fourneau, fille de Lucas et de Marie Clément, présentée par Jehan Robert et Marie Prou, « tous de l'église de Marennes. » (*Registres protestants de La Tremblade.*)

(2) Arthus et André Mage, oncle et neveu, étaient tous deux « sieurs de Fiefmelin ». Arthus épousa Jehanne Dragaud par contrat de Villain, notaire à Brouage, le 27 novembre 1576. Le 31 janvier 1577, les « conjoincts » se font donation mutuelle entre vifs ; le mari donne à sa femme sa maison de Marennes, « confrontant d'ung costé à la maison et jardrin où soulloit résider Me Jehan de Chaufepied ; du bout de devand à la grande ruhe publicque conduisant de Marennes à Sainct-Just » ; plus « son fief de vigne appellé Fiefmelin, avecques les terres labourables y estant, qui sont toute la cothité entièrement qui luy peult comporter et appartenir, qui est une moictié par indivis avecques ses nepveurs et niepces, scituée en l'isle d'Olleron, en la paroisse du Chasteau ». André Mage, procureur fiscal de la baronnie d'Oleron, était marié à N. Maigreau, dont la sœur Anne Maigreau, avec laquelle il plaida en 1609 contre Marie Arnauld, veuve de Jehan Dumesny, avait épousé Jehan Gouault, à Saint-Just, le 1[er] novembre 1601.

Digitized by Google

sieur de Matha en Oleron, et l'avocat-poète Pierre Arquesson, de Saint-Just ; c'est-à-dire la haute bourgeoisie de Marennes, catholiques et huguenots, ceux-ci bien plus nombreux ; et cette pléiade de beaux esprits qui allaient former la petite cour d'Anne de Pons, et dont M. Louis Audiat nous a donné un avant-goût dans sa vivante étude sur André Mage de Fiefmelin (1).

Mais les événements se précipitent ; la ville d'Amiens vient d'être surprise par les Espagnols au moment où La Limaille négocie le mariage de l'une de ses filles. « Et pour ce que ledict sieur de La Limaille est pressé de retourner en sa charge près de sa majesté, a esté remis de passer le contract de mariage de aujourdhuy en trois mois, qu'il espère s'en retourner. » Il se borne donc, le 17 mars 1597, à signer les « articles de mariage accordé entre Jehan Laisné, fils d'honorable homme Me Jehan Laisné, juge sénéchal de Jarnac (et de honneste femme Marie Delabrousse), assisté de Me Léonard Laisné, procureur au siège présidial d'Angoulême, et de Pierre-François Laisné (2), marchand de Brouage, ses frères, avec Jehanne Robert, fille dudict Robert ». La dot constituée à la « préparlée » sera de « deux mille écus en fond de terre dans la paroisse de Rochefort », plus une maison à Marennes (3). Ce « fond de terre » n'est autre que la moitié indivise de la métairie de La Limaille, « consistant en maisons, granges, parcs, quéreux et

(1) Anne de Pons, comtesse de Marennes, était fille d'Anne de Parthenay-l'Archevêque, « l'une des plus habiles hellénistes de son époque », et d'Antoine de Pons, conseiller d'état, gouverneur de Saintonge, chevalier d'honneur de Renée de France, fille de Louis XII, qui donna asile dans son palais de Ferrare à Calvin. Antoine de Pons s'était laissé séduire aux principes de la réforme, qu'il abandonna à la mort de sa femme. Anne resta fervente huguenote. « Fort spirituelle, elle était en outre profondément versée dans la théologie et l'étude des livres saints ». Le 25 décembre 1597, elle fait « son entrée ez isles de Saintonge » ; André Mage, qui ne se lasse pas de chanter sa gloire, lui députe, pour la saluer, trois Nymphes : la Latine, la Marénaude et la Nymphe d'Oleron — c'est-à-dire ce que lui suggère sa ferveur pour les divinités païennes. (*Les Oubliés. André Mage de Fiefmelin, poète du* XVIe *siècle*, par M. Louis Audiat. 1864).

(2) Les Laisné devaient être catholiques. Le 27 août 1589, François Laisné et Isabelle Bonnyn sont parrain et marraine à l'église de Marennes, de François Bresmand, fils de Jehan et de Jehanne Hervé, « tous de Marennes ». (*Registres paroissiaux de Marennes, aux archives de la mairie.* Signature conforme.) Pierre-Francois Laisné était aussi marchand à Brouage. Ajoutons qu'en 1610, deux religieux récollets, de la custodie de Paris, vinrent à Saintes pour solliciter de l'évêque Nicolas Le Cornu, l'autorisation de s'établir dans son diocèse. Ils firent la rencontre, dans cette ville, de « monsieur L'Ainé » et de « monsieur Gombaud », « tous deux habitans de Brouage », qui « leur offrirent dans leur ville une maison, et toutes sortes de secours », ce qu'ils acceptèrent. Le 16 octobre 1616, sépulture « dans l'église de Saint-Hilaire d'Hyers de dame Marie Bonnin, en son vivant femme de M. Laisné ». (*Registres paroissiaux de Brouage.*)

(3) « Et appartenances de jardrin, et vigne par derrière, size et scituée au bourg de Marennes, seigneurie de révérende dame madame l'abbaisse de Xaintes, confrontant du bout de devant à la grande ruhe publicque conduisant du Pas de Marennes au Chapus, et par derryère au chemin qui conduit de la croix Saincte-Vallière au village de La Boyrie, pour la somme de trois centz trente-trois escuz. » (*Contrat de mariage des époux Laisné-Robert.*)

Digitized by Google

quéruages, terres, forestz, boys, vignes et autres choses généralement quelconques ». L'indivision a cessé, et le partage en a été fait devant notaire, le 15 septembre 1601, entre la veuve d'Hippolyte Bourget et Jehanne Robert, devenue par contrat du 23 septembre 1597, épouse de Jehan Laisné (1).

Le capitaine La Limaille ne devait pas « s'en retourner ». Il fut tué au siège d'Amiens. Sa veuve, Marie Houé, « comme mère ayant la garde et légitime administration de ses enffans », donne pouvoir, le 29 septembre 1597, « à Jehan Laisné, son gendre..., de se transporter au camp et armées du roy et ce poursuyvre, recouvrer et demander toutes les sommes de deniers, armes, chevaux, équipage et autres choses qui se trouveront appartenir audict feu sieur de La Limaille, et qu'il avoit lorsde son décès adveneu... puis deux mois, au siège d'Amiens...vandre, disposer dudict esquipage pour tel pris et somme de deniers que ledict Laisné verra bon estre... et oultre reprandre, pour et au nom de ladicte constituante, les procès et instances intantés et poursuivis par ledict feu sieur de La Limaille, son mary, à l'encontre de sieur de Marlay (2), et la vefve et héritiers feu Mr Me de Lospital et du Fay (3), conseiller au conseil d'estat et privé du roy et chancellerie de Navarre, pardevant tous juges où lesdicts procès se trouveront pendans, et continuer la poursuite desdicts procès et instances jusques à santance et arrests deffinitifs... Et pour l'effect de ladicte poursuite desdicts procès... substituer aux autres personnes... ou continuer ceux qui estoient constitués par ledict feu sieur de La Limaille, les fournir de mesmoyres... »

Jehan Robert a laissé plusieurs enfants : 1° Jehanne, dont nous avons déjà parlé ; 2° Marthe, qui épouse par contrat, le 16 janvier 1602, « Me Pierre Vergnaud, fils de feu honorable homme Me Loys Vergnaud, et de honneste femme Elizabeth Bertrand, demeurans en l'isle de Ré ». Elle reçoit en dot « les biens et droits à elle escheus par le décès de son dict père », et une somme de quatre mille livres (4) ; 3° Marie, qui épouse aussi par contrat, le 25 mars 1607, « noble homme Pierre Jaspard,

---

(1) Par « advenant » du 2 juin 1598, François Laisné, « marchand de la ville de Brouage », cointéressé avec son frère Léonard Laisné « à la restitution du gain de nopces », ratifie le contrat de mariage, à la rédaction duquel il n'assistait pas. Et par un autre « advenant » du 23 décembre 1598, Jehan Laisné donne quittance de 500 écus, moitié des mille écus constitués en dot à sa femme Jehanne Robert.

(2) Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly (1549-1623), le pape des huguenots.

(3) Michel de Lhospital (1505-1573), chancelier de France.

(4) « Soit qu'icelle soit receue en fonds ou denyers, est et sera censée et réputée le vray patrymoine de ladicte préparlée. Sera pareillement tenue ladicte Houé, atandant ledict partage des biens dudict feu sieur de La Limaille, son mary, de faire loger, héberger et nourir lesdicts préparlés, le temps et espace de deux années après la bénédiction nuptialle, et les enffans qui proviendront de ce dict mariage. » Les époux Laisné-Robert ont eu seulement droit au logement, pendant cinq ans, dans la maison de Châtain.

Digitized by Google

sieur des Essartz et de Fougerolles, veuf avec enfants d'Elizabeth Robelin, « damoiselle », fils de feu honorable homme Jacques Jaspard, marchand, et de honorable femme Marguerite Cailleteau, de la ville de Tonnai-Boutonne », « la préparlée avec tous ses droicts »; 4° Jehan Robert, écuyer, sieur de La Limaille, « fils aîné »; 5° Marc Robert, écuyer, « fils puiné ». Ils assistent, l'un et l'autre, au mariage de leurs sœurs Marthe et Marie.

La veuve de La Limaille, « administresse » des biens de ses enfants, contracta des dettes. Notons, entre autres, une obligation de trois cents livres qu'elle souscrivit, le 5 août 1603, devant Desherver, notaire royal à Bordeaux, à noble homme Me François Garrault, conseiller du roi, « habitant dudict Bourdeaux ». Ce dernier « cedda et transporta » ladicte obligation à noble homme Me Pierre Martin, conseiller du roi et receveur général des fermes en Guyenne, qui la fit renouveler le 4 mars 1604 devant Jehan Michel, notaire à Marennes, « par damoiselle Marie Houé, vefve de feu Jehan Robert, escuyer, sieur de La Limaille, demeurant au village de Châtain, paroisse de Marennes. » Il était représenté à l'acte par « honorable homme Me Jehan Aymar, juge sénéchal de révérende dame madame l'abbaisse de Xaintes en ses pais et isles ». Les trois cents livres devaient être rendues audit Aymar « dans le cinquiesme jour du moys d'aoust prochain, à peine de tous despans... sans autre sommation ».

ANDRÉ LÉTELIÉ.

—

N° 251 : IV, 93, etc. ; VIII, 232, 454 ; IX, 134. *Culte de saint Eutrope.*

M. Louis Boscus, membre de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous adresse, à la prière de M. l'abbé Galabert, curé d'Aucamville et membre de la même société, la relation d'un miracle de saint Eutrope, qu'il a copiée dans le registre, folio 214, de Notre-Dame del Fraysse, à Caussade, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montauban :

« 1651. Sera mémoire à la postérité que ce jourd'hui, dernier avril de l'an 1651, jour de saint Eutrope, Guillaume Lugan, brassier, et Marie de Lagarde, mariés, portèrent Jean Lugan, leur fils, âgé de neuf ans, à l'église ; après l'avoir déclaré malade d'une paralysie de la moytié de son corps, qui luy avoit osté la faculté de parler et l'usage des autres sens, il feust voué à saint Eutrope, et pendant l'office qui ce faisoit, et lors de l'élévation du saint Sacrement, il comansa à faire violence, à se resmuer et parler ; et de faict il ne feut pas sitost porté à la maison par son dit père et mère qu'il comansa d'aller et parler, ayant enduré cet estat despuis le comancement de sa maladie jusques à cette heure ; et cella a esté faict à la présence de plus de cent personnes qui avec lesdits père et mère m'ont requis de le mettre par écrit, ce que j'ai faict et que j'atteste estre très véritable ; et me suis signé ledit jour et an.

Digitized by Google

» Gloire à Dieu, à la Vierge et à saint Eutrope.

» Lacombé, recteur de Caussade. »

— L'inventaire (seconde moitié des XII^e et XIII^e siècles) des reliques du prieuré d'Altavaux, aujourd'hui Tavaux, commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu, arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne), publié dans les *Documents historiques ... concernant principalement la Marche et le Limousin* (Limoges, Ducourtieux, 1883, 2 vol. in-8o), constate des reliques de sainte Eustelle à Tavaux et à Aumont, arrondissement de Nontron (Dordogne).

« De Romaneso attulit predictus Geraldus cellararius reliquias sancti Petri... sancte Eustelle, virginis et martyris... Ex Altomonte attulit idem ipse Geraldus reliquias Benigni, presbyteri et martyris... Columbe et Eustelle virginum, et sanctorum Innocentium... Palladii confessoris... » On remarquera l'expression de martyre donnée à sainte Eustelle.

— Le *Bulletin* de la société archéologique de Compiègne, VIII, 223, contient de Mgr Lecot, évêque de Dijon, *La rue Saint-Accroupy*, mémoire lu à la séance de novembre 1877 et dont M. Emile du Boys nous offre le résumé :

Longtemps en présence de l'écriteau municipal de Compiègne, l'auteur de l'article, après bien des recherches à travers les divers recueils de *Vies de saints*, n'avait rien trouvé, lorsque, dit-il, « un jour, un savant religieux dominicain venait me demander une hospitalité de quelques heures. Nous traversions ensemble la rue Saint-Accroupy, et, comme toujours, je me plaisais à attirer l'attention de mon compagnon de promenade sur l'originalité de ce nom, absolument inédit pour moi, ailleurs qu'à Compiègne. « Mais ce nom est connu dans le Poitou, » me répondit le vénérable moine, et il y a peu de jours encore, » j'ai entendu mentionner à Poitiers la mémoire de saint Accroupy. » Ce fut une révélation. C'est dans le magnifique ouvrage du P. Cahier sur les *Caractéristiques des saints* que je devais voir, en août dernier, se dissiper toutes les obscurités, et s'éclairer tous mes doutes sur l'identité du personnage désigné par le nom de saint Accroupy. Je lisais, en effet, à la page 799 : « *Acropy* (en Poitou), *Atropy* ? *Agropy*, pour *Eutropius de Saintes*. Le voile était levé. »

Cette synonymie d'Acropy et d'Eutrope établie, deux questions se présentent : Est-il possible que la mémoire de l'apôtre de Saintes ait été en vénération dans une ville si éloignée du théâtre de ses travaux ? Et comment expliquer cette déformation du nom ? La première question pourrait se poser pour des milliers de saints, dont la renommée franchit vite des contrées entières. Si la renommée du saint s'appuie surtout sur des travaux d'apôtre et des tourments de martyr, il n'est plus dans ce cas de distance que ne puisse franchir son culte, et la patrie

Digitized by Google

du saint est partout où sont quelques lambeaux de ses vêtements. Saint Eutrope peut être connu et vénéré à Compiègne, comme saint Clément, saint Corneille et tant d'autres. Il est vénéré à Noyon ; il peut l'être à Compiègne.

D'après le P. Cahier, saint Eutrope se verrait appelé en divers pays *Atropy*, nom fort peu éloigné d'*Eutropius*; et d'*Atropy* à *Acropy* la distance est à peine sensible ; et comme *Acropy* est si près d'une appellation qui présentait un sens précis à l'esprit de nos populations picardes, rien de bien étrange à ce qu'on soit arrivé ainsi à saint Accroupy.

« Mais plus vraisemblablement le nom d'Accroupy est la désignation du genre de martyre qu'a enduré le saint solitaire. »

L'auteur de *Saint Eutrope dans la légende et l'archéologie*, qui signale la vie du saint dans l'ancien bréviaire de Noyon, p. 162, a montré, p. 219, comment *Eutrope* était devenu *Itrope* et *Hydrope*, puis *Estrope, Estropi* et *Estropié*; et noté, p. 192, le nom d'*Acropy* venant certainement d'*Etropi, Atropy, Acropy* et *Accroupi*, plutôt que du genre de supplice du saint.

— M. Eugène Thoison, étudiant saint Mathurin dans les *Annales de la société historique du Gâtinais*, VI, 367, raconte ce qui suit à propos des souvenirs du saint dans la littérature populaire. La légende a été recueillie anx environs de Moncontour et publiée par M. Sébillot dans *Petites légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne* (Paris, 1885), p. 17. Saint Mathurin, saint Eutrope et saint Amator étaient frères, et depuis longtemps ils voyageaient ensemble sans avoir jamais eu envie de se séparer; mais ils arrivèrent à Bréhand-Moncontour vers minuit; ils virent des draps de lits étendus dans la plaine. Saint Amator, qui ne savait ce que c'était, eut tellement peur qu'il s'enfuit et de là jusqu'à Lamballe sans s'arrêter et sans oser regarder derrière lui. Saint Eutrope s'évanouit, et il resta à Bréhand où il fit sa résidence. Saint Mathurin s'en retourna tranquillement à Moncontour, où il s'établit et où il a toujours resté.

— *Un prieur de Saint-Eutrope.* Le *Gallia Christiana*, II, col. 1095, dans la liste des prieurs de Saint-Eutrope, nomme Pierre Le Villain qui résigna en 1633, et immédiatement après Benoît Bugnié, moine de la congrégation de Saint-Maur, enfin Thomas Dreux, devenu, dit-il, prieur, par la résignation de dom Bugnié en 1650. Donc il n'y a pas de doute possible : Bugnié a été prieur de 1633 à 1650.

En 1637, le 28 mars, dom Constantin Lambert prit possession de Saint-Eutrope au nom de dom Bugnié, qui avait obtenu ses bulles à Rome, le 14 mai 1636.

En 1646 et 1647, dom Eloy Belin se qualifie prieur claustral et « grand vicquaire du R. P. dom Benoist Bugnié, prieur titulaire de Saint Eutrope les Xaintes ». Voir *Saint Eutrope et son prieuré*, p. 356, et *Saint Eutrope dans l'histoire*, p. 323.

Mais voici qui vient contredire ces faits formels. Dans l'*Histoire* manuscrite *de l'abbaye de Notre-Dame de Pontlevoy*

Digitized by Google

(Loir-et-Cher) par dom Chazal, écrite en 1728, on lit le passage suivant que nous communique M. l'abbé Métais :

« Dom Thimothée Bourgeois avoit fait profession dans la congrégation de Saint-Vannes. Il étoit homme d'esprit et d'un grand zèle pour l'observance régulière. Les cardinaux de Richelieu (alors abbé commendataire de Pontlevoy) et Mazarin se servirent de luy avantageusement pour mettre la réforme dans l'abbaye de Cluny. Nommé prieur de Pontlevoy, il fit faire la lecture de ses lettres de prieur pour cette abbaye, le 19 octobre 1636..... En 1639, il fut fait prieur de Saint-Eutrope de Xaintes, prieuré de l'ordre de Cluny. C'est que dans ce temps-là l'étroite observance de Cluny étoit réunie à la congrégation de Saint-Maur, sous le nom de l'ordre de Saint-Benoît, *alias Cluniacensis et Sancti Mauri*. Cette année 1644, le 22 octobre, on sépara les deux observances de Saint-Maur et de Cluny. »

Quelqu'un se trompe. La suite des prieurs de Saint-Eutrope est si bien établie et par des textes authentiques, que nous croyons que c'est dom Chazal. Mais d'où vient son erreur?

—

N° 424 : IX, 70, 137, 218, 349, 413. — *La seigneurie de Soumard en Fouras.*

Comment M. A. Duplais-Destouches se risque-t-il à avancer que « le fief de Saint-Marc appartenant à François du Péré, était peut-être le Saint-Mard, près Surgères et le Péré, » alors que M. de La Morinerie lui a fait cette citation tirée des *Archives nationales* : « Hommage au roi, le juillet 1733, par Henriette Ferrier, veuve de François Saint-Thomas, sieur Duperré, demeurant à Rochefort, de sa terre de Somard ou Saint-Marc, *paroisse de Fouras* », signé : Ferrier de Saint-Marc ?

—

N° 438 : t. IX, p. 348. *Sœur de Chadignac du couvent de Notre-Dame, à Saintes.*

Je pense que cette religieuse est Marie-Anne Daulnis de Chadignac, probablement fille de Marie-Judic Jolly et de Charles Daulnis, écuyer, sieur du Vignaud et de La Mothe-Meursac, lieutenant-colonel du régiment de Meaux ; elle était procureuse de Notre-Dame en 1731, 1733, 1734, 1736 ; en 1745, 1749, 1751, supérieure de la communauté. Elle paraît être morte en 1752.

CH. D.

—

N° 440 : t. IX, p. 409. *Un bénédictin de Saint-Jean d'Angély et l'histoire de Saint-Jean d'Angély.* — Le ministère de l'instruction publique a publié en 1886, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, trois volumes in-4°, *Comité des travaux historiques et scientifiques* (*histoire et documents*), avec une importante préface et des no-

Digitized by Google

tes de M. Xavier Charmes. On lit, au bas de la page 104 du tome Ier : « En 1765, vingt-huit bénédictins de Saint-Germain des Prés tentèrent de secouer le joug de la discipline monastique et demandèrent à être dispensés de la règle... L'agitation gagna la province ; à Saint-Jean d'Angély, dom Martin et dom Maximilien Duez sollicitèrent directement de Bertin l'honneur de collaborer à la collection des chartes pour la Saintonge ; l'autorisation avait sans doute été refusée par le général de la congrégation. »

Plus loin, d'après des « états dressés pour le travail du roi » du 25 novembre 1766 au 10 mars 1767, on lit encore, p. 12 : « L'émulation paraît se réchauffer parmi les bénédictins. Il y en a toujours un certain nombre qui travaillent avec fruit dans les provinces. Quelques autres offrent leurs services et demandent à être employez. De ce nombre sont deux religieux de Saint-Jean d'Angély (dom Martin et dom Duez), qui, voulant entreprendre l'histoire de la Saintonge, ont offert au ministre des doubles des monumens qui seront le fruit de leurs recherches. Il faut convenir que leur zèle tend un peu à se rendre indépendans de leurs supérieurs et se sent un peu de l'ardeur et des inquiétudes qui agitent aujourd'hui la congrégation. On cherchera à profiter de leurs travaux, en les ramenant tout doucement à la règle. On leur a demandé une simple nomenclature de tous les dépôts de cette province et ils l'ont procurée. (Collection Moreau, n° 288, f° 174) ».

Dans un « rapport au comité sur l'état et les progrès de la collection des chartes », Jacob-Nicolas Moreau écrit, p. 141 : « Dom Fonteneau, à Saint-Jean d'Angély, paraît s'être condamné à l'inaction, mais pour un temps seulement ; il sera possible de le réveiller. » On sait que Léonard Fonteneau, né à Jully, diocèse de Bourges, fournit sur le Poitou au comité des chartes une quantité considérable de documents antérieurs à 1140, qui ont été disséminés dans la première partie des chartes et diplômes de la collection Moreau. Les manuscrits conservés à la bibliothèque de Poitiers forment 89 volumes, dont 29 de chartes qui ont été inventoriés par Rédet.

Enfin nous extrayons des manuscrits de la collection Moreau, t. CCCXXXVI. p. 40, la lettre suivante du comte de Raymond au contrôleur général des finances, Bertin, relative à dom Fonteneau (Angoulême, le 17 octobre 1768), dont nous devons la communication à M. Philippe Rondeau :

« Monsieur, je trouve partout des traces qui annoncent combien vous êtes grand ministre, vrai et éclairé citoyen, occupé sans cesse de ce qui peut être utile à l'état et avantageux à la postérité ; protecteur enfin de tout ce qui peut y contribuer. Au surplus, monsieur, ces éloges sont d'autant moins suspects que je n'ai d'autres vues que celles d'avoir la satisfaction, en spéculatif qui aime le bien et qui s'attache à ceux qui l'opèrent ou qui veulent y contribuer, de vous dire que plus je vous examine dans vos actions, et plus je vois combien vous aimez le

Digitized by Google

bien de l'état. Je vois des moulins économiques établis par vos soins qui procurent déjà un avantage infini ; je vois une école pour la connaissance des maladies de toutes sortes d'animaux utiles pour la nourriture et le service des hommes, qui fait déjà des progrès merveilleux.

Je n'entrerai point dans le détail de tant d'autres objets que vous avez embrassés et protégés, sans compter ceux qui ne sont point connus. Le hazard, par exemple, vient de me procurer une nouvelle découverte, suite de votre amour pour le bien et la gloire du siècle. J'ai fait connaissance avec dom Fonteneau, il y a environ deux ans, bénédictin de mérite et d'esprit. Je savais qu'il travaillait à des ouvrages intéressants, à des annales curieuses, à des recherches très importantes à laisser à la postérité. Je savais aussi que certaines circonstances, soit par jalousie ou autrement, lui avaient aliéné l'esprit du prieur des bénédictins de Poitiers, mais non pas celui de son général qui en fait cas ; il ne m'avait point non plus laissé ignorer son changement de maison pour aller à leur couvent de Saint-Jean d'Angély. Je savais aussi que toutes ces circonstances l'avaient obligé de quitter ses recherches et de laisser son travail si important, dont je suis particulièrement, comme bon citoyen, très fâché.

Ce bon père ayant appris que j'étais, ces jours derniers, dans une maison de campagne d'un de mes parents, à une lieue de Saint-Jean d'Angély, où j'avais été pour faire des accommodements dans sa famille, est venu m'y trouver. Lui ayant témoigné dans une conversation particulière combien il serait à désirer qu'il reprît les travaux qu'il avait laissés, il est entré dans une ouverture de cœur avec moy en qui il a grande confiance. J'ay vu, non sans surprise mais avec admiration, que vous-même, monsieur, cherchiés à l'y engager : rien ne vous échappe donc de ce qui peut éclairer la postérité et être utile et agréable à la patrie ; c'est alors que j'ai bien redoublé mes instances pour la continuation de ses recherches, ou du moins de travailler à des annales sur la province qu'il habite actuellement, sans avoir pu l'y déterminer entièrement ; mais peut-être que si vous m'écriviez, monsieur, d'une façon que je pusse faire entendre à ce religieux combien de nouveau vous le désireriez vous-même et tout ce que vous scaurés si bien marqués en conséquence, ce serait un puissant motif pour l'y engager.

Tout ce qui peut contribuer, monsieur, à vous faire honnorer m'est et me sera toujours cher. J'ai l'honneur d'être, avec un attachement inviolable et un respect infini, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Le comte de Raymond. »

Voilà quelques renseignements sur le projet de l'histoire de Saint-Jean. Peut-être quelqu'un trouvera-t-il davantage.

L.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

—

Abelin (Germain). Voir Penard, ix, 351.

—

Alain (Nicolas). *La Saintonge et ses familles illustres*, par Nicolas Alain. Réimpression de l'édition de 1598, avec traduction, notice et notes, par M. Louis Audiat. Bordeaux, P. Chollet, 1889, in-18, xxxiv-235 pages.

—

Arcos (Thomas d'). *Lettres inédites.* Voir *Bulletin*, ix, 415.

—

*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* xvii.

A. Barbot. *Histoire de La Rochelle*, ii. Paris, Picard; Saintes, Mortreuil, 1889, in-8, xxiv-383 pages.

—

Arnous. *Réforme de l'assiette des prestations.* Rapport présenté au conseil général de la Charente, dans la séance du 24 août 1888. Angoulême, imp. de Roussaud, 1888, in-16.

—

Atgier (Edouard) père. *Examen critique des lettres d'un bon jeune homme à un vieux philosophe, ou guerre au surnaturel.* La Rochelle, imp. Siret; Saint-Martin de Ré, l'auteur ; 1888, in-8, x-400 p. Prix : 3 fr. 50.

—

Aubigné (Agrippa d'). *Mémoires*, publiés avec préface, notes et tables par M. Ludovic Lalanne. Paris, Jouaust, 1889, in-16, xx-259 pages. Prix : 3 fr. (Voir plus haut, page 46).

—

Auger (Charles), publiciste. *Propagande électorale. La situation politique. Tous aux urnes.* Saintes, imp. H. Chasseriaud. 1889, in-12, 15 pages.

—

Aussy (Denys d'). *Notes historiques sur Saint-Jean d'Angély.* Saint-Jean d'Angély, imp. Robert, 1888, in-8, 40 pages. — Contient: 1° *Les origines de la ville*; 2° *Le monastère des ursulines* ; 3° *Les fiefs de Bessé et de la Rue-Franche.*

— *Saint-Jean d'Angély au XVII^e siècle.* — Idem, 1887, in-8, 32 pages. — Contient: 1° *Une promenade en 1615*; 2° *L'administration municipale de 1621 à 1693.*

Ces deux opuscules, composés sur des documents authentiques, la plupart inédits, élucident complètement certains points de l'histoire de Saint-Jean. On sait avec quelle exactitude et aussi quel charme l'auteur traite ces questions.

Digitized by Google

Aussy (Denys d'). *Le colonel Oudet* (Voir *Bulletin*, IX, 178, 406, et aussi *Tablettes des deux Charentes* du 6 avril).

—

Beaucorps (Baron Adalbert de). *Les mémoires de madame la marquise de La Rochejaquelein, publiés sur son manuscrit autographe par son petit-fils.* Orléans, imp. G. Michaud, 1889, in-8, 15 pages. (Extrait du *Journal du Loiret*, du 18 avril).

L'auteur rend à la marquise ses mémoires dont la rédaction avait été attribuée à Barante, qui n'a fait que les réviser et pas toujours heureusement.

—

Béraud (Edmond), rédacteur à la *Gazette de France*, ancien rédacteur du *Moniteur de la Saintonge. Des chiffres! Elections de 1889.* Poitiers, imp. Oudin, 1889, in-32, 30 pages. Prix: 10 centimes ; 6 francs le cent. — Cette brochure est divisée en onze chapitres : « Ce que coûtent à la France les républicains; le bilan de la république; le déficit; l'accroissement du budget; dettes et emprunts; les impôts; où passe l'argent des contribuables; le budget des communes; la liste civile de la république; économies à droite, pillage à gauche; république, ruine publique. »

Voir du même auteur, dans le *Bulletin héraldique de France* de juin, le compte-rendu de l'ouvrage de M. le marquis de Dampierre, *Le duc d'Epernon.*

—

Bertrand (Louis-André), curé de Champagnac. *Biographie du cardinal Péraud, évêque de Saintes.* La Rochelle, imp. P. Dubois, 1887, in-12, v-54 pages.

—

Blanchet (l'abbé J.-P.-G.), chanoine honoraire, licencié ès-lettres, supérieur de l'école Saint-Paul à Angoulême. *Histoire de l'abbaye royale de N.-D. de La Couronne en Angoumois*, t. II. Angoulême, Coquemard, 1889, in-8, 500 pages (Extrait du *Bulletin* de la société archéologique de la Charente, 1888).

— *La fin de l'abbaye de Notre-Dame de La Couronne* (chapitre additionnel). Idem, 32 pages.

—

Bordage (Edmond). Voir plus bas Lubbock.

—

Boutinet (Aris), avocat à la cour d'appel. *Faculté de droit de Paris. Droit romain: De l'action* Finium regundorum. *Droit français: De la condition des transportés aux colonies* (*Etude de colonisation pénale*). Thèse pour le doctorat. Paris, Arthur Rousseau, 1889, in-8, 95-243 pages. (Voir plus haut, page 44).

—

Digitized by Google

Boutiron (Le docteur E.). *Du coryza chez les enfants du premier âge. Couronné par la société protectrice de l'enfance de Paris* (concours de 1888; prix de 500 fr.). Paris, G. Rongier; Rochefort,imp. Thèze, 1889, in-8, 101 pages.

—

B[rard] (Le docteur E.). *De Rouen à La Rochelle sur le steam launch* Ruy-Blas, *ou triomphe d'un infiniment petit*, par le Dr E.-B. de Kaznoj (anagramme de *Jonzac*). Niort, Clouzot, 1889, in-8, xii-250 pages, avec illustrations de l'auteur.

Compte-rendu dans le *Courrier de La Rochelle* du 5 décembre, dans la *Revue poitevine* du 15.

On achète un yacht à Rouen; c'est bien, mais il faut l'amener à La Rochelle. Le chemin de fer refuse; reste la voie de mer; c'est plus naturel, surtout pour un bateau. On part donc de Rouen; mais à Quillebœuf, impossible de s'avancer plus loin : la mer est démontée, et le frêle esquif a déjà failli deux fois sombrer, corps et biens. On reviendra donc à Rouen, puis à Paris, puis à Orléans, puis à Nantes. Voilà le sujet de ce livre; c'est simple. Mais quel art dans ces pages ! quel récit attrayant d'un bout à l'autre ! comme les moindres incidents sont finement narrés. Il y a de l'esprit et de la verve; paysages et monuments sont décrits d'un mot, d'un trait; et de nombreuses illustrations prouvent que l'auteur, qui sait conter et décrire, sait aussi dessiner et peindre. Il y a des aventures émouvantes et des accidents comiques, que l'auteur excelle à raconter. On y croirait être soi-même.

—

Bremond d'Ars (Anatole de). *L'ancienne église de Riec et le château de La Porte-Neuve, documents inédits.* Quimper, imp. Cotonnec, 1888, in-8, 23 pages. (Extrait du t. xv, p. 306, du *Bulletin de la société archéologique du Finistère*).

C'est l'« acte prônal du 3 mars 1510, par lequel les paroissiens de Riec confirment à Yvon de Guer, seigneur de La Porte-Neuve, les prééminences dont ses ancêtres jouissaient dans l'église de Riec », accompagné de notes sur les personnages et sur les seigneurs de La Porte-Neuve, jusqu'au propriétaire actuel, M. le comte de Bremond.

—

Breucq (Le docteur A.) [né au Château d'Oleron]. *Guide de l'instituteur.* Voir plus bas Delvaille.

—

Burot (Le docteur P.), professeur d'hygiène. *Eloge de C.-A. Maher, directeur du service de santé de la marine, commandeur de la légion d'honneur.* Discours prononcé, le 3 novembre 1888, à la rentrée de l'école de médecine navale de Rochefort. Rochefort-sur-Mer, imp. Thèze, 1889, in-8, 27 pages.

Digitized by Google

Très exacte biographie de Maher (Voir *Bulletin*, VIII, 178), qui « a droit à la reconnaissance de la ville de Rochefert qu'il a contribué à assainir ou qu'il a du moins vengée de sa mauvaise réputation ». L'homme privé, le savant plein de cœur et de dévouement, sont excellemment appréciés dans cet opuscule qui montre un vrai talent d'écrivain.

—

CHATEAUBRIAND (Jean-Baptiste-Anguste de), comte de Combourg. *Lettres anecdotiques... à la comtesse de Calan, 1789-1790*, recueillies et publiées par le marquis de Granges de Surgères. Vannes, imp. Lafolye, 1889, in-8, 16 pages.

—

CHAUVET (Gustave). *L'archéologie préhistorique à la faculté des lettres de Poitiers, 1889. Cours de M. Lièvre.* Ruffec, imp. Picat, 1889, in-8, 7 pages.

— *Les haches en bronze de Chebrac.* Angoulême, L. Coquemard, 1889, in-8, 12 pages.—Cet opuscule de notre savant compatriote, extrait du *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, conclut ainsi : « Les haches de Chebrac sont certainement antérieures à la conquête et aux Gaulois, dont nous connaissons les armes de fer, les ustensiles et les poteries. Elles ont probablement été fondues par une tribu sédentaire établie aux environs de Vilhonneur, et dont les mœurs ont les plus grands rapports avec celles des peuplades qui ont occupé les habitations lacustres de la Suisse et les terramares de l'Italie pendant la première moitié de l'âge du bronze. »

—

CIRCOURT (Albert de). *Le duc d'Orléans, frère de Charles VI. Ses entreprises au dehors du royaume*, II et III. Bruxelles, A. Vromant, 1889, in-8, 87 et 141 pages. — Extrait de la *Revue des questions historiques*, 1889. (Voir *Bulletin*, VIII, 392, et IX, 284.)

—

CRAHAY DE FRANCHIMONT, ingénieur des ponts et chaussées. *Notice sur les constructions du troisième bassin à flot du port de commerce de Rochefort.* Paris, imp. nationale, 22 août 1889, in-8, 15 pages. (Congrès international des travaux maritimes à l'exposition universelle).

—

CUREAU (Adolphe-Louis). *Des influences psychiques dans l'étiologie des états morbides.* (Thèse). Rochefort, imp. Thèze, 1889, in-8, 88 pages.

—

DAMPIERRE (Le marquis de). *Monographie du château de*

Digitized by Google

*Plassac, en Saintonge. La Saintonge et les seigneurs de Plassac*, 1215-1669. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-8, 472 pages.

—

Delisle (Léopold) et Ph. Tamizey de Larroque. *Un grand amateur français du XVII^e siècle, Fabri de Peiresc*, par Léopold Delisle. Etude suivie du *Testament inédit de Peiresc*, publié et annoté par Tamizey de Larroque. Toulouse, Ed. Privat, 1889, in-8, 34 pages. (Extrait à 300 exemplaires des *Annales du Midi*).

—

Delvaille (le docteur) et A. Breucq. *Guide hygiénique et médical de l'instituteur*. Paris, Fernand Nathan, 1889, in-12, 100 pages.

—

*Deux histoires : Les Français en Allemagne ; les Allemands en France*. La Rochelle, 1888, imp. Siret, in-8, 8 pages.

—

Devers (le docteur Alfred), médecin en chef de l'hôpital de Saint-Jean d'Angély [ex-interne en médecine et en chirurgie des hôpitaux de Paris]. *L'accord de la science et de la religion*. Paris, Palmé, 1888, in-12, xxix-498 pages. Prix : 3 francs.

Compte rendu par M. le docteur Tison dans la *Revue du monde catholique* du 1^er février, reproduit par l'*Union conservatrice* de Saint-Jean d'Angély du 14, et dans le *Polybiblion* de juin, page 535.

A l'occasion de ce livre, recueil de témoignages empruntés aux œuvres des plus grands hommes, surtout des incroyants, qui prouvent que tous ont rendu hommage à la vérité de la religion, M. Léon Duret, conseiller honoraire à la cour de Rennes, a adressé ce sonnet à l'auteur :

Votre livre, docteur, est une enquête immense
Dont les nombreux témoins sont tous de grands esprits.
Les extraits si probants de leurs puissants écrits
Sont faits pour éclairer notre siècle en démence.

Chez beaucoup trop de gens la funeste semence
De l'erreur obstinée ou du vieux parti-pris,
Germe sans se lasser, et sous nos yeux surpris
Semble vouloir du Ciel épuiser la clémence.

Mais la perversion des âmes et des cœurs
Ne rendra pas Satan et ses suppôts vainqueurs,
Quand le monde entrera dans le conflit suprême.

Résistons au pouvoir des méchants sans fléchir ;
Nous savons que Jésus peut nous en affranchir ;
Du triomphe final sa croix reste l'emblème.

— *Mémoire sur les opérations de taille hypogastrique pratiquées à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély en 1863 et 1867*. Saint-Jean d'Angély, imp. E.-C. Robert, 1886, in-8, 14 pages.

Digitized by Google

Deux observations signalées en 1877 avec les plus grands éloges par le docteur Desprès, chirurgien de l'hôpital Cochin, ont pour ainsi dire réhabilité cette méthode opérative en France, où elle était délaissée depuis plus de cinquante ans et condamnée par les princes de la science ; elle est maintenant acceptée avec un enthousiasme toujours croissant.

—

Du Boys (Emile). *Les poètes limousins jugés par Baluze.* Lettre inédite (en latin) à François d'Aguesseau, âgé de 14 ans, 1682, publiée par Emile du Boys. Limoges, imp. Ducourtieux, 1889, in-8, 8 pages.

— *Les correspondants de l'abbé Nicaise. Un diplomate érudit au XVII^e siècle. Ezéchiel Spanheim.* Lettres inédites, 1681-1701, publiées avec avertissement et notes par Emile du Boys. Paris, Picard, 1889, in-8, 80 pages.

En 1882, la société de l'histoire de France a publié la *Relation de la cour de France en 1690*, par Ezéchiel Spanheim (Voir *Bulletin*, IV, 143), envoyé extraordinaire de Brandebourg en France. M. Emile du Boys, qui a entrepris la publication des lettres écrites à l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, commence la série par vingt-deux lettres du diplomate érudit Ezéchiel Spanheim, dont la fille unique Marie-Anne, morte en 1772 à 89 ans, épousa (1710) François de La Rochefoucauld-Fonsèque, marquis de Montandre et de Montguyon. Ces lettres sont fort abondamment annotées. Voir dans le *Bulletin critique* du 15 mars 1889, x, 105, un compte-rendu élogieux par M. A. Fabre.

—

Du Paty de Clam (A.). *Le Triton dans l'antiquité et à l'époque actuelle. Réponse à la brochure de M. Rouire, intitulée* : La découverte du bassin hydrographique de la Tunisie centrale et l'emplacement de l'ancien Triton (ancienne mer intérieure d'Afrique). Toulouse, Brun-Rey, 1887, in-8°, 186 pages; 7 planches.

—

Duplais (Léonie). *Bagnoles de l'Orne.* Carentan, imp. Colleville, 1888, in-18, 37 pages.

—

Du Sault (Le père Nicolas). *Vie de madame de La Tour de Neuvillars.* (Voir *Bulletin*, IX, page 200) ; *Revue de l'ouest* (de Niort), du 23 avril; *Précis historiques*, reproduit par le *Monde* du 6 mai, etc.

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS 1890.— CHRONIQUE : Séances de la société ; Revue de la presse ; Récompenses et distinctions honorifiques ; Le capitaine Trivier ; Mgr Fallières ; Nouvelles littéraires ; Sociétés savantes. — NÉCROLOGIE : Auger, Bec, de Bonnegens, de Brem, Brossard, Deaubonneau, Delmas, Duport, Faugas, Mme de Fleurian, Gandillion, Goullier, Mme Grateau, baronne Gudin, Hardy, de Jallais, de Launay, Malterre, Nourry, sœur Oriard, l'amiral Pallu de La Barrière, Mme Robert, sœur Raynal, Rondeau, Schmitz, Trivier. — MARIAGES : Arrivière et Roy-Bry ; Bauche et de Saint-André, Cazenove de Pradines et Boscal de Réals, Horric de Beaucaire et Le Gonidec de Traissan, Lalande d'Olce et Normand de La Tranchade, Léridon et Faustin, Poulnot et Latour de Geay, Suire et Mesnier.— ARCHÉOLOGIE : Stations préhistoriques et castrum à Fouras, à Muron, à l'Ileau ; le briquetier Merula ; Monnaies d'or à La Rochelle ; inscription romaine. — VARIÉTÉS : Le patois en chambre ; le Treuil-Bussac à Fouras. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Saint Amant et saint Vivien ; Habert, archevêque de Bourges ; Touzineau, de Clion, ministre à Dreuillet ; le *Dictionnaire des familles du Poitou ;* la Saintonge d'après Edrisi ; Ecoyeux et Fontdouce ; saint Etienne d'Obazine. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Gaston du Lyon ; Joubert de Douzanville ; le collectionneur Pavillon ; Les Mouchard de Chaban et la comtesse Fanny de Beauharnais ; une conspiration contre l'arsenal de Rochefort ; le droit du seigneur ; les seigneurs de Soumard et du Treuil en Fouras ; les limites de la Saintonge et du Périgord ; une histoire de la Saintonge par les bénédictins. — BIBLIOGRAPHIE : *E-H* .

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

*Séance générale du 9 janvier.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Admission de nouveaux membres.

Le président annonce la mort d'un de nos confrères, M. Philippe Rondeau, ancien conseiller à la cour de Poitiers (Voir plus bas, page 91).

M. Dangibeaud donne des détails sur l'insigne pour les membres de la société.

L'excursion du mois de mai aura lieu à Marennes, Saint-Just, Saint-Jean d'Angle, Pont-Labbé, Champagne.



Digitized by Google

Lecture de la circulaire du ministre relative à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne.

Le trésorier fait connaître la situation financière (Voir plus bas, page 83).

Election du comité de publication et du conseil d'administration (Voir page 82). L'élection du bureau est remise à la séance générale d'avril.

Lecture par M. Louis Audiat d'une note sur Louise-Marthe de Conflans d'Armentières (madame de Coigny).

Etat des prêtres de la région de Montlieu pendant la révolution, par M. le docteur Vigen.

*Séance publique à Saintes (1er février).*

Allocution du président.

Lectures : par M. Edouard Amouroux, d'un mémoire de M. André Lételié, *Les origines de La Tremblade*;

Par M. Antoine Duplais-Destouches, de son travail, *Les villes détruites de la côte de Fouras et les légendes* ;

Par M. Louis Audiat, d'une poésie de M. Edmond Maguier, *Le vieux parterre* ;

Par M. Philippe Tapernoux, *Le druidisme* ;

Par M. Denys d'Aussy : *Un chevalier d'industrie au* XVIIe *siècle. Jacques Balonfeau*, de Saint-Jean d'Angély.

Causerie par M. Audiat sur l'orthographe.

*Séance du bureau (12 février.)*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance générale du 9 janvier.

Le président fait part au bureau de la mort de notre jeune confrère, M. Duport, ancien député. (Voir page 96).

Admissions. (Voir page 83).

Le bureau décide que l'excursion aura lieu dans le mois de mai à Bords, Pont-Labbé, Champagne, Saint-Jean d'Angle, Saint-Just et Marennes.

La réunion trimestrielle d'avril tombant le jeudi saint, on décide de la fixer au jeudi 27 mars.

Pour répondre au désir d'un grand nombre de personnes, il est arrêté qu'une autre séance de lectures aura lieu prochainement.

---

Dans la séance du 9 janvier ont été élus pour deux ans les membres du comité de publication et du comité d'administration.

COMITÉ DE PUBLICATION :

Anatole de Barthélemy, ✻, membre de l'institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris ;

Le baron Léon de La Morinerie, ✻, à Aunay, par Châtenay (Seine), et 85, avenue des Ternes, à Paris ;

Digitized by Google

Georges Musset, A ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, à La Rochelle ;
Jules Pellisson, juge au tribunal civil de Barbezieux ;
Philippe Tamizey de Larroque, ✻, correspondant de l'institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Ferdinand Babinot, notaire, cours National, 28, à Saintes ;
Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes ;
Jules Guillet, négociant, rue Laroche, 12, à Saintes ;
Maurice Martineau, négociant, rue du Palais, 12, à Saintes ;
Abel Mestreau, négociant, rue des Frères, 24, à Saintes.

BUDGET DE 1889.

*Recettes* :

| | | |
|---|---|---|
| Cotisations | 5,639 62 | |
| Intérêts | 349 60 | |
| Vente de numéros | 12 50 | |
| Remboursement | 200 | |
| Subvention du ministère | 500 | |
| — du département | 300 | |
| Reliquat de 1888 | 149 88 | |
| Souscription au monument de Taillebourg | 356 50 | |
| | | 7,708 10 |

*Dépenses* :

| | | |
|---|---|---|
| Impression (Volume. 2,343 ; Revue. 2,495 25) | 4,838 25 | |
| Frais de secrétariat | 300 | |
| Affranchissements et ports | 327 70 | |
| Notes diverses | 250 30 | |
| Loyer | 250 | |
| Installation | 269 10 | |
| Gravure | 8 40 | |
| | | 6,243 75 |
| Différence en faveur des recettes | | 1,464 35 |
| A déduire la souscription au monument de Taillebourg | | 356 50 |

*Le trésorier* : CH. DANGIBEAUD.

—

Dans sa dernière séance la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, a admis comme membres :
La commune de Chaillevette ; Mairo M. Louis Lacombe.

Digitized by Google

MM. Pierre Dulon, libraire, rue Alsace-Lorraine, 50, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat ;

Octave Lauraine, docteur en droit, avocat à Saintes, présenté par M. Amouroux et M. Audiat ;

René de La Bastide, au château de Parcoul, par La Roche-Chalais (Dordogne), présenté par M. le comte Saint-Saud et M. l'abbé Tricoire ;

Gabriel Duguet, licencié en droit, avoué, rue du Mirail, 12, à Bordeaux, présenté par M. Louis Audiat ;

Madame Lair, à Chancelé, par Saint-Jean d'Angély, présentée par M. Denys d'Aussy et M. Louis Audiat ;

Ed. Le Roy, directeur de l'usine à gaz, à Saintes, présenté par M. Maurice Martineau et M. Audiat ;

Jules Prévost, libraire, Grand'rue, 51, à Saintes, présenté par M. Audiat et M. Trépreau ;

Philippe Rondeau, étudiant en droit à Paris, présenté par M. Louis Audiat ;

Gustave Regelsperger, docteur en droit, rue de la Boétie, 85, à Paris, présenté par M. Louis Delavaud ;

Ambroise Sablé, officier d'académie, instituteur à Saint-Genis, présenté par M. Audiat ;

De Tessan, officier de l'instruction publique, principal du collège de Saint-Jean-d'Angély, présenté par M. Louis Audiat et M. Denys d'Aussy ;

Louis Viaud, docteur en médecine, à Restaud, présenté par M. Ed. Maguier et M. Louis Audiat.

## REVUE DF LA PRESSE

La *Revue du Bas-Poitou* (2e année, 2e livraison, 1889) mentionne, p. 411, dans notre numéro de novembre, *Les Chesnier Duchesne* et la lettre de Lequinio ; la *Revue historique de l'Ouest* (6e année, 1re livraison, 1890) signale, p. 64, dans le même *Bulletin* « une étude fort curieuse sur les Chesnier du Chesne » et des « notes très complètes sur les Beaupoil de Saint-Aulaire. »

Le *Bulletin religieux* du 28 décembre a reproduit le sommaire du numéro de novembre.

Le *Progrès* du 1er janvier a reproduit l'article du numéro de novembre, *Dotation d'une fille vertueuse*, et le *Conservateur de Marennes* des 12 et 19 janvier, l'article *Fondation d'une école en 1753 à Saint-Pierre d'Oleron.*

Ont reproduit le sommaire de janvier : le *Progrès* du 8, l'*Indépendant*, l'*Union* et le *Courrier de La Rochelle* du 9, l'*Echo rochelais* du 11, le *Moniteur de la Saintonge*, le *Mémorial de Saintes*, l'*Echo de Jonzac* du 12, l'*Echo saintongeais* du 16, le *Bulletin religieux* du 18.

Digitized by Google

Les *Tablettes* du 9 janvier mentionnent la « notice pleine d'esprit, de cœur et d'érudition » sur le marquis de Saint-Hilaire, et en reproduisent un passage.

L'*Echo rochelais* du 29 signale l'article « sympathiquement ému, consacré à la mémoire du marquis de Saint-Hilaire », la note sur le sceau de » Joscé le juif », et cite en 1620, à Taillebourg, un « Josué de Juif, sieur de La Grolle, signant « de Juif » au contrat de mariage de Mathias Clément et de Marie Poydebon; l'épitaphe du Nervien Januaris; « l'intéressant relevé » des registres paroissiaux de Soulignonne; l'étude sur Chateaubernard de M. Barraud, avec l'inscription relevée par M. Dangibaud; « l'intéressante note » sur Fanny de Beauharnais; enfin la biographie si curieuse d'un capitaine du XVI^e^ siècle, Robert de La Limaille.

—

Ont rendu compte de la séance du 1^er^ février :

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 4, qui cite l'allocution du président, le mémoire de M. Lételié, le « travail si poétique » sur Fouras » de M. Duplais-Destouches, « artiste qui voit autant par l'âme que par les yeux », et qui a tracé un bien gracieux portrait de la fée Merlusine dans le magnifique tableau qu'il a fait en s'inspirant des antiques légendes : « *Le vieux parterre.* Nous en avons respiré les parfums exquis avec un plaisir d'autant plus grand qu'au fond de leurs corolles nous étions sûr de trouver le secret d'une énigme. M. Edmond Maguier ne s'est attendri sur les vieilles fleurs de nos ancêtres, aujourd'hui délaissées, que pour regretter et nous faire regretter avec lui le style si clair, dans sa majesté et sa bonhomie, des auteurs d'autrefois. *Un Chevalier d'industrie au XVII^e^ siècle*, Jacques Balonfeau, de Saint-Jean d'Angély, passait son temps à berner tour à tour les cours de France et d'Espagne, et à épouser des femmes en très légitimes noces »; il fut pendu par ordre de Richelieu. « Je ne marchanderai pas les compliments à M. d'Aussy, qui nous a présenté son héros avec beaucoup d'humour. » *Le druidisme*, « plein d'érudition, où M. Tapernoux met brillamment en lumière le caractère religieux et philosophique des Gaulois, qui puisaient surtout leur courage dans les croyances à l'immortalité de l'âme. » (L'*Indépendant* du 6 a publié cette lecture). Pour finir, M. Audiat a parlé « d'une chose dont tout le monde a parlé, d'une épidémie qui a frappé les savants de l'institut comme les mortels les plus humbles », la... réforme de l'orthographe, « causerie émaillée de bons mots et d'anectotes qui lui ont valu les applaudissements de l'auditoire... »

Le *Rappel charentais* du 5 rappelle les travaux de M. Lételié sur La Tremblade, « un très joli mémoire » de M. Duplais-Destouches sur Fouras : « Le style est lumineux et chaud, et la phrase chante comme des strophes pour nous raconter une légende conservée par les Fourasins. Ce travail si poétique

Digitized by Google

a conquis tous les suffrages de l'auditoire. » *Le vieux parterre*, « belle éclosion de fleurs agrestes... Vieilles fleurs de nos ancêtres qui ont fait place à des fleurs inconnues qui n'ont pas même le mérite du parfum, M. Maguier nous les chante en beaux vers. Vous êtes la simplicité naïve des vieux auteurs français que nous délaissons trop aujourd'hui. » *Un chevalier d'industrie* au temps de Louis XIII, « bon travail » de M. d'Aussy. L'auteur nous trace avec beaucoup d'allure dans le mouvement le portrait d'un certain Balonfeau, de Saint-Jean d'Angély... Il fut pendu. M. d'Aussy nous fait part de cette conclusion avec un brio qui lui vaut les applaudissements de l'assemblée ». *Le druidisme*, où M. Tapernoux nous « montre un des points qui est resté parmi les plus obscurs dans l'histoire de nos aïeux, la religion des Gaulois... a été un succès auprès de l'auditoire. M. Audiat, a terminé cette intéressante soirée par une causerie... »

L'*Echo rochelais* du 12, écrit : « Rien n'a manqué, assistance nombreuse, choisie et féminine; lectures sérieuses, causerie gaie, satisfaction générale des orateurs et des auditeurs. » M. Duplais-Destouches a « poétiquement raconté les légendes » de Fouras; M. Lételié a dit « avec beaucoup de savoir les origines de La Tremblade. » M. Tapernoux a « exposé avec conviction, avec enthousiasme, les doctrines du druidisme »; les vers de M. Maguier, lus par M. Audiat, ont reçu « des applaudissements mérités. » M. d'Aussy, avec Balonfeau, a « tour à tour fait rire aux larmes son auditoire émerveillé. » M. Audiat a terminé « par une causerie qui a beaucoup plu. »

La *Charente-Inférieure* du 12 dit: « Vers et prose, éloquence et causerie familière, ont tour à tour charmé l'auditoire ». Marennes et La Tremblade, « ont été racontés avec des détails fort curieux »; M. Duplais-Destouches « s'est montré historien savant et poétique ». Les aventures de Balonfeau ont été exposées « avec beaucoup de verve et en un style très vif » ; « puis des vers charmants de M. Maguier, un mémoire de M. Tapernoux et une causerie de M. Audiat, ont provoqué de nombreux applaudissements. »

L'*Ère nouvelle* de Cognac du 13 signale la promenade agréable que nous a fait faire M. Duplais-Destouches sur la côte de Fouras, et celle de M. Lételié, à Ronce-les-Bains, « sujet fort étudié et tout neuf » ; le *Druidisme*, par M. Tapernoux, « qui a fait partager sa conviction à son public attentif » ; la poésie de M. Maguier, qui « a valu à nos vieux auteurs un rajeunissement d'admiration » ; le *Chevalier d'industrie* de M. d'Aussy, qui a bien fait rire l'auditoire; et la causerie de M. Audiat, mêlée «d'anecdotes fort divertissantes ».

Le *Moniteur de la Saintonge* du 13 analyse « l'étude sérieuse mais fort intéressante » de M. Lételié, « la gracieuse légende de la fée Merlusine » racontée « en un style vivant » par M. Duplais-Destouches, la poésie où M. Maguier « chante

Digitized by Google

ces fleurs rustiques et simples, dédaignées », c'est-à-dire « ces écrivains simples et naïfs qu'on oublie trop souvent pour les auteurs d'Outre-Rhin » ; la « plaisante histoire de Balonfeau », écrite « d'un style vif et spirituel en parfaite harmonie avec le sujet fort piquant aussi »; le chapitre du *Vercingétorix* de M. Tapernoux, sur la religion des Gaulois ; la causerie de M. Audiat, qui « a le talent de faire trouver charmante une chose un peu ardue pour le commun des mortels ».

Le *Mémorial de Saintes* et l'*Echo de Jonzac* du 16 signalent le plein succès de la soirée, où était « l'élite de la société saintaise », et où les orateurs ont obtenu « de nombreux applaudissements. »

Le *Conservateur de Marennes* du 16 mentionne « l'agréable soirée » où « M. Lételié a raconté avec des détails très précis et fort curieux l'origine de La Tremblade et Ronce-les-Bains ». M. Duplais-Destouches s'est montré « historien très poétique et très savant ». M. d'Aussy a peint en pied, avec un grand charme de style », Jacques Balonfeau », et n'oublie pas les vers « pleins de souffle », le mémoire de M. Tapernoux et la causerie de M. Audiat.

Les *Tablettes des deux Charentes* du 18 parlent des lectures « fort intéressantes » sur La Tremblade, sur Fouras, sur Balonfeau.

---

## AVIS ET NOUVELLES

—

Des membres de la société, qui ont témoigné le désir de recevoir le volume par la poste ou comme colis postal, oublient quelquefois de joindre, à la cotisation annuelle, 13 francs, le prix du transport du volume, 85 centimes par colis postal et 1 fr. 10 par la poste. Les frais de traite sont de 50 centimes.

—

A cause des fêtes de pâques, la séance générale de la société, qui devait avoir lieu le 1er jeudi d'avril (jeudi saint) est fixée au jeudi 27 mars, à 1 heure, au siège de la société.

—

Comme l'année dernière, la session du congrès des sociétés savantes aura lieu à Paris, en 1890, dans la semaine de la pentecôte. En même temps aura lieu la 14e session des sociétés des beaux arts. Voir dans le *Bulletin*, IX, 357, le programme de cette session.

La Société déléguera ceux de ses membres qui voudront y assister ou y faire des lectures et communications. Les adhé-

Digitized by Google

sions et manuscrits doivent être adressés au président avant le 1er avril prochain.

—

Par arrêté ministériel du 31 décembre ont été nommés officiers de l'instruction publique, nos confrères: M. Benjamin Girard commissaire-adjoint de la marine en retraite, officier d'académie du 14 juillet 1884, qui vient de publier *La Bretagne maritime*; et M. Louis-Alfred Vivier, juge honoraire au tribunal civil de La Rochelle, auteur de divers mémoires scientifiques et notamment d'essais sur le filage de l'huile en mer. (Voir *Bulletin*, VIII, 355.)

—

M. Bouguereau a été élu membre correspondant de l'académie royale de Belgique pour la section de peinture.

—

L'académie Lamartine vient de décerner à notre confrère, M. Edmond Maguier : 1° au concours général, dans la section de pédagogie, une médaille de vermeil pour un travail intitulé *Le surmenage intellectuel*; 2° au concours spécial, dans la section de poésie (sujet imposé), une lyre de vermeil pour un sonnet intitulé *Le Christ*; 3° dans la section de prose une médaille de vermeil, 1er prix pour une fantaisie, *Le retour du printemps*.

—

M. Pierre Mirande, élève du service de santé de la marine à Rochefort, a subi avec succès devant la faculté de médecine de Bordeaux ses examens pour le doctorat avec une thèse. *Du traitement des kystes hydatiques suppurés du foie par les injections détersives de benaptal*.

—

M. Camille Chabaneau maître de conférences de langues romanes à la faculté des lettres de Montpellier, qui a été plusieurs années receveur des postes à Cognac, vient d'être nommé docteur *honoris causa* de l'université de Halle, en Allemagne.

—

Le ministre de l'intérieur a, sur la proposition de l'académie de médecine, décerné une médaille d'argent à M. Michaux, médecin major de première classe au 6e régiment d'infanterie, pour un travail intitulé *Relation de quatre épidémies de fièvre typhoïde ayant sévi en un an sur les troupes de l'armée de terre à Lorient*.

—

A la séance du 7 février, M. Braud, maire de Rochefort, a annoncé au conseil municipal que le marquis Auguste de Queux de Saint-Hilaire avait, par testament, donné ses livres de Saint-Hilaire à la bliothèque de la ville.

—

Digitized by Google

Un cachalot, de 13 mètres de tête en queue et de 8 de circonférence, s'est échoué en janvier sur la côte de l'île de Ré. La marine, ne pouvant tirer aucun parti de cette épave, l'a offerte au muséum de Paris. Deux délégués de cet établissement sont venus au Bois. L'animal a été désossé ; et le 5 février, la chaloupe la *Victoire* débarquait à La Rochelle dix caisses chacune de près de 4 mètres de longueur sur 1m50 ou deux de largeur, qui, pesant ensemble 2,700 kilos, occupaient sur le quai une surface de 50 mètres carrés.

—

Le 5 février, a paru à La Rochelle, sous la direction de M. Léon Trezeneuf, l'*Avenir des Charentes*, journal tri-hebdomadaire, imprimé par M. Noël Texier. Prix du numéro, 5 centimes.

—

Mgr Barbier de Montault, à Poitiers, rue Saint-Denis, 37, annonce la prochaine publication (5 francs par an) de la *Revue* des inventaires ecclésiastiques, civils et militaires, paraissant tous les 2 mois dans le format in-4° de la *Revue de l'art chrétien*, dont elle sera une annexe. Il vient de publier (in-8°, 66 pages avec planches) *Fouilles de l'église abbatiale des Chatelliers*, extrait de la *Revue Poitevine*.

—

Le 8 février, la ville de Rochefort a offert, dans ses salons, un punch à M. le capitaine Trivier, le hardi explorateur. Le maire, M. Braud, député, lui a remis la médaille d'or de 500 francs, qu'elle a fait frapper en son honneur, et qui porte d'un côté les armes de Rochefort, et de l'autre, cette légende un peu banale :

A TRIVIER
ÉLYSÉE-CAMILLE-ERNEST
NÉ A
ROCHEFORT (CHARENTE-INFÉRIEURE)
LE 15 MARS 1842
QUI A TRAVERSÉ
L'AFRIQUE ÉQUATORIALE
1888-1889
SES CONCITOYENS
RECONNAISSANTS

Des discours ont été prononcés par le maire, M. l'amiral Juin, président de la société de géographie, M. Liégey, sous-préfet ; et, à la fin, par M. le docteur Moinet. Voir le *Phare des Charentes* du 12.

Le 15, la société de géographie, à son tour, fêtait le courageux voyageur dans un banquet de 55 couverts, que présidait M. l'amiral Juin, ayant à ses côtés MM. Trivier, Gounouilhou, propriétaire de la *Gironde*, dont « la générosité, doublée des

Digitized by Google

sentiments d'un bon Français, a été la cheville ouvrière de l'exploration; le colonel Mallat, le docteur Bourru, Frédéric Roche, etc. Des discours ont été prononcés par M. Juin, par M. Bourru, M. Liégey sous-préfet; M. Frédéric Roche, président du tribunal de commerce, ami d'enfance de M. Trivier; par M. Georges Gourdon, au nom de la presse. Voir les *Tablettes* du 18.

Le 22, le voyageur a été reçu, dans la grande salle de la Bourse, par la société de géographie, qui lui a offert une médaille d'or. Voir compte-rendu dans les *Tablettes* du 25.

—

Le 23 février, a eu lieu, dans la chapelle de l'institution diocésaine de Pons, la consécration de M. Frédéric Fallières, évêque nommé de Saint-Brieuc et Tréguier, prêtre du diocèse d'Agen, élève du collège de Pons, du grand séminaire de La Rochelle, vicaire général de Mgr Boudinet, à Amiens, du cardinal Guilbert à Bordeaux. Voir la *Lettre de monseigneur de La Rochelle et Saintes à l'occasion du sacre...* (10 février). Le prélat consécrateur était monseigneur Ardin; assistants, les évêques d'Agen et de Limoges; présents, ceux d'Angoulême, de Luçon, du Puy et de Quimper. L'*Aquitaine*, de Bordeaux, du 21, contient à ce sujet, *Souvenirs de Pons*, notice historique par M. Augier, qui vient de décorer la chapelle de peintures murales.

—

A la dixième réunion annuelle de l'association amicale des anciens élèves du lycée de La Rochelle, qui a eu lieu le 13 février, le président, M. Edouard Beltrémieux, a rappelé l'histoire de la fondation du collège qui remonte à 1503, et les élèves qui se sont distingués dans les différentes carrières. Voir ce discours dans la *Charente Inférieure* du 15 et le *Courrier* du 16. Un vœu a été émis pour que le nom de Réaumur fût donné au lycée de La Rochelle.

—

M. le duc de La Trémoille a fait don à la bibliothèque nationale de deux manuscrits grecs, 5 manuscrits à peinture, 10 copies de documents historiques, 32 d'origine latine, en tout 49 articles, dont M. Léopold Delisle a publié le *Catalogue* (Paris, Champion, 8°, 51 p.). L'article 16 des nouvelles acquisitions de la bibliothèque nationale, 1109, se compose des copies d'environ 100 lettres originales du XVe au XVIIe siècles, provenant des archives de Thouars, qui y sont rentrées en 1877 venant de Saintes, où elles étaient depuis de longues années.

—

Conférences. — A Rochefort, le 4 janvier, par M. Martineau, *La liberté du commerce et le renouvellement des traités de commerce*; à La Rochelle, le 21, par M. Georges Martin, sénateur de la Seine, *Les prévoyants de l'avenir*; le 22 février, à Rochefort, par M. Trivier, capitaine de la marine marchande, *Au travers de l'Afrique. De l'Atlantique à la mer des Indes.*

—

Sociétés savantes. — Société de géographie de Rochefort;

Digitized by Google

séance du 20 janvier ; *Nouvelles géographiques*, par M. Biteau. *Voyage à Siam*, par M. Rochedragon ; Rapports ; — du 22 février, rapport « pétillant d'esprit de M. Bourru sur les travaux de la société, sur le concours entre les élèves des écoles ; discours ; conférence de M. Trivier.

Commission des arts ; séance du 30 janvier : *Les antiquités de Fouras*, par M. Duplais-Destouches ; Etude sur le pays de Montlieu par M. Vigen ; Nouvelles archéologiques.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure ; séance du 10 janvier: Rapport de M. de Richemond, secrétaire, sur les travaux de la société pendant l'année 1889. M. Beltrémieux présente deux curieux specimens tératologiques de la race ovine, représentés par deux squelettes : l'un, acquisition nouvelle, consistant en un tronc unique pourvu de quatre membres supplémentaires complets ; l'autre, que possède le musée depuis 1841, se composant de deux corps distincts soudés par le sternum et surmontés d'une seule tête ; il signale, à ce sujet, dans le numéro du 15 décembre du *Naturaliste* un article de M. Gadeau de Kerville sur un cas de tératologie encore plus rare chez un levraut du musée d'Elbeuf ; il résume enfin les observations publiées dans la même revue par M. Boule sur le *Phenacodus primœvus de Cope*, mammifère fossile américain, dont le moulage a été exposé, l'an dernier, au palais des arts libéraux. M. Basset fait connaître les résultats remarquables obtenus avec le nouvel objectif microscopique de Zeiss appliqué à la photographie des diatomées ; son seul défaut est de coûter dix mille francs; — du 14 février : Remarques sus le *jubea spectabilis*, sur la culture des ignames et du crosne ; rapport sur l'excursion géologique à Vouvant.

ERRATUM. — N° du 1er janvier 1890, page 6, lignes 18 et 19, au lieu de : *La carte géologique de France, publiée par M. Dellot*, lire : *La carte géologique du département au millionième, de M. Boisselier, offerte à la Société par M. Dollot.*

---

## NOTES DE L'ÉTAT CIVIL

### I. — NÉCROLOGIE

La société des Archives a deux nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 24 décembre, est décédé à Paris, âgé de 66 ans, *Philippe*-Louis-Mélanie Rondeau, chevalier de la légion d'honneur, ancien conseiller à la cour d'appel de Poitiers, ancien président de la société des antiquaires de l'ouest. Né à Vendôme le 14 février 1823, il était petit-fils de Philippe-Joachim-Ferdinand Rondeau des Daviotières, président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure en 1791, et arrière-petit-fils de Philippe Rondeau, sieur des Daviotières, qui repose en l'église Saint-Charles, tous deux conseillers du roi, présidents et lieutenants généraux au bailliage de Rochefort, et maires en cette ville, l'un

Digitized by Google

en 1757, l'autre en 1783-89 (1). Il fit ses études au lycée de Poitiers et son droit à la faculté de cette ville. Reçu licencié le 31 août 1844, après avoir obtenu deux médailles, une de bronze, une d'argent, il fut reçu docteur le 26 janvier 1847, et au concours de doctorat obtint une médaille d'or.

Son père, Philippe-Amable-Eustelle Rondeau, né à Saintes en 1787, était magistrat, et fut conseiller à la cour royale de Poitiers de 1824 à 1857. Le jeune docteur entra dans la magistrature, et fut successivement substitut du procureur de la république à Jonzac, le 13 juin 1848 ; à Rochefort, le 18 décembre 1850 ; à Saintes, le 23 décembre 1851 ; procureur impérial à Saint-Jean d'Angély, le 10 novembre 1853 ; substitut du procureur général puis conseiller à la cour de Riom, du 31 août 1857 au 16 mars 1866 ; enfin conseiller à Poitiers, du 14 mars 1866 au 22 septembre 1883 ; ce qui fait 35 ans de services. Un décret du 3 août 1875 le créa chevalier de la légion d'honneur. Le 3 mars 1867, il avait épousé Alice-Stéphanie Briel, dont il eut deux fils : *Philippe*-Hilaire-Stéphanie, né le 4 février 1868; et *Etienne*-Léon-Michel-Marie-Philippe, né le 10 mai 1869.

La carrière de Rondeau dit assez quel fut son mérite comme magistrat. « Un jugement droit et sûr, une finesse et une pénétration d'esprit remarquables, une surprenante possession de lui-même dans les cas les plus difficiles, le placèrent bientôt au premier rang des présidents d'assises. » On peut juger de son savoir et de sa sagesse par les deux écrits qu'il publia : *De l'influence de la magistrature française sur le développement du droit et sur les lettres*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Riom, le 3 novembre 1860 (Riom, imp. Jouvet, 1860, 8°, 67 pages), où le substitut du procureur général passe brillamment en revue les grands magistrats et jurisconsultes qui ont cultivé le droit et la littérature; *De la réforme de la procédure criminelle en France* (Poitiers, typ. Henri Oudin, 1872, 8°, VII-94 pages). C'était un mémoire que le conseiller à la cour avait écrit pour répondre à la circulaire du garde des sceaux, M. Emile Olivier (12 mai 1870). La commission qui avait préparé la réforme a disparu avec le garde des sceaux; le mémoire est resté ; l'auteur a bien fait d'imprimer le résultat de son expérience déjà longue.

A l'exemple des magistrats lettrés dont il faisait si bien l'éloge, Rondeau joignait à ses fonctions professionnelles l'étude

---

(1) Philippe Rondeau des Daviotières, président lieutenant général au siège de Rochefort, maire de Rochefort en 1756, 1757, 1758, qui avait épousé Marie-Anne Loche. a eu : 1° Charles-Joseph ; 2° Jacques-Mélanie ; 3° Charles-Philippe-prêtre, chanoine de Luçon. Philippe-Joachim-Ferdinant Rondeau, né à Rochefort en 1748, conseiller du roi lieutenant général au bailliage de Rochefort, président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure en 1791, veuf de Charlotte-Catherine Babault de l'Espine, avait épousé, le 9 juin 1777, Marie-Claire-Jeanne-Françoise, fille d'Arnaud-Guillaume Gallocheau, dont Philippe-Amable-Eustelle Rondeau. Voir *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 70 et 94.

Digitized by Google

de l'histoire et de l'archéologie dont il trouvait un brillant foyer près de lui. Admis le 15 avril 1860 dans la société des antiquaires de l'ouest, il en fut le président en 1871 et 1880 et le secrétaire de 1874 à 1877, 1882. Comme secrétaire, on lui doit plusieurs rapports: *Rapport sur les travaux de la société des antiquaires de l'ouest pendant l'année 1874* (*Mémoires*, XXXVIII, 25), — en 1875, (XXXIX, 47) ; — en 1876 (8°, 13 pages ; et *Mémoires* XI, 21), *pendant l'année 1877* (8°, 19); — *pendant l'année 1882* (8°, 17 pages);— *pendant l'année 1883* (Poitiers, imp. Tolmer, 1884, in-32, 18 pages), imprimés dans les *Mémoires* de la société, où il savait si habilement distribuer l'éloge, et d'une nomenclature, qui aurait pu être aride ou monotone, faire une œuvre d'art. Il a aussi prononcé deux discours remarquables : *L'ancien hôtel de ville de Poitiers*, notice lue à la séance publique annuelle le 16 décembre 1869 (Poitiers, imp. Dupré, 1870, 8°, 32 pages, et *Mémoires de la société des antiquaires*, XXXIV, 129), et *Les leçons de l'histoire*, discours prononcé de même, le 26 décembre 1871, (*idem*, 1872, 9 pages ; et *Mémoires*, XXXV, 15).

« Mis prématurément à la retraite par l'effet d'une loi d'exception qui brisa la carrière de tant de sujets d'élite, Rondeau, dit M. Bonvallet, rentra dans la vie privée avec l'entière conscience d'avoir loyalement et fidèlement rempli ses obligations envers la société comme envers son pays. » L'éducation de ses deux fils, l'un qui étudie le droit, comme ses ancêtres, l'autre qui, élève à l'école de Saint-Cyr, se destine à la carrière des armes, le fixa à Paris.

Là, son activité intellectuelle continua et trouva à s'exercer. Nous en avons pour preuve ses recherches dans les bibliothèques et les archives, dont il nous faisait souvent part et qu'il avait le projet d'utiliser pour quelque travail futur.

Un jour, 25 juillet 1888, en passant dans la rue Cujas, près de chez lui, il voit les ouvriers découvrir une plaque de marbre blanc avec inscription. Vite il court avertir M. Cousin, directeur du musée Carnavalet, qui fit aussitôt transporter la pierre au musée. Cela lui fut l'occasion de publier dans le *Bulletin de la société de l'histoire de Paris* (septembre-octobre 1888) l'*Inscription commémorative de la restauration du grand couvent des jacobins de la rue Saint-Jacques* (*1641*). Voir notre *Bulletin*, IX, 43.

Une autre fois, il assiste à une conférence sur l'Egypte faite par M. Maspéro, au cercle Saint-Simon. Il résume cette savante conférence et en fait le sujet d'une lecture intéressante pour la société des antiquaires de l'ouest, le 9 janvier 1887 : *Une conférence privée à Paris. Les pyramides d'Egypte* (Poitiers, imp. Blais, 1887, in-32, 28 pages).

Admis, dès la première heure dans la société des *Archives*, avec quel intérêt il suivait nos travaux ! avec quelle ardeur il y prenait part. A la séance de la société à La Rochelle, le 12 janvier 1884, il nous lut *Toufaire*. C'était une révélation. Qui connaissait cet habile ingénieur, le créateur d'Indret, du Creu-

Digitized by Google

sot, de l'hôpital de la marine à Rochefort, celui qui réédifia les défenses de Toulon détruites par les Anglais en 1793 ? Rondeau fut écouté avec étonnement et admiration. Son mémoire n'eut pas moins de succès quand il fut imprimé dans notre *Bulletin*, IV, 366, et tiré à part, *Un grand ingénieur au* XVIII^e *siècle. Toufaire. Etude biographique* (Pons, imp. Noël Texier, 1884, in-8°, 19 pages). Châteaudun, patrie de Toufaire, Rochefort, qui lui doit tant d'établissements utiles, s'empressèrent de donner à des rues le nom de Toufaire (*Bulletin*, VIII, 105).

Pour Rochefort, où l'attachaient tant de liens de famille et des souvenir d'ancêtres, où il retrouvait en l'église Saint-Charles la tombe de son arrière grand père Philippe Rondeau, maire en 1756, 1757 et 1758, il écrivit cette fine étude, *Les cahiers des doléances pour les états généraux en Aunis et en Saintonge et particulièrement à Rochefort* (Rochefort, imp. Thèze, 1886, in-18, 20 pages) qu'il y lut à une séance de notre société, le 9 janvier 1886, et qui y fut si goûtée (Voir *Archives historiques*, XVI, 340).

Enfin à Saintes, le 26 novembre 1887, et à Cognac, le 8 janvier suivant, il fit connaître *Un épisode de la défense nationale en 1870. Un héros saintongeais, Déterville-Desmortiers* (La Rochelle, imp. Texier, 1888, in-8° 9 pages), cet ancien juge de paix à Paris, né à Thors, près de Matha en 1799, fusillé comme franc-tireur par les Prussiens le 12 octobre 1870. (Voir *Bulletin des Archives*, VIII, 126). Nous omettons une foule de notes et de renseignements dans notre *Bulletin*, et les *Cahiers des doléances du tiers de Rochefort* (*Archives*, tome, XVI), dont la fin sera prochainement imprimée.

Il envoya aussi de Paris au *Moniteur de la Saintonge* (8 novembre et 10 décembre 1885, 10 janvier et 7 février 1886), sous le pseudonyme de Louis Saintays, des *Lettres parisiennes*, pleines d'esprit, de verve, de savoir. Elles firent la joie des lecteurs; elles l'auraient fait longtemps; le journal, ou le rédacteur en chef, ne jugea pas à propos d'en continuer la publication. Il a même, sous le nom de Louis de Saintonge inséré dans le *Figaro* du 13 août 1880 un article *Au bord de la mer*, où il raconte la vie d'un des derniers naufragés de la *Méduse*, d'après les détails de ce survivant alors âgé de 81 ans, Jean Gouly, né à Royan, le 22 mars 1799, pilotin sur la *Méduse* en 1816, échappé dans un canot avec une trentaine d'hommes commandés par l'enseigne Maudet, père de l'amiral; Gauly avait été, chez Toussaint, à La Grande-Gorce, près de Cozes, camarade de classe d'un homme qui est l'illustration de la Saintonge, Jules Dufaure. Il faut lire cette appréciation de l'illustre orateur et de Saujon, sa patrie :

« Saujon est donc une ville à moitié maritime, d'un aspect riant, et bien bâtie. Les habitants sont affables; les femmes sont généralement gracieuses avec une taille élégante; elles ont non seulement beaucoup de goût pour la toilette, ce qui va de soi, mais beaucoup de goût dans leur toilette, ce qui est plus rare. Le seul monument historique de la ville est la maison où

Digitized by Google

M. Dufaure est né, si toutefois on peut appeler monument une très modeste maison, autrefois bourgeoise, et maintenant habitée par des ouvriers et des marchands. N'y cherchez point d'inscription commémorative ; vous n'y trouverez que celle-ci : « Narcy, ferblantier ». Elle est située sur une vaste place de création récente... On l'appelle officiellement place Denfert-Rochereau. « Pourquoi ce nom ? ai-je demandé.—Par ce double motif, m'a-t-on répondu, que le colonel Denfert-Rochereau n'a jamais mis le pied à Saujon et que M. Dufaure y est né à cet endroit même ».

La mort de Saint-Hilaire l'avait beaucoup frappé. « Mon cher ami, je vous écris le cœur bien gros : car nous venons de perdre cet excellent marquis de Saint-Hilaire. Vous le savez sans doute depuis hier. Moi-même je l'ai appris hier par le *Soleil*. Lundi dernier, passant près de chez lui, je m'étais informé s'il était à Paris ; on l'attendait prochainement. C'est une grande perte que nous faisons et que fait la Société. Il vous estimait et aimait tout particulièrement. Je le sais : car nous parlions souvent de vous... Mon cœur déborde et j'ai besoin de parler de lui... » Et quelques jours après : « Plus j'y pense, moins je me console de la perte de l'homme éminent, excellent et charmant, que nous pleurons tous. » Saint-Hilaire a été la pensée de ses derniers jours d'activité. Il songeait à conserver sa mémoire par une biographie qu'aurait faite un de ses illustres amis ; et il allait voir l'un après l'autre, me demandait des détails pour leur en faire part. « Je n'ai pu communiquer que par lettre avec M. B.,: car je suis une des victimes de l'influenza. J'ai donc transmis à l'illustre savant votre lettre, et il m'a répondu : « Je vous remercie beaucoup de la lettre de M. A. que nous » avons lue, ma femme, ma fille et moi avec le plus vif intérêt » et qui nous a bien touchés... Dès que je serai tout à fait sur » pied, j'irai voir M... » Cela était écrit le 16 décembre. Le 24, une dépêche m'annonçait que cet ami, si fidèle, si dévoué, qui songeait aux autres, n'avait peut-être pas assez songé à lui.

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Etienne du Mont. « Le deuil, écrit l'*Univers* du 19, était conduit par MM. Philippe et Etienne Rondeau, ses fils ; par ses neveux et par M. l'abbé Bardon, archiprêtre de Saint-Jean-d'Angély, chanoine de La Rochelle, son cousin germain. Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé vers la gare, d'Orléans d'où la dépouille mortelle a été transportée à Ligueil en Touraine, pour y être inhumée. M. le conseiller Rondeau était un magistrat distingué, un érudit, un écrivain plein de finesse, un ami sûr, un excellent chrétien. Le *Courrier de la Vienne*, de Poitiers, rappelle que la carrière du défunt, si dignement remplie, a été brisée par la loi qui atteignit tant de magistrats. « La mort de cet homme de bien causera un véritable deuil dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis. » *Les Tablettes* de Rochefort du 28 ajoutent : « A tous ceux qui l'ont connu il laisse le souvenir d'un homme de bien, d'un juge intègre et d'un esprit distingué.

Digitized by Google

La société des antiquaires de l'Ouest, les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, les *Tablettes* elles-mêmes ont inséré de ses remarquables travaux d'érudition ; et nos concitoyens n'ont point oublié la notice qu'il consacra naguère au grand ingénieur Toufaire. »

L'enterrement a eu lieu à Ligueil, au milieu d'une affluence considérable. Rondeau était fort honoré et estimé dans la contrée. Un ancien président de la société des antiquaires de l'Ouest, M. A. Bonvallet, son ami personnel, dans un discours publié par le *Messager d'Indre-et-Loire*, à Tours, du 2 janvier, a rappelé sa vie, ses qualités et ses travaux : « Rondeau ne fut pas seulement un magistrat dans le sens exact du mot. A l'accomplissement des austères devoirs de ses fonctions, il avait joint depuis longtemps les travaux intellectuels qui convenaient si bien à son esprit orné et délicat... Aux principes fermes qui font le vrai magistrat, aux avantages de l'esprit, du style élégant et de la doctrine pure qui dénotent l'homme de goût, au tact parfait, à la bonté naturelle, à la grande et inépuisable bienveillance qui caractérisent l'homme du monde, aux dons du cœur qui créent les amitiés durables, Philippe Rondeau joignait une autre qualité non moins appréciable, l'amour de la famille qu'il porta jusqu'à ses extrêmes limites... » M. de La Marsonnière a lu sur lui une notice à la société des antiquaires, le 6 janvier. L. A.

—

II. Le 5 février, est décédé à Paris d'une troisième rechute de l'influenza, Marie-*Adolphe* Duport, âgé de 28 ans. Né à Saint-Jean d'Angély, le 26 janvier 1862, de Jean-Aubin Duport, banquier, et de Marie Druet, beau-frère de M. Jouslain, neveu par alliance du maréchal Regnault, de Saint-Jean d'Angély, du baron Davilliers et du colonel comte de Bry, il avait épousé, en 1889, M^lle^ Verrier, belle-fille de M. Cunéo d'Ornano, capitaine de cavalerie en retraite, frère de M. Cunéo d'Ornano, député de la Charente. Docteur en droit, avocat à Paris, il avait été secrétaire d'un avocat distingué à la cour de cassation, M. du Ramel ; il fut candidat à la députation le 6 janvier 1889, à la suite de l'option par M. le général Boulanger pour le département du Nord ; il obtint 51,965 voix contre 41,125 à M. le comte Anatole Lemercier. Le 6 octobre, au scrutin de ballottage dans l'arrondissement de Marennes, il eut 7,994 voix, et son concurrent, M. Frédéric Garnier, maire de Royan, fut élu avec 8,913. Le 4 août dernier, il avait été élu conseiller général de Saint-Porchaire par 1,743 voix contre 1,655 données à M. le docteur Gilbert, conseiller sortant.

Le *Phare des Charentes* du 7, « mettant de côté toute question politique », a salué « ce jeune homme si prématurément enlevé à l'affection de sa famille et qui, par l'aménité de son caractère, avait su gagner les sympathies de tous ceux qui le connaissaient. »

La nouvelle de cette mort prématurée, dit l'*Echo rochelais*

Digitized by Google

du 8 février, « a causé partout une grande et douloureuse sensation. Adolphe Duport avait tout ce qui constitue le bonheur aux yeux du monde. Grande fortune, joies du foyer, robuste santé, belle intelligence, succès dans les études, succès dans les affaires, rien ne fit défaut à ce jeune homme, élu député par un grand département à l'âge où l'on songe à peine à devenir candidat à la députation. »

Les funérailles ont eu lieu à Saint-Jean, le 8, au milieu d'une foule considérable. Le deuil était conduit par MM. le marquis d'Ornano, le docteur Alphonse Jouslain, le baron d'Ariste, Dubois et Paul Druet, ses beau-père, beaux-frères et oncle. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le baron Eschasseriaux et Louis Roy de Loulay, députés; Sicot, conseiller d'arrondissement et maire de Saint-Porchaire; Georges Meunier, bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Jean; Olivier Roy de Lisle, maire de Courcelles et Henri Audouin-Dubreuil, ami du défunt. M. l'archiprêtre Bardon a fait la cérémonie funèbre. Des discours ont été prononcés au cimetière par M. Eschasseriaux comme doyen du conseil général et de la députation; par M. Sicot, au nom du canton de Saint-Porchaire, et par M. Louis Roy de Loulay, qui ont tous déploré cette existence si brillante brusquement interrompue, et tant de qualités si vite perdues pour ses amis, pour sa famille, pour le département. M. d'Ornano a remercié « la foule attristée qui avait rendu les derniers devoirs à celui qui avait toujours été si bon, si charitable, si accessible à tous ». Le *Progrès* du 12, l'*Union conservatrice* du 13 ont reproduit ces trois discours et les appréciations des divers journaux.

—

Le 27 décembre, est décédé à La Rochelle, âgé de 54 ans, Ernest-Louis-Léon de Launay, époux de N. Guinet, officier d'académie, chevalier de la légion d'honneur en 1872, commandeur de l'ordre du Nicham Iftikar, décoré de la médaille d'Italie, colonel du 123e régiment d'infanterie de ligne. Né le 7 décembre 1835, élève du prytanée de La Flèche, il sortit de Saint-Cyr le 1er octobre 1856, avec le grade de sous-lieutenant au 82e régiment de ligne, et prit part à la campagne d'Italie. Lieutenant le 21 juillet 1862, capitaine le 6 mars 1869, capitaine adjudant-major le 31 janvier 1872, chef de bataillon au 32e de ligne le 4 mai 1876, lieutenant-colonel au 51e le 28 octobre 1883, il avait été nommé, le 6 mai 1889, colonel au 123e de ligne.

Après la campagne d'Italie, il avait rempli les fonctions d'ordonnance du général Abel Douai, plus tard du général Martineau des Chenez. Après Sedan, il fut prisonnier de guerre en Allemagne. Après la captivité, il fut commissaire du gouvernement auprès des conseils de guerre et examinateur à l'école militaire de Saint-Maixent. Trois discours ont été prononcés sur sa tombe: par M. le général Sermensan, commandant la 69e brigade d'infanterie; par M. le général Caillard, ancien colonel du



Digitized by Google

123e, et par le commandant Schultz, au nom du lieutenant-colonel malade, dont le discours a été publié par *La Charente-Inférieure* et l'*Echo rochelais* du 1er janvier.

—

Le 31, est décédé à Poitiers, son pays d'origine, à l'âge de 64 ans, Jacques-Elie Goullier, ancien curé de Geay.

—

Le 1er janvier 1890, est décédé à Dourdan, André Brossard, âgé de 85 ans, né à La Rochelle, peintre d'histoire, élève de Gros. Brossard a surtout peint le portrait ; son œuvre est considérable, et il a joui dans notre contrée d'une certaine réputation.

—

Le 2 janvier, est décédé à Rochefort, âgé de 59 ans, Ambroise-Victor Malterre, chevalier de la légion d'honneur, agent administratif principal de direction des travaux de la marine en retraite, époux de Stéphanie-Amélie Lecomte.

—

Le 3, est décédée à Paris, âgée de 72 ans, la baronne Gudin, fille du général lord James Hay, cousine germaine du duc de Wellington, de l'amiral lord John Hay, de sir Robert Pell, du général Taylor, de lord Dorchester, veuve de Théophile Gudin, célèbre peintre de la marine, dont les *Mémoires* ont été publiés en partie par M. Edmond Béraud, son gendre, rédacteur à la *Gazette de France*, dans le *Moniteur de la Saintonge*. Ses deux autres gendres sont MM. Raffenel, lieutenant de vaisseau, et le comte de Thiene. Elle laisse aussi un fils, M. Th. James Gudin.

—

Le 7, est décédé à l'hôpital de la marine de Rochefort, Ludovic Bec, pharmacien de deuxième classe de la marine, âgé de 39 ans.

—

Le 7, est décédée au couvent d'Aigrefeuille, où elle était supérieure depuis 1857, Anne-Marie Oriard, née le 24 juillet 1829, à Vizille (Izère). Pensionnaire à 12 ans au couvent du Saint-Sacrement à Saint-Laurent en Brionnais, novice en 1847 à Autun, professe en 1849, elle vint avec trois autres sœurs en 1857, le 22 septembre, mandée par le curé Cholet et l'évêque Landriot, à Aigrefeuille, esaya d'y fonder, pour la quatrième fois depuis un siècle, une école primaire, et réussit à ce point qu'en 1860 il fallut bâtir une maison pour un pensionnat. Aujourd'hui, il y a quinze dames de chœur pour les classes et six sœurs converses pour le service. Le 25 juin 1885, Mgr Ardin y a béni une élégante chapelle. L'externat compte 70 élèves. (Voir *Bulletin religieux* du 18.

—

Digitized by Google

Le 8 est décédé à l'hôpital de Rochefort, où il était en traitement, Albert-Marie-Régis Marcetteau de Brem, lieutenant de vaisseau, âgé de 43 ans. Fils du trop modeste auteur de l'*Histoire populaire de la Vendée*, du *Bonhomme Quatorze*, *du Moulin de Landerose*, et de beaucoup d'autres nouvelles vendéennes, Régis de Brem était un officier de grande valeur, qui s'était particulièrement distingué par son héroïque conduite à la prise de Sfax.

—

Le 13, est décédé à Rochefort, âgé de 92 ans, Jean-Louis Gandillion, veuf de Louise-Olympe-Irma Réjou, notaire honoraire, qui fut pendant trente-six ans d'exercice « le guide et l'ami sûr de ses confrères et de ses clients. »

—

Le 15, est décédé à Talmont, où il était curé depuis 1880, Guillaume Faugas, né en 1810, ordonné prêtre en 1834.

—

Le 16, est décédé à La Rochelle, des suites de l'épidémie d'influenza, Aimé-Jean-Baptiste Delmas, officier d'académie, économe du lycée, âgé de 54 ans. « Fonctionnaire plein de zèle et de dévouement, il possédait, dit le *Courrier* de La Rochelle du 19, la sympathie des familles, l'estime du personnel enseignant et l'affection des élèves. » Le proviseur du lycée a dit le dernier adieu sur sa tombe.

—

Le 21, est décédé à Rochefort, âgé de 83 ans, Pierre-Alexis Trivier, ancien secrétaire du bureau de bienfaisance, époux d'Elisabeth Garceau, père de M. le capitaine Trivier, le hardi explorateur qui vient d'accomplir un voyage à travers l'Afrique équatoriale. C'est à l'heure même où le capitaine Trivier mettait le pied en France, et où l'on s'apprêtait partout à lui faire une réception triomphale, qu'il apprenait la mort de son père. La réception officielle a été différée, et l'explorateur n'a été reçu à la gare de Rochefort que par une délégation de la société de géographie. Quelques heures après, il assistait à l'enterrement de son père. Au cimetière, M. le pasteur Laroche a prononcé une touchante allocution.

—

Le 21, est décédé au château des Hermitans, commune de Venansault, canton de La Roche-sur-Yon (Vendée), âgé de 84 ans, Henry-Joseph de Bonnegens des Hermitans, né à Saint-Jean-d'Angély le 23 janvier 1806, de Jean-Joseph Bonnegens, sieur des Hermitans, lieutenant général en la sénéchaussée de Saint-Jean, député du tiers aux états généraux de 1789, plus tard président du tribunal civil, et d'Anne Torchebœuf-Lecomte. (Voir *Etats provinciaux de Saintonge*, p. 26). Il était chevalier de

Digitized by Google

la légion d'honneur, et président honoraire du tribunal civil de Saint-Jean d'Angély. Issu d'une vieille famille de Saint-Jean d'Angély, il entra de bonne heure dans la magistrature, et après divers postes du parquet, toujours dans le ressort de la cour de Poitiers, il fut, en 1852, étant procureur à Fontenay-le-Comte, nommé président du tribunal de Saint-Jean d'Angély, à la place de Duret. Il fut aussi membre du conseil d'arrondissement et du conseil municipal de Saint-Jean. De son mariage avec Mlle Mercier, il a eu deux filles : Adèle, mariée à M. de Montardy, qui habite Périgueux, et Camille, mariée à M. Desbordes de Jansac.

« Nature ouverte et foncièrement gaie, dit l'*Union conservatrice* du 2 février, M. de Bonnegens était plein d'entrain dans l'intimité, où il savait à propos relever la conversation par une fine saillie, par un mot heureux, et où il lui arrivait aussi de captiver l'attention par d'ingénieux aperçus qui dénotaient chez lui une parfaite connaissance des hommes et des choses. »

La branche des Bonnegens de La Chaume, en Angoumois, fut représentée à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Angoulême, le 25 mars 1789. La branche des Bonnegens des Hermitans fut anoblie par lettres patentes du 4 février 1815. Devise : BONI SUNT PROBI, qu'on lit sur le portrait de Marie-Joseph, député aux états généraux, dans la collection Déjabin.

Le fief des Hermitans, possédé aujourd'hui par un neveu du défunt, est dans la commune d'Antezant, canton de Saint-Jean d'Angély. Bonnegens avait fait bâtir en Vendée, au milieu de vingt et quelques fermes qu'il y avait, un château auquel il a donné ce nom.

—

Le 23, est décédé subitement à Périgny, âgé de 75 ans, Gabriel Auger, adjoint au maire depuis près de vingt ans et conseiller municipal depuis trente-cinq ans. M. H. Paraud, architecte, conseiller municipal, a prononcé un discours sur sa tombe.

—

Le 23, est décédée à La Rochelle, âgée de 86 ans, Madeleine Raynal, fille de la charité depuis 68 ans. Née en Auvergne l'an 1804, elle prit à 17 ans le voile dans la congrégation des filles de Saint-Vincent de Paul à Paris, et fut envoyée à La Rochelle en 1845 où elle a dirigé l'orphelinat, l'asile et l'école de la rue Arcère. Le *Bulletin religieux* du 25 fait le plus grand éloge de sa charité, de son dévouement, du zèle qu'elle déploya durant sa longue existence et de son courage héroïque pendant l'épidémie de choléra qui ravagea l'île d'Oleron, héroïsme qui lui valut du ministre une médaille d'honneur.

—

Le 27, est décédé à La Rochelle, âgé de 82 ans, Pierre-Michel Perade, époux de N. Joubert, ancien courtier maritime, « léguant, dit le *Courrier* du 30, un bel exemple d'une vie très la-

Digitized by Google

borieuse et très honorable, qui s'est écoulée tout entière dans sa ville natale. »

—

Le 30, est décédé à Paris, chez les frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, dans sa 77e année, Gustave-Ambroise Deaubonneau, officier de la légion d'honneur, ancien directeur des contributions indirectes du département du Nord, demeurant à Lille, inhumé à Saintes le 3 février ; il était frère d'Hortense-Félicité-Louise Deaubonneau, première femme d'Adolphe Brunaud, décédé le 29 octobre 1888, — non *novembre*, dit le *Bulletin*, IX, 94 ; — et petit-neveu de Jean-Baptiste-Antoine Deaubonneau, curé de Saint-Michel de Saintes, 1783-1787, puis de Saint-Séverin de Nieuil-le-Virouil, qui jura, émigra en Angleterre où il rétracta son serment entre les mains de l'archevêque de Bordeaux, et fut depuis curé de Cozes. Il descendait de Jean-Baptiste Deaubonneau, bourgeois de La Rochelle, époux de Catherine Garnier, fille d'Antoine, négociant à Saintes et Jeanne Gillot, qui eut six enfants : 1° René-Ambroise, membre du conseil des colons, notable de Saint-Domingue, époux de Marie-Françoise Delaunay ; 2° Jean-Baptiste-Antoine, né à La Rochelle le 14 octobre 1751, prêtre, mort à Saintes le 26 septembre 1824; 3° François-Alexandre, auteur à Paris, époux de N. Valin ; 4° Julie, épouse, en 1796, de N. Naviceau ; 5° Victoire ; 6° Félicité-Constance, épouse en premières noces d'Antoine de Bessas, en deuxièmes noces, de Monveu. De René-Ambroise Deaubonneau sont venus : Constance, épouse de N. Trivaux ; et Jean-Marie Ambroise, né le 14 juillet 1782 à Saint-Pierre de l'Archaye, qui de Jeanne-Elisabeth Berjairie a eu trois enfants : 1° Gustave-Ambroise, né en juin 1813 à Marennes ; 2° madame Brunaud ; 3° Constance-Louise, née le 23 mars 1823, décédée le 8 janvier 1838.

—

Le 31, est décédée à La Rochelle, âgée de 69 ans, Marie-Marguerite-Anaïs Harasse de La Vicardière, fille d'un officier supérieur de l'armée, veuve de Grateau, médecin de la marine, sœur de M. Alexandre de La Vicardière, inspecteur de l'enregistrement à Rochefort. Restée veuve de bonne heure avec une fille unique qui, sous le nom de sœur Marie des Anges, est aujourd'hui prieure du carmel de Périgueux, « elle se prêta avec un empressement au-dessus de tout éloge aux nouvelles œuvres de piété et de charité qui venaient d'éclore à La Rochelle et qui, depuis, ont donné des fruits si abondants ». Une des premières elle fut de la société des dames de charité créée par Mgr Landriot ; de la société des mères chrétiennes dont elle fut vice-présidente, puis présidente ; de l'œuvre des tabernacles établie en 1867, par Mgr Thomas. « Sous des dehors de femme du monde, dit le *Bulletin religieux* du 8 février, Mme Grateau cachait une vertu austère et un rare esprit de mortification. »

—

Digitized by Google

Le 4 février, est décédé à La Rochelle, âgé de 74 ans, le baron François-Xavier-Léon Schmitz, commandeur de la légion d'honneur, intendant militaire en retraite, veuf de Coquereau, époux de N. Soulié, frère du général Schmitz qui commanda le 9e corps d'armée, et beau-frère de M. Victorien Sardou, membre de l'académie française. Fils d'un général de l'empire, Schmitz embrassa la carrière des armes. Sorti de l'école polytechnique en 1837 comme officier d'artillerie, il prit une part brillante à la campagne de Crimée. Pour un sauvetage hardi et périlleux à Sébastopol, il reçut du gouvernement anglais un magnifique sabre d'honneur. Il entra dans l'intendance dont il parcourut tous les grades avec la réputation d'un esprit particulièrement lettré et cultivé. A la gare, d'où le corps devait être dirigé sur Paris pour être inhumé au cimetière du Père-Lachaize, M. le colonel Vivier, camarade d'enfance du défunt, a retracé en termes émus la vie de son ami, qui fut l'un des administrateurs les plus distingués de l'armée.

—

Le 6, est décédé à Taugon, où il était curé depuis 1874, Jean-Marie Hardy, né en 1820, ordonné prêtre en 1852. M. l'abbé Fellmam, curé-doyen de Courçon, a rappelé avec une émotion communicative les motifs de la reconnaissance que devaient avoir les paroissiens pour un pasteur dévoué aux intérêts de leurs âmes pendant de si longues années, et qui, sous des dehors austères, un peu brusques, avait, par son zèle, ses vertus, gagné l'estime et l'affection de tous.

—

Le 6 février, est décédé à Vannes, où il s'était fixé depuis sa mise à la retraite en vertu de la loi Martin-Feuillée, Jean-Maximilien-Léopold Nourry, né à Saintes le 1er novembre 1819, de René-Maximilien Nourry, professeur au collège, et de Marie-Eustelle-Emilie Merveilleux. Il avait été substitut du procureur à Jonzac et à La Rochelle, procureur à Montfort (Ille-et-Vilaine), et il était en dernier lieu vice-président du tribunal civil de Vannes. « Pratiquant la charité sans ostentation, il était l'ami des pauvres, qui perdent en lui un homme toujours prêt à les secourir. »

—

Le 9, est décédée à Saintes, âgée de 77 ans, Eustelle-Monique-Clarisse Deviaud-Fleury, mariée en 1836 à Eutrope-Sébastien Robert, négociant, belle-mère de M. Grange, greffier du tribunal de commerce, « modeste et fervente chrétienne » dit le *Moniteur de la Saintonge* du 13, qui faisait beaucoup de bien sans bruit, sans fracas. Elle était née à Pont-Labbé le 12 février 1813 de Simon-François-Pierre Deviaud-Fleury et d'Anne Violaud ; son grand-père, François-Pierre, marié en 1780 à Madeleine Boulanger, fille de Pierre Boulanger, bourgeois, et de Thérèse Charpentier de La Varenne, demeurant au logis noble de Saint-Antoine du Bois, était fils de François Deviaud-Fleury et de Thérèse Claveau, de Pont-Labbé.

Digitized by Google

Le 14, est décédé à Saintes, dans sa 91e année, Pierre Fontréaux de Jallais, ancien garde du corps. Né en 1799, à Confolens, de Jean-Baptiste Fontréaux de Jallais et de Marie-Marguerite Champville, il appartenait à l'ancienne famille des Fontréaux de Solas, de Gorce, de Fontboyer, de Jallais, dont on a la filiation depuis François de Fontréaux, mort en 1652, dont le fils aîné, Joseph, a formé la branche des Fontréaux, subsistant encore à Saint-Junien (Haute-Vienne). Marié en secondes noces à Pauline Douvenel, il a eu de sa première femme, Victorine Genet, deux filles : Mme de Bessay et Mme de Fontrémis. Il a été élu conseiller municipal de Saintes le 13 janvier 1821, et donna sa démission le 13 juin. Voir *Etudes sur la ville de Saintes*, pages 70, 103 et 155.

—

Le 17, est décédée à Saintes Julie-Marie Millasseau, âgée de 73 ans, née à Cholet (Maine-et-Loire) de Pierre Millasseau et de Marie Viaud, veuve de Jacques de Fleurian, cousine de M. de Fleurian, capitaine au 6e de ligne, grand'mère de M. Arthur Florentin, imprimeur à Marennes.

—

Le 18, est décédé subitement à Toulon le contre-amiral Léopold-Augustin-Charles Pallu de La Barrière, né le 27 août 1828 à Saintes, de Charles Pallu, professeur de rhétorique au collège, et de Victoire-Hélène Constantin. Voir sa notice dans le *Dictionnaire des contemporains*.

—

## II

### MARIAGES

Le 16 octobre, en l'église de Chaniers, près de Saintes, mariage de M. le baron Lalande d'Olce, lieutenant au 108e régiment d'infanterie, avec Mlle Gabrielle Normand de La Tranchade, fille de Charles-Pierre Normand de La Tranchade, chevalier de la légion d'honneur, ancien trésorier-payeur général, décédé le 3 mai 1884, et de madame, née Godard de La Bostrie.

Les Normand de Puygrelier, de La Tranchade, famille de l'Angoumois, dont on suit la filiation depuis 1500, ont fourni plusieurs maires à la ville d'Angoulême dès 1588, et un contre-amiral, 1758-1838 : ils portent : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une croix de Malte d'argent, et en pointe de 3 glands effeuillés du second, posés en orle, les tiges en haut.* Devise : in fide qviesco.

—

Le 19, en l'église Saint-Clément à Nantes, mariage de Henri-Marie-Jacques-Fernand-Paul-Guillaume-*Arthur* de Cazenove de Pradines, fils de M. Edouard de Cazenove de Pradines, député de la Loire-Inférieure, le glorieux mutilé de Patay, et de Marie

Digitized by Google

de Bouillé, avec Julie-Marie-Françoise-Henriette DE BOSCAL DE RÉALS, fille de Charles-Marie-Louis de Boscal de Réals, commandant le 93e régiment d'infanterie à La Roche-sur-Yon, commandeur de la légion d'honneur, et d'Ernestine-Marie-Henriette Maillard de La Gournerie.

Armes des Cazenove de Pradines : *D'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux lions d'argent, le tout posé sur une terrasse de sinople.* Voir la généalogie dans le *Nobiliaire de Guienne*, III, 209-235.

Armes des Boscal de Réals : *De gueules au chêne d'argent, surmonté d'une fleur de lys d'or.*

La troisième branche, celle de Nantes, à laquelle appartient la mariée, brise : *D'azur, au chêne d'argent, surmonté d'une fleur de lys d'or, et accostée de deux croissants affrontés d'argent.*

La famillle de Boscal de Réals, en Languedoc, remonte à Guy Boscal, seigneur de Réals au diocèse de Béziers, vivant en 1352. Elle fut maintenue en Languedoc, le 16 octobre 1670, et en Saintonge, l'an 1699. L'auteur des branches actuelles, y compris celle des Boscal de Réals de Mornac, est César, capitaine aux régiments de Picardie et de Champagne, né dans l'île de Ré le 16 septembre 1626. Son fils Léon fut député de la noblesse de Saintonge en 1649. Voir pour la descendance et la représentation actuelle M. Beauchet-Filleau, M. de La Morinerie et *Bulletin héraldique* de décembre 1889, p. 671.

—

Le 28 novembre, a été célébré à Laval le mariage du comte Horric de Beaucaire, premier secrétaire d'ambassade, chevalier de la légion d'honneur, l'un de nos confrères, avec Mlle Yvonne Le Gonidec de Traissan.

Le comte Horric de Beaucaire, actuellement chef de nom et d'armes de sa famille, appartient à une branche de l'ancienne maison angoumoisine, saintongeaise et poitevine des Horric, fixée en Bretagne au commencement de ce siècle. Il est petit-fils du vicomte Horric de Beaucaire, colonel d'infanterie sous la restauration, à qui le roi Charles X confia le commandement militaire de la chambre des pairs quelques mois avant la révolution de 1830. Entré en 1876 dans le service diplomatique, M. de Beaucaire a fait partie pendant près de neuf ans de l'ambassade de France à Berlin, et a été secrétaire du congrès de Berlin en 1878 et de la conférence africaine du Congo en 1885. Il a représenté la France, comme chargé d'affaires, en Serbie en 1879 et en Egypte en 1886 et 1887. Il remplit en ce moment les fonctions de rédacteur au ministère des affaires étrangères. On lui doit plusieurs publications, notamment une étude historique fort intéressante, *Eléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Brunswick-Zell*, dans le t. XIII des *Archives* et *Une mésalliance dans la maison de Brunswick* (1881), dont le *Bulletin*, V, 211, a rendu compte. Armes des Horric : *D'azur, à trois fer-*

Digitized by Google

*meaux d'or.* Voir *Bulletin héraldique*, 1887, col. 37, et 1889, 72.

Mlle Yvonne Le Gonidec de Traissan appartient à une des familles les plus anciennes et les mieux alliées de la Bretagne et du Maine. Elle est fille du comte Yves Le Gonidec de Traissan et de la comtesse, née de Viennay. Ses parents possèdent le magnifique château du Rocher, situé dans le département de la Mayenne et qui a été reproduit tout récemment encore par une eau-forte de M. Sadoux dans l'ouvrage de M. Pallustre *La renaissance en France.* Elle est nièce du comte Le Godinec de Traissan, chef de nom et d'armes de sa famille et député d'Ille-et-Vilaine, et sœur de Marie qui, le même jour, épousait le vicomte de Couesnon. Voir *Bulletin héraldique de France*, novembre-décembre 1889. Armes : *D'argent à trois bandes d'azur.*

—

Le 2 décembre à la mairie, le 4 à l'église Saint-Louis de Rochefort, mariage de Paul-Charles-Jules Arrivière, auditeur au conseil d'état, secrétaire particulier du président de la république, ancien élève du collège de Rochefort, avec Camille-Augustine-Marie Auriol-Roy-Bry. M. Barrière, premier adjoint, s'adressant à la mariée, a dit : « Ici tout évoque des souvenirs de famille ; et dans cette salle même où vous venez de prêter le serment conjugal, vous avez pour témoin votre grand-oncle, M. Roy-Bry, dont le portrait est là, derrière vous, dans cette galerie des anciens maires de Rochefort : car, lui aussi fut autrefois le premier magistrat de notre ville... Nous souhaitons que le mariage soit pour vous la source intarissable de toutes les satisfactions qui sont réservées aux cœurs aimants, aux cœurs tendrement unis. »

—

Le 30 janvier, en l'église de Geay, canton de Saint-Porchaire, a été célébré le mariage de M. Jean Poulnot, chef de bataillon au 3e régiment d'infanterie de marine, avec Mlle Marie de La Tour, fille d'Antoine-*Gaston* de La Tour de Geay et d'Eléonore Tercinier.

Armes des La Tour de Geay : *D'argent à l'aigle éployée de gueules au vol abaissé, becquée et membrée d'or; à la bordure d'azur chargée de six besants d'or.*

—

Le 5 février, à La Rochelle, mariage de Louis-Jean-*Antonin* Suire, receveur de l'enregistrement à Tonnay-Charente, avec Marie-Léomay-Louise Mesnier.

—

Le 11 février, a été célébré à la cathédrale de La Rochelle le mariage de M. *Jean*-Auguste-Georges Léridon, licencié en droit, à Lyon, avec *Marthe*-Fanny Faustin. Monseigneur

Digitized by Google

l'évêque, qui a béni les époux, a loué les sentiments chrétiens des jeunes fiancés et de leurs familles, et rappelé la mémoire de l'oncle du futur, le général Dumont, dont le nom est aussi connu et béni dans notre région que le nom de Faustin est honoré dans le commerce. (*Bulletin religieux* du 15).

—

Le 17 février, a été célébré à Saintes le mariage de M. *Léon*-Auguste BAUCHE, capitaine au 3e régiment d'infanterie de marine, à Rochefort, avec Mlle *Yvonne*-Marie-Amélie de SAINT-ANDRÉ, fille de Michel-Auguste-Léon de Saint-André, inspecteur aux chemins de fer de l'état, et de Marie-Stéphanie Piotrowski de Korwin.

## ARCHÉOLOGIE

—

Durant l'été 1889, M. A. Duplais-Destouches a découvert plusieurs stations préhistoriques avec pointes de flèches, grattoirs et éclats de silex: 1° sur les falaises septentrionales de l'île Madame; 2° sur les hauteurs des rochers de la Grand'Plante, à Fouras; 3° dans le bois défriché de l'allée du Treuil-Bussac, et sur les falaises des Valines, même commune; 4° sur les coteaux de l'Houmée-Charras, et tout autour des monuments mégalithiques, vulgairement appelés *Pierres closes* ou *Tombes romaines*, situées sur le territoire de Saint-Laurent de La Prée.

Du côté de Muron, notre confrère a encore constaté l'existence de deux castrum romains ou mérovingiens, avec voies pavées; il nous donne les renseignements suivants sur ces découvertes :

« 1° Le castrum de Beaumont, à 1500 mètres environ de Muron, dans la direction S. E., appelé le Terrier par les gens du pays. Il est de forme rectangulaire et maintenant couvert de vignes. Son enceinte couvrait une superficie moyenne de 1 hectare 07.10. Ce camp, situé en face de Porcheresse, sur le bord du marais Plat, défendait l'arrivée de Muron par la voie romaine qui, partant de cette localité pour rejoindre Tonnay-Charente, traverse le marais de Flandre ou de Saint-Louis, à l'est de l'île d'Albe, par Tourcheronde, Chanteloup, La Grande-Ferrardière, Le Séguin, etc. Elle devait bifurquer sur La Pillette de Moragne. (1) Cette voie se nomme aujourd'hui Chemin-Charles, parce qu'il fut sans doute restauré sous Charlemagne.

2° Le castrum de l'Ileau, à 1500 mètres environ, lui aussi, de Muron, dans la direction N. O., aujourd'hui transformé en

(1) L'abbé Lacurie, *Notice sur le pays des Santones*, page 32, appelle cette localité *Le Pillet*; il suppose qu'elle est bâtie sur l'emplacement d'une pile dans le genre de celles de Pyrelonge et d'Ebéon.

Digitized by Google

prairie et appelée Le Château. Une double rangée de douves entourait cette forteresse qui s'élevait près du lieu de Mayence, entre Muron et Trœseu, non loin du chemin qui conduit aux dolmens d'Ardillères par le gué de Châlons. La route qui mène à son emplacement est encore fort bien pavée sur une longueur moyenne de 300 mètres. Nous pensons que quelques sondages, habilement conduits dans la partie la plus élevée du tertre, (il y a en effet près d'un mètre de terre végétale sur les ruines) amèneraient des découvertes intéressantes. D'ailleurs, cela permettrait d'éclaircir l'origine romaine ou féodale de cette forteresse, dont les substructions couvrent une prairie défrichée de près de 2 hectares 29.50. Jadis, l'eau devait l'entourer de tous côtés; de là ce nom de l'Ileau. De vieilles gens du pays nous ont affirmé avoir vu, dans leur enfance, de grosses pierres avec des anneaux de fer; leurs grands parents disaient que c'était là qu'on amarrait les embarcations qui sillonnaient à cette époque l'ancienne mer de Saint-Germain. »

—

Dans la nouvelle édition de son *Cours d'épigraphie latine* M. René Cagnat a signalé, page 301, le nom d'un potier, d'après un exemplaire de sa marque au musée de Saintes, Toutissa, père du briquetier Merula. M. Julian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, I, 448, avait déjà signalé ce nom d'après sa marque au musée de Bordeaux : MERVLA TOVTISSAE (*filius*); et l'*Epigraphie santone*, p. 68, indique aussi, sur une brique trouvée à Saint-Georges de Didonne, MERVLA CVBVS, c'est le même Merula (mot latin qui signifie *merle*) Cubus, c'est-à-dire *civis Biturix Cubus* membre de la cité des Bituriges Cubes (*Avaricum*, Bourges). Toutissa ne diffère que par la terminaison du Toutissos, père d'Andecamulos Toutissienos, connu par l'inscription gauloise de Nevers.

—

En face de Laleu, disait-on, des terrassiers travaillant à la ligne de fer avaient découvert dans le courant de janvier deux pierres triangulaires sous lesquelles étaient des ossements et environ 80 pièces d'or à l'effigie de Charles VI et Charles VII. De l'enquête faite, il résulte qu'en effet Félix Beauger, cultivateur à Charron, a trouvé, dans son jardin, et non aux travaux de La Pallice, au mois de juillet dernier, 120 pièces d'or du XV^e^ siècle aux effigies de Jean le Bon, Charles V et Charles VI, qu'il a vendues à un archéologue de La Rochelle.

---

### ÉPITAPHE AVEC UN NOM CELTIQUE

Le numéro 55 (octobre-décembre) de la *Revue épigraphique du midi de la France* étudie l'inscription suivante retirée en 1609 de la démolition d'une vieille tour à l'entrée de la citadelle,

Digitized by Google

et reproduite par M. Espérandieu, *Inscriptions romaines*, page 314, d'après Veyrel, et par l'*Epigraphie santone*, p. 63:

D. M.
MEMORIAE PONP
ONIAE CARANTILAE
ANNO. R. V. M. VIII
LIBERIS TRIBVS
RELICTIS POM....
DRVTE DOMARITVS
P. ROMAE POSVI. C.C.P.T.

*Carantilæ* à corriger en *Carantillæ*; *VIII* en *LVIII* ou *XLII*, par confusion du *V* avec *X* et du premier *I* avec *L*; et à la dernière ligne *P. Romæ*, peut-être en PAT RONÆ ou PAT RONUS, ou, ainsi qu'on l'a déjà proposé, en PRO MŒRITIS, ou encore par D ROMÆ, *Defunctæ Romæ*.

Diis Manibus, memoriæ Pomponiæ Carantillæ annorum LVIII (ou XLII), liberis tribus relictis; Pom (ponius) Drutedo, maritus patronæ (ou patronus) posuit conjugi carissimæ piissimæ...

*Aux dieux mânes, à la mémoire de Pomponia Carantilla, morte à l'âge de cinquante-huit* (ou *quarante-deux*) *ans, laissant trois enfants; Pomponius Drutedo, son mari et patron* (?), *a élevé ce tombeau à son épouse très chère et excellente* (ou *à sa patronne et épouse très chère et excellente*).

Pomponia et son mari portent le même nom gentilice; l'un d'eux peut avoir été l'affranchi de l'autre. *Drutedo*, nom celtique déjà connu par une inscription aujourd'hui perdue, mais autrefois à Aunay (Espérandieu, pp. 146 et suiv.), rappelant un taurobole offert en 212 (?) à la mère des dieux pour la conservation de Caracalla par un Caius Julius Drutedo (Voir *Bulletin*, IX, p. 241) et une femme du nom de Balorice.

---

## VARIÉTÉS

### I

#### PATOIS ET GÉOGRAPHIE EN CHAMBRE.

Piarre Niquedouille vous fait sarviteur, et à toute la compaignée. V' n'avez poué l'houneur de m' c'neutre, d'hazard? M'a-t-été dit qu' tielles savant, — coument sti dit-it qu'i disan, d'la socilliété des Archiv' ?—qneussian tout, et qui v's'avian saqué l' premier étout, à cause, sti qui dit, qu' v' s'êtes l' pus savant de la grouée.

S' v' savez pas qui je seus, agar', vas vous ô dire. Seus Piarre Niquedouille, qu'a du dequoi, aneut', mais poué grou d'estruc-

Digitized by Google

tion, — qu'a-t-été quand l'était jenne, garder les oueilles, et qu'a ja, bounegens, lisu dans l'émolé. Y seus de Choupiâ — v' savez bé, in j'holit endret, qu'é poué mussé dans les âbres, agar', qu'é juché su' n' in couteau, tout au contre de l'ève, bin piaisant, à prouve qu'on argarde tretous les c'lliochers daux environs, — quand l' temps est c'lliair. L'é bé in p'tit fagnoux, quand y brumasse; mais n'an prend des bots, et o l'é poué tieu, l'è sur, qui afeugniantise les fumelles d' courre saus talbot, sus les chintres.

Vas vous dire, a c't' heure qui m'amène. M'a-t-été dit l'aut' ser, en f'sant la quieusine d'au goret, sauf vout' respet', qu'in m'ssieu Léveillé, dan n'in grou liv' bé savant, a' t' espiquié (1), tout ce que nous dégouaillons, nous aut' pésans, qu'i dissit encouère la sunification d'au nom d' mon p'pa, qu'é le men, tout prebablle, et tout pien d'aut', des noms de chrétiens, des noms d' bêtes, des noms d' fié.....

Y seus quérieux c'm'in cheun; mes vouésines étou. J' n' sons coutisés, les coteries et moué, in chaqu'in d' in p'tit étiu, et j'avons ajeté tieu fagot de papé.

Eh bé, nout' maît', j' sons voulé, c'm dan' n' in boué. Dans tieu fourchu de bigre de liv',n'y a tant seulement pas n' in mot de pésan; o' l'é dau pésan, et o' l'enn'é poué. O' l'é dau pésan d' tiés monsieu de la ville; l'avont' avu pour, d'hasard, d' s' embredoirer la goule. O' l'é-t'hontout! O' l'é-t'ine volerie. « Niquedouille, m' n'ami, qu' dissirent les coteries, t'as n'in cousin qu'est-in savant; l'a été-t-éduqué par le ttiuré; l' fait son volontairiat, — in j' helit drôle, qu' dissiant les fumelles; — p'rdu p'r pr'du, baille-li tiel émolé; l'é pu fin que nous, l' verra pu c'lliair ». O fu fait coume o fut dit.

L' cousin,l'a repounu. Dam',l'é li qu'a veurluté tout tiel' émolé. O' l'é b' vrai qu'avons pas mé compris qu' dans m'ssieu Léveillé. Mais, m'en fourche, o' l'é, d'hasard, bigrement tapé.

V' l'apporte, pré qu' v' le saquiez dans vout' j'hornau. O s'ra-t'in' houneur p'r la famille. Sarviteur.

PIARRE NIQUEDOUILLE.

*
* *

Mon pauvre Niquedouille, tu chercheras longtemps ton nom dans le gros livre que tu m'as envoyé, gros de papier, de travail peut-être, mais non de matière utile. Pour entendre prononcer ton nom et ceux de tes voisins, il aurait fallu quitter le coin de son feu ou les allées de Tourny pour patauger dans la fagne de ton village, et dans les chemins de traverse où tes bœufs, Merlet et Châtain, enfoncent jusqu'aux genoux malgré les jurons énergiques et expressifs dont tu stimules leur courage; il aurait fallu faire des boudins, du *pain bénit* de La Rochelle,

(1) *Glossaire saintongeais*, Paris, Champion, 1887, in-8°. Prix : 15 et 30 fr. (Voir *Bulletin*, VIII, 159).

Digitized by Google

ou des *oup' la-la*, avec les commères du village pour saisir au vol leur pittoresque vocabulaire; ou, ce qui aurait été plus poétique et plus attrayant, tendre sa joue au *moût de vendange* d'une jolie vendangeuse, ou bien encore ramasser des *burgauds morchoux*, des *jambes*, des *dails* ou des *luisettes*, de compte à demi avec une appétissante *marayante* d'une côte plus ou moins sauvage (je parle de la côte, bien entendu). M. Eveillé a fait l'étude de ses compatriotes (hors les murs), comme Alexandre Dumas le voyage de Paris à Astrakan, avec la différence que l'imagination a paré le livre de l'un pour déparer le livre de l'autre.

Qui nous délivrera, dans les livres de soi-disant philologie, de l'imagination d'une part, de la généralisation outrée de l'autre? Qui nous délivrera de ces œuvres où l'on entasse les choses redites, ressassées, répétées, rappelant les orgues de Barbarie qui, sous prétexte de donner des sensations nouvelles, vous exécutent pour la centième fois, mais en altérant les motifs, les grands airs de la *Norma* ou du *Trouvère*? Qui nous délivrera de ces géants aux cent bras, qui touchent à tout, mais qui ne sont pas encore assez hauts pour atteindre les fruits des sommets, et qui croiraient se compromettre en se baissant pour ramasser la simple et vulgaire fraise des bois?

Et cependant, combien M. Eveillé aurait mieux servi sa réputation en ne se laissant pas hanter par le désir de rivaliser avec les maîtres de la philologie allemande ou française, mais en ramassant à pleines mains des mots, rien que des mots; ces mots que l'atavisme ou l'habitude conserve encore, malgré les chemins de fer, dans la cervelle ou dans la bouche de nos compatriotes; au lieu surtout de les aller recueillir dans le français des siècles précédents, dans les glossaires des provinces voisines! C'était plus commode, il est vrai, en tisonnant, de lire les *Précieuses ridicules* ou le *Pantagruel*; sans lire même ce dernier, de prendre l'un quelconque des vocabulaires de la langue de Rabelais; mais il était aussi commode au moins de prendre les glossaires saintongeais déjà faits, ou les écrits en langue saintongeaise. L'inimitable Burgaud des Marets a sans doute écrit en Javanais qu'il n'est jamais cité et que la plupart des termes, si vrais, sur lesquels il a édifié son œuvre, ont été laissés de côté. La science de Burgaud des Marets était à dédaigner, elle ne venait pas de la *pléïade*, mais de la halle de Jarnac, voire du marché aux poissons. Trop de nature, sans doute, et pas assez d'art.

Mais ce n'est pas le tout, me dira l'auteur, de faire le procès à mon œuvre; il faudrait justifier vos critiques. Soit; prenons quelques exemples; commençons par les observations relatives aux étymologies, et nous signalerons ensuite quelques-unes des innombrables omissions qui existent dans ces 378 pages.

*Abeuille.* Pourquoi nous donner l'étymologie du français *abeille*, et ne pas nous expliquer pourquoi le Saintongeais dit *abeuille*, *areugne*, etc.?

Digitized by Google

*Aboteau*, « petit bâtardeau fait pour retenir l'eau ». Mais il se dit aussi des grands bâtardeaux. Pourquoi oublier *bot*, qui est une forme plus simple, et qui aurait pu mettre sur la voie de l'origine, comme l'a fait M. Musset (*Association pour l'avancement des sciences*, t. IX, La Rochelle; *Vocabulaire*, p. 918).

*Abramit*. « Affamé, du verbe *bramer* qui vient lui-même du grec βρέμειν ». — Pourquoi pas du germain ? Littré a été plus prudent; il écrit : « Comparez à βρέμειν. » — Du grec ? Il y a beaucoup d'origines grecques dans le *Glossaire*, sans doute parce qu'on trouve en Saintonge des monnaies de Philippe et d'Alexandre, peut-être, vraisemblablement pour la plupart, frappées en Gaule ! !

*Abrenotion*. — Ma cuisinière a toujours dit *abrenuntio*, quand un crapaud lui faisait *zire* (mot oublié).

*Abreuvoir à mouches*, « plaie vive ou vésicatoire ». — Il n'y a que la pléiade et les *Précieuses ridicules* pour avoir inventé un pareil terme, et s'il se retrouve en Saintonge, c'est chez ceux des paysans qui se piquent de bel esprit ou d'avoir fréquenté la ville. Voyez-vous un paysan appelant son vésicatoire un *abreuvoir à mouches*, quant à l'abreuvoir de ses chevaux il donne le nom de *casse*, *gouyou*, *gaouyer* (oubliés), et tout au plus celui d'*abreuvou* (oublié) !

*Abrier* peut avoir le sens d'*abriter* ; il a surtout celui de couvrir : *abrier* des pommes de terre en les semant.

*Ac*, « en celtique, *maison*, *habitation*. » M. Eveillé en est à Bourignon, sur le sens de cette terminaison ! C'est bien la peine de créer des *Romania*, des *Revues de langues romanes*, des *Revues celtiques*, de faire des cours au collège de France, et de publier des articles d'une science profonde sur les noms de lieux d'origine latine, pour que tout cela vienne se noyer dans les flots limoneux de la Gironde, sans franchir le seuil d'un savant qui écrit des introductions « sur l'origine de la langue française ». Faut-il insister ? non, n'est-ce pas?

Et alors, je m'explique que, quand on hésite sur l'origine de cette terminologie si simple de *ac* = *acus* (1), on puisse nous raconter que les habitants de Chermignac, fouchtra ! ont des chaudronniers pour ancêtres ; — auraient-ils le teint cuivré ? — toutes choses dont ils seront médiocrement flattés. Oyez plutôt : « Chermignac, nom de localité. De *Ker*, village (en celtique » naturellement, le chirurgien Lesson n'aurait pas mieux dit) « et probablement du vieux français *mignan*, chaudronnier». Pauvre M. d'Arbois de Jubainville ! (2)

---

(1) Voir hier encore *Bulletin de la société des antiquaires de France*, 2e série, 1889, p. 186.

(2) M. Arthur Eveillé ajoute : « La signification du mot *Chermignac*, malgré son étymologie hybride, paraît confirmée par l'existence dans cette commune d'un groupe de maisons qui porte le nom de *village des chaudronniers* ». Plus loin : « Germignac, nom de commune du canton d'Archiac, du vieux français *germiner* ». *Germignac* vient du gentilice *Germanius*, qui a formé *Germaniacus*

Digitized by Google

D'ailleurs, tout ce qui vient de *Cher*, vient de *ker: Chérac*, de *Ker*, village ; *Chercoux*, de *ker*, village, etc. N'appelez pas votre meilleure amie, *ma chère* ; elle pourrait se prendre pour un grand village.

« *Accoquiner*, faire prendre à quelqu'un une mauvaise habitude.» — M. Eveillé aurait pu dire avec plus de précision: associer sa vie à de méchantes gens, surtout à des femmes légères dont on ne se sépare plus, avec le « crampon » de la langue verte; dans ce dernier sens, il fait double emploi avec *s'adouer*; s'employe au pronomimal « s'accoquiner »; il est rare, heureusement pour les mœurs en Saintonge, qu'on rende ce mauvais service à autrui.

*Aytré*, d'*atrium*, parvis, comme qui dirait le parvis de La Rochelle !! — Qu'il est plus simple de le faire dériver comme tous ses congénères de « strata », voie ferrée!

*L'ile d'Aix*. L'auteur, dans un spécimen envoyé en prospectus, avait conclu qu'un *Mons Aquilinus*, désigné, dans une charte de Notre-Dame de Saintes, était l'ile d'Aix reliée alors au continent. Quelque âme charitable l'aura mis en garde contre une pareille distraction ; mais il a tenu quand même à son idée, tout en signalant l'opinion de l'ami charitable. Moi, je suis pour l'ami ; on voit bien en effet que M. Eveillé n'a guère parcouru la Saintonge et ne connaît ni les conditions géologiques de son sol, ni les points géographiques passés ou présents. Le texte en question est la donation faite à l'abbaye des Dames, en 1047, de l'église de Saint-Pierre et Saint-Eutrope de Broue avec la dîme de « *toute la terre de Marennes*, tant champs, vignes, que bois, marais..., depuis Montaiglin jusqu'au Chapus, comme ladite terre est enclose par deux mers, à savoir, le canal de Brouage et le canal de Seudre. » Est-ce assez clair que c'est l'île de Marennes telle que nous la connaissons encore? Voyez-vous l'ile d'Aix, en 1047, donnant la main à Marennes, à travers la rade des Trousses, la Charente et Maumusson ?

Quant à Montaiglin, il n'était pas bien difficile à trouver dans la commune de Sainte-Gemme. Il ne figure pas dans Cassini, dit l'auteur. Erreur ; cette localité est là comme ailleurs ; mais elle est là sous une forme qui devait la faire reconnaître de tout le monde, surtout d'un philologue bordelais qui entend souvent *avaler*, par ses voisins les méridionaux, les consonnes dures : *Montelin* pour *Monteglin*.

Je ne suis pas au bout de la lettre A ; mais je m'arrête. Aussi bien n'ai-je pas l'intention de reprendre un à un tous les mots compris dans le volume de M. Eveillé. Je ferai seulement remarquer que, sur les 259 mots que contient la lettre A, il y en

---

et *Germiniacus*, d'où Germagnat, Germagny, Germigny, etc. (Voir *Bulletin*, VII, 391).

Les communes Magnan, Magnac et Manhac, Magny, Magnien, du gentilice *Magnus*, ont-elles été toutes créées par des chaudronniers ambulants ?

Digitized by Google

a 49 qui sont des noms d'hommes ou de lieux: Augé, Auberger, Aubert, Aubin, d'Aubigné, sans compter les mots purement français : abuser, accord, accointance, agacer, affoler, après, en amont, assemblée, arpent, accourir, aviser, pomme d'api..., et *j'avons*. A la lettre C, 54 mots sur les 250 premiers sont des noms de communes ou d'individus : Clion, La Clisse, Cherves, La Clide, Clavette, Cognac, Clervaux, etc. En quoi, d'ailleurs, *cabas*, *cabinet*, *cafard*, *chou cabus*, *chopine* et *chrétien*, sont-ils plus saintongeais que tous les autres mots du lexique ?

Enfin, à propos de cuissage, qui n'a jamais été employé dans ce sens en Saintonge, l'auteur fait une dissertation sur le droit du seigneur. Comment, après tant de travaux décisifs, peut-il croire à cette ineptie ? Il n'est donc pas plus au courant de l'histoire que de la philologie ?

Cemme compensation, l'auteur a omis beaucoup des termes saintongeais qu'on ne peut connaître qu'en fréquentant l'habitant du pays. En voici quelques uns, pris au hasard, pour la première lettre de l'alphabet :

*Abarcher*, *abarger*, mettre en barche, en barge ; — *abatage*, assemblage de bois pour soulever une charpente, — ou rayon d'action d'un levier ; — *abattre*, dans l'expression *abattre de l'ouvrage*, en faire beaucoup ; — *abattre*, façon donnée à la vigne ; — *abeuillonné*, groupé, serré, comme dans un essaim ; — *abeyiner*, mettre en javelles (voir Jônain) ; — *aboissonné*, qui a du vin ou de la boisson pour sa *suffisance* ; — *aboissonner*, donner du vin en paiement de culture de vignes ; — *abouler*, arriver ; — *abourde*, étai ; — *abourder*, étayer ; — *abourichonner*, mettre en pelote ébouriffée, en bourriche ; la bourriche est un panier à poisson ; il y a un sens plus difficile à dire ; — *abouter*, joindre un bout à un autre, deux bouts de bois ensemble ; — *aboutis*, synonyme de chaintre ; — *Abran*, synonyme d'Abraham ; — *abranler*, pour ébranler, donner le branle ; — *abraquer*, se perdre de vieillesse ou d'usure.

Dix-huit mots omis pour deux pages qui en contiennent douze! cent cinquante pour cent ! et encore j'en passe avec intention, pour ne pas mettre de mots douteux, et j'en oublie. — Les omissions sont donc trop nombreuses. La faute n'en est pas au savoir de M. Eveillé ; elle en est à son procédé et à son parti pris de vouloir connaître l'intérieur de la maison en l'examinant du dehors.

Ce n'est pas en chambre qu'on fait l'étude d'un patois.

EUTROPE LENDORMI.

—

## III

### LE CHATEAU DU TREUIL-BUSSAC, PRÈS FOURAS ET LES CHADEAU DE LA CLOCHETERIE

La maison noble du Treuil-Bussac, paroisse et châtellenie de Fouras, a été bâtie sur l'emplacement d'une villa ou mansion



Digitized by Google

gallo-romaine dont quelques vestiges de fondations, trouvés en 1883, rappellent un peu la disposition du château romain des Brandettes découvert aux Vallines par M. Mangou en 1886; une distance de 1,200 mètres, à vol d'oiseau, sépare ces deux points. Déjà, l'on avait recueilli dans le jardin du Treuil (1872), un moyen bronze, magnifiquement conservé de Maximien l'Hercule (286-310); sur la face, la grosse tête de l'empereur laurée à droite avec ces mots : IMP.C. MAXIMIANVS. P.F.AVG ; sur le revers : SACRA. MON. VRB. AVGG. ET. CAESS. N.N. COS. avec la Monnaie, debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance (n° 505 de Cohen) ; et en mars 1879, la bêche d'un vigneron ramenait un tronçon d'épée, d'aspect fort ancien, avec une dizaine de petits bronzes. Parmi ceux qui n'étaient pas trop frustes, nous en avons reconnu deux de Constantin le Grand (306-337) : 1° Face : IMP. CONSTANTINVS. P. F. AVG. avec son buste lauré et drapé à droite. Revers: SOLI INVICTO... Le mot COMITI est effacé. Dans le champ, les lettres T.R. et le signe : T.A.R.L. Le soleil, radié, à demi-nu, debout, de face, levant la main droite et tenant un globe (n° 536 de Cohen) ; — 2° Face : CONSTANTINVS. AVG., son buste casqué à droite ; revers : BIATA (pour BEATA) TRANQVILLITAS. Autel surmonté d'un globe au-dessus duquel sont trois étoiles. On lit sur l'autel : VOTIS. XXC. C'est une variété nullement signalée au n° 15 de Cohen; enfin deux de Constance II (335-351) : 1° Face : D.N. CONSTANTIVS P.F. AVG., son buste, diadème, drapé ou cuirassé à droite revers: SPES. REIPVBLICE SMT. Constance, casqué, en habit militaire, debout à gauche, tient un globe et une haste. (n° 118 de Cohen); n° 2 Face : D.N. CONSTANTIVS. P.F.AVG. son buste diadémé, drapé à droite ; revers: FEL. TEMP. REPARATIO. Guerrier debout à gauche, un bouclier à la main gauche et perçant de sa haste un ennemi tombé par dessus son cheval et essayant de se retenir à la crinière (n° 45 de Cohen).

Tout près de cette vieille demeure, à l'angle formé par la route de l'Aubonnière et celle du moulin de l'Espérance, à Chevallier, se trouvait le champ de La Vinière et de l'Olivière de César. Au moyen âge (1375), ce fief, compris dans les vastes limites de la châtellenie de Fouras, semble appartenir à Jehan de Marlonges, mari de Marguerite Rasolle, fille de Jehan Rasolle et petite-fille d'Aigline de Mayrembaut. Ce seigneur déclare en effet au roi (Archives nationales, p. 553. III CXLII) son Treuil de Fouras avec les terres et les vignes bordant le chemin de Fouras à Chevallier (c'est bien la situation du Treuil), et en même temps plusieurs pièces de pré à Saint-Marc, à Loyre au delà du Breuil, à Rochefort, etc. Il était tenu à hommage-lige, au serment de fidélité, à cent sols de devoir de plaids de mortemain et à trois livres de devoir à chaque muance de seigneur.

Ruiné sans doute en 1346 et en 1351, lorsque les Anglais luttèrent contre les troupes de Jehan le Maingre, sieur de Boucicaud, de Raoul de Cours et de Van de Doré, capitaines génevois

Digitized by Google

au service du roi Jean le Bon, et de Jehan Chauderier, capitaine des hommes d'armes de La Rochelle, le petit manoir ou « l'oustel du Truilh » ne présentait qu'une place vide en 1375. Depuis on a dû le reconstruire deux fois.

Actuellement ce logis n'offre plus rien de remarquable en archéologie. Son vaste portail, autrefois orné d'une tour carrée avec échauguette, a eu son sommet rasé en 1869 ; seule, la porte de la maison a conservé quelques sculptures de la fin de la renaissance, époque évidente de cette partie du château. Vu du jardin, c'est-à-dire au levant, cette construction a un peu plus de caractère avec la terrasse et ses tourelles percées de meurtrières ; la tour du nord, à demi rasée, aux quatre mâchicoulis orientés, paraît plus ancienne et semblerait remonter au-delà du XVI^e^ siècle.

Pendant les guerres de religion, Le Treuil-Bussac fut probablement encore le théâtre de quelques escarmouches entre catholiques et protestants, surtout lorsque Condé, se rendant à Brouage, prit d'assaut le château de Fouras (1585). De vieux serviteurs m'ont affirmé que les précédents propriétaires avaient trouvé, au fond du grand puits et dans le sol de la cour, des débris nombreux d'épées et de hallebardes.

D'après l'inscription d'une pierre tombale, longtemps conservée dans le jardin du curé, autrefois le cimetière, le sieur du Treuil-Bussac, décédé en mars 1624, à l'âge de 70 ans, était procureur d'office de la châtellenie de Fouras, juge ou officier de la sénéchaussée de Rochefort. Bognetteau, curé de Fouras, qui avait pris soin de noter ce détail sur son registre paroissial (1), n'avait pu lire l'inscription tout entière, notamment le nom du personnage, à cause de certaines mutilations ; aujourd'hui cette tombe a complétement disparu ; elle a été employée en 1863-64, pour la construction du presbytère actuel.

En 1633 et 1650, le seigneur du Treuil de Bussac, était Jean-Marc d'Ansays, bourgeois de la ville de La Rochelle, père de celui qui va suivre, probablement marié à une demoiselle de La Barre. Lors de la persécution des protestants, sous Louis XIV, Pierre d'Ansays du Treuil, époux en premières noces de Diane Sauvignon de l'Aiguille (2) et remarié à Anne Périer, encore vivante en 1696, fut contraint par les dragons, qui avaient mis son logis à sac, d'abjurer la religion calviniste, le 4 octobre 1681. Au moment de la révocation de l'édit de Nantes (1685), ce fut le tour de ses filles, issues du premier lit : Diane, âgée de

---

(1) P. M. N. S. Bognetteau, curé de Fouras de 1851 à 1854, a mis un ordre parfait dans les registres paroissiaux. Nous lui consacrons une notice complète dans notre livre sur l'église de Fouras.

Nous devons la communication de ce cahier à la complaisance de M. Ixile Forgerit, curé de Fouras.

(2) Diane Sauvignon était fille de Pierre Savignon ou Sauvignon, sieur de l'Eguille-Pelluchon, et de Marie Ozanneau.

Digitized by Google

22 ans, Marie-Magdeleine (14 ans), et Jeanne, (13 ans); celles-ci firent leur conversion le vendredi 12 octobre 1685. (Registres paroissiaux de Fouras). Quant à l'aîné de cette famille, Jean, il n'était pas à Fouras vers cette époque; néanmoins il devait professer la religion catholique : car nous le voyons servir de témoin à l'abjuration de Jean Ozanneau, marchand à La Roche (16 octobre 1685), et le 21 janvier 1698, il fait bénir dans l'église de Fouras son mariage avec Marie-Anne Duron, fille de feu Jacques Duron, marchand à La Rochelle, et de Sara Périer.

Après la mort de Pierre d'Ansays (1696), — l'inventaire dit positivement que Pierre d'Ansays était mort au Treuil, dans la salle du logis aux garnitures de serge jaune. Cependant, comme son acte de décès ne figure pas au registre paroissial, on peut supposer qu'à ses derniers moments, il avait oublié sa conversion au catholicisme et qu'il fut inhumé selon le cérémonial de l'église réformée, — ses quatre enfants firent dresser l'inventaire de la succession, et Jean, en qualité d'aîné, devint seigneur du Treuil-Bussac et de Fief-Jaulin; il conserva ce titre jusqu'à sa mort (14 juin 1709). Par la lecture de cet inventaire (1), on peut se faire une idée de la fortune de cette famille huguenote, possédant, en plus du logis du Treuil, une grande partie des communes de Fouras et de Saint-Laurent de La Prée. C'étaient en effet les fiefs de La Motte, près Fouras, la métairie de Chevallier, les terres du Magnou, celles de Champon, de La Pierrière, et de La Raize, ainsi qu'une maison à La Rochelle. On comptait dans cette vaste propriété: 42 bœufs, 50 veaux, 30 vaches avec 16 petits, 10 taures, 320 brebis et plus de 138 agneaux. La description du mobilier est assez curieuse, et l'on voit, par l'énumération des chambres, que la distribution du logis, divisé par le grand escalier de pierre, n'a pas beaucoup changé depuis bientôt deux siècles.

Tous ces détails généalogiques sur les Gauvain-d'Ansays (et non Dausays) complètent d'une façon précise l'article *Gauvaing* de la *Biographie de la Charente-Inférieure* par MM. Feuilleret et de Richemond, page 337.

Au commencement du XVIII[e] siècle les trois gendres de Pierre d'Ansays: 1° Abraham Gauvain (2), arrière-petit-fils de Marie Bergier et d'Etienne Gauvain de Beaulieu, maire de La Rochelle et amiral de la flotte rochelaise en 1621 et 1623, époux de Diane d'Ansay; 2° Pierre Morisseau, sieur du Pavillon (3), époux de

---

(1) Pièce provenant des archives de la famille Duplais-Gauvain. L'original appartient maintenant à l'auteur de ces lignes.

(2) Les fiefs de Champon, La Pierrière, etc., demeurèrent dans la famille Gauvain jusqu'en 1853, époque d'un premier partage et de la vente d'une partie des biens de dame Catherine-Esther Duplais des Touches, veuve d'Etienne-Marie Gauvain, par ses quatre enfants : Marie-Catherine-Esther Gauvain, mariée à son cousin Antoine-Etienne Duplais des Touches, Joseph-Etienne Gauvain, Paul-François-Marie et Jean-Louis-Toussaint Gauvain.

(3) Pierre Morisseau, sieur du Pavillon, fils légitime de Thomas Mo-

Digitized by Google

Jeanne, et 3° Jacques du Pérou, sieur d'Argeuille, veuf de Marie, morte de couches et inhumée dans l'église de Fouras le 19 janvier 1700 (1), avaient déjà vendu une partie des terres composant la seigneurie du Treuil, à Paul Bidé de Chezac, chevalier, lieutenant des vaisseaux du roi, et capitaine d'une compagnie franche de la marine au port de Rochefort. Sur la couverture du registre paroissial de Fouras pour l'année 1711, le prieur de Saint-Gaudens, Barthélemy Caillet, curé de Fouras et chanoine de La Rochelle (1707 à 1725), a noté ce détail : « Monsieur de Chésac est party le 15 may, jour de la pentecoste 1712,à 5 heures du matin.» Cette famille Bidé appartient sans doute à la branche qui prit plus tard le nom de La Bidière, de Maurville, de La Granville, etc. ; elle était originaire de Normandie et s'est éteinte en la personne du contre-amiral décédé en 1840; elle a produit plusieurs chefs d'escadre, commandants de la marine au port de Rochefort.

A partir de 1720, c'est Timothée Daniaud, négociant, maire de Rochefort en 1722-1724 et 1728, que nous voyons seigneur du Treuil-Bussac. Il était né à Soubize vers 1664, et faisait le commerce de draps de soie; il avait épousé, le 16 juin 1689, Jeanne Vrignaud, de Rochefort, alors âgée de 15 ans, fille de feus Charles Vrignaud et de Suzanne Massiot. Ses parents, Simon Daniaud et Marie Caillaud, étaient, comme les Vrignaud, marchands de draps de soie. Daniaud mourut à Rochefort, âgé de 79 ans, et fut inhumé dans l'église des révérends pères capucins le 17 janvier 1742. Sa fille, Catherine Daniaud, née vers 1707, devint alors dame du Treuil-Bussac par succession directe. Le 4 décembre 1731, elle avait épousé messire Isaac Chadeau de La Clochetterie, écuyer, lieutenant de vaisseau, fils d'Isaac, capitaine des brûlots du port de Rochefort, et de Suzanne Favreau. Toute la noblesse de Fouras et des environs assista à cette cérémonie qui eut lieu dans l'église de ce lieu; parmi les noms des personnes qui signèrent l'acte de mariage, nous relevons ceux de messire Chauvet du Breuil (2), de Henriette Ferrier de Saint-Marc, de messire d'Ardillouze, etc.

---

risseau, notaire royal et procureur au siège royal d'Ionville, maire dudit lieu, et de demoiselle Françoise Jaraudon, avait épousé Jeanne d'Ansays le 27 août 1698. Je leur connais 5 enfants. Vers 1720, Pierre portait le titre de commissaire-syndic des maîtres de barques et des mariniers de Fouras. Il fut inhumé dans l'église de Fouras, côté de l'évangile, en avril 1724; il avait alors 56 ans. Toute la noblesse et les officiers de la forteresse assistèrent à ses funérailles. (Registres paroissiaux de Fouras).

(1) Jacques du Pérou, sieur d'Argeuille, avait épousé Marie-Anne d'Ansays avant 1698.

(2) Messire François Chauvet du Breuil, conseiller, avocat du roi au bureau des finances de la généralité de La Rochelle, avait épousé Marie Daniaud, sœur de Catherine. Sa veuve se remaria, le 26 juin 1745, à messire Jean-Jacques-Paschal d'Abadie, seigneur en partie de Taugon La Ronde, conseiller du roi, commissaire de la marine au département de Rochefort, veuf de Marianne de La Coste. (Registres paroissiaux de Fouras).

Digitized by Google

Les Chadeau tiraient ce nom de *La Clochetterie*, d'une terre qu'ils possédaient dans la paroisse d'Ecurat ; mais ils étaient originaires de La Rochelle ; anoblis au XVII^e^ siècle (1625), ils furent titrés chevaliers en 1749. Cette famille fut une telle pépinière de héros, que je ne puis résister à l'envie de faire connaître ses glorieuses annales, déjà publiées en partie dans l'*Histoire de La Rochelle* d'Arcère, t. II, p. 710.

Le grand-père de celui dont le mariage fut célébré au Treuil en 1731, Isaac Louis, né à La Rochelle vers 1625, avait été nommé par la compagnie des Indes en 1665, commandant de la frégate *l'Aigle-Blanc* et servit à Madagascar. Avec ce seul navire il enleva aux Espagnols deux grands bâtiments chargés de piastres et d'esclaves, et rentra peu de temps après dans la rade de Brest avec 16 vaisseaux à la queue du sien. Après de pareils exploits, le roi le nomma capitaine de frégate en 1666, puis capitaine de vaisseau en 1671. Vers 1675 et 1676, lors de sa campagne aux îles d'Amérique (Archives de la marine, série B, 2, 33-34), il fit, malgré les ordonnances, le commerce du sucre et de l'indigo ; à son retour il fut arrêté, interdit, et enfermé dans les tours de La Rochelle; mais on le relâcha la même année. Protestant, il fut encore arrêté en 1689 ; mais il se convertit et reçut 1.000 livres de pension. Il mourut, le 24 août 1696, dans son logis de La Clocheterie.

Parmi ses principaux commandements, il convient de citer celui du *Saint-Paul*, dans l'escadre de M. d'Estrée, en 1672; du vaisseau le *Palmier* de l'escadre de M. de Pointis, pour l'expédition de Tabago dans les Antilles (1693). De son mariage avec Esther Dat, protestante comme lui, il eut un fils, Isaac, qui servit l'état en qualité de capitaine de flûte, puis comme capitaine de brûlots jusqu'en 1733, époque de sa mort. Ce Chadeau avait épousé Suzanne Favreau, fille de Jacques Favreau, sieur de La Pascaudière. (Louis de Richemond et Feuilleret, *Biographie de la Charente-Inférieure*, 1877, t. I. p. 131),

Isaac III, l'époux de Catherine Daniaud, avait été reçu dans la compagnie des gardes de la marine en 1716, et fut fait lieutenant en 1731. Il comptait 17 campagnes et mourut en 1747 dans le combat livré contre les Anglais, par l'escadre de M. de La Jonquière. C'était au mois de mai. L'escadre française, composée seulement de cinq vaisseaux de ligne, avait reçu l'ordre d'escorter un riche convoi marchand; elle fut rencontrée, à la hauteur du cap Finistère (Galice), par seize vaisseaux de ligne anglais que commandait l'amiral Anson. Les Français sauvèrent la plus grande partie de la flotte marchande par l'opiniâtreté de leur résistance ; mais le chef d'escadre de La Jonquière, accablé par le nombre, fut forcé de se rendre avec ses vaisseaux et sept navires de la compagnie des Indes, dont François Dupleix faisait la fortune et les succès dans l'Inde. M. de La Clochetterie, seigneur du Treuil-Bussac, était alors commandant en second du vaisseau le *Sérieux* dont le capitaine, M. d'Aubigny, avait été

Digitized by Google

mis hors de combat dès le début de l'affaire. Quelques instants après, La Clochetterie était lui-même renversé par un coup de canon qui lui coupait les deux jambes. Ne voulant pas quitter son poste, ni permettre qu'on le transportât dans l'entrepont pour le panser, il se fit relever sur ses tronçons de jambes et appuyer sur la lisse du fronton du château-d'avant. De là il continua à donner ses ordres, à encourager les officiers et les équipages jusqu'au moment où il fut enfin écharpé par une salve de mitraille.

Le souvenir de ce désastre et de cette mort terrible resta longtemps gravé dans la mémoire des gens du pays : car non seulement le deuil était dans le château, mais encore dans les chaumières d'alentour ; La Clochetterie avait dû, en effet, emmener avec lui bon nombre de matelots fourasins, et nous voyons sur les registres paroissiaux cette curieuse déclaration à la date du 26 décembre 1750: « Aujourd'hui..., a été inhumée... Jeanne Martinaud, épouse de Nicolas Doyen, matelot, embarqué sur le vaisseau le *Sérieux*, il y a environ 3 ans, lequel Doyen est dit mort dans les prisons d'Angleterre. »

Chadeau de La Clochetterie, dont je viens de raconter la mort héroïque, avait eu neuf enfants de Catherine Daniaud : 1° et 2° deux jumeaux, nés à Rochefort le 22 décembre 1732 et baptisés le lendemain, Isaac et Timothée. Le premier fut parrain de la vieille cloche de l'église de Fouras, le 23 février 1739, avec Mlle Madeleine Dières, fille de Pierre Dières, écrivain principal de la marine au port de Rochefort. Cette cloche est celle qui sert actuellement ; elle est supportée par une sorte de campanile, dernier reste de l'ancienne église de Saint-Gaudens, démolie en 1883 pour faire place à une grande et élégante église ogivale au plan fourni par notre confrère et ami M. Rullier, architecte à Saintes. Le bronze, dont Isaac Chadeau avait été le parrain, fut fondu à Rochefort. En voici l'inscription : † AD HONOREM DEI. IEAN. F. DIÈRES. CVRÉ DE FOVRA. FECIT LEGROS A ROCHEFORT. 1738 ; 3° Suzanne-Bénigne, née à ce Rochefort le 11 juin 1734 et baptisée le lendemain, fut inhumée dans le cimetière de cette ville, le 11 février 1740. L'acte de décès porte Suzanne-Esther Chadeau ; 4° Honorée, née à Rochefort le 17 novembre 1737 et baptisée le lendemain, fut inhumée à Fouras, le 25 décembre 1738 sous le nom de Marie ; 5° Pierre-Honoré, né à Rochefort le 19 février 1739 et baptisé le lendemain, va suivre ; 6° Jean-Isaac-Timothée, né à Rochefort le 23 février 1741 et baptisé le même jour, enseigne de vaisseau en 1759, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau en 1776, marié probablement à Suzanne-Marie Maillet de Montlouis ; 7° Timothée-Isaac, né à Rochefort le 16 juin 1744, baptisé le lendemain; 8° Suzanne-Esther-Honorée, qui va suivre. 9° Louis-Laurent, né et baptisé à Rochefort le 28 février 1747, deux mois avant la mort glorieuse de son père, époux de Louise de Chavagnac (?), garde de la marine en 1762, enseigne en 1772, lieutenant en 1778, major en 1788. Cet officier, quoi qu'en disent

Digitized by Google

M. le baron de La Morinerie et d'autres auteurs (1), n'a jamais servi sur la *Belle-Poule* ni sur l'*Hercule*. Voici d'ailleurs la liste complète de ses vingt embarquements en 1790: La *Monique*, la *Diligente*, la *Garonne*, la *Coulisse*, l'*Ajax*, le *Sphinx*, le *Fier*, l'*Aurore*, le *Rossignol*, la *Diligente*, le *Réfléchi*, la *Charmante*, le *Lorient*, le *Neptune*, le *Magnanime*, le *Censeur*, l'*Eveillé*, le *Saumon* (1786), le *Néréide* et l'*Orion*. Il fut tué à Quiberon en 1795. (Voir *Les débris de Quiberon*, par M. de La Gournerie.)

Pierre-Honoré, s'est immortalisé en 1778, par son combat sur la *Belle-Poule*, dans les eaux de la Manche. Amédée Renée, l'auteur de *Louis XVI et sa cour*, ch. II, raconte avec assez de détails cette mémorable affaire. L'amiral anglais Keppel, retranché à Plymouth, voulait à toute force engager la lutte avec la flotte française, mouillée dans le port de Brest, sous le commandement du comte d'Orvilliers. Mais ce dernier se contenta d'envoyer en observation la *Belle-Poule*, frégate commandée par le lieutenant de vaisseau La Clocheterie, et un lougre, la *Coureur*, commandé par le chevalier de Razilli. L'amiral anglais fit alors donner la chasse au bâtiment français par une frégate de même force, l'*Aréthuse*, commandée par le capitaine Marshall, et un cutter. L'*Aréthuse*, selon les usages de la mer, somma la *Belle-Poule* de mettre en panne ; mais La Clocheterie répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir que du roi son maître ; et par une manœuvre adroite et hardie, il prit l'*Aréthuse* à la hanche et à portée de pistolet. Ce fut à cette distance, et presque l'un sur l'autre, que le capitaine français reçut le premier coup de canon de l'ennemi, et qu'il y répondit par toute sa bordée (2). Engagé ainsi, le combat dut être meurtrier. Il dura plusieurs heures et des deux côtés avec un long acharnement. L'équipage de la *Belle-Poule* compta 40 morts et 52 blessés. La Clocheterie fut atteint à deux endroits ; son second, Green de Saint-Marsault, tomba mort à côté de lui ; et son enseigne, le sieur Bouvet, le bras fracassé, se fit panser et revint tranquillement à son poste. Parmi les blessés se trouvait encore Laroche de Kerandraon. (Van Ténac, *Histoire générale* de la marine, t. III, page 377). Animés par l'exemple de leurs officiers, les Français hachèrent tellement l'*Aréthuse* dans ses voiles, sa mâture et ses agrès, que Keppel envoya du secours pour la remorquer et la sauver. Ce fut alors que La Clocheterie, dont la frégate était endommagée par le combat, se retira fièrement devant deux vaisseaux de ligne tout frais, qui ne purent l'atteindre, et rentra à Brest, aux acclamations de la

---

(1) Avant de publier cette notice, nous avons consulté les historiens les plus estimés de la Saintonge ; tous répètent les erreurs que nous signalons. Voir manuscrits à la bibliothèque de La Rochelle, n° 3,424, t. III, n° 319 du *Catalogue* de M. Musset; *Jourdan*, n° 3,187 (350) ; *Delayant*, n° 3,488, t. III, 355.

2. Louis XVI, dont les scrupules tournaient souvent en illusions, crut sa conscience déchargée parce que le capitaine anglais avait tiré le premier. Amédée Renée.

Digitized by Google

rade. Ce n'était là qu'une passe d'armes ; mais elle avait été si belle et si sanglante, que l'enthousiasme populaire eut autant de part que la politique de Versailles dans le bruit qu'elle fit. Le nom de La Clocheterie fut sur toutes les bouches : Sartines lui écrivit une lettre remplie d'une émotion flatteuse ; Louis XVI le créa capitaine de vaisseau, et répandit beaucoup de faveurs sur les officiers et les matelots de son bord ; bref, on n'eut pas peur de se montrer trop reconnaissant pour un succès qui commençait la guerre d'Amérique avec éclat, et qui rangeait de notre côté tous les présages de la campagne.

Malheureusement ce brillant officier allait trouver la mort, le 12 avril 1782, sur le vaisseau l'*Hercule*, au funeste combat des Saintes, livré contre les Anglais par l'amiral de Grasse dans la mer des Antilles. (Lire les détails de ce combat dans Guérin, *Histoire maritime de la France*, t. II, ch. 14.) Ce vaisseau l'*Hercule*, de 74 pièces, devait être le bâtiment sorti des chantiers de Rochefort en 1778.

Afin de perpétuer dans la famille de La Clocheterie le souvenir et l'exemple d'une si belle carrière, Louis XVI fit présent au frère du brave officier d'un tableau représentant l'action de la *Belle-Poule*. Sur le cadre se lisait cette inscription : DONNÉ PAR LE ROI EN 1790 A M. LE CHEVALIER DE LA CLOCHETERIE. *Combat rendu dans la Manche, le 17 juin 1778, par la frégate* la Belle-Poule *de 26 canons, commandée par M. de la Clocheterie, lieutenant de vaisseau, contre la frégate anglaise, l'Aréthuse, de 28 canons, à la vue de l'escadre de S. M. britannique commandée par l'amiral Keppel.* » P.-D. Rainguet, (*Biographie saintongeaise*, p. 140), à qui nous empruntons cette inscription, dit que « le roi donna ce tableau au brave chevalier ». Il y a là une confusion ; et je préfère mettre « *au frère* du brave officier » : car il serait absurde de voir Louis XVI faire un présent à Pierre-Honoré, tué sur l'*Hercule* en 1782.

« Ce tableau, ajoute Rainguet, appartient aujourd'hui (1851), à M. Jacques de Saint-Légier de La Sausaye, un des petits-neveux du chevalier de La Clocheterie. » Je n'ose mettre en doute la parenté des Saint-Légier avec les La Clocheterie ; toutefois, comme mes recherches ne m'ont pas permis de retrouver, jusqu'à présent, les liens de parenté qui pouvaient unir ces deux familles, je préfère croire que ce tableau, accroché sans aucun doute, dans la salle d'honneur du Treuil-Bussac, sera passé dans la famille de Saint-Légier par suite de l'acquisition du Treuil par le père de Jacques de Saint-Légier. (Voir plus loin les détails.)

En somme, la lutte fameuse de la *Belle-Poule* a souvent tenté le pinceau des artistes. Sans parler de la toile des galeries de Versailles, actuellement figure au musée de la ville de Rochefort (n° 102 du catalogue) une peinture de cette même action, par Auguste Jugelet, né à Brest en 1805. Cette toile a été donnée par l'état en 1876.

Pour revenir au logis du Treuil-Bussac, Catherine Daniaud,

Digitized by Google

épouse et mère si cruellement frappée, eut une longue vieillesse malgré ses chagrins ; elle mourut au Treuil, le 29 fructidor an v (15 septembre 1797), âgée de quatre-vingt-dix ans. En 1795 (fructidor an III), elle avait eu quelques ennuis avec la municipalité de Fouras : on l'accusait de cacher chez elle « des individus suspects ». (Registre des délibérations du conseil de la commune de Fouras).

Sa fille, Esther-Honorée Chadeau de La Clocheterie, veuve elle-même de Guillaume de Basterot de La Barrière, capitaine de vaisseau, hérita du domaine du Treuil-Bussac, et le vendit, le 25 ventôse an x (15 mars 1802), à Pierre-Louis-René, marquis de Saint-Légier de La Sauzaie, époux de Marie-Paule-Bénédictine de Sartre, mort le 21 août 1842.

Le 26 mai 1810, le marquis de Saint-Légier fut nommé par le préfet maire de Fouras ; il exerça ces fonctions jusqu'en décembre 1824, époque à laquelle il fut obligé de démissionner à cause de son faible état de santé. Déjà il s'était retiré à Vénérand, du 5 mai au 6 août 1815, pour ne pas prêter le serment de fidélité à l'empereur revenu de l'île d'Elbe. Durant cette courte période, la commune fut administrée par l'ancien adjoint, Etienne-Marie Gauvain, époux d'Esther-Marie Duplais-Destouches, nommé maire par les électeurs, mais bientôt rétabli adjoint par ordonnance royale du 7 juillet 1815.

En 1843, les huit enfants de René de Saint-Légier cédaient le Treuil à Louis-André-Marie-Edmond, comte Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, époux de Charlotte-Léonie Admirault de Noircourt, actuellement possesseur du château du Roullet, près La Jarrie. A l'occasion de cette vente, le régisseur de la propriété, le sieur Coudain, fournit au notaire, un très curieux extrait de ses livres de compte ; il y a notamment une description générale du logis et des détails de chiffres qui peuvent indiquer l'importance de ce domaine :

« La maison est vaste et commode... un site admirable d'où l'on domine Fouras, la mer et la Charente ; on a la vue de la rade des vaisseaux du roi, des îles d'Aix, de Ré et d'Oleron. On découvre aussi La Rochelle, et du côté de l'est, Soubise et Rochefort... Rapport net de la propriété, frais et impôts, payés 11, 048 fr68 ; il pourrait s'élever à 12,000 fr. Etendue de la propriété : 173 hectares 49 ares 63 centiares, ou 607 journaux, dont 107 : de bois ; 55 de vignes en plein rapport ; 12 de jeunes plants de 3 à 4 ans ; 80 journaux de prés et de marais gâts ; 65, de pacages ; 290 de terres labourables, jardins, cours, bâtiments, etc. ; 5 puits sur la propriété, dont l'eau, principalement, celle du puits du jardin du logis, est excellente ; la meilleure du pays est toutefois celle de l'Aubier, antique fontaine voûtée, située près du moulin. » En somme c'était une terre considérable.

Avant 1789, la seigneurie du Treuil, bien que comprenant le fief noble du même nom, les terres de Chevalier, le fief des Nolleries (41 articles tenus au septain des fruits et à 2 sous 6 deniers de rente foncière par journal), le fief de Chèvre-Roche,

Digitized by Google

aujourd'hui Chevrache (8 articles, même tarif de rentes), celui de La Jambe-de-Bois (7 journaux), du Cormier, du fief Nalard, de Dieu-le-Garde, et de Chaillotouze, près du moulin de Fouras : ce moulin n'existe plus ; — avant 1789, dis-je, cette seigneurie était loin d'être aussi étendue. Ce fut Saint-Légier qui lui donna pareilles limites, en achetant la majeure partie des biens des Frétard de Gadeville et des Vassoigne, anciens seigneurs châtelains de Fouras.

Bientôt cette terre, qui ne rappelait aucun souvenir de famille à M. de Saint-Marsault, va être délaissée pour Le Roullet, puis vendue au détail ; en 1858, le château est acquis par M. Wan-Pers, et de nouveau, en 1865, par le père de l'auteur de cette notice, Jacques-Eutrope Duplais-Destouches, directeur des contributions indirectes en retraite, mort au Treuil le 14 mars 1888 (Voir *Bulletin*, t. VIII, p. 172), et dont la veuve, fille d'Etienne-Antoine Duplais-Destouches et de Catherine-Esther Gauvain, et petite-fille de René-Etienne Gauvain et de Catherine-Esther Duplais-Destouches, est une descendante au quatrième degré d'Abraham Gauvain et de Diane d'Ansays du Treuil-Bussac.

A. DUPLAIS-DESTOUCHES.

---

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

ANALECTA BOLLANDIANA (t. VIII, fascicules III et IV) contiennent (Voir *Bulletin*, IX, 393) : *Translatio sancti Viviani ; Miracula sanctæ Valeriæ ; Vita sancti Amantii.*

La vie de saint Bibien ou Vivien, évêque de Saintes, a été publiée, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Colbert, jadis à Moissac, aujourd'hui à la bibliothèque nationale, lat. n° 2627, par Edmond Martène, dans *l'Amplissima collectio*, t. VI, p. 757. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'éditeur en publiant la vie ait négligé la partie qui contient les miracles où se trouvent pourtant des détails intéressants pour l'histoire et les mœurs du temps, c'est-à-dire de la fin du X^e^ siècle. Voilà pourquoi les *Analecta* publient ce complément négligé par dom Martène. On y peut distinguer deux parties, outre le prologue : vol du corps de saint Vivien à Saintes et sa translation au monastère de Figeac, diocèse de Cahors, par Haigmar, abbé de Figeac, au milieu du IX^e^ siècle ; puis miracles opérés à Figeac par l'intercession du saint, d'après le récit d'un moine du monastère qui vivait sous Géraud, troisième abbé de ce nom, à la fin du X^e^ siècle. L'abbé Briand, dans son *Histoire de l'église santone*, I, 238, a raconté le vol du corps de saint Vivien d'après le texte de la bibliothèque nationale qu'il a travesti, disant qu'il le traduisait Nous réduisons en quelques lignes le latin des *Analecta* :

Digitized by Google

Un abbé de Figeac, Haigmar ou Aidmar, qui avait l'habitude de dérober des corps saints, ayant appris qu'à Fons (11 kilomètres de Figeac), il y avait eu autrefois des reliques de saint Vivien, résolut d'avoir les dépouilles du saint. Il envoie des émissaires qui obtinrent la permission de passer la nuit en prières près du tombeau après avoir allumé des cierges « factis luminarium cereis », ce que l'abbé Briant traduit par : « Il renversa les flambeaux qui s'éteignirent en tombant. » Une circonstance favorise leur dessein. Une bande de Normands attaque tout à coup la ville (845). Les habitants se précipitent aux remparts, avec un courage qu'anime en tous l'amour du pays. C'est pendant cette défense vigoureuse de la ville par les habitants que les Cadurciens s'emparent de la tombe de Vivion et avec des coins de fer en font l'ouverture. Le saint apparaît dans son mausolée avec une partie des chairs conservées, et portant à son doigt l'anneau des pontifes. L'un d'eux s'empare de cet anneau, poussé par une pensée d'avarice, et le cache sous ses vêtements; mais la vengeance divine ne se fait pas attendre, et le voleur sacrilège est puni par la perte d'un œil. Suit le récit du voyage des reliques, de Saintes jusqu'à Figeac, où elles furent déposées au milieu de la vénération et de la joie universelles, au temps des kalendes du mois d'août. Vient ensuite la série des nombreux miracles opérés par le saint pontife sur des malades de toutes sortes et de tous pays.

Le *Gallia christiana* a dit un mot de saint Amant (t. II, col. 1035) ; il fixe sa mort à environ l'an 600, treize ans après la mort de saint Cybard, 1er juillet 587. Mabillon (*Annales benedictini* ad an. 988), le nomme à propos de la fondation de l'abbaye de Boixe (988). Mais il existe du saint une vie très longue dans un manuscrit de la bibliothèque nationale, n° 3784, fonds latin, qui vient de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, écrite au XIe siècle, très vraisemblablement par Hugues évêque d'Angoulême.

Saint Amand avait pour mère Amantia, une Africaine, et un Aquitain pour père ; c'est-à-dire qu'il descendait de ces fiers Carthaginois, parents de Didon, qui, pour ne pas se soumettre aux descendants d'Enée, émigrèrent en Occident; et aussi de cette nation les Burdons ou Burgons, qui, fuyant le joug du roi de Perse, Cyrus, vinrent sur les rivages de l'Océan fonder la ville de Burdegala, ou Gallia Burgonum, au temps où les Phocéens bâtissaient Arles et Marseille. Il reçut une excellente éducation, apprit les trois parties de la philosophie, science des choses divines et humaines; la morale, la logique et la physique, laquelle comprend l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie, la mécanique, l'astroogie et la médecine. Ayant entendu parler d'un prêtre nommé Cybard, qui, ayant quitté sa ville, Périgueux, et ses parents, vivait en ermite à Angoulême, il veut l'imiter ; mais on se moque de lui. Alors, il partit pour l'Espagne, en mer la tempête poussa son navire sur les côtes de Saintonge, il arriva à la ville de « Catuanæ, quæ est Sanctonum », à l'épo-

Digitized by Google

que où Pallade (saint Pallais) en était évêque. Personne ne le retint. Après mille courses dans la contrée, « per pagum Sanctonicum », il trouve un endroit solitaire et s'y fixe ; mais averti par l'esprit saint, il va trouver à Angoulême Cybard qui lui indique pour retraite une forêt non loin de la ville, jadis consacrée à Apollon et nommée Boixe (Buxea), où les chrétiens avaient élevé à saint Pierre une église depuis ruinée par les barbares. Il y vécut dans la prière, la méditation et les macérations, et mourut le 1er mars, après avoir opéré de nombreux miracles. Il fut enseveli dans la basilique de Saint-Pierre qu'il avait restaurée. On lui éleva un riche tombeau, où se font des miracles qui rempliraient un volume.

—

ANNUAIRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE, 3e année. Paris, conseil héraldique de France, 21, avenue Carnot, 1890, 362 pages; prix : 5 francs.

Outre la liste des membres du conseil héraldique parmi lesquels nous citerons : MM. Louis Audiat, Denys d'Aussy, l'abbé Jean Blanchet, le marquis et le comte de Bourdeilles, le comte Anatole de Bremond d'Ars, Claude Monti de Rezé, Oscar de Poli, le comte de Saint-Saud, Tamizey de Larroque, l'abbé Tricoire, une très ample *Chronique* contient une foule de détails : nous y trouvons, page 243, mention de la société des *Archives* et de ses publications qui « sont dès maintenant la collection la plus importante et la plus sérieuse pour l'histoire locale. » Il y a encore un certain nombre d'articles que nous nous plaisons à indiquer : *Notes sur la famille de Jeanne d'Arc* et *Le château de Chanteloup*, par O. de Poli; *Document relatif à une fille de Henri IV*, par Ph. Tamizey de Larroque; *Le droit d'aînesse en Anjou*, par G. d'Espinay; *Bibliothèque héraldique de la Saintonge et de l'Aunis*, par Louis Audiat; *Les armoiries des ordres religieux*, par Mgr X. Barbier de Montault; *De l'ignorance des nobles au temps passé*, par le vicomte E. du Mesnil ; *La préposition* DE, par A. de Martonne; *La descendance de Pierre du Lys, 3e frère de la Pucelle*, par M. Boucher de Molandon ; *Bibliographie* des principaux ouvrages publiés par les membres du conseil.

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST (1888-1889) contient *Exploration du Grand Chaco*, rapport adressé au président de la société, dédié « à mon cher maître, Edouard Langeron » et daté de Saint-Martin de Ré le 7 novembre 1888, par M. A. Thouar.

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANTROPOLOGIE de Paris, 1888. t. XI, fasc. 2, p. 234, contient de M. Ollivier-Beauregard, *L'anthropophagie à Madagascar* ; et fasc. 1, p. 19, *Sur le gouvernail.*

—

Digitized by Google

Bulletin du protestantisme, du 15 janvier, contient : 1° page 25, *La conversion inattendue de M. de Vossai* (Cramahé-Chastaigner, fils de M. Cramahé de Vossai) à *La Rochelle* (1685), d'après la « Relation d'une conférence des missionnaires envoyés par le roi à La Rochelle (l'abbé de Langeron et trois autres) pour instruire des prétendus nouveaux convertis », conférence où « s'esleva un jeune David pour terrasser ces Goliats... Il avoit esté autrefois proposant, s'étant laissé corrompre par les promesses qui l'avoient séduit depuis six ans, et dans les premiers flux de sa jeunesse, il avoit embrassé la religion romaine sans la bien connoître... Il renonça absolument à la communion romaine... »; 2° *Jeanne d'Albret et le collège de La Rochelle*, documents composés, savoir : d'un extrait d'Amos Barbot, qui se trouvera dans le prochain volume des *Archives*, 3° volume de l'*Histoire de La Rochelle* ; puis de six pièces tirées des archives des Basses-Pyrénées : mandement d'Henri de Navarre (25 avril 1582) par lequel il enjoint à son trésorier de faire payer régulièrement les appointements des professeurs, avec une copie des lettres patentes de Jeanne d'Albret (13 août 1571) pour instituer deux chaires de langues, l'une de grec, l'autre d'hébreu, au collège de La Rochelle, et une copie des lettres du roi de Navarre (10 août 1576) renfermant celles de sa mère ; quittance (3 juin 1582), extraits des registres de la chambre des comptes (1600 et 164) pour paiement du traitement des deux professeurs.

Le n° du 15 février contient de M. César Pascal, *Une évasion à La Rochelle en 1681*, où est racontée la tentative d'évasion de fugitifs de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.

Bulletin évangélique de l'ouest, du 7 décembre, reproduit par le *Bulletin du protestantisme* du 15, publie deux extraits des registres paroissiaux de Saint-Vivien de Breuillet (1738) relatifs à « François Touzineau, tisseran, âgé d'environ quarante ans, ancien catholique de la paroisse de Clion dans ce diocèse », qui, « aiant renoncé à sa religion et s'étant fait huguenot », s'était érigé en ministre et « tint plusieurs assemblées dans cette paroisse [de Breuillet] jusqu'au 27 de juillet suivant, jour auquel il fut pris avec Faure et Remigereau, l'aîné, tonnelier... Il fut conduit avec eux dans les prisons de La Rochelle par les ordres de M. de Barentin, intendant de cette province, dans lesquelles ils demeurèrent jusqu'au 17 du mois de décembre de la même année 1738, jour auquel ledit Touzineau, atteint et convaincu d'avoir tenu des assemblées, fut condamné à être pendu et exécuté à La Rochelle. » Faure et Remigereau furent condamnés au bannissement pendant cinq ans : le premier pour avoir prêté sa maison, le second pour avoir servi de lecteur. « Ledit Touzineau, dans le temps de ses assemblées, s'était fiancé (lire sans doute *s'était marié*) à la Remigereau, sœur dudit Remigereau. » Le curé Michel qui écrit ces notes, baptisa, le 25 mars 1739, un fils de Touzineau, et à l'acte de baptême répète les détails ci-dessus. (Voir *Bulletin des Archives*, IX, 171).

Digitized by Google

—

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES DU POITOU, par H. Beauchet Filleau et feu Ch. de Chergé. 2e édition, Poitiers, Paul Oudin, 1889, in-4°, 1er fascicule, 160 pages.

En 1841, parut à Poitiers chez Saurin, imprimeur, le *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou* 2 vol.in-8°, sur deux colonnes, petit texte, avec dix planches contenant les blasons des familles citées. L'auteur était M. Henri Beauchet-Filleau, qui mettait en lumière les longues recherches faites, les nombreux matériaux amassés, dès avant la révolution, par son grand-père, Henri Filleau, procureur du roi au présidial, puis secrétaire de l'assemblée de la noblesse du Poitou et député suppléant en 1789, enfin au retour de l'émigration conseiller à la cour de Poitiers, où il mourut en 1832, et s'aidait de la collaboration pour la partie héraldique de Charles de Chergé. Le premier volume, 740 pages, contenait les trois premières lettres de l'alphabet ; le deuxième, 872 pages, y compris l'erratum et les tables, allait de D à V. Il était facile de voir que l'auteur, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs peut-être, avait dû écourter son œuvre, laisser de côté bien des notices. Tout imparfait qu'il était, cet ouvrage rendait de grands services ; mais il était devenu rare. D'autre part, les travaux récents sur les familles ont ajouté beaucoup aux connaissances déjà acquises. Tout réclamait une nouvelle édition. A 49 ans de distance, M. H. Beauchet-Filleau, qui, depuis la première édition, n'avait cessé de préparer la seconde, peut enfin réimprimer ce livre, refondu, complété, qui comprendra cinq volumes divisés en 25 fascicules de 160 pages chacun. L'auteur est aidé de ses fils, M. Paul Beauchet-Filleau et les R. P. H. et G. Beauchet-Filleau, puis de M. Maurice de Gouttepagnon pour la partie héraldique. Innovation heureuse, les armoiries gravées accompagnent chaque article.

Le 1er fascicule (4 francs sur papier mécanique; 5 francs sur papier teinté, 6 sur vergé) vient de paraître. Il répond en tous points à ce qu'on était en droit d'attendre des auteurs et collaborateurs d'abord, puis de l'habile imprimeur, M. Paul Oudin, de Poitiers, qui s'est chargé de ce livre et reçoit les souscriptions. Le cadre s'est considérablement élargi : toute famille poitevine ayant quelque notoriété y aura sa place, comme aussi beaucoup de familles des provinces voisines y trouveront de précieux renseignements. On comprend, en effet, que dans le cours des siècles, Poitevins, Saintongeois, Angevins et Périgourdins se soient assez mêlés pour implanter de nombreux rameaux dans les contrées voisines de celles dont ils sont originaires. C'est ainsi que MM. Beauchet-Filleau sont amenés à nous donner la filiation de certains Saintongeois d'origine poitevine, ou de Poitevins établis en Saintonge. Parmi les noms qui se rapportent tant à la partie poitevine de notre département qu'au reste de la province, nous citerons ceux d'*Abillon*, *Acarie*,

Digitized by Google

*Aisse*, *Aitz*, *Algret*, *Amproux*, *Archiac*, *Ardillon*, *Arnoul de Saint-Simon*, *Aubenton*, *Alquier*, *Ancelin*, *André*, *Asnières*, *Aubigné*. Ce premier fascicule s'arrête à *Aubusson*.

Il est impossible qu'il ne se soit pas glissé quelques lacunes, et même quelques légères erreurs, principalement dans l'orthographe des noms de lieux. On nous pardonnera de compléter ici la généalogie d'Abillon en indiquant la postérité du lieutenant général de la sénéchaussée à Saint-Jean-d'Angély et celle de ses deux neveux sur laquelle les auteurs du *Dictionnaire* ont déclaré n'avoir aucun renseignement. Jean d'Abillon, lieutenant général, de son mariage avec Marie Joly, fille de Jean Joly, seigneur de Chadignac, eut un fils, André, seigneur de Longeville et de Laleigne, dont la fille unique, Suzanne, épousa, le 16 janvier 1634, Jacques Du Bois, seigneur du Port et des Portes ; et deux filles : Madeleine, mariée, le 26 février 1623, à Jacques Roland, seigneur de Monmouton, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély, et Marie qui épousa Jacques Augeard, lieutenant général en la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély, puis président au parlement de Bordeaux. (Voir le tome XI, page 116, des *Archives historiques de Saintonge*).

Florizel d'Abillon, frère du lieutenant général, laissa six enfants : 1° Joel, 2° Jean, 3° Josué, 4° Florizel, 5° Catherine, 6° Anne. Joel mourut jeune et sans alliance. Jean, seigneur de Poursay et du Cluzeau en partie, épousa en premières noces Catherine Aubert, et en secondes, le 7 août 1628, Elisabeth Guérin, veuve de Jacques Allenet, clerc du siège royal ; il mourut peu de temps après sans laisser de postérité. Josué porta le titre de seigneur de Beaufief et de Ternant : il épousa en premières noces Marie Philippier, et en secondes Madeleine d'Abillon, fille du seigneur de Savignac, sa cousine germaine ; il n'existait plus en 1652 : car, à cette date, sa veuve faisait constater les dégâts commis par les gens de guerre à leur passage dans sa maison de Beaufief ; il ne laissa qu'une fille, Lucie d'Abillon, en faveur de laquelle teste son cousin Josué Desprez, sieur du Vivier et de Poursay, à la date du 21 octobre 1640. Florizel, seigneur de Beaufief en partie, épousa, le 17 août 1618, Marie de Lamberthon, et mourut en 1623 sans enfants. Catherine d'Abillon épousa le sieur d'Embreuil, demeurant en la paroisse de Coulon, et Anne sa sœur, Charles Desprez, écuyer, seigneur du Vivier.

Signalons aussi quelques noms de lieux défigurés. Bertrand Belcier baron, de *Crozes* pour *Cozes* ; *Courgoussac* pour *Coucoussac* ou *Cougoussac* dans la commune de Siecq ; *Maumouton* pour *Monmouton* en Archingeay ; *Nancray* pour *Nancras*. Nous n'avons pas vu non plus figurer, parmi les membres de la famille Arouet, les Arouet de Saintonge, dont un procureur au présidial de Saintes, condamné comme huguenot en 1569 et qui très certainement était de la même famille que les Arouet de l'Angoumois.

Digitized by Google

Ajoutons que la généalogie Acarie a été, sauf un seul nom ajouté, empruntée tout entière au *Bulletin des Archives*, II, 193, 303 et suivant, qui n'est pas ici indiqué.

D. A.

—

ERE NOUVELLE des 17 et 24 octobre contient : *Statuts de la corporation des bouchers* (février 1587) ; du 14 novembre, *des maîtres couvreurs de maisons* ; des 5, 19 et 26 décembre, *des boulangers* ; des 9, 30 janvier et 2 février, *des huchers-menuisiers* ; du 9 février et suiv., *des serruriers* (12 octobre 1650) ; — des 19 janvier, 20 février, etc. *Le couvent des cordeliers de Cognac* ; il avait été fondé en 1280, près de la porte Saint-Martin, par Guy de Lusignan qui voulut y être enterré.

—

LA GEOGRAFIA DE ESPANA DEL EDRISI, por don Eduardo Saavedra (*La géographie de l'Espagne* d'Edrisi, par don Eduardo Saavedra). Madrid, imprenta de Fortanet, 1881, 8°, 88 pages.

Le célèbre géographe arabe Edrisi (1090-1164) est encore inédit dans son entier, malgré quelques morceaux importants du texte et des traductions ou abrégés. Un savant historien espagnol, don Eduardo Saavedra, a eu l'idée heureuse d'imprimer le texte original de ce qui regarde le nord de l'Espagne et le midi de la France, en l'accompagnant d'une traduction. De son opuscule, où l'on remarquera une préface très importante et très complète sur l'auteur et son livre, nous extrayons les quelques pages qui parlent de notre contrée, assez fautives, mais curieuses cependant ; nous y joignons les notes du docte éditeur :

Au Poitou appartiennent Baderos, Belvéir, Saint-Jean, La Rochelle et Angers ; et au pays de Cahors, Angoulême et Aylaquia.

« ... Les principales défenses du Périgord sont les villes d'Ax (1), de Périgueux, d'Angoulême et d'Agen, du pays de Cahors. Nous ne passerons pas plus loin sans dire que la ville de Périgueux, qui donne son nom à la province (2), est entourée de murs, bien peuplée, bien pourvue de tout, ayant des

(1) Le mot arabe ne peut à première vue désigner Auch ; cela semble être plutôt Aixe, sur les limites du duché d'Angoulême, 11 kilomètres à l'ouest de Limoges, et dont les seigneurs eurent de grandes et fameuses luttes avec leurs voisins. Cependant, en dressant la carte selon les idées d'Edrisi, on voit qu'il pouvait considérer Auch comme un boulevard et une défense de Périgueux, parce qu'il croyait que cette ville était au nord d'Agen.

L'auteur n'aurait-il pas voulu indiquer Dax, jadis *Acqs ? N. de la R.*

(2) Edrisi emploie le mot *climat* ; ce mot désigne tantôt des bandes de terre ou zones parallèles à l'équateur, et subdivisées en dix sections, comptées d'occident en orient. La partie arabe que, comme les anciennes chroniques, l'auteur appelle Espagne, se trouve dans la première section du quatrième *climat* ; et les royaumes chrétiens, nommés Castille, commencent une section du cinquième *climat*. Tantôt le mot *climat* est synonyme de *province* ou *district* ; ainsi l'Andalousie actuelle est divisée en dix climats.



Digitized by Google

eaux en abondance et de vastes campagnes. De la ville de Périgueux à celle d'Ax il y a soixante milles, et cinquante de celle-ci à Agen, du district de Cahors ; il y en a soixante d'Agen à Cahors, au nord, cent de Périgueux à Angoulême, et de cette ville à celle de Bordeaux, en Gascogne, il y a aussi cent milles. Angoulême est une grande ville, bien peuplée, entourée de fortes murailles; et son territoire est fertile et bien cultivé. De là il y a quatre-vingts milles jusqu'à la ville d'Ablaquia, dans la province de Poitou, qui est petite, jolie, bien peuplée, et située sur les bords d'une rivière dont les habitants boivent les eaux (1). D'Ablaquia il y a quarante milles jusqu'à Bordeaux, grande ville, qui jouit de toutes sortes d'avantages, abondante en productions, à douze milles de la mer, dont Ablaquia est à quinze milles de distance. D'Angoulême à Saint-Jean d'Angély, dans la province de Poitou, à l'ouest, il y a quarante milles, et un jour de marche d'Ablaquia à La Rochelle, petite ville maritime de la province de Poitou. De La Rochelle on met un jour pour aller par mer à Belvéir (2), ville située sur le bord de l'Atlantique, à l'embouchure de la rivière d'Orléans. De La Rochelle à Saint-Jean, dans la province de Poitou, il y a cinquante milles, et la même distance de Saint-Jean à Belvéir (3). La ville de Poitiers (4) donne son nom à un district sur les limites de la terre de Poitou ; elle est belle, grande, et une des capitales les plus illustres que l'on compte dans les pays chrétiens ; Angers est une de ses dépendances. Plus loin nous décrirons le reste de ces pays dans leur ensemble comme dans les détails nécessaires pour la composition et le bon arrangement de cet ouvrage. Louange à Dieu » (5).

Par pays de Cahors, Edrisi entend une grande étendue de

---

(1) La position indiquée par le texte comme par la carte de l'auteur (manuscrit B, folio 255, verso), me l'a fait chercher longtemps sur les bords de la Charente ; il me répugnait de l'identifier avec Blaye, comme le proposait Jaubert ; cependant j'ai fini par me convaincre qu'il n'y a pas d'autre solution, au moins avec les données que je possède. L'eau de la Gironde n'est pas potable, mais ce n'est pas une difficulté : on peut supposer que l'auteur parle du ruisseau d'Estaing, qui baigne les murs de Blaye et fait tourner le moulin de Saint-Romain. (Voir Léo Drouyn, *La Guienne militaire*).

Quoique philologiquement il semble difficile que Ablaquia représente Blaye, on peut remarquer que les Arabes devaient de *Blavia* faire *Ablafia*, et de la seule adjonction de points diacritiques aux consonnes, il sort *Ablaquia* et même *Aylaquia*, comme dans certains manuscrits.

(2) Beauvoir sur mer en latin du moyen âge Belvéer et Belvearium. (Voyez Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon*).

Ici ce nom est écrit fautivement *Belquéir* ; mais plus loin (folio 261. v° ) on lit *Belféir*, équivalence arabe de *Belvéir*. Lelewel (*Géographie du moyen âge*, p. 89) place Ablaquia à Talmond.

(3) Même remarque que plus haut sur les distances.

(4) Pour comprendre ce paragraphe, il faut considérer que l'auteur divise le Poitou en deux parties, appelant ainsi le Bas-Poitou avec la Saintonge et l'Aunis, et le reste, la province de Poitiers.

(5) Jaubert, dans sa traduction d'Edrisi, a donné, t. II, cet extrait. On pourra juger de la différence.

Digitized by Google

territoire qui comprend trois provinces : 1° Le Quercy, avec les villes de Cahors et d'Agen, et probablement le château d'Aillac; (1) 2° le Périgord avec sa capitale, Périgueux, et 3° l'Angoumois avec Angoulême. Par le Poitou se termine la portion française du cinquième *climat* (2) où sont situés Batresse (3), Beauvoir-sur-Mer, Poitiers, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle et Blaye. On considère ce pays comme divisé en deux sections, et on comprend à tort Angers dans celle du nord...

—

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE, XVI^e^ volume (Bourges, 1889), contiennent, page 67, *Deuxième supplément au catalogue du musée lapidaire de Bourges*, où le numéro 195 indique un gaulois nommé *Divixtus* (Voir le *Catalogue du musée de Saintes*, n° 54, où figure Divixta, fille de Divixtus), et le n° 267, l'épitaphe de Roland Habert, archevêque de Bourges, qui dit : « ... Il fut sacré à Xaintes, le XVI^e^ du mois de mai de l'an 1622, fit son entrée dans la ville et église de Bourges, le XXV^e^ dudit mois, et y est décédé en son palais archiépiscopal, le XXI^e^ juin 1638, dans la LXXVI^e^ année de son aage... »

Habert avait obtenu la succession de l'archevêque André Frémiot à la recommandation d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, qui avait eu occasion d'apprécier ses éminentes qualités; et il était venu prêter hommage à Louis XIII qui assiégeait Saint-Jean d'Angély, ce qui explique qu'il ait été sacré à Saintes par l'évêque Michel Raoul, assisté de Guy Champion, évêque de Tréguier, et de Pierre Scaron, évêque et comte de Grenoble.

—

MÉMORIAL DE SAINTES, *Gazette des bains de mer de Royan*, etc. M. Paul de Lacroix a passé sa plume à M. P.-B. Barraud qui publie, sous la même rubrique « *A travers l'histoire de la contrée* », deux études, l'une sur Ecoyeux, l'autre sur l'abbaye de Fontdouce. Ce n'est pas précisément de l'inédit, quant à Fontdouce, du moins, qui a enrichi les colonnes du journal *Le Cognac* du 30 août au 25 octobre 1863. Ce journal hebdomadaire était consacré aux intérêts agricoles et viticoles de la région, et les articles purement littéraires y avaient aussi accès, témoin le *Bernard Palissy* de M. Audiat. Nous même y avons traité les questions salicoles, alors très discutées. Donc M. Barraud

---

(1) Château sur la Dordogne (Voir de Gourgues, *Dict. topogr. du départ. de la Dordogne*), qui peut être identifié avec l'Aylaquia du pays de Cahors, nommée plus haut.

(2) Zone ou bande de terre comprenant une partie du nord du Portugal, la Galice, une portion de la Castille, la Navarre, le Poitou et la Gascogne.

(3) Réduction probable de Baderos, puisque l'on écrivait *Baterose* au XIII^e^ siècle. (Voir Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers* ; Rédet, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*).

Ce nom est toujours très incertain, parce que les manuscrits donnent *b*, *n* et *y* pour la première consonne, et la deuxième pourrait être un *z* au lieu d'un *d*.

Digitized by Google

n'est pas à ses débuts. Ancien notaire à Ecoyeux, homme de recherches et d'étude, il était bien placé pour parler de sa commune et de l'abbaye de Fontdouce, qui est située dans le même canton.

Nos 409-415 (27 octobre-8 décembre 1889). *Ecoyeux.* — Les anciens seigneurs d'Ecoyeux auraient une origine commune avec ceux de Vénérand, et le premier en ligne est Achard de Sallebruch (1369), dont la fille Jeanne, dame d'Ecoyeux par la mort de son père, et dame de Vénérand après la mort sans postérité de Rolland d'Authon (1428), épousa Achard de Pollignac (1390), en la famille duquel passèrent les terres d'Ecoyeux et de Vénérand. Les Pollignac sont nombreux. Après le susnommé vient Achard IIe, qui épousa Marguerite Seguin, dame de Fontaine et autres lieux, dont Henry de Pollignac, seigneur d'Ecoyeux, et Foucaud de Pollignac, qui forma la branche de Fontaine, et plus tard les seigneurs de Brizambourg. Jean de Pollignac succéda à Henry, Pierre à Jean, Bonnaventure à Pierre, Christophe à Bonnaventure, Léon à Christophe, et Louis à Léon, qui n'eut que des filles de son mariage avec Suzanne Geoffroy de Dampierre. Marie de Pollignac, dame d'Ecoyeux, fille de Louis, épousa Josias Chesnel, le 4 juin 1635, et cette union fit passer la terre d'Ecoyeux dans la famille Chesnel. Après Josias Chesnel vient Louis Chesnel, son fils, époux de Marie-Elisabeth de Joigny de Belbrune (1663), dont Charles-Louis Chesnel, fils aîné, seigneur d'Ecoyeux, Burie, Château-Chesnel et autres terres, capitaine des vaisseaux du roi. Charles-Louis eut bien, de son mariage avec Gabrielle-Thérèse de Châtaigner de Saint-Georges, une fille Marie-Elisabeth Chesnel, mariée à Alexandre, comte de Galard, chevalier, seigneur du Repaire; mais elle ne succéda pas à son père, soit par suite d'un décès prématuré, soit par convention de famille. Ce fut Elisabeth Chesnel, sa tante, fille de Louis Chesnel, mariée avec Jean Frétard de Gadeville vers 1716, à qui échut la terre d'Ecoyeux, et qui eut pour lui succéder Louis-Alexandre Frétard d'Ecoyeux, son fils, lieutenant de vaisseau, époux de Magdelaine d'Aiguières, et son petit-fils Paul-Sidrac Frétard d'Ecoyeux, issu d'un second mariage avec Marie-Louise de Saint-Mathieu des Touches. Paul-Sidrac avait épousé Marie-Félicité-Jeanne-Henriette-Amédée de Marbotin de Conteneuil, fille de Jean-François, baron de l'empire, premier président de la cour d'appel de Bordeaux, commandeur de l'ordre de la légion d'honneur, mort à Château-Chesnel le 13 mars 1861, âgé de 84 ans. « C'est sur sa tête et sur celle de madame veuve d'Ecoyeux, sa mère, que s'est éteint le titre de seigneur d'Ecoyeux. » M. Barraud a raison s'il entend par là les privilèges féodaux; il fait erreur s'il ne s'agit que du titre nobiliaire. Nous trouvons effectivement dans les papiers du regretté Stanislas Braud, ancien curé d'Ecoyeux, mort curé de Mortagne, et qui ne lui a pas été inconnu, que Louis-Alexandre Frétard d'Ecoyeux a eu deux autres enfants de son second mariage : Paul-Sidrac, son

Digitized by Google

successeur, dont nous venons de parler, et encore Louis-Paul, et Marie-Anne-Antoinette. Louis-Paul, chevalier d'Ecoyeux, officier de marine et chevalier de Saint-Louis, épousa, le 24 août 1828, Andrée-Françoise-Zoé de La Font, demeurant à Lairac (Lot-et-Garonne), dont il eut un fils, Alexandre, marié à M^lle de Fradin, et qui est actuellement marquis d'Ecoyeux. Antoinette, née à Saintes en 1779, mariée à Cherves le 13 floréal an v, à Gaspard-Armand de La Porte, de La paroisse de Gemozac.

L'église forme un carré long, sans voûtes; sous le clocher, une coupole centrale, soutenue par quatre arcs en ogive; le portail du milieu est à trois voussures plein-cintre. A droite et à gauche de la façade, deux piliers de soutènement surmontés d'une tourelle avec mâchicoulis. Elle a souffert des troubles religieux du XVI^e siècle. La cloche est un don de Léon de Pollignac, 1621.

Ecoyeux possédait un hôpital et un minage, et il existait quatre logis dont voici les enseignes : *le Dauphin*, *l'Ecu de France*, *Saint-Louis*, *la Croix-Blanche*. C'est à *l'Ecu de France* que s'arrêta Philippe V, en 1700, lorsqu'il alla prendre possession de son royaume d'Espagne. Ce souvenir fut spirituellement rappelé dans un banquet épiscopal qui eut lieu au presbytère, le 9 mai 1874, Mgr Thomas, évêque de La Rochelle et Saintes, étant présent. « S'il revenait dans Escoyeux », que pourrait bien faire le petit-fils de Louis XIV ? demandait le poète, dans des stances bien tournées; oui,

S'il revenait, lui qui dans une auberge
Ne trouva pas même un os à ronger ?...

Ce qu'il ferait ?

En nous voyant sabler bordeaux, champagne,
A l'aise, assis à ce riche banquet,
Il s'écrierait sans doute avec regret :
« Je n'en avais pas tant, moi, roi d'Espagne, »
S'il revenait (1).

N^os 416 à 424 (15 décembre 1889-9 février 1890). *L'abbaye de Fontdouce* suit immédiatement *Ecoyeux*. C'est l'histoire chronologique de ses abbés que M. Barraud a entrepris, sans apporter à son premier travail la moindre modification. Une série de vingt-six abbés, depuis Wilhelm de Conchamp (1117) jusques et y compris Bardon de Segonzac (1777), qui est l'avant-dernier, et auquel il a cru devoir s'arrêter afin de rapporter, avant de finir, quelques détails qui auraient nui à sa méthode s'il les eut intercalés dans l'ensemble de son étude. Il est fort difficile de faire une histoire complète de ce monastère, son

(1) *Philippe V à Escoyeux* (23 décembre 1700). Stances lues dans un banquet au presbytère d'Escoyeux (9 mai 1874). Pons, imprimerie de Noël Texier. Plaquette in-12 de 16 pages, avec notes.

Digitized by Google

chartrier ayant été détruit; aussi M. Barraud s'en est-il tenu à une nomenclature sèche de chroniqueur ; nous en ferons volontiers grâce aux lecteurs de la *Revue*. Il a puisé dans le *Gallia*, dans Massiou, dans Briand, dans Lacurie, se servant de ci, de là, des quelques documents qu'il a été assez heureux de se procurer ; et il est loin de les posséder tous. Nous eussions assez aimé qu'il eût profité de certaines discussions critiques qui se sont produites depuis la première édition de *Fontdouce*; par exemple, ce qui a trait à l'avènement de Clément V. Sans se prononcer sur cette question de simonie imputée à tort à Bertrand de Goth, il cite bien, avec les écrivains plus haut nommés, Duret, Marvaud, d'Aussy, P.-D. Rainguet ; pourquoi garde-t-il le silence sur les notes très péremptoires publiées à cet égard dans le *Bulletin* des Archives, notamment au t. v, pages 230 et 231 ? Il est démontré effectivement, les *Archives historiques du département de la Gironde* en mains, que l'archevêque de Bordeaux, élu pape le 5 mai 1305, est informé de son élection le 23 juin à Lusignan, où il était en tournée, et que ce n'est que le 27 qu'il se rend à l'abbaye de Saint-Séverin, dans la Charente-Inférieure. Il est impossible de voir Bertrand de Goth en Saintonge antérieurement à son élection. Tout cela était bon à citer, et c'eut été l'occasion, pour M. Barraud, de donner une sorte de rajeunissement à son travail. Reconnaissons toutefois qu'il considère, comme la pièce la plus importante, la « déclaration des fiefs, domaines, héritages et choses immobiliaires », que fit Jacques de Livenne, abbé de Fontdouce, au roi, le 8 novembre 1335. Cette pièce a été publiée par la société des *Archives*, et se trouve au tome xv^e^ de sa collection.

Le monastère fut ruiné de fond en comble pendant les guerres de religion; les moines furent tués ou dispersés; et il ne devint plus qu'un simple bénéfice dont disposait la faveur royale.

Le dernier abbé de Fontdouce fut Sinety, qui percevait les revenus de sa commende et en donnait la portion congrue à Vinant, qu'il avait fait son chapelain. Arrêté et déporté, Jacques-Pierre Vinant est mort le 7 septembre 1794, âgé de 49 ans, et il a été inhumé dans l'île Madame. Cet ancien moustier est aujourd'hui la propriété de M. Boutinet, maire de Saint-Césaire, dont nous n'avons pas oublié la courtoisie, lorsqu'il nous a permis d'en relever le plan que nous destinons à une étude sur le même sujet.

A. L.

—

Le Monde, du 11 février, contient de dom Chamard, *l'Œuvre de Notre-Dame des martyrs*, article où le docte bénédictin expose le projet d'élever à l'île d'Aix un monument à la mémoire des prêtres déportés en 1794 sur les côtes de la Charente-Inférieure. (Voir *Bulletin*, x, 42) ; et le 17, lettre de M. Victor Pierre, sur le même sujet.

—

Recueil de la commission des arts, du 1^er^ janvier, contient un

Digitized by Google

discours où M. Xambeu déclare que, « si l'on veut juger sans illusion une société, il faut, comme on l'a souvent dit, lui appliquer, en toute rigueur, la méthode scientifique qui sert à calculer la puissance d'action d'un système de corps matériels »; *L'ancien fief du Cormier*, 9e article; *Mémoires de M. de Saint-Légier* (suite); *Registres paroissiaux de Soulignonne*, par M. Dangibeaud (Voir dans notre *Bulletin* de janvier *Soulignonne, ses registres paroissiaux*, x, 25); Inscriptions trouvées dans les fouilles de l'hôpital; *L'abbé Cazabant* (Voir *Bulletin*, ix, 364); note tirée du *Temps* sur Queux de Saint-Hilaire (Voir *Bulletin*, x, 8); Bibliographie, etc.

—

Revue de Gascogne, de décembre, contient: *Lettres inédites de qulques membres de la famille de Monluc*, (suite et fin) par M. Tamizey de Larroque; *Gentilshommes landais du XVIIIe siècle*, où M. Georges Baurain montre que les nobles, pas plus que les vilains ou le clergé, n'étaient hostiles au savoir et aux lettres, contrairement à ce mot si souvent cité que les gentilshommes se faisaient un honneur de ne pas savoir signer, formule dont il a été impossible de trouver un seul exemple; et de plus que les paysans savaient fort bien défendre leurs droits et se faire rendre justice.

—

Revue de l'art chrétien, 4e livraison de 1889, contient de Mgr Barbier de Montault le compte rendu d'*Aunay et Dampierre*, par M. Musset; de l'*Etude sur le Kef*, par M Espérandieu.

—

Revue des questions historiques, de janvier 1890, contient de M. Alfred Baudrillart: *Madame de Maintenon, son rôle politique pendant les dernières années du règne de Louis XIV, 1700-1715.*

—

Vie de saint Etienne d'Obazine, fondateur et premier abbé de ce monastère de l'ordre de Citeaux (1142); deuxième édition. Obazine, Mlle Adèle Lansade, 1888, in-18, 212 pages.

Cette vie du fondateur du célèbre monastère d'Obazine est la traduction d'une biographie latine écrite par un disciple du saint, et insérée par Baluze dans ses *Miscellanea* (1678, 7 vol. in-8°). Les bollandistes au 8 mars (tome I de mars, page 799) l'ont reproduite en l'abrégeant, et du Saussay l'indique au 10 mars (t. I, p. 149). On y voit la fondation (25 septembre 1148) de l'abbaye de La Frenade dans la paroisse de Saint-Remi de Merpins, près de Cognac : « Duo alia monasteria in locis ante ædificatis facere disposuit, unum in Caturcenci diœcesi (La Garde-Dieu, diocèse de Montauban), aliud in territorio Sanonensi; quibus decenter instructis idoneos pastores cum supplemento fratrum illuc direxit, qui loca sibi credita abbatiæ ti-

Digitized by Google

tulo gubernarent ; quorum prior fuit Geraldus... Sequens vero fuit Robertus nomine qui ipse nostro magisterio præfuit. Hic sortitus est abbatiam quæ in Santonensi diœcesi sita erat, quam etiam prius multo tempore absque abbatis titulo procuraverat... » Et l'auteur raconte une contestation qui eut lieu à propos d'un champ donné à La Frenade, possédé longtemps par les moines, puis enlevé par un homme puissant de la contrée ; la cause fut appelée devant l'évêque de Saintes ; le saint, sachant que ses juges étaient ou gagnés ou intimidés, en appela au pape qui lui donna gain de cause. M. l'abbé Lansade a ajouté à cette biographie plusieurs pièces intéressantes : *Le miracle du rocher*, poésie en patois limousin de M. l'abbé Roux, l'auteur si remarquable des *Pensées* ; des *Notes historiques* sur le monastère d'Obazine, entre autres pièces la liste des abbés parmi lesquels figurent François de Lescure (1721), vicaire général de Luçon) ; Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire (1728) ; Joseph Green de Saint-Marsault (*Bulletin*, IX, 282 et X, 41) ; l'acquisition (1859) du monastère par M^me^ Fleurat de Doumaillac, tante bretonne de M. de Bigorie de Laschamps, premier président à la cour de Colmar, pour y établir un orphelinat de jeunes filles sous la direction des religieuses du saint cœur de Marie ; la découverte du tombeau du saint le 11 décembre 1885. Le livre est dédié « à la mémoire » de Françoise-Zoé-Thècle Chenu des Touches, née le 23 septembre 1805 d'un receveur des domaines à Vatan (Indre) et de M^lle^ Mazard de Moissac, épouse d'Elie Fleurat de Doumaillac, ancien garde du corps de Louis XVIII avec ses deux frères, de la famille des Fleurat de Lessard et de Parade. « M^me^ Fleurat était une noble femme, une grande chrétienne. Ses œuvres publient sa charité admirable envers toutes les infortunes. Elle a fondé à Saint-Yrieix La Perche, sa ville natale, une belle colonie agricole, un hospice et une maison de religieuses pour l'éducation des jeunes filles. Cette femme admirable mourut à Saint-Yrieix La Perche, à l'âge de 72 ans. » Vitet l'a célébrée dans un discours à l'académie (20 août 1857) : « Si je vous disais qu'une femme d'une naissance honorable... s'est faite mendiante, seule et dernière chance de faire encore l'aumône, que penseriez-vous de moi ? » L'auteur de *Saint-Etienne* s'écrie : « Dieu se servit de vous, vénérée et sainte dame Fleurat, pour conserver et restaurer ce que le marteau démolisseur n'avait pas détruit de l'antique abbaye de Saint-Etienne ».

Voir dans le *Bulletin* de la société archéologique de la Charente, t. X, 381 (1875), *Du nom véritable de l'oratoire consacré à Notre-Dame sous les murs d'Angoulême* (la chapelle d'Obazine, dite des Bezines), par Gustave Babinet de Rencogne, et dans le *Bulletin* de la société des lettres de la Corrèze, n° d'octobre-novembre 1889 et suivants, *Notice sur le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obazine*, par M. Louis Guibert. Le *Dictionnaire des communes* écrit maintenant *Aubazine*.

—

Digitized by Google

# QUESTIONS ET RÉPONSES

## I — QUESTIONS

N° 446. — De qui était fils Pierre-Raphaël Joubert de Douzanville, docteur de la maison et société de Sorbonne, vicaire général de Dax, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, confesseur de madame Louise de France, plus tard, chanoine de Saintes, où il s'était retiré dès 1788, émigré en Espagne où il est mort vers 1797?

Le 12 février 1734, il avait été parrain de Pierre-Raphaël Paillot de Beauregard ; et, le 18 avril 1779, il est témoin de son filleul à son contrat de mariage passé à Versailles. Dans cet acte, il est dit « oncle maternel à la mode de Bretagne du futur ». Il portait pour armes un écusson écartelé au 1er *d'azur au lion d'argent*, au 2e et 3e, *d'or à trois guivres d'azur* ou *de sable*, au 4e, *d'azur à trois merlettes d'argent*. Couronne comtale. L'écu sommé d'une mitre et d'une crosse, sans doute comme abbé de Saint-Sauveur de Lodève.

On remarquera qu'il écartèle ses armes de celles des Méthé de Fonrémis. Serait-il fils de Jean Joubert, conseiller du roi en 1726, marié à Marthe Méthé de Fonrémis, fille de Jeanne Paillot de Beauregard? Mais alors c'est l'inverse qui était vrai, c'est-à-dire que l'abbé Joubert eut été le neveu breton de son filleul, qui était cousin germain de Marthe Méthé. A. B.

—

N° 447. *Une conspiration en 1699 contre l'arsenal de Rochefort et Pouillou.*

Le 12 mars 1690, Pontchartrain écrit à La Reynie (*Archives de la Bastille*, publiées par Ravaisson, tome IX, page 91) : « Je vous envoie un avis que le curé de Moyse en Saintonge (Moëze) donne contre Pouillou, de sa paroisse, qu'il croit être à Paris en mauvaise intention ; prenez la peine, s'il vous plaist, de voir si cet avis mérite quelque attention » (*Bibliothèque nationale*).

Le 24, il mande de Versailles à M. de Madrys, conseiller au parlement de Metz, intendant de marine en Flandre : « Le roi a fait arrêter à Paris La Cousture, avocat, sur des preuves qu'on a eues qu'il donnait des avis aux ennemis... Celui à qui il écrivait à Rotterdam, qu'il a nommé d'abord Daniel Corfinne et depuis Etienne Caillaud, français, de La Rochelle, recevait aussi les avis de Budot, contrôleur des fermes sur le quai de Dunkerque. » (*Archives de la marine*).

Pontchartrain à La Reynie, de Versailles, 18 avril 1696 : « J'envoyai, il y a quelques jours, à M. Begon, intendant de La Rochelle, pour faire arrêter Bourigault, accusé de servir d'espion à Rochefort. »

Pouillou écrit à Caillaud, son cousin germain, une lettre à l'encre sympathique, qui est ouverte et lue à la porte. Pouillou la reconnaît ; on l'arrête avec La Serre. Des lettres de Jurieu, envoyées en Angleterre à Vernon, ne laissent aucun doute sur

Digitized by Google

la conspiration (Voir *Bulletin*, III, 204). Il existe à Londres, aux archives de la marine à Paris et à la bibliothèque nationale beaucoup de lettres à ce sujet. Jurieu à Vernon :

« Pouillou est cousin germain de Caillaud, comme l'autre estoit son beau-frère... Sa nièce fille du défunt, est enfermée dans un couvent. J'ai fait savoir tout cela au roi et je vous prie de le faire savoir à mylord Duc. (*State paper office*). »

Citons la lettre de Pontchartrain à La Reynie, 9 juin 1696: « L'intendant de La Rochelle m'écrit qu'il a fait arrêter Vivier et Saint-Gilles... et m'envoie les interrogatoires... »; et le 13 juin 1696: « J'écrirai à Rochefort en conformité de ce que vous me marquez, c'est-à-dire de retenir Vivier en prison jusqu'à ce qu'on connaisse plus particulièrement la conduite qu'il a tenue ; à l'égard de Saint-Gilles, de le mettre en liberté, s'il ne se trouve rien de plus contre lui... M. Begon m'envoie l'interrogatoire qu'il a fait prêter à Maison et Saint-Jean ; je lui écris d'interroger le premier sur Desroches, officier servant dans les troupes d'Angleterre, pris à la descente de Camaret, que Pouillou lui avait adressé. Pour ce qui est de Bourrigault, j'attends un quatrième interrogatoire que M. Begon doit m'envoyer... »—Le 16 juin 1696 : « J'ai reçu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec celles que Bourrigault et Caillaud se sont écrites et la copie d'une autre que le ministre Morin a écrite à Tarault, du lieu de Moïse (Moëze). M. Begon m'envoie le quatrième interrogatoire de Bourrigault, par lequel il reconnaît son crime... Je fais expédier l'arrêt pour commettre M. Begon pour lui faire son procès. » (*Archives de la marine*). Puis le 20 mars 1697 : « Sa majesté a approuvé la proposition que vous faites de commettre M. d'Argenson pour faire le procès en dernier ressort de Pouillou, de Serres et Francion, que vous avez fait arrêter. » (*Archives de la marine*).

Jurieu mande au duc de Shrewsbury : « On a eu sans doute le soin de vous informer du malheur de M. Caillaud, notre marchand, comment son beau-frère a été pendu à La Rochelle. Vous savez aussi la triste fin de son ami de Brest, qui s'est donné la mort pour éviter la torture. M. Pouillou, son cousin, est, ou mort, ou dans un lieu où l'on n'entend plus parler de lui... J'ai sondé ce que souhaiterait M. Caillaud; il m'a paru désirer que le roi lui assignât une pension pour sa vie, qui fût capable d'entretenir toute une famille entière, ruinée par la confiscation de tout son bien... Je vous supplie donc de vouloir bien régler cela au plus tôt. » (*State paper office*).

Versailles, le 3 avril 1698. Pontchartrain à d'Argenson : « Vous avez été ci-devant commis pour l'instruction et jugement du procès de Pouillou, de Serre et Francion, espions, prisonniers à Vincennes, où ils sont toujours... Vous me ferez savoir, s'il vous plaît, quand ils seront jugés, à quelle peine ils auront été condamnés... » 24 mai 1699. (*Archives nationales*).

Le 29 juin 1699, Pontchartrain dit à M. de Saint-Mars : « Il sera conduit à la Bastille deux hommes nommés Pouillou

Digitized by Google

et Francion, qui ne doivent voir que les ecclésiastiques ou ceux que M. d'Argenson leur enverra. »

Extrait du journal de M. du Junca : « Du vendredi 11 juillet à deux heures après midi, M. Rolland, lieutenant du grand prévôt de l'Ile, est arrivé... pour transférer trois prisonniers de Vincennes : le premier, de Francion, garçon, de la religion, médecin de Saintonge ; le deuxième, M. Pouillou, garçon, de la religion ; ces deux premiers étant de la même affaire, lesquels avaient commerce dans les pays étrangers, donneurs de nouvelles au prince d'Orange et autres... Ces trois prisonniers sont détenus depuis trois ans dans le château de Vincennes, et transférés de ce jourd'huy, l'un après l'autre, dans le château de la Bastille, que M. le gouverneur a reçus et fait mettre renfermés : le premier dans la première chambre de la tour de la Bazinière, le deuxième à la première tour de la Chapelle.., tous trois seuls. »

Le 29 juillet 1699, Pontchartrain écrit à Saint-Mars : « Pouillou n'a qu'à vous dire ce qu'il sait concernant les religionnaires et les ministres qui viennent en France, afin que vous puissiez me le faire savoir aussitôt. »

Et du Junca consigne sur son journal : « Du lundi 16 juin 1704, à 7 heures du matin, M. Pouillou, du Poitou, est mort d'une suite d'une apoplexie dont il fut attaqué jeudi dernier. Il était de la R. P. R.; mais il s'était fait instruire, ayant bonne envie d'être catholique; mais il n'a pas eu le temps. Cependant on l'a enterré à l'église Saint-Paul. Lequel Pouillou détenu depuis longtemps à Vincennes, et était coupable de mort, qu'on avait changée en prison perpétuelle. »

Je désirerais bien savoir qui était ce Pouillou, et au besoin cette conspiration.

D. A.

---

## II. — RÉPONSES

N°307, t. V, 153, 229, 306; t. VI, 322; VII, 89. *Le droit du seigneur.* Un journal de la Charente-Inférieure a, numéro du 15 décembre 1889, publié un article sur le droit du seigneur qu'il définit ainsi : « Droit qu'avaient les nobles, les prêtres et les religieux de tous ordres de coucher avec les nouvelles mariées de la première à la troisième nuit de leurs noces. » Et l'on cite pour preuve une foule d'écrivains qui ont cru à cela — ou plutôt qui l'ont voulu faire croire : Laurière (1702), Merlin (1813), Boëthuis (*sic*, pour *Boëthius*, sans doute), qui « s'explique là-dessus avec des détails très précis »; Boerius. M. Fellens, auteur (1850) de *La féodalité ou les droits du seigneur, événements mystérieux, lugubres, scandaleux, exactions, despotisme, libertinage de la noblesse et du clergé*; Ducange et quelques autres, y compris M. Arthur Eveillé. L'idée est ori-

Digitized by Google

ginale d'invoquer pour témoins de ce qui existait il y a cent ans, voire il y a deux ou trois siècles, des gens qui vivent encore; et l'auteur de cet article a certainement voulu mystifier ou étonner ses lecteurs en leur donnant comme autorités l'inspecteur actuel des contributions directes de Bordeaux, puis Boethuis et Boerius, dont il ne sait pas même le nom français. Qu'il nous cite près de nous, en Saintonge ou en Aunis, par exemple, un seul fait, un seul texte authentiques ; qu'il interroge des vieillards qui ont connu leur grand-père et leur grand'mère, et qu'il en nomme un qui, de par le droit du seigneur, soit fils d'un gentilhomme, d'un moine ou de son curé ; il aura plus fait pour sa démonstration que l'accumulation des noms de gens qui ont cru des sottises ou se sont joués de la badauderie humaine. Un droit est un fait reconnu, attesté, juridique. Il doit exister quelque part, dans les mille recueils de lois et de décisions, dans les conciles et les synodes, dans les déclamations des satiriques, dans les sermons, dans les invectives des huguenots contre les vices du clergé catholique, quelque mot, quelque phrase qui montre ce droit exercé. Jusqu'à présent les plus hardis fureteurs et les plus habiles chercheurs n'ont pu rien dépister. Nous avons ici même étudié à fond la question, examiné les textes produits et conclu par cette phrase du docteur Karl Schmidt : « Le *jus primæ noctis* n'a jamais existé ; c'est une superstition des *savants*. » Nous ne pouvons répéter ce qui a été exposé; mais si l'on apporte un fait nouveau, un texte inédit, une tradition authentique, nous l'accueillerons avec empressement. Il nous coûtera peut-être bien un peu d'avoir à rougir de la vertu de nos arrières grand'mères et de la débonnaireté de leurs maris ; pourtant si l'on y tient, avec preuves à l'appui... Jusque-là nous attendons.

Mais pourquoi donc l'auteur donne-t-il à Boëce le nom de *Boethius* et à Bohier celui de *Boerius* ? Ce que c'est que d'être savant en *ius* !

—

N° 394 ; t. VIII, 152, 234. *Gaston du Lyon, chambellan de Louis XI.*

On a demandé le nom du sénéchal de Saintonge, chambellan de Louis XI, et on a répondu qu'il s'agissait de Gaston du Lyon; mais on a démontré aussi qu'il y avait une famille du Lion, en Champagne, originaire de Bourgogne, et une autre famille du même nom établie en Saintonge et à La Rochelle.

Le sénéchal Gaston du Lyon était originaire du Béarn, où ses ascendants étaient abbés lais d'Orthez ; son 10e aïeul, A.-R. du Lyon, était seigneur du Leu en 1150 ; son 9e aïeul, Garcie Arnaud, fut marié à Guisle de Miramont ; le 8e, marié à Condor de Morlane ; le 7e, Hervé, à Garsinde de Villemur ; le 6e, Thibaud-Alain, à Constance de Marsan ; le 5e, Simon, à Sybille d'Espagne ; le 4e, Guy, à Armande de Gramont en 1303 ; le 3e, Hugues, à Marguèse de Castelnau-Tursan, 1330 ; son bisaïeul,

Digitized by Google

Ispain, fut époux d'Antoinette de Navailles ; son aïeul, Ispain II, testa en 1416, marié à Marguerite de Caupenne ; son père, Ispain III, épousa Marguerite de Bezaudun, fille de Jean de Bezaudun et de Marie de Campet. C'est de lui sans doute que parle Froissart, avec le prénom d'Espaeng. Ispain III eut 3 fils et 2 filles : 1° Gaston, notre Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse et d'Albi, puis de Saintonge, fut marié à Jeanne de Lavedan, fille de Raymond-Garcie de Lavedan et de Bellegarde de Montesquiou, et devint par ce mariage seigneur de Lavedan, de Malause, etc. Son unique fille, Louise, épousa en 1492 Charles, fils bâtard du duc Jean II de Bourbon, comme il a été dit, t. VIII, 235; 2° Jean, marié à Marguerite de Luxe, veuve de Gilles, bâtard d'Albret, vicomte de Meilhan et de Maucor; il est la tige des seigneurs de Campet ; 3° Pierre, archevêque de Toulouse ; 4° la fille aînée, Anne, fut mariée (sans enfant) à Etienne de Talauresse, sénéchal de Carcassonne ; 5° la seconde, Brunette, épousa Jean de Béarn, seigneur de Saint-Maurice, dont la petite-fille porta la terre de Saint-Maurice avec le nom de Béarn dans la maison de Galard de Brassac.

Je trouve ces renseignements dans la généalogie des Castelnau-Tursan.

CALLANDREAU.

—

N° 412 ; t. VIII, 382. *Limites du Périgord et de la Saintonge.* — Cassini ne semble pas donner des renseignements suffisants. Voici ce que nous pouvons répondre, la carte de Belleyme sous les yeux : Le Périgord ne touchait la Saintonge que par deux paroisses ; la première, Saint-Michel des Rivierres (*sic*), nouvellement érigée en commune, que la rivière de la Dronne limitait jadis comme aujourd'hui, avec celles de La Barde et Saint-Aigulin (Saintonge). Arrivée à la ville de La Roche-Chalais, la limite, au lieu de continuer comme maintenant à remonter le cours de la rivière, allait au sud-est, coupant en deux La Roche-Chalais, dont la partie nord (avec un grand territoire comprenant les villages de Balan, Raboin, les Bontemps, etc.) demeurait à la Saintonge ; elle rejoignait alors la limite de la paroisse de Leparron, revenait sur elle-même jusqu'auprès du bourg de La Roche, puis montant droit au nord, suivait le chemin de Parcoul; à 3/4 de lieue, elle quittait cette route, longeait le Riou-Nègre, et abandonnait ce ruisseau près de La Combe au point de jonction avec la paroisse de Puymangou, qui dépendait de l'Angoumois.

Nous remarquons ainsi : 1° que les paroisses de Saint-Michel de Rivière, Leparron et Saint-Sicaire ; son annexe, appartenaient au Périgord, mais étaient absolument enclavées entre le Bordelais, la Saintonge et l'Angoumois ; 2° que les limites actuelles de la commune de La Barde avec celle de Saint-Michel de Rivière, puis les limites de La Roche-Chalais et de Parcoul avec Saint-Michel d'Ecluse délimitaient jadis la Saintonge et

Digitized by Google

le Périgord; 3° que les limites de Parcoul avec Puymangou formaient aussi séparation entre la Saintonge et l'Angoumois. M.-M. R.

—

N° 424 : IX, 349, 413 ; X, 72. — *La seigneurie de Soumard et les seigneurs du Treuil en Fouras.*

Il y a, chez l'artiste comme chez l'écrivain, une susceptibilité extrême; aussi me suis-je le plus souvent efforcé de mettre en pratique cette maxime : « Sois charitable pour ton prochain : car tu serais un jour critiqué au centuple. » Je me serais donc bien gardé de parler des erreurs d'autrui si, à propos de la question 424, un de mes confrères ne m'avait mis en demeure de fournir des explications sur une phrase, imprudente, j'en conviens, mais lancée non sans quelque raison, comme on va le voir.

D'abord la phrase incriminée : « Le fief de Saint-Marc, appartenant à François du Péré, était peut-être le Saint-Mard près Surgères et Le Péré », n'est nullement une affirmation. Je l'ai ajoutée, sous forme d'interrogation, avec l'idée d'indiquer une piste ou d'éveiller l'attention de M. de La Morinerie, cela sans arrière-pensée, uniquement dans l'intérêt de la recherche de la vérité, notre but commun. Jamais, en effet, on n'apporte trop de soin ou de prudence à écrire l'histoire ; et toute citation a besoin d'être contrôlée dans la mesure du possible.

Ainsi, sur des textes tirés des dépôts publics, voire des archives nationales, un nom de lieu est mal lu, ou mal attribué; chaque jour on relève des erreurs chez les historiens les plus estimés. Les inventaires officiels ne sont pas exempts de lacunes ou de fautes. Citons quelques exemples seulement, tirés de pièces fourasines.

Dernièrement, en feuilletant aux archives nationales une liasse d'aveux du Languedoc, P. 553, j'ai relevé 4 pièces en date de 1375 qui ne m'avaient nullement été signalées comme intéressant la paroisse de Fouras. Pourtant elles étaient pour moi du plus haut intérêt ; parmi elles se trouvait la déclaration de Jehan Ayraut, « paroissien de Fouras, seigneur des fiefs de Saint-Marc et Jaquelin ». Un chercheur étranger à la région, et qui n'aurait pas lu ces documents depuis la première ligne jusqu'à la dernière, aurait donc pu les négliger en les appliquant à un autre Saint-Marc, d'autant plus que le fief Jaquelin est situé bien loin de Fouras, en pleine paroisse de Thairé. Un examen complet de ces titres, surtout une lecture attentive des confrontations des fiefs, est donc nécessaire, quand on veut publier des pages aussi inédites qu'exemptes d'erreurs.

Un autre jour, comme je montrais mes essais d'histoire fourasine à M. Guérin, archiviste aux archives nationales qui m'a souvent prodigué ses sages conseils, cet aimable érudit m'indiqua le sceau de Johanne de Rochefort, dame de Fouras dans la collection des sceaux de France, n° 3,422. Non content de la description que m'en donnait cet inventaire dressé en

Digitized by Google

1863-68, j'ai voulu voir, de mes propres yeux, la pièce originale pour la dessiner (J. 171. A. 20). Or, la première chose qui me frappa, en examinant cette curieuse empreinte, fut une faute de lecture. L'*Inventaire* officiel donne, en effet, pour le texte du contre-sceau : ✝ S. DV. SEC. JOHA. DA. D. ROCHAFORT, c'est-à-dire : SEEL DU SECRET JOHANNE DAME DE ROCHAFORT, et moi je lisais : ✝ S. DV. SEC. JOHANA. D. ROCHAFORT, ce qui veut dire simplement : SEEL DU SECRET. JOHANE DE ROCHEFORT. Et M. Guérin, après un sérieux examen de l'empreinte, a reconnu la justesse de ma lecture. Du reste les titres étaient là pour confirmer mon opinion : Jehanne de Rochefort, veuve du chevalier Brien le Bœuf, était dame de Fouras et non de Rochefort, puisque cette dernière châtellenie appartenait réellement en jouissance à sa mère, Isabelle de Mallebois, veuve d'Aymeri de Rochefort. On voit donc qu'un seul mot mal lu ou mal interprété peut changer bien des choses.

Quelque temps après, je relevais, dans un aveu de 1410, cette phrase bizarre : « Jucques à l'ytier Biset. » Ne comprenant pas le sens de cette expression, j'en soumis la lecture à des élèves de l'école des chartes et à un savant distingué, travaillant à ma table ; tous me répondirent que ce devait être un personnage du nom d'Hytier Biset. Il y a bien encore dans notre pays une famille Hétier ou Hitier ; néanmoins cela ne me paraissait pas clair. Comme plus loin je relevai encore ce mot *ytier* dans le sens de canal ou d'estuaire : « Jucques à la gueule de l'ytier de Charras, là où il fiert... », moi qui connais depuis mon enfance le canal de Charras, je ne pouvais plus hésiter ; et sûr de mon interprétation, je protestai de nouveau contre le sens indiqué par mes voisins ; ceux-ci eurent alors la complaisance de fouiller tous les glossaires qui se trouvaient dans la salle de travail. En somme, comme Du Cange et les autres linguistes ne citaient pas cette expression archaïque, tous conclurent que le mot de la charte devait être mal écrit.

Depuis, j'ai retrouvé plusieurs fois encore, dans des dénombrements des châtellenies de Fouras et de Rochefort, ce mot *ytier* ou *itier*, dans le sens que je lui donne. Sans le vouloir, j'avais donc trouvé une forme du mot *étier* à ajouter aux dictionnaires de la vieille langue française. Il est juste de dire qu'Arcère avait déjà signalé (t. I, page 23) la forme latine de ce mot, ESTERIUM, dans le sens de chenal portant les eaux de la mer dans le *ja*, grand réservoir des marais salants.

Les lecteurs du *Bulletin* voudront bien me pardonner ces quelques détails sur des confusions qui n'ont aucun rapport avec fief de Soumard ; mais j'ai tenu à les citer afin de montrer qu'il ne faut jamais oublier le proverbe des anciens : « Errare humanum est », c'est-à-dire : « Tout mortel, surtout lorsqu'il a beaucoup traité de sujets historiques, est capable d'erreurs » ; témoins Arcère, Massiou, Delayant et tutti quanti. Nous aurions donc, tous, bien mauvaise grâce de poser en principe

Digitized by Google

l'infaillibilité de nos indications (1) ou de ne pas admettre la discussion.

Voici, d'ailleurs, un autre exemple..... de contradiction pris chez M. de La Morinerie, lui-même, à propos de la seigneurie du Treuil-Bussac, autre fief de la paroisse de Fouras (on voit que je ne sors pas de mon cadre), dont les limites étaient mitoyennes avec celles du fief de Soumard. Aux pages 332-333 de son volume sur *La noblesse de Saintonge*, à l'article CHADEAU DE LA CLOCHETERIE, il donne le texte de la convocation : « La dame veuve de La Clocheterie, en son logis du Treuil, paroisse de Fouras »; et il annote ainsi: « Louis Chadeau, chevalier de La Clocheterie, capitaine de vaisseau, avait été tué glorieusement sur le vaisseau l'*Hercule*, dans le combat du 12 avril 1782. Sa veuve, Louise de Chavagnac, née en 1755, épousa en secondes noces Louis Froger, chevalier de l'Eguille, appelé le comte de Froger, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. »

Eh bien, puisque le *Bulletin* n'est qu'un moyen de rechercher la vérité absolue, je me vois obligé, cette fois encore, de mettre en doute non le texte de l'auteur, mais l'explication qu'il a faite, et de me « risquer à avancer » que Louise de Chavagnac, veuve Chadeau de La Clocheterie, n'a jamais été dame du Treuil : car depuis 1742 ou plutôt de 1747 à 1797, c'est une autre veuve de La Clocheterie qui posséda ce fief. (Voir plus haut, p. 113, la notice sur le logis et les seigneurs du Treuil-Bussac).

On constatera que nos textes diffèrent absolument du commentaire de la liste officielle qu'a cité M. de La Morinerie, puisqu'aucun des titres de propriété, aucun document ne mentionne, comme dame du Treuil, une Louise de Chavagnac pendant la période de 1789. Je puis donc, en présence de toutes ces discordances, émettre un doute sur un nom propre afin d'éveiller les recherches *exactes* de mon honorable contradicteur, sans être taxé de parler à la légère ou de vouloir porter atteinte à l'autorité d'un collègue qui a beaucoup produit et dont je suis le premier à admirer la patience du chercheur et le talent de l'écrivain.

A. DUPLAIS-DESTOUCHES.

Treuil-Bussac, 3 janvier 1890.

—

N° 440 : t. XI, p. 409. *Un bénédictin de Saint-Jean d'Angély ; l'histoire de Saint-Jean d'Angély et de la Saintonge.*

---

(1) Dans le *Bulletin* de novembre, je renvoyais le lecteur, pour mon étude sur Fouras en 1789, au *Phare des Charentes*, n° du 10 mai 1889. Je dois faire remarquer ici que, les épreuves de cet article du journal n'ayant jamais été revues par moi, cette page d'histoire fourasine est émaillée de quelques fautes : 1° « La noblesse payait de son rang » pour « La noblesse payait de son sang »: car il faut noter que le service militaire obligatoire n'existait que pour la noblesse avant 1789 ; 2° Etienne Thalamy était curé de Fouras depuis *1766*, et non *1778* ; 3° « La majorité royale » pour « Majesté royale », etc.

Digitized by Google

Dom Martin et dom Duez ont pu solliciter directement du contrôleur des finances Bertin l'honneur de collaborer à la collection des chartes pour la partie relative à la Saintonge, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de leur supérieur ; cependant les documents que j'ai trouvés ne font aucune mention de dom Duez pour l'histoire de cette province. Dom Martin seul avait été chargé de l'écrire par l'échevinage de Saint-Jean d'Angély, qui en avait obtenu pour lui l'autorisation du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, ainsi que le prouvent les pièces ci-après extraites des archives de Saint-Jean d'Angély :

« Aujourd'hui, septième avril mil sept cent soixante-sept, au conseil tenu, en l'hôtel commun et échevinage de la présente ville de Saint-Jean d'Angély, par Me Pierre-Daniel Héry, conseiller du roy, son lieutenant général criminel de la sénéchaussée de la dite ville, maire et colonel de la milice bourgeoise de cette ville, sur la proposition faite par dom Martin, relligieux bénédictin de l'abbaye de cette ville, d'entreprendre l'histoire de Saintonge, Me Pierre-Daniel Héry, maire et colonel de la milice bourgeoise de la dite ville... a assemblé les officiers municipaux et notables ce jourd'huy vingt-un avril 1767 ; et dans l'assemblée d'iceux a esté délibéré d'escrire au général de la congrégation de Saint-Maur et au bureau de littérature de la dite congrégation la lettre dont les termes suivent :

« Messieurs, notre province a été le théâtre de scènes assez » intéressantes pour une histoire particulière, et notre ville y a » principallement contribué. Depuis longtemps nous avons » entendu dire que dom Martin doit l'entreprendre; nous en » avons été flattés : nous connaissons son mérite et ses talents. » Avides de lui voir suivre ce projet nous l'avons pressé ; il » nous a prouvé sa bonne volonté par les démarches qu'il nous » a témoigné avoir faites auprès de MM. le duc Duzès, le marechal de Senecterre, et votre dernier chapitre. Les réponses » satisfaisantes qu'il en a reçues nous ont donné tout espoir; mais » nous supportons les délais avec peine. Trouvez bon, messieurs, que nous vous demandions de ne pas différer davantage à envoyer à ce religieux les titres dont il a besoin pour » l'autoriser à travailler. Attachés à votre abbaye de cette » ville par une vive affection, nous désirerions de voir faire » notre histoire par un de ceux qui la composent et dont nous » connaissons la capacité. On ne pouvoit mieux confier cet » objet ; dom Martin s'est acquis l'estime générale et particulière de notre ville ; il la mérite à tous égards et nous sommes persuadés qu'il justifiera de plus en plus notre attachement et notre choix. Nous nous flattons que vous recevrez » notre proposition avec complaisance, les supérieurs d'un » corps aussi distingué ne sauront pas se refuser à de semblables démarches; et nous avons l'honneur d'être avec respect, » messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.



Digitized by Google

» Hery, *maire et lieutenant général criminel.* Dugast, *lieute-*
» *nant général de police.* Audouy de la Prade, *procureur du*
» *roy.* Guillonnet père, *échevin.* Larade, *échevin.* Bril-
» louin père, *échevin.* Perraudeau, *ancien maire.* Jarous-
» seau, *conseiller.* Mallard, *conseiller.* Ousanneau, *conseil-*
» *ler.* Brillouin, *conseiller.* Lemaistre, *avocat du roy.* Des-
» nobles, *procureur du roy de l'élection.* La Rade, *maître*
» *particulier des eaux et forêts.* Auchier, *ancien échevin.*
» Mestadier, *médecin de l'hôpital royal militaire et ancien*
» *échevin.* »

« Messieurs, rien ne justifie mieux votre amour pour la pa-
» trie que l'empressement que vous montrez pour l'histoire de
» votre ville et de la province de Saintonge. Le choix que vous
» avez fait de dom Martin ne nous laisse aucun doute sur
» l'efficacité des secours qu'il trouvera dans le corps de ville
» pour l'objet important dont il va être chargé. Rien de plus
» favorable pour lui que les éloges que vous faites de sa capa-
» cité et de ses talents. La lettre que vous m'avez fait l'honneur
» de m'écrire a fait à la dernière séance du bureau de littéra-
» ture l'impression qu'on devoit naturellement en attendre en
» déterminant en faveur de dom Martin tous les suffrages ; et
» ce religieux recevra par le prochain ordinaire la patente né-
» cessaire à l'entreprise de l'ouvrage. J'ai l'honneur d'être avec
» respect et reconnaissance votre très humble et très obéissant
» serviteur. *Signé :* Fr. P.-F. Boudier, supérieur général de la
» congrégation de Saint-Maur. »

« Mon très révérend père, à votre prompte détermination et
» à votre lettre, nous reconnaissons la congrégation de Saint-
» Maur; elle sait se choisir des chefs qui la montrent aussi juste
» dans son discernement qu'elle est noble dans ses procédés ;
» ils savent joindre à la gloire d'être utiles à la patrie le délicat
» plaisir d'obliger. Nous vous remercions, mon très révérend
» père, du présent que vous nous faites de dom Martin; la ville
» me charge de vous témoigner sa reconnaissance, ne pouvant
» vous la rendre à vous-même de vive voix. J'ai été voir dom
» Chapot, prieur de cette abbaye, qui dans les temps nous a paru
» bien accueillir ce religieux et lui donner ses suffrages. Dans
» un séminaire de gens de lettres comme le vôtre, où les bons
» sujets sont comme dans la terre qui leur est propre, vous eus-
» siez pu nous en donner cent pour un; mais dom Martin a déjà
» la confiance de notre ville. Si notre choix vous paraît honora-
» ble pour lui, il sentira que le genre d'ouvrage l'est également
» pour sa congrégation ; son émulation piquée par le double
» aiguillon, il justifiera sûrement l'éloge que nous vous en avons
» fait et concourra avec plus de force à soutenir parmi vous la
» réputation justement acquise d'avoir toujours bien mérité de
» l'état. Nous serons très flattés, mon très révérend père, de pou-
» voir également vous obliger, je le ferai beaucoup en mon par-
» ticulier, de vous donner des preuves certaines de l'attachement
» que j'ai voué depuis longtemps à l'ordre bénédictin et du res-

Digitized by Google

» pect avec lequel je ne cesserai d'être, mon révérend père, votre » très humble et très obéissant serviteur. HÉRY. »

En 1767 les documents recueillis par dom Fonteneau étaient encore à Poitiers ; ils furent envoyés à Saint-Jean d'Angély, où ils arrivèrent le 6 mars 1769, pendant une absence de dom Fonteneau. Le prieur de l'abbaye, dom Chapot, ne voulut pas prendre la garde de ce précieux dépôt et le fit mettre sous scellés par Allenet, notaire royal (1). Les scellés ne furent levés que le 16 juin suivant, en présence de dom Fonteneau, qui en fit dresser inventaire par le même notaire, ainsi qu'il suit :

« Aujourd'huy seizieme juin 1769, avant midi, nous notaire roïal à Saint-Jean d'Angély soussigné, à la requisition du révérend père dom Ignace Vergezac, prêtre, relligieux de l'ordre de Saint-

(1) Aujourd'huy sixiesme mars 1769, après midy, nous notaire royal soussigné, sur la requisition à nous faitte de la part de révérend père dom Jean-Christophe Chapot, prestre, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur du monastère de l'abbaye royalle et curé de la présente ville de Saint-Jean d'Angély, nous étant transporté au dit monastère, le dit révérend père nous y a dit et exposé, en présence des témoins cy-après nommés, que ce jourd'huy il a reçu par le messager de Poitiers, une lettre de dom Chappuis, religieux de la dite congrégation, rezidant à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, dattée de la dite abbaye le deux du présent mois, controllée cejourd'huy par Jagueneau, et avec icelle deux balles pezant ensemble six cent trente livres suivant une note mise au dos de la même lettre, suivant laquelle les dites balles renferment plusieurs manuscrits et pièces concernant l'histoire du Poitou ; que, tant par raport à ce que le dit dom Chappuis ne luy marque point quel est l'objet de cet envoy, qu'à cause de ses occupations ordinaires, le dit R. P. ne peut se charger des dites balles, n'y de ce qui y est contenu, en sorte qu'il désire qu'elles restent dans la chartrier de la dite abbaye de cette ville, où elles sont actuellement, jusques à ce qu'il plaise à qui il appartient, d'en disposer, mais que préalablement et par précaution, le dit dom Chapot entend les faire ceintrer et cacheter de manière qu'on ne puisse dire qu'il en ait esté tiré aucune chose; et pour être présents à cette opération le dit révérend père Chapot a prié et requis dom Ignace Vergezac, sous-prieur du dit monastère ; dom Ignace Perbet, doyen ; dom François Baron, secrétaire du chapitre ; dom Jean-Baptiste Deforis, senieur; dom Louis François-Goudon, sous-cellerier, et dom Jacques Chapuis, dépositaire; lesquels s'étant présentés, il a été reconnu en leur présence que les dites deux balles ont été receües par le dit révérend père Chapot et le dit dom Gourdon et dom Chapuis dépositaire ; que les grosses toilles dont elles sont couvertes sont entières et bien cousues et ainsy qu'elles l'étoient lors de la dite réception: et pour les mettre d'autant plus en sûreté, le dit dom Chapot nous a fait donner une pièce de galon de fil blanc, large d'environ un pouce, dont nous dit notaire avons coupé un long morceau avec lequel nous avons ceintré l'une des dites balles en long et en large, en croizant ledit gallon des deux bouts, duquel et sur l'un des costés de la dite balle, nous avons fait un nœud ; et à l'extrémité de chacun des dits bouts, nous avons fait fondre de la cire rouge et posé le cachet aux armes du dit monastère, qui nous a été présenté par le dit dom Chapot ; et entre ce même cachet et le nœud fait au gallon, nous dit notaire, y avons encore fait fondre de la cire rouge et apliqué sur icelle le cachet dont nous nous servons ordinairement et sur le milieu duquel est un chevron brizé, au-dessus deux coquilles et une étoile et au-dessous un dauphin ; après quoy nous en avons autant fait à l'autre balle qui est plus petite que la première ; lesquelles deux balles sont demeurées dans le dit chartrier, et y resteront, a dit le dit dom Chapot, jusqu'à ce qu'il plaise à qui il appartient, comme dit est, d'en disposer ; au surplus le dit révérend père nous a présenté un mémoire non signé écrit de la même main que la sus dite lettre, sur un seul costé d'une feuille de papier commun, contenant état de plusieurs pièces et de différents mémoires, manuscrits et imprimés, qui ont esté tirés, selon l'énoncé d'icelluy mémoire, des paquets et liasses contenües dans les dites balles

Digitized by Google

Benoît, congrégation de Saint-Maur, sous-prieur du monastère de l'abbaye roïalle de cette ditte ville du dit ordre et congrégation, y demeurant, nous sommes transporté au même monastère, ou étant ledit sieur sous-prieur nous a dit et exposé en présence des témoins cy après nommés, qu'en conformité de la lettre missive à luy écritte de Marmoutiers-lez-Tours, le neuf du présent mois, par très révérend père dom Jean-Christophle Chapot, aussi prêtre et relligieux du dit ordre et congrégation, définiteur d'icelle, prieur du dit monastère et curé de cette ditte ville, il désire faire faire la reconnaissance et levée des scellés par nous dit notaire mis et apposés, à la requisition du dit révérend père prieur, sur deux grosses balles renfermant plusieurs manuscrits et pièces concernant l'histoire de Poitou, faits et recueillis par dom Léonard Fonteneau, relligieux de la dite congrégation, et qui sont actuellement dans le chartrier de la dite abbaye ainsi qu'il en résulte par notre procès-verbal du six mars dernier, fait en présence des sieurs senieurs de la dite abbaye, controllé le douze du même mois par Jaguenaud, à l'effet de quoy et pour être présents à la dite reconnaissance et levée de scellés, le dit sieur sous-prieur a requis conformément à la dite lettre révérends pères dom Ignace Perbet Dorin, dom Jean-Claude Gaulne, scellerier, dom Jean-Baptiste Deforis, senieurs du dit monastère, et aussi le dit dom Fontenau, demeurant égallement dans icelluy monastère, lesquels s'étant rendus au dit chartrier et le dit sieur sous-prieur nous aïant mis en main le cachet aux armes de la dite abbaye, et nous dit notaire aïant tiré de notre poche celuy dont nous nous servons ordinairement, avec lesquels les deux balles furent scellées lors du dit procès-verbal, et aïant pris les mêmes cachets, nous les avons, en présence du dit sieur sous-prieur, des dits sieurs senieurs, de dom François Baron, secrétaire du chapitre, du dit dom Fontenau, et des dits témoins cy-après nommés, présentés sur les dits scellés qui ont été reconnus sains, entiers et conformes aux dits cachets posés sur un large galon de fil blanc qui croisait chacune des dites balles; lequel galon s'est aussi trouvé sain et entier, ainsi que les toiles qui font les couvertures des mêmes balles dont les coutures ont également été reconnues être telles qu'elles étaient lors du sus dit procès verbal; et le dit sieur sous-prieur, du consente-

---

et remises à qui elles appartenoient; lequel mémoire et la dite lettre le dit révérend père Chapot s'est retenus, et de tout ce que dessus nous a requis acte que luy avons octroyé, pour valloir et servir ainsy que de raison. Fait, lû et passé au dit chartrier du dit monastère, les jour et an que dessus, en présence de Morice Desfreuche fils, tonnelier, et de Pierre Pineau, domestique, demeurants au dit Saint-Jean, témoins connus et requis, soussignés avec les dits sieurs religieux. Fr. J.- CHRISTOPHE CHAPOT, *prieur*. Fr. IG. VERGESAC, *sous-prieur*. Fr. IG. PERBET, *senieur*. Fe F.-L. GOUDON, *souscellerier*. Fe J.-B. DEFORIS, R. B., *senieur*. Fe J. CHAPUIS, *R. B., dépositaire*. BARON, *secrétaire du chapitre*. PIERRE PINEAU. MORICE DESFREUCHE. ALLENET, *notaire royal*.

Controllé à Saint-Jean d'Angély, le 12 mars 1769; reçu treize sols. JAGUENEAU. (Minute en l'étude de Me Ménard, notaire à Saint-Jean d'Angély).

Digitized by Google

ment et avis des autres relligieux, cy dessus nommés, aïant, pour plus de commodité, fait porter les dites deux balles dans l'une des chambres de l'infirmerie du dit monastère, non occupée pour le présent, la plus grosse des dites deux balles y a été ouverte, après que les scellés en ont été levés par nous dit notaire, en présence des dits sieurs relligieux; et dans la même présence et des dits témoins, le dit dom Fontenau nous a représenté l'invantaire sous signature privée des manuscrits relliés et non relliés, mis ou à mettre en ordre, des chartes aussi mises ou à mettre au net, des livres empruntés par le dit dom Fontenau de divers endroits et des titres originaux qu'il avait le tout laissé dans le cabinet de la chambre qu'il occupait dans l'abbaïe de Saint-Cyprien de Poitiers à la disposition de dom Cailhava, prieur de cette dernière abbaye, le vingt-six septembre 1767, signé: P. Cailhava, prieur; Fr. M. Coureau, sous-prieur; Fr. L. Fontenau; fr. J.-C. Chapuis, cellerier, iceluy invantaire controllé au bureau de la présente ville ce jourd'huy par Jaguenaud, qui a reçu sept livres seize sols, lequel inventaire nous dit notaire avons pris en main pour faire, ce requérant le dit sieur sous-prieur, la verification des articles et objets d'iceluy contenus dans les dites deux balles, pour être ensuite par luy remis entre les mains et à la disposition du dit dom Fontenau, qui a déclaré y consentir moïennant que l'enumération ou compte soit fait de tout ce qui luy sera remis; et nous dit notaire déferant à la requisition du dit sieur sous-prieur, avons fait tirer de la dite première balle les quarante-cinq manuscrits relliés qui s'y sont trouvés au même état désigné dans la première partie du dit invantaire, et en font les quarante-cinq premiers articles.

» Plus un gros portefeuille in folio intitulé *Nobiliaires, sceaux, plans, dessins, armoiries, généalogies,* etc., lequel s'est trouvé rempli de la même manière énoncée au dit invantaire article quarante-six;

» Plus un autre portefeuille, qui fait l'article quarante-sept, intitulé *Mélange de divers morceaux relatifs à l'histoire du Poitou*; lesquels aïant été comptés avec exactitude, il s'y est trouvé 555 feuillets qui font 13 de plus que ne porte le dit article d'invantaire où le dit portefeuille est emploïé;

» Plus un autre portefeuille intitulé comme le précédent et auquel il ne s'est trouvé que 459 feuillets au lieu de 472 que porte l'article 48 du même invantaire, en sorte qu'il y manque treize feuillets;

» Plus un autre portefeuille intitulé *Mélange de diverses pièces relatives à l'histoire du Poitou,* lequel selon l'article 49 du même invantaire devait contenir 279 feuillets, ne s'y étant cependant trouvé que 236 feuillets, en sorte qu'il y manque 43 feuillets; mais au lieu de 5 imprimés énoncés au même article, il s'y en est trouvé 16;

» Plus une grosse liasse contenant des copies du cartulaire de l'abaye des Noïers in folio, et dans laquelle, selon le dit in-

Digitized by Google

vantaire, article 50, il devait ne s'y trouver que 632 feuillets, y en aïant cependant 3 de plus ;

» Plus une grosse liasse intitulée *Pour l'éclésiastique de Poitou*, qui, selon le dit inventaire, article 51, ne contenait lors d'yceluy que 1935 feuillets, outre un imprimé concernant la translation de l'évêché de Maillezais à La Rochelle, et qui par le compte qui en a été fait s'est trouvé être de 54 feuillets de plus.

» Quant aux articles 52 et 53 du dit invantaire, ils se sont trouvés complets.

» A l'égard de l'article 54 contenant, suivant le dit invantaire, des pièces scellées et utiles pour composer l'histoire de l'ancienne et célèbre église de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, au nombre de 306 feuillets, il s'y est trouvé 31 feuillets de plus.

» Plus a été tiré de la dite balle un recueil des auteurs poitevins et hommes illustres du pais, qui, selon l'invantaire, ne devait contenirque 141 feuillets, y en aïant cependant 51 de plus.

» Plus une liasse qui contient, suivant l'énoncé de l'article 57 du dit invantaire, le canevas informe et à remplir de l'histoire généralle de la province de Poitou, et dans laquelle liasse il devait se trouver 33 longues nottes en forme de dissertations sur différents objets des antiquittés de la dite province, laquelle liasse devait contenir, selon le dit invantaire, article 57, 586 feuillets, et aïant aussi été comptée avec exactitude il s'y est trouvé manquer 116 feuillets particulièrement deux des dites nottes.

» Plus a été vérifiée la caisse qui fait l'article 58 du dit invantaire, suivant lequel elle est composée de mémoires pour l'église chatédralle de Poitiers, et il s'y est trouvé un feuillet de plus que le nombre porté au dit article ;

» Plus un pacquet d'extraits de chartes des VIIIe et IXe siècles, au nombre de 65 suivant l'article 59 du dit invantaire, s'y étant cependant trouvé 2 chartes de plus et 1 notte ou avertissement ;

» Plus un autre pacquet de chartes du Xe siècle qui fait l'article 60 du dit invantaire, suivant lequel il ne devait y avoir au dit pacquet que 383 chartes, s'y étant cependant trouvé 3 chartes de plus ;

» Plus un autre paquet d'extraits de chartes du XIe siècle qui fait l'article 61, suivant lequel il ne devrait y avoir au dit pacquet que 594 chartes, y aïant cependant 3 pièces ou coppies de plus.

» Plus a été verifiée une autre liasse d'extraits de chartes du XIIe siècle faisant l'article 62 du dit invantaire, suivant lequel il ne devait s'y trouver que 629 pièces ou extraits, y en aïant cependant 22 de plus ;

» Plus une autre liasse ou pacquet d'extraits de chartes du XIIIe siècle portée à l'article 63 du dit invantaire, au nombre de 562, qui font 3 de plus que ne porte le dit article ;

Digitized by Google

» Plus un autre pacquet d'extraits et copies de chartes au nombre de 413, aussi du XIII^e^ siècle, qui font 14 de plus que ne porte l'article 64 du dit invantaire ;

» Plus un autre pacquet de coppies de différentes pièces du XIV^e^ siècle, au nombre de 388, qui font 3 de plus que ne porte l'article 65 du dit invantaire ;

» Plus un autre pacquet d'extraits et coppies de différentes pièces du XV^e^ siècle, au nombre de 303, qui est celuy énoncé à l'article 66 du dit invantaire ;

» Plus un autre pacquet d'extraits et coppies de différentes pièces du XVI^e^ siècle, qui n'ont pas encore été mises au net et sont dans un état informe, au nombre de 628, qui font 11 de moins que ne porte le dit invantaire à l'article 67 ;

» Plus un autre pacquet d'extraits et coppies de pièces du XVII^e^ siècle, qui n'ont pas été mises au net, au nombre de 633, qui font 36 de moins que ne porte l'article 68 du dit invantaire ;

» Plus un autre pacquet de coppies ou extraits de différentes pièces aussi du XVII^e^ siècle, qui n'ont pas été mises au net, au nombre de 351, qui font 5 de moins que ne porte l'article 69 ;

» Plus une autre liasse de coppies de pièces du XVIII^e^ siècle, au nombre de 250, qui font 4 de moins que ne porte le 70^e^ article du dit invantaire ;

» Plus un autre pacquet ou liasse de coppies ou extraits de pièces du XV^e^ siècle, qui n'ont pas été mises au net, non plus que celles de bien d'autres articles cy dessus selon l'énoncé au dit invantaire, au nombre de 276, qui font le nombre porté à l'article 71 du même invantaire ;

» Plus une liasse étiquetée *Mélanges de chartes de divers siècles*, où toutes les pièces sont mises au net, au nombre de 514, qui font 5 de moins que celuy porté au 72^e^ article du dit invantaire, suivant lequel il devrait y avoir 519 pièces ; auquel article il manque ainsi qu'aux 13 articles précédents une grande boite de carton énoncée à l'invantaire à chacun des dits articles ;

» Plus quatre liasses qui ensemble donnent le nombre de 920 feuillets, qui font 13 de moins que ce qui est porté au 73^e^ article du dit invantaire, où est aussi porté une boëte qui n'a point été rapportée et dans laquelle étaient les dites 4 liasses ;

» Plus une liasse étiquettée *Liasse*, qui contient des chartes et autres actes de différents siècles pour être distribuées chacunes en leurs places, laquelle liasse s'est trouvée conforme à l'énoncé de l'invantaire ;

» Plus un carton dans lequel sont plusieurs petites bandes et feuilles de papier qui, selon l'article 75 du dit invantaire, étaient dans une caisse étiquettée: «*Petits extraits assez essentiels* puisés dans diverses sources et dans quantité de titres originaux, dont les copies entières auraient été inutiles pour servir au *Gallia christiana*, le rectifier quant aux églises du Poitou, et pour servir également au nobiliaire de la province, à mettre en cahier par ordre chronologique pour chaque siècle », lesquelles petites

Digitized by Google

bandes et feuilles en quantité peu considérable au dit carton, sont presque toutes chiffonnées comme du papier qu'on voudrait jetter au bourrier ; sur le fait duquel article le dit dom Fontenau, a fait observer que les dites bandes de papier et feuilles trouvées au dit carton ne font pas à beaucoup près celles qui étaient dans la dite boite qui n'est point à la portée, et que l'affectation qu'on a eu au sujet de ces mêmes articles et de plusieurs autres, dont est cas cy dessus, luy donne lieu de croire qu'on a voulu déranger et comme déshonorer bonne partie de son ouvrage, qu'on a gardé à la dite abbaïe de Saint-Cyprien de Poitiers les 181 volumes de livres que le dit dom Fontenau avait emprunté des abbaies de Nuaillé, Saint-Maixant et Saint-Jouin, lesquels sont énoncés dans les sixième, septième et huittième partie du dit invantaire et ne se sont point trouvés dans les dites deux balles, dont les cachets ont été levés selon l'énoncé cy dessus et tant de l'une que de l'autre et trouvés relativement au susdit procès-verbal ;

» A l'égard des divers morceaux historiques qui ont été communiqués au dit révérend père Fontenau par différentes maisons, et qui sont emploïés dans les 11 premiers articles de la 10e partie du dit invantaire, ils se sont trouvés dans les sus dites deux balles, tels qu'ils sont désignés aux dits onze articles ;

» Il en est de même des deux liasses qui font les 12e et 13e articles de la dixième partie du dit invantaire. Quant aux quatre articles qui forment la 12e partie du même invantaire, il ne s'est trouvé d'iceux dans les dites balles que 50 médailles romaines de bronze, très anciennes et de différentes grandeurs, trouvées selon que l'a déclaré le dit dom Fontenau, en fouillant des terres dans la nouvelle place de Blossac, qui était autrefois le cimetière occidental des Romains païens de la ville de Poitiers, lequel nombre de médailles fait 4 de moins que l'énoncé de la même partie d'invantaire, où il est fait état de trois différentes urnes, l'une de verre et les autres de terre cuitte, qui ne se sont point trouvées dans les dites balles, non plus que les titres originaux qui font la 11e partie du même invantaire.

» Ne s'est pas non plus trouvé dans les sus dites deux balles une quantité considérable de cartes géographiques, grandes et petites, que le dit révérend père Fontenau a dit avoir aussi laissées dans son cabinet et dans la chambre où il couchait au monastère de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, notamment les cartes enluminées de M. Guillaume de Lisle, géographe du roy, relliées toutes ensemble en forme d'atlas ; de plus une carte ancienne des Gaules, dressée et corrigée par M. l'abbé Lebœuf, de l'académie des sciences, et par dom Bouquet, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur ; item les cartes du duché de Thouars, toutes lesquelles cartes, ainsi qu'un instrument de mathématiques propre à dessigner les armoiries et que le dit dom Fontenau a dit avoir laissé au dit cabinet, ne se sont point trouvés dans les dites deux balles, et

Digitized by Google

n'avoient point été emploïées au dit invantaire par oubli; a de plus été observé et reconneu que la majeure partie des liasses et pacquets dont est cas cy dessus, sont foulez, dérangez, dans un état peu exact et bien différent selon que l'a déclaré le dit dom Fontenau, reconnaissant le dit révérend père Vergezac que la susdite lettre du révérend père Chapot, prieur, luy est demeurée, et le dit dom Fontenau qu'il s'est nanti de l'inventaire mentionné cy dessus et qu'il a lui-même représenté au commencement du présent procès-verbal.

» Et à l'instant tous les susdits papiers et mémoires et autres choses trouvées dans les susdites deux balles selon l'énoncé cy dessus, ont été laissées dans la susdite chambre d'infirmerie à la disposition du révérend père Fontenau qui s'en est chargé, sous les protestations de droit au sujet de ce qui ne s'est pas trouvé dans les mêmes balles et devaient s'y trouver selon l'énoncé à l'invantaire dont est cas cy dessus, dont et de tout quoy les dits révérends pères Vergezac au dit nom et révérend dom Fontenau ont requis acte à nous dit notaire qui leur avons octroié pour valloir et servir ainsi que de raison. Fait et arrêté au dit monastère de l'abbaïe roïalle de la présente ville de Saint-Jean d'Angély dans la sus dite chambre, les 16e, 17e et 18e juin au dit an 1769, en présence des sieurs senieurs et secrettaire du dit monastère, et aussi en présence de sieur Joseph Joubert, clerc d'étude, et de Pierre Pineau, domestique, demeurant au dit Saint-Jean, témoins connus et requis, soussignés avec les dits sieurs relligieux comparants et nous dit notaire, qui déclarons, à telle fin que de raison, que l'examen cy dessus énoncé n'aïant pu être fini dans le jour d'hier, la clef de la sus dite chambre d'infirmerie, nous fut déposée à la fin de la vacation du soir, laquelle clef nous avons rapportée et représentée à l'instant du commencement de la première vacation de ce jour, en aïant aussi été dépositaire depuis le commencement jusqu'à la fin de l'opération. Fe Ig. Vergezac, *sous-prieur*. Fe Ignace Perbet, *senieur*. Fe F. Baron. Fe L. Fonteneau. Fe J.-B. Deforis, *senieur*. Fe Gaulne, *senieur*. J. Joubert. Pierre Pinau. Allenet, *notaire royal*.

» Controllé à Saint-Jean d'Angély le dix-huit juin 1769, reçu . . . Robinet. »

(Minute en l'étude de Me Ménard, notaire à Saint-Jean.

En 1784, Marie-Silvine Robert, dame de Villemartin, veuve de messire Antoine-Amable du Breuil-Hélion de La Guéronnière, demeurant au château du dit lieu, paroisse de Saint-Pierre d'Usson, en Poitou, présenta une requête, le 23 juin, au lieutenant général de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély pour obtenir copie du procès-verbal d'inventaire ci-dessus (1). La

(1) « A monsieur le lieutenant général de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély, supplie humblement Marie-Silvine Robert, dame de Villemartin, veuve de messire Antoine-Amable du Breuil-Hélion de La Guéronnière, demeurant au

Digitized by Google

requête ne dit point quel intérêt avait Mme de La Guéronnière à posséder cette pièce. Elle fut autorisée le même jour (1). à se la faire délivrer.

Les manuscrits de dom Fonteneau sont précieusement conservés à la bibliothèque de Poitiers ; que sont devenus ceux de dom Martin ? L.-C. SAUDAU.

—

N° 442 : X, 59. *Le collectionneur saintongeais Pavillon.* — Le *D(ominus) Pavilio* dont il est question dans Peyresc, (Cf. le *Bulletin des archives*, numéro du 1er janvier 1890, pag. 59, et ma note dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, numéro du 15 décembre 1889, page 468) ne serait-il pas le « sieur Jean Pavillon, prêtre, curé de Saint-Savinien et de Saint-Hilaire de Melle », dont le nom se trouve mentionné dans un curieux procès-verbal du 29 mars 1654 publié, en 1872, par Babert de Juillé, au t. I, page 326 des *Bulletins* de la société de statistique des Deux-Sèvres ? Dans la copie de ce document qui a pour titre : « *Procès-verbal de messire Pierre-Saturne Houlyer, constatant le bris du banc des autorités dans l'église de Saint-Savinien* (de Melle) », je relève ce qui suit : « Aujourd'hui vingt-neuvième du mois de mars mil six cent cinquante-quatre, jour solennel des rameaux... est venu au devant de nous le sieur Jean Pavillon, prêtre, curé de ladite église de Saint-Savinien et de Saint-Hilaire annexés ; lequel, tout étonné nous a dit et déclaré que le grand banc qu'il avait fait mettre et poser à côté droit du cœur de ladite église Saint-Savinien, proche le grand hôtel d'icelle, avec un dossier de bois contre la muraille dudit cœur, qui y avait été attaché depuis la réception du sieur Nau, advocat du roy et conseiller au siège, avait été hier au soir fort tard, ou cette nuit passée, rompu et haché en cent pièces, en

---

château du dit lieu, paroisse de Saint-Pierre d'Usson en Poitou, poursuite et diligence de maître Joseph Pontois, archiviste, demeurant en la ville de Poitiers, son fondé de procuration, disant la dite dame suppliante qu'elle a intérêt d'avoir une expédition d'un acte ou procès-verbal d'inventaire de certains titres, livres et manuscrits, le dit procès-verbal retenu par Allenet, notaire royal, en date des 16 et 17 juin 1769, controllé au bureau de cette ville le 18 du dit mois. La suppliante s'est présentée, ou a fait présenter son fondé de procuration chez maître Allenet pour avoir cette expédition en forme, qui lui en a fait refus, parce que ce n'est point elle qui a requis ce procès-verbal ; ce qui l'oblige à recourir à votre autorité. Ce considéré, monsieur, il vous plaise de vos grâces d'enjoindre au dit maître Allenet de délivrer à la suppliante, ou quoi que ce soit au dit sieur Pontois, son fondé de procuration, une expédition en forme du dit procès-verbal, et ce à la vue de votre ordonnance, et à la charge de salaires compétants ; ce qui sera exécuté provisoirement, non obstant opposition, ou appellation, à quoi la suppliante conclud, et ferez bien. PONTOIS, *fondé de procuration.* JOUANNEAU, *procureur.* »

(1) Vu la présente requête, avons enjoint à Me Allenet, notaire royal, de délivrer à la suppliante, à la vue de notre présente ordonnance, expédition du procès-verbal requis, à la charge par la dite suppliante de payer au dit notaire ses frais et salaires compétents, ce qui sera exécuté provisoirement nonobstant opposition ou appel. A Saint-Jean d'Angély, le 23 juin 1784. DE BONNEGENS.

(Etude de Me Charles Ménard, notaire à Saint-Jean d'Angély.)

Digitized by Google

sorte que la placé dudit banc ressemble à un petit bûcher plein de coupeaux gros et larges comme la main... »

La présence des « coupeaux » ayant été attestée par messire Pierre-Saturne Houlyer, conseiller du roi, mais l'auteur du méfait n'ayant pas été découvert, c'est sur un « sieur Hilaire Pouppeau, procureur du roy », qui se trouvait par hasard dans l'église, que se passe la colère du magistrat.

Hilaire Pouppeau « n'ayant pas fait grand cas du désordre » et s'étant montré quelque peu insolent à l'adresse de Saturne Houlyer, voit son nom consigné dans le procès-verbal pour « s'être présenté aujourd'hui, en cette église (de Saint-Savinien), et à l'heure de la procession, avec un habit gris, un bas de chausse de drap blanc, un manteau court et noir, au lieu d'être vêtu décemment, comme tous les officiers du roy, principalement lorsqu'ils vont aux églises et aux lieux de dévotion ».

Peyresc étant mort le 24 juin 1637, à 57 ans, il y a quelques présomptions pour que son correspondant *saintongeais* ait pu être le curé de Melle dont il s'agit dans le procès-verbal que je viens de citer en partie. Pour être complétement fixé sur ce point, il faudrait savoir si Jean Pavillon s'occupait d'archéologie et quel était son âge en 1637 ; je n'ai malheureusement pas le temps de faire ces recherches en ce moment-ci ; mais il y a une voie d'investigation qui se trouve ouverte de ce côté.

*P. S.* — Au dernier moment, M. Mowat me fait connaître qu'on trouve la mention suivante dans le *Dictionnaire des amateurs du* XVII^e^ *siècle*, par Bonnaffé, pag. 244 : « Pavillon (Nicolas-Georges), mort en 1644, avocat au parlement de Paris. Peyresc (1611) donne la suite de ses médailles. Les livres de Pavillon passèrent après sa mort en partie dans la bibliothèque de Gaspard de Neuchèze, seigneur de La Brulonnière. »

Le correspondant de Peyresc était donc, soit le curé de Melle, soit l'avocat au parlement de Paris, et plus vraisemblablement celui-ci que celui-là.

Lieutenant ESPÉRANDIEU.

—

N° 445 : t. X, 61. *Les Mouchard de Chaban et la comtesse Fanny de Beauharnais.* — Sans penser même à résoudre la question posée, je transcris simplement : Acte de naissance (26 décembre 1776) de Henry-Louis Mouchard de Chaban, neveu de la comtesse Fanny de Beauharnais [1], d'après l'*Extrait du*

1. Abraham-Marie Mouchard, écuyer, seigneur de Croix-Chapeau, La Garde-aux-Valets et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, général des finances à Châlons-sur-Marne, eut d'Anne-Louise Lazure : 1° Marie-Anne-Françoise, née en 1738 — dit la *Biographie saintongeaise.* « à Croix-Chapeau, près La Rochelle », où l'abbé Braud, qui a compulsé les registres paroissiaux pour son *Etat nominatif des curés de Croix-Chapeau*, n'a pas retrouvé son acte de baptême ; à Paris, selon Courcelles, la *Biographie* Michaud, etc., ce qui serait plus vraisemblable, sa sœur étant née à Paris et ayant été baptisée à Saint-Eustache, — mariée, le 1^er^ mars 1753, à Claude de

Digitized by Google

*registre des baptêmes faits en l'église paroissiale de Saint-Eustache, à Paris :*

« L'an mil sept cent soixante-seize, le vendredi vingt-sept décembre, fut baptisé Henry-Louis, né d'hier, fils de messire François-Philippe-Amédée Mouchard, chevalier, seigneur de Chaban, capitaine au régiment des gardes françoises de sa majesté, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Anne-Louise Mouchard, son épouse, demeurant rue Montmartre. Le parain, très haut et très puissant seigneur monseigneur Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, baron de Saint-Quentin, seigneur de Saint-Martin de La Coudre et autres lieux, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées, cy devant son ambassadeur dans les cours de Rome, Vienne et Madrid, commandant pour le roy dans la province de Bretagne, dans laquelle il est actuellement résident, représenté par très haut et très puissant seigneur monseigneur Nicolas-François-Julie, comte de La Tour d'Auvergne et d'Apchier, baron de Montsuc, marquis de La Maregeride et seigneur de Vémars, Marsac, Créquy, Leins, Fressin, Wambercourf et autres lieux, maréchal des camps et armées du roy ; la maraine, très haute et très puissante dame madame Elisabeth-Louise-Adélaïde de Scepeaux de Beaupréau, comtesse de La Tour d'Auvergne [1], dame pour accompagner Madame, épouse du seigneur représentant, lesquels ont signé.

» Collationné à l'original, et délivré par moi, prêtre et vicaire de la susdite église. A Paris, ce 28 décembre 1781.

» De Lavilléon ».

*Au dos:* « Nous, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Paris, certifions que le sieur de Lavilléon, qui a signé de l'autre part, est tel qu'il s'est qualifié, et que foi doit être ajoutée à sa signature, partout où besoin sera. Donné à Paris le trente-un mai mil sept cent quatre-vingt-un. D'Argent, *vicaire général.* Par mandement : Le Court ». Sceau en applique : *D'argent à la croix engrêlée de gueules, cantonnée de quatre aigles de sable, becquées et onglées de gueules.* En

---

Beauharnais, comte des Roches-Baritaut, capitaine des vaisseaux du roi et de l'artillerie de marine, dont un fils, né à La Rochelle le 26 septembre 1756, Claude de Beauharnais, sénateur, comte de l'empire, etc.; 2° Anne-Louise, mariée, le 11 juin 1754, à son cousin Philippe-Amédée Mouchard.

1. Le parrain, Henry Bouchard d'Esparbès, et la marraine, Elisabeth-Louise, comtesse de Scepeaux, étaient parents de l'enfant baptisé. En effet, Francois Mouchard, un des directeurs de la compagnie des Indes, avait eu pour fille Marie, mariée à messire Duché, *alias* du Ché, chevalier d'honneur au bureau des finances de La Rochelle ; et la fille de ces derniers avait épousé le marquis de Scepeaux de Beaupréau, gouverneur de l'Anjou et du Saumurois, dont les deux filles épousèrent : l'une Henry d'Aubeterre, et l'autre, le comte de La Tour d'Auvergne. Or, François Mouchard était grand-père de la mère de l'enfant, Anne-Louise Mouchard, mariée à son cousin François-Philippe-Amédée de Chaban, capitaine aux gardes françaises.

Digitized by Google

légende : ANT. EL. L. LE. CLERC. DE. JUIGNÉ. ARCH. PARIS. DUX. ET. PAR. FRANCIÆ.

—

N° 447. *La conspiration contre l'arsenal de Rochefort.*

A tout hasard voici quelques notes sur des personnages dont parle la question :

Le manuscrit donne-t-il Serre ou Serée. Au XVII[e] siècle, il existait à Soubise une famille Serée. Le 27 septembre 1660, est présenté au temple de cette ville par M[e] Pierre Barbier, sieur de Vouillan (mari de Catherine Lalouhé, laquelle, devenue veuve, épousa Pierre Hesperien, ministre en 1664), et Elisabeth Serée, Pierre Serée, fils d' « honorable homme » Benjamin de Serée, et de damoiselle Marie Affaneur (*Archives du greffe de Marennes*).

Josué Pouliou, le jeune, marchand, était ancien du consistoire. Le 14 juin 1671, il épousa au temple de Moëze Anne Sanxay, morte à 30 ans le 12 novembre 1681, dont : Anne (1672†1676), Josué (1676), Daniel (1678) et Samuel (1679†1682). Il était beau-frère de Jacques Sanxay, ministre de Saint-Jean d'Angle, où ce dernier avait remplacé Abel Lattay, en 1677. (*Registres protestants de Moëze et de Saint-Jean d'Angle*).

Joseph de La Fosse, aumônier du roi en la marine, docteur en théologie, était curé de Moëze de 1676 à 1710. (*Registres paroissiaux de Moëze.*

Moëze, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, était un petit centre de réformés où les huguenots de Saint-Froult, et souvent ceux de Soubise et de Beaugeay, venaient aussi exercer leur culte. De 1666 à 1682, la moyenne annuelle des baptêmes s'est élevée à 60 ; tandis que le culte catholique, pour Moëze seul, de 1676 à 1685, n'a eu à enregistrer qu'une moyenne de 13 naissances. En 1685, les registres constatent plus de cinq cents abjurations, parmi lesquelles il convient de citer les Vasselot de La Chesnaye, Paul de Vallée, Pierre de Lavillayne, capitaine de vaisseau, sa femme Elizabeth Texier, et ses enfants. L'évêque de Saintes était à Moëze, le 5 octobre, et il reçut ce jour-là quelques abjurations.

Jean Morin, marié à Jeanne Gabiou, fut, au mois d'octobre 1670, reçu ministre de Moëze en remplacement de Blanc du Bouil (*Archives du greffe de Marennes*).

Pierre Tareau, marchand, était ancien du consistoire ; marié à Elizabeth Thomas. Il a abjuré à Moëze, le 29 septembre 1685.

Bourrigauld est un nom de la côte saintongeaise; mais il est impossible d'indiquer celui dont parle Pontchartrain. Bertrand Bourrigauld était clerc chez Elisée Bechet, notaire à Arvert; il est témoin à un acte de 1669. Joachim Bourrigauld, marchand, assiste au mariage d'André Chevalier, qui a lieu au temple de Marennes en 1681. Jérémie Bourrigauld présente au temple de Saint-Just, en 1683, avec Jeanne Bourrigauld, la fille de Jean Gabiou, marchand, et de Claude Bourrigauld. Il est bon de

Digitized by Google

remarquer que, peu après la fondation de Rochefort (1666), beaucoup d'habitants d'entre Charente et Seudre et de l'île d'Arvert sont allés s'y établir, les uns exerçant leur commerce ou leur industrie, les autres travaillant dans le port. Les réformés ne trouvant pas, sans doute, à y exercer convenablement leur culte — et cependant Piere Degéac y était ministre avant de remplacer Hesperieu à Soubise — ils se rendaient à Soubise pour se marier et faire baptiser leurs enfants. De 1669 à 1681 nous avons compté plus de cent familles de cette catégorie (*Archives du greffe de Marennes*).

A. L.

## BIBLIOGRAPHIE

Espérandieu (Le lieutenant Emile), professeur à l'école militaire d'infanterie. *Etudes sur le Kef*. Paris, A. Barbier (1888), in-8°, VI-147 pages et deux planches.

Ce travail, tiré à 250 exemplaires, comprend deux parties : esquisse historique de la ville du Kef (ancienne *Scica Veneria*) et de la province de Numidie, dont elle fait partie; puis, épigraphie du Kef, c'est-à-dire la transcription de toutes les inscriptions trouvées jusqu'à ce jour, soit 529, reproduites avec la plus scrupuleuse exactitude, et souvent commentées avec la sagacité ordinaire de l'auteur.

— *Topographie. Cours de Saint-Maixent d'après le programme d'enseignement approuvé par décision ministérielle du 3 mars 1888*. Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1889, in-18, 330 pages avec 294 figures. Prix : 5 francs.

— *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. Paris, Ern. Thorin, 1889, grand in-8°, 411 pages; atlas de 60 planches.

Nous avons assez souvent parlé de ce volume quand il paraissait dans les livraisons mensuelles de la *Revue poitevine*, avec quels éloges, on le sait. L'auteur a fait une ample collection de tous les textes épigraphiques qu'il a pu rencontrer dans les livres ou sur les monuments eux-mêmes, voire les apocryphes: bornes milliaires, inscriptions votives, inscriptions funéraires, inscriptions sur métaux, cachets d'oculistes et graffites, celles du Poitou, celles de la Saintonge, celles de l'Angoumois, celles qui sont à l'étranger. Un index termine ce précieux volume.

Voir compte rendu dans *Il bibliofilo* de septembre-octobre 1889 : « Dimonstra il signor Esperandieu vasta erudizione bibliografica regionale... E quantunque si tratti di opera speciale a regioni ben lontane dalla nostra Italia, riesce anche interessante per la storia degli imperatori romani... », et dans la *Revue historique* de janvier 1890, page 134, par M. Salomon

Digitized by Google

**Reinach : « Ce recueil de près de deux cents textes est bien loin d'être une simple compilation ;... la bibliographie qu'il ajoute à ses commentaires est le résultat d'un travail vraiment formidable... »**

—

Exbrayat (Auguste), bachelier ès lettres. *Agrippa d'Aubigné patriote.* Thèse publiquement soutenue devant la faculté, de théologie protestante de Montauban, en juillet 1888... pour obtenir le grade de bachelier en théologie. Montauban, imp. J. Granié, 1888, in-8°, 60 pages.

Le mot *patriote* dans le sens actuel est un anachronisme ; au XVI^e^ siècle, il signifiait compatriote; *patriote* fut surtout à la mode en 1793 par opposition à royaliste. D'Aubigné est avant tout protestant et sectaire; il subordonne tout à l'église réformée, aussi pour trouver du patriotisme chez lui, l'auteur est obligé de citer des tirades des *Tragiques*, où il déplore les malheurs, les misères, les supplices surtout des huguenots, et ses invectives contre les grands, le roi et Catherine de Médicis. Il semble que le but réel de cette thèse soit de montrer que les calvinistes révoltés et appelant les Allemands à leur secours avaient le droit de prendre les armes: car ils étaient dans le cas de légitime défense. Alors que devient la patrie ?

—

Garnier (Le docteur Paul). *Aphasie et folie.* Coexistence d'une psychose systématique avec la cécité et surdité verbales. Paris, Asselin et Houzeau, 1889, in-8°, 43p. (Extrait des *Archives générales de médecine*, février et mars 1889).

— *Classification des maladies mentales.* Rapport lu à la société médico-psychologique de Paris, le 30 juillet 1888. Paris, typ. G. Née, 1888, 8°, 13 p. (Extrait des *Annales médico-psychologiques* de novembre 1888).

—

Girard (B.), commissaire adjoint de la marine, commissaire de l'inscription maritime à Quimper. *Pen marc'h.* Paris, L. Baudoin, 1886, 8°, 32 pages. (Extrait de la *Revue maritime et coloniale*).

—

Giraudias (Ludovic). *Notes critiques sur la flore Ariégeoise.* Angers, imp. Germain, 1888, in-8°, 17 p. (Etrait du *Bulletin de la société d'études scientifiques d'Angers*).

— *Diamant du cœur,* romance ; poésie de Th. Gautier, musique de Ludovic Giraudias. Roubaix, grav. et imp. de Dhondt ; 1889, 4°, 3 pages.

— *Mignonne, voici le printemps,* aubade ; paroles d'Armand Sylvestre, musique de Ludovic Giraudias. Saintes, Thibaut Aimé [1889], 4°, 3 pages.

—

Digitized by Google

*Grand Almanach de Saintes* (1890). Saintes, imp. Hus, 1889, in-18, 150 pages. Prix : 20 centimes.

Il contient une carte de l'arrondissement de Saintes, un cliché très inexact des armes de Saintes ; des notices sur Balanzac, Barzan, Belluire, Berneuil ; sur l'abbé Duchaine-Martimont, d'après la *Biographie saintongeaise*, où l'on lit que son père fut député du tiers état en 1789, ce qui est une erreur ; sur le père Ducreux, sur Pierre-Jules Dumorisson, Polydore Forget, Jacques Garnier, sur les frères Augustin et Alexis Gaudin, les frères Fédora et Célestin Gaudin, à la suite de quoi sont ces lignes : « Gaudin. Cette famille maintenue dans sa noblesse, ajoute M. de Richemond..., porte: *D'azur à dix losanges d'or en orle.* »

Signalons en outre quelques erreurs ou omissions : la note sur la société des *Archives*, page 73, est inexacte et incomplète ; parmi les médecins de l'arrondissement, même page, ne figure pas M. Louis Viaud, à Restaud ; page 74, lire *Quimaud*, non *Quinaud*, pharmacien à *Montandre*, non à *Jonzac* ; page 81, M. Chapsal n'est pas *avocat*, puisque, page 79, il est *substitut*.

—

Grimaux (Edouard), agrégé à la faculté de médecine, professeur à l'école polytechnique et à l'institut agronomique, etc. *Chimie organique élémentaire*. Leçons professées à la faculté de médecine. Paris, F. Alcan, 1889, 15e édition, in-18, 458 pages et figures.

—

Grison (G.) *L'ami du commissaire*, Paris, Kolb, 1889, in-18, 310 pages. Prix : 3 fr. 50.

—

Guillaud (Le docteur J.-A.). *Les zones botaniques du sud-ouest de la France*. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1888, in-12, 15 pages. (Extrait du *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux*).

—

Guyho (Corentin). *Autour de 1789*. Paris, Dentu, 1889, in-18. Prix : 3 fr. 50.

— *Les hommes de 1852*. Paris, C. Lévy, 1889, in-18.

—

Heurtel, capitaine de frégate, commandant l'aviso l'*Alouette*. *Voyage au Laos*. Extrait du rapport de M. Heurtel. Septembre 1889. Saigon, impr. Rey et Curiol, 1889, in-8°, 20 pages.

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI 1890. — CHRONIQUE: Procès-verbaux; revue de la presse; avis; nouvelles; récompenses; concours; publications nouvelles; les Pons; sociétés savantes; Nicolas Alain; conférences; errata. — NÉCROLOGIE: L'abbé Biard, docteur Brisson, Carrière, Delétant, Mlle de Heurtaumont, comte de Galzain, madame de Pommeroy, Malherbe, Mariocheau de Bonnemort, Mesnard, la maréchale Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Rondeau. Théodore Vivier. — MARIAGES: Paul Hugot et Gabrielle de La Morinerie, Louis de Maud'huy et Juliette Audiat, Poitou et Marie Porcheron, Jacob et Mongrand. — EPIGRAPHIE: Autel à Esculape; dédicace d'un tombeau avec jardin; épitaphe de Marinus. — VARIÉTÉS: Registres de Saint-Aigulin; Charles de La Mothe-Fouqué et Suzanne de Robillard; madame de Coigny, Amélie de Boufflers et Lauzun-Biron; — LIVRES ET PÉRIODIQUES: Le régiment de Jonzac; les Gibert pasteurs du Désert; marques de potiers; *Histoire de Richelieu*; les représentants en mission: Allard, de Saint-Jean de Liversay. *Catalogue* du musée de Saintes; Pierre Loti. — QUESTIONS ET RÉPONSES: Fiefmignon, maire de La Rochelle; Belzunce; l'auteur de *La fille de Jephté*; un poème sur la Rochelle; les La Mothe-Fouqué; la chanson patoise, *Robineau*, d'A. de Meschinet; Soumard et Le Treuil en Fouras.— BIBLIOGRAPHIE: *JA — LU*.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

*Séance générale du 27 mars 1890*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 1890.

Admission de membres nouveaux.

Excuses de membres qui ne peuvent assister à la séance.

Demande d'échange avec le *Bulletin*.

M. le baron de R. écrit qu'il lit avec le plus grand intérêt les publications de la société et demande qu'outre la table onomastique, il soit fait à Amos Barbot une table chronologique. M. d'Aussy tâchera de donner satisfaction à ce désir.

M. Morin envoie un travail de statistique sur la commune de Saint-Sulpice qu'il a l'intention de présenter au congrès de la Sorbonne. Il est délégué sur sa demande.



Digitized by Google

Lecture d'un document relatif à l'introduction de la réforme de la congrégation de Saint-Maur, à Saint-Jean d'Angély ; d'une note sur le chevalier de Montazet, par M. le marquis de Dampierre ; d'un mémoire de M. Philipe Delamain, sur un cimetière mérovingien, dont M. Dangibeaud présente les objets les plus curieux.

L'excursion annuelle est fixée au jeudi 8 mai.

Sur les renseignements donnés par M. Dangibeaud au sujet de l'insigne adopté, il est décidé qu'il y aura deux types, l'un en métal argenté, l'autre en argent contrôlé.

La deuxième séance publique aura lieu le mercredi 23 avril.

Election des membres du bureau pour 1890 et 1891.

La séance est levée à 4 heures.

—

*Séance publique du 23 avril*

Un cimetière mérovingien, par M. Philippe Delamain ;

Madame de Coigny, par M. Louis Audiat ;

Le chevalier de Montazet, par M. Elie de Dampierre ;

La Renaissance en Saintonge. La chapelle des Tourettes et l'église de Saint-Just, par M. Dangibeaud.

(Le *Bulletin* de mai donnera des détails).

—

Dans sa séance du 27 mars, la société a élu pour deux ans son bureau, ainsi composé :

*Président :* Louis Audiat, I, ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à Saintes ;

*Vice-président* : Denys Joly d'Aussy, au château de Crazannes, par Le Port d'Envaux, et à Saintes, rue des Ballets, 27 ;

*Secrétaire* : Edouard Amouroux, ancien chef d'institution, cours National, 89 *bis*, à Saintes ;

*Secrétaire adjoint* : Le docteur Léon Termonia, O ✻, médecin-major en retraite, cours Reverseaux, 9, à Saintes ;

*Trésorier :* Charles Dangibeaud, licencié en droit, rue Saint-Maur, 15, à Saintes.

---

## REVUE DE LA PRESSE

—

Le *Bulletin de la société des études... du Lot*, tome XIV, 117 et 121 (8 avril et 20 mai 1889), signale dans notre VIII^e^ volume, 4^e^ livraison, et loue l'article de M. d'Aussy sur Lonzac et Galiot de Genouillac, « travail consciencieux et bien écrit ».

Le *Bulletin de la Diana*, de Montbrison, de janvier 1890, cite page 179, dans la livraison de septembre 1889 : les silos gallo-romains ; dans celui de janvier 1890 : l'épitaphe de Januaris ; les représentants du peuple en mission, « renseignements sur

Digitized by Google

Noël Pointe, représentant, autrefois armurier à Saint-Etienne ».

Le *Bulletin de la société historique* du Périgord, de janvier, mentionne, dans le même numéro, la généalogie des Beaupoil de Saint-Aulaire; et le *Bulletin* de la société des antiquaires de l'ouest, 4e trimestre de 1889, « un compte rendu éloquent des travaux de M. Berthelé ».

Le *Moyen âge* de juillet 1889 remarque, dans le XVIe volume des *Archives*, les pièces *Matha*, *Mornac*, *Royan* et *Arvert*, et dans le *Bulletin* de 1888 : Musée, remparts, fouilles et inscriptions de Saintes ; épigraphie d'Eschillais et de Brouage ; Saint-Séverin, les plats d'étain, le roi des Ribauds, le mal de saint Eutrope, etc.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de mars : Les *Tablettes* du 8, qui notent, « entre autres choses intéressantes, une étude très documentée sur le château du Treuil-Bussac et les Chadeau de La Clochetterie » ; l'article sur dom Martin ; enfin « quelques pages sur Ecoyeux et l'abbaye de Fontdouce », par M. A. L., dans lesquelles l'auteur « montre cette verve et cette sûreté d'érudition qui en font un si redoutable polémiste pour ceux qui se mêlent d'écrire l'histoire sans la connaître » ;

L'*Union* de Saint-Jean d'Angély, du 23, qui mentionne l'article sur le projet d'histoire de la Saintonge par les bénédictins de Saint-Jean d'Angély, et les notes biographiques sur Duport, Rondeau, de Bonnegens ;

Le *Conservateur* de Marennes du 23, reproduit par *La Seudre*, qui dit du *Bulletin* : « C'est un agréable mélange de notes bibliographiques, d'articles d'érudition, de nouvelles littéraires, que les gens, même les moins disposés à savoir les choses d'autrefois, lisent avec un intérêt toujours soutenu », et cite l'article où « Eutrope Lendormi — qui ne dort guère et déploie une patience de chercheur et une activité étonnantes — retrousse proprement le livre du philologue parisien (?), le suppliant de ne point faire, *en chambre*, l'étude d'un patois » ; enfin les extraits relatifs à Moëze ;

L'*Echo rochelais* du 26, qui signale surtout une « bonne critique littéraire » sur le *Glossaire* du patois saintongeais ; « une étude très fouillée » sur le Treuil-Bussac, et bien « d'autres articles de la *Revue*, véritable petite encyclopédie régionale, où tous les faits sont habilement condensés ».

—

La *Revue historique de l'Ouest*, 2e livraison de 1890, note dans notre numéro du 1er mars : « Une très curieuse et substantielle étude, toute pleine de renseignements historiques et généalogiques », sur *Le Treuil-Bussac*, par M. Duplais ; *La*

Digitized by Google

*seigneurie de Soumard* ; *Le bénédictin dom Martin*, et le compte rendu de l'*Epigraphie romaine*.

—

Les *Tablettes des deux Charentes*, du 27 mars, l'*Echo de Jonzac* du 30, le *Charentais* d'Angoulême du 4 avril, ont reproduit l'article, *Le droit du seigneur*.

—

Ont reproduit le sommaire du numéro de mars : le *Progrès* du 7, la *Charente-Inférieure* du 8, l'*Echo saintongeais* et le *Courrier de La Rochelle* du 9, l'*Union* du 13, l'*Indépendant* du 15, le *Bulletin religieux* du 22, le *Moniteur de la Saintonge* du 23, l'*Ere nouvelle* du 27, la *Mode* du 1er avril.

—

*L'Indépendant* du 3 avril a publié un compte rendu de la séance du 27 mars, et énuméré les diverses lectures faites et les résolutions prises.

## AVIS ET NOUVELLES

—

L'excursion annuelle de la société des Archives aura lieu le 8 mai. Le rendez-vous est à la gare de Bords, après l'arrivée des trains d'Angoulême-Cognac-Saintes, de Paris-Niort-Saint-Jean et de La Rochelle-Rochefort (7 h. 20). On partira à 7 h. 30, en voiture, pour Pont-Labbé où l'on déjeunera à 10 h. 30; on visitera Champagne, Saint-Jean d'Angle, Saint-Just, Marennes ; diner à Marennes à 6 heures 1/2 ; départ par le train de Marennes-Rochefort à 8 h. 37, pour Cabariot (9 h. 33). Il y a correspondance à 9 h. 39 pour Saintes, Cognac, Bordeaux et Saint-Jean.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt de cette promenade archéologique : le portail de l'église de Pont-Labbé, le château de Saint-Jean d'Angle, qui a conservé une partie de ses remparts, avec fossés, chemins de ronde, etc ; l'église de Saint-Just et sa maison du XVIe siècle, si peu connues et si curieuses, le clocher de Marennes, sont des attraits suffisants.

Ceux de nos confrères qui veulent prendre part à l'excursion sont priés de se faire inscrire avant le 4 mai, afin que l'on sache, en temps utile, le nombre de places qu'il faut retenir à table et en voiture.

—

La société ayant décidé d'avoir un insigne que les membres porteraient dans les excursions et réunions, M. Charles Dangibeaud a bien voulu le dessiner : Il représente les initiales de

Digitized by Google

la société S. A. H. (Société des Archives Historiques) enlacées, et S. A. (Saintonge-Aunis), en lettres ornées du XVI^e^ siècle. Une banderolle émaillée porte la devise : SERVARE·VULGARE, le tout repose sur un ruban aux couleurs de la société, rouge et bleu. L'exécution en a été confiée à un prix de Rome, par l'entremise de notre confrère M. Gury. Le prix, en argent contrôlé, est de 3 fr. 50; en métal argenté, 2 fr. 75. Les membres qui voudraient avoir cet insigne, vraiment artistique, peuvent, dès à présent, nous en adresser le montant. Il sera en distribution pour l'excursion.

—

Au congrès des sociétés savantes qui se réunira le 27 mai à la Sorbonne et durera les 28, 29 et 30, M. Delisse Morin lira une monographie statistique de la commune de Saint-Sulpice de Royan. M. Denys d'Aussy représentera la société.

Il est accordé demi-place aux délégués que la société des Archives désignera.

—

M. Jules Pellisson, juge à Barbezieux, a offert à la société une assignation (13 février 1789) donnée par le grand prieur d'Aquitaine à Pierre Lavergne, à propos d'une pièce de terre dépendant de la commanderie de Châteaubernard.

—

Nous avons annoncé (IX, 357), que nous tenions à la disposition de ceux qui ont besoin de faire des recherches dans les bibliothèques ou aux archives (archives nationales, ministère de la marine ou des affaires étrangères, etc.), l'adresse d'une personne que sa longue habitude et sa fréquentation habituelle de nos dépôts publics, mettent à même de rendre aux travailleurs de province d'utiles services. Plusieurs de nos confrères se sont servis avec succès de cet intermédiaire, dont les prix sont les prix ordinaires, bien qu'il *certifie* les travaux.

—

Quelques membres de la société n'ont pas encore pris chez nos correspondans le XVII^e^ volume qui leur est destiné. Nous les prions de vouloir bien le retirer le plus tôt possible.

—

Le XVIII^e^ volume des *Archives* est à l'impression; 10 feuilles sont déjà tirées. Il paraîtra à la fin de juin.

—

M. William Bouguereau a été élu par 1,505 voix membre du jury de la société des artistes français, pour la section de peinture, l'onzième sur cinquante.

—

Les 18, 19 et 20 avril, à l'insigne basilique de Saint-Eutrope à Saintes, *Triduum* solennel en l'honneur du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la congrégation de la mission de Saint-Vincent de Paul, martyrisé en Chine le 11 septembre 1840. Très belle cantate de M. Maillochaud, sous la direction de M. A. de Bretinauld.

Digitized by Google

Arvède Barine (Mme Vincent, de La Rochelle) a obtenu de l'académie française un prix de 2,500 francs pour son ouvrage *Les contes de Perrault.*

—

Par lettres datées du 23 février, jour de son sacre, Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, a nommé chanoines honoraires de sa cathédrale, M. Faillofais, curé de Saint-Vivien de Saintes, doyen de Saint-Eutrope ; M. Eugène Boyer, chapelain des sœurs de l'Espérance, à Saintes, auteur de plusieurs ouvrages de piété, et M. Poiret, aumônier des ursulines de Pons. Il a donné des lettres de vicaire général honoraire au supérieur de l'institution de Pons, M. l'abbé André Berthelot, déjà vicaire général de Tyr et chanoine honoraire de La Rochelle.

—

Un bref de Léon XIII du 29 août 1889, a créé comte M. Le Gendre, demeurant au château de Boisfontaine (Charente-Inférieure).

—

M. Jules Roux, de Saint-Germain de Marencennes, vient de passer avec la mention *très bien*, devant la faculté de Bordeaux, sa thèse pour le doctorat en médecine, *Etude chimique sur le lait de vache naturel. Contribution à l'étude des laits de l'arrondissement de Rochefort.*

—

Au concours ouvert à La Rochelle sur ce sujet : « Ce qu'était l'enseignement primaire en 1789 dans l'Aunis et la Saintonge ; ce qu'il est en 1889 dans la Charente-Inférieure », un prix de 150 francs et une médaille de vermeil ont été accordés à M. G. Godin, instituteur-adjoint à La Rochelle ; un prix de 120 francs et une médaille d'argent, à M. H. Torlais, commis du secrétariat de l'inspection académique de La Rochelle ; et un prix de 60 francs et médaille de bronze, à M. J. Souc, instituteur public au Port-d'Envaux. Le rapport a été fait par M. Louis de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, et publié par la *Charente-Inférieure* du 19 mars et le *Courrier de La Rochelle* du 20. Il conclut que l'instruction primaire de 1889 vaut mieux que celle de 1789.

Le *Courrier*, dans son numéro du 23, a commencé la publication du premier mémoire, et la *Charente-Inférieure* du 22 celle du second.

—

Au concours ouvert par l'académie des Muses santones, à Royan, le premier prix a été obtenu par M. Jan, le second, par M. Sylvain de Saulnay, le troisième, par M. Félicien Auvillane ; le quatrième par M. Louis Labat ; le cinquième, par M. Marot ; le sixième, par M. Max. Tiple, maître-adjoint à l'école communale de Saint-Eutrope de Saintes, M. Gausseron et M. Elie Fourès.

—

Digitized by Google

Dans le catalogue d'autographes, dont la vente a eu lieu à Paris, le 26 avril, par les soins de M. Eugène Charavay, figurent au n° 161 : « 2 pièces sur vélin ; Saintes, 11 mars 1420, 29 mars 1421 (1421-1422), in-8 oblong. Réclamations présentées par M. Guillaume de La Roche, chevalier, seigneur de Peyray, sur la succession de Jean de Parthenay, seigneur de Soubise. »

—

Pour transformer en salle de réunion la chapelle qui, sous le nom de Sainte-Marguerite, servait aux prêtres de l'oratoire, à La Rochelle, il était sans doute convenable d'exhumer les six prêtres qui y ont été déposés, entre autres deux qui nous sont célèbres : Jaillot, décédé le 31 juillet 1749, et Arcère, le 8 février 1782. Il serait question d'élever au cimetière un monument digne des services que ces deux écrivains ont rendus à l'histoire de La Rochelle.

—

Mme la générale Callier a fait don au musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye de la *Géographie du monde gréco-romain*, importante collection de cent volumes enrichis de planches.

—

Outre l'exposition rétrospective que la société archéologique de la Touraine organise, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, pendant les mois de mai et juin 1890, elle se propose, par quelques excursions archéologiques, de faire aux visiteurs de son exposition les honneurs des monuments tourangeaux les plus remarquables : Tours, Loches, Luynes, Langeais, Saint-Mard, Montsoreau. Les membres de la société des archives qui voudraient y prendre part, les 25, 26, 27 et 28 juin, sont priés d'adresser leur adhésion au président, à La Roche, par Monts (Indre-et-Loire), avant le 20 juin, dernier délai.

—

La société française d'archéologie tiendra du 17 au 24 juin sa 57e session à Brive (Corrèze).

—

Le 6 mars, M. Dimitrios Bikélas a lu à l'association pour l'encouragement des études grecques une notice complète sur le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Elle sera imprimée et tirée à part, avec un portrait et les discours prononcés à ses funérailles. — L'*Annuaire-Bulletin* de la société de l'histoire de France, 1889, page 172, contient le discours prononcé au nom de la société par son président, M. Paul Meyer.

—

Dans la séance de l'académie des inscriptions du 14 février, M. Anatole de Barthélemy a lu un travail dans lequel il s'applique à déterminer les origines du monnayage des Gaulois, principalement de la région sud-est et sud-ouest de la Gaule.

Digitized by Google

La *Revue des deux Frances* a publié, le 12 mars, son premier numéro, sous la direction de M. Léon de La Morinerie (Paris, avenue des Ternes, 85) ; prix 10 francs par an.

—

Le 13 avril, a paru « l'*Eclaireur saintongeais*, conservateur libéral et indépendant, paraissant le dimanche ; propriétaire-rédacteur en chef, E. Chevreux ; Saintes, imp. H. Chasséraud. »

—

M. André Lételié, notre actif collaborateur, va publier par souscription un ouvrage, *Une plage sur l'Océan, Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongeaise*, d'après des documents inédits, un vol. in-18 avec plan. Prix : 2 fr. 50.

—

Dans sa séance du 15 février, le conseil municipal de Marennes a, sur la proposition de M. Mailléfaud, voté l'érection d'une statue à Esprit Le Terme, qui serait placée au milieu du parc nouvellement créé. Une commission a été nommée, composée de MM. Bourdeau, Florentin aîné, Mailléfaud, Prévost et Voyer. Dans la séance du 14, M. Florentin a fait remarquer qu'il s'agit seulement de la reprise des démarches déjà faites pour ce motif, et demandé qu'on énumérât les principaux travaux de Le Terme pour l'assainissement des marais.

—

Les travaux de restauration de la remarquable église de Fenioux vont être mis en adjudication.

—

M. Clouet, instituteur au Douhet, dont nous avons déjà cité les découvertes préhistoriques, IV, 191, fouille au Gros-Roc, commune de Saint-Vaize, une caverne de l'époque magdaléenne.

—

Le 2 mars, a eu lieu au cimetière de Saint-Jean d'Angély la pose d'une plaque de marbre sculptée par M. Reigner, et acquise par souscription, sur la tombe de Joseph Lair, ancien maire de la ville (Voir *Bulletin*, IX, 310 et 359). Des discours ont été prononcés par M. Ouvrard, au nom des souscripteurs, et par M. Vrignaud, maire, au nom des habitants. Ils ont été reproduits par l'*Echo Saintongeais* du 6 mars.

—

Divers journaux, en annonçant la mort (mars 1890) à Toulouse, d'Ernest de Pons, petit-fils du ministre de la restauration, Joseph de Villèle décédé en 1854, ont ajouté qu'il « descendait des sires de Pons », et que « la lignée des sires de Pons remonte à la plus haute antiquité et son histoire se rattache d'une manière intime à celle de la Saintonge. » L'*Echo de Jonzac*, du 30 mars, reproduit par le *Mémorial de Saintes* du 19 avril, a profité de l'occasion pour résumer la filiation des sires de

Digitized by Google

Pons. On a fait là une confusion de noms. Les sires de Pons n'étaient plus, à la fin du XVIII[e] siècle, représentés que par Charles-Armand-Augustin, vicomte de Pons, marié le 14 février 1766 à Pulchérie de Lannion ; sa fille unique, Augustine-Eléonore, fut mariée à Charles du Bouchet de Sourches, marquis de Tourzel, et décéda le 19 janvier 1843, la dernière du nom de Pons.

Le marquis d'Asnières de La Chateigneraye a essayé de relever le nom de Pons avec titre de prince. Un jugement du tribunal civil de la Seine en 1831, un arrêt de la cour royale en 1833, confirmé par la cour de cassation, lui firent défendre de prendre le nom de Pons, propriété de la maison dont était issue la marquise de Tourzel.

—

Sociétés savantes. — Société de géographie de Rochefort ; séance du 17 mars : Description des bois d'Europe par M. Biteau ; La côte sud-ouest d'Afrique, par M. Parfait ; Les stations navales et les colonies de la France.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure ; séance du 14 mars : Communication de M. Beltrémieux relative à la découverte faite, le 27 janvier, sur la côte de l'île de Ré, d'un cachalot dont le squelette, réclamé par le muséum de Paris, pesait 2,500 kilogrammes, et présentation des planches très réussies de M. Bernard, figurant cet énorme spécimen de l'ordre des cétacés ; du même, sur les essais de culture de la ramie dans l'île de Ré, où cette plante textile semble maintenant naturalisée ; résumé par M. Lusson de plusieurs articles des derniers comptes rendus de l'académie des sciences, comprenant entre autres sujets : 1° Recherches de M. Moissan relatives à l'action du fluor sur le carbone ; 2° de M. Raphaël Blanchard sur une matière colorante analogue à la carottine, que fournit une espèce de crustacés des lacs des Alpes ; 3° considérations de M. Tisserand sur une question d'astronomie ; 4° découverte d'une nouvelle plante réviviscente, le *polypodium incanum* ; 5° note sur les microbes pathogènes des eaux filtrées du Rhône ; 6° sur la sensibilité de la peau à l'action des rayons lumineux chez les protées aveugles des eaux souterraines de la Carniole ; 7° sur la dislocation de l'extrémité sud-est du continent asiatique. (Opinion de M. Blanchard). — Séance du 11 avril : Résumé par M. Beltrémieux : 1° de 2 articles de la *Revue des sciences*, l'un sur l'innocuité de la morsure de la musaraigne, qu'un préjugé a fait considérer comme venimeuse, l'autre sur la possibilité de l'acclimatation du cangourou en Europe ; 2° d'une brochure attribuant à la ramie une supériorité marquée sur toutes les autres plantes textiles, et jusqu'à la propriété de préserver du phylloxéra les vignes près desquelles on la cultive ; 3° d'une note sur la culture du *stachys affinis* comme plante comestible. Lecture par M. Foucaud du programme qu'il a préparé pour la session extraordinaire de la société de botanique de France,

Digitized by Google

qui aura lieu, cette année, à La Rochelle, et s'ouvrira le 14 juin. M. Couneau fait connaître le résultat des fouilles en cours d'exécution dans la chapelle de l'Oratoire, où l'on a trouvé déjà un assez grand nombre d'ossements humains, et où l'on espère découvrir les restes du père Arcère.

Société littéraire de La Rochelle ; séance du 12 février. M. Menut parle d'Edmond Villetard de Prunières, récemment décédé, l'auteur du *Testament de César Girodeau*, qui avait été professeur au lycée de La Rochelle (1852-1855), et résume divers documents publiés par M. Bonaffé sur les fameuses faïences d'Oiron, qui sont des faïences de Saint-Porchaire, près de Bressuire ; M. Garnault lit un chapitre de son ouvrage sur le commerce maritime de La Rochelle au XVIII[e] siècle (1740-1744). M. Louis de Richemond, à propos de la réimpression du *De Santonum regione*, se demande si l'éditeur de cet opuscule, M. Louis Audiat, n'a pas tort de faire mourir vers 1570 ce « médecin huguenot », puisque M. de La Morinerie le montre parrain en 1588 à Pons avec Elizabeth Sénéchal. « N'y a-t-il là, ajoute-t-il, qu'une simple coïncidence de noms ? »

Si M. de Richemond avait réfléchi, il aurait vu bien vite que Nicolas Alain, auteur du *De Santonum*, mort avant 1577, ne pouvait être parrain en 1588, même au temple de Pons, et avec Elizabeth Sénéchal. M. de La Morinerie, dont le témoignage est invoqué, n'a jamais confondu ces deux Nicolas. Et c'est sur ce parrainage au temple de Pons d'un Alain quelconque que M. de Richemond fait entrer dans l'église réformée l'Alain médecin de Saintes, mort plus de dix ans auparavant ! M. de Richemond a-t-il d'autres preuves ? Or, dans son livre notre Alain n'a pas un mot qui puisse faire croire à son protestantisme. Loin de là ; il énumère avec complaisance tous les couvents, tous les monastères, tous les chapitres, toutes les abbayes de la Saintonge, les reliques qu'on y vénère, y compris le chef de saint Jean Baptiste à Saint-Jean d'Angély ; il fait le plus bel éloge de l'abbesse de Saintes, Françoise de La Rochefoucauld, femme d'une piété exemplaire, « mire pia et in egenos benefica », celle précisément, dont Massiou, V, 18, s'appuyant sur le pamphlet haineux d'Agrippa d'Aubigné, *La confession de Sancy*, qu'il appelle mensongèrement « mémoires du temps », fait une débauchée : « L'abbesse de Saintes — le texte dit « l'abbaye » — ne le cède à aucune autre en galanteries et mascarades, et en un mot il s'y fait tout ce qu'on fait à la cour. » Sans examiner qui a raison sur le compte de Françoise de La Rochefoucauld, ou d'Aubigné qui écrit au loin une diatribe, ou Alain qui vit dans la même ville qu'elle et qui, s'il n'avait pas voulu blâmer, pouvait au moins se taire, on avouera qu'entre les deux écrivains il existe une assez notable différence de sentiments. Ajoutons que Françoise de La Rochefoucauld, née en 1527, avait 55 ans quand fut nommé évêque de Saintes Nicolas de La Courbe, avec qui d'Aubigné lui prête une intrigue. A soixante ans !..

Digitized by Google

Conférences. — A Marans, le 16 mars, par M. Martineau, juge d'instruction à Rochefort, membre de la société d'économie politique, de l'influence de la protection sur les prix des blés et notamment sur les profits des fermiers.

—

Erratum. — Sur la foi d'un journal local, le *Bulletin*, x, 103, a annoncé la mort du contre-amiral Pallu de La Barrière ; il s'agissait du contre-amiral de La Barrière et non de notre concitoyen.

Page 101, § 2, ligne 22, lire : *Moureu*, notaire à Pau, mort à Marennes ; ligne 23, *Trévaux* ; et 25, *Bessairie*.

Page 103, 2e §, 4e ligne, ajouter : « grand'mère par alliance ».

—

Dans le viie volume, page 260, le *Bulletin* mentionne la fameuse prose :

Sanctus Yvus erat Brito,
Advocatus et non latro :
Res miranda populo !

Il ajoute que cette pièce n'a disparu de la liturgie qu'à l'adoption du rit romain. Comme je n'ai trouvé la suite de ce texte nulle part, j'offre un de mes volumes en récompense de l'indication d'une seule stance de cette prose. On voudra bien aussi me dire de combien de strophes de six vers elle se compose.

U. Chevalier,
*Correspondant de l'institut, à Romans (Drôme).*

---

## NOTES DE L'ÉTAT CIVIL

—

### I. — NÉCROLOGIE

La société a une nouvelle perte à déplorer :

Le 10 janvier, est décédé, âgé de 70 ans, le comte Louis-Léopold-Benjamin de Galzain, ancien conseiller général de la Charente, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, membre de la société archéologique de la Charente, etc.

—

Le 12 février, est décédée à Saint-Jean d'Angély, âgée de 52 ans, Berthe-Marie-Caroline-Hortense Jacquet de Heurtaumont, née à La Flèche, d'Edouard Jacquet de Heurtaumont et d'Elisabeth de Montzey, sœur de M. Henri-Louis-Michel-Marie Jacquet de Heurtaumont et de madame Mangin, veuve du colonel Mangin. « Les pauvres, les malades perdent par cette mort leur protectrice la plus fervente et la plus dévouée. »

—

Digitized by Google

Le 22, est décédé à Celles (Deux-Sèvres), âgé de 67 ans, Ernest Laugaudin, chevalier de la légion d'honneur, lieutenant de vaisseau en retraite, né à Rochefort, ancien président de la Croix-Rouge dans les Deux-Sèvres.

—

Le 23, est décédé à Averton, commune de Brives, et a été inhumé le 25 à Dompierre, Eugène Brisson, docteur en médecine, âgé de 58 ans, médecin des chemins de fer de l'état, médecin des enfants assistés, vice-président des médecins des arrondissements de Saintes, Marennes, Jonzac, ancien vice-président du syndicat des médecins de la Seudre, et praticien aussi habile que modeste, dit l'*Indépendant* du 25. Deux discours ont été prononcés au cimetière par M. le docteur Mongrand, de Saintes, président de l'association des médecins de Saintes, et par M. Verger, médecin à Lorignac, au nom du syndicat des médecins de Jonzac. (Voir *l'Indépendant* du 28). A l'église, M. l'abbé Plumeau, curé de Brives, a fait aussi l'éloge du défunt.

—

Le 3 mars, est décédé à La Rochelle, âgé de 88 ans, Claude-Auguste Delétant, époux de N. Colonnier, docteur en médecine, qui a publié *Fables et contes en vers* (La Rochelle, Deslandes, 1857, in-8°; 4 fr.). Il préparait une édition de ses œuvres que devait illustrer M. Duplais-Destouches. Le docteur Brard, adjoint au maire de La Rochelle, a prononcé un discours sur sa tombe.

—

Le 9, est décédé à La Rochelle, âgé de 64 ans, Jules-*Théodore* Vivier, né en 1825, chevalier de l'ordre impérial et royal de François-Joseph d'Autriche, ancien négociant, ancien membre de la chambre et du tribunal de commerce, administrateur de la caisse d'épargne jusqu'en 1875, vice-président en 1873 de la commission des hospices civils dont il fit partie depuis 1860, ancien agent consulaire d'Autriche-Hongrie, censeur de la succursale de la banque de France. Il avait épousé la fille du lieutenant-colonel Admyrault, qui fut député de la Charente-Inférieure de 1830 à 1837. Au cimetière, M. Deforges, président de la commission des hospices, a prononcé un discours (Voir l'*Echo rochelais* du 12). M. le pasteur de Vismes a rappelé la haute honorabilité du défunt, sa grande probité, son désintéressement, son dévouement, ses vertus domestiques et sa piété, et l'a proposé en exemple à ses enfants.

—

Le 18, est décédé à Rochefort, âgé de 70 ans, Louis-René Malherbe, époux de Marie Rabier, retraité de la marine, membre du conseil d'administration de la société des actionnaires de l'imprimerie des *Tablettes*.

—

Digitized by Google

Le 28, est décédé à Carillon, commune de Saint-Clément, âgé de 43 ans, Alexandre Mesnard, élève du collège de Saintes, avocat à Saint-Jean d'Angély, puis sous-préfet à Marennes et à Rochefort. Il avait épousé M^lle^ Nadaud, de Chaniers. Au cimetière, à Bords, M. Frédéric Roche, conseiller général de Rochefort, a retracé la vie du défunt qui, avocat à Saint-Jean, avait fait vaillamment son devoir pendant la guerre de 1870, et s'était toujours fait remarquer par l'aménité de son caractère.

—

Le 4 avril, est décédée en son château de Serville (Seine-Inférieure) à l'âge de 82 ans, la maréchale Regnaud de Saint-Jean d'Angély. Elle était veuve quand elle épousa le maréchal, mort à Cannes le 2 février 1870, et avait une fille que le maréchal adopta et maria à M. Edmond Davillier, écuyer de Napoléon III, qui fut autorisé, par décret du 2 novembre 1864, à prendre le titre et nom de comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély. M. le comte Davillier n'a qu'une fille mariée à M. le baron Tony Mariani.

—

Le 6 avril, est décédé à La Rochelle, âgé de 84 ans. Eugène Mariocheau de Bonnemort, époux Desgaguiers, qui fut négociant armateur, conseiller municipal, adjoint au maire et président de la société philharmonique.

—

Le 6, est décédé à Ligueil (Indre-et-Loire) des suites d'une pneumonie, Etienne Rondeau, élève de deuxième année de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, fils de Philippe Rondeau, dont le *Bulletin*, x, 91, a publié la nécrologie.

—

Le 6, est décédée à Saintes, âgée de 66 ans, Blanche-Louise-Edmée de Corlieu, née à Nantes de Charles de Corlieu et de Joséphine de Corlieu, descendante des Corlieu de l'Angoumois, dont plusieurs ont marqué dans les lettres et l'échevinage d'Angoulême. Elle était veuve de Henri-Léopold Potier de Pommeroy, officier de la légion d'honneur, chef d'escadrons de hussards en retraite, qui avait eu d'un premier mariage avec Elisa Bonneau de Mongaugé : Auguste de Pommeroy et Renée de Pommeroy (madame Ardouin). Du second lit est née *Gabrielle*-Françoise-Edmée de Pommeroy, épouse de M. le marquis de Saint-Légier de La Sauzaye. La défunte était petite-nièce de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, martyrisé aux Carmes en 1792.

—

Le 7, est décédé à Saint-Jean de Liversay, âgé de 71 ans, Louis Biard, né en 1818 dans le diocèse de Coutances, élevé par M^me^ de Mouy de Carantilly au petit séminaire diocésain, puis au grand séminaire de La Rochelle. Prêtre en 1851, il fut vicaire de Saint-Nicolas de La Rochelle, curé le 18 mars 1852 de Lalcu et en 1883 de Liversay, où il est fort regretté,

Digitized by Google

ayant montré son dévouement lors du terrible cyclone qui, en janvier dernier, ravagea la commune. Au cimetière, un ami, M. F. Révol, de La Rochelle, a payé en quelques paroles émues le tribut des regrets de tous. Voir dans le *Bulletin religieux* du 12 avril un article de M. l'abbé Savineau.

—

Le 15, est décédé à Guittinières, où il était curé depuis 1853, Jean-Guillaume Carrière, né en 1806, ordonné prêtre en 1838.

---

II. — MARIAGES

Le 6 février, a eu lieu à Paris le mariage de M. Paul Hugot, avec M^lle^ Gabrielle de La Morinerie, fille de M. le baron Léon Michel de La Morinerie.

—

Le 11 mars, mariage à Nancy de M. Louis de Maud'huy, capitaine breveté au 3^e^ bataillon de chasseurs à pied, avec M^lle^ Juliette Audiat, fille de M. Edgard Audiat, conseiller à la cour d'appel.

—

Le 14 avril, mariage à Saintes de M. Alphonse Poitou, chevalier de la légion d'honneur, capitaine au 2^e^ régiment d'infanterie de ligne, né à Saintes, le 11 août 1846, d'Alexandre Poitou et d'Emilie Fournier, avec M^lle^ Marie-Marthe-Eustelle Porcheron, née à Saintes le 4 août 1857 de Pierre-Auguste Porcheron et de Marie-Augustine Baron.

—

Le 22 avril à Saintes, mariage de M. Léon-Pierre-André Jacob, ingénieur attaché au ministère des colonies à Paris, né à Sainte-Afrique (Aveyron), le 31 juillet 1858, de Jules-Antoine-André et de Zelia Cadier, avec M^lle^ Anne-Marie-Cécile Mongrand, née à Saintes, le 24 août 1866, de Léon-Charles-Emile Mongrand, chevalier de la légion d'honneur, docteur en médecine à Saintes, ancien médecin principal de la marine, et de Marie-Eulalie-Elisabeth Métayer.

---

## ÉPIGRAPHIE ROMAINE

—

### I

UN AUTEL A ESCULAPE.

Bourignon, *Recherches*, a publié, page 44, et Chaudruc de Crazannes a reproduit, page 157, *Antiquités*, une inscription détachée du mur de l'hôpital de Saintes, où le premier a lu :

E . . . O
AVGV...
LAPIDA
SIRVT

Digitized by Google

et interprété : E... O AUGUSTI LAPIDARIO STRUCTORI : *A... ouvrier maçon d'Auguste* ; et l'autre : SEVERO AVGVSTO LAPIDARII STRVCTORES : *A Severus Augustus les ouvriers en pierres*

M. Espérandieu, p. 306 de son *Epigraphe romaine*, lirait volontiers une dédicace à quelque divinité, Mercure ou Esculape. M. Allmer, *Revue épigraphique*, n° 53, avril-juin 1889 voit aussi là un autel dressé à Esculape par la corporation des maçons de Saintes.

» Les *lapidarii*, tailleurs de pierre, dit-il, et les *structores*, maçons, apparaissent sur les inscriptions en exemples nombreux et comme métiers distincts ; mais on trouve dans l'édit de maximum de Dioclétien (C. III, p. 830, VII 2, Lepaulle, Lyon, 1886, p. 52), au chapitre intitulé « Salaires des ouvriers » les deux mots réunis et désignant un seul métier : *Lapidario structori ut supra* (c'est-à dire *pasto*) *diurni denarii quinquagenta*, « au maçon bâtissant en pierres, nourri, 50 deniers (1 fr. 06) par jour. » Nous ne pensons pas que le texte doive être interprété comme s'il y avait la conjonction *et* ou *vel*, et qu'il s'agisse de deux métiers assimilés l'un à l'autre ; c'est plutôt que l'édit aura voulu indiquer expressément le maçon bâtissant en pierres, en distinction du maçon qui bâtissait en briques ou en pisé, et ne recevait peut-être pas le même salaire. Les *lapidarii structores* de Saintes paraissent avoir formé une corporation.

« Nous n'apercevons pas d'autre dieu qu'Esculape dont le nom commence par un E ; l'orthographe régulière est, il est vrai, *Æsculapius* ; mais on rencontre aussi *Esculapius*, et on pourrait l'admettre sans l'autorité d'exemples précédents.

» Il se peut même aussi que le choix de ce dieu par les maçons de Saintes indique que leur corporation était une de ces associations de petites gens, d'artisans principalement, qui, sous le nom de collèges funéraires, *collegia funeraticia*, avaient pour but d'assurer à leurs membres une sépulture dans un cimetière commun et, par une sorte d'opposition à la perspective lugubre du motif de leur création, affectaient de se placer sous la protection de quelqu'une des divinités particulièrement invoquées pour la conservation de la vie et le maintien de la santé, d'où leur venait le nom général de *collegia salutaria*, sous lequel elles étaient aussi désignées. »

## II

### DÉDICACE D'UN TOMBEAU AVEC JARDIN

Samuel Veyrel le premier a publié, *Indice*, p. 12, l'inscription d'une pierre extraite en 1609, avec beaucoup d'autres, d'une tour que faisait démolir Louis de Pernes, gouverneur de la ville et du château de Saintes, puis placée dans les murs du bastion en construction, et détruite en 1629 avec la muraille qui l'encastrait. La Sauvagère l'a reproduite, page 128; Bour-

Digitized by Google

gnon, page 63; l'*Epigraphie santone*, page 66, et M. Espérandieu, page 311, qui n'a pas osé l'interpréter. M. Allmer, plus hardi, n'a pas hésité, page 439, *Revue épigraphique* de juillet-septembre 1889.

D. M.
VIVOS
C. IVLIVS AEMVLI LARG
NVS SEPULCRA CVM
HORTOR MAIOR ITA
VTI INTRA CONSAE
PTVM ET TERMINATV
M EST CVM LOCIS SACRIS
ADDITIBVS MONIMENTIS
CONSECRATIS QVIBVS ACCEDVNT
OMNIA.

c'est-à-dire :

DIIS MANIBUS. VIVOS C. JULIUS ÆMULI (?) LIBERTUS (?), ARG[E]NUS (ou LARGINUS) SEPULCRA CUM HORTO MAIORE ITA UTI CONSÆPTUM ET TERMINATUM EST CUM LOCIS SACRIS, ADITIBUS, MONIMENTIS CONSECRATIS QUIBUS ACCEDUNT.... OMNIA.

*Aux dieux mânes. De son vivant, Caius Julius Argenus (ou Larginus), affranchi d'Aemulus (?), a donné ces tombeaux avec un grand jardin, ainsi que le tout est intérieurement clos et délimité, avec les places sacrées, les chemins et les monuments consacrés auxquels ils donnent accès....*

« Les découvertes faites à Lyon en 1885 et 1886, au quartier de Trion, peuvent aider à comprendre cette inscription parvenue incomplète. Plusieurs des tombeaux que ces fouilles ont rendus au jour, étaient des constructions en maçonnerie pleine à l'intérieur ou au-dessous desquelles il n'y avait pas de sépulture; mais chacun d'eux était accompagné de deux jardinets, l'un par devant qui les séparait de la route, le long de laquelle ils étaient alignés, l'autre derrière. C'est dans celui-ci qu'ont été retrouvées, en plus ou moins grand nombre et peu profondément enterrées, des urnes contenant des cendres. La place de chaque sépulture était marquée par un cône allongé, soit de terre cuite, soit de pierre, planté au-dessus. Il s'est aussi rencontré près de ces mêmes tombeaux des débris, des stèles inscrites et une stèle entière avec son épitaphe. A des dispositions analogues doivent se rapporter les *sepulcra*, les *hortus major ita uti conæptum et terminatum est*, les *loca sacra*, les *monumenta consecrata*, les *aditus*, mentionnés sur le fragment de Saintes. Les *sepulcra* étaient vraisemblablement les édifices funéraires, les *loca sacra* les places des sépultures, les *monumenta consecrata* les autels sur lesquels aux anniversaires et aux fêtes des Mânes, les Parentalies et les Féralies, étaient accomplies les cérémonies et les libations à la mémoire des

Digitized by Google

défunts ; les *aditus* étaient les sentiers conduisant aux sépultures, aux cippes, aux autels, et par lesquels on devait passer pour ne pas commettre de sacrilége en foulant aux pieds le sol sanctifié.

» Il est bon de constater, une fois de plus, en présence du mépris de notre époque pour les débris des monuments de l'antiquité, que pendant longtemps s'est conservé un saint respect des tombeaux et que, plutôt que de les briser, on les enfouissait en monceaux, tantôt comme à Trion, dans des puits creusés exprès dans ce but, tantôt comme à Saintes, à Bordeaux et ailleurs, sous les fondations des remparts. »

## III

### L'épitaphe de Caius Julius Marinus

On a souvent signalé au musée de Saintes, numéro 14 du *Catalogue* (1), l'épitaphe de Caius Julius Marinus, questeur, curateur des citoyens romains, remarquable surtout par l'expression de *vergobret*, très rare, qu'avait avec raison proposée M. Mowat. Jusqu'alors on avait lu .... TALI pour *seviro augus*TALI. M. Allmer rétablit ainsi l'inscription complète, page 442, *Revue épigraphique du midi de la France*, juillet-septembre 1889 :

C. (?) *ivlio.* CIVLIII. RICOVERIVGI. F. VOL. MARINO... *sacerdo*TALI. PRIMO. C. C. R. QVÆSTORI VER*gobreto ivlia* MARINA. FILIA. *patri.*

*A Caius Julius Marinus, inscrit dans la tribu Voltinia, fils de Rigoverjugus (petit-fils de...?), ancien prêtre, curateur des citoyens romains et le premier dans sa cité qui ait eu cette fonction, questeur, vergobret; Julia Marina à son père.*

« Fils d'un Gaulois déjà pourvu de la cité romaine et du nom de *Julius* reçu avec la *civitas* d'un des premiers Césars, le dictateur ou Auguste, Caius Julius Marinus appartenait à l'ancienne noblesse gauloise et à la nouvelle aristocratie romaine de sa cité, où nous voyons qu'il avait largement fourni la carrière des honneurs municipaux par la questure, par la fonction de vergobret et par celle de curateur des citoyens romains.

» On sait, par César, ce qu'était de son temps le vergobret des Eduens ; parlant de ceux-ci et de deux notables revêtus de cette magistrature, il dit (*B. G.*, I, 16) ; *In his Divitiaco et Lusco, qui summo magistratui praerant quem vergobretum appellant Hædui, qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem;* puis une médaille gauloise, au revers de laquelle on lit les mots *eisiambos lattos vercobreto*, nous montre aussi des vergobrets chez les Lexoviates. C'est une bonne fortune due à notre inscription d'apprendre d'elle que la plus haute magis-

(1) Voir plus bas, page 206, ce que dit de ce *Catalogue* (Paris, Picard ; Saintes, Mortreuil ; in-8°, 70 pages et 16 planches. Prix : 2 fr. 50) M. Salomon Reinach dans la *Revue historique* de mars-avril 1890, page 352.



Digitized by Google

trature municipale des Santons avait encore sous l'empire le nom national de vergobret. Mais bien que ce nom fût resté et que la cité des Santons, étant une *civitas libera*, n'ait pas été obligée de conformer sa constitution municipale au modèle romain, il est toutefois bien certain que le pouvoir de ce premier magistrat de la cité n'allait plus alors comme précédemment jusqu'au droit de vie et de mort, et ne devait pas jouir d'une compétence juridique supérieure à celle des quatuorvirs des villes latines et des duovirs des villes romaines. Toute la différence aurait donc consisté seulement dans le nom, sauf peut-être quelques prérogatives particulières conservées du temps de l'autonomie.

» Probablement à la suite de cette haute fonction ordinaire, Julius Marinus en avait eu une autre plus haute encore, celle de curateur des citoyens romains. Dans les cités où ils étaient en petit nombre, comme c'était précisément le cas chez les Santons, les citoyens romains s'unissaient en sociétés sur le modèle des corporations ; des curateurs, placés par eux à la tête de ces sociétés, étaient chargés de représenter et défendre leurs intérêts, de faire respecter leurs droits et leurs privilèges, de transmettre leurs réclamations à un curateur provincial du titre de *summus curator civium romanorum provinciæ*, qui, sans doute, se tenait près du gouverneur de la province. Marinus n'a été que curateur des citoyens romains de la cité des Santons, et, d'après l'énoncé de son titre, *primo curatori*, le premier dans sa cité qui ait eu cette fonction. Après que, dans les premières années du troisième siècle, Caracala eut accordé le droit de cité romaine à tous les sujets libres de l'empire, la curatelle des citoyens romains, n'ayant plus de raison d'être, dut bientôt cesser d'exister.

» Outre cela, Marinus a été investi encore d'une autre dignité, exprimée dans l'inscription par le mot [Sacerdo]*tali*, d'après notre restitution. Qu'un descendant des anciens nobles du pays, s'y montrant encore à la tête de l'aristocratie par des honneurs ordinaires et extraordinaires, ait été sévir augustal [*seviro Augus*]*tali*, habituellement un affranchi, cela nous paraît, sinon entièrement impossible, au moins extrêmement invraisemblable, alors qu'au contraire il était dans les conditions requises d'origine, de richesse, de distinction, d'honneurs acquis, de dévouement au nouvel ordre de choses, pour pouvoir, aussi bien que ses compatriotes le fils de Caius Julius Otuaneunus et le fils de Caius Julius Congonnetodubnus, être envoyé comme délégué de la cité à l'assemblée des Gaules et y être créé prêtre.

» La restitution du mot incomplet par *sacerdotali* et l'interprétation par « ancien prêtre » à l'autel du confluent, nous semblait d'autant plus probable que la durée limitée de la prêtrise pourrait difficilement s'appliquer au service de quelque divinité locale qui aurait joui à Saintes d'un culte municipal. »

Oui, mais est-il bien certain qu'on ait indiqué par ce seul

Digitized by Google

mot AUGUSTALI une dignité aussi importante que celle du prêtre de Rome et d'Auguste au confluent, alors que dans toutes les autres inscriptions on met *Romæ et Augusti ad confluentem ?* Voir l'arc de triomphe et la quadruple inscription de Congonnetodubnus.

## IV

### CLOCHE DE SAINT-JUST EN MARENNES

L'inscription de la cloche de Saint-Just de Marennes nous a été communiquée par M. Augier. Elle porte le nom de Françoise de Foix, qui fut abbesse de Saintes en 1606, à l'âge de 24 ans et mourut le 19 avril 1666, après avoir réparé le monastère et y avoir admis 135 filles à la profession religieuse. Elle était née, le 1er juillet 1580, de Louis de Foix, comte de Gurson, et de Charlotte-Diane de Foix-Candale. L'abbesse de Saintes avait dans l'arrondissement de Marennes deux châtellenies, celle de Marennes dont dépendaient Saint-Just, les villages de Mozac et de Luzac, et celle de Saint-Sorlin. A ce titre elle présentait aux cures de ces paroisses, comme l'indique la cloche :

† D·O·M·IHS·M·REVERENDA·FRANC·DE·FOIX·ABBATISSA XANTONENSI PRESENTATCE

† P· HVMEAV DOCTORE THEOLOGO RECTORE ECCLESIÆ STI IVSTI IN MAREMPNIIS IMPENSIS PVBLICIS.

† FABRICAE DICTAE ECCLESIAE REFICIOR·ANNO 1612 MENSE IVLIO PRAEFECTIS OPERI PRAEDICATAE ECCLAE·M·LOREROY ET I·MOREAV. N·AVRY·ME FECIT.

Cette cloche a été refaite par souscription au mois de janvier 1612, étant curé, P. Humeau, docteur en théologie ; fabriqueurs : M. Loreroy et J. Moreau, par N. Aury. Si *Aury* était un nom mal venu pour *Aubry*, on verrait là sans doute un de ces Aubry, Nicolas et Louis, fondeurs lorrains, à qui le Poitou doit beaucoup de ses cloches, et sur lesquels M. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, a donné de très amples détails, chapitre XV, pages 357-500.

---

# VARIÉTÉS

## I.

### LES REGISTRES PAROISSIAUX DE SAINT-AIGULIN

Rainguet, en parlant de Saint-Aigulin, canton de Montguyon, dans ses *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, écrit, page 351 : « Les actes religieux de la paroisse ont été, dit-on, déposés

Digitized by Google

à la sous-préfecture. » C'est une erreur : s'ils sont peu complets, il n'en existe pas moins quelques uns déposés dans les archives de la mairie, reliés avec intelligence par les soins du maire actuel, M. Chaumel.

Avant la révolution, toute la partie nord de la commune actuelle de La Roche-Chalais, canton de Saint-Aulaye (Dordogne), appartenait à la Saintonge, et dépendait de la paroisse de Saint-Aigulin, diocèse de Saintes. Une ligne quasi-fictive partait de la rivière la Dronne, au moulin de La Roche-Chalais, et se dirigeant à l'est, coupait la petite ville en deux, puis atteignait la paroisse de Léparon, en Périgord ; elle laissait ainsi la partie méridionale du bourg à la paroisse de Saint-Michel-la-Rivière, depuis peu érigée en commune sous le nom de Saint-Michel-de-Rivière-Dronne, qui relevait au spirituel de l'évêché de Périgueux, et au temporel de la sénéchaussée de Périgueux, mais de l'élection de Libourne. Le seigneur marquis de La Roche-Chalais dépendait donc aussi bien du Périgord que de la Saintonge.

Le premier registre sur papier au timbre de la généralité de Bordeaux est de 1674 ; Antoine Guillebot est curé. (Les années 1675 à 1698 manquent). En 1699, nouveau registre sur papier libre, cette fois paraphé au présidial de Saintes. Guillebot est toujours curé avec Guillon comme vicaire. — 15 octobre 1699. *Baptême d'une cloche* : « Le quinziesme d'octobre 1699, la petite cloche de l'église de cette parroisse a esté béniste par moy sous signé, en ayant la permission de monseigneur l'évesque de Saintes, à l'honneur de la sainte vierge Marie. Le parrain a esté messire François de Ségur, seigneur de Saint-Aigulin, (1) et marraine damoyselle Marie-Anne de Pouliac, de la parroisse de Saint-Avi, en présance des soussignés ; et ont signé : Marie-Anne de Pouliac. François de Ségur de Saintaigulin. Iacques Boirac de Ségur. Guillebot, *curé de Saintaigulin* ». — *Baptême d'une autre cloche* : « Le vingtroisiesme de décembre de 1699, la grosse cloche de la parroisse de Saint-Aigulin a esté béniste par moy sous signé, en ayant la permission de monseigneur l'évesque, à l'honneur de saint Jean. Le parrain a esté messire Louys de Lestang, escuyer, seigneur de Nabinaud, en la place de messire Jean de Gouvernet, comte Paulin, marquis de La Roche-Chalais (2), et marraine Suzanne de Solière,

(1) François de Ségur, seigneur du Grand-Puch et de La Loubière, se qualifiait seigneur de Saint-Aigulin, soit pour avoir acheté, le 19 juillet 1654, à Jean-Louis de Cardaillac, veuf d'Isabelle de Martel, la terre de Vilette dans Saint Aigulin en Saintonge (Archives Gironde, G. 105); soit comme arrière petit-fils de Louise de Lanes de La Roche-Chalais, dont la fille, Esther de Polignac, avait épousé 1614, Bérard de Ségur, vicomte de Cabanac. François était fils de Léonor et de Jeanne de Vivans.

(2) Jean de La Tour-du-Pin de Gouvernet, marquis de La Roche-Chalais, mestre de camp de cavalerie, fils ainé de Gaspard, dit le comte de Paulin, et de Sylvie de Lanes, marquise de La Roche-Chalais, naquit en 1663, épousa fort âgé Suzanne de La Tour en 1724, et mourut à Paris en 1731.

Digitized by Google

épouze dudict sieur de Lestang ; et ont signé : Louis de Lestang. Susanne de Saulière. Labrousse, *curé de Léparron.* Bouvein, *curé de Parcou.* Morier, *curé de Méd...* Guillon, *prestre-vicaire de Saint-Aigulin.* Guillebot, *curé de Saint-Aigulin.* « Cette année 1699, a esté bâtie l'aile gauche de l'église de Saint-Aigulin, dont l'autel est dédié à la sainte Vierge. »

Manquent les années 1700 à 1719 inclus. — Le vicaire Guillon est devenu curé; mais on rencontre encore la signature tremblée de Guillebot, *loco pastoris.* — 1722, 22 juillet, enterrement d'Antoine Guillebot, ancien curé, âgé de 82 ans; présents onze curés du voisinage. — 1724, Décombes, et 1725, Dutichet sont vicaires. — 1725, 27 mars, baptême d'André Galaup, fils de Jean, avocat au parlement et juge de La Roche-Chalais, et de Marie François, son épouse. — Les années 1725 à 1776 manquent, sauf 1734 sur papier au timbre de la généralité de La Rochelle, avec Goursaud curé et Delavergne vicaire; (le 25 juillet 1734, abjuration solennelle, à l'heure de la grand'messe de Pierre Myot, marchand du village des Herveux); et sauf aussi 1751, avec de Royère comme curé, et Landreau comme vicaire. Le 1er août 1751, baptême d'André Robert, fils d'Hélie, sergent royal à La Roche, et de demoiselle Lajeunie. — En 1776, est curé l'abbé de Ribeyreix, appartenant comme le précédent à une ancienne famille du Périgord ; il se qualifie d'archiprêtre. 1er mars 1776, baptême de Marie Galaup, fille de Pierre et de Marie de Lage ; marraine demoiselle Marie Thévenin.

Manquent les années 1777, 1778, 1780, 1781, 1784, 1786 à 1790. Les cahiers de 1782 et 1783 furent cotés et paraphés à Libourne. 1782, le 29 décembre, enterrement de Marie Bonniot, fille du sieur Pierre Bonniot de Beynot et de demoiselle Elisabeth Ardouin. — 1783, « 7 mars et jours suivants, les rivières ont débordé et ont grossi à un degré qu'il n'y en a pas eu de semblable de mémoire d'hommes ; le pont de la ville de Périgueux détruit ; onze maisons dans la basse ville ; les faux bourgs Saint-Georges presque détruits, le pont de Bergerac sur la Dordogne ravagé. » — En 1785, Mallebay, religieux augustin, est desservant en l'absence de l'archiprêtre. — En 1791, les registres furent paraphés au district de Montlieu et signés Duplessis, *curé*, et Peyre, *vicaire.*

Comte de Saint-Saud.

## II

### Charles de La Mothe Fouqué et Suzanne de Robillard.

Le baron de La Mothe-Fouqué, capitaine au régiment des fusiliers du Bas-Rhin, nº 39 (fils du poète Fouqué, arrière-petit-fils du général de Frédéric le Grand), a communiqué au docteur H. Bobacke, directeur du gymnase de Kœnigsbergen, Prusse, qui les public dans *Preüssische Iahrbücher herausgegeben* von H. Treitsche und H. Delbrück (*Annales de la Prusse*)

Digitized by Google

sous la direction de Treistche et M. Delbrück, LIXe volume, premier cahier de 1887), *Notes* sur quelques-uns de ses ancêtres au moment de leur fuite hors de France, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Nous reproduisons, d'après une traduction de M. Eckstein, les deux récits d'inégale longueur, en abrégeant l'en-tête de l'éditeur et en supprimant quelques détails sans intérêt, surtout dans le second.

Le petit cahier où elles sont contenues a déjà été mentionné par le poète Fouqué lorsqu'il rédigea la biographie de son grand'père, le général de Frédéric.

L'auteur du numéro II est sans aucun doute Charles, baron de La Motte-Fouqué, seigneur de Saint-Surin, Tonnay-Boutonne et La Grève (1). La famille se composait, au temps de la révocation de l'édit de Nantes, de plusieurs lignes. Le chef de la famille était en 1684 Hector de La Motte Fouqué, dont le frère cadet s'appelait Charles. Celui-ci partit de La Grève et quitta le pays en 1685 (et non en 1684 comme disent les *Mémoires* du baron de La Mothe-Fouqué, édités par G. A. Buttner. Berlin, 1788), et se réfugia en Hollande, où il arriva au mois de novembre. En 1687, il se trouvait avec beaucoup d'autres réfugiés à Chichester, sur la côte méridionale d'Angleterre, où Sansay, un autre réfugié, le pasteur de Tonnay-Boutonne, avait réuni une congrégation autour de lui. C'est là que Charles de La Mothe-Fouqué rencontra la jeune fille dont nous avons les notes dans le premier mémoire, Suzanne de Robillard, qu'il épousa.

Cette jeune fille, âgée de dix-sept ans en 1687, avait obtenu d'un de ses parents vivant à la campagne la permission des'embarquer à La Rochelle avec ses cinq frères et sœurs, pour échapper à « l'idolâtrie » ; ce qu'elle fit.

De cette union vinrent trois fils. L'aîné entra au service de la Saxe électorale et mourut colonel prussien; le plus jeune passa sa vieillesse à Celle, comme lieutenant-colonel hanovrien en retraite; le cadet est devenu célèbre comme général prussien et ami de Frédéric le Grand: c'est Henri-Auguste, baron de La Mothe Fouqué (2). Voir *Bulletin*, VI, 61.

---

(1) L'éditeur place à tort Surin (sic) dans les Deux-Sèvres, et La Grève sur la Garonne près de Bordeaux; c'est Saint-Seurin d'Uzet (Charente-Inférieure), et La Grève, commune de Saint-Coutant le Grand, près de Tonnay-Boutonne.

(2) D'après les mémoires de La Mothe-Fouqué (1788), il est né le 4 février 1698; d'après la biographie allemande (comte de Lippe), le 4 avril 1689. Laquelle des deux dates est la vraie? C'est ce qu'il est impossible de décider. La date de 1689 est fausse, c'est peut-être une faute d'impression. D'un mariage, conclu au plus tôt en 1688, ne pouvait sortir un second fils dès 1689. Aussi, d'après les mémoires, le futur général prussien était encore cornette en 1715, et le prince Léopold de Dessau, lorsqu'il marcha sur la Poméranie, voulut le laisser auprès de son épouse à cause de sa jeunesse. Pour un homme de 26 ans, le motif eût été étrange, tandis que cela se comprend facilement pour un jeune homme de 17 ans.

— Ce jeune homme avait 17 ans en effet.

D'après les lettres de Charles de La Mothe-Fouqué et de sa femme (Voir plus

Digitized by Google

Charles de La Motte-Fouqué mourut en Hollande. Sa veuve fut d'abord soutenue par les états généraux, plus tard par la cour d'Angleterre, sans doute parce que son père ainsi qu'un de ses frères étaient entrés au service de Guillaume III. Elle passa ses dernières années à Celle ; et c'est là probablement qu'elle transcrivit ses souvenirs sur la fuite de France :

*
* *

« Courte notice sur ma fuite de France, pour venir dans ces pays étrangers, chercher ma liberté de conscience, et pouvoir pratiquer notre sainte religion.

« Cela arriva à La Rochelle, capitale du pays d'Aunis, où il y avait un port de mer, en 1687. J'étais l'aînée de mes frères et sœurs, et en l'absence de mes parents j'étais la première dans la maison; il y avait encore cinq enfants plus jeunes, dont l'aîné avait dix ans, le plus petit n'en avait que deux. J'avais de mes chers parents la permission de ne laisser passer aucune occasion, s'il s'en présentait une, pour m'enfuir du royaume, sinon avec toute notre famille, du moins avec une partie. Le 24 avril de la même année 1687, vint un bon et fidèle ami pour m'informer qu'un petit navire ou bâtiment allait partir pour l'Angleterre, et que sur sa prière, il avait obtenu du capitaine de prendre avec lui quatre ou cinq personnes, et qu'il n'y avait plus de place dans le navire pour plus de cinq personnes; qu'à cette fin il était obligé de jeter à l'eau une barrique de vin, et de nous cacher à la place entre le sel; il risquait de tout perdre, s'il était découvert, et demandait comme dédommagement une grosse somme d'argent.

« Tout cela n'empêcha pas l'exécution de mon projet et notre arrangement. Je priai notre ami anonyme de m'amener le capitaine à quatre heures moins un quart du matin, afin qu'aucun de nos voisins ne soupçonnât quelque chose ; et je voulais en même temps que notre ami me servît d'interprète et de témoin de notre marché. Le marché fut conclu ; je promis au capitaine 200 écus par tête pour les cinq personnes qu'il emmènerait. C'était donc une somme de 1,000 écus, monnaie française. Il devait recevoir la moitié avant de partir, et le reste aussitôt qu'il nous aurait débarqués à Chichester, ville d'Angleterre. Lorsque j'eus fait le marché en présence de notre témoin, nous convînmes que l'embarquement aurait lieu le 27 avril à huit heures du soir. Ce jour, moi, deux de mes frères et deux de mes sœurs, nous nous habillâmes aussi bien et aussi convenablement que possible ; les circonstances ne nous permettaient pas de nous habiller autrement. Je pris avec nous la

---

bas page 211, leurs trois garçons seraient nés en six ans, de 1694 à 1701 ; le dernier est né en 1701 : car le 24 décembre 1700, sa mère le portait encore en son sein. On verra de plus que le mariage est du 12 décembre 1692 ; le second est donc né avant 1700 et après 1694. *N. d. l. R.*

Digitized by Google

gouvernante des enfants, qui était dans le secret. Nous fîmes semblant d'aller nous promener sur la place du château, où se trouvaient tous les soirs les gens du meilleur monde. Vers dix heures, quand la société commençait à se disperser, je m'esquivai, et au lieu d'aller à la maison, nous prîmes une tout autre route, vers l'endroit qu'on m'avait indiqué, non loin du bassin. Derrière nous trouvâmes une porte ouverte, nous entrâmes, nous montâmes des escaliers sans lumière et sans proférer un mot. Nous y restâmes jusqu'à une heure après minuit, quand notre ami apparut avec le capitaine. Je dis au capitaine que rien ne me faisait plus de peine que de laisser ma plus petite sœur, qui était encore avec cela ma filleule, et que j'avais autant à cœur de la soustraire à l'idolâtrie, que tous les autres réunis. Je ne pus proférer ces paroles sans brisement de cœur et des torrents de larmes. Je promis au capitaine tout ce qu'il voudrait, et toutes les bénédictions célestes, s'il faisait cette bonne œuvre. Mes paroles et mes larmes le touchèrent à tel point qu'il s'offrit à l'emmener aussi, si je pouvais lui promettre qu'elle ne crierait pas lors de la visite des douaniers, qui aurait lieu dans deux ou trois endroits. Je le promis dans l'espérance que Dieu viendrait à mon aide et m'accorderait cette grâce. Aussitôt mon ami et notre gouvernante coururent la chercher dans l'autre quartier de la ville, où nous demeurions. Ils prirent l'enfant dans son lit, l'enveloppèrent avec ses vêtements dans une couverture, et l'apportèrent dans un tablier. Dieu voulut aussi que personne ne s'aperçût de la moindre des choses. La petite enfant, pour laquelle j'avais une affection extraordinaire, se réjouit beaucoup de me revoir, me promit d'être très bonne et très tranquille, et de ne rien faire que ce que je lui dirais. Je l'habillai et l'enveloppai des autres effets. Cette nuit même, à 2 heures, quatre matelots vinrent du rivage, nous portèrent tous sur leurs épaules, moi tenant ma plus petite sœur sur le bras, dans le navire et à l'endroit qu'on avait disposé pour nous. L'entrée en était si petite qu'il fallait que quelqu'un y fût pour nous y attirer après lui. Lorsque nous y fûmes disposés de manière à être assis entre le sel et à ne pas pouvoir prendre d'autre position, on ferma l'ouverture derrière nous, comme cela avait été auparavant, de manière qu'on ne pouvait pas voir la moindre des choses. C'était si bas que nos têtes touchaient en haut. Cependant nous nous courbions, de manière à avoir la tête juste sous les poutres, afin que les épées des douaniers ne pussent nous toucher, s'ils les enfonçaient pour sonder, selon leur belle habitude. Aussitôt qu'on nous eût embarqués, le navire mit à la voile, les gens du roi vinrent et le visitèrent : nous eûmes le bonheur de n'être découverts ni le 28, ni les deux autres fois. Le vent fut favorable et nous emporta vers 11 heures ou midi hors de la vue des ennemis de la vérité et des nôtres. Il était temps: car nous étions près d'étouffer ; et nous croyions rendre l'âme et tout ce que nous avions dans le corps. Nous sortîmes une heure après, plus morts que vifs ; on nous fit respirer l'air

Digitized by Google

frais. Cependant il est curieux que malgré cette mauvaise situation, ma petite famille ne poussa pas un cri, pas une plainte, et qu'après elle éprouva une grande joie d'avoir échappé à la tyrannie. Trois ou quatre personnes du navire, car il n'y en avait pas beaucoup, nous traitèrent assez amicalement, nous donnèrent quelques livres de biscuit et de viande salée, autant que nous pûmes en manger : le mal de mer ne nous permit pas d'en manger beaucoup. De cette manière se passèrent sept jours, jusqu'à ce que nous débarquâmes à Falmouth, petite ville d'Angleterre. Il plut à notre capitaine de nous y faire débarquer, quoique ce fut à une distance de 30 milles de l'endroit où il avait promis de nous conduire. Il exigea de moi le reste de l'argent. Je trouvai son procédé injuste, et me plaignis au gouverneur de la ville. Il m'accueillit moi et ma petite famille avec mille marques de bonté et de gracieuseté, m'écouta et ordonna au capitaine du vaisseau de me reprendre, sous peine d'être gravement puni. Le lendemain, nous reprîmes notre voyage, sur la promesse du capitaine de nous conduire jusquà Japsont, petit port près de Chichester, où nous devions le quitter. La mauvaise humeur qu'il montra me donna l'idée de me pourvoir de vivres, quoiqu'il eût pris l'engagement de nous en fournir. Je le fis, et la précaution ne fut pas inutile: car nous étions déjà sur le navire depuis 24 heures, et personne ne nous offrit à manger, ni à boire. Le lendemain, 6 juin, la mer fut si calme que nous ne bougions pas de place. Cela augmenta encore la mauvaise humeur du capitaine. Lui et ses gens s'occupaient à pêcher à la ligne ; je demandai aussi une ligne et j'eus le bonheur, dans une après-dînée de prendre 7 gros poissons qu'on nomme maquereaux, poisson excellent à manger. Mabonne pêche dissipa un peu la mauvaise humeur de notre capitaine. Il se mit à me parler. Le soir,il nous envoya trois poissons très bien accommodés qui nous étaient d'autant plus nécessaires et agréables que nos provisions étaient presque épuisées. Lorsque nous croyions être de nouveau très bien avec lui, nous vîmes, le 7e jour au soir, notre navire aborder tout-à-coup. Nous dûmes débarquer avec le peu d'effets que nous avions; nous fûmes saisis de crainte : nous ne voyions ni ville ni maison ; l'endroit avait l'air d'un désert ; notre capitaine vint à moi avec un air insolent et dit : « De l'argent, de l'argent ; les 500 écus que vous me devez encore, je les réclame. » Je répondis que sa demande était injuste, parce que ce n'était pas ici Japsont, où il avait promis de nous transporter. Cela ne servit à rien ; il fallut le payer. Représentations, larmes, soupirs de sept personnes qui se croyaient toutes perdues, rien ne le toucha. Il remit aussitôt à la voile, et nous dûmes rester dans un endroit, que l'on nomme Falcombe, encore à 20 milles de Japsont où cet honnête homme avait promis de nous transporter. Nos plaintes et nos larmes excitèrent la curiosité de quelques enfants de l'endroit qui se rassemblèrent autour de nous. Deux d'entre eux coururent chercher un homme qui ne comprenait pas plus de fran-

Digitized by Google

çais que moi d'anglais. Cependant il me demanda si nous ne comprenions pas le latin. Je lui répondis aussitôt qu'oui : car j'avais appris quelques mots avec mes frères. Là-dessus il dit : « Voilà qui est bien » ; il nous prit par la main, chargea quelqu'un de porter ma plus jeune sœur et nous conduisit dans une auberge à un quart de mille de l'endroit. Il y amena un prédicateur, auquel il dit quelle famille il avait trouvée sur le rivage; qu'il ne pouvait pas lui parler, parce qu'il ne savait pas le français; mais qu'il y avait une jeune dame qui parlait latin. Ce pasteur vint à moi avec beaucoup de politesse, et me fit un long discours en langue latine, auquel je ne pus répondre, ne comprenant pas ; je restai donc presque muette. Notre triste situation, mes larmes et celles de mes frères et sœurs, attendrirent tellement cet honnête homme, qu'il nous promit de nous secourir autant qu'il était en son pouvoir, ce qu'il fit en effet. Il comprit peu à peu d'où nous venions, et où nous voulions aller. Mes quelques mots de latin me servirent beaucoup alors ; je lui fis voir quatre louis d'or, et par conséquent nous n'étions pas complétement dépourvus d'argent ; je le priai même de dîner avec nous; mais il n'accepta pas. Il promit de revenir le lendemain à 8 heures. Il vint et me fit comprendre par signes plutôt que par des paroles, qu'il avait frété pour deux louis d'or un petit navire qui nous conduirait à Japsont. Il nous donna une lettre pour un monsieur de cet endroit, chez lequel nous descendîmes, qui nous reçut très bien, nous logea, nous servit un bon dîner et un rôti de bœuf incomparable. Nous arrivâmes chez lui le dimanche entre 11 heures et midi; il nous aida de son mieux à nous rendre à Chichester; la lettre de recommandation nous fut donc très agréable et utile. Pendant le dîner des chevaux furent commandés ; ils arrivèrent ; on sella les uns pour les plus âgés, et on mit des bâts aux autres avec des paniers pour les enfants, il y eut aussi un homme pour conduire. Nous arrivâmes à Chichester à deux heures de l'après-midi chez le prédicateur français, M. Sansay, ancien pasteur à Tonnay-Boutonne en Saintonge, qui nous connaissait très bien et se réjouit autant de nous voir, que nous étions contents de le rencontrer, et heureux d'être arrivés dans cette région. Il était sur le point de monter en chaire, et il avait attendu un quart d'heure à cause de nous, afin que nous eussions la consolation de l'entendre et de remercier Dieu de nous avoir délivrés des ennemis de notre sainte religion et des nôtres, et de nous avoir donné le pouvoir de la confesser publiquement au milieu d'un grand nombre de nos frères, qui s'étaient enfuis de la même manière et que nous connaissions. M. de Saint-Surin ou Tonnay-Boutonne (Charles, baron de La Mothe-Fouqué), ami intime de notre père et notre voisin en France, était de ce nombre. Lui et tous les autres nous reçurent avec beaucoup de joie et de bonté, à tel point que je croyais déjà goûter les joies du paradis. Je ne trouvai pas du tout pénible de faire tous les travaux les plus humbles et les plus pénibles, pour lesquels je n'étais pas du

Digitized by Google

tout élevée. Je ne louai qu'une chambre pour nous tous ; je fis de ma propre main quelques matelas, empruntai un berceau pour ma plus petite sœur. Huit jours après notre arrivée ici, fut célébrée une grande fête pour remercier Dieu de notre heureuse fuite de France. J'établis un ménage à moi avec ma petite famille, pour ne pas faire trop de dépenses : car je ne pouvais pas prévoir le jour où mes chers parents seraient en état de nous fournir le nécessaire et quand il leur serait possible de nous envoyer de l'argent. J'attendis avec la plus grande impatience des nouvelles de mes lettres, que je leur avais adressées; je leur en avais écrit une de La Rochelle, et avais tout rapporté ce qui s'y était passé. J'y prenais congé d'eux : car ils étaient alors à la campagne. J'en avais envoyé une seconde de Chichester, aussitôt que nous y fûmes arrivés, alors qu'il ne me restait plus qu'un louis d'or. Notre pasteur me prêta dix guinées pour les besoins les plus urgents, pour nous procurer quelques vêtements et aussi quelque mobilier.

« Enfin, après trois mois, notre chère bonne mère arriva. C'était, si je ne me trompe, au mois de juillet, le dimanche, à 7 heures du soir. Cette excellente mère arriva et amena mon frère aîné et une petite fille. La nuit se passa avec des baisers et des larmes de joie de nous être retrouvés. Je me levai de bonne heure, à 6 heures du matin, ce à quoi je m'étais habituée ; je fis du feu, mis le pot pour faire la soupe, et allai ensuite au garde-manger choisir quelque chose pour faire honneur à ma chère mère et à mon frère, qui' la veille au soir, n'avaient pu manger de joie...

« ... Ma mère rendit compte de tout cela dans une lettre à mon père, qui alors se trouvait encore à Paris, dans l'espérance de trouver de là un moyen plus facile de s'enfuir à l'étranger ; dans sa province il aurait pu être facilement inquiété à cause de l'émigration de sa famille, arrêté, jeté en prison ou envoyé aux galères. Ce père chéri m'honora d'une lettre dans laquelle il m'écrivait avec la plus grande tendresse, me remerciait des peines et des soins que j'avais pris pour sauver sa famille. J'entrais alors dans ma 17e année.

« Ma mère ne resta pas plus de trois mois à Chichester, et nous tous y fûmes six mois. Elle avait d'abord l'intention de s'y fixer avec sa famille, parce que le pays est beau et agréable. Mais le roi Jacques II, qui régnait alors, commençait à priver les protestants de leurs droits, ce qui faisait craindre une persécution, d'autant plus que le roi ne paraissait plus très zélé pour cette religion, qu'il avait cependant l'air de professer publiquement; mais il trouvait toujours des prétextes pour ne pas aller au temple. Pour toutes ces raisons bien fondées ma mère trouva nécessaire pour sa sûreté d'aller en Hollande avec sa famille, ce qui eut lieu le 24 octobre ; nous fîmes heureusement la traversée en quelques heures.

« Nous débarquâmes à Rotterdam, où nous descendîmes pour une nuit chez le pasteur Jurieu. Nous allâmes à Leyde, où nous

Digitized by Google

ne nous arrêtâmes que six mois, parce que notre chère mère trouvait que c'était trop loin de La Haye où elle avait besoin d'aller souvent, pour s'y faire des amis et des connaissances et obtenir ainsi les moyens de placer ses fils. Aussi elle réussit si bien qu'un mois après, mademoiselle de Venoux, qui faisait partie de la société de Harlem, lui obtint une place de page auprès du prince d'Anhalt-Dessau, où ma mère envoya au mois de mars 1688 mon frère Auguste, son second fils, qui n'avait que dix ans et demi. Nous demeurions donc à Voorburg, endroit très agréable, à trois quarts de lieue de La Haye, pour être plus à portée de nos affaires, et nous faisions souvent le chemin à pied. Nous y trouvions un grand nombre de connaissances et de compatriotes réfugiés, qui s'y étaient établis comme nous. Il y faisait aussi moins cher vivre que dans les grandes villes.

« C'est ici que notre cher père, auquel Dieu avait accordé la grâce de s'échapper de France, arriva au mois de juillet avec un domestique. On ne peut qu'imaginer quelle fut la joie de notre chère mère et de nous tous. Nous n'eûmes le plaisir de rester ensemble que quelques mois, jusqu'au départ du prince d'Orange pour l'Angleterre, qui, si je ne me trompe, eut lieu en septembre 1688 (1) avec accompagnement d'une grande flotte et beaucoup de troupes de cet état : quatre régiments furent formés avec les réfugiés de France (2). Mon cher père fut nommé capitaine de cavalerie sous les ordres de Galoe ou de Ruvigny (3). Mais il ne servit pas longtemps ; peu de temps après, lorsqu'il fut arrivé avec les troupes, il tomba malade et mourut ; ce fut un coup de foudre qui accabla de douleur ma mère et toute ma famille. Dieu dans sa grâce eut pitié de nous tous. Mon frère aîné entra aussi au service de l'Angleterre ; peu de temps après il obtint une compagnie, que lui procura le comte de Soissons (ce comte avait épousé en France une nièce de M. de Tonnay-Boutonne)(4) à la prière de mon mari, M. de Tonnay-Boutonne, et

---

(1) L'auteur se trompe. Guillaume d'Orange prit congé des états généraux le 16/26 octobre et s'embarqua le 1/11 novembre.

(2) Ce renseignement a une certaine importance, puisque Macaulay ne mentionne pas cette intervention personnelle des réfugiés. Il rapporte seulement qu'ils ont soutenu le prince d'Orange par des sommes d'argent importantes. Dans l'*Histoire d'Angleterre* de P. de Rapin (dictée par Pauli-Halle, 1759), il est dit que 300 officiers français réfugiés se joignirent à l'armée de Guillaume. C'est Ranke qui donne le plus de détails. Il dit : « A cette expédition participa le protestantisme européen, dans ses représentants les plus ardents, les réfugiés français. » Outre un grand nombre de vieux soldats, beaucoup de gentilshommes entrèrent dans la garde du prince.

(3) Henri de Ruvigny, nommé par Louis XIV, député général des églises réformées à la place de son père Henri de Massue, marquis de Ruvigny, servit comme colonel et lieutenant-général Guillaume d'Orange, et fut pour ses services créé, en 1691, baron de Portarlington, vicomte de Galway ou Galloway et pair d'Irlande. *N. de la Rédaction.*

(4) Uranie de La Cropte de Chantérac, mademoiselle de Beauvais, née à Marennes en 1654, élevée à Saint-Jean d'Angély, fille de François-Paul de La Cropte de Chantérac, seigneur de Beauvais, et de Charlotte-Marie Martel, comtesse de Marennes, veuve de Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazan-

Digitized by Google

pour être agréable à son beau-frère, M. de Champagné, ce qui lui réussit, comme on sait. Je n'aurais jamais mentionné cela dans mon récit, si je n'avais pas cité mille autres petits événements, bons ou mauvais, graves ou plaisants, qui me sont arrivés avant ou après, de La Rochelle jusqu'ici ».

La relation de la fuite de France du baron de La Mothe-Fouqué, écrite de sa propre main et trouvée dans ses papiers après sa mort, est insignifiante :

« 1685. Lorsque les dragons furent envoyés dans la province de Saintonge sous le commandement du maréchal de Boufflers, avec l'ordre royal de les loger chez tous les gentilshommes, aussi bien que chez les bourgeois de la religion réformée, qui ne voulaient pas embrasser la religion catholique romaine et ne pas aller à la messe.

» Je ne jugeai pas à propos de me rendre à l'assemblée de la noblesse, qui eut lieu chez l'évêque de Xaintes où était ledit maréchal (1) avec le comte Gernal (*sic*), lieutenant du roi de la province. Et à l'exemple des gentilshommes qui s'étaient laissés entraîner par les menaces ou les promesses, je craignais de succomber comme eux. Pour éviter ces tentations je crus donc préférable de m'enfuir du royaume...

» Je partis donc de La Grève, le lundi 24 septembre 1685, après m'être recommandé à la grâce du Très-Haut et m'être abandonné à sa sage direction, et j'arrivai la nuit à... (Lacune) où je restai tout le 26 et le 27. Le 28, je couchai dans la ville de Monbron »... Suit la liste des noms des villes avec dates (2).

## III

### Madame de Coigny, Amélie de Boufflers et Lauzun-Biron.

M. Victor du Bled a publié, dans la *Revue des deux mondes*, du 1er octobre, un bien spirituel article, *Un amour platonique au XVIIIe siècle. Madame de Coigny et Lauzun*, dont nous allons faire une réduction. Il s'agit de Louise-Marthe de Conflans d'Armentières, petite-fille de Françoise Bouteroue, richissime héritière, fille d'un procureur au châtelet, et de Louis de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de France, qui en secondes noces épousa (1770) Marie-Anne-Charlotte de Senneterre, dame

---

nes, et fille de Gédéon Martel et d'Elisabeth de La Mothe-Fouqué, épousa, le 12 octobre 1680, le prince Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, frère aîné du prince Eugène. *N. de la R.*

(1) Louis-François, duc de Boufflers en 1708, pair et maréchal de France (1685-1711), commanda en Guienne, 1685. Saint-Sylvestre, sans doute Louis du Faure, marquis de Saint-Sylvestre, commandait dans la province en l'absence de Boufflers. (*Idem*).

(2) Les noms de lieu germanisés ne sont plus reconnaissables ; il en est ainsi de bien d'autres, que nous nous abstenons de citer ; cette nomenclature du reste n'offre aucun intérêt. — *N. de la R.*

Digitized by Google

de Didonne, Saujon, Arvert, etc., et fille de Louis-Henri-Gabriel de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de camps en 1770, et d'Antoinette-Madeleine-Jeanne Portail. Elle mourut en 1825.

« Compagnon de plaisirs et en quelque sorte directeur de conscience galante du prince de Galles, son père, d'après les *Mémoires* du comte Valentin Esterhazy, faisait parade de plus de vices qu'il n'en avait : homme de talent et d'esprit, obligeant, menteur sans être faux, ivrogne sans aimer le vin, et libertin sans tempérament. Le duc de Lévis l'appelle un Lovelace militaire, et raconte qu'à un repas de corps, voyant un vieil officier de hussards se servir d'un verre qui tenait près d'une pinte, il ôta une de ses bottes, la remplit de vin et la but à sa santé. Le comte de Lautrec se faisant suivre par un jeune loup en guise de chien, M. de Conflans achète un de ces ours qui dansent, et l'établit gravement derrière sa chaise, en habit de hussard, avec une assiette entre ses pattes de devant. Grande, belle et bien faite, avec un air hautain, une intelligence virile, un esprit très orné, M^lle^ de Conflans montre de bonne heure son humeur impérieuse, son âme rebelle à toute domination ; élevée à l'Abbaye-au-Bois avec la princesse Hélène Massalska, et, dès l'enfance, indocile au frein, prompte au sarcasme, au mépris, à la haine, aspirant naturellement aux premiers rôles, et tentée de se croire d'une essence différente des autres femmes. »

Sa sœur cadette, Louise-Aglaé de Conflans, née en 1763, décédée en 1819, avait, en 1781, épousé le jeune prince Charles-Alain-Gabriel de Rohan-Guéménée, duc de Montbazon et de Bouillon; « elle ne pardonna pas à la reine d'avoir fait retirer aux Guéménée leurs charges et pensions lors de la fameuse banqueroute. La disgrâce du cardinal de Rohan, après la mystérieuse affaire du collier, le refus d'accorder à son père les ordres du roi, lui furent de nouveaux motifs de se poser en adversaire irréconciliable. Louis XVI avait eu le mauvais goût de répondre au marquis de Conflans : « Il faut convenir que le cordon bleu te serait nécessaire : car tu ressembles à un cuisinier. » Aussi ne se gêne-t-elle point pour traiter de racaille aristocratique l'entourage de la reine, et ses coups de langue vont si loin qu'un de ses oncles, craignant sans doute d'être compromis, lui adressa les plus vifs reproches. « Ne pourriez-vous me donner tout cela en pilules? » répliqua la marquise en lui tournant le dos. Sa rancune contre les Bourbons devait survivre au 10 août, au Temple, à la guillotine.

Née à Paris, le 4 octobre 1759, Marthe de Conflans fut, le 22 février 1775, mariée à François-Marie-Casimir-Henri Franquetot, marquis de Coigny, qui fut maréchal de camp en 1788, lieutenant général en 1814, et mourut avant son père le 22 janvier 1816. Le mariage se fit comme beaucoup à cette époque. La jeune fille, mandée au parloir de son couvent, voyait pour la première fois celui qu'elle devait épouser le lendemain ou

Digitized by Google

quelques jours après. La cérémonie faite, elle restait à son couvent jusqu'à l'âge nubile, et le mari retournait à son régiment; ou bien, on partait en poste le jour même.

C'est ainsi que le vieux maréchal de Ligne conduit son fils à Vienne, dans une maison où il y a quantité de jolies figures « épousées ou à épouser » ; il ne savait qui on lui destinait. Huit jours après, il conduisait à l'autel, âgé de vingt ans, sa petite femme, la princesse de Lichtenstein, qui en avait 15. Ils ne s'étaient encore rien dit.

Jacques de Choiseul-Stainville étant à l'armée reçoit l'ordre de rentrer à Paris. Six heures après son arrivée, on lui fait épouser mademoiselle de Clermont-Resnel. Le prince de Nassau âgé de douze ans, épouse mademoiselle de Montbarrey, qui en a dix-huit ; il ne voulait pas voir sa future; il fallut le menacer du fouet et l'accabler de dragées pour qu'il prit part à la noce.

Le mariage donnait lieu à des repas de famille. Quand il s'agit de ces repas pour les Coigny et les Conflans, le duc de Coigny dit au marquis de Conflans : « Sais-tu que je suis fort embarrassé ? — Et pourquoi ? — C'est que je n'ai jamais soupé de ma vie chez ta femme. — Ma foi ! ni moi non plus. Nous irons ensemble, et nous nous soutiendrons. »

Une union où l'amour n'avait eu aucune part, laissa les deux époux aussi indifférents l'un à l'autre après qu'avant. La marquise de Coigny supporta assez patiemment les petites infidélités de son mari, ne lui reprochant que sa lésinerie. Elle de son côté eut une assez grande liberté. Elle fut bientôt une femme à la mode. On fait sur elle courir cette épigramme :

Vous voltigez de conquête en conquête:
Plus vous fuyez, plus nous nous éloignons.
Pour moi, je cours de coquette en coquette :
Chemin faisant, nous nous retrouverons.

Elle est courtisée de tous ; elle gouverne par son regard et par son esprit ; elle tient en haleine des prétendants qu'à l'instar de madame de Montesson elle renvoie « toujours mécontents, jamais désespérés ». Elle est de la société intime du duc d'Orléans. « Je suis la reine à Versailles, soupirait Marie-Antoinette ; mais c'est madame de Coigny qui est la reine à Paris. » Elle sème les mots à l'emporte-pièce avec une prodigalité de millionnaire. Après la publication des *Liaisons dangereuses* (1782), elle ferma sa porte à Choderlos de Laclos et dit à son suisse : « Vous connaissez bien ce grand monsieur maigre et jaune, en habit noir, qui vient souvent chez moi ? Je n'y suis plus pour lui ; si j'étais seule avec lui, j'aurais peur. » Elle disait du baron de B. : « Ce n'est pas, parbleu, une bête que le baron ; c'est un sot. » Elle racontait à Diane de Polignac les détails d'une entrevue dangereuse dont elle était sortie à son honneur : « Savez-vous, observa celle-ci, que vous avez joué là très gros jeu ? — Un jeu d'enfer », reprit-elle. En réponse à

Digitized by Google

Rulhière qui prétendait n'avoir fait en sa vie qu'une méchanceté : « Quand finira-t-elle ? », demanda-t-elle. Et comme l'académicien se récriait :« Que je vous trouve méchante vous-même ! » elle riposta : « C'est que vous me prenez pour votre miroir. »

Elle rencontra Lauzun, qui de son côté courait aussi de conquête en conquête.

Fils de Charles-Antoine-Armand, duc de Gontaut, et d'Antoinette Crozat du Chastel, Armand-Louis de Gontaut, titré duc de Lauzun jusqu'en 1788, et depuis duc de Biron, seigneur de Brisambourg, était petit-fils du maréchal de Biron. M. Bled le décrit ainsi : « Mauvais sujet et grand homme en amour, doué de ce délicieux et fatal don de plaire, élevé pour ainsi dire sur les genoux de madame de Pompadour..., beau, brave, spirituel, ami dévoué, conteur charmant, devinant d'instinct ce qu'il ne savait pas, avec des talents militaires que l'occasion, cette dame d'honneur de la fortune, ou peut-être l'absence d'une volonté forte ne permirent pas de mettre en pleine lumière, attirant les regards par sa magnificence et ses prodigalités à une époque où les grands seigneurs se piquaient de dépenser sans compter, où après la « sérénissime banqueroute », M. de Guéménée se targuait avec une étrange fierté qu'un Rohan pût « seul manquer de vingt millions ».

Son oncle, le maréchal de Biron, ayant offert un cheval au grand duc de Russie pour assister à la revue des gardes françaises, le prince l'assura gracieusement qu'il n'en avait jamais monté de plus agréable. En rentrant à Saint-Pétersbourg, il trouva à la porte de son palais le même cheval et trois piqueurs à la grande livrée du maréchal : le premier, chapeau bas, tenait la bride ; le second, genou en terre, présentait l'étrier ; le troisième tenait à la main une respectueuse lettre d'hommage.

On connaît les folies et les aventures de Lauzun. Miss Marianne Harland a pour prétendant sir Marmaduke Hewel, que « ses petites jambes enflées transportent difficilement près d'elle et par malheur y laissent longtemps. » Mais elle aime mieux un amant français qu'un mari anglais. Son futur veut lui offrir une coupe d'or magnifique qui sera gagnée aux courses d'Ipswich par un cheval de deux mille louis. « Pourquoi ne viens-tu pas aux courses ? écrit-elle à Lauzun. Non, n'y viens pas ; tu serais capable de tuer ce vilain animal ; attends au moins que je sois sa femme. » Lauzun envoie un de ses meilleurs chevaux, gagne la coupe et l'offre à la belle.

Deux femmes furent pour lui l'objet d'un attachement véritable, sincère, qui dura... quelque temps.

Lady Sarrah Lennox, sœur du duc de Richemond, que le roi d'Angleterre faillit épouser, n'avait pas d'abord produit d'impression sur Lauzun : « Si elle parlait bien le français, et qu'elle vînt de Limoges, observait-il, personne n'y prendrait garde. » En sortant d'un souper on lui remit un billet : « I love you. » Lauzun ne savait pas un mot d'anglais, mais devinait

Digitized by Google

qu'elle voulait dire : « Je vous aime. » A six heures du matin il court acheter un dictionnaire qui confirme sa clairvoyance.

La seconde c'est la princesse Czartoryska, charmante et poétique sans être jolie, qui, pour suivre le prince Repnine, disgracié par Catherine II, l'avait suivi en exil, oubliant tout, mari, enfants, parents, patrie. Hélas ! elle laissa Lauzun pour Braniski, grand général de la couronne.

Madame de Stainville fut aussi une des maîtresses de Lauzun. On raconte qu'elle eut une fantaisie violente pour l'acteur Clairval ; Clairval était perplexe. « M. de Stainville, dit-il, me menace de cent coups de bâton si je vais chez sa femme; madame m'en offre deux cents si je ne me rends pas à ses ordres. Que faire ? — Obéir à la femme, opina son camarade Caillot ; il y a cent pour cent à gagner. »

Stainville fit enfermer sa femme, parce que Clairval était en même temps le favori de sa maîtresse, M^lle^ de Beaumesnil, de l'opéra. Le fait n'est pas rare des acteurs recherchés par les grandes dames. On sait la réplique hautaine de Baron à cette duchesse, courroucée qu'il osât se présenter chez elle un jour de réception : « Ce que je viens chercher ici ? mon bonnet de nuit. »

C'est au milieu de ces succès mondains que, le 26 janvier 1766, Lauzun épousa Amélie de Boufflers, fille unique de Charles-Joseph de Boufflers et de Marie-Anne-Philippine de Montmorency. Au milieu de cette société dépravée, Amélie de Boufflers « se recommande par sa douceur et sa bonté, par la pureté intérieure d'une âme qui rayonne sans cesse sur un visage angélique, par un mélange original de finesse et de naïveté.» Elle captive tout le monde, amis et indifférents, hommes et femmes. « Seul, son mari reste insensible au charme pudique de l'épouse qui l'aimait et n'osait peut-être pas lui montrer son cœur. » Madame de Lauzun, écrivait M^me^ Necker, rougit dès qu'on la regarde et rougit encore de s'être aperçue qu'on la regardait. Sa grand'mère, la maréchale de Luxembourg, voulait l'animer, et permit plusieurs fois à Rousseau de l'embrasser, « ce que je fis, avoue-t-il, avec ma maussaderie ordinaire. Au lieu de gentillesses qu'un autre eût dites à ma place, je restai là, muet, interdit, et je ne savais lequel était le plus honteux de la pauvre petite ou de moi ; elle avait alors onze ans. Un jour, je la rencontrai seule dans l'escalier du petit château. Faute de savoir que lui dire, je lui proposai un baiser, que, dans l'innocence de son cœur, elle ne refusa pas, en ayant reçu un le matin même, par l'ordre de sa grand'maman et en sa présence. Rien de plus aimable et de plus intéressant que sa figure ; rien de plus tendre et de plus chaste que les sentiments qu'elle inspirait. » Son mari n'eut jamais l'air de soupçonner que cette jeune femme valait toutes celles qui à tour de rôle occupaient son attention. Pendant la guerre d'Amérique où, à côté de Lafayette, il fit bravement son devoir, il était logé chez un colon. Par habitude, par désœuvrement, Lauzun.



Digitized by Google

se mit à adresser des compliments tendres à l'une de ses filles : « On m'assure que vous êtes marié en France. — Marié, oui, mais si peu qu'il n'est pas la peine d'en parler. »

La duchesse de Biron, quand elle se sépara de Lauzun, se retira chez sa grand'mère. En 1794, elle eut le sort de la reine et mourut sur l'échafaud.

Cette Amélie de Boufflers, duchesse de Biron, ne doit pas être confondue avec la comtesse de Boufflers, Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon, fille de Charles-François et de Marie-Louise-Angélique de Barbarin de Reignac (Voir *Bulletin*, III, 165); celle-ci fut l'amie de Hume, de Jean-Jacques Rousseau, l'idole du Temple, la maîtresse du prince de Conti (V. *Bulletin*, V, 347) ; elle avait marié son fils, Louis-Edouard de Boufflers, à Amélie-Constance Pachot des Alleurs, connue sous le nom de comtesse Amélie de Boufflers, qui avait beaucoup d'esprit. Un jour, elle se moquait de son mari, en sa présence.« Vous oubliez, madame, que vous parlez de mon fils ! — Ah ! s'écrie la comtesse Amélie, je croyais qu'il était votre gendre. » Une autre fois, au jeu des petits bateaux, on lui demanda qui elle aimerait mieux sauver, si la barque venait à chavirer, sa mère ou sa belle-mère : « Je sauverais ma mère, répondit-elle, et je me noierais avec ma belle-mère. » C'est un peu le mot de Benjamin Constant à M^me^ de Staël : « Qui sauverez-vous, M^me^ Récamier ou moi ? — Ah ! madame, vous savez tant de choses que vous devez savoir nager. »

Abreuvé de dégoût, malade, dénoncé au comité de salut public, Biron envoya sa démission le 10 juillet 1793 et vint à Paris pour se défendre. Arrêté, il ne songea plus qu'à mourir : « Il y a trop longtemps que ces gens-là m'ennuient, disait-il à Beugnot; ils vont me faire couper le cou ; mais du moins tout sera fini. » Devant le tribunal révolutionnaire, on lui demanda son nom : « Chou, navet, Biron, comme vous voudrez, tout cela est fort égal. — Comment ! s'exclament les juges, vous êtes un insolent. — Et vous des verbiageurs. Allez au fait : guillotiné, voilà tout ce que vous avez à prononcer, et moi, je n'ai rien à répondre. » Il salua les autres prisonniers avec une dignité chevaleresque : « Ma foi, mes amis, c'est fini, je m'en vais. » Quand l'exécuteur entra, il buvait deux bouteilles de vin blanc et mangeait des huîtres : « Bien, mon ami, dit-il, je suis à vous ; laissez-moi finir mes huîtres ; je ne vous ferai pas attendre longtemps. Vous allez boire un verre de vin, vous devez avoir besoin de forces au métier que vous faites. » Tandis que le guichetier Langlois allait chercher un verre, il causait avec Samson de l'instrument du supplice. Langlois revint. Le duc remplit le verre du guichetier, celui de l'exécuteur, le sien : « Maintenant, mon ami, partons. » C'est dans son genre le mot du président Nicolaï qui, averti pendant son déjeûner que la charrette était là, répondit tranquillement: « Dites qu'on attende », et acheva son repas, ou bien ce mot de la duchesse qui, appelée pour aller à l'échafaud, s'écria : « On y va, canailles, on y va. »

Digitized by Google

Biron avait 46 ans.

La marquise de Coigny qui lui avait toujours témoigné le plus vif et le plus pur attachement, lui survécut longtemps. Emigrée, puis rentrée en France un peu en contrebande, elle obtint sa radiation et conçut une vive admiration pour le premier consul, plus tard pour l'empereur qu'elle mettait au-dessus de tous les héros de l'antiquité, surtout depuis que le favori du maître, le général Sébastiani, ambassadeur en Turquie, avait épousé en 1806 sa fille, cette ravissante Fanny, qui mourait un an après à Constantinople, donnant le jour à la future duchesse de Choiseul-Praslin.

Toujours célébrée et toujours redoutée pour la verve de son esprit, Mme de Coigny ne cessa de causer qu'en 1832, à l'âge de 73 ans, avec la joie d'avoir vu les Bourbons, objets de son éternelle rancune, reprendre pour la troisième fois le chemin de l'exil. Avant son divorce avec le marquis de Coigny, Marthe de Conflans d'Armentières, avait eu, outre Antoinette-Françoise-Jeanne (1778-1807) femme d'Horace-François-Bastien Sébastiani, comte de La Porte et maréchal de France en 1840, un fils, Auguste-Louis-Joseph-Gustave, marquis puis duc de Coigny, colonel de cavalerie en 1814, qui épousa Henriette Hamilton.

Peut-être ce nom de Coigny éveille-t-il le souvenir d'une femme que la poésie nous a rendue particulièrement chère. Tout le monde connaît cette jeune captive dont le malheureux André Chénier, sur le point de monter à l'échafaud, nous a si admirablement traduit les sentiments, l'amour de la vie, le regret de mourir si tôt:

« L'épi naissant mûrit, de la faux respecté
Sans crainte du pressoir le pampre, tout l'été,
Boit les doux présents de l'aurore;
Et moi, comme lui jeune, et belle comme lui,
Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
Je ne veux point mourir encore... »

Ces chants, de ma prison, témoins harmonieux,
Feront à quelque amant des loisirs studieux
Chercher quelle fut cette belle.
La grâce décorait son front et ses discours ;
Et, comme elle, craindront de voir finir leurs jours
Ceux qui les passeront près d'elle.

Les « amants des loisirs studieux » n'ont pas manqué à l'appel du doux poète ; ils ont cherché quelle était « cette belle » ; et ils nous ont appris que cette si poétique jeune fille s'appelait Mlle de Coigny. Ils ont eu raison. Mais il faut ajouter quelque chose. Je m'en veux d'apporter un réalisme brutal dans une si adorable fiction ; mais la vérité a quelques droits. Oui, cette jeune captive avait des sentiments nobles, touchants, élevés ; oui, elle était gracieuse, belle, chérie ; oui, elle méritait la divine affection du poète ; mais cette jeune fille avait alors 25 ans ; elle

Digitized by Google

était mariée depuis dix ans, sinon déjà divorcée. Anne-Françoise-Aimée de Coigny, née le 12 octobre 1769, de Jean-Antoine de Franquetot, marquis de Coigny, avait épousé, le 5 décembre 1784, André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, qui mourut le 16 janvier 1816.

Elle divorça pour épouser M. de Montrond qu'elle connut à Saint-Lazare.

Un nouveau divorce lui rendit la liberté, dont elle usa et abusa. On lui conseillait plutôt de se marier, puisque le divorce existait : « On ne peut pourtant pas les épouser tous. » Elle eut pour Biron un long accès de tendresse, rivale ainsi de sa cousine, la marquise de Coigny. A 43 ans, elle s'éprit de Etienne Jouy, l'ermite de la Chaussée-d'Antin. « Son visage était enchanteur, écrit d'elle Mme Vigée Lebrun, son regard brûlant, sa taille, celle qu'on donne à Vénus, son esprit supérieur », et avec cela une imagination vive, ardente, fantasque, qui l'exposait à mille dangers où elle s'empressa de succomber. Un soir, dans le salon de Mme de Guéménée (Louise-Aglaé de Conflans), devant plus de cinquante personnes, elle fit mille folies, se déshabilla presque, amusant tout le monde. « Elle est fort drôle ici, remarqua Horace Walpole ; mais que fait-on de cela à la maison ?» Elle avait fréquenté avec Montrond les salons du directoire; elle alla aux réceptions de la cour. « Aimez-vous toujours les hommes? lui demanda Napoléon. — Oui, sire, quand ils sont polis », osa-t-elle répliquer. C'est un peu le mot de Mme de Coislin qui, reçue fort cavalièrement par Fouché, à qui elle venait demander la radiation de sa sœur, prend un siège qu'on ne lui offre pas, et quand le duc d'Otrante objecte les mauvais propos, les imprudences de Mme d'Avaray, répond: « Ma sœur, imprudente. Oh ! monsieur, je vois bien que vous ne la connaissez pas. Mais elle est poltronne au point que, si elle était à ma place, reçue par vous comme je le suis en ce moment, elle n'oserait pas seulement vous dire que vous êtes un impertinent. »

Aimée de Coigny, la jeune captive, épouse divorcée de Fleury puis de Montrond, mourut le 17 janvier 1820, quatre ans après son premier mari, 24 ans avant le second.

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

Bulletin de la société du protestantisme du 15 mars contient, p. 135, *Requêtes adressées aux états généraux des Pays-Bas* (1697-1701) par Charles de La Mothe-Fouqué, baron de Tonnay-Boutonne (1697), « réfugié à La Haye il y a douze ans », et par sa femme Suzanne de Robillard. (Voir plus haut, p. 181, et plus bas, page 208) puis par Françoise Lévêque (1698), veuve (1688) de Jean Ribaut, consul de Hollande à La Rochelle, qui réclame ses deux filles enfermées (1692) toutes jeunes dans un couvent de la dite ville, et demande (1702) qu'on les échange

Digitized by Google

contre « le sieur de La Galissonnière, gendre de l'intendant de La Rochelle », fait prisonnier par les Anglais. (Roland Barrine marquis de La Gallissonnière, lieutenant général des armées navales, né en 1644, mort à Poitiers en 1736, époux de Catherine Begon, fille du célèbre intendant Michel Begon) page 145, deux lettres (Dublin, 1721 et 1723) de Bénigne de Nossay, publiées, par M. Louis de Richemond, suivies de deux billets de condoléance à son gendre sur la mort de sa femme (1726). Bénigne de Nossay, fille de François de Nossay, seigneur de La Forge et de Bénigne de Saint-Gelais de Séligné, qui se remaria à Hector de Proaux, seigneur de Chastillon, s'était à 17 ans fait enlever (1676) par René de Saint-Légier, seigneur d'Orignac, de Nion, etc., lieutenant au régiment de la reine et l'avait ensuite épousé. Le père du futur, René de Saint-Légier de Boisrond, a vivement raconté, dans ses *Mémoires*, cet enlèvement dont il était un peu complice, puis les fiançailles à Plassac et les moyens qu'employèrent les deux jeunes gens pour effectuer leur mariage, à Bois, devant le ministre qui refuse de les entendre, eux déclarant « qu'ils se tenoient pour valablement épousés par cette présentation ». Boisrond s'étant converti en 1685, sa femme, Madeleine de Barrière, « bonne chrétienne, dit-il, mais huguenote à brûler, sans trop savoir pourquoi », passa en Irlande où elle mourut à Dublin. A Dublin se trouvaient aussi son fils cadet, Samuel de Boisrond, époux d'abord de M^lle^ de La Bergerie, puis de M^me^ de Pasy, qui fut colonel au service du roi d'Angleterre et mourut aussi à Dublin, puis sa bru, qui avait deux fils avec elle, ayant laissé sa fille en France. C'est à cette fille, veuve d'Alexandre Gervier, seigneur de Boisseau, alors remariée à Joseph Thévenin, seigneur de La Chauvelière, à Saledieu en Bas-Poitou, que Bénigne de Nossay écrit ces deux lettres affectueuses pleines de détails domestiques, sur ses enfants, son beau-frère, sa belle-sœur, et où la mère se plaint de l'indifférence de ses enfants : « Veux-tu faire comme ton frère aîné (huguenot, comme sa mère) me rebuter et ne plus m'écrire»? et lui montre ce bel exemple de « la fille de M. et de M^me^ des Loires, qui va tous les jours à la messe », et qui nonobstant est venue de France visiter son père et sa mère réfugiés en Irlande, comme « marque d'amitié et du tendre respect qu'elle a pour eux. » M. de Richemond, après avoir cité ces doléances comme preuves des dissentiments des familles, produits « par la politique cléricale de Louis XIV », s'écrie : « Et l'on s'étonne qu'il nous soit difficile d'admirer de tels fruits d'une religion qui s'arroge le monopole exclusif de toutes les vertus ! »

—

L'Echo de Jonzac du 16 février publie *Le régiment de Jonzac*. Ce régiment fut créé le 8 février 1628, levé et équipé à ses frais par Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, baron de Mosnac; il vit le feu, le 12 mars, au fort de Tasdon, à La Rochelle. Hélas ! les conscrits se débandèrent et

Digitized by Google

s'enfuirent sur le coup ; de là le nom de soldat de Jonzac donné comme injure. Ils furent licenciés, le 1er novembre de la même année. Plus tard, « ce régiment fit des merveilles, dit le général Suzanne, en 1669, dans l'île de Candie, à la défense de la Sabomera, puis à Maëstricht », en 1676, sous Alexis de Sainte-Maure. C'était le 3e régiment de Jonzac, formé en 1667 par Alexis de Sainte-Maure. Le second, levé en 1646, fut licencié en 1658. En 1684, sous le nom de régiment de Sainte-Maure, le régiment de Jonzac combat en Catalogne avec beaucoup de vaillance et de succès. En 1685, il prit le nom de régiment de Beauvoisis qu'il conserva jusqu'à la révolution. Alors un de ses deux bataillons servit à former la 85e demi-brigade, un des plus illustres de l'armée d'Italie et de l'armée d'Égypte. Les débris, en 1816, entrèrent dans le 56e régiment de ligne actuel. L'autre bataillon devint la 35e demi-brigade, qui était à Austerlitz, et est devenue le 93e de ligne, que commande à La Roche-sur-Yon, M. le colonel Boscal de Réals.

—

Les frères Gibert. Deux pasteurs du désert et du refuge (1722-1817), par Daniel Benoit, pasteur à Montauban. Toulouse, société des livres religieux, rue Romiguières, 1889, in-18.

Il est fort difficile d'écrire la biographie d'un pasteur du « désert », sans faire en même temps l'histoire des « assemblées du désert », ou tout au moins sans s'arrêter aux principaux épisodes de l'église « sous la croix ». C'est sous ce double aspect que se présente au public le livre dont nous venons de donner le titre. M. Benoit, qui ne s'en cache pas d'ailleurs, a abondamment puisé dans ses devanciers, Court de Gébelin (papiers manuscrits), Napoléon Peyrat (*Histoire des pasteurs du désert*), Ed. Hugues (*Les synodes du désert*). Les archives du consistoire de Bordeaux, le *Bulletin* de la société du protestantisme, la *France protestante*, et autes sources, lui ont permis de bien encadrer ses héros. « Nous avons surtout puisé, dit-il, dans un recueil considérable de notes sur la réforme en Saintonge, rassemblées depuis longues années, avec le soin pieux et la patience d'un bénédictin, par M. Louis de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure ».

Les deux Gibert sont cévénols. Nés l'un et l'autre au Lunès, dans la Lozère, Jean-Louis, le 29 juin 1722 ; Etienne, le 2 septembre 1736, ils furent tous les deux élèves du « séminaire » de Lausanne, que le premier quitta en 1749, et le second en 1756. Le 8 juillet 1757, il se tint dans les Cévennes un synode auquel Louis Gibert assista. « L'assemblée resta fidèle à son caractère huguenot... Elle décida que les protestants qui feraient baptiser leurs enfants dans l'église romaine seraient privés de la cène pendant un an ; s'ils récidivaient, pendant dix-huit mois. La suspension était de deux ans pour ceux qui portaient leurs enfants aux prêtres, après les avoir fait baptiser par les ministres ». Louis Gibert applaudit à ces « fermes » paroles. « A

Digitized by Google

l'étroit dans les gorges resserrées de ses montagnes, l'esprit tout pénétré des mesures disciplinaires du synode, Louis Gibert arrive en Saintonge, où les protestants ne faisaient guère parler d'eux. Pélissier, dit Dubessé, qui l'avait précédé, présida, en 1749, une assemblée au village de Coulonges près Mornac, où « plus de quatre mille personnes avaient trouvé place ». Gibert n'a plus qu'à en activer le développement. C'est en 1752 qu'il fait sa première apparition, et c'est à cette date que s'ouvrent, dans nos communes, les nouveaux registres protestants qu'elles possèdent encore (1). La première signature qu'on rencontre est celle de « Gibert aîné, pasteur ».

Un jour, il est à Chaillevette où il baptise ; un autre jour, à Mortagne et à Saint-Seurin d'Uzet ; assemblée présidée par lui à la Combe-de-la-Bataille, entre Touvent et le Pas-Etroit. Puis il se rapproche de la côte : il est à Tanzac, à Pelordonnier, à La Tremblade.

L'auteur a raconté d'après Fortet, curé de Pons (Voir Crottet, *Histoire des églises réformées de Pons*... p. 166), d'après le *Bulletin du protestantisme*, XXXIII, 364 (Voir *Bulletin des Archives*, V, 89), un incident qui faillit devenir funeste au pasteur. Il était venu de Sainte-Foy à Pons, avec son frère Etienne Gibert, un gentilhomme Jean-Daniel Belrieu de La Grâce, Gentelot, tous deux de Sainte-Foy, et André Bonfils, de la Guadeloupe, pour y baptiser un enfant de Syntier, qui paraît bien avoir joué là un singulier rôle : « Guet apens préparé par l'évêque de Saintes, Pierre de Lacoré », dit l'auteur. Le matin du 22 février 1755, comme ils s'éloignaient de Pons, ils furent atteints par quatre archers et un brigadier, qui voulurent arrêter Gibert. Fortet et le jugement disent qu'à la sommation de s'arrêter, ils coururent plus vite; qu'il y eut rébellion, que Belrieu tira un pistolet et visa les cavaliers. Gibert et Gentelot prétendent que c'est la maréchaussée qui commença et tua Belrieu. Bonfils fut pris et condamné au bannissement perpétuel; les deux ministres et Gentelot échappèrent; ils furent par jugement de l'intendant Jean Baillon (4 juillet 1756) condamnés à la potence et aux galères, et exécutés en effigie, ce qui ne les empêcha pas de continuer leurs prêches; et l'intendant écrivit même depuis plusieurs lettres à ce ministre qu'il avait condamné à mort. On condamnait beaucoup, on n'exécutait pas. Il y a, en cette année 1890, des gens fort bien vivant, qui ont été plusieurs fois condamnés à avoir le cou coupé jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il est vrai que dans la *Biographie de la Charente-Inférieure*, M. de Richemond, pour poétiser le personnage, raconte que « Louis Gibert fut tué dans une assemblée surprise par la maréchaussée. » Coquins de gendarmes ! D'après M. Benoît, son trépas fut moins dramatique : il mourut plus de dix ans

(1) A Saint-Pierre d'Oleron, c'est en 1774 seulement. Les pasteurs qui ont exercé sont : F. Estienvrot, Martin, Mazauric, Albert Besson.

Digitized by Google

après, non pas en Saintonge, mais en Amérique, non pas d'un coup de feu des dragons du roi Louis XV, mais d'un plat de champignons de sa cuisinière.

Le brigadier de la maréchaussée de Marennes, qui avait assisté avec un de ses hommes à un prêche tenu au village d'Artouan, le photographie ainsi : « Nous avons vu un petit vilain homme, de la hauteur de quatre pieds, dix à onze pouces, figure pâle, basanée, un peu marqué de la petite vérole, couvert d'une veste de toile grise, ayant sur la tête un petit bonnet aussi de toile grise, bordé sur chaque couture de ruban noir, avec une petite touffe en haut du bonnet, noire aussi. » Par tempérament, Louis Gibert était essentiellement militant. Un réformé de La Tremblade le trouve intolérant, parce que, lui « ayant témoigné de la répugnance à laisser baptiser son enfant par le pasteur, celui-ci lui avait dit « qu'il serait damné à tous les diables et que l'enfer serait son partage. » Et, ajoute M. Benoit, « le père appela d'un pareil jugement, s'appuya sur les miséricordes divines et laissa baptiser son enfant par le prêtre. Dès que Gibert en fut informé, il l'excommunia. » Il fit plus, — et c'est ici le réformé qui parle, — « il défendit à mon courtier de ne plus entretenir de commerce avec moi.... même défense à mes amis les plus affectionnés, même à mes parents. Il a aussi voulu engager un ancien qui gouverne, depuis trente-cinq ans, des salins qui appartiennent à ma femme et à mes sœurs de les abandonner,.... que lui, Gibert, pourvoirait à ses besoins et à ceux de sa femme. » Superville, écrivant de Hollande à Antoine Court, lui mandait, à propos de cette lettre qu'il n'avait pas cru devoir produire « devant notre assemblée »: « J'ai appris, de divers côtés, plusieurs autres choses qui, toutes, vont à confirmer que le zèle de M. Gibert n'est ni dirigé toujours par la connaissance, ni tempéré par la charité ». L'« apostolat » de Louis Gibert dans la Saintonge dura huit années, qui furent huit années de luttes contre la surveillance des agents du pouvoir, et autant pour raviver dans son troupeau le feu sacré de la réforme, qui allait s'éteindre.

Les « sanctuaires » huguenots ne furent pas toujours « le lit du torrent, la gorge sauvage, la masure abandonnée, le pic solitaire, la caverne obscure, le désert. » Peu à peu on se rapproche des centres habités, — la maréchaussée étant bonne fille, — et l'on construit des « maisons d'oraisons. » L'autorité se réveille parfois et les fait démolir; n'importe, on recommence. Le maréchal de Sennecterre est bon diable ; il accomplit en Saintonge « une mission d'apaisement », laissant après sa mort, 1771, « une grande réputation de tolérance ». Breuillet, Mornac, Saint-Georges de Didonne, Avallon, Chaillevette, Royan, Coze, Gemozac, Jonzac sont pourvus de temples et de pasteurs. Gibert songe alors à exécuter un ancien projet, s'établir en Amérique, et y fonder une colonie d'émigrants français. Il obtient du roi d'Angleterre une concession, et le 25 décembre 1763, il quitte Plymouth et fait voile avec ses

Digitized by Google

colons et son beau-frère, le pasteur Boutiton, pour Charleston, dans la Caroline du sud où l'attendent des compatriotes dont Elie Prioleau (1), ancien pasteur de Pons. Pierre Moragne, de Saint-Avit de Tizac, près Sainte-Foy, a tenu *journal* du voyage et de la colonisation. La ville naissante fondée par les réfugiés fut appelée New-Bordeaux. On défriche, on construit une dizaine de maisons, on cultive l'olivier et la vigne. Celle-ci ayant mal réussi, on lui substitue le chanvre, le maïs, le tabac. « Mais l'âme de la colonisation fut Louis Gibert », qui « pouvait exercer un ministère entièrement consacré au bien de ses paroissiens ». Il mourut subitement en août 1773, comme nous l'avons dit.

Son frère Etienne « consacré » en 1758, à 22 ans, auxiliaire de son frère Louis intérimaire à Bordeaux, reçut vocation pour la Saintonge où il exerça en même temps que Pierre Dugas, cévénol comme lui. Un différend se produisit à son sujet, provoqué par Pierre Solier, pasteur de l'Angoumois. Parmi les protestants de Marennes, les uns voulaient s'assembler au temple de La Pimpelière, les autres dans la maison de Laumône. « De plus ils avaient pris sur eux de nommer d'autres anciens, qui, d'accord avec ceux de l'église de Paterre, avaient signifié à leurs légitimes pasteurs, Gibert et Dugas, qu'ils ne voulaient plus de leur ministère ». Ils avaient réclamé le ministère de Pierre Solier, qui « avait eu tort de répondre favorablement à leur demande, sans consulter ses collègues. » Le colloque du 27 février 1760 dépose les anciens de Marennes et de Paterre, annule la nomination de Solier, lequel fut suspendu par un autre colloque tenu le 18 juin, et reçut défense de ne plus exercer son ministère dans le temple des Fontaines, de Laumône, et les autres, jusqu'à ce qu'il eût rempli la condition exigée. Un évêque catholique n'agit pas autrement à l'égard d'un prêtre coupable d'avoir enfreint le dogme, la morale ou la discipline. Solier s'amende, et le colloque du 29 juillet le relève de la suspension prononcée contre lui. Les anciens de Marennes, ayant fait aussi leur soumission, furent maintenus dans leur charge. Quant à ceux de Paterre, que Solier avait nommés de sa propre autorité, ils furent suspendus. Nous avons trouvé les traces de ce « schisme » dans les registres de Chaillevette, où un pseudo « ancien » a sans doute écrit, en un pseudo-français, les lignes que nous reproduisons. « 17 novembre 1759. Le consistoire a fait remettre au sieur Gibert une lettre par laquelle on l'informe que l'on avait fait choix de M. Solier pour pasteur. Le lendemain 18, qui était le dimanche

(1) Sans doute le fils de Samuel Prioleau, « ministre de la ville de Pons », qui épouse au temple de Marennes, 22 juillet 1682, demoiselle Jeanne Vesron. Il était assisté de Martin et Jean Neau, marchands à Marennes, « ses gendres », de Jean-Jacques Mauzy, ministre, son ami. De son côté Jeanne Vesron était assistée de Guy Degéac, marchand, son beau-frère ; tous les deux d'Ors en Oleron. (*Archives du greffe de Marennes*).

Digitized by Google

que devait prêcher ledit Gibert à cause de la dite lettre, ce qu'il ne fit point. Il se contenta à lire. Après que le lecteur a eu fait son sermon, qui était M. Lacouture, ledit Gibert ordonna des psaumes qu'il ne connut pas à chanter. Après ledit Gibert monta en chesse (*chaise* pour *chaire*) où il lut à toute l'assemblée la dite lettre qui causa beaucoup de bruit. Et le lendemain 18 dudit, ont....» L'écrivain n'a pas achevé sa pensée.

D'intérimaire, Etienne Gibert devint titulaire à Bordeaux jusqu'en 1770, par suite de la mort du pasteur Redonnel, et il informa de cette décision son ami Pierre Pougnard, dit Dézérit, qui exerçait dans le Poitou, et dont le fils, Pierre-Henri Pougnard exercera à La Tremblade en 1791, et s'y mariera. Elève du séminaire de Lauzanne, où l'enseignement était donné par des professeurs sociniens, Etienne Gibert en était néanmoins sorti avec des « convictions orthodoxes, mais sans avoir éprouvé ce changement intérieur qui est en nous le fruit de l'Esprit. » Et cependant, il passe pour partager les doctrines du socinianisme, restaurées par le comte de Zinzendorf, et propagées par les frères moraves qui avaient fondé une petite communauté à Bordeaux. Gibert les fréquentait, et dans cette fréquentation il « trouvait beaucoup de profit spirituel. » Grâce à « une pieuse dame, une mère en Israël », le pasteur retourna promptement à l'orthodoxie, et il « ne fit pas mystère à son troupeau de la transformation morale qui venait de s'opérer en lui ». Ses paroissiens ne lui surent pas gré de cette « transformation morale ». La plupart d'entre eux ne péchaient pas par excès de zèle. C'étaient d'excellents négociants. Comme il insistait dans ses sermons « sur l'état du péché et de condamnation dans lequel tout homme est par nature, sur la nécessité d'un changement, ses auditeurs furent bientôt scandalisés. « Son collègue se mit à la tête d'un parti; et il forma certains chefs d'accusation contre lui ». Gibert résigna sa place, et alla en Angleterre augmenter le nombre des réfugiés. Il y reçut « l'ordination épiscopale » en 1771, « la consécration du désert n'ayant aucune valeur aux yeux du clergé anglican. « Pasteur de l'église française de la Patente en 1776, pasteur de la chapelle de Saint-James en 1782, il est nommé en 1794 recteur de la paroisse de Saint-André de Guernesey, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1817

« Gibert », écrit M. Maulvault, « prêcha le premier l'évangile du Christ dans les chaires de Guernesey. Marié deux fois, il perdit les trois enfants du premier lit et leur mère, « personne aussi propre qu'elle l'était pour lui rendre la vie douce (1774). » La seconde le précéda de deux années dans la tombe. « D'une avarice sordide », elle fit de Gibert « un martyr domestique. »

M. Benoît donne bien les noms des pasteurs du désert qui sont venus en même temps que les deux Gibert; mais il ne les a pas cités tous. A Pierre Dugas, à Pierre Solier, Martin, Jarousseau, Dupuy jeune, Louis Figuières, Renouleau, Boutiton, il faut ajouter Fries, Henri Cavalier, Renateau, Dumas, J. Pi-

Digitized by Google

card, Marsôo ; et après eux Julien, Estienvrol, Liard, P.-L. Dugas (1789), et Pierre-Henri Pougnard (1) dont les signatures figurent sur les registres. Son livre, écrit dans la donnée protestante, et avec un parfum de piété huguenote qui ne déplaira assurément pas à ses coréligionnaires de la branche orthodoxe de la réforme, n'est pas tendre, — avons-nous besoin de le dire ? — pour la révocation de l'édit de Nantes, et les mesures qui en ont été la conséquence. Certes, des excès qu'on ne saurait trop déplorer, ont été commis par des agents trop zélés ; mais en biographe impartial, il conviendrait de remarquer avec Gabourd (*Histoire de France*, xv, 587), que « les lois de proscription édictées contre les huguenots avaient un caractère moins sanglant et moins odieux que celles qui, dans les pays protestants, en Angleterre, en Suède et jusque dans les plus obscurs villages de l'Irlande, ne cessaient de peser sur les populations catholiques. » C'est dans ces conditions qu'il faut se placer pour envisager « de pareils souvenirs au point de vue de la justice et de la vérité ».

« Pasteurs du désert et du refuge », les frères Gibert ressemblent à tous les pasteurs qui ont rempli le même rôle. Mais leur biographe a su suppléer à l'insuffisance de ses matériaux et à l'absence d'intérêt particulier ; et les Gibert lui devront une bonne place dans la galerie des pasteurs ardents, actifs, autoritaires et convaincus qui ont agité la Saintonge au XVIII^e^ siècle.

A. L.

—

MARQUES DE POTIERS ET PETITES INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES, par M. Alfred Richard. Poitiers, imprimerie Blais, 1890, 8°, 77 pages. (Extrait des *Mémoires* de la société des antiquaires de l'ouest, t. XII, 1889).

Pendant que M. Bélisaire Ledain relevait les inscriptions gallo-romaine du Poitou, et M. Emile Espérandieu celles du Poitou et de la Saintonge, M. Alfred Richard recueillait une série de 406 marques de potiers, toutes trouvées dans le sol de la ville de Poitiers, capitale des Pictones ; il y ajoutait 40 graffites, un cachet d'oculiste et une marque de bijoutier. C'est un fort beau contingent que le laborieux et savant archiviste de la Vienne apporte ainsi à l'épigraphie poitevine. On connaît l'importance de ces petits monuments. M. Richard l'indique dans sa préface qu'il faut lire. Le morceau est charmant. Quelle amusante exquisse que celle de ces deux fureteurs, Bonsergent et Pinchaud, se faisant une concurrence terrible, unis d'abord, brouillés ensuite ! et leurs deux collections rivales se réunissant

(1) Marié à Marie-Elisabeth Desrives. Son fils, Pierre-Henri, a exercé le notariat et les fonctions de juge de paix à La Tremblade. Son petit-fils par alliance, M. Eugène Boulineau, chevalier de la légion d'honneur, est président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux.

Digitized by Google

enfin dans les mêmes mains qui ont su les faire voir et valoir ! Ces 29 pages de notice racontent la formation de cette série de sigles, leur provenance, leurs caractères, avec les renseignements les plus précis et les plus précieux. La description, très exacte et très fidèle, des marques figulines occupe 45 pages ; elles sont disposées par ordre alphabétique ; 12 planches les reproduisent en lithographie, et complètent heureusement ce petit *Corpus* poitevin.

—

Mémoires de la société archéologique de Touraine. Le tome xxxv (Tours, Péricat, 1889, in-8°, 532 pages) contient *Histoire de Richelieu et de ses environs*, par M. l'abbé Bossebeuf, ample monographie puisée aux sources, où Armand du Plessis n'est pas oublié, ni son château princier. Dix-neuf chapitres racontent les origines, les familles, le château avec ses artistes, ses tableaux, ses objets d'art, le duché avec son personnel et ses officiers, la paroisse Notre-Dame, la charité et l'instruction à Richelieu, couvent, hôpital, écoles de filles et de garçons ; académie, collège ; les vicissitudes du château, les hommes célèbres.

—

Phare des Charentes du 19 mars contient de M. Auguste Cazeneuve (lisez *Regelsperger*) un article, l'*Exposition* (la neuvième) *de l'union des femmes peintres et sculpteurs*, où l'auteur apprécie les trois artistes qui représentent ici la Charente-Inférieure : M^lle^ Turner avec cinq numéros ; M^lle^ Foulon avec *Le premier critique*, qui a paru au dernier salon ; et M^lle^ de La Jallet, avec deux tableaux, *Pivoines* et *Chrysanthèmes*.

Voir aussi sur le même sujet, dans l'*Indépendant* des 12, 15, 17 et 19 avril, un compte rendu par M. Daniel Bellet.

—

Recueils des actes du comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants, en mission, etc... par A. Aulard, t. II. (21 janvier 1793-31 mars 1793). On trouve dans ce second volume : Lettre à la convention nationale des commissaires Carra et Auguis (La Rochelle 21 mars 1793). Ils rendent compte d'un engagement avec les insurgés de la Vendée commandés par Royrand et Sapinaud, à la date du 17 mars, entre Chantonnay et Saint-Vincent : « ..... Le commandant en chef, Marcé, qui, le 17, avait battu complettement les brigants dans la plaine de Chantonnay, a voulu absolument poster le corps qu'il commandoit, composé de 3,000 hommes, dans une gorge environnée de bois où il a été complettement défait... Citoyens, nos collègues, nous ne vous parlerons point de la douleur dont nous avons été pénétrés en voyant revenir à la hâte des gardes nationales armées et de bonnes pièces de canon, qui n'avaient pu tenir une heure contre des brigands qui n'avaient pas une pièce d'artillerie, et dont la plupart étoient armés de fourches et de bâ-

Digitized by Google

tons... » Lettre du même jour de Nion et Tullard : « ... Le lieutenant-colonel Le Boucq, de Surgères, commandoit une garnison de trois cents hommes laissés à Chantonnay pour protéger les canons et assurer la retraite en cas de revers,.. l'aile gauche, qui n'étoit composée que des gardes nationales des campagnes des environs de Rochefort et de La Rochelle, prit la fuite... Le désordre fut à son comble, la mêlée horrible et le ralliement infaisable... Il ne fut plus possible que d'opérer la retraite et de sauver l'artillerie. De braves officiers, tels que Boulard, colonel du régiment, Fouron, chef de la légion du centre, de La Rochelle... Valet, adjudant-général de la garde nationale de La Rochelle, Tireytag, chef de la légion de Charente... Hugé, officier, de Rochefort... se dévouent et font des prodiges de valeur pour sauver l'artillerie... » Le général Marcé, décrété d'accusation sous l'inculpation de trahison, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, le 24 janvier 1794.

—

Revue archéologique, t. xiv, nouvelle série, 1889, page 162, contient lettre de M. Philippe Delamain (Jarnac, 14 juin 1889) sur un cimetière mérovingien par lui fouillé à Herpe.

—

Revue du Bas-Poitou, première livraison de 1890, contient de La Fontenelle de Vaudoré, *Autour du drapeau blanc*, biographies inédites des vendéens et des chouans, parmi lesquelles est celle d'Allard, né à Saint-Jean de Liversay, près de La Rochelle, aide-de-camp du général de La Rochejaquelein ; il se distingua par nombre d'actions éclatantes, notamment à la surprise de Châtillon-sur-Sèvre par Westermann, fit à Fougères prisonnier un avocat enrôlé de force dans un bataillon républicain, tua à l'attaque de Granville un déserteur qui avait crié : « Sauve qui peut ! » fit des prodiges à la bataille du Mans, fut fait prisonnier, condamné mort, et allait être exécuté, lorsque le cri: « Aux armes! » le sauva. On l'incorpora dans un bataillon à Noirmoutier ; il s'échappe, rejoint Charette qui le fait chef de la division des Sables-d'Olonne ; pris pendant un armistice, transféré dans les prisons de Saumur, il fut rendu à la liberté lors de la pacification de la Vendée, et se retira à Fontenay-le-Comte. Fait chevalier de Saint-Louis, il est mort entreposeur des tabacs à Bressuire, le 6 mai 1846. Puis vient *Un ami de dom Fonteneau*, 4 pages sur l'abbé de Lestrange, archidiacre de Luçon, par M. de La Marsonnière, extrait d'un discours prononcé à la société des antiquaires de l'ouest, le 5 janvier dernier. Signalons en passant les très belles eaux-fortes de M. de Rochebrune, qui accompagnent des articles très intéressants : Biographies, excursions archéologiques. M. René Valette, le directeur, a su en peu de temps donner à la *Revue du Bas-Poitou* une physionomie à part.

—

Digitized by Google

Revue historique de mars-avril, p. 352. M. Salomon Reinach apprécie ainsi le *Catalogne du musée de la ville de Saintes* : M. Louis Audiat nous a donné un excellent catalogue du musée des antiquités gallo-romaines de Saintes, que les fouilles exécutées dans les remparts de cette ville ont considérablement enrichi depuis trois ans. Les inscriptions importantes sont reproduites en fac-simile et accompagnées de références bibliographiques très minutieuses. Dans l'interprétation des sculptures, M. Audiat a fait preuve d'une réserve vraiment scientifique, qui contraste avec la témérité extravagante de ses prédécesseurs. Comme il a cité quelques-uns de ces deliramenta, dus en particulier à Chaudruc de Crazannes, on peut mesurer, rien qu'en feuilletant ce petit livre, le progrès qui a été accompli depuis un demi-siècle dans l'exégèse de nos monuments figurés ». Voir aussi, IX, 300, ce que, dans la *Revue des publications épigraphiques*, a dit M. Cagnat de ce *Catalogue*, « livre que l'on peut citer comme modèle. »

—

La Revue illustrée du 1er octobre 1889 a publié *Pierre Loti*, biographie par M. Fauque de Jonquières, avec portrait fort peu ressemblant. M. Julien Viaud (Loti) est né à Rochefort le 14 janvier 1850 ; il entra à l'école navale en 1867, fut promu lieutenant de vaisseau le 24 février 1881 ; il a épousé, le 20 octobre 1886, à Bordeaux, Mlle Blanche Franc de Ferrière.

—

Revue poitevine du 15 février contient de M. H. de La Rochebrochard, *Etudes sur quelques commanderies des templiers d'Aquitaine. Commanderie de La Rochelle.* Voir le t. 1er des *Archives*, pages 21-50, *Chartes de la commanderie magistrale du temple de La Rochelle*, que l'auteur semble ne pas connaître ; *Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge* (9e article) par M. l'abbé Noguès. — Du 15 avril, n° 76, 7e année: *Les armées de la république pendant les guerres de l'Ouest, de 1793 à 1796*, par M. Ch. d'Availles : c'est le tableau des divers corps de troupes qui, sous des noms différents, occupèrent la côte océane, avec les dates, les postes, les généraux : duc de Biron, Lechelle, Marceau, Vimeux, Hoche, Canclaux, Grouchy, Rossignol, Vimpfen, Santerre, etc.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### I. — QUESTIONS.

N° 448. — *Sur le maire de La Rochelle, Fiefmignon.* — Que pourrait-on me dire d'historique sur ce personnage que la légende nous représente si ridicule ? Voici cette légende re-

Digitized by Google

cueillie par l'auteur des *Historiettes*, au chapitre intitulé *Suite des naifvetez, bons mots*, etc (tome VII de l'édition P. Paris, p. 532, § 180) : « Un maire de La Rochelle, nommé Fiefmignon, pour voir si une cuirasse estoit à l'espreuve, fut si sot de se la mettre sur le corps, et se fait tirer par son valet un grand coup de mousquet. Par bonheur, la cuirasse se trouva bonne ; mais le coup le porta par terre, tout hors de lui ». Je sais que Tallemant des Réaux a été dur pour ses compatriotes, et, par exemple, il fait jouer à un d'entre eux (même chapitre, p. 530, § 169) le plaisant rôle que voici : « On demandoit à un Saintongeois : Est-ce toi ou ton frère qui est mort ? — Ce n'est pas moy, dit-il ; mais j'ay bien esté plus malade que luy. » T. DE L.

—

N° 449. — Je serais bien aise de connaître les noms et prénoms des moines de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély en 1790 avec quelques détails sur leur conduite à cette époque et pendant la révolution. La liste doit avoir été dressée par les officiers municipaux lorsqu'ils firent l'inventaire de l'abbaye, ou qu'il fallut donner des pensions aux religieux expulsés.

ANT. D.

—

N° 450. — Dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes* (15 mars), à propos du sacre à Auch (9 mars) de l'évêque de Bayonne, Mgr Jauffret, on parle du discours du prélat consécrateur, Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, qui, devant les prélats assistants, messeigneurs de La Rochelle et d'Agen, a rappelé que, si la famille de Belzunce est originaire de Bayonne, l'illustre évêque de Marseille a reçu les ordres sacrés à Saintes et fut chanoine d'Agen. Je voudrais savoir comment le héros de la charité a pu recevoir les ordres sacrés à Saintes. B.

—

N° 451. — Il a été imprimé, en 1843, à La Rochelle, chez Frédéric Boutet, rue Chef-de-Ville, 8, un opuscule in-18 de 52 pages, « *La fille de Jephté*, tragédie en trois actes et en vers par

. . . . . Une femme inconnue
Qui ne dit pas son nom.....

***Athalie***, acte II, scène VII ».

On demande le nom de cette « inconnue ». A.

—

N° 452. — *D'un poème de Nicolas Bourbon sur La Rochelle.* Dans le tome II, des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (Paris, imprimerie nationale, in-4°, 1890, page 684, *Appendice*), on trouve l'indication que voici (Lettre de Jacques Dupuy, du 12 mars 1629) :

Digitized by Google

« Il s'est réimprimé ici (Paris) depuis peu les arrests en robe rouge colligés par M. Bouguier, conseiller, qui est une collection dont on fait cas ; je vous en ay pris un exemplaire. Il y a au devant un poème de M. Borbonius, fort beau, où il parle de la prise de La Rochelle et des Anglois. C'est en la façon des sermons de M. de l'Hospital. Je suis bien marri que cette pièce n'est en meilleur endroit. Je tascherai d'en avoir copie détachée du livre : car vous seriez bien aise de la faire passer delà les monts. »

L'éditeur du recueil a mis sur ce passage une note négative et désespérée : « Le *fort beau poème* du futur académicien n'est mentionné ni dans les recueils bibliographiques (Lelong-Fontette), *Manuel du libraire*, *Catalogue de la bibliothèque nationale*, *Essai de bibliographie oratorienne* du père Ingold, *Bibliographie Rochelaise* de Léopold Delayant (ni dans les recueils biographiques (Moréri, Michaud, Didot, etc.), ni dans une étude spéciale de M. R. Kerviler (*Nicolas Bourbon, étude sur sa vie et ses travaux*, Paris, 1878). »

Est-il donc *impossible* de savoir si le poème en question a été publié à part ou s'il est resté caché en ce que J. Dupuy regardait comme un mauvais endroit, l'obscur recueil de Bouguier ? Dans ce dernier cas il s'agirait de déterrer le *fort beau poème*. Quelqu'un de nos intrépides confrères, *Curtius* de l'histoire littéraire, se dévouera-t-il pour plonger dans le gouffre et en rapporter la perle tant vantée par le correspondant de Peiresc ? Que, du moins, on nous donne ici la partie du poème relative à la prise de La Rochelle. Je bénis d'avance l'auteur du sauvetage ; et nous lui appliquerons tous (avec une petite modification) le mot à jamais célèbre : *Honneur au courage...* HEUREUX ! T. DE L.

## II. — RÉPONSES

N° 328 : V, 381 ; VI, 55, 241. *Henri de La Mothe-Fouqué, baron de Saint-Seurin.*

Le *Bulletin* de la société de l'histoire du protestantisme a publié, XXXVI, 132 (Voir notre, *Bulletin*, VIII, 258), une lettre (22 octobre 1687) de Marie de La Mothe-Fouqué, âgée de 56 ans, demoiselle de Saint-Surin, fille d'Henri de La Mothe-Fouqué (Voir VI, 55 et 241, la généalogie), pour demander aux états généraux des Pays-Bas, au nom des services de son père, mort des suites de ses blessures reçues au siège de Maëstricht pour les Hollandais, d'intervenir auprès du roi de France afin qu'il lui fût permis de sortir de prison et de France. Dans son numéro du 15 mars 1890, XXXIX, 135, sont trois autres requêtes aux mêmes ; l'une (La Haye, 29 novembre 1697) de Charles de La Mothe-Fouqué, baron de Tonnay-Boutonne, « réfugié à La Haye il y a 12 ans passés », qui, « obligé par le triste état où il

Digitized by Google

est réduit, avec une femme et bientôt deux enfants, à recourir à sa générosité », les supplie « très humblement de luy donner le secours qui lui est nécessaire ». Il est fils du baron de Saint-Surin qui a été tué au service de l'état, au siège de Maëstricht, sous le commandement de son altesse sérénissime Frédéric-Henri de glorieuse mémoire, qui l'avait honoré d'une commission pour un régiment de cavalerie ; et son oncle est aussi mort dans le service. «... Je ne leur demande point de rendre mon état égal à celui où je pourrais être en France, où j'ai laissé la première et la plus considérable baronnie de la province ; mais je les supplie d'avoir égard à mon âge, ma qualité, ma famille et ma nécessité... » Les états généraux lui accordèrent 400 puis 600 livres de pension.

La seconde lettre, du même aux mêmes (24 décembre 1700), montre que, « accablé d'infirmités par la goutte, la gravelle et de fréquentes maladies, âgé de septante et cinq ans, et en estat d'estre bientost appelé à Dieu », le suppliant demande que, après sa mort, la pension de 600 livres soit continuée à sa femme, « qui a quitté, comme luy, sa patrie et ses biens pour la religion », et qui a deux enfants, grosse de son troisième. Il ajoute que « madame la comtesse de Soissons et monsieur le marquis de Langallerie, ses plus proches parens, papistes », ont obtenu du roi la jouissance de ses biens, « lesquels ont eu la dureté de ne luy pas envoyer un sou dudit revenu considérable, depuis l'année 1685 », qu'il fut forcé de quitter sa patrie.

Enfin dans la troisième (1er octobre 1701), « Suzanne de Robillard et de Thonay-Boutonne », raconte la mort, il y a quatre jours, de son mari qui la laisse veuve de trois garçons, l'un encore à la mamelle : « Elle n'a présentement pas de quoi fournir à sa triste famille le pain dont elle a formellement besoin, ny même pour ensevelir son pauvre mary de la manière la plus simple. Et quoiqu'ils eussent plus de vingt mille livres de rente en France bien liquides, ils n'en ont pas reçu un sol depuis seize ans ». Elle demande un secours, alléguant, en outre « les services du baron de Saint-Surin, père de son mari. »

A l'aide de ces pièces et de celles qu'on trouvera plus haut page 181, il est facile d'abord de montrer que le pétitionnaire est, non pas, comme le paraît croire le *Bulletin* du protestantisme, le cousin germain de Marie de La Mothe-Fouqué, mais bien son frère ; en second lieu, qu'il est bien réellement fils — La *France protestante* d'Henri Bordier dit, « fils ou neveu » — d'Henri de La Mothe-Fouqué ; enfin ces documents, malheureusement cités en extraits, et certainement dans un texte arrangé, serviront à éclaircir certains points restés obscurs de la filiation des La Mothe-Fouqué, barons de Saint-Seurin d'Uzet et de Tonnay-Boutonne, à compléter ou même rectifier ce que nous avons dit nous-même, et la *France protestante*, VI, 663.

Nous savons (Voir *Bulletin des Archives*, VI, 58) que Charles



Digitized by Google

de La Mothe-Fouqué, seigneur de Saint-Seurin d'Uzet en partie, épousa, en 1589, Élisabeth de La Cassaigne, dame de Tonnay-Boutonne, qui se maria en deuxièmes noces (1613) à Isaac Martel, seigneur de Lindebeuf, comte de Marennes, dont elle était veuve en 1626. De Charles et d'Elisabeth de La Cassaigne sont nés six enfants : 1° Henri de La Mothe-Fouqué, seigneur de Saint-Seurin, dont il a été souvent question (VI, 55); marié, le 13 décembre 1619, à Suzanne Bretinauld, mort à Maëstricht en 1632, et non après 1677, dit *la France protestante* ; 2° Lévy ou Guy ; 3° Jean, tous deux mariés avant 1626 ; 4° Marguerite, dame de Biron, qui épousa, en 1606, Gaspard-Louis de Comminges, seigneur de La Ferrière ; 5° Judith, mariée, en 1625, à François de Gentils, seigneur de La Mothe-Charente et de Langallerie, décédée vers 1632, dont Henri-François de Gentils, marquis de Langallerie, et Suzanne ; 6° Elisabeth qu'épousa, après 1613, Gédéon Martel, comte de Marennes, dont la petite-fille, Uranie de La Cropte de Beauvais, fut comtesse de Soissons et belle-sœur du prince Eugène.

La comtesse de Soissons et le marquis de Langallerie, dont parle Charles de La Mothe-Fouqué, étaient donc sa petite-nièce et son neveu. En effet, François de Gentils, fils d'Yrieix de Gentils, gouverneur du château de Cognac, et d'Anne Géraud, dame de La Mothe-Charente, Langallerie en Agenais, etc., avait épousé, le 7 juin 1625, Judith de La Mothe-Fouqué, dont vint Henri-François, premier marquis de Langallerie, lieutenant général des armées du roi, commandant pour le roi en Provence. Le fils d'Henri-François, Philippe de Gentils de Lajonchapt, deuxième marquis de Langallerie, seigneur de La Mothe-Charente et de Biron, né en 1661, se qualifiait premier baron de Saintonge à cause de Tonnay-Boutonne, lieutenant général des armées du roi, feld-maréchal aux armées de l'Autriche, etc. (Voir *Philippe de Gentils*, par M. Bonhomme de Montégut, dans le *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, 1865, p. 157).

Henri de La Mothe-Fouqué eut de Suzanne Bretinauld plusieurs enfants : « Il est douteux, dit la *France protestante*, VI, col. 664, répétant la *Biographie saintongeaise*, s'il laissa des enfants de son mariage ». 1° Marie, demoiselle de Saint-Seurin, — la *France protestante* ignore sa parenté — née en 1631 (elle se dit en 1687 âgée de 56 ans), non mariée, qui rappelle dans une supplique adressée aux états généraux des Provinces Unies « que son père a eu l'honneur d'être à leur service, y ayant non seulement répandu son sang, mais même laissé sa vie (*Bulletin*, VII, 258) ; 2° Louis-Hector, chevalier, seigneur de Saint-Seurin, baron de Tonnay-Boutonne, qui rend son aveu pour Tonnay-Boutonne, le 8 août 1680 (*Archives*, XV, 287), qui mourut sans postérité ; 3° Charles de La Mothe-Fouqué, seigneur de Saint-Seurin et de La Grève, baron de Tonnay-Boutonne, né en 1625 (il se dit en 1700 âgé de 75 ans), mort le 27 septembre 1701, ayant, en 1692, âgé de 67 ans, épousé à La Haye,

Digitized by Google

Suzanne de Robillard qui en avait 22 ; il laissa trois garçons « que la Providence, dit sa veuve en 1701 aux états généraux des Pays-Bas, a fait naître vos sujets en moins de six ans, dont le plus jeune est à la mamelle. »

Reste toujours à expliquer, en premier lieu, quel est ce Charles de La Mothe-Fouqué de Saint-Seurin, époux, en 1670, de Marguerite Arrondeau, veuve de Jean Cadou, procureur de Saint-Jean d'Angély ; est-ce le futur mari de Suzanne de Robillard ? c'est probable.

De Charles et de Suzanne de Robillard naquirent, nous l'avons vu, trois fils. Le premier, né au plus tôt en 1693, entra au service de la Saxe et mourut colonel prussien ; le plus jeune, né en 1701, fut lieutenant-colonel hanovrien ; le second, Henri-Auguste de La Mothe-Fouqué, né en 1698, mort à Brandebourg en 1774, fut l'un des guerriers les plus illustres de la Prusse au XVIII^e^ siècle, compagnon de guerre du grand Frédéric (*Bulletin*, VI, 61).

De son mariage avec Elisabeth-Marie Masson, il eut une fille et deux fils ; l'un, Gustave-Auguste-Henri, conseiller au département de la guerre et des domaines, est né à Berlin et mourut en 1798, auteur de divers ouvrages administratifs ; l'autre, officier de dragons, époux de la fille du maréchal de Dessau, Schlegel, mourut en 1788, laissant Frédéric-Henri-Charles, écrivain dramatique, poète et romancier, né à Brandebourg en 1777, mort à Berlin en 1843, qui épousa Caroline de Briest, romancière comme lui, dont est issu le baron de La Mothe-Fouqué, aujourd'hui capitaine au régiment des fusiliers du Bas-Rhin.

L. A.

—

N° 405, t. VIII, page 288. — La chanson en patois de *Maître Robineau et son fils allant visiter le petit séminaire de Montlieu*, par Alex. de Meschinet, professeur au petit séminaire de Montlieu, n'est pas inédite ; elle a été publiée déjà, en 1881, dans le *Nouvelliste des Charentes* (numéro du 8 octobre) que M. Noël Texier imprimait à Pons. L'éditeur, M. Pierre Lagarenne, en la mettant en *émolé*, se demandait alors si elle avait paru quelque part. Nous croyons cependant devoir la publier de nouveau : car on la trouve partout, et elle n'est nulle part.

Notre texte est parfaitement authentique ; nous le devons à M. de La Morinerie, qui le tenait de Pierre-Damien Rainguet, l'auteur de la *Biographie Saintongeaise*, qui la tenait certainement de l'auteur. (1)

---

(1) A Monsieur de La Morinerie :

Saint-Fort, le 17 juillet 1852.

Monsieur, je tenais à remplir la promesse que je m'étais fait l'honneur de vous donner au regard de la chanson patoise de M. A. de Meschinet. J'ai eu bien de la peine à la retrouver dans mes papiers. Hier enfin elle m'est tombée sous la main et je vous l'envoie ; la voici. Il vous faudrait peut-être bien un Sainton-

Digitized by Google

Le *Nouvelliste* dit que la chanson a été « attribuée à M. de Meschinet, professeur distingué de Montlieu et digne neveu du fin versificateur du même nom, né et décédé à Saint-Jean d'Angély (1772-1848).» Cette paternité est-elle douteuse ? Toutes les générations d'élèves qui se sont succédé au petit séminaire de Montlieu ont répété ces couplets comme étant de leur professeur. Rainguet, qui était de la maison, puisque son frère en était supérieur, est très affirmatif : « Nous devons à l'abbé de Meschinet, abbé lui-même, une autre chanson remarquable, connue de toute la province, et dans laquelle un paysan saintongeois, ébahi, rend compte de sa visite au petit séminaire de Montlieu. Elle commence ainsi :

Peusque je ne seus pas malade,
Demain matin, si o fait bias... »

Il disait cela en 1851 ; en 1864, dans ses *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, pag. 414, il ajoutait que cette chanson devenue très populaire en Saintonge, a été composée par M. de M., un de ses professeurs, héritier d'une joyeuse verve de famille. » Enfin sa lettre à M. de La Morinerie est très explicite: « La chanson de M. de Meschinet. » Il ne peut donc y avoir doute,et au lieu de « attribué à... il faut dire : composée par...»

Michel-Alexandre de Meschinet était né à La Folatière, commune d'Antezant, le 4 septembre 1809, de François-Alexandre de Meschinet (veuf de Catherine-Elizabeth Richard), et de Marie-Anne Bienville. Après ses études au petit séminaire de Saint-Jean d'Angély, il fut ordonné prêtre en 1833.

Il fut professeur au petit séminaire de Montlieu de 1836 à 1875. Il enseigna d'abord les lettres, puis fut pendant trente années environ, maître d'étude des grands. « La variété et l'étendue de ses connaissances scientifiques, nous écrit un de ses élèves, étaient étonnantes. Il savait à fond et enseignait la cosmographie, la zoologie, la botanique ; il avait formé en vue de la bibliothèque du séminaire une collection entomologique et un herbier à peu près complets pour la région. Il faisait de la photographie, construisait des montgolfières, dirigeait les jeux, ce qui explique quelques couplets de sa chanson. Sa mémoire vénérée est restée légendaire pour les nombreuses générations d'élèves qui l'ont connu. Il joignait, à ses talents artistiques et scientifiques, de réelles aptitudes pour les belles lettres. Il est mort le 27 novembre 1878, à Montlieu dont il n'était, je crois,

---

geais pour vous en expliquer certains passages d'autant mieux que les locutions de notre contrée diffèrent sous plusieurs rapports de celles usitées dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély,et qu'il y a certes une distinction à établir entre ce dernier arrondissement et ceux de Rochefort et de La Rochelle. Vous pourriez consulter le *Vocabulaire Jarnacois* (in-12, Firm. Didot), par Burgaud des Marais, docteur en droit. Jarnac appartenait autrefois à notre Saintonge, et son patois diffère peu de celui employé dans cet arrondissement...

Veuillez, etc. P. RAINGUET aîné.

Digitized by Google

jamais sorti. Cette chanson est vraiment remarquable pour la fidélité avec laquelle sont reproduits le langage et les idées d'un paysan de la région touchant le séminaire, ses professeurs et ses élèves. »

La chanson a été composée en 1849. En effet, le petit séminaire de Montlieu, d'abord simple pensionnat de 15 ou 16 jeunes clercs, eut, à la fin de 1835, pour supérieur l'abbé Boudinet, alors directeur du grand séminaire de La Rochelle, mort évêque d'Amiens, qui commença les amples constructions achevées par son successeur Augustin Rainguet. C'est à l'occasion de cet établissement que Meschinet eut l'idée de peindre l'étonnement d'un paysan à la vue du séminaire « qu'il appelait le Grand-Logis », des divers jeux des élèves, de la salle d'étude, du réfectoire, des fêtes, et aussi des ecclésiastiques à qui la tradition populaire prête un pouvoir de sorcier sur la pluie et le soleil, sur les insectes malfaisants et sur les orages :

S'i virant leux chapias cornus,
U grêle, et je sons tous predus.

Le dialecte est celui de Montlieu-Montguyon, qui diffère un peu de ceux de Jarnac, de La Rochelle et de Saint-Jean : car le patois saintongeais varie souvent de canton à canton. En tous cas il offrira aux linguistes locaux un sujet de comparaison, et aussi fixera quelque expression de cette langue qui se perd, et qui ne sera bientôt plus qu'un idiome connu des savants.

Le texte de Rainguet a 22 couplets ; le texte du *Nouvelliste* a celui-ci en plus, qui se trouve avant le dernier :

Quand i montant dans les nuage,
Qu'i se prenant à les brasser,
L'est zeux qui fasant éloiser ;
Et quand o veint des pet d'orage,
S'i virant leux chapias cornut,
U grêle, et je sons tous... predut.

Est-il de l'auteur ? Il se peut qu'un malin l'ait ajouté. La chanson de *Robineau*, comme la Renommée de Virgile, *Vires acquirit eundo*, ou le vaudeville de Boileau,

Passe de bouche en bouche et s'accroît en marchant.

La chanson de *Robineau*, dit le *Nouvelliste*, a figuré manuscrite en 1873, sous le numéro 661, dans le catalogue de la bibliothèque de Burgaud des Marets, non loin des deux chansons de François-Alexis de Meschinet, l'une de 1792, l'autre de 1815. Toutes trois, celle de l'oncle et celles du neveu, sont sur le même air, qui a déjà servi à deux pièces poitevines bien connues et plusieurs fois imprimées : *In jor, en hobant de Nuville*, et *J'vais de Bourdéa, moun ami Blaise*. Quoiqu'il ait été déjà noté par La Réveillère-Lepeaux dans sa *Notice sur le pa-*

Digitized by Google

# ROBINEAU
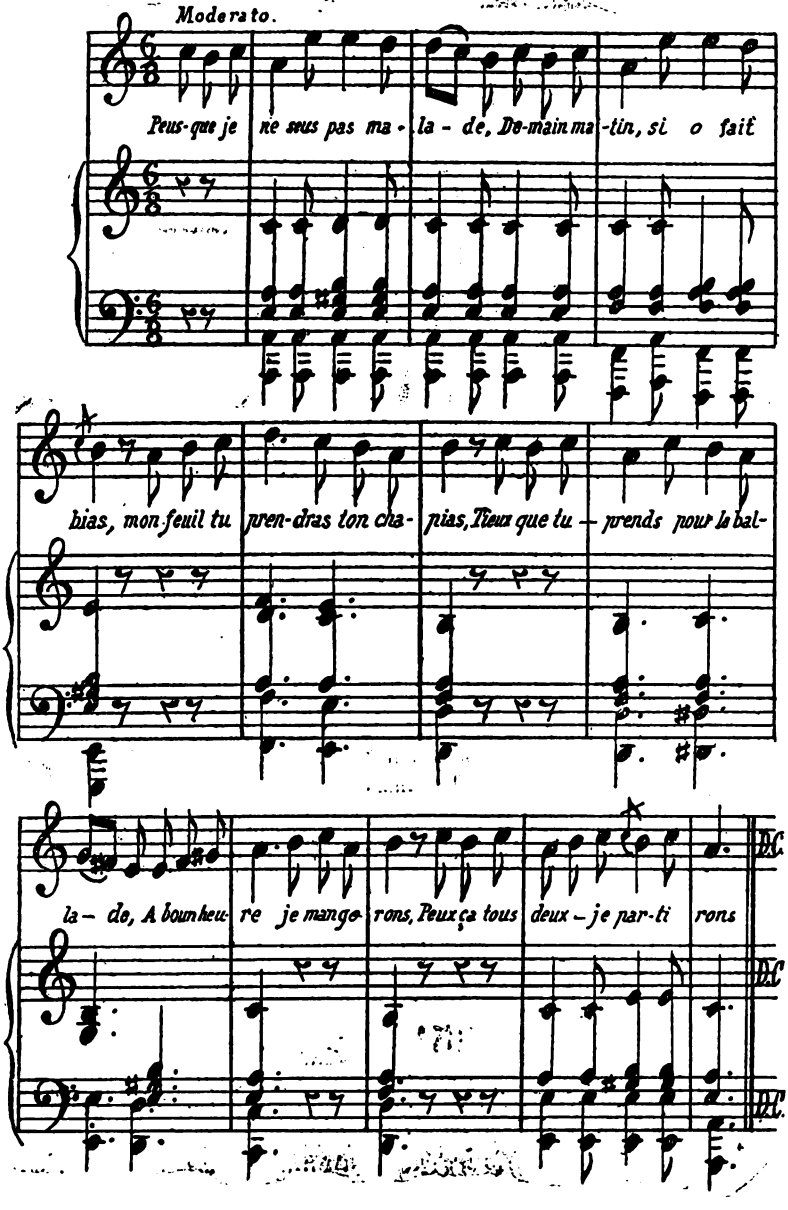
Digitized by Google

*tois vendéen* (1867) et par Jérome Bujeaud dans les *Chansons de l'ouest* (1866), deux ouvrages que tout le monde ne peut avoir, nous croyons devoir le reproduire ici :

I

Peusque je ne seus pus malade,
Demain matin, si o fait bias,
Mon feil, tu prendras ton chapias,
Tchieu que tu mets pre la ballade ;
A boune heure je mangerons
Et peus tous deux je partirons.

II

Vois-tu là-bas sus tchielle bosse
Tchiellé moulin, tchielle maison,
Mon feil, o lé là que j'alons ;
O lé là que s'est fait ma noce.
D'avoir été dans tchieu l'endret
M'en seus souvent mordu les det.

III

Orignolle est à noutre drette ;
Tchielle église a lé de Saint-Vien ;
Velà le village à Barbin,
Vou reste ta tante Jeannette ;
Itchi nous velà dans l'endret
Qu'o demeure monsieur Riquet.

IV

Tâche de fére boune mine,
Mon feil ; chausse tes sabarons,
A tes pougnets mets tes boutons,
Prends ton gilet sus toun échine :
Car j'allons rentrer tout comptant
Chez Brenuche, ta grand'maman.

V

Bonjour, la mère de ma femme.
Voutre fille se porte bein ;
Quand j'avons partit à matin,
A mangeait d'au tourtas soufiame.
Si hier o n'avait point mouillé,
A nous aurait accompaigné.

VI

J'allons vouère le seminère,
Qu'il appelant le grand logis,
Près tchieu dans nin moument d'itchi ;
J'irons trouver monsieu le mère ;
Après je revindrons cheus vous
Pre manger la soupe de choux.

VII

L'arrivée au séminaire

Tchieu que tu vouès à la fenêtre
O l'est in maître de latin.
Abrenontio ! qu'o lé vilain
Tchieu qui l'avant dessus leus tête !
Si o ne faisait pas grand jour,
O l'est be sur que j'aurais pour.

VIII

Jeu de la balle

Vois-tu tous tchiellés grands quenailles,
Les ins courant, les ins sautant ;
En velà-t-in qui garochant
Là-bas contre tchiellés murailles.
Ah ! ma grand foi, pre-r-in petit més,
Il'auriant ébouillé son nez.

IX

La balle à rouler

Vois-tu tchielle grousse machine,
Mon feil, qui galopant tretous ?
Ah ! mon cher enfant, sauvons-nous,
Pasqu'o nous chérait sus l'échine.
As-tu vu coume avec son pied
Tchieu grand monsieu l'a fait voler !

X

Le diable boiteux

Fasant toutes sortes de mines,
Les ins courant dessus nin pied,
D'autres rolant leus mouchenez,
Près tchieu leus époustant l'échine,
Et peus après chaquin s'enfouit
Coume ine nigée de sourit.

XI

L'étude

Velà itchi la grande chambre
Ous quellés monsieus s'assembiant,
Y marmottant, y barbouillant,
Il usant des piume et de l'encre ;
Et quant y avant bein écrit,
Creyant avoir bein prou d'esprit.

Digitized by Google

XII

Ah ! ben sur, n'est au pas demage,
Y gavaignant en tchiau l'endret
Mès de papiés qu'o n'en faudret
Peur emballer mille fremages.
Les roupilles de leus papiés.
Y les mettant dans tchiés paniés.

XIII

Le dortoir

Velà la plus grande des chambres,
Tchielle qu'y noumant le dourtouer.
O l'est itchi que tous les souers
Y venant étaler leus membres.
Jamés, o si vrés que j'ou dis,
Je n'avis vut tant de chalits.

XIV

Le réfectoire

Il avant de belles assiettes,
De bias verre et de bias coutas.
Dame ! on ne voit point chez Colas
Un si grand nombre de serviettes.
Velà les tables qu'o faudret
Quant y tuant noutre goret.

XV

Là le plus bavard de la troupe,
Le lieutenant d'au proculeur,
Qu'il appelant monsieu lecteur,
Lit pendant qu'y mangeant la soupe.
Près tchieu si vouliant l'écouter,
O leus empéchrait d'avaler.

XVI

Au bias mitant, dessus tchieu sable
Qu'il avant fait pretout semer,
Quant y venant se restaurer,
Les bourgeois se mettant à table ;
Itchi vois tchieu petit robinet,
Y sert quant i s'lavant les det.

XVII

Fête

L'est quant y fesant ine fête,
Ou qui s'exerçant à n'in jeu,
Qu'o faudrait venit à Montlieu ;
On verrait qui ne sont pas bêtes.
Si tu veux, mon feil, j'y vindrons
Quant y bufferant in ballon.

XVIII

L'avant des piotons de ficelles,
Qui l'apelant tretous marons.
O péte meux que dez canons
Tchiellés qui fésant à Rouelles.
A chaque pet tous d'in grand tchieur
Y criant : Vive le supérieur !

XIX

Pus le reste de la serée,
Fesant éloiser des souleil,
Y menant in brut sans pareil,
En fesant partit des fusées ;
O y en a-t-in qui sait les driller
Vingt cot pus haut que le quiocher.

XX

Départ

Enfin fesant mille bamboches,
Mon feil, preur amuser les gens
Et peur attraper noutre argent,
Si je leus présentions nous poches.
Mez tchieu ne doit point t'étouner :
Y sont presque tretous sorciers.

XXI

Lé zeux qui empéchant qu'o mouille
Quand le souleil brule nous biés ;
O lé zeux qui fesant gréler,
Lé zeux qui fesant lés cagouilles ;
Et lés vers qui mangeant nous choux,
O lé zeux qui lés fésant tous.

XXII

Enfin o lé tout de la clique :
Si fésons bein, allons nous-en,
O lé pre fripper noutre argent
Qui fésant les mathématiques.
Si veniant à nous arraper,
Y nous feriant tous deux payer.

*Fin*

—

N° 424. IX, 349, 413; X, 72, 142. *La seigneurie de Soumard et les seigneurs du Treuil en Fouras.*

Digitized by Google

« Il y a chez l'artiste comme chez l'écrivain une susceptibilité extrême ». C'est M. Duplais-Destouches qui le dit, et il me semble bien s'y connaître, lui doublé d'artiste et d'écrivain. Je n'aurais jamais soupçonné que le Saint-Marc ou Soumard en Fouras pût donner lieu à pareille ampleur d'observations. Il est vrai que celles du dernier numéro de la *Revue* sont étrangères au sujet; elles se développent en représailles malicieuses, enchassées dans l'or des courtoisies, à propos de la veuve de La Clocheterie et du glorieux marin de la *Belle-Poule* et de l'*Hercule*. Grâce à cette diversion inattendue, M. Duplais-Destouches a pu se rattraper et m'attraper; mais je ne saurais m'en plaindre, puisqu'il s'agit de la constatation d'une « vérité absolue », et « d'éveiller mes recherches *exactes* ». Simple mortel, il ne me coûte point de reconnaître une erreur; je le fais très volontiers, avec entière bonhomie, sans débat, sans chercher dans les alentours un système de défense; mon confrère m'a pleinement satisfait; je m'incline sous l'autorité de ses propres renseignements avec plus de confiance qu'il n'a voulu le faire pour les miens, bien qu'ils aient été recueillis aux archives nationales.

Cela dit en manière de préambule, je viens me confesser des deux fautes que j'ai commises sur les Chadeau : La première, mon commentaire de l'assignation électorale envoyée en 1789 à « la dame veuve de La Clocheterie, en son logis du Treuil », est erroné. L'assignation visait Catherine Daniaud, veuve d'Isaac Chadeau de La Clocheterie, le lieutenant de vaisseau tué au combat de mai 1747, — et non Louise de Chavagnac, la veuve de Louis Chadeau de la Clocheterie, le héros de la *Belle-Poule*, tué en 1782 sur l'*Hercule*. C'est là ma seconde faute, celle qui m'a valu cette apostrophe : « Quoiqu'en disent M. de La Morinerie et d'autres auteurs, cet officier n'a jamais servi sur la *Belle-Poule* et sur l'*Hercule* ». Le « quoiqu'en disent », à l'allure belliqueuse, semblerait indiquer qu'il se serait élevé entre mon collègue et moi une discussion, une sorte de lutte contradictoire; or, je n'ai jamais eu à cet égard aucune bataille à livrer, aucune défense à produire ; c'est la première fois que la question se pose et se résoud. M. Duplais-Destouches m'affirme que je me suis trompé; cela me suffit; je suis convaincu; Louise de Chavagnac n'en est pas moins la femme de l'officier de la *Belle-Poule* et de l'*Hercule*; seulement moi et les autres nous avons eu tort de donner au mari le nom de Louis, c'est Pierre-Honoré, nous apprend M. Duplais-Destouches; il y a eu, de ma part et des autres, une confusion. C'est vraiment déplorable comme parfois ces maudits prénoms vous jouent de vilains tours. Ainsi M. Duplais-Destouches appelle bien Pierre le Saint-Thomas du Payré, que j'appelle François. Evidemment il a eu un document manuscrit qui porte Pierre, — de même que moi j'en avais un qui disait Louis au lieu de Pierre-Honoré, pour les Chadeau de La Clocheterie. Du moment que c'est Pierre-Honoré qui meurt en 1782 sur l'*Hercule*, pleurons-

Digitized by Google

le avec sa veuve Louise de Chavagnac, et enlevons à celle-ci le Treuil-Bussac, pour le laisser à sa belle-mère Catherine Daniaud.

C'est assez, j'imagine, sur le Saint-Marc ou Soumard, et sur les deux questions soulevées en dehors. Celles-là ont fait voir de nouveau à mes amis que je me suis trompé de temps à autre, et surtout que j'accepte de bonne grâce toutes les rectifications qu'on veut bien m'adresser.

Puisque je tiens notre même numéro de la *Revue*, je demanderai à M. Duplais-Destouches d'agréer plusieurs rectifications, ou mieux plusieurs améliorations pour son article : *Le château du Treuil-Bussac et les Chadeau de La Clocheterie* (X, 113).

Je relève son texte entre guillemets, et je l'annote :

« A partir de 1720, Timothée Daniaud, négociant, maire de Rochefort en 1722, 1724 et 1728, seigneur du Treuil-Bussac.... Il faisait le commerce de draps de soie ». Timothée Daniaud possédait le Treuil-Bussac avant cette époque. Il en rendit hommage au roi le 31 mai 1718.

« Sa fille, Catherine Daniaud, née vers 1707, dame du Treuil-Bussac, épousa, le 4 décembre 1731, Isaac Chadeau de La Clocheterie ». Voici la date précise de sa naissance : le 22 février 1708, à Rochefort. Dans l'acte, son père s'intitule « constructeur du roi ».

« Les Chadeau étaient originaires de La Rochelle; annoblis au XVII^e^ siècle (1625)... Isaac-Louis, le grand'père d'Isaac (ci-dessus), né à La Rochelle vers 1625...» Cette origine rochelaise est fort problématique ; quant à l'anoblissement de 1625 il est de pure fantaisie. Au XVII^e^ siècle, les Chadeau habitaient Saintes. Le père d'Isaac I^er^, Nathanaël Chadeau, était chirurgien en cette ville; il avait épousé Jeanne Fleurisson ; je lui connais au moins deux enfants : 1° Isaac Chadeau, sieur de La Clocheterie, capitaine de vaisseau, présent au mariage de sa sœur Jeanne. 2° Jeanne Chadeau, mariée en l'église Saint-Maur, à Saintes, le 10 août 1693, à Hélie Angibaud, maître apothicaire, de la paroisse Saint-Pierre. Il n'y a rien là de Rochelais. Les lettres de noblesse ne vinrent que bien après l'année 1625; elles sont de l'année 1749, accordées aux enfants d'Isaac III, comme récompense des services et de la mort glorieuse de leur père.

Le tableau du combat de la *Belle-Poule* donné par Louis XVI « appartient, suivant Rainguet, à M. Jacques de Saint-Légier, un des petits-neveux du chevalier de La Clocheterie ». M. Duplais-Destouches « n'ose mettre en doute » cette parenté; il déclare ne pas la connaître, et « il préfère croire que le tableau accroché sans aucun doute dans la salle d'honneur du Treuil-Bussac, sera passé dans la famille de Saint-Légier, par suite de l'acquisition du Treuil par le père de Jacques de Saint-Légier ». Je m'incline devant cette préférence, qui, du reste, peut être justifiée, et, j'offre à mon confrère la preuve de l'alliance des Saint-Légier avec les Chadeau: Catherine Daniaud,

Digitized by Google

la femme d'Isaac III Chadeau de La Clocheterie, avait plusieurs sœurs; l'une d'elles, Jeanne-Marie Daniaud, épousa, par contrat du 18 juillet 1775, Elisabeth Carré de Sainte-Gemme. Parmi les parents présents à l'acte, figure Louis Chadeau, chevalier de La Clocheterie, comme « cousin de l'époux ayant sur lui le germain». De ce mariage Marie-Bénédictine-Paule de Sartre, femme de Pierre-Louis-René, marquis de Saint-Légier de La Sausaye, dont Jacques de Saint-Légier, le possesseur du tableau de la *Belle-Poule*.

La Morinerie

— Je remercie M. de La Morinerie des renseignements qui complètent certains passages de ma notice sur le logis du Treuil-Bussac. Quant à ses autres critiques, je ne les trouve pas méritées. Notre confrère m'ayant tout d'abord accusé de « risquer à avancer » une simple hypothèse, mon devoir était de répondre à la question posée par lui-même; c'est ce que j'ai fait dans des termes courtois, j'imagine. Seulement j'ai signalé, en passant, quelques erreurs de M. de La Morinerie; voilà pourquoi, sans doute, notre confrère dit aujourd'hui que mon précédent article est plein « d'observations développées en représailles malicieuses » et « d'une allure belliqueuse » ! Quelle épithète aurait donc recueilli ma prose si, réellement, elle avait mérité le courroux de mon contradicteur ?

Parmi ses critiques risquées, je relève cette phrase : « l'anoblissement des Chadeau en 1625 est de pure fantaisie ». Certes! le mot est dur et surtout injuste : car cette « fantaisie » a été publiée par d'autres auteurs. Dans ses *Annales historiques des anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou, etc.* (1858), Barbot de la Trésorerie dit en effet : « Chadeau de La Clocheterie en Aunis ; anoblis en 1625. »

D'autre part, à propos de *Pierre* de Saint-Thomas du Payré, que M. de La Morinerie veut appeler *François*, époux de Henriette Ferrier, dame de Saint-Marc, notre confrère saisit l'occasion de faire une habile comparaison entre toutes les erreurs que peuvent faire naître ces coquins de prénoms ! Pour moi je n'ai pas à me plaindre d'eux, pour le moment : car mes affirmations s'appuient sur des documents aussi officiels que ceux que peut invoquer M. de La Morinerie :

D'abord, on doit remarquer que l'acte de décès de François du Péré, que notre confrère dit seigneur de Soumard ou Saint-Marc, et mort à Rochefort *le 29 mars 1721*, ne prouve nullement que ce François soit le mari de Henriette Ferrier. Voici d'ailleurs la copie de cette pièce : « François du Péré, sieur de Saint-Thomas, garde de la marine, âgé d'environ quarante ans, est décédé le trente mars mil sept cent vingt-un, a été inhumé le lendemain au cimetière par moy sousigné, curé de cette parroisse, en présence de Charles La Haye et de François Thibaud qui ont signé. La Haye. Thibaud. Jouvenon, curé. »

Inutile de s'attacher à la différence de dates ; un écart d'un

Digitized by Google

jour n'est pas grave erreur ! Disons seulement que, si ce François du Péré avait été marié, le curé qui a rédigé l'acte aurait indiqué le nom de sa veuve, chose qu'il n'a point omise pour les autres personnes décédées à la même époque. En outre, ce document, invoqué par M. de La Morinerie lui-même, démontre officiellement que ce François du Péré était *sieur de Saint-Thomas* et non de Saint-Marc.

Du reste, voici un autre document *officiel* encore plus explicite sur le vrai nom du sieur de Saint-Marc.

« Le 23, jour de septembre 1721, après la publication d'un ban au prône de la messe parroissiale de mariage, entre le sieur Charles-Elie Baron de Saint-Marc, ancien habitant de cette paroisse de Fouras, et dame Henriete Ferrier, veüfve du sieur Pierre de Saint-Thomas du Payré, garde de la marine au département de Rochefort, et qu'il m'est aparû de la dispense des deux autres bans obtenüe de monseigneur l'évêque en datte du seizième du courant, ainsy signé : Etienne, évêque de La Rochelle, et plus bas, par monseigneur : Bourgine, secrétaire, deüement insinuée et controlée par le sieur de La Bruëre, ancien avocat au siège présidial de La Rochelle, en datte du dix-huict du courant, ainsy signé : de La Bruëre, et ensemble de la dispense de l'affinité spirituele contractée entre eux, et insérée dans le corps de la susdite dispense et encore du consentement du sieur Belly, faisant les fonctions curiales de l'église parroissiale de Saint-Louis de Rochefort, et de la publication qu'il a fait d'un ban arresty de la ditte dispense en datte du quinzième du courant, ainsy signé : Belly, prêtre, et qu'il ne s'est trouvé aucun empêchement canonique venu à ma connoissance, j'ay receû au sacrement de mariage ledit sieur Charle-Elie de Saint-Marc, de ma ditte parroisse, et la ditte dame Henriete Ferrier, de celle de Saint-Louis de Rochefort, et leur ay donné la bénédiction nuptiale en face de notre mère la sainte église, tous les rits et usages de ce diocèse fidélement observés, et le tout en présence du sieur Pierre-Eutrope Baron de Touchelonge, conseiller du roy, lieutenant général de l'amirauté de Sainctonge, frère de l'époux, et de messire Jacques-Marie de Saint-Julien, escuyer, sieur du Tiret, capitaine d'une compagnie d'infanterie détachée de l'hôtel royal des Invalides, et commandant au château et fortifications de ce fort de Fouras, amy de l'époux, et du sieur Perrin Marchand, François Doyen, sacristin, et autres, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer, de ce requis, fors les sousignés. Henriette Ferrier. C. B. Saint-Marc. de Saint-Julien. Angélique Lefevre de Mouchy de Saint-Julien. B.·. Caillet, *prieur et curé de Fouras.*» (Registre paroissial).

En ce qui concerne le titre de « constructeur de navire », que M. de La Morinerie attribue à Timothée Daniaud, d'après l'acte de baptême de sa fille Catherine, née à Rochefort le 22 février 1708, je suis forcé de dire que jamais le document invoqué n'a indiqué cette profession. Voici cet acte : « Cathelinne, fille de

Digitized by Google

M. Thimotée Daniaud, conseiller du roy, premier eschevin de l'hostel de ville de ce lieu, marguiller d'honneur de cette paroisse, et de Jeanne Vrignaud, est née le 22 febvrier 1708, et a été baptisée le 23 du dit mois par moy soubzsigné. P. de L. M. Le parin a été Izac Chadeau, escuyer, sieur de La Clocheterie, lieutenant général garde-coste de l'isle de Ré, capitaine de fluste de roy, entretenu en se port; marreine madame Cathelinne Morisseau, femme de M. Depont, enseigne des vaisseaux du roy, entretenu en se port, qui ont signé avec moy, la ditte Cathelinne, fille légitime du dit sieur Thimothée Daniaud et de Jeanne Vrignaud, ses père et mère. CHADEAU LA CLOCHETERIE. MORISSEAU DEPONT. DANIAUD. DEPONT. LA DANIAUD. GERALD, *prêtre* ». Inutile d'ajouter que si j'ai dit que Timothée Daniaud était « marchand de drap de soie », c'est que j'avais des notes *exactes*, notamment son acte de mariage, et d'autres documents dont j'ai adressé la copie à notre président.

Quant à la parenté des Chadeau avec les Saint-Légier, parenté que j'ai déclaré franchement ne pas connaître, il faut avouer que ce n'est pas la réponse de M. de La Morinerie qui peut aujourd'hui éclairer mes doutes. Notre confrère dit que Jeanne Daniaud, sœur de Catherine, épousa Elisabeth Carré de Sainte-Gemme par contrat du 18 juillet 1775. Il doit y avoir dans ce renseignement un *lapsus calami* : car Elisabeth est un nom de femme qui embrouille toute la filiation (1).

En résumé, on peut voir que certaines citations de M. de La Morinerie ont besoin d'être contrôlées, surtout celles qui visent le sieur du Peré, sieur de Saint-Thomas. Que mon aimable confrère n'aille pas voir encore dans cet article un « attrapage ». C'est une simple constatation de documents réclamée par sa propre question du numéro de janvier et par ses critiques imméritées. A. DUPLAIS-DESTOUCHES.

Treuil-Bussac, 9 avril 1890.

—

N° 428; x, 100. *Fiefmignon, le maire de La Rochelle.* — Fiefmignon évidemment est un Blandin; et alors ce serait Jean Blandin, le maire de 1621. Je veux bien qu'il ait eu la tête faible; mais quelle poitrine solide! et quelle cuirasse blindée à l'épreuve du mousquet! Après tout, l'arme pouvait être ensorcelée, et Fiefmignon, dans l'intérêt de la chose publique, voulait-il s'en assurer, non sans prendre quelque précaution, ce dont on ne saurait le blâmer? Ce mousquet était-il sorti victorieux, oui ou non, de l'influence maligne du sorcier qui, par sa puissance magique, devait livrer La Rochelle aux ennemis, et, en vue de pareil événement, « charmait toutes les armes à feu », comme en avait fait courir le bruit, deux années auparavant, l'ancien maire Berne d'Angoulins? LA M.

---

(1) Une phrase du manuscrit a été sautée à l'impression. (*N. de la R.*).

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

—

Jarnac de Gardépée. *La disette de 1789 à Cognac.* Cognac, imp. Bérauld, 1889, in-12, 22 pages. Voir *Bulletin*, ix. 179.

—

Jiménez de la Espada (Marcos) electo. *Viaje de Quito à Lima de Carlos Montufar con el baron de Humboldt y D. Alexandro Bompland.* in-8°.

—

Kemmerer (Le docteur). *Histoire de l'île de Ré. L'insula Rhéa.* 2e édition, corrigée, augmentée et illustrée de 156 photogravures. La Rochelle, imp. ve Mareschal et E. Martin, 1888, in-4°, 540 pages.

—

La Morinerie (de). *Le capitaine Arresrac le More.* La Rochelle, imp. Noël Texier, in-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin de la société des Archives*).

—

La Morinerie (Léon) de. *France-Algérie.* Paris, Auguste Ghio, 19 novembre 1889, in-18, viii-95 pages. Prix : 3 fr.

Une préface, signée *Merlette de Sable*, pseudonyme sous lequel les lecteurs du *Bulletin* ont reconnu déjà un de nos collaborateurs les plus spirituels et les plus savants, nous apprend que *France-Algérie* est une réédition, corrigée et fort augmentée, de *Quelques riens* publiés à Alger en 1887, et salués par les éloges d'André Lemoyne, d'Eugène Manuel, de Sully-Prudhomme, et autres. Le recueil est frais, coquet, gai comme la jeunesse, joyeux comme l'espérance, avec parfois un air de tristesse qui est la caractéristique de l'époque. Il y a des scènes, des paysages qui font songer à Eugène Fromentin, et aussi quelques vers qui sentent un peu l'inexpérience. Mais il y a aussi de très nobles sentiments exprimés dans un bon style. *France-Algérie* est bien plus qu'une promesse, et nous pouvons féliciter le père de son fils, le fils de ses beaux vers. Voir *Journal des étrangers* du 8 décembre.

—

La Marsonnière (J.-L. de), ancien procureur général, président de la société des antiquaires de l'ouest. *Biographie de M. Lecointre-Dupont.* Poitiers, typ. Oudin, 1889, in-18, 170 pages et portrait.

Tout le monde savant, particulièrement dans l'ouest, connaît le nom de Gabriel-François-Gérasime Lecointre (Dupont, nom de sa femme) né à Alençon, le 4 décembre 1809, mort à Poitiers, le 15 septembre 1888, qui consacra une longue vie, une grande fortune, une belle intelligence à la science historique et numismatique, surtout à la bienfaisance, disons le mot, à la charité. M. de La Marsonnière a raconté avec un grand charme la vie

Digitized by Google

de cet homme de bien, indiqué ses travaux, donné la liste plus nombreuse de ses fondations pieuses, qui s'élève au chiffre de 17 : écoles, dans diverses communes, colonie agricole, asiles pour les enfants et les vieillards, lits dans les hospices, etc. Ce volume, qui fait revivre ce doux vieillard, est terminé par une bibliographie des actes de fondation, et quelques articles biographiques et nécrologiques.

—

L[ANSADE] (J.). *Vie de madame Françoise-Thècle-Zoé Fleurat de Doumailhac, née Chenu des Touches.* Limoges, Leblanc, 1890, in-8, 116 pages, avec portrait et autographe. Prix : 2 fr. 50.

—

LA TRÉMOILLE (Louis de). *Archives d'un serviteur de Louis XI.* Documents et lettres (1451-1481) publiés d'après les originaux, par Louis de La Trémoille, Nantes, Grimaud, 25 décembre 1888, in-4°, VI-227 pages.

Ces documents contiennent « des détails curieux et précis sur l'existence intime et la vie publique d'un gentilhomme au XV^e^ siècle, Georges de La Trémoille, seigneur de Craon, né en 1430 de Georges, sire de La Trémoille, seigneur de Sully, premier ministre de Charles VII, et de Catherine de l'Ile-Bouchard, mort à Craon en 1481. On le suit dans les diverses charges que lui confia Louis XI : gouverneur de Touraine (1468), lieutenant général de l'armée contre le duc de Bourgogne, gouverneur de Champagne (1474) puis de Bourgogne, négociateur, ambassadeur, etc., même dans ses querelles de ménage avec sa femme Marie de Montauban, que le roi fit « emmurer, pour qu'elle ne put susciter au dit sieur de Craon ung héritier qui ne seroit point sien. » Parmi ces documents citons le LV^e^, page 138 : « Mémoire de savoir l'oppinion du conseil de la ville et gouvernement de La Rochelle » sur la succession du sire de Craon en 1484.

—

LEROUX (Alfred). *Géographie et histoire du Limousin* (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze), *depuis les origines jusqu'à nos jours.* Limoges, V^e^ Ducourtieux, janvier 1890, in-8°, 196 pages.

Précis rapide et plein de faits, mais bien mal imprimé — imprimerie de Limoges, disait-on autrefois — qui servira d'histoire jusqu'à ce que M. Alfred Leroux se soit décidé à faire en 3 ou 4 volumes la véritable histoire; nul n'est mieux préparé que lui.

—

*Les Chesnier du Chesne.* Notice biographique, Saintes; La Rochelle, imp. Noël Texier, 1889, in-8°, 13 pages (Extrait du *Bulletin de la société des Archives* de novembre 1889).

—

LÉTELIÉ (André). *Le capitaine La Limaille.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1890, in-8°, 7 pages. (Extrait du *Bulletin de la société des Archives*, numéro de janvier).

Digitized by Google

— *Un député de Saintonge aux états généraux de 1789. Jacques-Raymond Richier.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1889, in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis* de juillet 1889).

—

Lièvre (A.-F.) *Les temps préhistoriques dans l'ouest.* Résumé des conférences faites à la faculté des lettres de Poitiers en 1889. Paris, Leroux, 1889, in-8°, 40 pages. (Extrait du *Bulletin de la faculté des lettres de Poitiers*) pour 8 pages et de la *Revue poitevine* pour 32 pages.

Travail d'ensemble sur une question étudiée partiellement, au hasard des découvertes; très habile synthèse, fort intéressante. Parmi les dolmens et tumulus de la région, remarquables par une particularité quelconque, l'auteur cite dans la Charente-Inférieure canton de Saint-Aignan « l'un des dolmens de La Saussaie qui présente cette particularité qu'il a pour pavé une dalle unique, longue de 3m70 et large de 2 mètres ». — Canton de Rochefort: « Les Pierres-Closes de Charras, dans la commune de Saint-Laurent, sont des dolmens composés de deux blocs seulement, l'un creusé en forme de sarcophage; l'autre brut, servant de couverture. Un de ces tombeaux a, extérieurement, 1m35 de hauteur en moyenne; la pierre de dessus a 2m. 40 dans un sens, et 3 m. 35 dans l'autre, sur 50 à 60 centimètres d'épaisseur. L'auge est creusée dans un bloc plus épais, mais beaucoup moins long et moins large. La cavité, demi-ellipsoïde, mesure 1m. 40 du sud-ouest au nord-est, 1 m. 20 dans l'autre sens, et 80 centimètres de profondeur. Les parois ont de 30 à 50 centimètres d'épaisseur. Du second monument il ne reste plus que le sarcophage. C'est un bloc d'un mètre et demi de haut, dont la cavité a 90 centimètres de profondeur et, comme l'autre auge, 1 m. 40 de long. »

—

Lubbock (Sir John). *La vie des plantes.* Ouvrage traduit et annoté par M. Edmond Bordage. Lyon, Pitrat, 1889, in-8°, xvi-311 p.; 271 figures.

—

Luguet (Henri). *La musique de chambre.* Conférence faite au palais des facultés de Clermont, le 17 février 1888. Clermont-Ferrand, imp. de G. Montlouis, 1887, in-8°.

—

Luguet (Marcel). *Le monde militaire. Élève martyr.* Paris, Savine, 1887, in-18, 326 p. Prix : 3 fr. 50.

—

Luillier (François). *Lettres inédites.* Voir *Bulletin*, ix, 415.

Le Gérant, Noël Texier.

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET 1890 — CHRONIQUE : Revue de la presse ; séance du 23 avril ; excursion du 8 mai ; récompenses et distinctions honorifiques ; nouvelles littéraires ; musées ; Arcère et Jaillot ; Castagnary ; conférences ; sociétés savantes ; congrès de la Sorbonne ; nos artistes au salon ; excursion à Pont-Labbé, Saint-Jean d'Angle, Saint-Just et Marennes. — NÉCROLOGIE : Honoré Bonhomme ; Nestor Cardes ; Gay de La Chatrie ; Guillou ; La Berge ; Mme de Poli ; Romieux. — MARIAGES : Boutaud de La Villéon et Jeanne Archambault de Beaune ; Chapron et Nancy Boulineau ; Marcel Delmas et Marguerite Wadington. — ARCHÉOLOGIE : Epitaphe d'un affranchi ; les fers à hostie saintongeais ; monuments historiques. — VARIÉTÉS : Les Saintongeois au comité nantais ; le prieur de Saint-Vivien ; le chevalier Malvin de Montazet ; le vieux parterre. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Saint-Front et Saint-Vivien ; G. de Genouillac ; inscriptions romaines de Bordeaux ; monuments de Poitiers ; Cormeille ; *Princesses et grandes dames* ; adresse (1792) du collège de Saintes, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Jacques Golius ; le chevalier de Mirmont ; La Noue ; La Mothe-Fouqué et Suzanne de Robillard ; Soumard et Le Treuil en Fouras ; la fille de madame d'Epinay à Gemozac, et les Belsunce en Saintonge ; Stéphanie Bigot. — BIBLIOGRAPHIE : *MA-ON*.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Dans sa dernière séance, la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, a admis comme membres :

MM. Denys d'Aussy, avocat, à Saint-Jean d'Angély, présenté par MM. Denys et Alfred Joly d'Aussy ;

Albert Brochon, négociant à Saintes, cours National, présenté par M. Amouroux ;

Paul Cheron, professeur au collège de Saintes, présenté par M. Audiat ;

Clerjaud, conseiller d'arrondissement, maire à Authon, présenté par M. Marcel Geay ;

L'abbé Ixile Forgerit, curé de Fouras, présenté par M. Duplais-Destouches ;



Digitized by Google

Alcide Le Gendre, à Bois-Fontaine, par Surgères, présenté par MM. Louis Audiat et Duret ;

Georges Léridon, à La Rochelle, présenté par MM. Puymoyen et Audiat ;

Henri Massé, directeur de l'école supérieure de Marennes, présenté par M. Louis Audiat ;

Alphonse Vivier, avocat, ancien magistrat, à Rochefort, présenté par MM. Philippe Delamain et Antoine Duplais-Destouches ;

Arthur Florentin, directeur du *Conservateur*, à Marennes, présenté par M. Audiat.

---

## REVUE DE LA PRESSE

—

Les *Tablettes* du 5 mai signalent dans le numéro de mai « une curieuse étude sur Mme de Coigny et Lauzun », et en transcrivent un passage.

L'*Echo Rochelais* du 31 analyse l'article sur La Mothe-Fouqué et Suzanne de Robillard, sur madame de Coigny et sur les pasteurs Gibert, enfin la chanson de Robineau.

*Le Bulletin historique et littéraire de la société du protestantisme* du 15 juin en extrait les notes sur Bénigne de Nossay, les La Mothe-Fouqué et du « fort intéressant récit de la fuite de France de Suzanne de Robillard. Le continuateur de la *France protestante* devra tenir compte des notes généalogiques... »

—

*Le Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1890, cite, p. 190, dans la livraison de janvier, l'inscription de Januaris, et p. 245, l'article sur les manuscrits de dom Fonteneau.

Le *Polybiblion* de mai, p. 470, y mentionne la notice consacrée au marquis de Saint-Hilaire : « Les deux biographes ont rendu un digne hommage à celui qui fut un savant distingué, un gentilhomme accompli, un excellent chrétien... »

Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, XVII, 102, y remarque « une très belle lettre du comte de Raymond au contrôleur général des finances, Bertin. »

—

Les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* du 31 mai ont publié le sommaire des numéros de mars et de mai.

—

Ont reproduit le sommaire du numéro de mai : Le *Barbezilien* du 1er, le *Progrès* du 2, l'*Echo Rochelais* du 3, l'*Union*,

Digitized by Google

l'*Echo Saintongeais* et l'*Eclaireur* du 4 ; l'*Indépendant* du 6 ; le *Courrier de La Rochelle* du 11 ; la *Mode* du 15.

—

*Séance publique du 23 avril.*

Ont rendu compte de la soirée du 23 avril :

Le *Moniteur de la Saintonge* du 27 : « M. Audiat ouvre la séance par une allocution toute à propros et pleine de mots aimables pour ses hôtes. Il n'y a rien là qui ressemble au cliché traditionnel, à l'horrible tartine pseudo-académique, cette plaie des sociétés savantes de petite ville. » M. Dangibeaud lit « son excellent travail », *La renaissance en Saintonge : La chapelle des Tourettes à Saint-Pierre de Saintes et l'église Saint-Just en Marennes* ; M. Audiat lit « son étude sur M^lle^ de Coigny, *La jeune captive* d'André Chénier. C'est un véritable charme d'entendre M. Audiat. L'attention soutenue que n'a cessé de lui prêter l'auditoire d'élite qui l'écoutait, et les applaudissements qu'il lui a prodigués doivent suffire à l'auteur, ou il serait difficile à contenter. » M. Philippe Delamain, de Jarnac, « qui a vu le feu de l'ennemi pendant l'année terrible, tremble de parler en public.... En dépit de l'émotion qu'il éprouvait, et il a fallu qu'il en fît l'aveu pour qu'on s'en aperçût, il a lu l'exposé de sa découverte », un cimetière mérovingien.... « C'est avec un vif plaisir mêlé d'étonnement que fidèles et profanes ont pu promener pendant quelques instants leurs regards sur cette riche collection d'objets d'art exhumés après tant de siècles d'oubli. » M. Audiat pour terminer lit « une étude très fine sur le chevalier de Montazet par M. E. de Dampierre..... « On se sépare sur un vrai succès, et la séance est levée au milieu des applaudissements. »

L'*Eclaireur Saintongeais* du 27 cite le « curieux et patient travail de M. Dangibeaud » sur la chapelle des Tourettes et l'oratoire de l'abbesse de Saintes à Saint-Just : « grand et beau succès » ; l'article sur M^lle^ de Coigny, où, « le rire élégant et de bon goût se mêle à la poésie » ; le « rapport excellent » de M. Delamain sur les sépultures mérovingiennes. » Il termine ainsi : « Cette agréable réunion a laissé à tous d'instructifs et bons souvenirs ».

Le *Progrès* du 30, article de MM. de L[acrousille] : « L'armée, la magistrature, le corps enseignant, un public nombreux et vraiment d'élite avait répondu avec empressement à la gracieuse invitation. La présence d'un grand nombre de femmes aimables et distinguées nous a prouvé, une fois de plus, combien grande était la place qu'occupaient à Saintes les choses de l'esprit. La séance a été ouverte par une très fine allocution du président .... qui dans une prose vraiment poétique a adressé quelques compliments à celles qui allaient l'entendre et l'applaudir »... M. Dangibeaud a traité son sujet « en véritable artiste qu'il est... Il a le style élégant et facile, et l'on voit qu'il parle en

Digitized by Google

homme qui sait bien; il a fait de la ravissante chapelle des Tourettes une description tout à la fois pleine de verve et de charme. De nombreux applaudissements ont prouvé à M. Dangibaud qu'il avait très vivement intéressé l'assemblée.... Puis est venu M.Audiat... C'est un fin lettré, un délicat en littérature et surtout un conférencier et un lecteur émérite... Dans un style émaillé des plus intéressantes citations et des mots les plus heureux il nous a dépeint à grands traits cette brillante et curieuse société du XVIIIe siècle, société, où souvent on se marie sans se connaître.... Rarement, croyons-nous, M. Audiat a obtenu un pareil succès. Les applaudissements qu'il a recueillis et les félicitations qu'on lui a prodiguées étaient certes bien méritées. » M. Delamain a fait le récit de ses fouilles à Herpes, « importante communication archéologique... Il nous a été donné d'admirer les principaux objets d'arts que M. Delamain avait eu la délicate attention d'apporter avec lui à Saintes.... M. Dangibeaud, dont tout le monde connaît et apprécie le talent de dessinateur et de peintre,a eu l'heureuse idée de reproduire, coloriés sur carton, les principaux de ces bijoux... M. Delamain a obtenu un succès mérité et a été très applaudi. » Enfin, pour clore la séance. « une étude vraiment remarquable sur le chevalier de Montazet. Nous savions depuis longtemps que M. de Dampierre était un éminent agriculteur; mais nous ignorions qu'il fût un lettré, un écrivain de race. L'étude que nous lit M. Audiat est en effet une étude d'un vrai maître dans l'art d'écrire. Quel style XVIIIe siècle ! Comme il est simple, élégant et facile ! C'est ainsi que devait écrire en prose le chevalier de Montazet. L'intéressante communication de M. de Dampierre a été couverte d'applaudissements ».

L'*Ère nouvelle* du 1er mai : « Une assistance nombreuse emplissait littéralement les salons de la société. Tout ce que notre ville et ses environs comptait de notabilités scientifiques, artistiques et littéraires était là. Les dames, accourues en très grand nombre, témoignaient par leur présence du souvenir heureux et encourageant qu'elles avaient gardé des réunions précédentes. Le charme captivant qu'elles auront trouvé dans celle d'hier ne pourra que rehausser dans leur esprit la bonne opinion qu'elles se sont faite déjà de la société des Archives et de ses travaux sans cesse progressants ». M. Dangibeaud lit « un travail très consciencieux et très fouillé sur la renaissance en Saintonge, écrit en beau langage et avec ce soin extrême qu'il met en toutes choses. Son exposé fourmille de faits, de noms historiques et de dates... » M. Audiat « nous lit ou plutôt nous raconte, avec son talent bien connu de diseur exquis, une étude charmante sur Mlle de Coigny... Il nous dépeint en termes et sur un ton plein d'humour et de verve le caractère de cette femme... La fin de ce discours est accueillie par des bravos universels ». Puis le président « nous présente avec infiniment d'esprit, ce qui ne lui est que jeu, M. Philippe Delamain qui, dit-il, a combattu les Prussiens autrefois et n'a pas tremblé; il

Digitized by Google

est un des plus habiles tireurs de la région et il ne craint personne devant la cible, mais il a peur ce soir devant cet auditoire d'élite, attitude d'autant plus étrange qu'il n'a pas manqué d'audace quand il s'est agi de déterrer des cadavres; il a violé des sépultures, secoué de belles dames dans leurs tombes qu'il a contemplées sans émotion; et il est effrayé devant celles qu'il a sous les yeux. Il est vrai qu'elles n'étaient pas de première jeunesse et que leurs charmes étaient un peu défraîchis par dix ou douze siècles passés sous terre; aussi s'est-il contenté de les dépouiller de leurs bijoux, bagues, bracelets, colliers, qu'il va nous montrer, de vrais trésors. Ah! les beaux yeux de la cassette!... Rien n'est sacré pour un archéologue! » On rit. M. Delamain sans rancune insiste cependant; il redoute d'affronter, lui, modeste chercheur, le public délicat et lettré qu'il voit devant lui. L'orateur, avec une grande simplicité de langage et beaucoup de rondeur, entre dans le détail des faits... En s'asseyant, il est l'objet d'une ovation véritable; il n'a plus peur, et l'auditoire, convié gracieusement par lui à venir voir et toucher les objets qu'il vient de dépeindre, se presse devant eux, et ne marchande à l'heureux chercheur ni son admiration ni ses compliments flatteurs. » Au nom de l'auteur absent, M. Audiat lit « un travail finement ciselé de M. le marquis de Dampierre sur le chevalier de Montazet... Ce récit, allégrement mené, nous révèle une plume des mieux taillées et une grande finesse d'observation; il est émaillé de traits agréablement contés... C'est une page de gourmet littéraire qu'il faudra lire aussi et savourer au prochain *Bulletin* des Archives. » Cette « fête de l'intelligence et de l'esprit a merveilleusement réussi. Nous tenions à la faire connaître en détail à ceux qui n'y ont pas assisté et qui ne font pas encore partie de la société historique. Peut-être beaucoup d'entre eux se décideront-ils à venir grossir la phalange de ceux qui aiment à s'instruire et à bien connaître le pays qu'ils habitent!. C'est ce qui nous fera peut-être pardonner la longueur inusitée de ce compte rendu. Nous adressons tous nos compliments aux organisateurs de la réunion de mercredi, et nous faisons des vœux qu'ils multiplient encore davantage, si c'est possible, ces séances publiques, qui ne peuvent qu'aider singulièrement au développement intellectuel de l'esprit et du goût, dans le bon vieux pays de Saintonge. »

L'*Indépendant* du 1er mai, article signé E. A. : « Dès 8 heures, les sociétaires et les invités arrivaient avec leurs familles; bientôt les dames et les jeune filles se pressent de plus en plus nombreuses, et déjà toutes les chaises sont prises. Il faut se serrer encore. C'est que non seulemeut la plus grande partie des membres de la société résidant à Saintes ont répondu à l'appel du président, mais encore nous remarquons dans l'assistance plusieurs de nos confrères venus de divers cantons du département et même de la Charente. Le président adresse quelques mots de bienvenue à son brillant auditoire. » M. Dangibeaud lit son travail sur la renaissance en Saintonge,

Digitized by Google

« traité de manière à intéresser et à satisfaire tout le monde. » M. Audiat nous parle ensuite de Mlle de Coigny, la jeune captive d'André Chénier. « Pauvre poète !... qu'il eût été désillusionné s'il eût entendu le spirituel lecteur conter les mariages et les divorces successifs de son héroïne...« Puis, M. le marquis de Dampierre nous fait, par la voix de M. Audiat, l'histoire du chevalier de Montazet, ce soldat poète qui mourut à Saintes à 92 ans ». M. Delamain « fait l'historique du cimetière mérovingien d'Herpes, commune de Courbillac, dans la Charente ; (analyse de la conférence). Nous adressons nos félicitations au patient et habile inventeur de toutes ces merveilles, et nous le remercions infiniment de nous avoir permis de les admirer. Il est dix heures et demie; les derniers trains appellent ceux de nos confrères qui sont venus à la séance ».

Le *Bulletin religieux de La Rochelle* du 3 : « Très intéressante séance de lectures. Les dames ne constituaient pas la moindre partie de l'auditoire. Les promesses d'un programme aussi attrayant que varié ont été des mieux remplies. Le président ouvre la séance par une de ces spirituelles allocutions dont il a le secret, dans laquelle il a su à propos distribuer aux littérateurs, aux savants et aux musiciens de la ville des compliments mérités, affirmant la solidarité étroite des manifestations de l'art et de la science ». M. Dangibeaud a lu une étude sur la chapelle des Tourettes, « chapitre de l'histoire de la renaissance en Saintonge, qui a dû coûter de nombreuses recherches ; les résultats en ont été établis par lui avec un saisissant relief. » M. Audiat « nous montre ensuite une séduisante figure, Mlle de Coigny.. Avec quelle aisance il a grandi son sujet !.. Par sa magique évocation n'a-t-il pas doublement conquis les suffrages délicats de la société d'élite qui applaudissait autant le tour heureux du récit que le récit lui-même? *La jeune captive,* dont les vers ont été lus avec un charme pénétrant, a su elle-même intéresser l'auditoire, malgré son âge assez respectable et son double divorce ». M. Delamain fait le récit de ses fouilles, « accueilli avec un très grand intérêt ». Enfin le président lit une biographie du chevalier de Montazet, « due à la plume alerte et vive de M. Elie de Dampierre, lecture qui ravivait chez beaucoup des souvenirs très récents. »

La *Charente-Inférieure* du 3 : « Comme à la première soirée, plus qu'à la première, on s'était rendu nombreux ; la salle, hélas! était trop petite, et nous savons quelques personnes qui ont dû se retirer faute de place. Après quelques paroles de bienvenue du président, M. Dangibeaud lit un important et savant travail sur la renaissance en Saintonge ». M. Audiat a fait connaître la jeune captive d'André Chénier « avec quelle verve et quel entrain... ceux qui l'ont entendu le savent ». M. Delamain « n'est pas d'après lui un savant ; ce n'est qu'un chercheur, mais un heureux chercheur, il faut en convenir... Il nous raconte où et comment étaient placés dans la tombe

Digitized by Google

chacun de ces objets et nous initie aussi aux habitudes ordinaires en même temps qu'aux coutumes funéraires de nos ancêtres. » M. le marquis de Dampierre « nous présente le chevalier de Montazet. Toute émaillée d'anecdotes spirituelles et fines, cette lecture a terminé la soirée d'une manière charmante. »

Le *Mémorial de Saintes* du 4 : M. Dangibaud a la parole pour un travail sur la renaissance, « sujet dont quelques personnes, peu au courant de l'archéologie, auraient pu redouter la sécheresse » mais qui a fort intéressé. M. Audiat parle de la célèbre Mlle de Coigny : « L'obscurité de la prison couvrait donc d'un voile bien épais celle à qui André Chénier adressait ces vers si gracieux et si bien dits par notre président !... » M. Delamain se lève et raconte comment « une plaque de bronze extraite par la pioche d'un paysan a fait soupçonner à l'infatigable chercheur qu'il y a là quelque chose à découvrir... Tout le monde se lève et défile autour de la table pour examiner de près ces restes curieux d'une civilisation ancienne... » M. de Dampierre fait l'histoire du comte de Montazet qui chantait Mme d'Amblimont jusqu'au delà de 85 ans, et mourut à Saintes à 92.

L'*Echo rochelais* du 7 : « M. Dangibeaud, dans son étude sur la renaissance « montre les efforts, généreux sans doute mais lents, faits en vue de la reconstruction de la cathédrale de Saintes au XVe siècle ; les proportions du monument étaient grandioses ; l'art s'y donnait largement carrière.... Au cours de son remarquable manuscrit, M. Dangibeaud cite encore quelques monuments épars où l'art de la renaissance a imprimé son vivant cachet... Je regrette vivement de ne pouvoir citer ce chapitre si curieux et si important de notre savant confrère. » M. Audiat dans un travail sur Mlle de Coigny lit le poème. *La jeune captive*, d'André Chénier et termine ainsi : « Si le couperet du 7 thermidor n'eût pas tranché prématurément cette tête de poète, qui « avait quelque chose là », qu'eût-il fait de ces vers ravissants ? qu'eût-il dit de sa jeune héroïne, épouse divorcée de Fleury puis de Montrond ? » Des détails qui précèdent, « ajoute l'éloquent conférencier, il ne faudrait pas conclure trop sévèrement contre une société aux mœurs faciles et dissolues ». Après une vie où la morale aurait trop à gémir, elle sut du moins mourir. M. Delamain « en racontant ses recherches et les riches trouvailles dont elles furent bientôt payées, a, en esprit pratique et prévoyant, mis sur la table, comme un avocat au tribunal, les pièces du procès ; il nous montre les objets divers : framées de combat, haches de travail, vases funéraires, verres, couteaux, boucles de ceinture, colliers de perles et de métal, bracelets, boucles d'oreilles... » M. de Dampierre avait envoyé une notice sur Montazet qui « s'éprit de madame d'Amblimont, une beauté de la cour de Louis XV, et lui dédia cette aimable et populaire chanson d'Annette, que nous chantait encore, il n'y a pas de longues années, madame

Digitized by Google

de Blossac. » Avant de lever la séance, le président annonce l'excursion du 8 mai, « et adjure, en homme convaincu, les sociétaires de ne pas manquer à ce rendez-vous de l'*utile dulci*. Il se fait plus persuasif encore et plus séduisant quand il convie les dames à agrémenter de leur présence cette promenade aux domaines de l'art. »

Le *Conservateur* de Marennes du 11 : « Nous n'analyserons pas le travail de M. Dangibeaud ; nous espérons pouvoir le lire dans un des prochains numéros de la *Revue* avec toute l'attention qu'il mérite. » M. Audiat nous « a montré avec des détails fort bien accueillis de tous » M^lle^ de Coigny. « Nous ne pourrions que déflorer la grâce exquise du narrateur. » M. Delamain, en racontant sa découverte d'un cimetière mérovingien, « obtient un assentiment unanime. » M. de Dampierre « a su, en nous édifiant sur le chevalier de Montazet, nous initier à un ensemble d'événements domestiques se rattachant à l'histoire générale, ce qui n'est pas le moindre mérite de cette page d'histoire intime. L'assemblée s'est retirée très satisfaite. A la prochaine réunion, il faudra élargir la salle déjà trop petite. »

L'*Ere nouvelle*, du 27, parle de la séance où s'était empressé de se rendre l'élite de Saintes et des environs. La grande attraction de la soirée a été l'intéressante exposition des objets trouvés par M. Philippe Delamain dans l'ancienne nécropole mérovingienne de Herpes (Charente). La notice de cet infatigable fouilleur de tombes des premiers siècles de l'ère chrétienne a particulièrement intéressé l'auditoire.

Le *Peuple*, du 14 mai, dans un acticle signé E. Dupon, parle d'une lecture faite à la séance du 23: « Je rends justice, comme tout le monde, à notre concitoyen M. Louis Audiat. J'admire l'écrivain distingué, le maître en l'art de bien dire, le savant profond, original et charmant à la fois. Pourtant, j'en veux presque à M. Audiat à l'occasion de la causerie étincelante dont il a donné le régal exquis à la dernière réunion de la société des Archives historiques. M. Audiat a détruit une de nos plus poétiques et lointaines illusions... Ah! monsieur Audiat, voilà de ces choses que vous auriez bien pu garder pour vous ; et c'était bien la peine que la poésie de Chénier fît palpiter tant de cœurs... ».

—

### *Excursion du 8 mai* (1).

On rendu compte de l'excursion du 8 mai : Le *Journal de Marennes* du 11, qui dit des excursionnistes : « Arrivés à Ma-

(1) Voir, surtout pour la partie archéologique, le compte rendu, plus bas, page 248.

Digitized by Google

rennes, ils ont visité notre magnifique clocher et l'ancienne loge maçonnique située dans les dépendances de la chambre des notaires. En l'absence de l'honorable maire, M. Pommier, ces messieurs ont été reçus par M. Mailléfaud, deuxième adjoint, délégué à cet effet ».

La *Seudre* du 11 : « Trente-trois membres de la société..... sont arrivés à Marennes à 5 heures et ont admiré notre clocher, l'église et quelques anciennes maisons, rue Sainte-Valère, rue Le Terme, et place Chasseloup-Laubat. Les excursionnistes qui avaient été reçus à l'entrée de la ville par MM. Mailléfaud, adjoint au maire, Florentin aîné, conseiller municipal, et Richer, membre de la société, ont dîné à l'hôtel du Commerce... » Le numéro du 15 juin reproduit l'article du *Conservateur* du même jour.

L'*Echo rochelais* du 14, reproduit par l'*Echo de Jonzac* et l'*Union* du 18 : « Après une rapide visite faite à l'église de Bords, les premiers arrivés reçoivent leurs collègues de la Saintonge. La première étape était à Pont-Labbé avec le merveilleux portail roman de son église, sa vieille porte de ville et ce qui reste de son prieuré. Après nous être augmentés de M. l'amiral Juin et d'un aimable Rochefortais », nous partons pour Champagne et Saint-Jean d'Angle. « A 300 mètres du bourg sont les ruines, encore assez complètes, du château entouré de larges douves pleines d'eau vive,ayant conservé une de ses tours, ses vieux murs épais de 3 mètres, son chemin de ronde et quelques cheminées anciennes ». L'église de Saint-Just « donne une idée de l'importance de la paroisse qui comptait jadis 4,000 habitants et de la richesse de l'abbaye de Saintes qui la fit construire ». A Marennes, « nous admirons de nouveau le beau clocher du xv^e^ siècle... Les excursionnistes doivent des remerciements à tous ceux qui leur ont fait si bon accueil, municipalités et curés, comme à Saint-Just, Marennes, Saint-Jean d'Angle, sans oublier le tribut de reconnaissance dû à leur président qui avait organisé cette intéressante journée. On s'est séparé après un joyeux dîner en se disant au revoir... peut-être bien avant l'année prochaine ».

Le *Moniteur de la Saintonge* 15 : « du Très intéressante, comme toujours, a été l'excursion », malgré « la désagréable surprise de ne pas rencontrer à Lhoumée les voitures qui s'y devaient trouver ». On visite Pont-Labbé. « Au dessert, toast du président qui raconte un épisode inconnu de l'histoire de Pont-Labbé ». Puis Saint-Jean d'Angle et son château entouré de remparts avec fossés, etc. A Saint-Just, M. l'abbé Letard nous reçoit avec cordialité. « MM. Dangibeaud et Lételié nous donnent de nombreuses explications » sur l'église, « beau spécimen de l'art ogival ». A Marennes, « la municipalité avait délégué ses représentants pour nous recevoir à l'entrée de la ville ; c'est au gai carillon des cloches que nous pénétrons dans l'église, dont M. l'abbé Faillofais nous fait les honneurs... Au cercle, la municipalité nous offre le vin d'honneur. Le président

Digitized by Google

remercie la ville de Marennes de sa charmante hospitalité, et M. l'amiral Juin félicite les dames de l'intrépidité avec laquelle elles ont affronté les fatigues d'une excursion dont elles n'ont pas été le moindre attrait ».

L'*Indépendant* du 15 : « A Bords, les voyageurs s'abordent, le sourire aux lèvres, avec l'air joyeux de gens qui comptent sur une bonne journée. Et ceux que la vapeur emportait se demandaient quelle fête amenait dans ce village un si grand concours ? Pourquoi ces hommes de tout âge, ces frais visages de jeunes filles portant à la main de gros bouquets blancs. . L'ordre du jour portait, au départ, la distribution de l'insigne destiné à servir de ralliement aux sociétaires ; mais l'artiste habile chargé d'en graver le coin, prix de Rome, nous dit-on, n'a pas toujours mérité le prix d'exactitude et il a manqué de parole à notre confrère Gury. Comment se reconnaître alors ? Ces demoiselles délient leurs bouquets et nous font gracieusement chevaliers du Muguet ». Après un kilomètre, « nous entrons dans la barque du Charon de Lhoumée qui, moyennant une obole, nous fait traverser la Charente plus limpide que le Styx... Point de voitures ! Notre automédon de Marennes aurait-il fait comme le graveur de Paris ? Et le déjeuner qui nous attend à Pont-Labbé ! On se désole... Le président et un sociétaire... partent bride abattue dans un tilbury... qui fait cinq kilomètres à l'heure... Les dames prennent bravement la direction de Beurlay où nous arrivons après avoir fait gaiement une lieue par une route charmante et un temps splendide. Pendant que nous visitions l'église, de joyeux grelots nous annoncent l'arrivée des voitures. Les cochers s'étaient trompés de direction : 20 kilomètres de plus pour les chevaux ». Pont-Labbé ; église, « précieux monument du moyen âge. Il faut monter au clocher, dit quelqu'un », les ténèbres sont profondes, les marches branlantes ; « arrivés sur la plate-forte, nous découvrons qu'il n'y a rien à voir, rien que de grosses pièces de bois soutenant les cloches... Le déjeuner sonne... Au dessert M. Audiat se lève... Il rappelle que dans ce bourg de Pont-Labbé repose l'intrépide René Caillié... et ajoute que la société est fière de compter parmi ses membres des hommes qui, comme le voyageur Caillié, ont été et sont encore sur toutes les mers l'honneur de la marine française et de la patrie ; il boit à l'amiral Juin, aux commandants Cantaloube et Heurtel qui assistent à l'excursion. L'amiral remercie M. Audiat en son nom et en celui de ses frères d'armes, et il propose un toast à la société des Archives, à son laborieux président et enfin aux dames ». A Saint-Jean d'Angle, on admire l'église, puis le château; « et ces remparts sur lesquels se promenait la sentinelle bardée de fer, sont pris d'assaut par les excursionnistes, les dames au premier rang ». Deux des nôtres braquent leurs objectifs sur les envahisseurs. « Nous quittons avec peine ces vieilles murailles ». A Saint-Just, l'excellent curé est à la porte de son église, tout prêt à nous la faire visiter en détail; et nous

Digitized by Google

n'aurons pas, comme dans une précédente excursion, à courir après une clef, qui ne se trouve ni à la cure ni chez le sacristain. De plus notre confrère, M. André Lételié, qui connait sur le bout du doigt l'histoire de La Tremblade, de Marennes et des environs », nous raconte les vicissitudes du monument trop considérable pour une population de 1800 âmes au plus, pas trop grand à l'époque où 4000 habitants s'y réunissaient. Hélas! le pays s'est dépeuplé quand l'industrie salicole a cessé... Les voitures nous attendent ; mais notre aimable cicérone « veut nousoffrir un verre d'excellent vin blanc de Touraine et des gâteaux ». A Marennes, « aux premières maisons de la ville nous trouvons le premier adjoint et deux conseillers municipaux qui viennent, au nom du maire absent et de la municipalité, souhaiter la bienvenue à la société, et offrir à son président, non pas les clés de la ville, mais du moins celles du clocher, en nous priant d'accepter un vin d'honneur. M. Audiat remercie chaleureusement ces messieurs de l'accueil si gracieux que la ville de Marennes veut bien faire à notre compagnie ». A l'église « nous trouvons M. l'abbé Faillofais, notre confrère, qui nous fait les honneurs de sa charmante paroisse. Les quatre cloches qui sonnent à toute volée en l'honneur de la société ont un très fort bon son ; elles forment l'accord parfait ». A l'hôtel « nous attend une table fort bien servie et éclairée à l'électricité. Appétit excellent, dîner parfait, gaieté pleine d'entrain, surtout au champagne, que veut bien nous offrir un de nos confrères de Marennes. Voilà la fin de cette journée charmante, dont trente-cinq personnes conserveront certainement le meilleur souvenir ».

Le *Progrès* du 21 : « La gare de Bords était agitée d'une manière inaccoutumée : des savants, même des savantes, arrivaient de tous côtés. Trente membres de la société des *Archives* faisaient leur excursion annuelle. Gais et dispos, sous les premiers rayons d'un beau soleil de mai, on se met en marche pour rejoindre les voitures. Mais elles sont un peu en retard. Tant mieux! on fera quelques kilomètres à pied dans la campagne si jolie en cette saison et puis l'on est en si aimable compagnie. Et l'on marche en devisant joyeusement. Quelques uns même auraient volontiers renvoyé les voitures lorsqu'elles se montrèrent un instant après. » Visite à Pont-Labbé. « C'est avec une vraie satisfaction qu'on se trouve réunis autour d'une table à mine fort avenante. Le combat des trente qui commence, dit le président, qui donne le signal de la lutte ; chacun s'empresse de faire de son mieux et quand au dessert, paraît l'amiral Juin, il ne trouve que des restes mutilés et de rares débris. « On passe à Champagne, à Saint-Jean d'Angle. « Le château du xv^e^ siècle reprend pour un instant son animation des anciens jours : comme autrefois, belles dames et gentils sires circulent dans ses vastes salles, ses tours, son chemin de ronde, se montrent aux créneaux. C'est le moment! vite, les artistes prennent leurs appareils pour conserver une

Digitized by Google

image du vieux temps. Mais ce n'est qu'une vision : le manoir reprend bientôt son air triste et désolé. A Saint-Just, le curé avec M. Savineau, adjoint, attend les excursionnistes... et leur offre une petite collation. Aussi M. Audiat est-il l'interprète des sentiments de chacun, lorsqu'il le remercie de son aimable accueil et le félicite de savoir si bien apprécier les trésors artistiques qu'il possède dans sa paroisse. » Dès les premières maisons, à Marennes, une délégation du conseil municipal nous souhaite la bienvenue et aurait bien « voulu nous présenter les clés de la ville ; mais... il n'y a pas de remparts, pas de porte, partant pas de clé ; du moins ils nous offrent la clé du clocher. Les plus courageux en font l'ascension, tandis que les cloches, mises en branle par ordre de M. le curé, font fête aux visiteurs. » On boit le vin d'honneur de la municipalité. « Au dîner, M. Arthur Florentin nous offre le champagne », payant ainsi son entrée dans la société. « La journée est finie on se sépare dans l'espoir de se retrouver au mois de septembre à Saint-Genis, à Plassac, à La Tenaille, à Cormeille... »

Le *Mémorial de Saintes* du 25, reproduit en partie par le *Journal de Marennes* du 8 : « Encore une bonne excursion... A 7 heures 1/2, le président donne le signal du départ, et nous allons à pied pendant un quart d'heure jusqu'à la Charente. A Lhoumée, point de voiture. Trompées de route, elles nous cherchaient du côté de Saint-Savinien. Le malheur n'était pas grand ; il augmente d'autant notre gaîté... La grande attraction de Pont-Labbé, c'est la remarquable église, puis la porte de la ville. » On monte au clocher... on grimpe sur les poutres pour lire l'inscription. « Notre déjeuner était bien gagné. Au dessert le président adresse une aimable allocution et rappelant qu'à Pont-Labbé repose René Caillié, l'intrépide explorateur; il parle de ces voyageurs dont se compose la société des archives... » Saint-Jean d'Angle a les ruines d'un château, « célèbre dans l'histoire par les assauts qu'il eut à soutenir. On forme un cercle dans la cour et quelque grand clerc raconte l'histoire d'une jeune fille de l'endroit, qui, poursuivie par un capitaine brutal, n'eut d'autre ressource que de se jeter dans les douves. » A Saint-Just, « on admire sur le parvis une petite porte latérale dont les sculptures sont d'une exquise délicatesse. M. Lételié nous raconte l'histoire de Saint-Just, et M. Dangibeaud nous en explique l'architecture. Presque toute la contrée que nous traversons dépendait de l'abbaye de Saintes, et M. Duret a eu la bonne idée d'apporter avec lui une traduction d'un manuscrit du temps, contenant les nombreuses donations faites à l'abbaye par le comte Geoffroy et la comtesse Agnès... Marennes a vraiment bel air avec ses maisons coquettes aux murs blancs, ses rues bien pavées et ses becs électriques... Je ne puis oublier que la municipalité nous a fait très complaisamment les honneurs de la ville... Je crois être l'écho de tous ceux qui ont pris part à l'excursion en disant que nous avons emporté un très bon souvenir de cette petite ville... et de l'ex-

Digitized by Google

cursion, et que nous ne désirons qu'une chose, c'est d'en recommencer bientôt une semblable. Maurice Chassériaux. »

*L'Ere nouvelle* du 1er juin : « Promenade attrayante qui commence à la gare de Bords. A Lhoumée on cherche les voitures ; « hélas ! rien ne paraît à l'horizon. On questionne, on écoute ;

On ne voit que le jour, on n'oit que le silence.

Que faire ? Quarante kilomètres c'est long, même pour nos intrépides voyageuses qui rient de notre détresse. Ah ! monsieur Mémain, quelles malédictions vous auriez entendues ! On court, on vole chercher des voitures ; le président monte dans un char qui n'a rien de romain, bat les buissons... quand, ô bonheur ! nous voyons apparaître nos voitures qui s'étaient égarées à 25 kilomètres plus loin. » Nous admirons Pont-Labbé, son église, son prieuré, sa porte de ville. A table, le président « dans un toast spirituel raconte nos déceptions et cite un épisode inconnu de l'histoire de Pont-Labbé, une révolte de tout le pays de Brouage, Saint-Jean d'Angle, Saint-Aignan, au xve siècle. » A Saint-Jean d'Angle, « portail fort curieux quoique un peu dégradé ; on remarque à gauche une construction sur l'usage de laquelle les avis sont partagés... Le château est visité dans tous ses détails... puis les hôtes d'une heure de cet antique manoir se groupent devant l'appareil de nos photographes, MM. Thoyon, Cantaloube et Gautier... A Saint-Just, nous sommes reçus avec cordialité par M. le curé et M. Savineau, adjoint, remplaçant le maire... A Marennes, réception par la municipalité. « Ceux qui ont confiance dans la solidité de leurs jarrets font l'ascension du clocher, 298 marches, pour y jouir de l'incomparable panorama que présentent la mer, les îles, les dunes et la côte. » Au dîner, « M. le président, la coupe remplie d'un vin de champagne offert par un de nos confrères de Marennes, se fait l'organe de tous en remerciant notre aimable confrère et la municipalité de leur délicate attention. Qui ne s'associerait non plus à l'hommage rendu par M. l'amiral Juin à l'intrépidité des dames... Mais l'heure du départ sonne à la gare ; cette fois, le train ne courra pas après nous. »

Le *Conservateur* du 15 juin : « Le président annonce que les voitures nous attendent de l'autre côté du passage, au village de Lhoumée. On part, et, après avoir fait un kilomètre

Dans la prairie
Verte et fleurie,

on ne trouve rien. Le président se dévoue, court à Pont-Labbé chercher un véhicule quelconque, fût-il de ceux qui

Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Enfin les voitures arrivent... A Pont-Labbé, on visite l'église, on monte au clocher. « Pour lire les inscriptions il faut la téna-

Digitized by Google

cité d'un archéologue ou l'agilité d'un jeune marin ». On déjeune ; M. Audiat « aurait peut-être fait un discours, s'il ne s'était souvenu que

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

Pourtant au dessert il porte un toast : « S'il regrette l'absence de ceux qui ont été empêchés au dernier moment de prendre part à l'excursion, il salue avec plaisir les nouveaux venus sur lesquels on ne comptait pas. Il rappelle René Caillié qui, parti avec 30 francs dans sa poche, est parvenu à pénétrer dans Tambouctou ». Visite à l'église et au château de Saint-Jean d'Angle, qui appartient à M. de Lestranges, de Rochefort ; puis à Saint-Just, où M. l'abbé Letard et M. Savineau nous reçoivent. [Malgré leur bonne volonté, ils ne peuvent nous montrer, « aux Touches, les ruines de l'abbaye de Dalon », que M. Vapereau, *Dictionnaire des communes*, place dans leur paroisse, et qui est dans le diocèse de Limoges]. A Marennes, nous sommes reçus par la municipalité qui nous fait visiter la ville. « L'église est un beau monument de 39 mètres de long sur 17 de large ; les chapelles des bas-côtés sont surmontées de galeries. Le clocher est très élégant; 298 marches conduisent à la plateforme d'où la vue s'étend de tous côtés à une grande distance... Un certain Jehan Mestayer 1585 a voulu passer à la postérité en gravant son nom sur la pierre, et Dieu sait s'il a eu des imitateurs... Enfin on se rend à l'invitation de la municipalité. Toast à la société des Archives ; réponse et nouveaux remerciements du président qui boit à la ville de Marennes... »

## AVIS ET NOUVELLES

Aux termes du règlement, la réunion trimestrielle de la société aura lieu le deuxième jeudi de juillet, 10 juillet, à 1 heure, au siège de la société.

Le XVIIIe volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, grand in-8°, sera en distribution vers le 15 juillet. Il contient la fin de l'*Histoire de La Rochelle* d'Amos Barbot avec une table des matières et une table onomastique pour les trois volumes de cet ouvrage, par M. Denys d'Aussy. Cette dernière partie raconte avec détails le mémorable siège de 1575. Ensuite viennent des inventaires du château de Taillebourg et des meubles de Gilles de Montgommery à Saint-Jean d'Angély, publiés par M. Dangibeaud et M. d'Aussy, annotés par Mgr Barbier de Montault, enfin quelques pièces, telles que *Les machines* de Bernard de Besançon du Plessis, employées au siège de La

Digitized by Google

Rochelle en 1628, par M. comte Horric de Beaucaire. Ce volume sera, comme à l'ordinaire, expédié directement par la poste ou comme colis postal aux souscripteurs qui ont demandé et payé un de ces modes d'envoi. Pour les autres membres de la société, leur exemplaire sera adressé, comme précédemment, chez nos correspondants où ils le pourront réclamer :

A Paris, chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82 ; à Angoulême, chez M. Paul de Fleury, archiviste, à la préfecture ; à Bordeaux, chez M. Féret, 13, cours de l'Intendance ; à Cognac, chez M. Callandreau, notaire ; Jonzac, chez M. Gaboriau, imprimeur ; La Rochelle, chez M. Georges Musset, bibliothécaire, à la bibliothèque ; Marennes, chez Mme Gautier-Abran, libraire; Niort, chez M. Clouzot, libraire, place des Halles ; Pons, chez M. Charropin, pharmacien ; à Rochefort, chez M. Allègre, ancien notaire, rue Martrou, 6; à Saintes, chez M. Audiat, bibliothécaire ; Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudau.

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique du 17 mai, notre confrère, M. Frédéric Roche, conseiller général de la Charente-Inférieure, conseiller municipal de Rochefort, président du tribunal de commerce, secrétaire du bureau d'administration du lycée et secrétaire de la délégation cantonale, a été nommé officier d'académie.

—

Par arrêté ministériel du 31 mai, notre confrère, M. Emile Espérandieu, correspondant du ministère de l'instruction publique, lieutenant d'infanterie, professeur à l'école militaire de Saint-Maixent, a été nommé officier de l'instruction publique.

—

Notre confrère, M. Anatole Lambert, propriétaire et éleveur à Paban, près de Saintes, a obtenu au concours de la société des agriculteurs de France une médaille d'or pour un mémoire sur l'avortement épizootique.

—

Notre confrère, M. Edmond Maguier, vient d'obtenir au concours de l'académie champenoise le 1er prix de poésie, médaille de vermeil grand module, pour un poème intitulé *Le travail*. Le comité d'examen du concours était présidé par M. Clovis Hugues.

—

Notre confrère, M. le docteur Viaud, médecin à Restaud, a obtenu, le 1er juin, de la société nationale de l'encouragement au bien une médaille d'honneur.

—

Notre confrère, M. Dyke Gautier, de Cognac, a offert à la so-

Digitized by Google

ciété, comme souvenir de l'excursion du 8 mai, quatre photographies reproduisant le château de Saint-Jean d'Angle (2 vues), le portail de l'église de Saint-Just et la porte d'enceinte de Pont-Labbé.

—

En faisant quelques crépissages au chevet de l'église Saint-Eutrope à Saintes, on a mis à découvert surun des contreforts le millésime **1614**. Le blason qui est au-dessous est complètement martelé.

—

Le ministre de l'instruction publique a attribué au musée de Rochefort un tableau de Destrem, *Ruth et Booz*.

—

Le ministre des beaux arts a accordé au musée de La Rochelle *Le Christ guérissant un paralytique*, tableau qui a valu, l'an dernier, à M. Lenoir, de Châtelaillon, boursier du département à l'école des beaux arts, un second grand prix de Rome. M. Lenoir est admis encore cette année à concourir pour le prix de Rome.

—

M. Charles Fouqueray, de Fouras, peintre de la marine, a obtenu une médaille de 3e classe, au salon des Champs-Elysées, pour son tableau *Branlebas de combat à bord du* Forbin; et M. William Barbotin, une mention honorable pour une gravure au burin, *Paysan de l'île de Ré*, dont il a offert au musée de La Rochelle un bel exemplaire.

—

Le portrait du comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély, par Gérard, a été offert par les héritiers Davillier-Regnaud, au conseil municipal de Saint-Jean, qui, dans sa séance du 15 mai, a accepté le legs et demandé que madame la comtesse Davillier-Regnaud payât les droits de succession.

—

Dans sa séance du 12 mars, la société archéologique de la Charente a accepté, aux conditions du donateur, la très belle collection préhistorique de M. Henri Germain, de Cognac. L'*Ere nouvelle* du 17, en reproduisant le procès-verbal de la séance, regrette que cette collection s'en aille à Angoulême, mais ajoute que « la collection, encore plus belle et plus rare de M. Cor, ne prendra jamais la route d'Angoulême et restera à Cognac comme témoignage des longues années de recherches infatigables de notre honorable concitoyen. » Nous connaissons bien une autre collection, au moins aussi importante, qui serait vite donnée à la ville de Saintes, si la ville de Saintes se décidait à avoir un musée et l'espace suffisant.

—

La société d'agriculture, belles lettres et beaux arts de Rochefort annonce qu'elle décernera au meilleur mémoire qui lui

Digitized by Google

parviendra avant le 1er janvier prochain les intérêts accumulés depuis dix ans d'une somme de 1,200 francs légués par Eugène Roy-Bry, maire de Rochefort (testament du 14 mai 1864), d'abord pour une bonne histoire municipale de Rochefort, ensuite pour une œuvre favorisant le développement intellectuel, moral et industriel de Rochefort et des environs.

—

Une société d'instruction populaire de la Charente-Inférieure vient de se fonder à Saintes sous la présidence de M. Gabriel Dufaure ; vice-présidents, MM. Bonneville, Théophile de Laage, conseiller général ; trésorier, M. Marcel Geay, et secrétaire, M. Anatole Lambert.

—

Une société des amis des arts vient de se constituer à Cognac. Elle a formé un bureau provisoire ainsi composé : M. Cor, président ; M. Lecat, vice-président ; M. A. Baudoin, secrétaire.

—

Il est question d'élever à Brantôme, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Périgueux, un monument à Pierre de Bourdeille, le fameux abbé de Brantôme, le chroniqueur du XVIe siècle dont la société de l'histoire de France vient de donner une savante édition. Bourdeille fut aussi prieur de Royan et de Saint-Vivien de Saintes. C'est à ce titre que nous signalons ce projet de monument.

—

Sous ce titre, *Brantôme et ses monuments. Recherches inédites d'art et d'histoire sur l'abbaye de Brantôme* vient de paraître (Périgueux, imp. Dupont, 1890, in-8°, 23 p.) le premier fascicule d'une série destinée à faire connaître cette célèbre abbaye; il contient : 1° *Brantôme et ses monuments*, très spirituel article de M. le baron de Verneilh, et 2° *La porte des réformés et les passages d'Henri IV et de Coligny à Brantôme*, page d'histoire fort étudiée par notre confrère, M. Georges Bussière, qui fait ainsi l'histoire de sa ville natale. Deux lithographies de M. de Verneilh représentent la porte des réformés et la vaste abbaye. Le prix est de 1 franc et 1 franc 25 par la poste. Quelques exemplaires sont à la disposition des membres de la société, à Périgueux, chez Donrège, libraire.

—

On connaît les spirituels dessins de M. B. Gautier, qui ont fait le succès de la *Gazette des bains de mer* de Royan et de ses succédanés : *Mémorial de Saintes*, *Echo de Jarnac*, *Phare de l'île d'Oleron*, *Annales de La Rochelle*, etc. L'intelligent éditeur de Royan, M. Victor Billaud, réunit en volume ces croquis qui ont illustré sa multiple publication. Aux *Gens de Mazerolles* (26 sujets; 2 fr. 50), et aux *Croquis saintongeais* (100 su-



Digitized by Google

jets ; 10 fr.) il vient de joindre *Les Nouveaux croquis saintongeais* (60 sujets ; 4 fr.50) et *Un pilot d'images* (26 sujets ; 2 fr. 50), qui sont en vente : à Saintes, chez MM. Dulon, Prévost, Larmat ; à Pons, chez M. Noguès ; à Gemozac, chez M. Augis ; à Royan, chez M. Billaud, etc. On ne peut s'empêcher de rire en parcourant ces albums où nos paysans saintongeais sont si bien saisis. Regrettons que quelques-uns de ces croquis sentent un peu trop la *Vie parisienne* où M. Gautier collabore, et que les légendes soient parfois un peu risquées. Je sais bien que le Saintongeais dans son patois, comme le latin dans ses mots, brave l'honnêteté. Pourtant un peu plus de sévérité dans le choix ne nuirait en rien à la verve railleuse, à la naïveté maligne, à cette bêtise spirituelle dont nous avons tant d'exemples dans ces deux recueils.

—

Ont paru, le 10 juin, jour de la réunion de l'association amicale des anciens élèves de Montlieu, les « Œuvres poétiques de M. l'abbé Augustin Rainguet, ancien supérieur du petit séminaire de Montlieu, publiées par l'association amicale... sous le haut patronage de Mgr Fulbert Petit, évêque de Puy-en-Velay », deux très beaux volumes, grand in-8°, fort bien imprimés par M. Noël Texier, à La Rochelle. Le 1er contient *Les anges*, *Idylles saintongeaises*, *Nouvelles idylles saintongeaises* (inédites), *Chants et légendes du mois de Marie ;* le 2e, le théâtre : *La Chanoinesse*, *Le Lutin*, deux proverbes en prose ; *Ixile*, *Sainte Eustelle*, *Agar*, *La fille de Jephté*, *Sainte Radegonde*, *Murita*, drames et tragédies en vers. En tête, il y a *Vie*, par M. Moreau, *Eloge*, par M. Aversenq, et *Etude*, par le Père Delaporte.

—

Le 15 juin, a paru (Barbezieux, imp. A. Bouché) le premier numéro de *L'union agricole*, journal (mensuel) du syndicat agricole et viticole du canton de Barbezieux (Charente) ; un an, 2 francs. Le syndicat a pour président M. Banvillet, conseiller général du canton, et pour vice-présidents, MM. Gaston Chevrou et le docteur Landry, conseillers d'arrondissement.

—

M. A. Legendre, architecte à Nantes, et ancien bibliothécaire de la société archéologique, a eu la bonne idée de publier le *Catalogue ou bulletin* de cette société, qui comprendra 16 fascicules. Le numéro 8 (autographie de Joubert, à Nantes, 1890, in-8°, 28 pages) vient de paraître ; il comprend la *Table alphabétique des notices contenues dans les tomes 1 à 25 des années 1859 à 1886*. Nous y trouvons souvent cités les noms de MM. Anatole de Brémond d'Ars, Granges de Surgères, Marchegay, Kerviler.

—

*Le correspondant du collectionneur* (directeur M. Ed. Pré-

Digitized by Google

vot; Paris, 41, rue des Martyrs) annonce la vente de jetons des juges consuls de La Rochelle (1776) en argent, 6 francs ; jetons de la chambre de commerce (1774 et 1754) en argent, 6 francs ; du conseil municipal (1836) en bronze, 1 fr. 25 ; de Gaspard Coignet, sieur de La Thuilerie, intendant de Poitou, Saintonge et Aunis (1629), 6 francs ; de la prévôté de Paris de Christophe Sanguin (1629), aux armes de Paris et avec la légende : RVPELLA DOMITA, 5 francs.

—

La *Revue poitevine* du 15 juin signale dans 15 objets de la collection de M. Beaudet, de Saint-Maixent, qui figurent à l'exposition de Tours, un grand plat de faïence de Nevers de 0m50 de diamètre, trouvé à La Rochelle et signé J. B. NEVERS 162.. Il représente Louis XIII vainqueur usant de clémence envers la ville de La Rochelle; le roi relève La Rochelle agenouillée, qui est venue déposer à ses pieds les clefs de la ville ; quatre personnages l'accompagnent. On lit le quatrain suivant sous le titre *La Rochelle* :

Ici l'audace impie en son throsne paru
Ici feüst l'arrogance à soi-meme funeste
Un excez de valeur brisa ce qu'elle feust
Un excez de clémence en sauva ce qui reste

—

Dans le courant de juillet, paraîtra l'ouvrage que nous avons annoncé de M. André Lételié sur *Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongeaise*, un volume in-12, avec deux planches d'album de M. Duplais-Destouches et une carte en couleur. Prix : 3 francs, pour les non souscripteurs.

—

Le catalogue d'autographes de M. Eugène Charavay a annoncé à vendre une lettre, datée de Rochefort le 11 novembre 1723, de Louis de Lagrange-Chancel, officier de marine, chevalier de Malte, frère cadet de l'auteur des *Philippiques*, lettre de 3 pages in-folio, très importante par sa biographie ; il y parle de M. de Macnémara.

—

Nous avons parlé, t. x, 167, des fouilles entreprises dans l'ancienne chapelle de l'oratoire, à La Rochelle, pour y rechercher les restes des oratoriens qui y avaient été inhumés. D'après les procès-verbaux d'inhumation, on a découvert, à l'endroit indiqué, en avant de la table de communion, la sépulture du père Jaillot, entier, bien conservé, avec toutes ses dents, quoiqu'il fût mort à 80 ans. Dans le caveau du père Arcère, qui avait été effondré, on n'a rencontré au milieu des terres qu'un tibia et deux pieds humains. Au siècle dernier, quand on effondra le caveau, on recueillit les ossements dans une boîte qui est restée entre les mains des frères de la doctrine chrétienne jusqu'à ce que, il

Digitized by Google

y a vingt ans, l'abbé Cholet les fit inhumer au pied du mur du bas côté de droite. C'est là qu'on a trouvé une boite de fer blanc sur laquelle sont gravés ces mots : « Ossements du père Arsène. » Malgré l'orthographe, c'étaient bien les os d'Arcère ; ce qui le prouve, c'est que dans cette boite manquaient précisément un tibia et les deux pieds.

Les pères de l'oratoire se proposent de faire continuer les fouilles et d'élever aux membres de leur congrégation un monument, soit au cimetière, soit à la cathédrale. L'évêque d'Autun, Mgr Perraud, membre de l'académie française, viendrait, comme supérieur général de l'ordre, présider la cérémonie de la translation de leurs cendres. Voir le *Courrier* de La Rochelle du 24 avril, et le *Bulletin religieux* du diocèse de La Rochelle, du 26 avril, reproduit par l'*Echo rochelais* du 3 mai, qui contient de M. L. J.-L[aferrière] un article sur la *Découverte des restes de RR. PP. Arcère et Jaillot dans l'ancienne église de l'Oratoire de La Rochelle.*

—

Le 11 juin, a eu lieu au cimetière Montmartre l'inauguration du monument, œuvre du sculpteur Rodin et de l'architecte Louis Viélard, élevé à Jules Castagnary, décédé le 11 mai 1888 (Voir *Bulletin*, VIII, 251). C'est un mausolée sur lequel se dresse le buste de notre confrère, en tenue de travail, veston ouvert et cravate nouée négligemment; la main droite, qui tient une plume, est posée sur la poitrine. Sur une face du piédestal on lit :

CASTAGNARY (1830-1888)
JOURNALISTE, CRITIQUE D'ART,
PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS (1879),
CONSEILLER D'ÉTAT (1879),
DIRECTEUR DES CULTES (1881),
DIRECTEUR DES BEAUX ARTS (1887).

Sur le côté opposé on lit :

A CASTAGNARY
SES AMIS.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, qui présidait, a prononcé un discours où il a loué Castagnary comme directeur d'un des services les plus importants de son ministère; M. Roussel, son ancien collègue, l'a apprécié comme membre du conseil d'état ; M. Eugène Spuller, président du comité de souscription, ancien ministre des affaires étrangères, a célébré ses mérites d'écrivain, de journaliste, d'homme et d'ami, et annoncé la publication d'un choix de ses écrits (Voir *Indépendant* du 14).

L'administration de la ville de Saintes, en exécution d'une délibération du conseil municipal (11 juin 1889), vient de faire

Digitized by Google

graver sur le mur de la maison qui fait l'angle de la rue Palissy et de la rue des Monards, l'inscription suivante :

DANS CETTE MAISON EST NÉ
JULES CASTAGNARY
JOURNALISTE ET CRITIQUE D'ART
1830-1888
PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS, 1879
CONSEILLER D'ÉTAT, 1879
DIRECTEUR DES CULTES, 1881
DIRECTEUR DES BEAUX ARTS, 1889

Voir *Bulletin* de juillet 1889, IX, 230.

—

CONFÉRENCES : Le 19 avril, au cercle catholique d'ouvriers de Cognac, *Jeanne d'Arc*, par M. Lalut, avocat; le 30, à La Rochelle, *La France en Orient*, par M. Le Menant des Chesnais, procureur des missions coptes d'Egypte; voir compte rendu dans la *Charente-Inférieure* du 28 mai; le 7 juin, à La Rochelle, par M. Martineau, juge à Rochefort, *La protection douanière et l'avenir du port de La Pallice* ; voir compte rendu dans la *Charente-Inférieure* du 11 et le *Courrier de La Rochelle* du 12 ; le 8, à Mortagne, *La question des chemins de fer*, par M. Dupont ; compte rendu dans le *Peuple* du 13 ; le 14, à La Rochelle, par M. Trivier, *Sa traversée en Afrique* ; compte-rendu dans la *Charente-Inférieure* du 18 et le *Courrier* du 19.

—

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société littéraire de La Rochelle; séances de mars et avril : Note de M. de Richemond sur une médaille satirique trouvée à Fontaine-Chalendray, et d'autres analogues,qui sembleraient appartenir à une confrérie badine; lectures par M. Musset, d'une étude historique sur la noblesse de cloche ou d'échevinage à La Rochelle et dans la région; par M. Garnault, sur l'établissement du commerce de La Rochelle avec la Louisiane au XVII^e^ siècle.

Société de géographie de Rochefort; séance du 19 mai : Nouvelles géographiques, par M. Messager; étude sur la région des glaces arctiques, par M. le docteur Thèze; annales officielles siamoises par M. Rochedragon ; les bois de l'Europe (suite) par M. Biteau; statistique de la ville de Rochefort, par M. L. Moinet.

Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 13 juin : Lecture de l'analyse de la *France préhistorique*, de M. Cartailhac, par M. Piette; par M. Boisselier, de sa *Note sur la constitution géologique du lit de la Charente entre Rochefort et l'île*

Digitized by Google

*d'Aix* ; présentation par M. Basset des deux photographies qu'il a obtenues avec le pus d'un abcès charbonneux, et qui reproduisent assez nettement la forme du *bacillus anthracis* ; par M. Beltrémieux, d'un échantillon d'aramie décortiquée à la main après un bain de cinq minutes dans l'eau bouillante. M. Lusson résume quelques sujets traités dans les *Comptes rendus de l'académie des sciences*, et notamment les suivants : rôle des engrais verts dans la culture ; développement de l'arôme des vins fins dans les vins les plus communs par le mélange de la levure des premiers avec le moût des seconds ; séjour prolongé de M. Jansen à Biskra, dans l'unique but d'écarter les causes d'erreur provenant de la vapeur d'eau atmosphérique dans la reproduction photographique du spectre solaire.

—

La société botanique de France a tenu cette année sa session extraordinaire à La Rochelle, du 14 au 22 juin, avec excursions dans les îles de Ré et d'Oleron, à Angoulins, Saint-Christophe, Boyardville, Bords, Saint-Savinien et Châtelaillon.

—

LE CONGRÈS DE LA SORBONNE

La réunion des sociétés savantes a eu lieu à la Sorbonne, comme nous l'avons annoncé, les 27, 28, 29 et 30 mai. Plusieurs communications ont été faites qui intéressent notre contrée, par des membres de la société.

Notre confrère, M. Henri Stein, a lu un mémoire sur l'ébéniste Boule et l'origine de sa famille.

M. Emile Biais, conservateur du musée d'Angoulême, un mémoire sur les artistes angoumoisins depuis la renaissance jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle ; M. le lieutenant Espérandieu a donné lecture d'un très important mémoire sur les carreaux vernissés, découverts par M^gr^ Barbier de Montault dans les ruines de l'ancienne abbaye des Châteliers appartenant à M. le comte Garran de Balzan, et d'un mémoire de M. Joseph Berthelé sur le donjon de Niort, élevé entre 1155 et 1160, mémoire publié dans la *Revue poitevine* du 15 juin.

A la section des beaux arts, M. Denys d'Aussy, membre de la société des Archives, a communiqué un mémoire de M. Dangibeaud, *La renaissance en Saintonge*, lu à la réunion de la société du 23 avril. Dans son rapport général, M. Henry Jouin, secrétaire-rapporteur du comité, s'est exprimé ainsi... Combien les savants se font honneur de ces paragraphes serrés, où tout est moelle, où rien n'est parure ! M. Dangibeaud, de la société des *Archives de Saintes*, ne dédaigne pas les notes. Sa communication sur la chapelle des Tourettes et l'oratoire de Saint-Just est-elle autre chose qu'une pièce justificative à classer, sous la rubrique « *Saintonge* », à la suite du maître-livre de M. Léon

Digitized by Google

Palustre, *La renaissance en France* ? Si bref qu'il soit, le paragraphe de M. Dangibeaud a son intérêt ». *Journal officiel* du 31 mai.

A la section des sciences économiques et sociales, séance du 28 mai, M. Morin, de Royan, membre de la société, a lu une *Monographie économique et géographique de la commune de Saint-Sulpice, près Royan*, dont le *Journal officiel* du 29 parle ainsi: « Saint-Sulpice, compris avant la révolution dans l'élection de Saintes, passa, en 1789, dans le district de Marennes. M. Delisse Morin étudie tour à tour la topographie et la consistance du territoire de la commune ; il indique les chemins et les routes qui la desservaient autrefois, recherchant successivement ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. Il énumère tout ce que le bourg de Saint-Sulpice offre de remarquable comme édifices ou propriétés, donnant à maintes reprises la valeur, à diverses dates, de ces édifices ou de ces propriétés. Il étudie le mouvement industriel de Saint-Sulpice, et fait voir comment l'instruction publique y est distribuée. Il continue par une notice historique, où il rappelle par ordre de dates les principaux événements qui ont eu Saint-Sulpice pour théâtre, et par une statistique détaillée des diverses cultures de la commune. Il termine, enfin, par une étude approfondie sur la population à diverses dates et par des résumés statistiques. A la fin de sa communication, il signale l'intérêt que présentent les sauniers de Saint-Sulpice, qui payent toujours les droits du sel qu'ils recueillent et qu'ils consomment. Il voudrait pour eux que l'état leur accordât, à titre de prime, 500 grammes de sel par aire.

« M. Levasseur, président, fait remarquer à ce propos que certains chiffres ne peuvent être acceptés sans quelques observations. Ainsi, pour une année, M. Delisse Morin n'a relevé qu'un mort-né. Ce fait tient certainement à ce que les statistiques n'ont relevé régulièrement les mort-nés qu'à partir de la seconde moitié du présent siècle. Il remercie M. Delisse-Morin de sa consciencieuse et intéressante étude ».

—

### Nos artistes au salon.

Louis-Augustin Auguin, de Rochefort : *Un ruisseau dans les bois*, peinture.

William Barbotin, de l'île de Ré : *Un paysan de l'île de Ré*, eau-forte d'après un tableau de l'auteur.

Frank-Jean Baudouin, de Saint-Martin de Ré : *Portrait de M^me^ P. N.* peinture ; *Buveur*, gravure sur bois, d'après Franz Hols.

M^me^ Marie Bon, de Rochefort : *Portrait de Pierre Loti.*

W.-Ad. Bouguereau, de l'institut, né à La Rochelle : *Les saintes femmes au tombeau* ; *Petites mendiantes.*

Louis-Georges Brillouin, né à Saint-Jean d'Angély : *L'enrôlement* ; *L'épée.*

Digitized by Google

Mme Marie Dumas, née à Rochefort : *Portrait de Mme G...* et *Fantaisie*, miniatures.

Mlle Emma Fanty-Lescure, née à La Rochelle : *Au printemps.*

Victor Flipsen, né à La Rochelle : *Le marais des Echets.*

Alb.-T. Furcy de Lavault, né à Saint-Genis : *Fleurs d'été*, panneau décoratif.

Jean Geoffroy, né à Marennes : *Au bord du canal Saint-Martin.*

A. de Guerre, né à Rochefort : *Mme la baronne de N...*, buste-plâtre ; *M. le comte H. de F...* et *M. le comte C. de L...*, médaillons, bronze.

Pierre Huas, né à La Rochelle : *Portrait de Mlle M. L. H...*, pastel.

Eugène Lacheurié, à La Rochelle : *Vues de La Rochelle*, 7 aquarelles ; 1° Les remparts ; 2° Le jardin des bains ; 3° Marée basse ; 4° La rue Sur-les-Murs ; 5° Le jardin des bains ; 6° Le casino ; 7° Vue de la mer.

Charles-Amable Lenoir, né à Châtelaillon : *Portrait de Mme Fontaine* ; *Sirène.*

L.-E. Lessieux, né à La Rochelle : *Vues de Biarritz, esquisses et voyages*, 4 aquarelles.

Félix-Hippolyte Lucas, né à Rochefort : *Soir de fête ; Portraits de Mlle Lise et de M. Georges A...*

Alb.-Jean-Moyneau, né à Laleu : *Château de Nemours* (Seine-et-Marne), 5 cadres d'architecture.

Mlle Louise Ollivier, née à Rochefort : *Portrait de M. Bochet.*

Gaston Roullet, né à Ars en Ré : *La ville de Nouméa en 1889*, peinture ; « *L'Australien* » *sortant du port de La Joliette à Marseille*, peinture ; *Les cascades d'Oubatche* (*Nouvelle-Calédonie*), aquarelle.

Henry Sicard, né à Rochefort : *Chats*, d'après Lambert, gravure sur bois.

Mlle Marguerite Turner, née à Saintes : « *Premeditazione,* » peinture ; *Avant le menuet*, pastel.

Voir dans le *Phare des Charentes* l'article de M. Auguste Cazeneuve (Regelsperger), *L'exposition des artistes indépendants*, où sont mentionnés M. Alfred Caillaud, M. Ernest-Jean Chevalier, tous deux de La Rochelle, et M. Irénée Blanc, directeur du *Phare*, pour une *Revue de 1889*, et dans le n° des 13 et 15 juin, *La Charente-Inférieure au salon*. Voir aussi dans le *Mémorial de Saintes*, nos des 11 mai au 22 juin, *Les salons des Charentes en 1890*, par « *sir Telegraph* ».

—

## L'EXCURSION DU 8 MAI (1)

Il y a trente ou quarante ans, l'archéologue ou le touriste qui

(1) Voir pour les détails et les incidents de l'excursion les comptes rendus des journaux, plus haut, page 232

Digitized by Google

voulait visiter à loisir la province et ses vieux monuments devait comme le poète,

Dans la haie aux grappes vermeilles,
Où chantent ses sœurs, les abeilles,
Aller se cueillir un bâton.

Ainsi faisait notre illustre devancier, le comte Pierre de Vaudreuil. Il ne parcourut pas seulement à pied toute la Saintonge : un beau jour, vrai savant errant, il partit de Paris pour Bagnères de Luchon. Charmante promenade, en vérité, et qui nous a valu un de ses meilleurs ouvrages. Qu'aurait-il dit s'il eût aperçu, le 8 mai 1890, un groupe nombreux d'archéologues, de dessinateurs, de photographes, traverser la Charente au bac de L'Houmée dans le but d'étudier les principaux monuments de l'arrondissement de Marennes ? Certes, il eût été surpris de voir cette science qui, de son temps, comptait de bien rares adeptes, entraîner au bout du monde une brillante société accourue de tous les points du département, et même des départements voisins ; ravi sans doute de nous voir à pied comme au beau temps de sa jeunesse, il n'eût pas manqué, en galant gentilhomme, d'offrir aux dames son bâton de voyageur. Hélas ! si le zèle des savants des anciens jours nous anime encore, nous ne sommes pas comme eux entrainés pour la course, et nos yeux interrogent anxieusement la route déserte où, comme la sœur Anne, nous ne voyons rien venir. Les voitures qui devaient nous attendre à Bords ont fait défaut ; on croyait les retrouver à L'Houmée, vain espoir ! Déjà quelques timides parlent de revenir en toute hâte à la gare ; mais ce n'est là qu'un premier mouvement de défaillance. On découvre un tilbury, seul véhicule disponible ; le président et le vice-président se rendent à toute vitesse à Pont-Labbé, non sans expédier en route au voiturier infidèle des dépêches désespérées. Tout s'explique : les conducteurs se sont trompés de chemin ; et, au lieu de se rendre directement à Bords, se sont dirigés sur Saint-Savinien. Ils retrouvent à Beurlay nos confrères, un peu poudreux, mais charmés de leur promenade matinale par un gai soleil de mai. On se compte, tous répondent à l'appel : La Rochelle nous avait envoyé MM. Béraud et Noël Texier ; Saintes, MM. Audiat, Amouroux, Termonia, Dangibaud, les commandants Cantaloube et Heurtel, MM. Martineau, Geay, Coutanceaux et d'Aussy; Saint-Jean d'Angély, M. Léon Duret ; Rochefort, MM. Allègre, Thoyon, l'amiral Juin, Duplais-Destouches, de Saint-Martin et G. Duret ; Marennes, MM. Massé et Lételié; Cognac, MM. Rabec et Dike Gauthier ; Fontenay-le-Comte, M. Chassériaud. Enfin les dames se déclarent enchantées de l'imprévu que les incidents de la matinée ont ajouté à notre programme officiel. Donc tout est bien.

En attendant l'heure du déjeuner, on visite l'église, la porte de ville et le prieuré de Pont-Labbé. L'église a fait l'objet de fréquentes descriptions ; l'une des plus satisfaisantes et des meilleures est assurément celle qu'a publiée dans le *Recueil* de

Digitized by Google

la commission des arts (livraison du 1er avril 1884), notre regretté confrère, H. de Tilly, qui considère, à juste titre, ce monument comme l'un des plus curieux que le XIIe siècle ait légué à nos contrées. Il serait inutile de répéter ici ce que nous ne saurions mieux dire (1). Rappelons seulement que le bas-relief au-dessus du portail latéral gauche, qui a si vivement exercé la sagacité de nos critiques, représenterait, d'après Hippolyte de Tilly, saint Pierre ès liens. Une explication que nous accepterons avec moins de confiance, c'est celle, qu'après bien d'autres, Tilly nous donne de Pont-Labbé. « Les flots de la mer, dit-il, venaient autrefois déferler sur les falaises qu'on aperçoit à gauche (sur la route de Champagne); de là évidemment le nom de *Ponti Labium*, Pont-Labbé ». La forme latine est, en effet, comme le dit Quicherat, « l'habillement le plus ancien sous lequel se rencontrent les noms de lieu ». Mais encore faut-il prendre cet habillement tel qu'il est et ne pas en inventer un de fantaisie. Si, au XIe siècle, Pont-Labbé se nommait *Ponti Labium* : « Donamus... Pontolabium... » dans la charte de fondation de l'abbaye Notre-Dame de Saintes (1047), il s'appelait aussi *Pontem Labum*, d'après le *Gallia* et *Pontem Lapidum* dans une charte de 1095 du même cartulaire, et enfin *Pontem Labeum*, au XIIIe siècle. (Voir plus bas, page 289). Or *Pons* ne pouvait signifier qu'un pont ou une chaussée ; quant à *Labeus*, *Labus*, il faudrait peut-être le tirer de *labare* et de l'inusité *labatus*, écroulé, ruiné (*amatus*, aimé ; *labatus*, labé). On trouvera, il est vrai, de bonnes raisons géologiques pour défendre la première de ces étymologies ; mais à l'époque où la mer battait les falaises de Pont-Labbé, il est plus que probable que les temps historiques n'étaient pas commencés pour la Saintonge.

Le prieuré, contigu à l'église, n'a aucun caractère ; ruiné pendant les guerres de religion, il a été rebâti à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, par l'abbesse Françoise de Foix, en même temps que le clocher et que l'un des murs latéraux de l'église, celui de droite. La porte d'entrée, curieusement décorée de chevrons entrecroisés, attire notre attention ; à l'intérieur de vastes pièces, dont quelques unes ont conservé leurs cheminées, et un escalier de pierres de belle dimension ; du reste aucune ornementation, si ce n'est sur les jambages des portes extérieures, qui sont grossièrement vermiculés. La porte de ville, en partie rasée, a perdu le chemin de ronde qui jadis la surmontait ; elle est ouverte en ogive, défendue par deux tours à demi-engagées, et paraîtrait remonter au XIIIe ou au XIVe siècle. La municipalité de Pont-Labbé avait un instant songé à faire restaurer ce vieil édifice, et à établir la mairie à

(1) Voir dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes* des articles très étudiés de M. l'abbé Valleau, alors curé de Champagne: *Pont-Labbé et ses environs*, t. XI, p. 205 et 213, numéros des 31 octobre et 8 novembre 1874; *Saint-Jean d'Angle*, 7 février 1874, n° 32 ; *Champagne*, t. X, p. 349, 24 janvier 1874 ; *Saint-Symphorien-Broue*, p. 553, 29 mai 1874.

Digitized by Google

l'étage supérieur ; c'était une heureuse idée ; peut-être sera-t-elle reprise, et quelque jour mise à exécution.

L'heure nous presse ; il faut réparer le temps perdu pendant la matinée; aussitôt après déjeûner, nous remontons en voiture sans pouvoir visiter un souterrain ou crypte, qu'on nous signale comme s'étendant sous une partie de l'église ; de même l'ordre inflexible du président nous oblige à brûler Champagne et sa curieuse église romane. A une heure après-midi, nous arrivons à Saint-Jean d'Angle.

L'église de Saint-Jean d'Angle a été remaniée à diverses époques : l'abside et les travées les plus rapprochées du chœur sont du XIIIe siècle ; on remarque cependant dans cette abside une grande fenêtre romane, actuellement murée, qui appartenait à un édifice antérieur. Dans l'église du XIIIe siècle, le clocher s'élevait au-dessus de la coupole existant à l'intersection du transept ; mais ce n'était qu'un petit campanile, qui se dresse encore au-dessus du toit avec ses deux baies vides. Au commencement du XVIe siècle, alors que l'on rétablit les premières travées de la nef et le bas-côté gauche, il a été remplacé par le clocher actuel, monument qui le disputerait en élégance à ceux de Moëze et de Marennes, si la flèche eût été terminée. Comme ce dernier, il forme porche au devant de l'église ; il n'atteint pas plus des deux tiers de la hauteur qu'il devait avoir. Des niches pratiquées dans les angles étaient destinées à recevoir des statues, qui vraisemblablement n'y ont jamais été placées ; ces niches vides forment, quand on considère le clocher à distance, des angles rentrants qui rompent la ligne d'arête et font un effet peu gracieux. Dans une des premières travées de la nef, sur une nervure de la voûte, a été sculpté un singe ; à diverses clés de voûte, notamment à celle du porche, on remarque la croix alésée des Saint-Gelais, anciens seigneurs de Saint-Jean d'Angle. Une belle porte ogivale donne accès au porche sous le clocher ; à gauche, dans une partie conservée de l'ancienne façade du XIIIe siècle, existe une sorte de niche surmontée d'un fronton triangulaire très aigu. On y remarque une pierre ayant servi de siège ou de socle. Peut-être cette niche était-elle destinée à recevoir une statue ; mais la hauteur à laquelle se trouve placée la pierre saillante formant socle, nous ferait plus volontiers supposer qu'elle a dû servir de banc d'exposition. La porte, ouvrant dans la nef, est celle du XIIIe siècle ; l'arcade ogivale est polylobée, comme les arcs romans du prieuré de Trizay et de l'abbaye de Chartres.

On remarque à Saint-Jean d'Angle plusieurs maisons des XVe et XVIe siècles ; l'une de ces dernières, située près de l'église, a conservé une fenêtre avec le vitrail du temps, où le plomb est remplacé par un curieux chassis de bois. Nous cherchons vainement la maison portant l'inscription révolutionnaire : LA CONSTITUTION OU LA MORT, indiquée dans l'*Epigraphie santone* ; on nous apprend qu'elle a été récemment démolie.

Le château s'élève à quelques centaines de mètres du bourg,

Digitized by Google

à l'extrémité des hautes terres qui dominent le marais. Ce château qui, dans les plus anciens aveux, était nommé le château de La Mothe, relevait de la tour de Broue ; il est d'autant plus intéressant que les spécimens de ces forteresses féodales sont plus rares dans nos contrées ; au XIVe siècle, il a appartenu au fameux sénéchal de Saintonge, Guichard d'Angles, qui fut peut-être son fondateur, et, dans tous les cas, qui lui laissa son nom. Ce fait n'était pas ignoré de Lesson; mais il ne satisfaisait point sa prédilection pour les étymologies bizarres : « Le nom d'Angles, dit-il, me paraît venir de quelque établissement de pirates Saxons ou Angles, dans le VIIIe ou le IXe siècle ». De même, le nom de Guichard est caractéristique : « car il signifie prudent, et, par extension, maître d'un château à guichet ». Trop de science ! A Guichard d'Angles succédèrent les Saint-Gelais, qui, comme lui, descendaient d'une branche cadette des Lusignan. C'est Charlotte de Saint-Gelais qui fit restaurer le château de Saint-Jean d'Angle, en 1607, ainsi que le constate une inscription placée sur un des murs extérieurs et qui a été relevée dans l'*Epigraphie santone*. Après vinrent les Verthamon, et en 1785, Jean-Jacques, chevalier d'Isle, officier de marine (1). Il est entouré de douves profondes alimen-

(1) M. Désiré Mortreuil nous communique au sujet de l'acquisition de Saint-Jean d'Angle quelques lettres qu'il a trouvées dans les papiers de son grand-père, Nicolas de Boussard, seigneur de Saint-Fort sur Brouage, trésorier de la marine à Rochefort. La première, datée de « Rochefort, le 15 février 1785 » est adressée « à monsieur Jean-Baptiste de Verthamon, écuyer, à Bordeaux ».

« J'ai eu l'honneur de vous annoncer par ma lettre du 13 de ce mois que M. le chevalier d'Ile de Bauchêne se rendra à Bordeaux à la fin de cette semaine pour traiter avec vous de la terre de Saint-Jean d'Angle ; il vous remettra cette lettre ; je dézire de tout mon cœur que vous terminiez cette affaire avec lui parce que vous ne pouvez rencontrer un plus galant homme tant pour l'exécution des conventions que vous arrêterez que pour l'agrément que vous procurerés aux tenanciers de cette terre de l'avoir pour seigneur ; j'y trouveray mon compte parce que j'aurai le plaisir de l'avoir pour voizin ; ainsi je vous aurai une vraye obligation d'y mettre de votre côté tout ce qui dépendra de vous pour finir ce marché, et je l'engage d'en faire autant du sien. Je l'ai déterminé à faire ce voyage parce que vous en ferez plus, dans une heure d'entretien ensemble, qu'on ne pourroit en faire dans un mois de correspondance. Je lui ai remis la procuration que vous m'avez fait passer affin que vous puissiez tout de suite passer acte si vous tombés d'accord.

Je suis informé, monsieur, qu'indépendant des deux oppositions formées aux hypotèques sur la vente de la terre de Saint-Fort, par M. Texier de Paris et le sieur Métivier, que le sieur Jarrelier en a formé une troisième sur le même objet; je vous prie instament de m'en faire donné main levée : car je vous avoue que je crains que ces messieurs ne forment action contre moi, à cause du désagrément que j'aurois d'être forcé de soutenir un procès, surtout vis à vis de vous et de M. votre frère. Je suis très persuadé que vous vous en occupperez et je vous en aurai une sincère obligation. Je suis, avec, etc.

» DE BOUSSARD ».

La deuxième « de Bordeaux, le 1er mars 1785 », est la réponse de Verthamon à « monsieur de Boussard, trésorier général de la marine à Rochefort, » qui lui avait acheté Saint-Fort-sur-Brouage:

Digitized by Google

tées par des sources qui ne tarissent jamais ; l'eau, très limpide, n'a pas de végétations aquatiques. Ce château est de forme irrégulière, presque elliptique ; on y pénètre par un pont de pierre dont une des arches a remplacé le pont-levis. A gauche, une tour assez élevée, dans laquelle, à mi-hauteur, a été pratiquée une embrasure pour une petite pièce d'artillerie. La porte

---

« Je viens d'avoir l'honneur de voir M. de Bauchaines, et nous avons été plusieurs fois en conférence relativement à Saint-Jean d'Angle ; je lui ai communiqué les papiers qu'il m'a demandés et à quelque chose près, il paroit satisfait sur cet objet ; le principal est le prix sur lequel nous ne sommes pas d'accord. J'ai fait à M. de Bauchaines le prix de cent quarante mille livres ; vous sçavés vous-même que vous m'avés écrit que cette terre était estimée de cent quarante à cent cinquante; j'ai pris en conséquence le terme moyen de cent quarante. Nous vous prions donc tous les deux de vouloir bien me dire la juste valeur de cette terre afin que nous puissions finir; mais pour moi qui est la connaissance de ce pays, je ne puis m'écarter de ce prix.

» Relativement au prix du Grandja, j'ai eu l'honneur de vous marquer que je devais quatre mille livres à François Métivier et quatre à M. Tessier; j'ignore l'opposition du sieur Jarliet et son motif; ne devant rien absolument à cette personne, je vous prie donc de me faire le plaisir de me la motiver..... Votre...

« VERTHAMON ST-FORT. »

La troisième, « à Bordeaux, le samedy 26 mars 1785 », est du chevalier d'Isle de Bauchêne au même :

« Je suis party de Saint-Jean d'Angle, monsieur, dimanche dernier, pour revenir en même tems que M. de Verthamon (qui m'a remis ma lettre) et partait aussi pour se rendre à Royan. Mes recherches, avec le notaire que j'avais amené de Pons, se sont bornées à découvrir que la terre de Saint-Jean d'Angle ne relève du roy que pour un tiers; le reste relève de la tour de Brouhe, qui appartient à M. le maréchal de Richelieu; et j'aimerai autant avoir un autre suzerain. Au reste les papiers de cette terre ne sont pas plus en ordre que les têtes de ses propriétaires. Il manque assurément beaucoup de choses, et je présume que vous trouverez dans les papiers de Saint-Fort des choses qui ne vous appartiennent pas, comme j'en ai trouvé qui vous appartiennent dans ceux de Saint-Jean d'Angle et de Champagne ; ce sera un examen à faire, si je deviens acquéreur. J'arrivai ici, mercredy dernier, et dès le lendemain je fus voir (muni d'une lettre) un certain abbé Godin, chanoine de Saint-Seurin, grand ami du maréchal, son âme damnée, et qui possède toute sa confiance. Je cherchai à découvrir de lui les remises que je pouvais espérer ; il ne voulut rien me dire, et je n'en fus pas étonné; j'étais prévenu par des personnes qui le connaissaient à fond. Il se borna à me dire qu'il fallait écrire à M. le maréchal ; ce que je me suis déterminé à faire; il doit faire partir ma lettre avec la sienne dans laquelle il appuyera ma demande de tout son crédit; je crois bien que tout cela ne changera rien au tarif que suivent les gens d'affaires de M. le maréchal : mais j'aurai toujours rempli une formalité que l'honnêteté me prescrivait et sans laquelle j'aurais été peut-être maltraité, comme j'en sçai plusieurs exemples. Voilà, monsieur, où j'en suis; je serais plus avancé et tout serait même terminé si j'avais eu affaires à des têtes mieux organisées, ou si j'avais été moi-même plus au fait de ces sortes de matières. A présent, je vais tâcher de conclure, et j'espère que la semaine prochaine ne se passera pas sans que je puisse m'honorer du titre de votre double voisin, ou je ne le serai jamais, par l'acquisition de cet objet.

» Je vous remercie, monsieur, d'avoir maintenu M. de Verthamon dans les bonnes dispositions où il était pour moi; rien n'a changé au prix convenu;

Digitized by Google

franchie, on entre dans une cour sur laquelle au fond et à droite s'ouvrent les appartements du château dont la façade, comme le prouvent la forme des croisées et l'ornementation de la porte d'entrée, a été refaite à la fin du xv[e] ou au commencement du xvi[e] siècle. Une courtine relie la tour au château et ferme la cour du côté de l'est ; elle se termine par une plate-forme à la-

---

mais comme je le connais, je me suis dépêché de le pousser hors de Saint-Jean d'Angle, dans la crainte qu'il ne me fît quelques frasques pendant mon absence.

» Je recevrai sans doute votre compliment avec plaisir si je termine, et l'on m'en devra autant que je vous devrai de remerciements pour m'avoir mis en train de conclure une bonne affaire. Quant au second compliment, vous ne me le ferez assurément point, monsieur, parce qu'il est impossible que je puisse être compris dans la promotion de capitaine que l'on annonce. Vous avez, monsieur, ainsi que M. de Tilly, trop bonne opinion de moi ; considérez combien je suis reculé, dans quelles circonstances malheureuses je me suis trouvé pendant cette guerre, et vous conviendrez que je ne puis être promû sans que l'on fasse une très grande promotion ; mais 24 capitaines, monsieur, si j'en étais du nombre, je remercierais la cour; mais en vérité intérieurement je la blâmerais et elle serait blâmable.

» Dites-moi donc, monsieur, ce que font la baronne et sa belle aimée ; je n'entends pas plus parler d'eux que si ils n'existaient pas, et vous ne m'en dites pas un mot dans votre dernière lettre; faites leur bien mes compliments, je vous prie. Je désire que la quête ait été bonne à l'hôpital des pauvres.

» Je vous prie de faire agréer mes hommages respectueux à vos dames ; et quant à vous, monsieur, je vous prie de compter toujours avec confiance sur l'inviolable attachement que je vous ai voué, et avec lequel j'ai l'honneur d'être... » LE CHEVALIER ISLE. »

La quatrième, de Bordeaux le 1[er] avril 1785, raconte très agréablement la fin de l'affaire :

« A quelle sauce mettrons nous, monsieur, le poisson d'avril que j'ai pêché ce matin entre dix et onze heures ? Nous aurons pour cela besoin de nous consulter; mais souvenez-vous que, puisque vous m'avez donné envie d'aller à la pêche, vous devez au moins m'aider à faire la cuisine. Enfin, l'affaire est consommée et le poisson que j'ai pris est la propriété de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Jean d'Angle et Saint-Simphorien, avec son château de la Motte et sa ville attenante. Toutes les difficultés ont été aplanies ; mais ce n'a pas été sans peine: l'avocat de mes vendeurs est presque aussi mauvaise tête qu'eux, et j'ai été obligé de faire un petit sacrifice pour les mettre à la raison ! Vous allez sans doute me faire le compliment que vous me promettez depuis longtemps ; mais permettez-moi, monsieur, que je me félicite moi-même à l'avance d'être votre voisin des champs comme je suis celui de la ville ; et soyez bien persuadé que par cette raison mon acquisition est beaucoup plus précieuse pour moi qu'elle ne pouvait être pour toute autre personne qui ne vous connaîtrait pas, comme j'ai l'honneur de vous connaître.

» Je ne crois pas pouvoir être rendu à Rochefort avant quinzaine : j'ai encore beaucoup à faire ici ; il faut que je donne de l'argent de tous côtés, que je fasse des oppositions de future garantie sur tous les biens de mes vendeurs, etc. Mais comme il est essentiel de gagner du temps avant que les créanciers soient éveillés, je prends le parti d'envoyer à l'avance et dès lundy, si je le puis, mon contrat au greffe des hypothèques de Saintes, afin que les deux mois soient plutôt écoulés ; et se sera quinze jours de gagnés. M. Ledet, mon avocat, ne cesse de me dire que j'ai fait une excellente affaire et pour l'inté-

Digitized by Google

quelle on parvient par un escalier extérieur. Ce mur d'enceinte a été en partie rasé, probablement pour donner un peu plus d'air au château ; mais il était anciennement surmonté d'un chemin de ronde et de machicoulis, dont on aperçoit encore quelques vestiges au-dessus de la porte d'entrée. Ce chemin de ronde se prolonge tout autour du château ; il est percé, de dis-

---

ret et pour les suretés; Dieu le veuille, et je n'ai qu'un retrayant à craindre ; et encore ne puis-je point perdre parce que, avec les termes éloignés que j'ai pris pour mes payements, je ne serai guerre dans le cas de déplacer mes fonds avant l'an et jour qui doit m'assurer ma possession à jamais.

« Diriez-vous, monsieur, que je n'ai jamais pu sçavoir de M. de Verthamon comment vous étiez avec lui, si vous aviez reçu beaucoup d'oppositions, si elles étaient levées, si vous étiez quitte avec lui, si vous aviez fait sur Saint-Jean d'Angle une opposition de future garantie pour votre acquisition de Saint-Fort, etc. Il n'a rien voulu me dire et je ne puis concilier la mémoire heureuse de cet homme, sa manière franche et confiante de traiter les affaires, avec cet air de battre la campagne sans propos suivi et d'en changer à tout moment comme pour éviter de donner les éclaircissements qu'on lui demande ; c'est en vérité un être singulier.

« Ce matin, j'ai eu un moment de chagrin en signant le contrat, en voyant M. de Verthamon, qui écoutait chez le notaire la lecture de l'acte, qui le dépouillait ; apparamment qu'il fit une réflexion profonde sur son état (qui en vérité est digne de pitié: car il n'a rien) ; j'apperçus cet homme, les yeux pleins de larmes ; je crus qu'il ne pourrait point signer ; d'honneur, je fus attendri moi-même à un point que je ne saurais rendre.

« J'ignore si M. de Pluvinet a eu des vuës sur Saint-Jean d'Angle et s'il a écrit ; mais M. de Verthamon m'en a fait un secret; au surplus il peut écrire tant qu'il voudra actuellement ; c'est à moi qu'il aura à faire.

« Je crois qu'il ne faut pas encore ébruiter la conclusion de mon affaire de peur d'éveiller les créanciers, et j'y suis autant intéressé que mes vendeurs mêmes.

» L'aventure que vous me racontez des filles de la baronne ne m'étonne point; il y a longtemps que je m'étais apperçu de quelque chose, et comme je suis son ami, j'ai voulu l'en avertir, mais elle ne voulut pas me croire, et depuis ce temps je n'ai plus voulu n'y voir n'y dire rien ; je suis cependant faché de cette aventure: elle est faite pour lui faire de la peine.

« Je lui laisserai donc ignoré que j'en suis instruit, et j'attendrai qu'elle m'en parle. Je vous prie de lui faire mes compliments ainsi qu'à la belle aimée, qui n'a pas daigné m'instruire si elle avait retiré de la messagerie un petit paquet pour moi.

« Je vous serai obligé de vouloir bien m'envoyer mes lettres si il s'en trouve à la poste, et je vous demande un million de pardons de la peine que je vous donne. J'attends avec impatience la réponse de M. le maréchal de Richelieu ; elle doit m'être adressée à mon département....

« Le chevalier Isle ».

Mentionnons encore une lettre à « Hérard, procureur, ruë des Maîtresses, à La Rochelle », datée de Rochefort, le 11 août 1786, où Nicolas de Boussard, « assigné à la requête de M. le procureur du roy du bureau des finances de La Rochelle pour rendre sa foy et homage au roi pour sa terre de Saint-Fort-sur-Brouage, expose qu'il lui est impossible de s'y rendre à cause de son service au port, et le charge de le représenter dans cette affaire. « J'ose aussy espérer, monsieur, que messieurs du tribunal des finances auront la bonté de m'excuzer, si je ne me rends pas moy-même pour m'acquitter du devoir qu'ils

Digitized by Google

tance en distance, de meurtrières, les seules ouvertures que présentassent, à l'extérieur, les murs de la petite forteresse ; celles qui y ont été pratiquées ne sont pas antérieures au XVII^e siècle. Ces murailles, dont l'appareil est très régulier, sont d'une grande épaisseur. Dans la cour existent de vastes magasins souterrains ; on y descend par un escalier, ouvrant dans l'une des casemates de la courtine qui, au XVI^e siècle, ont été disposées pour recevoir de l'artillerie. La tour, qui défendait l'entrée, a été en partie démolie à cette époque où les hautes constructions étaient plus dangereuses qu'utiles. Dans une chambre du second étage, on remarque une cheminée coupée par la toiture dans sa partie supérieure. A l'intérieur, le château n'offre rien de remarquable ; quelques cheminées sans ornements, les unes du XV^e, les autres du XVI^e siècle. On y voit aussi les débris d'un plafond du XVII^e siècle avec quelques traces de peinture. La prison, pratiquée dans un étroit pavillon faisant saillie, est divisée en deux cellules ; au-dessous est un cachot, ou, pour employer l'expression technique, « un cul de basse-fosse ». Quant aux oubliettes dont on montre l'ouverture auprès de l'escalier, c'est un trou carré d'une certaine profondeur, qui, à notre avis, n'est autre chose qu'une citerne ou un puits à demi comblé.

Il est fréquemment question du château de Saint-Jean d'An-

---

réclament. Outre que mes occupations sont aussy considérables qu'il soit possible de l'immaginer, cette canicule les augmente encore; la plus part de mes commis sont sur le grabat, de manière que je ne puis même aller voir mon épouse qui y est aussy à une campagne à cinq lieües de cette ville, quoique dans un fort bon air. (Les Guilbaudières, près de Landes, arrondissement de Saint-Jean d'Angély.)

« Sy on ne peut me donner main-levée de celle faite sur Saint-Fort qu'apprès avoir rendu mon aveu et dénombrement, ayez la bonté de me le marquer, et ce que je dois faire pour y parvenir, je m'en occupperay tout de suite. J'ay vériffié les confrontations actuelles sur les anciens dénombremens ; elles se trouvent absolument les mêmes ; ainsy cette opération sera facile. »

Veut-on savoir quels étaient les droits de l'hommage de Saint-Fort en 1786? Lisons :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Epices au bureau | 64 | » | » | | |
| Parquet | 21 | 6 | 8 | 106 | 13 4 |
| Greffe | 21 | 6 | 8 | | |
| 3^s p^te et 8^s p^te | 17 | 18 | 6 | | |
| Controlle | 8 | 10 | 8 | 26 | 9 2 |
| Homage et parchemin | 5 | 10 | 0 | | |
| Droit de carreau | 4 | 4 | 0 | | |
| Sceau | 4 | 0 | 0 | 20 | 8 0 |
| Dépôt de procuration | 1 | 12 | 0 | | |
| Ordonnance de main levée | 5 | 2 | » | | |
| | | | | 153 | 10 6 |
| Frais de la saisie féodale dûe à l'huissier | | | | 18 | » » |
| Requête et vacation au procureur et ports de lettres | | | | 15 | 8 » |
| | | | | 186 livres, 18 sous, 6 deniers | |

Digitized by Google

gle dans l'histoire des guerres civiles du XVIe siècle. Ses seigneurs étaient d'ardents huguenots, tandis que la branche aînée des Saint-Gelais défendait la cause catholique. Il fut tour à tour pris et repris par les deux partis, et subit les mêmes vicissitudes que Brouage dont il était comme un poste avancé, sans que cependant son nom se soit rattaché à quelque important fait d'armes. Ces ruines ont pourtant leur poétique légende : En 1570, rapporte d'Aubigné, la fille d'un riche bourgeois de Saint-Jean d'Angle, nommé Senné, se précipita dans les douves du château pour échapper à la brutalité d'un capitaine catholique qui la poursuivait. Heureusement, la nouvelle Lucrèce put être sauvée ; et son persécuteur reçut le châtiment qu'il méritait : une balle lui fracassa la cuisse.

En sortant de Saint-Jean d'Angle, une pente rapide nous amène dans cette immense plaine où la mer baignait « jadis les îles de Marennes. » Fleuriau de Bellevue a parfaitement analysé les causes physiques qui, même depuis les temps historiques, ont amené sur cette partie de notre territoire de sensibles modifications. L'envasement du hâvre de Brouage, la transformation en prairies de l'ancienne saline, sont des faits qui se sont passés sous les yeux de la génération présente ou de celle qui l'a précédée. Si donc nous nous reportons par la pensée au Xe ou au XIe siècle, nous comprendrons facilement pourquoi le nom d' « îles » était alors donné à toute la contrée comprise entre la Seudre, le canal de Brouage, la pointe du Chapus et les hautes collines qui ferment, au sud-est, le bassin encore reconnaissable, où les eaux de la mer se répandaient autrefois. Sur de récents atterrissements, formant trois éminences distinctes s'élevaient, à l'époque dont nous parlons, les églises de Saint-Pierre de Sales, de Saint-Just, de Saint-Sornin; et, à la limite de la côte baignée par les grandes marées de l'océan, les châteaux du Broue, de Chessoul et de Montaiglin, dont la juridiction féodale s'étendait sur toute la contrée. Elle se dresse, à notre gauche, couverte de son gigantesque manteau de lierre, la vieille tour de Broue ; devant nous, le clocher de Marennes; à l'horizon, une ligne blanche, étincelante sous les rayons du soleil : c'est la mer, et le sourd grondement de Maumusson arrive jusqu'à nous.

Nous ne pouvons nous défendre d'un premier mouvement de stupéfaction en descendant à Saint-Just sur la place de l'église. Cet édifice diffère, en effet, de la manière la plus absolue des types que l'on rencontre dans notre province. Là, comme à Saint-Jean d'Angle, le clocher devait s'élever au-dessus d'un porche. Ce porche seul a été construit, et la plate-forme qui s'arrête à la hauteur des voûtes de la nef attend encore la tour et la flèche qui le devaient surmonter ; il a la forme d'un prisme triangulaire dont la plus grande face tournée du côté de l'église s'ouvre dans une seule et vaste arcade ogivale. Sur les deux autres faces, au-dessus de portes à cintres surbaissés s'élèvent deux grandes fenêtres à ogives, autrefois divisées par des me-



Digitized by Google

neaux. L'intérieur ressemble ainsi à une immense lanterne; et si les verrières qui le devaient décorer existaient encore, l'effet serait saisissant. Ce porche est du commencement du XVI^e^ siècle, comme l'église elle-même composée d'une nef avec transept et bas côtés. Les voûtes, en partie détruites pendant la guerre, ont été refaites il y a une vingtaine d'années et l'église de Saint-Just présente aujourd'hui un tout complet et harmonieux. La porte de l'escalier du clocher est une merveille de sculpture, on pourrait dire de ciselure, tant est grande la délicatesse du travail. Arabesques, rinceaux, attributs, tout est du plus pur style de la renaissance, et tout est rendu avec un fini qu'on pourrait peut-être taxer de mièvrerie, si par sa destination le travail n'était pas fait pour être vu à hauteur d'homme et de très près. Presque en face de l'église, dans une vieille maison, nous remarquons une fenêtre de la même époque et très vraisemblablement œuvre du même artiste. Au reste, cette maison nous réservait une nouvelle surprise: c'est une construction, du XV^e^ siècle sans luxe intérieur, telle que les riches bourgeois et la moyenne noblesse en construisaient en ce temps-là. D'une des pièces du rez-de-chaussée on pénètre dans un petit appartement de quelques mètres carrés seulement, dont la voûte plate forme quatre caissons admirablement fouillés, où nous croyons bien reconnaître le ciseau de celui qui a sculpté la porte du clocher. Ce petit cabinet a été, après coup, ajouté à l'ancienne construction ; il forme saillie sur la cour et sur ses murs extérieurs règne une frise extrêmement riche au-dessous d'un attique tout chargé de sculptures ; malheureusement, la pierre, d'un grain trop tendre, a mal résisté aux intempéries.

Quelle était la destination de ce petit édifice, largement éclairé par une fenêtre de forme carrée ? Lesson le premier l'a désigné comme un oratoire ; la maison où il se trouve « a dû autrefois dépendre de l'église, dit Bourricaud (*Marennes et son arrondissement*), et être habitée par les religieuses de Saintes. Cet oratoire pourrait bien être le retrait où madame l'abbesse de Saintes disait ses heures. » L'église de Saint-Just avait été en effet abandonnée à l'abbaye de Saintes par la charte de fondation ; mais l'abbesse de Saintes n'a jamais eu de maison à Saint-Just parce qu'elle n'y exerçait aucune juridiction. La charte de l'an 1047 distingue en effet très nettement les localités dans lesquelles l'abbesse exercera simplement son patronage religieux, comme Saint-Jean d'Angle, Saint-Just, Saint-Pierre et Saint-Eutrope de Broue, etc., de celle où elle aura une juridiction féodale, *curtem*, comme Pont-Labbé, Saint-Sornin et Corme-Royal. Aussi lisons-nous, dans l'aveu (22 septembre 1472) de l'abbesse Jehanne de Villars (IV, 476), qu'elle tient seulement à titre de fief, dans la paroisse de Saint-Just, « les villages et terres de Luzac et de Mozac assiz en la paroiche de Saint-Just en Marennes, et tous ses hommes desdits villages, et son *herbregement et tauldis de Luzac.* » L'abbesse de Saintes n'avait donc aucune résidence à Saint-Just ; et son droit sur

Digitized by Google

l'église, « donnée en aulmosne à son moustier », se réduisait à prendre le tiers des offrandes faites aux quatre fêtes annuelles et à la fête de Saint-Just. Mais, à défaut de l'abbesse quelque pieux personnage n'aurait-il pas pu édifier cet oratoire? Nous ne voyons rien qui puisse légitimer cette supposition. Sans doute, au XVI^e^ siècle, les artistes ne tenaient pas grand compte des traditions du symbolisme chrétien ; il ne serait pas moins étrange de trouver dans toute cette riche ornementation absolument rien qui rappelât une idée religieuse. Si l'on remarque que ce réduit ouvre sur un couloir communiquant d'un côté avec la cour extérieure, de l'autre, comme nous l'avons dit, avec une des pièces du rez-de-chaussée, que dans le mur latéral, à droite, existe une cavité avec une pierre creusée en forme d'entonnoir, peut-être verra-t-on avec nous dans le prétendu « oratoire de madame l'abbesse », une de ces élégantes salles de bain comme on en édifiait à cette époque et comme on en trouvera un autre spécimen au château de La Rochecourbon, datant aussi de la renaissance.

Avant d'abandonner cette intéressante demeure, notons une indication qui permettra à nos érudits en blason de découvrir peut-être le nom de ses anciens possesseurs. On voit dans l'escalier un écusson portant un chevron accompagné en chef de de deux étoiles et en pointe d'un aigle au vol abaissé, écusson que nous retrouvons à Marennes sur une maison de la renaissance. Cette maison appartenait donc à un gentilhomme, et qui sait? Peut-être est-ce là le logis d'Ogier de Gombaud que tous les dictionnaires biographiques font naître à Saint-Just dans les dernières années du XVI^e^ siècle. Nous trouvons des Ogier établis très anciennement dans cette partie de la Saintonge ; un vidimus de l'an 1313 mentionne la donation faite en 1240 par Geoffroy de Doë, seigneur de Broue, de la prévôté de Marennes en faveur de Hugues Ogier. Un des descendants de ce prévôt, Jean Ogier vend, en 1312, au prieur de Sainte-Gemme les droits qui lui appartiennent en vertu de l'inféodation qui lui avait été faite de cette prévôté, sur la rivière de Seudre.

M. l'abbé Letard, curé de Saint-Just, et M. Savineau, l'adjoint au maire, nous ont assistés avec une complaisance extrême dans nos visites archéologiques à l'église et à la maison que nous voudrions bien pouvoir baptiser du nom d'Ogier de Gombaud. Ancien pélerin de la terre sainte, M. Letard nous traite en confrères et nous offre au presbytère une gracieuse hospitalité qui nous permet de porter à lui et aux habitants de Saint-Just un toast reconnaissant. On s'attarderait volontiers à examiner les vitrines que M. le curé de Saint-Just a remplies de mille objets précieux ou curieux rapportés de ses voyages ; il a rapporté mieux que cela encore, un livre que liront avec intérêt tous ceux qui, moins heureux que lui, n'ont pas visité les lieux saints.

Enfin nous voici à Marennes. L'entrée est solennelle ; les représentants de la municipalité qui nous reçoivent à l'entrée

Digitized by Google

de la ville nous font l'accueil le plus sympathique et nous offrent les clés... du clocher; bientôt le clocher lui-même nous salue et les cloches sonnant à toute volée font entendre leur magnifique carillon. Vraiment, les gens de L'Houmée qui, le matin même, nous regardaient avec quelque pitié cheminer sur la route poudreuse, auraient, à l'heure qu'il est, quelque considération pour nous et nous prendraient pour des personnages officiels. Nous conserverons de cette cordiale réception le meilleur souvenir, et notre président, qui, à plusieurs reprises, n'a pas manqué de se faire l'éloquent interprète de nos sentiments, a été chaleureusement applaudi.

Comme monument, Marennes n'a que son clocher; mais il pourrait motiver seul une visite spéciale. Ce qui fait son principal mérite, ce n'est pas sa hauteur, bien qu'elle soit considérable (85 mètres), mais l'harmonie de ses proportions. De quelque côté qu'on le considère, on est frappé de cette élégance qui n'enlève rien, selon nous, à l'imposante grandeur de la masse. L'église, nouvellement décorée dans le goût italien, a un caractère particulier qui la recommande à l'attention; ruinée pendant les guerres civiles, comme presque tous les édifices religieux de la contrée, elle a été rebâtie en 1602 par Françoise de Foix, la même abbesse qui restaura l'église de Pont-Labbé. Les voûtes ne furent rétablies qu'en 1770. Ainsi que beaucoup d'églises de nos côtes, l'église de Marennes était fortifiée; peut-être, lors de sa reconstruction, a-t-on voulu conserver ce souvenir en couronnant les murs extérieurs d'un semblant de chemin de ronde qui lui donne l'aspect d'une forteresse. Marennes a conservé quelques anciennes maisons; l'une entre autres, sur la place du Marché, porte dans un cartouche le millésime 1650; nous la croirions plus volontiers de la fin du XVI^e^ siècle, mais elle a pu être édifiée sur un plan plus ancien. Plus remarquable est la façade de l'ancienne loge maçonnique, aujourd'hui chambre des notaires. Nous retrouvons là une porte qui nous rappelle celle du clocher de Saint-Just; même disposition, même choix d'ornements, mais ce qu'on ne reconnaît pas, c'est l'habileté de la main et la sûreté de l'exécution.

Le dîner nous réunit tous à l'hôtel du Commerce, dîner plein de gaîté et d'entrain, où chacun échange ses observations de la journée en sablant joyeusement le champagne que nous offre un de nos confrères de Marennes, M. Florentin. Mais le sifflet strident de la locomotive nous appelle à la gare. On monte en wagon; aussitôt une pluie battante vient en fouetter les vitres; qu'importe? Dans une heure chacun reposera sous son toit; la journée a été favorisée par un soleil splendide et l'on applique à notre président ce que Virgile, parlant du beau temps et de la pluie, disait de l'empereur Auguste :

Divisum imperium cum Jove *præses* habet.

D. D'AUSSY.

Digitized by Google

## NOTES DE L'ÉTAT CIVIL

### I. — NÉCROLOGIE

Le 26 mars, est décédé à Fontainebleau, où il s'était retiré depuis 25 ans, Jean-François-Honoré Bonhomme, né à La Tremblade, le 29 janvier 1811, de Jean-Baptiste-Louis Bonhomme, ouvrier en bouteilles, et de Marthe-Honorine Viaud. A la mort de son grand-père maternel, Jean-Louis Viaud, notaire à Cozes, décédé le 8 mars 1818, ses parents vinrent habiter Cozes. C'est là qu'il fut mis à l'école (1818) chez un instituteur, vieux loup de mer, fraîchement échappé des pontons de l'Angleterre. Il enseignait la lecture, l'écriture sans orthographe, les quatre règles, ce qu'il savait. Excellent homme au fond, il encourageait les progrès de ses élèves à coups de nerf de bœuf. C'était l'usage. Bonhomme avait des dispositions à l'étude ; on songea au collège de Saintes. Mais des revers empêchèrent ce projet ; la fortune se trouva fortement entamée par la perte de deux procès qui duraient depuis trente ans, et que Viaud, bon vivant, joyeux compagnon, grand diseur de gaudrioles et grand amateur de gauloiseries, avait laissé traîner dans sa succession. Honoré entra comme clerc dans l'étude de maître Pillet, notaire à Cozes (1818-1851) ; il y resta jusqu'en 1830, et dans ses *Buissons fleuris* il a chanté à son « ami d'enfance, Alphonse Pillard » son séjour en ce modeste bourg :

> ... Je l'ai revu, j'ai revu ce bon Cozes,
> Où notre âme s'ouvrit au doux parfum des roses ;
> Beaux lieux, où chaque écho docile à nos clameurs,
> Babillait avec nous ou pleurait à nos pleurs,
> Et sème encore au loin, comme un bruit de tonnerre,
> Nos deux noms, vrai signal d'épouvante et de guerre.

Le docteur Fleury, médecin, allié à sa famille, devenu sous-préfet de Jonzac (1830-1834), prit le jeune clerc comme secrétaire particulier. Fleury était un esprit fin, orné, littéraire, et avait une riche bibliothèque; le secrétaire complèta un peu son éducation première. En 1832, il entra dans les contributions indirectes et fut nommé surnuméraire à Bordeaux, puis en Vendée, puis commis à pied à Langon et à Saint-Jean d'Angély, où il resta jusqu'en 1840. Beaucoup de pièces de sa jeunesse, restées manuscrites, sont datées de Saint-Jean. Alors il fut appelé comme rédacteur au ministère des finances ; il y devint sous-chef de bureau, et il allait être chef, lorsqu'une maladie du larynx le força à prendre sa retraite.

En 1841, presque à son arrivée à Paris, il publia (Paris, Garnier, in-8°, 10 francs) un roman en deux volumes, *Fiez-vous-y*, où il reproduit certaines phases de sa vie et met en scène plusieurs de ses compatriotes. Les exemplaires en sont fort rares, l'auteur ayant supprimé le livre. Il a publié ensuite : *Œuvres*

Digitized by Google

*inédites de Piron*, avec introductions et notes (Paris, Poulet-Malassis, 1859, XXVIII-413 pages) ; *Madame de Maintenon et sa famille* (Didier, 1863, in-12, 356 p.); *Correspondance inédite de Collé*, avec introduction et des notes (Paris, Plon, 1864, in-8°, 494 pages) ; *Complément des œuvres de Piron, prose et vers* (Paris, Sartorius, 1866, in-18, 391 pages); *Journal et mémoires de Collé* (1748-1772), nouvelle édition (Paris, Didot, 1866, in-8°, trois volumes) ; *Le duc de Penthièvre* (Didot, 1869, in-12, 348 p.; 3 fr.) ; *Le dernier abbé de cour* (Didier, 1873, in-12, 354 p.; 3 fr. 50) ; *Correspondance inédite de Me Théophile de Fernig, aide de camp du général Dumouriez* (Didot, 1873, in-18; 3 fr.); *Correspondance inédite du chevalier Daydie*, faisant suite aux lettres de Mlle Aissé (Didot, 1874, in-18 ; 3 fr.); *Louis XV et sa famille* (Dentu, 1874, in-18 ; 3 fr. 50) ; *Grandes dames et pécheresses. Etudes d'histoire et de mœurs au* XVIIIe *siècle* (Paris, Charavay, 1883, in-12, 377 pages) ; *Voyage de Piron à Beaune, suivi de ses amours avec Mlle Quinault* (Paris, 1884, in-18, VIII-203 pages) ; *Haltes et récits*, prose et vers (Paris, Dentu, 1886, in-18, VII—321 pages) ; *Œuvres posthumes d'Alexis Piron*, (prose et vers), accompagnées de la correspondance adressée à Piron par Mlle de Bar, publiées sur les manuscrits authographes originaux, avec introduction et des notes (Paris, Dentu, 1888, in-12) ; *Madame de Genlis, sa vie, son œuvre, sa mort* (Paris, Jouaust, 1885, in-18, 144 p.; 3 fr.) ; *A travers les buissons fleuris*, poésies (Paris, Ollendorff, 1886, in-18, 176 pages). On y lit, page 123, *Juvenilia*, « à ma sœur » :

> O ma vieille Saintonge ! En mon cœur ton seul nom
> Eveille comme une aube, un matinal rayon...

*Madame de Pompadour, général d'armée*, petit in-12, tiré à 250 exemplaires.

Bonhomme a collaboré au *Constitutionnel*, à *La mère institutrice*, la *Revue contemporaine*, le *Cabinet littéraire*, la *Revue britannique*, etc. Il a fait, en collaboration avec M. Narcisse Fournier, représenter à l'Odéon, le 5 septembre 1863, une comédie en un acte et en vers, *La fille de Dancourt* (Paris, Lévy, 1864, in-12 ; 1 fr.), qui a eu du succès ; et seul *L'exil d'Ovide*, aussi à l'Odéon. Il a donné aussi une édition des *Fables* de Florian.

Sur sa tombe, M. J.-J. Weiss, rédacteur des *Débats*, bibliothécaire du palais de Fontainebleau, a prononcé un discours, dont nous reproduisons un notable passage, emprunté à l'*Abeille de Fontainebleau* du 28 mars : « Les lettres françaises ont été la passion de sa vie ; elles en ont été la marque et la distinction. Jeune, il fut poète. Il chantait la Saintonge, ses buissons fleuris, ses pampres verdoyants, son fleuve ample et doux, la fraîcheur de ses étés caressés par les brises de l'Océan. Il chantait aussi toute chose et tout sujet. Car, pourquoi ne pas le dire ? il n'attendait pas toujours l'inspiration ; il rimait volontiers à propos de rien. Il n'était pas seulement poète;

Digitized by Google

en bon Français du temps jadis, il était aussi métromane. Il a travaillé pour le théâtre, il a fait parler en ses vers, et en vers dignes d'eux, Ovide et Dancourt ; Dancourt, dont il retrouvait le souvenir sous vos ombrages ; Ovide, l'un des maîtres en la gaie science. Surtout, il a vécu dans la pratique constante, dans l'étude minutieuse et amoureuse des écrivains originaux du pays de France. Le dix-huitième siècle fut l'objet favori de ses soins. Il était content lorsque par ses recherches et par ses lectures il avait pu ajouter quelque chose de précis à l'histoire intellectuelle et morale de ce siècle aimé. Assembler et classer les lettres de Collé, ressusciter le vrai Piron, si honnête et si droit, et le dégager des travestissements de la légende, publier quelque nouvelle édition des fables de Florian où le texte, la forme des caractères, le grain du papier, la gravure et l'enluminure ne seraient pas trop indignes de ces agréables bucoliques, dont l'innocence est sans fadeur et la malice sans malignité, c'était là ses occupations et ses plaisirs. Ainsi, les muses ont possédé sa vie, embelli sa vieillesse, elles ont appris à répéter son nom. La ferveur de son culte pour elles lui a valu une place certaine, si modeste qu'elle fût, dans leur glorieux cortège. Il savait jouir de cette place et il en jouissait ; il en était fier et heureux, quand la maladie suprême et la mort sont venues le chercher. Ses souffrances, aux derniers moments, n'ont été ni légères, ni courtes. Du moins, il a eu cette consolation que la compagne fidèle de sa vie l'a aidé par ses tendres soins à les supporter. Il est mort, sous l'œil des siens, fidèle aux croyances religieuses dans lesquelles il avait été nourri. Il a terminé dans la paix chrétienne une existence que le culte désintéressé des lettres avait rendue constamment heureuse et utile. »

Officier de l'instruction publique, Bonhomme avait été lauréat de l'académie française (Prix-Mombine), en 1885. Il laisse plusieurs ouvrages entièrement terminés, notamment un travail sur La Condamine et une étude biographique et bibliographique sur Perrault, l'auteur des *Contes*.

Honoré Bonhomme avait un frère, Jean-Antoine-François, né à Cozes, le 11 mars 1806, mort en 1882, qui a eu trois filles et deux garçons, dont l'un est M. l'abbé Frédéric Bonhomme, curé de Courant.

—

Le 15 avril, est décédé à Rochefort, Jean-Raymond-Benjamin-Isidore-*Nestor* Cardes, né en 1826, à Toulouse, mais originaire d'Arvert, par sa mère, née Dournie, époux de Marie-Evelina Rey, négociant, ancien conseiller municipal, mort du chagrin causé par la douleur d'avoir perdu, en novembre dernier, au Tonkin, son fils aîné, médecin de marine de 1re classe. Il a publié en 1871, sous le pseudonyme de Raymond (N. C.), une brochure de 76 pages, *Causerie à propos d'un projet d'agrandissement du cimetière de Rochefort*. C'était, à

Digitized by Google

l'époque où nous laissions ensemble les bancs du collège, un esprit chercheur. Il me communiqua en 1845 un fort beau volume manuscrit contenant les poésies d'Eugène Tavard, qui à cette époque habitait Rochefort où il était né. Ces poésies ont-elles été publiées ? Une d'elle est intitulée *Ma Saintonge*.

Ton vieux temps n'est-il pas riche de poésie,
De chroniques, d'éclat, de légendes, de saints?
Ne possèdes-tu pas une mythologie
Où lutins et démons t'entourent par essaims...
. . . . . .
En songeant qu'en ton sein où je reçus le jour
J'ouvris mon âme à la lumière,
Mon cœur à l'amitié d'un frère
Et mon âme encor vierge aux douceurs de l'amour.

Tavard a publié *Le chemin de fer de Paris à Orléans* (1843); *Les effets et les causes. Histoire lamentable échafaudée sur une queue de billard* (Rochefort, 1846); *Les premières et les dernières amours*, comédie en cinq actes (Paris, Tresse, 1841).

J. MARCHAND.

—

Le 8 mai, est décédée à Paris, dans sa 82e année, la vicomtesse de Poli, née Hémery, veuve, le 3 mars 1848, de Philippe, comte de Poli, chevalier de la légion d'honneur, chef de bataillon au 21e de ligne, mort des blessures reçues en réprimant l'insurrection, et à qui la ville d'Orléans a érigé un monument de sa reconnaissance. En 1849, lorsque le choléra sévissait avec fureur et que les ensevelisseurs manquaient, madame de Poli, dame de charité à Ménilmontant, ensevelit plus de cent ouvriers tués par le fléau; et en 1871, la société des secours aux blessés des armées lui décerna une croix de bronze. « Plus d'une fois, dit la *France nouvelle* du 13, elle avait témoigné le désir qu'aucune dépense ne fût faite pour la notification de son décès, et que la somme que devraient coûter les lettres de part fût distribuée aux pauvres: sa mort même serait ainsi un suprême acte de charité. Les membres de la famille et les amis les plus intimes avaient été seuls convoqués ; cependant l'église de Saint-Ferdinand était remplie d'une assistance où se confondaient tous les rangs de la société ; la douleur des enfants de la vénérée comtesse n'avait d'égale que celle de ses fidèles serviteurs et des pauvres pleurant leur bienfaitrice ». Elle était la mère de notre confrère et compatriote Oscar de Poli, de Rochefort, ancien préfet, publiciste, président du conseil héraldique de France, etc.

—

Le 28 mai, est décédé à Cognac, âgé de 77 ans, Thomas-Félix Gay de La Chartrie, docteur en médecine, époux de Marie-Thérèse-Clarice Jaulin. Né en 1813 d'une famille qui a fourni

Digitized by Google

des membres à l'échevinage de Cognac, il fut reçu docteur en 1836 à Montpellier ; en 1852, il avait succédé comme médecin des épidémies de l'arrondissement de Cognac à Pierre Boulay, mort le 11 août 1868, âgé de 82 ans. Il avait reçu du gouvernement une récompense pour le dévouement dont il avait fait preuve en 1840 à Marseille, pendant une terrible épidémie qui décima cette ville. Voir l'*Ere nouvelle* de Cognac du 1er juin.

—

Le 2 juin, est décédé, à La Rochelle, Thomas-Jean-Baptiste Guillou, époux Valleau, entrepreneur de menuiserie, âgé de 67 ans, qui fut, dit l'*Echo rochelais* du 4, « l'un des types du chef d'atelier, du patron chrétien et du père de famille. Il a su honorer sa modeste profession de menuisier par le travail, l'intelligence et la probité, qui depuis 40 ans lui avaient acquis la confiance et l'estime de tous. C'est à sa direction que nos architectes ont confié souvent l'exécution des travaux les plus délicats de son métier, et, dans ces dernières années, les boiseries remarquables qui ornent notre hôtel de ville... Monseigneur l'évêque a tenu à donner à ce digne ouvrier un témoignage particulier d'estime en venant le bénir sur son lit d'agonie. » Guillou était beau-frère de M. l'abbé Valleau, archiprêtre de Saintes. Un ami du défunt, M. F. Révol, a prononcé quelques paroles sur sa tombe, faisant remarquer, dit le *Bulletin religieux* du 7, « que toutes les classes de la société, la classe ouvrière comme les autres, ont leurs hommes méritants dont la mort doit être enregistrée comme une perte douloureuse, et dont la vie laisse de fortifiants et consolants souvenirs. »

—

Le 5 juin, est décédé, à Rochefort, Eloi-Jean-Victor La Berge, officier de la légion d'honneur, capitaine d'artillerie de marine en retraite, âgé de 70 ans, veuf de Marie-Elisa Friocourt.

—

Le 13, est décédé, à La Rochelle, Charles-Julien Romieux, âgé de 52 ans, époux Dammien, négociant, consul de Belgique.

---

### II. — MARIAGES

Le 20 mai, a été célébré à Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, le mariage de M. le baron Boutaud de La Villéon, capitaine au 12e régiment de dragons, fils du vicomte Boutaud de la Villéon et de la vicomtesse, née O'Tard de La Grange, avec Mlle Jeanne Archambault de Beaune, fille d'un colonel de cuirassiers tué à Reischoffen, belle-fille d'Albert Duruy.

Les Archambault de Beaune, famille de Touraine, portent d'après le *Nobiliaire universel* de M. de Magny (1860) : *De gueules au chevron d'argent accompagné de trois roses de*

Digitized by Google

*même, deux en chef et une en pointe.* Dans un acte, en date du 23 mai 1778, passé devant maître Gervaize et son confrère, notaires à Tours, pour opérer le partage, entre ses six enfants, de la succession de René-Georges de Laviollière, de l'île d'Oleron, on voit figurer Emilie de Laviollière, épouse autorisée et assistée de Joseph Archambault de Beaune, conseiller du roi, notaire à Tours, demeurant ensemble à Tours, paroisse de Saint-Pierre du Boille.

Rappelons le mariage (12 mai 1889), de M. Jean-Joseph-Gaston Boutaud de La Villéon, sous-lieutenant au 20e dragons, fils de Louis-Adolphe, baron Boutaud de La Villéon, et d'Anne-Marie-Amélie Gardon, avec Mlle Elisabeth-Marguerite-Hélène de Lagarde, fille de Paul-Emile-Marie-Juvénal de Lagarde et d'Hélène-Jeanne-Antoinette de Lisle de Falcon de Saint-Geniès.

—

Le 24 mai, M. Jean-Maurice-André Chapron, sous-préfet de Sisteron (Basses-Alpes), fils de l'ancien préfet de la Charente-Inférieure, a épousé Mlle Nancy-Marie-Marguerite Boulineau, à La Rochelle, fille de M. Boulineau, capitaine de vaisseau.

—

Le 28 mai, a été célébré au temple de l'avenue de la Grande-Armée, à Paris, le mariage de M. Marcel Delmas, ingénieur civil à La Rochelle, fils du député de La Rochelle, avec Mlle Marguerite-Hilda Waddington, à Saint-Léger du Bourg-Denis, fille de M. Richard Waddington, député de la Seine-Inférieure, riche industriel de Rouen, nièce de M. William-Henri Waddington, ambassadeur de France à Londres, membre de l'institut, sénateur, ancien ministre.

---

## ARCHÉOLOGIE

—

M. Roullet a offert, au musée de Saintes, un modillon d'un entablement romain, et une des briques trouvées à Suzac, commune de Saint-Georges de Didonne. Cette brique porte le cachet de MERVLA CVBVS, et ressemble à celle qu'a décrite l'*Epigraphie santone*, page 68. Voir, pour cette marque de potier romain, le *Bulletin* de mars dernier, t. x, p. 107.

—

### I

EPITAPHE D'UN AFFRANCHI DE C. JULIUS VICTOR.

En réparant le mur de l'hospice qui domine la porte Saint-Louis à l'angle est, M. Lesueur, économe de l'hospice, a trouvé

Digitized by Google

une pierre, haute de 0m64, large de 1m15, épaisse de 0m50. La partie inférieure a conservé trace d'un rebord. Il y a sur deux lignes cette inscription, malheureusement incomplète, du nom du dédicant et probablement de la première ligne qui devait porter la moitié d'un sigle D. M.

C. IVL. VICTORIS. L. T(////
BI. ET. LIBERIS. POSTER///

c[*aivs*] i[*vlivs*] VICTORIS L[*ibertvs*] TO... (*si*)BI ET LIBERIS POSTER (*isqv eorvm*).

*CAIUS JULIUS TO..., AFFRANCHI DE CAIUS JULIUS VICTOR, A ÉLEVÉ CE MONUMENT POUR SOI, SES ENFANTS ET LEURS DESCENDANTS.*

Les lettres, peu profondément gravées, ont à la première ligne 85 millimètres et 75 à la seconde. Ce qu'a de remarquable ce texte épigraphique, c'est la mention de Caius Julius Victor, ce Victor dont nous avons la quadruple inscription funéraire. (Voir *Bulletin*, VIII, 387 et 416, et IX, 104). Le nom de l'affranchi est difficile à indiquer avec certitude ; il commençait par TO ; or, dans les inscriptions nous trouvons : *Touto*, *Toutillus*, *Togiacus*, *Togius*, *Togonius*, etc.

## II

### Les fers a hosties de la Saintonge

M. Augier, peintre de Bordeaux, ayant été appelé en Saintonge pour y décorer quelques églises, a découvert dans cette province plusieurs fers à hosties (1) dont il s'est empressé de m'adresser des estampages (2), sachant mon goût pour ce genre d'études et la collection que j'ai entreprise à ce sujet depuis une trentaine d'années.

M. Audiat, qui s'intéresse si particulièrement à l'archéologie d'une contrée qu'il a lui-même fouillée avec autant de succès que de persévérance, m'a prié très obligeamment d'écrire une note sur ces ustensiles liturgiques, qui jusqu'à présent, dans la contrée, n'ont encore été l'objet d'aucun examen sérieux.

Je me rends volontiers à son désir, quoique j'eusse préféré attendre quelque peu. En effet, neuf spécimens sont à peine suffisants pour bien juger de l'ensemble. Cependant, par comparaison avec d'autres provinces, comme le Poitou et l'Anjou,

---

(1) Les neuf fers que je vais décrire ont été rencontrés dans la Charente-Inférieure.

(2) M. Augier recueille non seulement les estampages, mais aussi les fers eux-mêmes, quand il peut s'en procurer, ce qui devient assez facile : car les curés, trouvant des hosties toutes faites dans le commerce, cessent d'y tenir comme à un objet utile.

Digitized by Google

qui sont assez rapprochés de la Saintonge, je puis poser des conclusions, que des recherches ultérieures développeront.

Les fers saintongeais appartiennent à deux périodes bien distinctes : le moyen âge et l'époque moderne. Le XIII^e^ siècle renouvelle le type, laissant de côté les fers des siècles antérieurs ; le XVII^e^, qui a d'autres idées et des procédés plus artistiques, change et abandonne les moules gothiques. Puis, l'hostie était petite ; on la veut dès lors plus large : la crucifixion est maintenue, mais on remplace la majesté par la résurrection, même par l'exposition du Saint-Sacrement ; et, sur les petites hosties, si l'on conserve la crucifixion, on ajoute l'agneau pascal, et l'on modifie profondément les monogrammes, s'arrêtant exclusivement au nom de Jésus, tel que l'ont adopté et propagé les jésuites.

Les fers, cessant d'être immuables dans leur iconographie, se transforment donc tout d'un coup pour se mettre au niveau du goût dominant. Meilleurs comme gravure, ils perdent à un autre point de vue, qui est celui du symbolisme et de l'appropriation directe.

Ces principes posés, j'aborde la description de chaque fer en particulier. Je serai bref : car mes observations ont déjà été formulées ailleurs, et il serait fastidieux de les répéter sans motif. Cependant, je dois insister sur tous les détails caractéristiques, me conformant à l'ordre chronologique, qui offre l'avantage de faciliter la comparaison entre les œuvres similaires.

J'espère que ce travail ne sera qu'une introduction à une étude complète sur les fers saintongeais. Maintenant que l'attention est portée sur ce point, il est tout naturel qu'on nous vienne en aide par de nouvelles recherches et l'envoi d'estampages, qui permettront de revenir sur la question, de façon à l'épuiser.

*
* *

Le fer de Dampierre sur Boutonne est large de dix-sept centimètres et haut de dix. Les hosties y sont ainsi disposées : deux petites de trois centimètres pour la communion des fidèles, entre deux grandes pour la communion du prêtre, d'un diamètre de six centimètres.

Les petites hosties, superposées en pal, se composent d'un filet pour le découpage, d'un cordon strié qui délimite le champ, d'un monogramme et de trois roses à cinq lobes arrondis, celle du milieu surmontée d'une croix hastée et trifide aux extrémités. La rose, par sa couleur et ses épines, fait allusion aux souffrances de la passion, et la croix précise le mode de rédemption du genre humain. En haut, le monogramme du nom de Jésus est écrit entre deux lignes, INS ; le graveur, par une distraction qui se rencontre ailleurs, a substitué N à H, c'est-à-dire qu'il a oublié la hampe, ce qui dénature la consonne. (1)

(1) Sur le fer de Monts (Vienne), on lit INC pour IHC.

Digitized by Google

Or IHS est pour *IHesus*, qui a fait passer dans l'usage latin la forme grecque, plus caractérisée dans le second monogramme, dont la finale est un *sigma* en C. XPC (1) signifie *XPictoc* pour *XPistus*

La crucifixion, la première des grandes hosties, n'ayant pas de place pour le titre au sommet de la croix, l'a descendu dans le champ, où il est écrit suivant la forme traditionnelle INRI, avec les lettres médianes prolongées en branches de rosier, à fleurs épanouies. Elles sont en gothique ronde, non gravées, mais frappées avec un poinçon, dont on suit parfaitement le contour rectangulaire. La croix est un bois plat et sans épaisseur. Le Christ y est attaché par trois longs clous. Les plaies des mains et du côté laissent couler chacune un triple filet de sang, terminé par une goutte lette. La tête entourée du nimbe crucifère, incline légèrement à droite; un linge étroit et serré ceint les reins ; les jambes superposées sont vues de profil. Le soleil en étoile à cinq rais et la lune, en croissant, surmontent le croisillon.

Aux deux grandes hosties, le pourtour est délimité par le filet de découpage et intérieurement par deux lignes striées. Au Christ en croix fait pendant le Christ assis en majesté, c'est-à-dire glorieux, après sa résurrection et son ascension. Le trône a son siège treillissé, soutenu par deux colonnettes, accompagné de trois roses rangées en *fasce*, comme dit le blason, et flanqué aux accoudoirs d'une double volute, agrémentée d'une rose, fleur qui, à cette place, symbolise la joie du triomphe. Dieu se reconnaît au nimbe croisé qui lui est propre, au globe du monde crucigère qu'il a racheté par sa croix et à la bénédiction latine qu'il donne à trois doigts de la main droite. Vêtu d'une tunique, ceinte à la taille, et d'un manteau étroit, il est figuré sans pieds, pour symboliser son immobilité (2) en opposition avec sa vie active.

Nous sommes ici tout-à-fait à la fin du XIII^e^ siècle, comme sur le fer suivant.

***

A Saint-Germain du Seudre, les deux petites hosties sont superposées entre les deux grandes. Les dimensions, pour les unes et les autres, ne varient pas avec Dampierre. En haut, la face du sauveur, connue sous le nom de Sainte-Face, est entourée d'un nimbe crucifère, à lignes courbes et perlées : elle est une des caractéristiques du temps (3). En bas, le monogramme du nom de Jésus, IHS, est surmonté d'un sigle arqué, avec

---

(1) Je constate IHC à Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne) et XPC à Gourgé (Deux-Sèvres), Curçay (Vienne) et Charroux (Vienne).

(2) « Rerum Deus tenax vigor,
Immotus in te permanens. » *Hymne de none.*

(3) Fers de Dissais (Vienne), de Charroux, du musée d'Angers et de celui de Tours.

Digitized by Google

petite croix pattée en acrotère et roses sur pédoncules aux côtés.

L'iconographie des deux hosties sacerdotales reproduit le même type que précédemment, mais avec un dessin plus gras et à cette différence près : à la crucifixion, le soleil a six raies la tête est presque droite ; N et R, aussi poinçonnés, se prolongent en palmettes (1) ; à la majesté, trois croix remplacent les trois roses (2) et deux fenêtres (3) les accoudoirs du trône. Chaque baie, partagée en deux par un meneau, est acostée d'un clocheton, et surmontée d'une aiguille à végétation sur les angles. Le sens de cette double fenêtre est connu depuis longtemps, les écrivains du moyen âge l'ayant révélé : elle signifie les deux testaments, l'ancien et le nouveau, le Christ étant déclaré la pierre angulaire qui les unit et la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde.

*
* *

A Saint-Maigrin, l'iconographie se maintient la même pour les hosties du sacrifice, tandis qu'une variété s'introduit dans celles de la communion. Le style est lourd, l'exécution grossière et la remarque capitale consiste dans le poinçon, composé de deux C adossés et pointés au centre : ce contrôle est fréquent sur les anciens fers (4). Au pourtour, plus de stries mais une enfilade de perles.

A la crucifixion, le soleil est une véritable étoile à huit rais, et le jupon étroit, les clous sont réduits à trois et le double monogramme IHS XPS est substitué dans le champ au titre. La tête, nimbée comme il convient, penche très peu et la figure grimace. Aucune plaie ne saigne.

La majesté montre un siège perlé et à colonnettes accouplées, ce qui est la variante importante, ainsi que les trois étoiles qui symbolisent le ciel (5). La main levée pour bénir est hors de proportion avec le bras. Suivant une pratique qui commence vers cette époque, le globe terrestre est partagé par deux lignes, une verticale et une horizontale, qui établissent comme trois compartiments ; en effet, on ne connaissait alors que l'Europe, l'Asie et l'Afrique, nommément désignées sur un panneau peint de la collection Campana.

Des deux petites hosties, celle d'en bas représente la crucifi-

---

(1) Fer des Trois-Moutiers (Vienne).
(2) Il n'est pas impossible que roses et croix soient une allusion à la Trinité. Les trois croix ont cette signification précise, à l'époque mérovingienne, par exemple, à Monza (Italie).
(3) Fers du musée de Tours, de celui d'Angers, de Dissais, de Sainte-Croix de Loudun (au grand séminaire de Poitiers), et de la collection Michel, à Angers.
(4) Fer de Châtellerault, au musée de la société des antiquaires de l'Ouest.
(5) Fer de Châtellerault.

Digitized by Google

xion avec les initiales I. X (1), et celle d'en haut, la majesté. De part et d'autre, le nimbe n'a pas de croix, faute de place suffisante pour la tracer. Si le premier sujet est commun sur les hostics destinées aux fidèles, je ne puis en dire autant du second, que je regarde même comme une exception. Le graveur ne s'est pas mis en frais d'imagination, se contentant de reproduire en petit les hosties qu'il venait de faire en grand.

*
* *

Mortiers reste fidèle à l'enseignement traditionnel ; crucifixion et majesté sont ses deux seuls types. En petite hostie, il répète le Christ en croix, avec les premières lettres des monogrammes qui le désignent, I, X.

Le titre est rappelé pour la forme en tête de la croix, où il est posé obliquement. La croix elle-même ressemble plutôt à un bâton rond et mince ; le nimbe consiste en une double circonférence, et dans le champ se lit : XHS, XPS, avec prolongement de X, en longue tige aboutissant à trois points qui font très sommairement un raisin. Le graveur n'a pas compris le premier monogramme, où il a remplacé I par X.

Sur l'hostie de la majesté, le trône, orné de fleurons cruciformes, est soutenu par une série d'arcades (2), cintrées et pointées ; le nimbe redevient crucifère et, au ciel, se mêlent les étoiles et les fleurs de lis (3), parce que le Christ est à la fois Dieu et roi.

Les contours des hosties sont doubles pour les petites, triples pour les grandes et en filets profondément creusés ; mais à ces dernières s'ajoute en bordure une succession de perles et de rosettes.

La gravure est médiocre et un peu sèche ; quoique les lettres, comme à Saint-Maigrin, aient par certains côtés une physionomie romane, nous sommes arrivés au XIV^e^ siècle à son début. Le type est si bien celui d'autrefois, que le Sauveur sur son trône n'a pas repris ses pieds.

*
* *

L'époque intermédiaire fait défaut; nous sautons sans transition au XVII^e^ siècle avec le fer des visitandines de La Rochelle, qui appartient actuellement à M. Bichon, prêtre retraité à Saint-Eutrope de Saintes.

Les petites hosties, superposées au centre, n'ont pas tout-à-fait trois centimètres de diamètre, les autres sont exagérées jusqu'à sept et demi. A celles-là, la bordure offre une série de

---

(1) Fer de Mailhac (Haute-Vienne).
(2) Fer de Châtellerault.
(3) Fer de Châteauponsac (Haute-Vienne).

Digitized by Google

feuilles reliées entre elles de manière à former comme une couronne, d'une part au nom, et de l'autre à l'agneau. Le monogramme est celui que mirent en vogue les jésuites, IHS, avec croix sur la lettre centrale, et, au-dessous, les trois clous enfoncés dans un cœur, pour indiquer les cinq plaies. Plus bas, l'agneau pascal, marchant sur une terrasse ; à gauche, malgré la tradition qui le veut à droite; détournant sa tête, nimbée en l'air à simple filet et tenant d'une de ses pattes la croix à laquelle flotte un étendard.

L'hostie de consécration se recommande à l'attention par sa bordure, qui, à l'intérieur, consiste en un chapelet de perles ou un chapelet de cinq dizaines à *Pater* saillants ; puis, à l'extérieur, projette des rayons droits et flamboyants (1), où se jouent des têtes d'anges ailées, bouffies comme on les faisait à l'époque.

Sur le calvaire gazonné git le crâne d'Adam et est plantée la croix, qu'assujettissent deux éclats de bois. Le Christ est couronné d'épines, sa tête tombe, le linge de ses reins est noué au côté droit ; le titre est une banderole contournée, écrite à ces initiales INRI. La Vierge, abimée dans sa douleur, fait face à saint Jean, qui contemple son maître ; leur nimbe est gravé à l'italienne, en perspective.

La messe a pour but de remémorer la passion du Sauveur et aussi d'honorer sa résurrection (2). A la seconde hostie, le Christ, drapé dans son suaire (3), s'élance du tombeau : la tête rayonne, la droite montre le ciel et la gauche tient, en signe de triomphe sur la mort, une croix pommetée, à la traverse de laquelle est fixé un étendard à double flamme.

Le chapelet, représenté ici d'une façon absolument inusitée, remémore ce que saint Dominique a appelé *mystère douloureux* et *mystère glorieux*. La gloire n'est plus désormais que la scène qui y conduit et non la majesté qui en est la manifestation. Les idées changent, sans pour cela s'améliorer.

*
* *

Le fer de La Rochelle conservait la forme rectangulaire, tout en abattant les angles ; celui des religieuses de la Providence, à Saintes, préfère la forme elliptique qui prédominera désormais. La grande hostie atteint un diamètre de huit centimètres et la petite s'élargit aussi ; mais l'iconographie n'est pas modifiée pour cela, à part de minuscules détails.

---

(1) Le prophète Isaïe justifie cette disposition par ces deux versets du chapitre LX : « Jéhovah sera pour toi une lumière éternelle. — Jéhovah sera ta lumière éternelle ».

(2) Le prêtre dit après la consécration : « Unde et memores, Domine, nos servi tui sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui domini nostri tam beatæ passionis necnon et ab inferis resurrectionis ».

(3) Le suaire était pourtant resté dans le sépulcre, ainsi que le chante l'église le jour de pâques dans le *Victimæ* : « Angelicos testes, sudarium et vestes ».

Digitized by Google

En haut, le nom de Jésus, complètement jésuitique, avec les trois clous dans le cœur et l'auréole en bordure ; en bas, dans la même auréole, l'agneau pascal couché, ce qui est une faute : car saint Jean le vit debout, *stantem*.

A La Rochelle, la résurrection est à droite, qui est la place d'honneur ; à Saintes, elle passe à gauche. Cela provient de ce que le graveur a pris, non la droite du fer comme il le devait, mais la sienne propre.

La crucifixion, mal dessinée, exhibe un corps singulièrement allongé et amaigri. La tête n'a qu'un rayonnement, ce qui est trop peu, puisque le Saint-Siège l'a réservé comme signe distinctif des bieheureux. La croix est en bas, le titre INRI est inscrit sur une tablette montée sur une tige. Sur le calvaire herbu gît le crâne d'Adam (1). En bordure, quatre têtes d'anges ailées sont séparées par des branches entrelacées de l'olivier et du palmier, pour indiquer la paix qu'a procurée au monde le sang versé (2), et la récompense (3) que mérite un tel sacrifice.

A la résurrection, mêmes têtes d'anges qu'illumine la lumière céleste. Le Christ triomphant, bénissant à trois doigts, l'étendard crucifère dans la gauche, la tête lumineuse, le manteau rejeté en arrière, s'élance au-dessus de son nom, IHS, qu'accompagnent les trois clous, réunis par la pointe, de sa passion douloureuse (4).

*
* *

Au siècle dernier, l'abbaye des dames, à Saintes (5), introduisit un élément nouveau, celui de l'eucharistie, dans l'iconographie des hosties, qui ont conservé leurs dimensions exagérées.

Aux petites hosties, la crucifixion sur le calvaire à hautes herbes et l'agneau pascal debout, sur une terrasse, avec la croix-étendard, la tête contournée et nimbée à distance.

Sur les grandes, voici d'abord la crucifixion, titre INRI, bois veiné, tête entourée de rayons, crâne d'Adam, fleurettes ornant la colline, ces pâquerettes que le peuple a su si bien désigner pour rappeler le temps précis de leur floraison ; en bordure, têtes d'anges et épines entrelacées.

En vis-à-vis, l'eucharistie : car, selon saint Thomas d'Aquin,

---

(1) Fer de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

(2) « Pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cœlis sunt ». (S. Paul, *Ad Colossen.*, I, 20).

(3) « Da per matrem me venire
Ad palmam victoriæ ». (*Stabat*).

(4) Fers du Calvaire, à Poitiers (1656), et de Montfaucon en Argonne (Meuse).

(5) On attribue ce fer à la dernière abbesse, madame de Parabère ; ce serait le descendre trop bas : son style reporte au règne de Louis XIV.



Digitized by Google

elle est le mémorial permanent de la mort du Sauveur (1). La bordure, par des têtes d'anges, rappelle la nourriture céleste qui devient la nôtre (2). Dans le champ, sur un terrain herbu, s'épanouit un rosier en fleur, au-dessus duquel deux anges, agenouillés d'un seul genou, élèvent un ostensoir. Leur tunique, fendue sur le côté, laisse voir leur jambe nue; leurs courtes ailes sont dressées (3).

L'ostensoir a une forme particulière : elle combine ensemble le calice et le soleil, ce que faisaient en France les églises pauvres (4). Le calice est svelte et de sa coupe sort une sphère, marquée d'une croix et dardant des rayons droits ou flamboyants (5).

Le but est de provoquer l'adoration : « Adoro te supplex, latens Deitas. »

*
* *

Les deux petites hosties sont prises entre les deux grandes : en haut, le monogramme habituel, IHS; en bas, l'agneau pascal, debout, à gauche, tenant la croix.

A droite, dans une auréole analogue à celle des visitandines, le Christ meurt sur la croix : tête rayonnante, croix fixée avec des éclats de bois, titre ordinaire INRI. L'autre grande hostie mêle, dans la bordure, les têtes d'anges aux branches d'olivier

---

(1) « O memoriale mortis Domini,
Panis vivus, vitam præstans homini » (*Adoro te*).

(2) « Ecce panis angelorum,
Factus cibus viatorum,
Vere panis filiorum » (*Lauda Sion*).

(3) Ezéchiel est plus logique quand il dit que l'ange étant au repos, ses ailes sont abaissées : « Ex audiebam sonum alarum... cum ambularent, quasi somnus erat multitudinis... cumque starent, demittebantur pennæ eorum.... stabant et submittebant alas suas » (I, 24-25).

(4) M. Odiot possède « un ciboire-ostensoir », fabriqué « au delà des Pyrénées » au XVI[e] siècle. « La coupe pose dans une fausse coupe très renflée sous ce culot, et son couvercle est amorti par un disque vertical à jour destiné à recevoir l'hostie. La tige à balustre pose sur un pied à moulures accentuées, décoré de mascarons et de grotesques (*Gazette des beaux arts*, t. XVIII, 2[e] pér., p. 556).

« Le vaysseau d'or fin que l'on porte le *corpus Domini*, o la plactayné d'icelluy » (*Inventaire de Notre-Dame de Fontenay*, 1537). Si ce *vaisseau* avait sa patène, c'était donc un calice.

« Veu que la custode qui tenoit le saint sacrement n'est dorée que par le dedans (n'est-ce pas plutôt *dehors* ?), ordonnons qu'elle le sera promptement pour y tenir le saint sacrement sans linge. Ensemble sera fait un soleil d'argent pour exposer le saint sacrement et le porter en procession, lequel pourra être mis sur la dite custode. » (*Ordonnance de l'archevêque de Bordeaux, en 1612, relative à Soulac*). — « Plus, un grand reliquaire, sur lequel on a monté un soleil d'argent doré » (*Inv. de Soulac*, 1676).

« Un rayon d'ostensoir sans pied » (*Inv. de Lescure*, 1790). Un procès-verbal de l'an 1792, constatant la visite faite par la municipalité à l'église de La Linde, porte : « De là nous avons été au maitre-autel, avons ouvert le tabernacle et avons apercu le rayon garni d'espèces sacrées et le ciboire avec son couvercle ». (Goustat, *La Linde*, p. 254).

(5) Fer de Brocas (Landes).

Digitized by Google

et de palmier ; au milieu, les trois clous, le nom de Jésus en lettres ornées, IHS, et à la partie supérieure, dans une auréole de nuages lumineux et d'anges, le Christ debout (1) dans une attitude pareille à celle des fers de La Rochelle et de Saintes.

Tout cela est bien ordinaire et assez maigrement exprimé. L'intérêt archéologique résulte de la signature, qui donne le nom du graveur et le lieu de sa résidence (2) :

JOVRJON·A· S·ESTIENNE·

Ce fer « appartient à l'église Saint-Vivien de Pons, où il a été laissé par le curé qui y est venu après la révolution », m'écrit M. Augier.

***

Le fer de Marennes est aussi mal gravé que mal dessiné. Avec lui se clôt la série du XVIII[e] siècle. La disposition et la dimension des hosties restent les mêmes, et trois sujets seulement les décorent.

La crucifixion se répète sur les deux grandes hosties. La croix est calée dans le sol et paraît beaucoup trop longue par rapport au supplicié ; le titre INRI semble une banderole de papier posée de travers. La tête est sans nimbe, ce qui étonne d'autant plus que ce signe de la sainteté n'a pas été refusé aux deux témoins de l'agonie, la Vierge et saint Jean. De chaque côté, des nuages épais lancent de courts rayons dans la direction du Christ. Est-ce la lumière qui se voile ? Sont-ce les ténèbres qui approchent ? Avons-nous là un souvenir de l'extinction des feux des deux astres que le moyen âge a constamment fait assister à la mort de leur auteur ? L'idée n'est pas clairement manifestée.

La petite hostie, en haut, montre le Christ ressuscité, son étendard en main, motif rare sur l'hostie destinée aux fidèles ; puis, au-dessous, l'Agneau pascal, à gauche, arborant la croix à bannière de son triomphe.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la maison de Sa Sainteté.

## III

### Monuments historiques

Le ministre de l'instruction publique vient de publier (1889) une nouvelle liste des monuments historiques. Elle ne diffère de

(1) Fers de la collection Augier, de Teillou (Deux-Sèvres) et de Champcevinel en Périgord.

(2) Fers de Saint-Pierre de Mont-de-Marsan et de Ponteux-les-Forges, dans les Landes.

Digitized by Google

celle que nous avons publiée, t. VII, p. 151, qu'en deux points, pour la Charente et la Charente-Inférieure : ainsi, pour la Charente, le château de La Rochefoucauld a disparu de la nouvelle liste ; est-ce une erreur ? et pour la Charente-Inférieure, on a ajouté la croix hosannière de Moëze. Mais on y voit toujours figurer à Saintes « le cirque romain » et « restes de l'amphithéâtre.» Nous avons déjà demandé quelle différence on faisait entre le cirque et l'amphithéâtre.

Nous avons imprimé, IX, 373, la loi du 30 mars 1887 relative aux monuments historiques. Nous reproduisons aujourd'hui le décret du président de la république (3 janvier 1889) qui règle les détails d'application de cette loi :

ARTICLE PREMIER. — Le classement, en totalité ou en partie, des immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, est prononcé par arrêté spécial du ministre de l'instruction publique et des beaux arts.

L'arrêté détermine les parties de l'immeuble auxquelles le classement s'applique. Il vise l'avis de la commission des monuments historiques et, s'il y a lieu, ceux du ministre intéressé et des représentants légaux de l'établissement public propriétaire.

ART. 2. — Si l'immeuble appartient à l'état, l'initiative du classement est prise soit par le ministre dans les attributions duquel cet immeuble se trouve placé, soit par le minisre de l'instruction publique et des beaux arts.

En cas de désaccord, le ministre de l'instruction publique et des beaux arts transmet au conseil d'état, avec les observations de son collègue, le projet de décret prévu par l'article 2 de la loi du 30 mars 1887 et l'avis de la commission des monuments historiques et les observations de son collègue.

ART. 3. — Les demandes de classement des immeubles appartenant à des établissements publics sont formées :

1° Si l'immeuble appartient à un département, par le préfet avec l'autorisation du conseil général ;

2° S'il appartient à une commune, par le maire avec l'autorisation du conseil municipal ;

3° S'il appartient à une fabrique, par le trésorier du conseil de fabrique avec l'autorisation de ce conseil ;

4° S'il appartient à tout autre établissement public, par les représentants légaux de l'établissement.

A défaut de ces demandes, le consentement du département, de la commune, de la fabrique ou de l'établissement public est provoqué sur l'initiative du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, par le ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé.

Dans le cas où l'immeuble a fait l'objet d'une affectation, l'affectataire doit être consulté.

ART. 4. — Si l'établisseement public n'a pas donné son consentement, ou si l'avis du ministre sous l'autorité duquel l'immeuble est placé n'est pas favorable, le ministre de l'instruction

Digitized by Google

publique et des beaux arts transmet au conseil d'état, avec le projet de décret et l'avis de la commission des monuments historiques, les observations des administrations ou établissements intéressés et celles de son collègue.

ART. 5. — Le classement de l'immeuble appartenant à un particulier ne peut être prononcé qu'après que le propriétaire en a adressé la demande au ministre de l'instruction publique et des beaux arts, ou qu'il a donné son consentement par écrit.

L'arrêté qui prononce le classement en détermine les conditions et mentionne l'acceptation de ces conditions par le propriétaire.

ART. 6. — Toutes demandes de classement adressées au ministre doivent être accompagnées, entre autres pièces, des documents graphiques représentant l'ensemble ou les détails intéressants du monument dont le classement est demandé et, autant que possible, des photographies de ce monument.

ART. 7. — Lorsque l'accord s'établit entre le ministre de l'instruction publique et des beaux arts et l'établissement ou le particulier propriétaire de l'immeuble, l'arrêté du ministre doit intervenir dans les six mois, à dater du jour de cet accord.

A défaut d'arrêté dans ce délai, le projet de classement est considéré comme abandonné.

ART. 8. — Le classement d'un immeuble n'implique pas nécessairement la participation de l'état aux travaux de restauration ou de réparation.

Dans le cas où une partie de ces dépenses est mise à sa charge, l'importance de son concours est fixée en tenant compte de l'intérêt de l'édifice, de son état actuel et des sacrifices consentis par le département, la commune, l'établissement public ou le particulier propriétaire du monument.

ART. 9. — Le classement d'un immeuble et l'exécution par l'état de travaux de restauration ou de réparation n'impliquent pas la participation de l'état dans les charges des travaux d'entretien proprement dits.

ART. 10. — Tous projets de travaux concernant un monument classé sont adressés ou communiqués au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Si le projet comporte une demande d'allocation sur le crédit affecté aux monuments historiques, il est accompagné de pièces établissant : 1° la situation financière du département, de la commune ou de l'établissement public qui sollicite la subvention ; 2° le montant des sacrifices consentis soit par l'établissement, soit par le particulier propriétaire, et celui des allocations de toute nature qui pourraient concourir à la dépense.

ART. 11. — Sont compris parmi les travaux dont les projets doivent être soumis à l'approbation du ministre : les peintures murales, la restauration des peintures anciennes, l'exécution de vitraux neufs et la restauration de vitraux anciens, les travaux qui ont pour objet d'agrandir, dégager, isoler et protéger un monument classé, et aussi les travaux tels qu'installation de

Digitized by Google

chauffage, d'éclairage, de distribution d'eau et autres qui pourraient soit modifier une partie quelconque du monument, soit en compromettre la conservation.

Est également comprise parmi ces travaux la construction de bâtiments annexes à élever contre un monument classé.

Aucun objet mobilier ne peut être placé à perpétuelle demeure dans un monument classé, sans l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux arts.

ART. 12. — Les immeubles qui seraient l'objet d'une proposition de classement en cours d'instruction ne pourront être détruits, restaurés ou réparés sans le consentement du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, jusqu'à ce que la décision ministérielle soit intervenue, si ce n'est après un délai de trois mois à dater du jour où la proposition aura été régulièrement portée à la connaissance de l'établissement public ou du particulier propriétaire.

ART. 13. — Si, après le classement d'un monument appartenant à un particulier et en dehors des conditions prévues par l'article 3 de la loi, l'état accorde une subvention pour la conservation ou la restauration de ce monument, l'arrêté ministériel qui alloue la subvention détermine les conditions particulières qui peuvent être imposées au propriétaire, et mentionne le consentement écrit de celui-ci.

ART. 14. — Sont considérés comme régulièrement classés avant la promulgation de la loi :

1° Les monuments classés avec le consentement de ceux auxquels ils appartenaient ou dans les attributions desquels ils se trouvaient placés ;

2° Les monuments qui auraient été classés d'office par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts et dont le classement, après avoir été porté à la connaissance des intéressés, n'aura été l'objet d'aucune protestation dans le délai de trois mois ;

3° Les monuments classés pour lesquels l'état aurait fait une dépense quelconque sur le crédit affecté aux monuments historiques.

ART. 15. — Le délai d'un an, accordé aux particuliers par l'article 7 de la loi pour réclamer le déclassement des monuments pour lesquels l'état n'a fait aucune dépense, ne commence à courir qu'à dater de la notification faite au propriétaire, si elle est postérieure à la promulgation de la loi.

Six mois après la déclaration, le monument est déclassé de droit, sans qu'aucune formalité soit nécessaire.

ART. 16. — Les articles 6, 8 et 10 du présent règlement sont applicables aux objets mobiliers appartenant à l'état, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt national.

ART. 17. — Le classement des objets mobiliers, prescrit par l'article 8 de la loi, est fait par le ministre de l'instruction publi-

Digitized by Google

que et des beaux arts, soit d'office, soit sur la demande du ministre dans les attributions duquel est placé le service auquel ces objets sont affectés, soit sur celle des représentants légaux de l'établissement propriétaire.

ART. 18. — Le classement de ces objets est notifié : si les objets classés appartiennent à l'état, au ministre dans les attributions duquel est placé le service auquel ils sont affectés ; s'ils appartiennent à un établissement public, aux représentants légaux de cet établissement et au ministre dans les attributions duquel il est placé.

En ce qui concerne les départements et les communes, le délai de six mois dans lequel la réclamation peut être faite ne court que du dernier jour de la session ordinaire ou extraordinaire dans laquelle cette notification aura été portée à la connaissance du conseil général ou du conseil municipal.

ART. 19. — A défaut de réclamation de la part de l'établissement public, le ministre dans les attributions duquel cet établissement est placé peut réclamer d'office contre le classement ou le déclassement.

Dans tous les cas où il doit être statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique, le ministre de l'instruction publique et des beaux arts transmet au conseil d'état, avec l'arrêté attaqué et l'avis de la commission des monuments historiques sur la réclamation, les observations du ministre intéressé et, s'il y a lieu, celles de l'établissement public.

ART. 20. — L'action civile ouverte au profit de l'état par l'article 12 de la loi devant les tribunaux civils, ou devant les tribunaux correctionnels si l'instruction est accompagnée d'un délit de droit commun, contre les personnes qui auront contrevenu aux dispositions des articles 4 et 10 de la dite loi, ainsi que celle qui appartient au propriétaire, est, en ce qui concerne les établissements publics, intentée et suivie à la diligence, soit du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, soit des représentants légaux de l'établissement.

ART. 21. — L'organisation de la commission des monuments historiques et le mode de nomination de ses membres sont réglés par décret.

---

## VARIÉTÉS

### I.

#### LES SAINTONGEAIS AU COMTÉ NANTAIS

«*1667, 21 février.*—Ce jourd'huy, en la chapelle rurale de Saint-Méen de Trioubry, en la paroisse d'Avessac, a été célébré par messire Françoys Bourget, prebtre, résidant à la maison noble

Digitized by Google

de Renihel, avec l'autorisation de messieurs les recteur et curés d'Avessac, le mariage de noble seigneur Pierre de Reboul, chevalier, seigneur de Sainte-Foy et de la Forest-Landry, de la paroisse de Verines, évesché de La Rochelle, avec noble dame Julienne de La Bigotaye, dame de La Grehandaye, veuve de messire Françoys de Castellan, seigneur du Clio.

» Pierre de Reboul. Julienne de La Bigotaye. Jacques-Philippe Maudet de Penhoet. Julienne Maudet. Françoise Maudet, L. Bourget, *prebtre*. J. Lejeune, *curé* ».

(Extrait des anciens registres paroissiaux de la commune d'Avessac (Loire-Inférieure).

Ce même Pierre de Reboul figure encore dans les registres paroissiaux d'Avessac, comme signataire au baptême de René-Sébastien Maudet de Penhoët, le 27 mai 1667, et comme parrain de Pierre Terrien, fils d'Etienne Terrien, laboureur, le 5 juin 1667.

La vieille famille de La Bigotaye est originaire de la terre de ce nom, paroisse d'Avessac, évêché de Nantes, qu'elle a possédée jusque vers la fin du XVII^e^ siècle, et qui est maintenant la propriété de la famille de L'Estourbeillon. La maison de La Bigotaye a figuré en Bretagne aux anciennes réformations de la noblesse des XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais n'a pas produit à celle de 1669. Julienne de La Bigotaye fut la dernière héritière de ce nom.

R. de L'E.

## II

### LE PRIEURÉ DE SAINT-VIVIEN A SAINTES.

En faisant aux archives du ministère des affaires étrangères, des recherches dans la volumineuse et si précieuse *Correspondance de Rome*, nous avons mis la main, vol. 341, n° 36, sur une note qui ajoute un petit détail aux pièces si intéressantes, déjà publiées dans le t. XIII des *Archives*, p. 371-473, par M. Louis Audiat, sous ce titre *Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort*. C'est l'extrait d'une lettre du roi au cardinal de Forbin-Janson, du 27 septembre 1691, à Fontainebleau :

« Mon cousin..., je vous envoye deux mémoires dont l'un m'a esté présenté par les prestres de la mission qui demandent l'interposition de mes offices auprez du pape pour l'union du prieuré de Saint-Vivien prez Xaintes à la cure de Rochefort ; ce que j'ay desjà agréé par mon brevet du 24^e^ décembre 1687 ; et comme l'évesque de Xaintes ne peut faire cette union, parce que c'est un bénéfice régulier et qu'il n'apartient qu'au pape de suprimer la régularité, je désire que vous fassiez ce qui dépendra de vous pour leur faire obtenir de sa sainteté ce qu'ils demandent... »

Le brevet du 24 décembre 1687, dont, il est question dans cette lettre, a été publié, p. 423, t. XIII des *Archives*.

Nous regrettons que les deux mémoires que le grand roi

Digitized by Google

mentionne ne figurent pas dans les volumes si intéressants que nous avons parcourus avec bonheur; mais s'il nous est donné de les trouver, nous nous empresserons d'en faire profiter notre Société.

EMILE DU BOYS.

## III

### LE CHEVALIER DE MONTAZET

**Lu à la séance publique de la Société à Saintes, le 23 avril 1890.**

Le chevalier Antoine Malvin de Montazet, né à Agen, le 9 octobre 1715, de Charles Malvin de Montazet et de Jeanne-Françoise de Fontangs, fut nommé lieutenant au régiment du Maine infanterie, le 24 juillet 1733 ; colonel à la suite le 21 mai 1745; colonel commandant le régiment d'Enghien le 7 mai 1758; inspecteur général d'infanterie en mai 1760 ; maréchal de camp en avril 1761 ; grand croix de Saint-Louis vers la même époque et devint le compagnon d'armes chéri de son frère aîné, le comte de Montazet. Attaché successivement aux armées françaises qui se battaient dans les provinces rhénanes sous les ordres du maréchal prince de Soubise, du maréchal de Broglie, du maréchal d'Estrées, et aux armées autrichiennes qui soutenaient la lutte en Saxe, en Silésie et en Bohême, contre le roi de Prusse et son frère le prince Henri, il fut introduit par le comte de Montazet, qui remplissait à Vienne une mission importante, auprès de l'impératrice Marie-Thérèse et des généraux qui commandaient ses armées. Il se fit à la cour et sur les champs de bataille la meilleure réputation, et lorsqu'à leur retour le roi donna au comte de Montazet les fonctions d'inspecteur général, ce fut à la condition de les partager avec son frère le chevalier, qui inspectait l'infanterie aux appointements de 8,000 livres, pendant que lui-même, avec des appointements égaux, inspectait la cavalerie. Il était aussi frère de l'archevêque de Lyon et oncle du marquis qui fit bâtir par Louis le château de Plassac.

C'était un homme du monde accompli, en même temps qu'un excellent officier ; et ses succès de salon furent aussi grands à Vienne qu'à Paris. Lorsqu'il quitta le service, il se retira à Pons, puis alla habiter Saintes, où il mourut dans un âge fort avancé. Poète agréable, ses couplets étaient chantés par toutes les dames du pays. Je connais une de ses chansons que j'entendis souvent fredonner par notre excellente cousine, madame de Blossac et dont j'ai trouvé le manuscrit dans nos papiers, au milieu de bien d'autres vers : elle fut faite en l'honneur d'Anne de Chaumont-Quitry, comtesse d'Amblimont, qui, jeune et charmante, avait conservé sa vertu intacte à la cour de Louis XV où elle vécut longtemps fort admirée. Le roi lui-même essaya en vain auprès d'elle des séductions auxquelles bien peu résistaient : il dut s'avouer vaincu et le respect succédant à l'amour,

Digitized by Google

il lui donna toutes les marques d'estime possibles (1). Mme d'Amblimont, lorsque Montazet lui adressa ces couplets, habitait le château de Saint-Fort sur Gironde, voisin de Plassac et de Pons, résidence habituelle du soldat poète :

Je ne veux plus aimer Annette :
Ses yeux me font trop de rivaux ;
Mon âme est toujours inquiète ;
Jamais mon cœur n'a de repos.
J'entrevois jusqu'à sa conquête
Bien moins de plaisirs que de maux.

Sans doute elle sera fidèle
A qui pourra toucher son cœur ;
Mais son regard dépend-il d'elle ?
En sera-t-il moins séducteur ?
Non, qu'elle soit tendre ou cruelle,
Je veux la fuir pour mon bonheur.

Elle a la mine si coquette,
Le regard si doux, si flatteur,
Que chacun de nous l'interprète,
Mais l'interprète en sa faveur.
J'aimerais beaucoup mieux qu'Annette
Nous traitât tous avec rigueur.

On sent là une réminiscence de l'époque où le jeune Arouet, qui devait bientôt devenir si célèbre sous le nom de Voltaire, offrait des vers aux dames de la petite cour que la duchesse du Maine tenait dans le magnifique château de Sceaux, que le prince de Ligne appelait « la campagne de l'hôtel de Rambouillet. » Tous les beaux esprits du temps se réunissaient à la cour de Sceaux, et la souveraine avait donné le ton de ces louanges pastorales un peu pédantes, dont elle ambitionnait toujours la meilleure part.

Une jolie anecdote se rapporte à cette chanson de Montazet. Un jour, dans une réunion nombreuse, un jeune homme la chanta avec grand succès, et, de plus se fit honneur de l'avoir composée. Le comte de Montazet était là, écoutant et gardant le silence ; un des assistants l'interpellant : « Mais n'est-ce donc

(1) Anne de Chaumont-Quitry naquit au château de Bienfaitte, en Normandie, le 24 juillet 1736. « Elle figurait parmi les dames les plus séduisantes de la cour. La royale favorite, Mme de Pompadour, l'avait connue toute enfant, lors de son mariage avec M. Le Normand d'Etioles, parent éloigné des Chaumont-Quitry ; elle s'était prise d'une belle amitié pour elle, et l'avait attirée dans son cercle d'hommes aimables, d'artistes et de gens de lettres. Au milieu de ce monde charmant la comtesse fit merveille ; elle avait la conversation pleine de verve, les réparties folles de gaieté, jamais mordantes ; avec cela, comme contraste, le jugement sûr, le conseil excellent ; le tout rehaussé d'une physionomie adorable d'espièglerie et de langueur fondues ensemble : c'était des airs de tête tour à tour lutins et mélancoliques, et il semblait qu'une voile humide fut jeté sur l'éclat de ses yeux... Louis XV s'était laissé prendre aux grâces de la comtesse ; mais elle, aucunement touchée des attentions du galant monarque, avait su donner à celui-ci une leçon comme il ne dut guère en recevoir. » (*Souvenirs d'émigration de madame la marquise de Lâge de Volude*, par M. le baron de La Morinerie).

Digitized by Google

pas vous, monsieur de Montazet, qui avez fait cette chanson ? — Oui certainement, répondit-il ; mais, si je l'ai faite, monsieur peut bien l'avoir faite aussi. » (1)

Le comte de Montazet resta toujours l'ami dévoué de la comtesse d'Amblimont qui, après avoir eu la situation la plus brillante à la cour, et tenu grand état à Saint-Fort, puisqu'au mariage de notre parent La Guarrigue, elle y fit servir un dîner de trente personnes en vaisselle plate, et y vit une fois son mari entouré à table de onze autres chefs d'escadre ou officiers supérieurs de la marine royale, tomba, par suite de la révolution, dans une véritable détresse. Le comte d'Amblimont avait dû émigrer, et c'est au service de l'Espagne contre l'Angleterre qu'au milieu d'un triomphe acheté par ses talents et sa valeur, il fut coupé en deux par un boulet anglais, au combat de Saint-Vincent, le 14 février 1797. Madame d'Amblimont s'était réfugiée à Bordeaux dès le départ de son mari ; à sa mort, elle fut menée par madame de Saint-Légier, d'abord à Orignac, puis au château de Lussinet, commune de Saint-Georges de Didonne, et vint, en 1799, habiter Saintes, où elle resta jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 4 mai 1812, dans l'hôtel de Beaumont.

L'adoration dont madame d'Amblimont était l'objet de la part de sa fille la marquise de Lâge de Volude, mère de Stéphanie de Lâge, comtesse Louis d'Isle de Beauchaine, a été admirablement rendue par M. de La Morinerie dans les lettres qu'il transcrit. Il y a là des cris du cœur vraiment éloquents. Madame de Lâge avait 26 ans et elle était à la cour quand elle écrivait à sa mère à Saint-Fort : « Adieu, voyés-moi à genoux à côté de votre fauteuil, vous tenant les deux mains et les serrant, les baisant de tout mon cœur ; et puis je me figure que vous me relevés, passant sur mon visage votre bonne main que je baise encore en dedans..... Me voilà heureuse, puisque maman daigne me dire qu'elle est contente. J'ai baisé cette ligne ; elle me fait tant de bien ! je vous embrasse avec la soumission et le respect d'une enfant, joints à la vive émotion d'un cœur tout à vous.... Je me porte bien ; je ne souffre qu'en vous ; mais c'est bien plus qu'en moi... Il est si doux de demander à sa mère, de la prier ; c'est comme à Dieu !.. Si vous saviés comme je vous aime, si au-dessus de tout, si différemment de tout, maman!... qui est-ce qui peut être mis en comparaison de vous ?... » et ainsi de nombreuses pages d'effusions délicieuses, mais trop longues à citer.

Madame d'Amblimont fut constamment entourée à Saintes d'amis fidèles, de personnes charmantes, qui n'étaient occupées qu'à adoucir les infirmités de sa vieillesse. De son côté, elle se plaisait à faire souvent de petits cadeaux à ses amis, bien qu'elle fut aussi pauvre qu'eux. Un jour, en 1801, elle envoya au comte de Montazet un biscuit de Savoie qui renfermait des gants et des chaussons qu'elle avait faits de ses mains. Celui-ci, toujours poète, répondit à son envoi par ces vers :

---

(1) *Un petit-neveu de Chateaubriand, Edouard de Blossac*, par M. L. Audiat.

Digitized by Google

C'est mon aimable et bonne Annette
Qui me soutient dans ma disette.
Elle se donne mille soins
Pour prévenir tous mes besoins.
Aussi, quoiqu'un peu moins jeunette,
Malgré mes quatre-vingt-six ans,
Je chéris autant mon Annette
Qu'aux plus beaux jours de mon printemps. (1)

Le comte de Montazet était plein d'entrain et d'esprit. Il avait dit un jour, d'un monsieur « qu'il sentait mauvais. » Le propos fut répété, un duel s'en suivit; mais une fois sur le terrain les témoins essayèrent d'arranger l'affaire. Montazet alors dit à son adversaire : « Mon Dieu, j'ai dit que vous sentiez mauvais, et c'est vrai ; mais, si vous me tuez, vous ne sentirez pas pour cela moins mauvais, et si je vous tue, vous puerez bien davantage encore. » L'argument était décisif, et on s'embrassa.

Le comte de Montazet mourut le 11 août 1807, âgé de 92 ans. Il ne put plus aimer Annette.

E. DE DAMPIERRE.

## VII

### LE VIEUX PARTERRE

Lu à la séance de la société, le 1er février 1890

Dans un jardin de presbytère
Le hasard m'a mis sous les yeux,
Ornant un antique parterre,
Les fleurs chères à nos aïeux.

Là s'étalait la giroflée
Auprès du rutilant souci ;
La pervenche bordait l'allée ;
Le muguet s'y trouvait aussi.

On y voyait des renoncules,
Maint tournesol, maint dalhia ;
Pieds d'alouette, campanules,
Etaient mêlés au réséda.

Vrai, cela ne ressemblait guère
A ce qu'on veut en ce moment.
Plus d'un l'aurait trouvé vulgaire...
Et moi je l'ai trouvé charmant.

Oui, ces vieilles fleurs qu'on dédaigne
De me séduire ont eu le don,
Bien qu'aujourd'hui la mode enseigne
Leur irrémissible abandon.

---

(1) *Un petit neveu de Chateaubriand, Edouard de Blossac*, par M. Louis Audiat.

Digitized by Google

J'aime leur air de bonhomie ;
Leur honnête parfum me plaît,
Comme la rustique harmonie
De quelque très ancien couplet.

Elles se montrent sans mystère,
Ingénument, au grand soleil,
Et doivent à la simple terre
Leur éclat robuste et vermeil.

Mais elles sont trop ordinaires
Et croissent, sans discernement,
Partout, chez les millionnaires
Et les pauvres également.

Or, il faut une chose rare
Pour flatter notre vanité.
Plus la nature en est avare,
Plus grande est pour nous sa beauté.

Vivent les tiges exotiques
Dont des savants furent parrains ;
Leurs tons pâles et chlorotiques
Ont des mérites souverains !

Aux étrangères on fait fête...
Cependant les fleurs d'autrefois
Protestent contre la défaite,
Dignes filles du sol gaulois.

Bravo ! plantes de ma patrie,
Qu'on veut proscrire sans raison ;
Offrez à qui vous injurie
Votre éclatante floraison.

Sans souci du dédain frivole,
Faisant fi des goûts inconstants,
Qu'en tous lieux votre graine vole.
Renaissez à chaque printemps.

Arborant gaîment vos pétales,
Fières de vos anciens succès,
Soutenez contre vos rivales
L'honneur des vieux jardins français !

*
* *

Il en est ainsi des vieux maîtres,
Ecrivains des siècles passés,
Fiers esprits, glorieux ancêtres,
Que nous avons trop délaissés.

On leur doit nos belles annales ;
Leur burin fut loyal et sûr...
Mais leurs œuvres semblent banales,
D'un genre trop simple et trop pur.

Digitized by Google

Dédaignant leur limpide phrase,
Leur art lumineux et serein,
On se prosterne avec extase
Devant les pédants d'outre-Rhin.

Avec ces lourds penseurs on pose
Pour aimer les obscurités,
Et chaque ouvrage se compose
D'« états d'âme documentés ! »

Ah ! l'étranger put nous surprendre;
Du sol, du goût, il s'empara...
Pourtant il devra tout nous rendre.
Patience ! le jour viendra !

L'ombre s'enfuit ; l'aube se lève ;
L'azur vibre dans la clarté ;
L'âme passe du mauvais rêve
A la saine réalité.

Gais et fins conteurs, doux poètes,
Qui dans nos archives dormez,
Venez. Vous serez dans nos fêtes,
Comme jadis, loués, aimés ;

Car toujours, ayant pour symbole
L'alouette au joyeux réveil,
L'esprit des enfants de la Gaule
Monte en chantant vers le soleil !

EDMOND MAGUIER.

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

ANALECTA LITURGICA, recueil trimestriel, publié par W. James Weale. (Londres ; Paris, Welter, 1890, in-4°).

M. Weale a entrepris dans cette revue, avec le concours de M. l'abbé E. Misset, la publication d'un supplément à toutes les collections hymnographiques de Daniel, de Mone, de Kehrein, de Wackernagel, de Gall Morel, de Léon Gautier. Dans le 4e fascicule de 1889, les auteurs ont donné, pages 236-247, la liste des proses du missel de Saintes, *Missale secundum usum ecclesiæ Xanctonensis* (Parisiis, 1491) et à la suite dix proses qu'on ne trouve pas dans les grands recueils hymnologiques. A la page 243 est reproduite la prose de saint Front.

DE SANCTO FRONTONE

1

Donatur miles laurea,
Ergo perstrepent organa :
Lux præsens poscit gaudia,
Sancta ministrans otia

2

Absistant rancor et ira,
Pellantur quæque sunt dira ;
Iam de morum concordia
Dulcis fluat armonia.

Digitized by Google

3

O Fronto, nostra gloria,
Hac læteris symphonia,
Cuius præclara munera
Conducant nos ad æthera.

4

Quo nostra plaudat amœna
Cum sanctorum cantilena
Vox celebrando corona
Dulce melos : Alleluia.

La prose de saint Vivien est à la page 241 de ce fascicule.

## De S. Viviano.

1

In honore Viviani
Sollemnizant Christiani,
Grata dantes gaudia ;
Venerentur et collaudent
Confessorem in quo gaudent
Fidei concordia.

2

Sicut spina profert rosam
Sine spinis speciosam,
Gens pagana protulit
Hunc regalis stirps produxit
Et de nocte lux illuxit
Obscuraque repulit.

3

Postquam filius nequivit
Dici, ius hunc stabilivit (*sic*)
Xanctoniæ comitem.
Sed contemnens comitatum
Totum fugit anhelatum
Ad polorum limitem.

4

Pompam spernens sæcularem
Togam vestit regularem,
Tonso crine capitis ;
Legem Dei meditatur,
Beatus vir vocitatur
Pro fidei meritis.

5

Legit, studet in divinis,
Vacat missis matutinis,
Egenis compatitur ;
Tantæ fulgens sanctitatis,
Xanctonensis civitatis
Pontifex assumitur.

6

Bonus, pius, mansuetus,
Indiscretis vir discretus,
Refulget virtutibus ;
Nam puerum exspiratum,
A vipera sauciatum,
Tollit mortis morsibus.

7

Ad hunc veniens leprosus,
Ore, corde lacrymosus,
Voti compos exstitit ;
Aridas habentem manus
Signo crucis Vivianus
Sospitati præstitit.

8

Orat præsul, exauditur;
Ab angelis urbs munitur
Armatorum specie ;
Visis Gothi revertuntur,
Quidam unda submerguntur,
Timoris pernicie

9

Boves clepit fur vesanus,
Insensatus et prophanus;
Super quibus Vivianus
Tolosam pervenerat.
Reum furti se fatetur,
Et fateri non veretur,
Dum in loco detinetur
Quo furtum commiserat.

10

Applicante mercatore,
Pretioso cum cruore,
Vivianum cum tremore
Dæmones vociferant ;
Per ordinem rem scientes
Civitatis sapientes,
Reliquias reponentes,
Diem festum iterant.

11

Post hæc migrans ex hac vita,
Fidelis Israelita,
Intravit ad nuptias ;
Ad quas, pie, nos, confessor,
Stans pro nobis intercessor,
Pervenire facias.

Digitized by Google

Parmi les saints de notre région, les auteurs, outre les proses de saint Front et saint Vivien, publient celles de saint Hilaire et de saint Martin, qui sont un peu moins de notre contrée. Ils mentionnent aussi celle de saint Eutrope, *Victima Christi victoris*, que probablement ils reproduiront plus tard.

A. D.

—

Archives historiques du département de la Gironde. — Le tome xxvi[e] (1887-1889) qui vient de paraître (Bordeaux, imp. Gounouilhou, in-4°, xvi-618 pages), comprend 147 documents divers en latin, français et gascon, allant de 1244 à 1792 et même 1800. Citons, page 110 et suivantes, le vidimus d'un contrat de partage passé en novembre 1283 entre le roi d'Angleterre et l'évêque de Bazas ; dans ceux de 1283 figurent Pierre, évêque d'Aire, et Pons de l'Isle, doyen de Saintes. Page 214, est l'arrêt du parlement de Bordeaux (16 février 1780) refusant d'admettre comme président à mortier Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier du Paty, qui en a obtenu les provisions le 10 novembre dernier avec dispense d'âge.

—

L'Armorial français, revue bi-mensuelle (Paris, rue Jacob, 54 ; prix, 20 francs) a publié dans son numéro 27 (février 1890), une *Note* sur la famille de Callières, « originaire du Limousin, fixée en Saintonge depuis 500 ans. » Jacques de Callières, comte de Chaillot, auteur de la branche normande aujourd'hui éteinte, né au commencement du xvii[e] siècle, mort à Cherbourg en 1697, se fixa en Normandie et épousa Bernarde-Madeleine Potier de Courcy, originaire des environs de Caillanes ; il eut entre autres: François, membre de l'académie française, et Jean-Louis-Hector, gouverneur du Canada de 1697 à 1703. Le 23 janvier dernier, est décédé, au château de Bournières (Gironde), le comte Christophe-Louis-Edouard de Callières, second fils du marquis Louis de Callières, et de Suzanne Neau de Martineau, oncle du marquis Charles de Callières, qui possède aujourd'hui le château patrimonial de Clérac. Il a eu de Marie de Fillol, fille unique de Martial, chevalier de Saint-Louis, deux enfants : 1° Jean, qui a épousé sa cousine, Anne de Fillol, dont 4 enfants: Suzanne, Marguerite, Alain et Bernard ; 2° Jehanne de Callières. Armes : *D'argent à 3 fasces ondées de sable.* Voir aussi Rainguet, *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, page 360. Cette famille a été représentée aux élections de Saintes en 1789, d'après *La noblesse de Saintonge aux états généraux* de M. de La Morinerie.

—

Bibliothèque de l'École des chartes, t. L, 1889, contient un nouvel et dernier article : *Rouleaux d'arrêts de la cour du roi au XIII[e] siècle.* On y trouve, vers 1285, la mention, page 45, d'une lettre au sénéchal du Poitou pour la défense qu'il avait

Digitized by Google

faite aux gens du roi d'Angleterre de tenir leurs assises à Pont-Labbé, sous réserve des privilèges de l'abbaye de Saintes (1); page 47, il est question de l'affaire d'Hélie Rudel, sire de Pons, en Saintonge, et de l'assignation à lui donnée pour reconnaître et déclarer ce qu'il tenait du roi d'Angleterre en Saintonge; puis de Guillaume Chenin, chevalier, qui est ajourné à une audience ultérieure pour s'opposer à la réclamation des gens du roi d'Angleterre sur son fief de La Borde; page 48, d'une enquête faite par Raymond de Mareuil, archidiacre de Périgueux, et Jean de Soutz, chanoine de Saintes; page 51, de l'assignation donnée au seigneur de Pons, à l'abbé de Saint-Jean d'Angély et à celui de Charroux.

—

Bulletin monumental de décembre 1889, qui a paru le 18 juin 1890, contient *Guide archéologique pour les excursions du congrès de Brive*, par M. Ernest Rupin. Page 438, l'auteur parle d'Assier, château construit par Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie sous François Ier, où se trouve la fameuse et énigmatique devise IAIME FORT VNE, qu'on lit encore sur l'église bâtie en 1545, allusion, dit-on, à l'amour du grand maître pour la duchesse d'Angoulême, selon Brantôme; pour sa première femme, Catherine d'Archiac, selon M. d'Aussy. Voir notre *Bulletin*, VIII, 258.

—

Bulletin de la société de géographie de Rochefort. Le t. XI (1889-1890), n° 2, est consacré en grande partie au capitaine Trivier, portrait, notice par M. Bartet, compte rendu de sa réception à Rochefort, etc.; il contient, en outre: *Les établissements français du golfe de Benin*, par M. d'Albéca; *Le pays des saphirs*, par M. Rochedragon; *La race blanche*; *Le mouvement géographique en Allemagne*, 1888 et 1889, par M. Louis Delavaud; *Nouvelles géographiques*, etc.

—

Bulletin historique du protestantisme français de février contient: *Une évasion à La Rochelle en 1681*, par M. C. Pascal.

—

Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1889, p. 224, publie un acte extrait des minutes d'un notaire de Gap par M. Roman: Remise par Henri III des décimes dus pour les années antérieures à 1575

(1) Item fuit impetrata littera ad senescallum pictavensem quod amoveret inhibitionem quam fecerat gentibus regis Anglie de non tenendo assisiam apud Pontem Labeum, cum hoc procederet de voluntate procuratoris abbatisse et conventus monialium Xanctonensium, salvis privilegiis et libertatibus dicti monasterii.



Digitized by Google

par les diocèses du midi de la France éprouvés par treize années de guerres civiles : Poitiers, Maillezais, Saintes, Angoulême, Luçon, Tulle, Limoges, Saint-Flour, Mende, Vivier, Le Puy, Toulouse, etc. Dans l'acte du 1er septembre 1575, figurent : Tristan de Bizet, évêque de Saintes ; Louis Ricard de Gourdon de Genouillac de Vaillac, évêque de Tulle ; Pierre de La Baume, évêque de Saint- Flour ; Arnaud de Pontac, évêque de Bazas ; Pierre de Villars, évêque de Mirepoix ; Jean Calveau, abbé de La Couronne, archidiacre d'Angoulême ; Mathurin Benard, maître-école en l'église d'Angoulême ; Jean Breau, chanoine de Saintes, commis et député pour le diocèse...

—

Le Cosmos du 26 avril contient *Le port de La Pallice.*

—

L'Eclaireur saintongeais (hebdomadaire) a commencé dans son premier numéro, le 13 avril, sous ce titre, *Les landes de Tout-L'y-faut en Saintonge*, une étude monographique signée « Simon du Taillis » ; la 9e lettre (8 juin) contient deux contes en patois saintongeais, *Jean Merlaudias et le thiuré de Bédenat* et *Le mistu d'au Magou*, puis une chanson, *La dône des Landes*; la 10e (14 et 22 juin), *Pratiques religieuses, croyances populaires, superstitions.*

—

Inscriptions romaines de Bordeaux, par Camille Jullian, t. II. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1890, in-4°, 715 pages.

M. Camille Jullian achève avec ce tome II le *Corpus Bordelais.* Il faut le féliciter d'avoir mené à bien une aussi délicate entreprise ; à dire vrai, lui seul en était capable avec son sens critique, sa vaste et spéciale érudition. On ne sait ce que l'on doit admirer le plus, sa sagacité ou sa science. Il sait tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à l'épigraphie bordelaise aussi ne s'est-il pas contenté de reproduire les inscriptions proprement dites, les textes épigraphiques ; il a recueilli aussi des inscriptions conservées dans des livres et qui n'ont jamais, probablement, été gravées ; les mots et lettres qui se trouvent sur des objets usuels, lampes, vases, bagues, monnaies, etc., et il a continué l'époque romaine jusqu'au VIIIe siècle, y comprenant par conséquent l'épigraphie chrétienne, du reste peu importante. Citerais-je les dissertations qui accompagnent et complètent les inscriptions ? voies romaines, les cités et leurs divisions, enfin la synthèse de ce vaste recueil sous ce titre : *Histoire et examen des inscriptions romaines de Bordeaux*, comprenant tout ce qu'elles nous apprennent sur la langue, l'histoire, origine, développement, sur les monuments, les remparts, leur date ; résumé que liront même ceux que l'épigraphie intéresse peu, mais qui aiment à connaître les résultats donnés sûrement. Des tables multiples facilitent les recherches dans ces deux volumes de 1.400 pages. La municipalité de Bordeaux a droit à la reconnaissance du public pour avoir entrepris une

Digitized by Google

telle publication, et des félicitations pour l'avoir confiée à un savant aussi compétent et aussi consciencieux.

—

Le Loir-et-Cher, du 15 avril 1890, dans une *Etude sur la vie et les opinions de Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher*, dit : « Il raconte dans ses mémoires qu'au moment où les états généraux se réunirent à Versailles, il n'aurait tenu qu'à lui, en flattant le roi, d'être nommé à l'évêché de La Rochelle ; il ajoute qu'il n'était pas venu pour accepter les faveurs de la cour, mais au contraire pour combattre ses prétentions. »

—

Le Parlement illustré de février, et le Parlement français contiennent, *M. le comte Anatole Lemercier, député de la Charente-Inférieure*, biographie avec portrait. Né le 25 juin 1820, au château de Coudray-Montceaux, canton de Corbeil (Seine-et-Oise), propriété du maréchal Jourdan, son aïeul maternel ; fils de Jean-Baptiste-Nicolas, commandeur de la légion d'honneur, colonel de cavalerie, maire de Saintes, député de Cognac, petit-fils de Louis-Nicolas, lieutenant criminel au présidial de Saintes, député du tiers aux états généraux, président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, membre du conseil des anciens, sénateur, comte en 1808, pair de France, M. Jean-Louis-*Anatole* Lemercier suivit la carrière diplomatique de 1841 à 1848, puis fut député au corps législatif (1852-1863), est maire de Saintes depuis 1871, et député depuis le 22 septembre 1889. Voir aussi *Etudes et documents relatifs à la ville de Saintes*, page 125, et plus bas, page 302.

—

Paysages et monuments du Poitou photographiés par Jules Robuchon, à Fontenay-le-Comte (Vendée), et à Paris, 2, rue Mignon. Poitiers (119e-127e et 139e-155e livraisons). Prix : 125 francs.

Les 26 livraisons que l'infatigable éditeur, M. Jules Robuchon, consacre à la seule ville de Poitiers, forment l'ensemble le plus complet qui existe jusqu'à ce jour sur l'antique capitale des Pictons. 38 héliogravures hors texte, 5 dans le texte, en outre 90 gravures dans le texte ornent ce magnifique in-folio de 194 pages. On sait (Voir *Bulletin*, ix, 110, 167 et 406) toute la valeur des planches ; il y a de l'artiste dans le photographe ; et assurément M. Robuchon a tiré de son instrument tout le parti qu'on en pouvait tirer, habilement secondé par Dujardin le spécialiste héliograveur. Que dire du texte ? Ce sont les hommes les plus compétents et les plus autorisés, les érudits les plus renommés qui ont tenu la plume. Sans doute, une œuvre ainsi faite manque un peu d'unité ; mais l'ouvrage n'est ni une histoire, ni une géographie, bien qu'il se compose en réalité de ces deux parties, géographie et histoire ; c'est une description et

Digitized by Google

une reproduction des monuments. Le dessin ne raconte pas l'histoire, et les plus belles phrases ne valent pas l'objet lui-même. Mais l'un et l'autre s'unissent fraternellement pour nous donner une idée exacte et complète de l'édifice, église ou musée, hôtel de ville ou parc, et aussi pour la plus grande satisfaction des lecteurs, charmés à la fois par l'écrivain et par l'artiste.

Après une description géographique et statistique de la ville de Poitiers, 14 pages, par M. de La Marsonnière, M. Bélisaire Ledain fait rapidement l'histoire de l'époque gallo-romaine à la révolution (15 à 66 pages). C'est pour ainsi dire l'introduction à l'étude des monuments qui viennent dans l'ordre chronologique : la pierre levée, par M. Lièvre, qui fait à la faculté des lettres un cours de préhistorique ; le baptistère Saint-Jean, où le père Camille de La Croix a réuni les tombes chrétiennes qu'il a découvertes et qui forme le musée chrétien des temps mérovingiens, est décrit par M. Emile Espérandieu, que son *Epigraphie romaine* désignait ; les églises de Notre-Dame-la-Grande, de Saint-Nicolas, de Saint-Porchaire, de Saint-Hilaire, de La Celle, Montierneuf, sont étudiées par M. Joseph Berthelé, dont les travaux sur l'archéologie du moyen âge sont si appréciés ; les autres édifices religieux sont examinés, Saint-Hilaire-le-Grand, histoire et monument par M. A. de La Bouralière ; Sainte-Radegonde, la cathédrale Saint-Pierre et la chapelle du lycée, ancien collège Sainte-Marthe, par monseigneur Barbier de Montault, dont la science est si variée et si profonde ; l'ancienne église des Augustins et la chapelle du grand séminaire, par M. l'abbé Bleau. M. le colonel Léon Babinet a dans ses attributions Poitiers, place forte, les remparts, les ponts, les portes, le château. Nul autre que M. Léon Palustre ne pouvait parler des maisons de la renaissance : hôtel Fumée, hôtel Berthelot, logis de la Grande-Barre, doyenné de Saint-Hilaire, maison de la rue du Marché, hôtel Beauce, hôtel d'Elbène dite maison de Diane de France. M. Camille de La Ménardière, professeur à la faculté de droit, devait nous dire comment le malberg des Francs mérovingiens, tour de Maubergeon, est devenu le palais des comtes d'Aquitaine et le palais de justice. M. Alfred Richard s'est contenté de décrire la préfecture et l'hôtel de ville qui, tout récents, offrent cependant beaucoup à l'observateur. M. Genesteix a consacré six pages, c'est un peu la mesure fixée pour chaque monument, à l'ordre de Malte et à l'hôtel du grand prieur d'Aquitaine. Enfin M. André Brouillet nous promène au musée, et M. Alfred Barbier au parc de Blossac, au jardin des plantes, au château d'eau, sur les places et sur les boulevards.

Ce n'est là qu'une table des chapitres ; mais les noms des auteurs suffisent à recommander l'œuvre.

—

Le Peuple, du 4 mai, contient sous la signature E. M., un arti-

Digitized by Google

cle sur *Cormeille*, « antique abbaye — lisez *prieuré* — à une demi-lieue du bourg de Saint-Germain du Seudre, fondée au XII[e] siècle par le célèbre moine breton Robert d'Arbrissel, qui, au retour d'un concile tenu à Poitiers, parcourut la Bretagne, la Saintonge, le Poitou, fut frappé du paysage des bords de la Seudre » — lisez : fondé en 1115 par Dalmace de Montberon et Aimeric de Rancon. — « Il ne reste plus aujourd'hui qu'une simple chapelle, derniers vestiges de vastes constructions. » Un chemin « porte encore ce nom significatif de sentier des Nonnes. » Une maison, « dite le Grand-Moutier, renfermait les vierges et les veuves; un appartement spécial était destiné aux ladres et aux infirmes, un autre aux filles repenties. Le même ordre existait à l'égard des hommes qui eurent des bâtiments et servitudes distincts et un monastère séparé. » On s'y rend encore en foule le 6 mai. — Numéros des 4 et 6 juin : *Saint-Germain du Seudre. Le château de Roussillon*, où M. E. M. raconte, sans être bien convaincu de sa fausseté, cette banale légende qui court sur tous les châteaux, le seigneur abattant un couvreur à coup de fusil. Il mentionne quelque Blois, seigneurs de Roussillon, d'après Rainguet, et indique : le 14 mai 1758, baptême de Charles, et le 7 juin 1754, de Suzanne, enfants de Charles de Blois, seigneur de Roussillon, et de Marie-Anne Pandin ; le 19 août 1754, mariage de Marie-Anne de La Marthonie, dame de Gagnon et de Roussillon en partie, avec Joseph-Bertrand de Marans, seigneur de Saint-Amand, conseiller au parlement de Toulouse.

—

PRINCESSES ET GRANDES DAMES, par Arvède Barine. Paris, Hachette, 1890, in-18, 354 pages.

« Il y avait, une fois, un grand roi et une vilaine moricaude. » Tous deux s'aimèrent et faillirent s'épouser, mais..... la politique a d'autres vues que l'amour, et l'infante d'Espagne remplaça sur le trône de France celle que Louis XIV eût choisie, Marie Mancini. C'est par le récit de ce roman royal que commence le nouveau livre de M[me] Arvède Barine. L'auteur suit son héroïne pas à pas : à Versailles, à Lyon, où se rompt le projet de mariage du roi avec Marguerite de Savoie ; à Brouage, où elle est tenue en captivité par Mazarin et Anne d'Autriche ; en Italie, quand elle est devenue M[me] Colona ; sur la route d'Italie en France, quand, déguisée en homme, elle fuit le toit conjugal ; à travers la France et l'Espagne, où elle est mise plusieurs fois au couvent ; jusqu'au moment où sa trace se perd, où, sans doute, soit en Italie, soit en Espagne, « adonnée aux sciences occultes, elle tire les cartes, prend sa guitare, en joue et songe.... songe qu'elle a failli être reine de France. »

Après la piquante figure de Marie Mancini, c'est l'éblouissant portrait de Christine de Suède. Applaudissez l'écolière de génie, la cavalière incomparable, la savante unique au monde, le monarque sans rival, à la fois mâle et femelle, grand politique, grand

Digitized by Google

général et grande amoureuse, l'aventurière hardie et adroite, « la reine qui tue comme au beau temps des royautés », la huitième merveille du monde. Plaudite, cives ! et l'ombre de Christine tressaillera de bonheur ; son but sera atteint. Elle aura ébloui et fasciné la postérité, comme ses contemporains.... Mais non, la postérité s'indigne devant le meurtre de Monaldeschi, devant les propositions de 1676-1677 à la France, les âpres discussions d'intérêt avec la Suède. La brillante Christine, qui eut presque du génie, était un monstre au moral.

Voici maintenant cette malheureuse princesse arabe, Salmé, pleurant sur son sort d'altesse musulmane, échangé volontairement pour celui de bourgeoise allemande. Ses *Mémoires* nous initient à tous les secrets des mœurs orientales, bien supérieures, à l'en croire, aux mœurs européennes. Et pourtant, après vingt ans de sa nouvelle vie, elle revoit sa patrie; mais alors un sentiment amer se fait jour au milieu de l'hymne de joie, et elle s'écrie : « J'avais quitté ma patrie, arabe des pieds à la tête et bonne musulmane. Que suis-je aujourd'hui ? une mauvaise chrétienne et à peine une demi-Allemande. »

Encore une figure originale, celle de la duchesse du Maine. Vive et folâtre, « poupée » par ses manières plus encore que par sa taille, la « nymphe de Sceaux » ne songe qu'aux plaisirs et aux divertissements, tandis que, petite fille du grand Condé, au milieu de ses amusements, elle reste ferme et inébranlable dans sa foi à la dignité de son rang. En même temps qu'elle organise des fêtes, elle entame des procès, intrigue pour faire de son mari le régent à la mort de Louis XIV ; puis, déçue dans ses espérances, prend une part active dans la conspiration de Cellamare ; est découverte et emprisonnée. Remise en liberté, elle revint à Sceaux s'amuser encore. A 77 ans, elle s'amusait toujours... et mourut enfin « d'un rhume qu'elle ne put cracher », comme le dit le duc de Luynes. Fin peu poétique pour une nymphe.

Si la duchesse du Maine s'amusa toujours, il n'en fut pas de même, hélas ! de la princesse Wilhelmine, fille de l'empereur Frédéric-Guillaume, sœur du grand Frédéric. Son père, avare et brutal, la fit souffrir dans son enfance par les mauvais traitements et le manque de nourriture, plus tard, en la contraignant, par une captivité de huit mois et demi, d'épouser un homme qu'elle ne connaissait même pas, et malgré la « haine éternelle » que lui jura sa mère, le margrave de Bayreuth. Elle fut heureuse cependant dans son malheur : son mari l'adora ; et la vie n'eut pas été pour eux sans charmes, n'eût été l'avarice toujours croissante de Frédéric et du vieux margrave. Elle mourut, en 1758, à 49 ans, le jour où son frère était battu à Hochkirch ; et eut la plus belle oraison funèbre qu'on puisse avoir. Son frère, en apprenant sa mort, s'écria au milieu de ses sanglots : « J'ai tout perdu en elle ! »

C'est sur cette mélancolique physionomie que se ferme le livre de M^me^ Arvède Barine. Œuvre d'imagination par la forme vive et piquante, œuvre d'histoire, pour le fond, on ne sait que louer

Digitized by Google

davantage : le talent du conteur aimable et spirituel, ou les patientes recherches qu'ont dû coûter à l'historien ces mille faits devenus, sans aucune peine pour lui, l'instruction et le plaisir du lecteur. M.

—

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, publiés et annotés par M. J. Guillaume (Paris, imp. Nationale, 1889, grand in-8°, 540 pages), contiennent à l'appendice XXII, p. 416, une adresse (12 mars 1792, « l'an 4e de la liberté des Français ») des élèves du collège de Saintes à l'assemblée législative avec 57 signatures. Elle porte en-tête : « Société des élèves de la constitution séante au collège de Saintes » (Voir *Bulletin*, VI, 154), et ces mots: « La constitution ou la mort; » et débute ainsi : « Législateurs, dans le choc des opinions contraires qu'a fait naître l'importante question de la guerre, écoutez la voix des nourrissons de la patrie. Les tyrans conjurés font retentir l'Europe de leurs clameurs homicides; enhardis par la lenteur de votre sagesse, ils ont mis le comble à leur audace effrénée en osant porter des mains profanes sur la sainte table de la constitution des Français... Jetez un moment les yeux sur tous les collèges qui couvrent la surface de l'empire ; voyez ces asiles des lettres, si fréquentés autrefois, presque déserts aujourd'hui... ».

—

REVUE CELTIQUE de janvier-avril 1890 contient de M. l'abbé L. Duchesne, « clericus Alethensis », *La vie de saint Malo, étude critique* (Voir *Bulletin*, V, 142) ; *Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises*, par M. Anatole de Barthélemy ; note de M. Maurice Prou sur le nom ancien, *Andebrinnaco*, *Andebrenacu*, puis *Antebrennaco*, *Antebrinnac*, *Antebrinaco* qui se trouve sur des tiers de sous mérovingiens attribués à l'atelier d'Ambernac (Charente) ; de M. Salomon Reinach sur un passage de César parlant des Gaulois qui ont « *plurima simulacra* », de nombreuses *statues* du dieu gaulois assimilé à Mercure, mot qui signifie les piliers rectangulaires, les accumulations de pierres, menhirs, galgals, pierrefite et pierre levée. M. d'Arbois de Jubainville adopte cette importante interprétation.

—

La REVUE DES PROVINCES DE L'OUEST (Paris, rue Notre-Dame des Champs, 119) a publié son premier numéro (in-4° de 96 p.; prix, 2 francs la livraison ; 20 francs par an), le 1er mai, avec de très nombreuses illustrations. C'est l'ancienne *Revue de Bretagne et d'Anjou* qui agrandit son cadre et son cercle, et maintenant, outre la Bretagne et l'Anjou, comprend la Normandie, le Poitou, le Maine, la Touraine, la Saintonge et l'Aunis, sous la direction d'un littérateur qui a fait ses preuves, M. Léon Séché. La première livraison contient des études criti-

Digitized by Google

ques, de l'histoire, des poésies, des contes, une chronique, de l'archéologie, de l'héraldique, etc. Nous y remarquons *Charles Dovalle*, par M. Ballu ; *Paul Baudry*, par M. Fraigniaud ; *Léofanti*, par M. Séché ; *Jules Sandeau à Niort*, par M. Delacroix; *L'église d'Airvault*, par M. Berthelé ; *Au Pouliguen*, poésie dédiée à Pierre Loti, par M. Piédagnel ; *Le nobiliaire breton*, par M. Régis de l'Estourbeillon ; *Notice sur M. Jégou*, par M. Kerviler, etc. C'est un ensemble à contenter les plus difficiles.

Le numéro 2, 1er mai, n'est pas moins intéressant que le premier ; 27 gravures, parmi lesquelles : *Portrait de Carjolly* et *Croquis d'atelier*, d'après M. Bouguereau ; *Portrait* de M. Bouguereau et un de ses deux tableaux du salon. *Les saintes femmes au tombeau*; le portrait de M. Emmanuel de La Villéon, sans compter les fleurons, par exemple l'hôtel de ville de La Rochelle avec les armes de Saintonge et d'Aunis (notons que le champ pour l'Aunis est gueules, non sable) ; et des articles signés de notre confrère M. René Kerviler, de M. Régis de l'Estourbillon, M. Henri Clouzot, Mgr Barbier de Montault. Mentionnons *Les Fontanes à Niort*, puis la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge au salon, où se trouve une très flatteuse appréciation de M. Bouguereau.

—

Le Semeur, revue littéraire et artistique, IIIe année, n° 10, 25 avril 1890, contient un article signé « J.-Alfred Porret » sur *Un génie très connu et très ignoré*, Bernard Palissy (1510-1590). On y lit ceci : « Bernard Palissy naquit vers 1510 dans le diocèse d'Agen, partie de l'ancienne Saintonge comprise aujourd'hui dans le département de Lot-et-Garonne ». La drôle de salade ! Manière ingénieuse, après tout, de faire du grand potier un Saintongeais quand même ! Ne nous plaignons pas. Et puis soyons fiers : La Saintonge sautant par dessus la Dordogne et s'allongeant en Agenois jusque dans le département de Lot-et-Garonne !!

La M.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### I. — QUESTIONS.

N° 453. *Jacques Golius à La Rochelle.* — Silvestre de Sacy rappelle, dans l'article qu'il a consacré à Golius dans la *Biographie universelle* (il convenait qu'un grand orientaliste s'occupât d'un grand orientaliste), que l'auteur du *Lexicon arabico-latinum* (Leyde, 1653, in-folio), ayant en sa jeunesse accompagné la duchesse de La Trémoille en France, fut pendant quelque temps professeur de grec à La Rochelle. Le savant bio-

Digitized by Google

graphe a oublié de marquer l'époque de ce professorat. Pourrait-on l'indiquer d'une manière précise? Aurait-on quelques détails à fournir sur le séjour de Golius dans la capitale de l'Aunis? Les annalistes de La Rochelle ont-ils mentionné sa présence en leurs murs — c'est le cas de parler ainsi puisqu'il s'agit d'une ville si bien fortifiée — de l'illustre *oiseau de passage?*

T. de L.

—

N° 454. — Pourrait-on me donner quelques détails biographiques et généalogiques sur un « chevalier de Mirmont », officier de marine, vivant au milieu du XVIII^e^ siècle, originaire de la Saintonge, fils d'un officier de marine? Quelque livre imprimé parle-t-il de lui? C'était une sorte de corsaire.

St.-S.

—

N° 455. — A-t-on des renseignements sur de La Noue, capitaine au second bataillon du régiment de Sourches, nommé par Louis XIV, le 9 octobre 1703, capitaine des portes de Bouchain, charge vacante par le décès de Jansac? Peut-on le rattacher à la famille Aisse de La Noue, dont il est plusieurs fois question dans les extraits des registres paroissiaux de Saint-Seurin de Barbezieux, publié dans le *Bulletin*, III, 7-17?

J. P.

—

N° 456. — Un vieil in-folio, de 930 pages, dont malheureusement le haut de la première page est déchiré, et qui a été imprimé « à Genève pour Jean-Antoine et Samuel de Tournes, M. D. C. LXV », contient à la 2^e^ et la 3^e^ pages une dédicace à « Monseigneur messire Henry de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval, conseiller du roy, président en sa cour de parlement de Paris », signée des initiales M. M. S. H. Je désirerais connaître le nom de l'auteur. Le titre de l'ouvrage était sans doute « Estat des royaumes et principautés »: car ces mots reviennent deux fois dans la dédicace et sont en italiques. On lit ces passages relatifs à la Saintonge : « Le Païs de Xainctonge a du Nord le Poictou, du Levant l'Angoumois et le Périgord, du midy la rivière de Garonne et du Ponant la mer Océane. Sa principale ville est Xaintes; les autres sont: Sainct-Jean d'Angély, Lorgaire, Achaut, Pons, Loublèze, Taillebourg, Jarnac, Barbésieux, Josac et Brouage, renommé pour le sel qu'on y prend... La Xainctonge abonde en bleds et en vins, et est un des meilleurs païs de la France, tellement qu'elle fournit même de ses denrées à l'Espagne, à l'Angleterre et à d'autres provinces... La Xainctonge tire aussi force argent de ses bleds que les Espagnols viennent enlever presque toutes les années ou des marchands qui les leur vont vendre... Evesché de Xainctes : 291 paroisses ou clochers. » Je vois bien que *Jozac* est mis pour Jonzac, et que

Digitized by Google

*Loublèze* est sans doute Soubize; mais qu'est-ce que *Lorgaire?* et *Achaut* est-il Archiac ? G. de C.

## II. — RÉPONSES

N° 328 ; V, 381 ; VI, 55, 241 ; X, 208. *Les La Mothe-Fouqué et Suzanne de Robillard.* — Suzanne de Robillard, réfugiée en Angleterre l'an 1687, et auteur des notes publiées dans le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XI, 183, était fille de Josias de Robillard, seigneur de Champagné, commune de Torxé, canton de Tonnay-Boutonne. Voici quelques renseignements sur sa famille :

Deux frères, Christophe et Josias de Robillard, étaient en 1600, seigneurs de Champagné, qui se divisait en haut et bas Champagné. Le premier avait épousé Judith Bourciquot ; le second, Marie Colladon. Ils n'existaient plus en 1613. Christophe laissa deux enfants, Jean et Daniel, qui obtinrent, à la date du 21 mars 1613, un arrêt de la cour des aides confirmant leur noblesse.

Jean de Robillard, écuyer, seigneur de Champagné, épousa Louise des Bras, veuve de Claude Colladon, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel de Navare, procureur du roi à Saint-Jean d'Angély et secrétaire du prince de Condé. Josias de Robillard, leur fils, épousa Marie de Mazières, qui, veuve en 1658, teste à la date du 6 juillet en faveur de son fils Josias; elle demande à « estre enterrée dans la chapelle où a esté inhumé Jehan de La Rochebeaucourt, sieur de Saint-Même, son parent. » (*Voyez Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. I^er^, p. 252). Josias de Robillard portait en 1687 le titre de seigneur de Champagné.

D. A.

—

N° 363 ; t. VI, 395 ; VIII, 87, 279. *Les anciens fers à hosties.* — Voir plus haut, page 267.

—

N° 424 ; IX, 349, 413 ; X, 72, 142, 216. *La seigneurie de Soumard et les seigneurs du Treuil en Fouras.* — Le Treuil de Fouras a été, il y a 50 ans, possédé par René de Saint-Légier, mon arrière grand'père, qu'en famille on appelait Fouras. La parenté des Saint-Légier et des La Clocheterie ne peut être mise en doute. En effet, le 27 juin 1770, en l'église Saint-Louis de Rochefort, fut baptisée Marie-Elisabeth-Antoinette de Sartre, dont le parrain fut Jean-Antoine Carré, écuyer, sieur de Sainte-Gemme, aïeul, et la marraine Marie Daniaud, veuve de Lambert, bisaïeule. Or, M Duplais-Destouches dit qu'Isaac III La Clocheterie était marié avec Catherine Daniaud. En second lieu, le 22 juillet 1777, aussi à Rochefort, fut baptisé Marie-Louis-Maurice de Sartre, décédé en 183... ayant pour parrain messire Louis-Laurent-Isaac Chadeau, chevalier de La Clocheterie, enseigne des vaisseaux du

Digitized by Google

roi, son oncle ; et sa marraine, Marie-Anne Petit du Petit-Val, aïeule maternelle. G. de C.

— Il faut rétablir ainsi le passage de la note de M. de La Morinerie, tronquée page 219 à l'impression, et qui a donné lieu à la remarque de M. Duplais-Destouches : « J'offre à mon confrère la preuve de l'alliance des Saint-Légier avec les Chadeau : Catherine Daniaud, la femme d'Isaac Chadeau de La Clocheterie, avait plusieurs sœurs ; l'une d'elles, Jeanne-Marie Daniaud, épousa, par contrat du 15 juin 1710, Honoré-Henry Lambert, conseiller du roi, lieutenant général au siège royal de Rochefort, dont : Marie-Elisabeth Lambert, mariée, par contrat du 9 mai 1745, à Louis-Laurent de Sartre, écuyer, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ; leur fils, Jacques-Honoré-François, né en 1748, chevalier, seigneur de Vénérand, capitaine de cavalerie, épousa, par contrat du 18 juillet 1775, Elisabeth Carré de Sainte-Gemme. Parmi les parents présents à l'acte, figure Louis Chadeau, chevalier de La Clocheterie, comme « cousin de l'époux ayant sur lui le germain ».

—

N° 450 ; X, 207. (Voir aussi numéro 367 ; VII, 92).

LA FILLE DE M^me^ D'EPINAY A GEMOZAC ET LES BELSUNCE EN SAINTONGE

Le héros de la charité à Marseille, l'illustre Belsunce, Henri-François-Xavier, né le 3 décembre 1671 au château de La Force, en Périgord, chez son oncle, le maréchal de La Force, était le second des cinq enfants d'Armand de Belsunce, vicomte de Macaïe, seigneur de Born, capitaine au régiment royal de cavalerie, et d'Anne de Caumont-Lauzun, dame de Castelmoron. A 17 ans, il fut prieur (1688) de l'abbaye de La Réole, au diocèse de Lescar, plus tard de Notre-Dame de Chambons, puis de Saint-Arnoul de Metz, de Montmorel, au diocèse d'Avranches. Il fut nommé grand vicaire d'Agen en 1703. Appelé le 3 avril 1709 au siège de Marseile, il fut sacré à Paris, le 10 mars 1710.

Le *Bulletin*, III, 169, a raconté que le futur évêque de Marseille, alors abbé de Notre-Dame de Chambons, au diocèse de Viviers, et grand vicaire d'Agen, avait écrit (1707) la vie de mademoiselle Suzanne-Henriette de Foix-Candale, morte en 1706, sa tante à la mode de Bretagne; elle habita quelque temps avec sa mère l'abbaye de Saintes, sous la direction de sa tante, Françoise II de Foix, bientôt après de la sœur de celle-ci, Françoise III, plus tard de sa nièce, Charlotte de Caumont-Lauzun. Il a donc pu demeurer à Saintes, y recevoir les ordres. Son frère, Antonin de Belsunce, capitaine de frégate, mourut à Saintes le 28 octobre 1712, et son petit-neveu Louis-Antonin était (1768-1781) mestre de camp d'un régiment de son nom en garnison à Saintes en 1780.

Plus près de nous, il y a d'autres Belsunce en Saintonge. Au chevet de l'église de Gemozac, qu'entourait jadis le cimetière,

Digitized by Google

on voit encore, une tombe, la seule qui soit restée là. Elle sert aux jeux des enfants, et les mendiants qui passent l'emploient pour table en plein air. Aussi l'inscription est-elle un peu fruste et le devient chaque jour davantage. Voici ce que M. l'abbé Germain y a lu pour nous !

VICOMTESSE DE BELSUNCE ET DE MEHARIN
NÉE A PARIS, DÉCÉDÉE LE 2 JUIN 1824.

Avec cette date il était facile de trouver le nom ; et voici ce qu'il a copié sur le registre paroissial :

« Le trois juin 1824, a été inhumé dans le cimetière de cette église le corps de très-haute dame Angélique-Louise-Charlotte de Lalive, veuve de très-haut et puissant seigneur Dominique, vicomte de Belsunce et de Méharin, morte d'hier, âgée d'environ 75 ans, après avoir reçu les derniers sacrements, au chef-lieu de cette commune. A.-B. ROBERT, *curé*. »

L'acte de décès que je transcris sur le registre officiel, signé de Paul-Samuel Guillet, de Pierre Thomas-Boisgiraud, propriétaires, et du maire Jacques Huripaux, constate que « haute et puissante dame Angélique-Louise-Charlotte de Lalive, vicomtesse de Belsunce », est décédée le 1er juin « dans son domicile, au chef-lieu de la présente commune dudit Gemozac, âgée de 75 ans, née à Paris, département de la Seine, de son vivant veuve de haut et puissant seigneur Dominique vicomte de Belsunce et Méharin, chevalier de Saint-Louis et lieutenant général de sa majesté le roi de France, fille de feu Denis de Lalive d'Epinay, propriétaire, et de défunte Louise d'Esclavel. »

Avec ces deux pièces, nous pouvons établir l'identité des personnages et leur filiation.

Dominique de Belsunce appartenait à la première branche de la maison de Belsunce en Navarre, celle des vicomtes de Macaye et de Méharin. Il descendait de Charles de Belsunce, vicomte de Méharin, marié par contrat du 14 août 1639 à Sara de Ferrières, fille de Samuel de Ferrières, conseiller au présidial de La Rochelle, et de Marie Genais, dont le fils, Charles, eut d'Angélique de Cazaux un fils, aussi prénommé Charles. Ce Charles de Belsunce eut de Marie-Anne de Haraneder, mariée en 1719, deux fils : Armand, né en 1722, lieutenant général des armées du roi, gouverneur d'Oleron et de Belle-Isle en mer, et Dominique. Ce Dominique de Belsunce, né le 4 juin 1726, vicomte de Méharin après la mort de son frère aîné (1764), s'était marié le 10 mars 1764. C'est de lui qu'il est question dans l'acte.

Le « Charles de Belsunce de Brunswick », élève en 1813 de rhétorique au collège de Saintes, sur lequel M. J. P. désire quelques renseignements, en demandant s'il ne descendait pas de ces réfugiés qui s'étaient rendus à Brunswick avec Eléonore Desmier d'Olbreuse, était ainsi surnommé parce qu'il était, en

Digitized by Google

effet, né à Brunswick au mois d'août 1796, pendant l'émigration. Il était fils de Jean-Antoine, vicomte de Belsunce, mort à Saint-Pierre de la Martinique en 1796, et de Jeanne-Marguerite du Roux de Beuil mariée en 1793. Il se nommait, en réalité, Charles-Philippe-Henri-Louis, et avait une sœur, Marie-Victoire-Dominica de Belsunce, née à Malines en 1794, mariée à Niort à Ambroise-Philippe-Thibaut de Nuchèze. Il fut chevalier de Saint-Louis, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, et est mort à Bordeaux le 18 mai 1872, laissant postérité de sa femme Louise de Laas, mariée le 12 novembre 1844, fille de Louis de Laas, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, et de Camille de Roll-Montpellier (Voir *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. IX, 2e partie, page 964). Il était donc petit-fils de Dominique de Belsunce et d'Angélique-Louise-Charlotte de Lalive.

Cette vicomtesse de Belsunce, que le registre nomme Angélique-Louise-Charlotte de Lalive, n'est pas autre que la propre fille de la célèbre madame d'Epinay, qu'ont aimée, plus ou moins platoniquement, et Dupin de Francœuil, grand-père d'Aurore, baronne Dudevant (Madame Georges Sand), et Grimm, et Duclos, et Diderot, et Rousseau, sans compter les autres. Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, âgée de 20 ans, fille de feu Louis-Gabriel Tardieu d'Esclavelles, chevalier, brigadier des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de Valenciennes, et de Florence-Angélique Prouveur, avait à Saint-Roch, le 23 décembre 1745, épousé son cousin-germain, Denis-Joseph de Lalive, âgé de 21 ans, fils de Louis-Denis de Lalive de Bellegarde, écuyer, seigneur d'Epinay et autres lieux, et de Marie-Josèphe Prouveur. Voir *Causeries du lundi*, par Sainte-Beuve, t. II ; *Les femmes philosophes*, par M. de Lescure, p. 231 ; M. Maugras, *La jeunesse de madame d'Epinay*.

De cette union, qui ne fut pas heureuse longtemps, naquit Angélique-Louise-Charlotte, qui fut mariée en 1764 à Dominique de Belsunce. Ils eurent trois enfants : Henri de Belsunce, né le 5 janvier 1765, major au régiment de Bourbon, amant, suivant les biographes, de Charlotte Corday, massacré à Caen le 12 août 1789 ; Emilie-Marie-Thérèse, mariée à Alexandre-Louis-Auguste du Roux, comte de Beuil en Piémont, pour laquelle madame d'Epinay, sa grand-mère, écrivit (1774) son livre, *Conversations d'Emilie*, couronné par l'académie française en 1783, comme l'ouvrage le plus utile publié depuis quelques années ; enfin Jean-Antoine, père de Belsunce-Brunswick.

Comment la fille de madame d'Epinay vint-elle mourir à Gemozac ?

André-Bertrand Robert, né à Saintes en 1757 de Mathieu Robert et de Marie Templier, avait, en 1784, succédé comme résignataire à Pouzaux, prieur curé de Saint-Pierre de Gemozac. En 1791, il avait refusé le serment constitutionnel, et avait été

Digitized by Google

déporté en Espagne, laissant sa cure à Vanderquand, curé de Virollet, qui se maria et maria sa sœur, Marie Vanderquand, à son vicaire Antoine Louvet. En exil, il connut la comtesse de Belsunce, et après la persécution tous deux revinrent à Gemozac ; voilà comment Gemozac a la tombe de la fille de madame d'Epinay.

M. Laplace, horloger à Gemozac, possède une miniature qu'il croit être son portrait.

Louis AUDIAT.

—

N° 451 ; X, 207. *L'auteur de* La fille de Jephté. — L'auteur de la tragédie en trois actes, *La fille de Jephté*, publié en 1843, est M^lle^ Stéphanie Bigot [Sophie, dit Rainguet], née en 1816 [en *1818*, selon Rainguet], à La Rochelle, morte en 1861 à Loix, en l'île de Ré. Il y a d'elle une foule d'autres ouvrages presque tous anonymes. La *Biographie saintongeaise*, page 626, en a indiqué cinq, le *Catalogue général de la librairie française* d'Otto Lorenz en signale vingt.

BOURRU.

## BIBLIOGRAPHIE

—

MAILLOCHAUD (J.-B.). *Cantate en l'honneur du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre.* Paris, Porchet ; et chez l'auteur, à Saintes ; 1890, in 8°, 15 pages. Prix net : 2 fr. 50.

— *Cantique en l'honneur du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre.* Idem, 5 pages. Prix net : 1 fr. 25.

Voir dans le *Bulletin religieux* du 3 mai, sous la signature M. A. une appréciation de la *Cantate* et du *Cantique* dans le compte rendu du triduum dans l'église Saint-Eutrope de Saintes, en l'honneur du bienheureux Perboyre.

—

MALLET (Charles). *Le parlement français* (1889)... *Biographies et portraits de MM. les députés et sénateurs... M. le comte Lemercier, député de la Charente-Inférieure.* Paris, Nadaud, 21 avril 1890, in-8°, 4 pages. Voir plus haut, page 291.

—

MARBOT (L'abbé E.), chapelain de Notre-Dame de La Seds, à Aix. — *Sacre de monseigneur Fallières, évêque de Saint-Brieuc, dans la chapelle du collège de Pons. Cérémonial du sacre d'un évêque avec la traduction des prières.* Aix, imp. A. Makaire, 4^e^ édition, in-18, 46 pages. Prix : 1 fr.

Cet opuscule sert pour tous les sacres. Il n'est local que par le titre.

—

Digitized by Google

Martineau, docteur en droit, juge d'instruction à Rochefort. *De l'égalité dans la protection douanière.* Paris, Guillaumin, 1888, in-8°, 14 pages (Extrait du *Journal des économistes* du 15 mai 1888).

— *Un ami de la liberté à M. Pouyer-Quertier.* Paris, Guillaumin, in-8°, 1890, 7 pages. Prix: 50 centimes (Extrait du *Journal des économistes* du 15 mars 1890).

Voir dans *La géographie* du 24 avril un article, *Le système protecteur et ses effets*, par notre confrère, M. Gustave Regelsperger, compte rendu d'une conférence faite le 5 avril à la société de géographie commerciale de Paris par M. Martineau, et de sa brochure, *Un ami de la liberté*; voir aussi dans les *Annales économiques* un article, *L'agriculture et la protection*, par notre confrère, M. Alphonse Vivier, compte rendu du même ouvrage, reproduit par *La Charente-Inférieure* du 7 mai.

—

Métais (l'abbé Charles). *Etudes et documents.* Orléans, Herluison, 1890, in-8° 110 pages.

C'est un recueil de dix articles publiés dans plusieurs revues, sur du papier et avec des caractères différents, tels que: Fondation du calvaire de Vendôme (1625); notes sur les mystères, représentés à Tours (Voir *Bulletin*, x, 41); établissement du collège de l'oratoire de Vendôme (1623), etc.

—

Méthé de Fonrémis (Marcel). *Procès et condamnation à mort de Pierre-Ignace Méthé de Fonrémis de La Mothe, guillotiné à Rochefort, le 2 avril 1794.* Bordeaux, imp. Bellier, 1889, in-8°, 84 pages.

—

Monluc. *Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc*, publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque. Auch, imp. Foix, 1890, in-8°, 51 pages (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

—

*Monsieur l'abbé J.-L. Vaison, chanoine, archiprêtre-curé de la cathédrale de La Rochelle. 1837-1888.* La Rochelle, imp. Dubois, 1889, in-8°, 108 p. et photographies (La dédicace est signé: G. B[ouge].

—

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t.* viii. *La Rochelle*, Paris, Plon, 1889, grand in-8°, iv, 683 pages. Prix: 15 fr. Voir *Bulletin*, ix, 399.

—

*Œuvre de Notre-Dame des martyrs.* La Rochelle, imp. Du-

Digitized by Google

bois, 1889, in-8°, 11 pages. Extrait du *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*, nos des 26 octobre et 2 novembre. Voir *Bulletin* des Archives, x, 42.

—

Ollivier-Beauregard. *En Orient.* Etudes ethnologiques et linguistiques à travers les âges et les peuples. Paris, Maisonneuve, 26 juillet 1889, in-8°, vii-252 pages et 3 tables de vocabulaire. Prix : 10 francs.

—

Olmedilla y Puig (Joaquin). *Bernardo Pallissy, célebre alfarero del siglo XVI : sua vida, sus obras, su importancia historica.* Madrid, tipografia de Manuel G. Hernandez, 1885, in-8°, 35 pages.

Nous voyons avec grand plaisir les étrangers s'occuper de nos hommes célèbres et les faire connaître à leurs concitoyens. M. le docteur Joaquin Olmedilla y Puig a eu l'heureuse idée de choisir Bernard Palissy pour sujet d'une brochure que ses compatriotes auront lue certainement avec intérêt. Il a voulu, comme il le dit, « rendir un homenaje de admiracion y simpatia à un martyr, héros et modeste représentant du travail »; et nul n'avait plus de droit à cet hommage que l'énergique artisan. L'auteur raconte sa vie avec chaleur et apprécie en fort bons termes ses découvertes, ses travaux. Sans doute il ne nous apprend rien de nouveau sur le potier de Saintes, et n'essaie pas de nouvelles théories à propos des idées scientifiques de son personnage. De plus, il croit encore à l'entrevue de Henri III et de Palissy à la Bastille, à la *Déclaration des abus et ignorances des médecins*, etc, ce qui prouve qu'il s'en tient pour les *Œuvres* de Pallissy à l'édition de 1777 — il ne connait pas l'édition d'Anatole France (1880). Je ne parle pas, et pour cause, de celle de 1888, *Les œuvres de maistre Bernard Palissy* — et pour la biographie à Figuier, hélas ! ou bien à « *Bernard Palissy*, par Dusommerard, 1834 », qui n'a point fait de notice sur Bernard Palissy mais une simple note dans ses *Notices sur l'hôtel de Cluny* (1834); il aurait pu aller jusqu'à 1868 et consulter *Bernard Palissy* (librairie Didier), couronné par l'académie française. Mais il n'a voulu faire qu'un travail de vulgarisation et répandre le nom de Palissy au delà des Pyrénées. Sachons-lui gré de sa bonne volonté, et du talent qu'il a mis au secours de cette bonne volonté.

—

O'Neill (John).— *Li Roys des Ribaus ! Etude historique.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1889, in-8°, 32 p. (Extrait à 25 exemplaires du *Bulletin de la société des Archives*, viii et ix).

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE 1890 : CHRONIQUE : Revue de la presse ; nouvelles ; distribution des prix ; sociétés savantes. — NÉCROLOGIE : Barraud ; Théophile de Bremond d'Ars ; Joseph Dupeux ; Emmery ; Franck Lesavoureux ; Morin ; Jean Tabeau. — MARIAGES : Le baron Hulot et Mlle Levallois ; A. Desblancs et Pauline de Launay. — ARCHÉOLOGIE : Epitaphe du fils de Divixta, d'un soldat de la XIVe légion. — VARIÉTÉS : La commanderie de Châteaubernard ; les *Campani*, milice de l'île de Ré ; saint Gaudens de Fouras ; campagnes de Du Guesclin en Saintonge et en Poitou. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Deux bas-reliefs du musée de Saintes ; Richemont, Boussac, Saint-Brice, Chastres, Bouteville, Malaville, Bourg-Charente ; Philippe V ; les frères Faucher. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Alexandre de La Rivière ; Pierre Landreau de La Grange ; Authon Barberousse. — BIBLIOGRAPHIE : *PA-PO*.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

*Séance générale du 10 juillet.*

Admission de nouveaux membres.

M. le président souhaite la bienvenue à un de nos nouveaux confrères, M. Dimitrios Bikélas, d'Athènes, le traducteur de Shakspeare en vers grecs, l'auteur de tant d'agréables nouvelles, etc.

On examine les divers modèles de rubans destinés à supporter l'insigne de la société. On adopte un type formé de secteurs alternés, rouges et bleus, en réduisant un peu le diamètre de celui qui est présenté.

Lettre de M. le sous-préfet de Saintes, qui demande un rapport sur les travaux de la société pour être communiqué au conseil d'arrondissement.

M. le comte Garran de Balzan a envoyé à la société plusieurs brochures (Voir plus bas, page 307).

M. le docteur Berchon envoie une note extraite d'un ouvrage imprimé en 1646 et dédié au duc de Brunswick, dans lequel se



Digitized by Google

trouve une description curieuse de la ville de Saintes à cette époque.

Lecture d'un article de M. Duplais-Destouches sur saint Gaudens de Fouras ; et d'un travail de M. Dupré, ancien bibliothécaire de Blois, sur le prieuré de Saint-Nicolas de Royan.

M. Bikélas, en voyant les photographies prises par nos confrères dans les dernières excursions de la société, émet le vœu que la société réunisse en une collection les photographies des monuments anciens des provinces de Saintonge et d'Aunis, et qu'elle en fasse tirer des épreuves pour être offertes en album à tous les membres de la société, lors du 20e anniversaire de la fondation de la société.

E. A.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de juillet : L'*Echo rochelais* du 12, qui mentionne, après le compte rendu de l'excursion, « une étude bien ordonnée, quoique succincte, sur les fers à hosties de la Saintonge », et « une étude très fine » sur le chevalier de Montazet ;

L'*Indépendant* du 26, qui analyse le compte rendu de l'excursion du 8 mai, où M. d'Aussy « décrit de sa plume élégante et compétente en pareille matière » les monuments visités ; l'article « très savant » de Mgr Barbier de Montault sur les fers à hosties saintongeois ; les « charmantes pages » sur Montazet, de M. de Dampierre, « qui n'est pas seulement un habile agriculteur et un ardent défenseur des intérêts agricoles de la France, mais qui a montré de sérieuses qualités d'écrivain dans sa *Monographie du château de Plassac* ; la pièce *Le vieux parterre*, « pleine de délicatesse », de M. Maguier, enfin l'article de M. Audiat sur la fille de Mme d'Epinay à Gemozac.

Les *Tablettes* du 9 juillet signalent dans le même numéro la notice nécrologique sur Honoré Bonhomme.

Le *Progrès* des 16 et 18 juillet reproduit de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, « vrai trésor pour ceux qui aiment à voir revivre le passé en étudiant l'histoire locale, cette histoire locale si attachante, faite de mille particularités, et dans laquelle on trouve toujours du nouveau », l'article *Belzunce et la fille de Mme d'Epinay à Gemozac*.

—

Ont reproduit le sommaire du numéro de juillet : l'*Echo rochelais* du 5 ; le *Progrès*, l'*Eclaireur saintongeais*, le *Courrier de La Rochelle* du 6 ; le *Barbezilien* du 10 ; le *Phare des Charentes* et l'*Echo saintongeais* du 13 ; le *Peuple* du 16 ; le *Bulletin religieux* du 19 ; l'*Union conservatrice* et le *Journal de Marennes* du 20 ; l'*Ere nouvelle* du 24.

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord* de mai-juin 1890 note, dans notre numéro du 1er mars, *La géographie*

Digitized by Google

*de l'Espagne* d'Edrisi, et *Les limites du Périgord et de la Saintonge.*

La *Revue historique de l'ouest*, 4e livraison de 1890, signale, dans la livraison du *Bulletin* de mai, la « très intéressante notice sur plusieurs membres de la famille » La Mothe-Fouqué et *Madame de Coigny.*

Le *Polybiblion* de juillet a publié les sommaires de janvier, mars et mai.

## AVIS ET NOUVELLES

Le 10 août, le XVIIe volume des *Archives* a été mis en distribution. Nos confrères sont priés de retirer le plus tôt possible leur exemplaire chez nos correspondants.

Par décret du mois de juillet, a été nommé commandeur de la légion d'honneur, notre confrère, M. le général Raoul-Alexandre-Gustave Boscals de Réals de Mornac, officier du 12 juillet 1879, commandant l'artillerie du 8e corps d'armée à Bourges ; 42 ans de services, 9 campagnes.

Par décret du 19 août, notre confrère, M. Couneau, greffier du tribunal civil de La Rochelle, adjoint au maire, auteur de plusieurs publications artistiques, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

Notre confrère, M. le docteur Alfred Thèze, médecin à Rochefort, chevalier de la légion d'honneur, a reçu la croix de commandeur de l'ordre royal du Cambodge, et la croix de commandeur de l'ordre impérial du dragon de l'Annam.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 14 juillet, notre confrère, M. R.-P.-M. Vittu de Keraoul, lieutenant de vaisseau, a été nommé officier d'académie.

M. Charles-Amable Lenoir, né à Angoulins, le 22 octobre 1860, élève de MM. Bouguereau et Tony Robert-Fleury, élève boursier du département de la Charente-Inférieure à l'école des beaux arts, qui avait, l'an dernier, obtenu un second grand prix au concours de Rome, a obtenu cette année le premier second grand prix, ce qui lui assure un séjour de deux années à la villa Médicis.

M. le baron Alphonse de Garran de Balzan a offert à la société, par l'intermédiaire de Mgr Barbier de Montault, les pièces suivantes :

*Acte publié pour la licence*, soutenu par André-Christophe Moreau, né à Mortagne-sur-Gironde. Poitiers, imp. de Saurin, 1835, in-18, 31 pages.

Digitized by Google

*Acte public pour la licence* [en droit, devant la faculté de Poitiers]... par Jean-Baptiste-Adolphe Gelineau, de Rochefort... 14 août 1827... Poitiers, imp. de Catineau, 1827, placard.

*Correspondance entre messieurs Morel et Fontenilliat.* Poitiers, imp. Oudin [1835], in-4°, 18 pages.

*Edit du roi*, portant suppression des deux vingtièmes et quatre sous par livre du premier vingtième... donné à Versailles, au mois d'août 1787. La Rochelle, chez Chauvet, 1787, in-8, 16 pages.

*Encomium almæ civitatis Rupellæ.* Eloge de la ville de La Rochelle... par M. Moussaud, prêtre et professeur de seconde. La Rochelle, Légier, 1771, in-8, 113 pages (Texte et traduction).

*Le commandant de la 12e division militaire, Verteuil, lieutenant général, à MM. les administrateurs des départements de la 12e division militaire.* La Rochelle, 8 septembre 1792, l'an IVe de la liberté et le Ier de l'égalité, in-4°, 4 pages.

*Lettre de M*** à M. de Lavau, prieur d'Aytré, directeur de l'académie de La Rochelle,* sur son discours contre la latinité des modernes. 1756, in-18, 88 pages.

*Mémoire par le sieur Ardouin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Laurent de La Rocheainard, diocèse de Saintes, intimé,* contre le sieur Marchet, curé de la paroisse de La Foymonjaud, prétendant droit au bénéfice de la cure de La Rocheainard. Paris, imp. de Knapen, 1762, in-4, 44 pages.

*Mémoire par le sieur Vigneron, archiprêtre-curé de Saint-Genis, diocèse d'Angoulême, pourvu de la cure de Saint-Amant de Graves, même diocèse,* contre le sieur Rambaud de Mareuil, curé de la paroisse de Malaville, diocèse de Saintes, prétendant droit du même bénéfice à la cure de Saint-Amant de Graves ; et encore contre le sieur Savary de Lancome, prieur commendataire de S. Paul de Boutteville, intervenant. [Paris], de l'imprimerie de Knapen, 1763, in-4, 22 pages.

*Mémoire par messire Louis-François Savary de Lancosme, ancien trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, prieur commendataire du prieuré de Saint-Paul de Boutteville,* et le sieur Rambaud de Mareuil contre le sieur Joret, pourvu par l'ordinaire de la même cure, et le sieur Vigneron, son résignataire. [Paris], de l'imp. de d'Houry, 1763, in-4, 28 pages.

*Observations sur l'usage du charbon employé à la purification des eaux...* par Bobe-Moreau. Manuscrit, an XII, in-4°, 16 pages.

*Passage du Rhin par les troupes républicaines* (dépêche de Gilles, représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse). Saintes, imprimerie Mareschal, fructidor an III, in-8°, 4 pages.

*Proclamation.* Le comte Boissy-d'Anglas, sénateur, grand officier de la légion d'honneur, commissaire extraordinaire de sa majesté impériale et royale dans la 1re division militaire, aux habitants de cette division... Donné à La Rochelle, le 15 janvier 1814. La Rochelle, Mareschal, in-4, 6 pages.

Digitized by Google

*Rapport* à la commission départementale sur les réquisitions de 1813 et de 1814... A La Rochelle, chez Mareschal, 1814, in-4°, 31 pages.

*Réponse au précis publié par M. Henry Peyrusset, de Nantes... et M. Filleau, de La Rochelle, liquidateur de son ancienne maison Paul Garreau et Filleau.* A La Rochelle, imp. Vincent Cappon, 1819, in-4, 35 pages.

—

Distribution des prix : Le 24 juillet, au petit séminaire de Montlieu, présidée par M. l'abbé Joly, curé de Tonnay-Charente, qui a parlé du passé et des traditions glorieuses de la maison ; à l'école Fénelon de La Rochelle, le 26, présidée par M. l'abbé Fabien, vicaire général, qui a traité « de la sainte passion de l'honneur » ; à l'institution diocésaine de Pons, le 29, présidée par M. l'abbé Valleau, archiprêtre de Saintes, qui a soutenu cette thèse que l'écolier d'aujourd'hui est bien plus heureux que celui d'autrefois ; à l'institution Notre-Dame de Saintes, le 30, par le même, qui a montré que, « malgré les tristesses de l'heure présente, il ne faut pas fermer les yeux sur les avantages et les progrès des temps nouveaux » ; à l'institution Saint-Jean à Saint-Jean d'Angély, le 30, présidée par M. Léon Duret, conseiller honoraire à la cour de Rennes, qui, après une allocution, a lu une étude sur la tour de l'horloge de Saint-Jean d'Angély ; le 2 août, au collège de Cognac, discours de M. Reboul, professeur de rhétorique, et du président, M. Brisson, maire de Cognac ; le 3, au collège de Barbezieux, discours par M. Granger, professeur de cinquième, sur l'importance des études littéraires au point de vue de l'enseignement scientifique et de la nécessité de les donner pour base à l'instruction secondaire ; et du président, M. le docteur Meslier, maire de la ville, qui a fait le tableau de l'éducation chez les Grecs et chez les Français du XIXe siècle ; le 4, au collège de Saintes, discours de M. Eglin, professeur d'allemand, sur la supériorité des langues vivantes dans l'enseignement ; et du président, M. Combes, sénateur, sur la supériorité des sciences et des langues vivantes pour l'instruction moderne (Voir dans le *Peuple* du 8, *Distribution des Prix et baccalauréat*, par M. E. Dupon) ; à Rochefort, le 5, discours par M. Bourlier, professeur de philosophie : « l'homme est né pour penser », et par le président, M. Liégey, sous-préfet, sur les avantages de l'éducation au lycée de Rochefort ; à La Rochelle, le 5, discours par M. Fort, professeur de cinquième ; et du président, M. Laronze, inspecteur d'académie, remplaçant le recteur M. Chaignet, retenu par sa santé, « sur le rôle essentiellement français de la bonne humeur. »

A l'institution Saint-Louis, de Rochefort, présidée par M. l'abbé Sellier, aumônier des orphelines de la marine, le directeur, M. Porquet, a présenté « comme exemple de travail persévérant la vie d'un enfant du pays, Samuel de Champlain, né

Digitized by Google

à Brouage, de parents pauvres, élevé par un bon vieux prieur et qui, après des études et des progrès qui firent de lui un savant et un grand patriote, fonda la ville de Québec, et fut nommé gouverneur du Canada. »

—

Viennent de paraître : le 3 août, premier numéro du *Journal de La Pallice*, hebdomadaire, in-4° de huit pages avec illustrations. Bureau et imprimerie de Noël Texier, à La Rochelle. Prix : Un an, 5 francs ; 10 centimes le numéro ;

*La Pallice, revue d'un jour*, texte de MM. Aurélien Scholl, Daniel Bellet, Victor Belland, André Lemoyne, Georges Musset, Louis de Richemond et Pierre Lagarenne ; dessins de MM. Duplaix-Destouches, Brillouin, Furcy de Lavault, Lessieux, Gabriel Boutet et Gauthier. Prix : 5 francs ;

*Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongeaise*, par André Letelié, avec dessins de Duplaix-Destouches et carte en couleur (La Tremblade, Aubouin. Prix : 3 francs), volume rempli de faits historiques, presque absolument inédits ;

*La vertu morale et sociale du Christianisme*, par le comte Guy de Bremond d'Ars (Paris, Didier : 3 fr. 50), livre d'un jeune auteur dont les journaux font le plus grand éloge.

—

Sociétés savantes. — Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 11 juillet. Lettre de M. Thibeaudeau, relative à l'éloignement des termites par l'ail, expérimenté par lui avec succès ; communications par M. Fournier sur des cartouches dont les balles sont projetées au moyen de l'air comprimé ; par M. Couillaux, sur un kiste multiloculaire au cou, traité avec succès par l'électricité.

—

Le ministère de l'instruction publique et des beaux arts adresse aux sociétés savantes, de la part de la section des sciences économiques et sociales du comité des travaux historiques et scientifiques, deux circulaires ; la première sur les changements survenus depuis cinquante ans dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielle de leur existence. Tout document propre à faire connaître d'une manière suffisamment précise les variations successives des salaires industriels ou agricoles dans telle ou telle partie de la France répondrait déjà très utilement à la question posée, surtout si aux variations du salaire nominal étaient opposées celles du coût de la vie. Mais les preuves de l'amélioration de la condition des travailleurs pourraient aussi être cherchées ailleurs. On pourrait considérer l'ouvrier aux prises avec son travail et montrer ce qui a pu être fait pour rendre ce travail moins pénible ou moins malsain. On pourrait aussi suivre l'ouvrier hors de l'atelier et voir s'il est mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri... qu'autrefois. Il y

Digitized by Google

aurait aussi avantage à rapprocher ces dépenses utiles des dépenses inutiles et à faire voir la part qu'elles ont prise dans les petits budgets. Pour cette contribution à l'étude de la question ouvrière, on pourra considérer soit des individus déterminés, pour peu que leur situation soit analogue à celle de la plupart de leurs compagnons de travail, soit des groupes plus ou moins nombreux. Mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est à l'observation directe des faits et non aux opinions personnelles que le comité fait appel.

La deuxième est relative aux conditions de l'habitation dans les diverses parties de la France. Dans presque toutes les régions, il existe, à l'usage des paysans, propriétaires ou non, des milliers de maisons à peu près semblables, et c'est cette maison-type, c'est cette unité caractéristique dont il s'agit de dégager et de définir les éléments. Le questionnaire ci-contre énumère les principales données du problème et il sera bon de le prendre pour guide :

1° Faire connaître par son centre et, si on le peut, par ses limites, la région où domine la maison-type dont on va parler. 2° Dire comment les maisons du type considéré sont habituellement situées et orientées ; indiquer, en même temps, les raisons topographiques, géologiques, hydrologiques, météorologiques .. de l'état de choses constaté. 3° Dire si, dans les communes de la région observée, les maisons tendent à se serrer les unes contre les autres ou si, au contraire, elles sont plus ou moins dispersées. Expliquer le fait. 4° Décrire la maison-type, extérieurement et intérieurement : forme, dimensions ordinaires, distribution, matériaux employés pour les diverses parties de la construction, coût... Recherchez les motifs du mode de construction adopté. Tous plans, croquis, vues, photographies... propres à faciliter l'intelligence de la description demandée seraient reçus avec reconnaissance, lors même que l'exécution en serait imparfaite. 5° Etudier la maison-type au point de vue du nomdre de ses habitants et du groupement plus ou moins complet des familles. 6° Dire si la maison est seulement utilisée comme habitation familiale ou si elle sert, en même temps, à d'autres usages (ateliers ? étables ? granges ?...) 7° Indiquer les dépendances ordinaires de la maison-type, soit comme constructions annexes, soit comme cours, jardins, prés, vignes. 8° Dire ce que l'habitation-type, considérée dans son ensemble, coûte ou rapporte. 9° Apprécier les conditions du type de maison précédemment décrit au point de vue de l'hygiène physique et morale.

—

Errata. — Page 215, 2e ligne de l'avant-dernier alinéa, lire : Etude sur le *régime* des glaces polaires arctiques. — Page 262, 2e alinéa, il a été dit qu'un écusson existait dans l'escalier de la maison renaissance de Saint-Just ; c'est une erreur. — Page 263, 3e ligne du dernier alinéa, lire : « née Dousson ». Page 266, 4e ligne, lire: « René Georges de Laviollière, de Tours ».

Digitized by Google

## NOTES D'ETAT CIVIL

### I. — NÉCROLOGIE

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer :

Le 5 août, est décédé à Cognac, chez son fils, M. Emile Barraud, négociant d'eaux-de-vie, Pierre-Bernard-Julien Barraud, âgé de 88 ans, né à Beauregard, commune de Chaniers, où son père exerça pendant près de 50 ans les fonctions de percepteur des contributions directes, le 25 thermidor an X (14 août 1802), de Bernard Barreau et d'Adélaïde Mouchet. Du côté paternel, il était arrière-petit-fils de Michel Héard du Taillis, avocat en parlement et au siège présidial de Saintes. Elève, en 1813, de la pension Amouroux avec Pierre-Damien Rainguet et les Giraudias, puis de 1815 à 1820 du collège de Saintes, il fut d'abord clerc de notaire à Saintes chez Huvet, et chez Pelletan, à Royan, où il donna des leçons de calligraphie au fils de son patron, Eugène Pelletan, depuis publiciste et sénateur. Notaire à Ecoyeux du 11 mai 1828 à 1840, il fut aussi maire d'Ecoyeux en 1830 et 1831, puis suppléant de juge de paix de Burie de 1835 à 1840. En 1853, il devient caissier, à Cognac, de la société vinicole Jules Duret et compagnie, emploi qu'il remplit 22 ans.

Marié le 29 novembre 1829, à Marie-Joséphine Michelet, de Pons, il eut d'elle cinq enfants, dont trois décédèrent en bas âge ; il laisse deux fils, Emile et Pierre, tous deux négociants en eaux-de-vie, le premier à Cognac, qui a consolé et soigné la vieillesse d'un père si distingué, et le second à Angoulême.

Dès sa jeunesse Barraud avait le goût des recherches et des collections. Naturaliste enthousiaste, il ramassait en outre toutes les pièces, tous les documents qu'il pouvait rencontrer. Toutefois, ce ne fut guère qu'à cinquante ans que, poussé par ses amis, il vainquit sa modestie et rédigea quelques essais, sérieux, exacts, quoique imparfaits dans la forme et la mise en œuvre. Travailleur infatigable, il faisait volontiers part de ses découvertes et était heureux qu'on pût profiter du fruit de ses labeurs. En 1862, il fonda avec son fils aîné et M. Ad. Duret le journal *Le Cognac* (le 1er numéro du 12 mars 1862) qui succédait à un journal hebdomadaire, purement littéraire, *La Saintonge*, dont la publication éphémère, du reste, n'avait pas été sans éclat. *Le Cognac*, uniquement consacré au commerce et à la viticulture, disparut en 1867. M. Gustave Bérauld, imprimeur à Cognac, l'a repris en 1881 et en continue la publication qui est une seconde édition de l'*Ere nouvelle*.

Il fut membre de la société des arts, sciences et belles lettres de Saintes, qui lui décerna au concours une médaille d'or pour sa monographie d'Ecoyeux. Il a fourni divers articles d'histoire locale au *Cognac* et à l'*Ere nouvelle* de Cognac, où il publia Fontdouce, Le Frenade, Merpins, Richemond, Malaville, Ja-

Digitized by Google

vrezac, etc., articles reproduits par la *Gazette* de *Royan* (Voir plus bas, page 342). Il a imprimé à part chez La Tour et Mortreuil, à Cognac, en 1870, *Recherches historiques sur Notre-Dame de Chastres*; en 1890, *Châteaubernard*, extrait du *Bulletin des Archives*, etc. Un des premiers, il fit partie de la société des *Archives*, et lui communiqua pièces et notes qui parurent dans les volumes et dans le *Bulletin*. Nous saluons en lui un modeste travailleur, exact, consciencieux, et aussi notre doyen d'âge, que nous entourions de respect et de considération.

—

Le 14 avril, est décédé à Menton, dans sa 35e année, après une courte maladie, Franck Lesavoureux, censeur des études au lycée de Sens, né en 1855, au Thiat, près de Limoges, où son père était alors pasteur, après l'avoir été à Meschers. Par sa mère, Lesavoureux était originaire de Chaillevette. Elève du collège de Saintes, il entra dans l'enseignement et fut professeur de philosophie au collège de Melun. Il avait collaboré au *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson, à la *Revue internationale de l'enseignement* de M. Dreyfus-Brissac, à la *Revue pédagogique* où il signait « Franck d'Arvert ». En 1889, il avait publié (Paris, Léopold Cerf, in-12). *Institution nationale*, où il avait, dit la *Revue pédagogique* du 15 mai, « résumé ses vues sur l'éducation et la morale », livre « d'une vive originalité, d'un sentiment très élevé, presque mystique, semé aussi de boutades parfois déconcertantes ». L'introduction avait paru dans le numéro du 15 février de cette *Revue*. Franck Lesavoureux a deux frères, Joël Lesavoureux, qui était, il y a peu de temps, résident à Tamatave, et Abel qui est actuellement à Saint-Louis du Sénégal.

—

Le 1er juillet, est décédé à La Jarrie, Jean Tabeau, curé-doyen de cette paroisse, né à Chives (Charente), le 28 mai 1818. Elève de l'institution diocésaine de Pons et du grand séminaire de La Rochelle, ordonné prêtre le 29 mars 1873, il fut d'abord vicaire à Jonzac; puis le 10 juin 1877, il fut nommé curé de Nieul-Saint-Sornin; curé de Saint-Xandre de 1880 à 1886, où il répara l'église; vicaire administrateur de Gemozac, le 12 novembre 1886, enfin curé de La Jarrie, le 7 juin 1887. A l'issue de la messe des funérailles, M. l'abbé Chauveau, curé-doyen de Marans, a fait l'éloge du défunt au milieu d'une assistance nombreuse et éplorée. Voir *Bulletin religieux* du 6.

—

Le 3, est décédé au château de Vénérand, près de Saintes, le comte *Théophile*-Jean-Louis de Bremond d'Ars, âgé de 72 ans. Il appartenait à une des plus anciennes familles de la Saintonge, dont son cousin, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars a publé la généalogie préparée par le père Loys, gardien des

Digitized by Google

cordeliers de Saintes, et Léon de Beaumont, évêque de Saintes. Il était le troisième des neuf enfants de Jules-Alexis, vicomte de Bremond d'Ars, mort à Saintes en 1838, et de Marie-Eutrope-Mélanie de Sartre, et petit-fils de Pierre de Bremond, député de la noblesse de Saintes aux états généraux de 1789 dont il avait les goûts pour les recherches et l'histoire locale. Théophile de Bremond s'était préparé pour l'école polytechnique. N'ayant pu avoir une carrière active, il resta dans son château de Vénérand avec son frère aîné, avec sa mère qu'il perdit en 1872, travaillant sans cesse, un peu pour lui, beaucoup pour les autres, répondant aux demandes de renseignements généalogiques qui lui arrivaient de tous les côtés, classant, mettant en ordre, utilisant les nombreux documents recueillis par son grand-père. Un journal, dont il fut l'un des fondateurs, vint, en 1849, donner un but à sa vie, en même temps qu'une occupation à son activité. Le *Mémorial de l'ouest*, bi-hebdomadaire, parut à Saintes, le 22 mai 1849, avec un programme rédigé par l'abbé Bonneau, « alliance étroite du pouvoir et de la liberté... Appeler la nation à définir le pouvoir, à former la liberté, tel est notre but. La volonté nationale librement exprimée, voilà le moyen... le vote universel, voilà sa solution logique ; le vote universel voilà l'épée qui doit trancher le nœud gordien de l'époque... ». C'était le programme de la *Gazette de France* (Genoude et Lourdoueix) ; ce fut aussi celui du comte de Chambord. C'est dire que le journal était entièrement légitimiste. Sous un rédacteur en chef, Alban Hugon, écrivaient Léon du Repaire, l'abbé Bonneau, Anatole de Bremond ; Théophile s'y prodiguait; il était membre du comité du journal. Souvent il signait le premier Saintes, l'article de fond, l'article politique qui donnait la note. On y faisait des vers et de la prose, de la politique et de l'histoire, de la critique et de l'archéologie. On lui doit à lui, *La terreur rouge*, nos 35 à 41, liste des incarcérés de Brouage ; *Des cahiers et mandats de la sénéchaussée de Saintonge en 1789*, considérés dans leurs rapports avec la liberté, nos 47-54 ; *Le premier de l'an*, article humouristique du 1er janvier 1850 : « Nous souhaitons à M. Mérimée de ne pas déparer par des pierres trop anciennes le magnifique arc de triomphe qu'il fait édifier à l'entrée du faubourg Saint-Pallais. Nous souhaitons aux officiers de la garde nationale de Saintes de rassembler leurs soldats ; au principal du collège... » *Subsistances et populations*, à propos du livre de L. Cador, nos 100, 104, 105, etc. Le *Mémorial de l'ouest* périt de mort violente dans la nuit du 2 décembre 1851, en même temps que l'*Union républicaine*, qui tous deux s'imprimaient dans la rue Saint-Michel, chez Chavignaud. Un seul journal survécut, l'*Indépendant*, hautement rallié au prince Louis-Napoléon Bonaparte.

Théophile de Bremond a aussi collaboré à plusieurs périodiques. Il a publié dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* : Vingt-trois lettres du duc d'Epernon à Jean-Louis

Digitized by Google

de Verdelin, seigneur et baron d'Orlac-sur-Charente ; un commentaire du mémoire de Léon de Beaumont sur la maison de Courbon ; deux lettres inédites de Henri IV à Geoffroy de Blois, seigneur de Rousillon. A part, il a publié : 1° *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis* (Saintes, Fontanier, 1863, in-8, 68 pages). C'est le procès-verbal de l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Saintonge, convoqués et réunis à Saintes, le 16 mars 1789, pour l'élection des députés au états généraux ; 2° *La noblesse de l'Angoumois en 1635* (Niort, Clouzot, 1866, in-8, 101 pages). Ce volume contient : *Procès-verbal de l'assemblée du ban et de l'arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois* (1635)... suivi de la table alphabétique générale des nobles maintenus par M. d'Aguesseau en 1666-1667 ; 3° *Rôles saintongeais*, suivis de la table alphabétique des nobles des élections de Saintes et de Saint-Jean d'Angély maintenus par M. d'Aguesseau en 1666-1667, ouvrages d'une sûre érudition (Niort, Clouzot, 1869, in-8, VI-262 pages).

Quand au mois de mai 1874 se constitua la société des *Archives historiques de Saintonge*, Théophile de Bremond fut nommé vice-président; jusqu'au 29 décembre 1882, où il donna sa démission, et fut remplacé par M. Stanislas de Montalembert, il resta là nous aidant de ses connaissances en héraldique et en généalogie, fournissant aussi à nos volumes des documents intéressants (Voir les tomes I, où il a donné des notes pour le *Journal de Manceau*, III, IV, VI, VII, VIII, X et XI). En 1879, je le proposai et le fis, malgré sa résistance, élire président de la commission des arts ; c'était un champ nouveau ouvert à ses travaux ; il collabora en sous-œuvre au *Recueil* et laissa faire. Chaque année il lisait un rapport sur les progrès toujours grandissants de la compagnie. Il pouvait mieux. Sa vive intelligence, ses connaissances spéciales, n'eurent pas l'occasion de se montrer dans leur plénitude. J'ai raconté (t. VIII, p. 111) le rôle un peu trop effacé qu'il se laissa imposer. Il avait été nommé président honoraire en 1889.

Avec des qualités réelles, il pouvait accomplir ou produire une œuvre. Sa modestie lui faisait redouter l'éclat ; aucun de ses ouvrages n'est complètement signé ; il se contentait d'initiales. Il avait l'amour de la vérité historique et le scrupule de l'exactitude. Aussi il a contribué à répandre en Saintonge la méthode, un peu trop ignorée de nos écrivains locaux, de ne rien avancer que sur preuve et de citer toujours les sources.

Sa mort n'a pas surpris ceux qui connaissaient ses longues souffrances, mais qui espéraient contre tout espoir ; et les journaux ont fait son éloge. « M. de Bremond d'Ars, dit le *Moniteur de la Saintonge* du 6, fut l'ami personnel du comte de Chambord et l'un des confidents de sa pensée. Il fut l'un des plus fermes et des plus zélés défenseurs de sa cause parmi nous. Il laisse des écrits sur l'histoire de l'Angoumois et de la Saintonge appelés à demeurer classiques. En matière généalogique notamment, sa compétence était presque incomparable, et

Digitized by Google

c'était de tous les points de la France que l'on venait recourir à ses lumières ».

Après l'évangile, raconte le même journal du 10, M. l'abbé Chapron, curé de Vénérand, « a retracé la mort chrétienne et vraiment édifiante de son digne paroissien. M. le comte de Bremond d'Ars, a-t-il dit, était non seulement un homme d'élite doué d'une intelligence supérieure, d'un cœur noble et généreux, mais surtout un chrétien qui avait su, jusqu'à son heure dernière, conserver fidèlement la foi de son baptême et de sa première communion ». M. Xambeu, au nom de la commission des arts, s'est exprimé ainsi au cimetière : « D'autres vous diront mieux que moi la vie du comte Théophile de Bremond d'Ars, son abnégation, son dévouement, ses convictions sincères. Ses idées n'étaient pas de simples fantaisies, de fugitives impressions ; ses opinions, ses principes étaient de vieille race ; il ne pouvait les changer... De bonne heure il étudia les anciens et les choses anciennes de la région ; en archéologie, en numismatique, dans l'art héraldique, dans l'histoire locale et généalogique, il trouva autour de lui et sut réunir des matériaux très importants...» Il laisse beaucoup de notes et un manuscrit sur les sénéchaux de Saintonge.

L. A.

—

Le 23, est décédé, à Rochefort, Marie-Eugène-Etienne Morin, âgé de 72 ans, commissaire adjoint de la marine, en retraite, chevalier de la légion d'honneur, époux d'Augustine-Marie-Louise Bourrand.

—

Le 27, est décédé à La Rochelle, à l'âge de 88 ans, Louis-François Emmery, veuf Giraud, chevalier de la légion d'honneur, décoré de la médaille de Sainte-Hélène, capitaine d'infanterie en retraite, un des rares survivants de la bataille de Waterloo. Enfant de troupe, né à l'armée, il fut, dit l'*Echo rochelais* du 30, recueilli sur le champ de bataille de Huningue inondé du sang de son père, sergent, qui s'était battu comme un lion, protégeant son fils resté près de lui. La mère d'Emmery, d'origine hollandaise, disparut et ne se retrouva jamais. C'est par hasard, étant en garnison à Dijon, qu'il retrouva la famille de son père, honnêtes cultivateurs qui habitaient dans les environs.

—

Le 30, est décédé à Saint-Martin du Gua, où il s'était retiré dans sa famille, Joseph-Marie Dupeux, né en 1861, ordonné prêtre en 1885, ancien vicaire de Saint-Genis.

—

Le 31, est décédé à Rochefort, des suites d'un accident de vélocipède, Félix-Louis-Joseph Chevallier, âgé de 24 ans, professeur de mathématiques au cours de marine du lycée. Elève

Digitized by Google

du lycée Charlemagne, lauréat du concours général, il fut reçu en 1885, le vingt-troisième, à l'école polytechnique, et le sixième à l'école normale supérieure ; il opta pour cette dernière, d'où il sortit en 1888, à 22 ans, agrégé des sciences mathématiques. Il n'était à Rochefort que depuis dix mois, mais il y laisse de profonds regrets. M. l'abbé Lemonnier, aumônier du lycée, s'est fait, en l'église Saint-Louis, l'interprète de la sympathie de tous pour une fin si prématurée. A la gare, M. Verdier, proviseur, et Chabrier, professeur de quatrième, ont dit le suprême adieu à leur jeune et malheureux collègue.

---

### II. — MARIAGES

Le 11 juin, a eu lieu en l'église Saint-Augustin, à Paris, le mariage de M. Etienne-Gabriel-Joseph, baron Hulot, avocat, lauréat de l'institut, fils aîné de Henri-Prosper, baron Hulot, officier de la légion d'honneur, inspecteur général des finances en retraite, et de Micheline-Alexandrine-Nina Levallois, sa première femme, fille d'un inspecteur général des mines, avec M^lle^ Sohier, nièce de M. Sohier, commandeur de la légion d'honneur, ancien préfet. Les témoins du marié étaient ses deux cousins, le baron Morio de l'Isle, et M. Suzanne, receveur des finances, fils du général de division Suzanne, ancien directeur de l'artillerie ; ceux de la mariée, son oncle, M. Sohier, et M. Quinette de Richemont, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

La famille Hulot en Lorraine, remonte, dit le *Bulletin héraldique* de juin, à Pierre Hulot, échevin à Mazerny, né en 1742, mort en 1802, laissant de Marie Braidy : Etienne, baron Hulot, général de division, inspecteur général de 1834 à 1842, né à Mazerny en 1774, mort à Nancy en 1842, nommé chevalier de l'empire le 4 janvier 1810 et baron le 14 juin 1813. Il eut de Gabrielle Guiot, fille d'un trésorier principal de la marine du roi: 1° Gustave, baron Hulot, né en 1818, chef d'escadron d'état major en retraite, officier de la légion d'honneur, chevalier de Pie IX et des saints Maurice et Lazare, fixé à Saint-Jean d'Angély, sans postérité de Bénigne Levallois ; en 1874, il autorisa son frère cadet à prendre le titre de baron ; 2° Henri-Joseph, inspecteur général des finances, père du marié ; 3° Etienne-Gabriel-Oscar, lieutenant colonel en retraite.

—

Le 4 août, a eu lieu, à La Rochelle, le mariage de M. Arthur-Jean-Nicolas-Guillaume Desblancs, capitaine breveté au 64^e^ régiment d'infanterie, officier d'ordonnance du général commandant la 21^e^ division militaire à Nantes, avec M^lle^ Pauline-Fernande-Renée de Launay, à La Rochelle, fille unique du colonel de Launay, décédé le 27 décembre 1889. Voir *Bulletin*, x, page 97.

—

Digitized by Google

# ARCHÉOLOGIE

## I

### UNE STÈLE DU MUSÉE DE SAINTES

Au musée de Saintes, n° 54 du *Catalogue*, est une stèle à fronton triangulaire mutilé, longue de 0m45, haute de 0m88. Elle a été trouvée en 1875, dans un mur du jardin de l'hôpital. M. Allmer, dans la *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 57, avril-juin 1890, en donne ainsi cette nouvelle interprétation :

D M
DIVIXTA
DIVIXTI
FIL FILIO
LO FRON
TONIS MA
RITO

DIIS MANIBUS DIVIXTA DIVIXTI FILIA FILIOLO FRONTONIS MARITO.

*Aux Dieux Mânes de son fils en bas âge et de Fronto, son mari, Divixta, fille de Divixtus (a élevé ce tombeau).*

« C'était une forme de rédaction très usitée, même au meilleur temps, de mettre au génitif les noms du défunt comme régime de *diis manibus*, et au datif les qualificatifs. La présente épitaphe est conçue d'après ce système. Seulement, ce qui en rend le sens obscur, c'est l'absence du nom du jeune fils de Divixta, motivée sans doute, ainsi que l'a déjà fait observer M. Mowat (*Bulletin épigraphique*, 1883, page 137), par la raison que ce jeune fils, mort en très bas âge, n'avait pas encore reçu de nom. Quant au génitif *Frontonis*, le nom du mari, il est la continuation régulière de la construction du texte, c'est-à-dire le régime de *Diis manibus*.

« L'épitaphe dédiée par Divixta a donné lieu à des interprétations très diverses; mais dont aucune n'est plus étonnante que celle proposée à la société des antiquaires de France (1er mars 1876) *Divixta, Divixti filia, filiolo Frontonis marito...* « à Filiolus mari de Fronto » : un homme, le mari d'un homme; et ni le savant rapporteur, ni aucun des assistants, à cette lecture n'ont élevé d'observations au sujet d'un trait de mœurs d'un particularisme si extraordinaire !

« On ne peut pas supposer *Frontonis* (*filio*): car on lit dans les lignes précédentes: *Divixta, Divivti filia*, et non : *Divixta Divixti* simplement; on n'aurait pas employé deux différents modes de rédaction dans le même texte. »

Digitized by Google

## II

### UN SOLDAT DE LA XIV^e^ LÉGION.

Il existe au musée de Saintes, n° 230 du *Catalogue*, un fragment de cippe, qui porte le nom d'un citoyen de Crémone, soldat de la XIV^e^ légion Gémina :

L. FVRIVS. L. F. ANI
CREM. MILES. LEG.
XIIII G...

*Lucius Furius, fils de Lucius, de la tribu de l'Anio, originaire de Crémone, soldat de la quatorzième légion Gemina... est ici.*

Une autre tombe, trouvée aussi à Aunay, d'un soldat de Fréjus, Lucius Autius, de la tribu de l'Anio (n° 11 du *Catalogue*), prouve que la XIV^e^ légion Gemina avait séjourné en Poitou; elle avait aussi tenu garnison à Mayence, à Vienne en Autriche, à Vérone, à Hermanstad (Hongrie), à Pola, à Lyon (Voir Gruter et Orelli), et était fixée au XIII^e^ siècle en Pannonie, après avoir combattu en Bretagne et en Germanie.

Dans le IX^e^ volume, 5^e^ série, des *Mémoires de la société nationale des antiquaires de France* (1888), M. de Laigue a inséré un *Mémoire sur plusieurs antiquités trouvées à Néris-les-Bains* (*Allier*), qu'il a lu les 7 et 12 décembre 1889. Une est la tombe d'un autre soldat de Crémone, trouvée à Néris en 1888, que j'ai lue chez M. Bertrand, à Moulins :

SEX. CLITERNIVS
MILES
ANIENSIS
CREMONA
LEG. XIIII
AERORVM
V///// H. S. E.

*Sextus Cliternius, de la tribu de l'Anio, de Crémone, soldat de la XIV légion Gémina, après V..... années de service, est ici.*

M. de Laigne remarque que Crémone, qui appartenait à la tribu Aniensis, est désigné comme lieu de recrutement militaire dans d'autres *tituli*, publiés par le *Corpus*, IV, n^os^ 4041, 4109. D'autres soldats de la légion XIV Gémina provenaient aussi de Crémone, par exemple Caius Allivs, dont Brambach a donné l'épitaphe (*Corpus inscrip., rhen*, n° 1172) :

C. ALLIVS. C F.
ANIES. CREM.
ONA. MIL. LEG.
XIIII. GEM. ANNOR.
XXX. STIP. XV. HI. S. L.
FRATER. OB
PIETAT.

Digitized by Google

Suivent quelques exemples pour justifier la lecture d'*aerorvm*, véritable barbarisme, *aes*, *aeris*, *aera*, *aerorum* pour *aervm* synonime de *stipendiorum*, années de service.

---

# VARIÉTÉS

## I

### La commanderie de Chateaubernard

Voici quelques lignes qui complètent l'article intéressant publié sur Châteaubernard dans la livraison du 1er juin, *x*, 32.

Châteaubernard, avant la révolution, était enclavé dans la paroisse de Saint-Martin et desservi par les récollets de Cognac. On raconte à ce sujet, et je tiens l'anecdote de mon grand-père, M. Lavergne, qui en avait été témoin, que le récollet qui desservait Châteaubernard faisait son service sur le cheval de la communauté, cheval réformé. Un dimanche, il revenait en disant son office. Sur le champ de foire, où sont aujourd'hui la sous-préfecture et le tribunal, des trompettes se font entendre ; le cheval dresse les oreilles, prend une allure précipitée et se range à la suite d'un escadron de dragons qui évoluait ; impossible au bon père d'arracher sa bête aux exercices militaires ; le cheval avait bonne mémoire et se souvenait de son ancien métier, à la confusion de son nouveau maître, qui eut l'esprit de prendre son parti en brave, à la joie des spectateurs. Toute la ville était là.

Quand on forma les nouvelles communes (loi du 15 janvier 1790), Châteaubernard devint une commune enclavée dans celle de Saint-Martin, qui elle-même entourait celle de Cognac de la Charente à la Charente ; cette dernière était limitée comme paroisse et commune par ses fossés. Le 15 juillet 1810, lors de la formation des paroisses nouvelles, Châteaubernard fut annexé à Saint-Léger de Cognac ; ce fut le curé Berchon qui rétablit le culte dans la vieille commanderie vers 1844.

Le commerce de Cognac prenant de l'accroissement, l'augmentation de la population se fit sur le territoire de Saint-Martin ; ces nouveaux habitants jouissant des avantages urbains sans en avoir les charges, on fit une première annexion le 22 juillet 1847. Saint-Martin étant diminué, on lui donna comme compensation Châteaubernard, et la nouvelle commune prit le nom de Saint-Martin-Châteaubernard. Au spirituel, rien ne fut changé.

Le 20 juillet 1867, après la création du chemin de fer des Charentes, l'administration joignit à Cognac tout le territoire

Digitized by Google

compris entre la ligne et la ville, sur lequel une nombreuse population s'était établie. Le chef-lieu de la commune de Saint-Martin-Châteaubernard se trouva englobé dans cette annexion, et on forma avec le territoire restant au delà de la ligne une nouvelle commune ayant pour chef-lieu Châteaubernard.

Saint-Martin, disparaissant comme commune, resta paroisse et l'autorité spirituelle donna le service de Châteaubernard au curé de Saint-Martin. Depuis, par décret présidentiel du 6 mai 1874, cette commune devint paroisse indépendante avec un curé qui n'y a pas sa résidence, parce qu'il a également le titre de vicaire de Saint-Martin.

PAUL MERCIER.

*
* *

Le 13 février 1789, « en vertu de lettres patentes d'évocation générale accordées à l'ordre de Malte par le roy le 24 avril 1775 et de l'arrêt d'enregistrement d'icelles au grand conseil du 3 mai suivant... et à la requête d'illustre seigneur frère Desécottais de Chantilly, chevalier, bailly grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, lieutenant général des armées du roy, gouverneur de l'ile de Rhé, demeurant ordinairement à la citadelle dudit lieu, paroisse de Saint-Martin... », Gabriel Arnaud, « archer, garde de la connétablie et maréchaussée de France à Paris, avec faculté d'exploiter par tout le royaume sans visa ni *pareatis*, demeurant en la ville de Cognac, place Royale, paroisse Saint-Léger », donne « assignation à sieur Pierre Lavergne, négociant, tant en son nom que comme père légal administrateur de ses enfants mineurs et de feüe demoiselle Marie Bernard, yceux héritiers de la dite demoiselle Bernard, qui l'étoit de demoiselle Marguerite Chasseriaud, veuve du sieur Binjamain Bernard, sa mère, demeurant en la ville de Cognac, paroisse de Saint-Léger... de comparoir... par devant nos seigneurs du grand conseil du roy séant de présant en l'un des pavillons du Louvre à Paris.. pour voir dire que l'acte passé par devant notaires en Angoumois le 21 may 1771 entre Me Ambroise-Robin Lainé, se disant fondé de la procuration de feu M. le bailly d'Alsace-Hénin Liétard, grand prieur d'Aquitaine, ledit sieur Lavergne et lesdits feüs dame Lavergne et demoiselle veuve Bernard, contenant commutation du droit d'agrier sur 22 arpens..., sera déclaré nul et de nul effet, comme contraire aux statuts de l'ordre de Malthe... ce faisans qu'à compter du 1er may prochain, ledit sieur Lavergne audit nom sera tenu de payer audit seigneur requérant... les cens, rentes, devoirs et notamment le droit d'agrier sur les 22 arpens... dépendant de la commanderie de Châteaubernard, membre dépendant dudit grand prieuré d'Aquitaine... et aussi de se désister de sept journaux d'un terrin dépendant de ladite commanderie, appelé La Guerenne, tenant d'un costé du levant au cimetière et église dudit Châteaubernard, du couchant et midy, au chemin qui conduit de la maison de la commanderie à



Digitized by Google

Cognac passant devant ladite église à main droite. » ARNAUD. Controlé à Cognac, le 14 février 1789, Reçu douze sols neuf deniers. DELAFAVE.

(Original sur papier, donné à la société des *Archives* par M. Jules Pellisson).

## II

### LES CAMPANI, MILICE DE D'ILE DE RÉ.

L'*Histoire de l'île de Ré* (1868), par M. le docteur Kemmerer, I, 456, se plaint de l'ingratitude des historiens qui tous ont passé sous silence les services rendus par les insulaires dans la guerre contre les Anglais.. « Les siècles ont semé des couronnes sur les pas des troupes régulières, et n'ont pas trouvé un seul mot pour les milices rhétaises. L'historien Isnard, dans sa carte de la fuite des Anglais, les signale sous le nom de *Campani*. »

Dans sa 2e édition, p. 323, il dit encore : « Je dois éclairer les incertitudes de l'histoire et réclamer contre l'ingratitude des historiens envers les habitants de cette île. Tous gardent le plus profond silence sur la part que les insulaires ont pu prendre dans cet épisode de nos guerres nationales ; et cependant leur participation a été positive et très glorieuse. Je m'élève hautement contre l'injustice des siècles qui ont semé des couronnes sur les pas des troupes régulières, et qui n'ont pas trouvé un seul mot pour les milices rhétaises... » Et page 229 : « Les Campani avaient des guetteurs ou des sentinelles. Un campani devait toujours avoir chez lui un mousquet, une épée, une demi-livre de poudre et deux livres de balles. » Enfin, page 231. « Je me représente ces Campani du VIIIe, du XIIe et du XVe siècle, etc. »

D'après ces citations, il résulte pour l'auteur que les Campani formaient une milice rhétaise qui aurait existé depuis le VIIIe jusqu'au XVIIIe siècle : car l'auteur cite, en 1723, Hector Taschar d'Arbussy, colonel des Campani (acte d'Artaud) ; Souriceau, colonel des Campani en 1708 (état civil de Saint-Martin) ; Henri de Sarrante, lieutenant-colonel des Campani en 1640 (acte Pénéheau).

Il y avait donc une injustice à réparer. Dans sa séance du 9 septembre 1871, le conseil municipal de Saint-Martin de Ré, sur la proposition de M. le docteur Kemmerer, décida, avec l'approbation du président de la république (20 mars 1872), que « le nom des braves qui ont illustré l'île de Ré, serait inscrit sur les murs de cette ville ». Une brochure, *Noms historiques des rues de Saint-Martin* (in-8°, 15 pages) par l'auteur du projet, a conservé le souvenir de ce changement. Il y a maintenant une rue et une porte des Campani. On lit, page 9 de la brochure : « Rue des Campani (1600). Les Campani ou corps

Digitized by Google

francs entretenus par l'île pour la défense de son territoire. Le syndic Néraud écrit : « Ils ont massacré des corps entiers de Bouquingam, et les Anglais n'ont jamais osé se mesurer avec eux. »

Voilà qui est maintenant avéré, et certes rien n'est mieux démontré que la valeur de ces Campani. Qui en douterait ? Devant l'affirmation d'un grave historien, devant les actes authentiques invoqués et les citations d'auteurs, devant le décret du président de la république et les écriteaux des rues, il n'y a qu'à s'incliner ? Eh bien, je ne m'incline pas du tout.

J'aurais bien aimé à voir transcrits en entier les actes qui prouvent l'existence de cette milice. Chose bizarre ! M. le docteur Kemmerer qui, ordinairement, n'est point chiche de transcriptions, est ici d'une sobriété rare.

M. Léon Hennet a fait paraître, dans le *Journal des sciences militaires* (année 1886), une étude très complète sur les garde-côtes ; il parle souvent des garde-côtes de l'île de Ré ; mais jamais il ne leur donne ce nom bizarre de Campani. Le général Suzanne, dans son *Histoire de l'ancienne infanterie française*, si substantielle, ne fait non plus mention de ce nom, tandis qu'il parle plusieurs fois des garde-côtes. Quant à la carte d'Isnard, elle a été reproduite par M. Kemmerer ; et il est facile de s'assurer que l'auteur mentionne bien les Campani parmi les corps faisant partie de l'armée française. Or, c'est précisément Isnard lui-même, cet Isnard qui, le premier, a nommé les Campani, Isnard qui a fourni son principal argument à M. Kemmerer, c'est lui qui va nous démontrer que jamais il n'y a eu à l'île de Ré une milice de l'île de Ré s'intitulant *Campani*.

J'invoque d'abord M. Kemmerer. Page 453, il parle, d'après Isnard, des régiments de Navarre et de Champagne, de Rambur et de Beaumont ; et, page 321, il nous donne en un français bizarre, partie français, partie latin, les « noms des régiments français : Plessey-Praslyni, Meillerey, Vellimontani, Prétoriany, les nobles volontaires à pied, les Campani, les Navarey, les Pedemontani, la cavalerie de Toiras, de Schomberg... »

En second lieu, si l'on s'en rapporte à la relation du duc d'Angoulême, « Schomberg disposa son armée en six gros bataillons ; les gardes étaient à la tête, et avaient à leur droite un bataillon formé des détachements des régiments de Navarre et de Champagne, et à la gauche un bataillon de Piedmont ; le centre était formé par quatre bataillons, deux de Champagne, un de Rambur et un de Beaumont. Ces bataillons étaient à deux cents pas de l'avant-garde. L'arrière-garde était formée de deux bataillons de Plessis-Praslain et deux de La Meilleraie. Les gentilshommes volontaires venaient après, enfin le corps d'armée formé de quatre mille fantassins ».

Enfin, cette carte du siège de Saint-Martin en 1627, par Balthazar Moncornet (Voir *Arcis Sammartinianæ obsidio*, par Jacques Isnard), montre les différentes positions occupées : « Angli equites. Angli pedites. Pedemontani. Navaræi. Bellimontani.

Digitized by Google

Plessei-Praslinii. Meillerii. Campani», etc. Ce qui veut dire : Régiments de Piémont, de Navarre, de Beaumont, du Plessis-Praslin, de La Meilleraye, de Champagne ; et aussi les noms des chefs : Toirasius, Schombergius, etc. Tout le monde sait la part prise dans cette affaire par le régiment de Champagne, dont le colonel n'était autre que Toiras.

Il faut donc voir dans ce mot *Campani* le nom latin du régiment de Champagne. Adieu les milices rhétaises ! La relation si curieuse d'Isnard est un document précieux ; mais il faut le traduire en français,

Dans le frontispice qui orne son curieux volume, Isnard a mis deux figures qui représentent, l'une l'île de Ré et l'autre La Rochelle. Celle qui représente l'île de Ré tient à la main un cartouche sur lequel est écrit : ET TANTI SERVASSE FVIT. ! que M. Kemmerer traduit : « Et si grands furent les services rendus par l'île à la France ! » Ne serait-il pas plus juste de traduire : « Tant fut estimée la conservation de l'île », ou encore : « Si cher coûta la conservation de l'île. » ? La figure qui symbolise La Rochelle tient une corne d'abondance renversée sur laquelle est l'inscription suivante : « FECIT ME COPIA INOPEM. C'est ma richesse qui a causé ma pauvreté. »

G. DE C.

—

## III

### QUEL EST LE PATRON DE L'ÉGLISE DE FOURAS ?

L'ancienne église de Fouras, dépendance d'un prieuré de l'ordre des bénédictins, était dédiée à saint Gaudens ; cela est certain. Sans parler des archives paroissiales et des registres de baptêmes, mariages, etc., qui portent tous ce nom du patron de Fouras, il y a encore les titres authentiques du moyen âge, telle que la charte de donation de cette église à l'abbaye de Nuaillé par Geoffroy (de Rochefort ?), fils de Hugues de Saint-Maixent et de Papie (17 octobre 1074). Dans ce document, saint Gaudens est qualifié évêque et martyr, « sancti martyris et episcopi Gaudencii. »

Mais si l'on veut connaître la vie ou le pays de ce martyr, c'est une autre affaire. Pour moi, je ne serais pas éloigné de croire que ce saint fut absolument spécial à la localité, c'est-à-dire un missionnaire mis à mort par les Fourasins vers le IV^e^ ou V^e^ siècle. Je m'explique :

Actuellement, le saint Gaudens vénéré est l'évêque d'Arimini, dont la fête a lieu le 14 octobre. Cependant, je dois dire que cette date a été fixée par une simple préférence dont l'origine n'est pas antérieure au XVII^e^ siècle. Il y a du reste à ce propos une histoire assez curieuse. Après les guerres de religion, l'église de Fouras, qui avait été pillée et incendiée, fut en partie restaurée ; et vers 1680, le curé René Faucquereau voulut mettre un peu d'ordre dans les archives et les cérémonies pa-

Digitized by Google

roissiales. C'est ce prêtre lui-même qui a pris soin de nous conter ces détails au commencement du registre de 1681. Voici la copie de ses notes :

« J + C^vs. Papiers et registre des baptesmes, mariages, enterrements et conversions de l'église parochiale Sainct-Gaudance de Fouras en Aulnis, diocèze de La Rochelle, commensé l'an 1681.

» Sur la fin des registres des années 1676 et 1677, j'ay inséré des baptesmes, mariages, enterrements et la conversion de trois personnes, le tout de l'an 1680, auquel temps j'ay entré en pocession de la ditte cure, n'ayant trouvé d'autre registre pour la ditte année ; ceux des années précédentes estant en movais ordre, les quels j'ay trouvé soubs les dends des ratz et souris, comme l'on verra dans ma table. »

Puis arrive toute une dissertation pour retrouver le vrai patron de Fouras, dont on célébrait la fête dans le mois d'août, depuis les origines de l'église:

« De saint Gaudans, patron de Fouras. Nous lisons dans le martirologe romain, le 30 août : « Romæ sanctæ Gaudentiæ « virginis et martiris cum aliis tribus .»

« Dans le mesme, le 22 janvier : « Novariæ sancti Gaudentii, « episcopi et confessoris. » Dans le mesme, le 12 février : « Ve- » ronæ sancti Gaudentii, episcopi et confessoris. » Dans le mesme, le 19 de juin : ..... (déchirure) « in Tuscia sanctorum » martirum Gaudentii e....opi et Culmatii diaconi, qui tempore » Valentiniani..... gentilium cæsi sunt. » Dans le mesme, le 14 octobre : « Arimini, sancti Gaudentii episcopi et martiris. » Dans le mesme, le 25 octobre : « Brixia natalis sancti Gaudentii episcopi, eruditione et sanctitate conspicui; de eodem multa » Bellarminus, *Lib. de scriptoribus ecclesiasticis.* Item multa » Baronius in *Annalibus* anno 386, cujus habentur opuscula, tom. 2 » in *Bibliotheca patrum.* Vixit sæculo 4 circa annum 390. » Or, comme l'on a toujours fait la feste de saint Gaudance en cette paroisse soubs le titre d'un saint confesseur et martir, et que nous n'en trouvons pas parmi les cinq mentionnés cy-dessus, sinon celuy qui se célèbre le 14 octobre, selon le martirologue romain, et mesme dans le bréviaire manuscrit de l'abbé de Saint-Maixent, il s'en suit qu'on en doit faire la feste ledit jour 14 octobre, et non le 30 août, où il n'est fait mention que de sainte Gaudance, vierge et martyre ».

De toute cette dissertation, pleine de bonnes intentions, évidemment, mais forcément défectueuse par suite de l'absence de documents, il ressort pour nous un fait évident : c'est que saint Gaudens, évêque d'Arimini, fêté le 14 octobre, est devenu patron de Fouras, par suite d'une simple préférence du curé Faucquereau, à partir de 1681, puisque primitivement la fête de saint Gaudens, *confesseur et martyr*, avait lieu positivement *dans le mois d'août.* En présence de cette discordance avec la tradition (les historiens devraient pourtant toujours consigner, sinon observer, cette mine de renseignements), le

Digitized by Google

devoir d'un chercheur consciencieux était de recommencer les recherches de Faucquereau à une source plus abondante, en observant bien que la fête du patron de Fouras avait lieu dans le mois d'août.

C'est ce que nous avons fait dans l'index des *Acta sanctorum* (supplément, 1875) ; là, en effet, nous avons trouvé, parmi les douze saints du nom de Gaudentius ou Gaudentia, sept évêques dont un, « Gaudentius Curiensis, episcopus apud Rhetos seu Grisones », auquel le 3 août était consacré.

Un premier point était donc acquis ; là devait être le vrai patron de notre localité.

Mais comment le culte de ce martyr allemand est-il venu des bords du Rhin sur les rives de la Charente ? Aurait-il été importé à Fouras par quelque légionnaire santon et chrétien qui, comme ce soldat, Caius Julius Macer, n° 12 du *Catalogue*, dont on a trouvé dernièrement à Saintes l'inscription, aurait servi dans l'aile des Rétes, campés à Ircavium ou dans d'autres forteresses de la Germanie ? Tandis que nous cherchions la solution de ce problème, en nous reportant aux *Acta sanctorum*, nous voyons avec étonnement que la vie de ce saint, figurant à l'index, est absolument inconnue. Certains auteurs sacrés le confondent avec saint Gaudens de Novarre, dont la fête a lieu le 22 janvier: d'autres enfin, avec Chatelain, le font évêque de la « Curia Rhetorum », c'est-à-dire de Coire, en Allemand, *Chur*, ville importante, située sur la rive droite du Rhin.(1)

Sans avoir la prétention de fournir aux Bollandistes tous les renseignements demandés sur l'âge, le jour de naissance, les faits et gestes, les miracles et le culte de ce saint, je vais essayer toutefois de noter ici quelques observations qui permettront, peut-être, de retrouver l'origine de Gaudentius Curiensis.

D'abord, ce « martyr, confesseur ou évêque », ne doit pas être considéré, selon nous, comme un évêque de la « Curia apud Rhetos seu Grisones », autrement dit de la ville allemande de Coire ou Chur : 1° Parce que le nom du peuple, Rhetorum ou Grisonum, n'est pas contenu dans l'epithète *curiensis*. A notre connaissance, cet adjectif, dérivé de *curia*, peut s'appliquer à deux autres localités. 2° Parce que saint Gaudens n'est pas indiqué sur la liste des évêques de cette ville, liste dressée avec le plus grand soin par dom Gams, *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ*. C'est même là, il me semble, la meilleure des raisons qu'on puisse opposer à l'hypothèse de Châtelain.

---

(1) Tome XXXV. « Tertia dies augusti. Prœtermissi et in alios dies rejecti..... S. Gaudentius Novariensis episcopus, in Ariana historia notus, in multis Usuardi auctariis, hoc die consignatus est; verum de eo pridem egere majores nostri ad XXII januarii. Synonymum sanctum, et ipsum episcopum, non Novariensem sed Curiensem apud Rhetos seu Grisones, hoc ipso die nobis adducit Castellanus, absque ulla temporis nota, neque indicio unde acceperit. Facile error irrepscrit in nomine urbis : ceterum si talis vere fuerit sanctus Curiensis episcopus, doceant nos id quorum interest, de ejus gestis, ætate, miraculis et cultu, ejusque vero natali die. »

Digitized by Google

Alors où faut-il placer cette curia ? Eh bien ! quelle que soit, au premier abord, l'invraisemblance de mon hypothèse (je vois d'ici sourire bien des confrères), je me permettrai de dire que cette *curia* me semblerait concorder avec Fouras pour plusieurs motifs :

1° Raisons étymologiques : Dans le *Recueil* de la commission des arts d'avril 1890, j'exposai dernièrement que le nom de *Fouras*, appelé par les vieilles chartes *Currasium*, *Corrozo*, *Forrasio*, *Folloraso* (sans doute pour *Forroraso*, car les Fourasins disent toujours un *collidor* pour un *corridor*), *Forrans*, etc., devait tirer son origine de *Curia rasa* ou de *Forum rasum*, ce qui veut dire la cour, le temple ou le comptoir ruiné ; ou bien encore *Curia* ou *Forum Cœsaris*, c'est-à-dire le tribunal, le forum de César, ce qui est absolument conforme à la tradition du château de César et à l'importance des trouvailles archéologiques que j'ai déjà énumérées. Seulement quelques lettres seront tombées dans la prononciation populaire comme dans la *Turge* à Châtelaillon, pour *Turris Julii*, *Frèjus* pour *Forum Julii*, *Ténarèse* pour *Itinere Cæsaris*, etc.

2° Raisons de culte : N'est-il pas étonnant de retrouver, par les documents historiques et la tradition religieuse, que la paroisse de Fouras, sous le patronage d'un sanctus Gaudentius évêque ou confesseur martyr, célébrait justement cette fête, avant la remarque du curé Faucquereau (1681), en août, c'est-à-dire au mois consacré à saint Gaudentius Curiensis ?

C'est pourquoi je ne serais pas très éloigné de conclure, comme je l'ai déjà dit au commencement de cette note, que Fouras a pu avoir un martyr absolument indigène, Gaudentius non pas évêque mais confesseur, vivant au IV^e^ ou V^e^ siècle, massacré dans le mois d'août : car cette épithète de *curiensis* voudrait dire pour moi « saint Gaudence le Fourasin ».

Toutefois je dois reconnaître qu'il y avait dans l'antiquité un autre point géographique fort connu, dont le nom se rapprochait beaucoup de celui de Fouras. C'était le Κουρίανον ακρον cité par Ptolémée, CURIANUM PROMONTORIUM, cet endroit était voisin des peuples de Tarbelles, et nos savants géographes assimilent ce cap au cap Ferret, près d'Arcachon. Encore un curieux exemple de la transformation du C en F.

Que mes confrères me pardonnent cette hypothèse assez hardie ; mais il me semble que mes déductions ne sont peut-être pas aussi absurdes qu'elles peuvent en avoir l'air au premier abord ; du reste, je fais appel aux auteurs spéciaux pour dissiper mes derniers doutes.

Fouras, 29 mai.

A. DUPLAIS-DESTOUCHES.

*
* *

Je me permets d'ajouter un mot à la note interrogative et hypothétique de notre zélé confrère.

Digitized by Google

René Faucquereau a raison sur ce point: en effet, le « *Martyrologium romanum*, auctore Cæsare Baronio Sorano », indique bien au 30 août : « Romæ S. Gaudentiæ virginis et martyris ». La note ajoute : « Agunt de eadem Beda et Usuard, quibus adstipulantur vetera manuscripta » ; et c'est vrai: le martyrologe d'Usuard dit de même : « Romæ S. Gaudentiæ virginis », sans ajouter « martyris». D'autres anciens martyrologes portent, l'un : « Gaudentiæ virginis, cum tribus aliis » ; l'autre : « Gaudentiæ virginis, cum reliquis tribus » ; celui-ci : « Gaudentiæ virginis » ; cet autre aussi : « Gaudentiæ virginis », et le martyrologe de la reine de Suède : « Gaudentiæ virginis ».

Mais voici que le *Martyrologium Gallicanum* se trouve en désaccord avec le *Martyrologe romain*. Au 30 août, André du Saussay écrit, page 1163 : « In pago Convenarum passio sancti Gaudentii, martyris, et sociorum ». A la table on met : « Gaudentius puer duodennis et socii martyres. In pago Convenarum ». Ainsi, au pays des Convenæ, dont la capitale était Saint-Bertrand de Comminges, on fêtait saint Gaudens, martyr, avec ses compagnons, et ce Gaudens était un enfant de douze ans. C'est lui qui a donné son nom à la ville de Saint-Gaudens.

Il y a déjà là un motif d'infirmer le passage de Baronius. Les documents de l'abbaye de Saint-Maixent nous fourniront un nouvel argument.

Le calendrier de l'abbaye de Saint-Maixent, antérieur, d'après M. Richard, à l'année 1297, indique au 30 août : « Gaudentii martyris », avec 8 leçons. Saint Gaudence était un des principaux saints fêtés à Saint-Maixent, avec saint Eutrope, saint Léger, saint Macou et saint Léonard. Une charte de 1222-1234 dit : « Domnus abba statuit agere de sanctis Eutropio, Leodegario, Gaudencio et Leonardo, festivitates, vel XII lectionum, vel III, sicut fecimus... » Voir *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, p. 64 et 470, par M. Alfred Richard, dans les *Archives historiques du Poitou*. Saint Gaudens martyr est encore avec saint Eutrope, avec Marie, saint Pierre, et saint Maixent, invoqué contre ceux qui porteraient atteinte aux droits du monastère ; c'est dans la charte (24 février 1081) par laquelle Geoffroy, fils d'Hugues de Saint-Maixent, donne à l'abbaye de Saint-Maixent l'église de Saint-Gaudence de Fouras, « ecclesiam sancti Gaudentii, que est in Alnisio juxta castrum Currasium » (*Archives du Poitou*, XVI, p. 179). L'abbaye, avant la révolution, possédait des reliques de sainte Gaudence. Quel est donc le saint Gaudens de Fouras, appelé au XI^e^ siècle *Currasium* ? Il semblerait, d'après la date de la fête, 30 août, du *Martyrologe gallican*, 30 août du calendrier de Saint-Maixent, août de la tradition de l'église de Fouras, que le saint Gaudens de Fouras et de Saint-Maixent n'est autre que celui de Saint-Gaudens, martyr, et non pas « confesseur et martyr », comme l'écrit bizarrement Fauquereau.

LOUIS A.

—

Digitized by Google

## V

### Campagnes de Duguesclin dans le Poitou et la Saintonge 1372-1375

Les populations du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge avaient accepté en frémissant les dures conditions du traité de Brétigny qui les replaçait sous la domination de l'Angleterre. Depuis plus de cent ans, les institutions municipales, introduites dans les villes les plus importantes de ces provinces, par les princes Anglo-Normands, y avaient développé une liberté relative, au sein de laquelle germa et grandit, avec la haine de l'étranger, le sentiment de l'indépendance nationale. Les premiers Plantagenêt étaient français ; la mémoire vénérée d'Eléonore d'Aquitaine les entourait toujours de son prestige ; mais lorsque les mœurs et les habitudes normandes furent définitivement dominées par l'esprit saxon, alors se manifesta une antipathie de race qui s'accusa chaque jour davantage. En vain le prince Noir, entouré d'une cour brillante, cherchait à attirer auprès de lui les principaux gentilshommes de l'Aquitaine ; l'arrogance de ses officiers, leurs vexations, le souvenir encore présent des guerres précédentes et des dévastations de Derby, entretenaient l'antagonisme entre les vainqueurs et les vaincus, et un mécontentement toujours croissant dont le roi de France suivait attentivement toutes les phases. Au mois d'octobre 1368, il recevait l'appel du comte d'Armagnac et des autres seigneurs de Gascogne au sujet des impositions extraordinaires auxquelles le prince de Galles prétendait les soumettre. Au mois de janvier suivant, le lieutenant d'Edouard III était mandé devant la cour des pairs pour y répondre à la plainte portée contre lui par ses vassaux. On connait la hautaine réponse du prince Noir ; « Je me rendrai à l'ajournement qui m'est adressé, puisque tel est l'ordre du roi de France ; mais ce sera le bassinet en tête, et suivi de soixante mille hommes ». Son état de santé démentait cependant une aussi ferme assurance ; il ne lui permettait pas d'affronter les fatigues d'une longue campagne ; le siège de Limoges, à l'occasion duquel il fit preuve d'une implacable cruauté, épuisa ses dernières forces. Au mois de janvier 1371, presque mourant, il s'embarquait à Bordeaux pour l'Angleterre, abandonnant sa lieutenance à son frère, le comte de Lancaster.

L'occasion pour la France de reconquérir ses provinces perdues ne s'était jamais présentée plus favorable. La guerre impolitique soutenue par le roi d'Angleterre en Espagne, pour replacer sur le trône Pierre-le-Cruel, avait épuisé son trésor, désorganisé son armée, et, comme résultat final, donnait à Charles V, dans la personne du nouveau roi de Castille, Enrique de Transtamare, un allié des plus redoutables. En apprenant l'union que venait de contracter le comte de Lancaster

Digitized by Google

avec sa nièce, Constance, fille de Pierre-le-Cruel, et celle projetée entre Isabelle, sœur de cette dernière, et Edmond, comte de Cambridge, troisième fils d'Edouard III, don Enrique proposa au roi de France une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre. Elle fut conclue par l'entremise de Du Guesclin, dans les derniers jours de l'année 1371, et, au mois de juin 1372, la flotte espagnole parut en vue de La Rochelle ; elle y attendait l'escadre commandée par le comte de Pembroke, gendre du roi d'Angleterre, qui venait prendre le gouvernement de l'Aquitaine, et y donner le signal de la reprise des hostilités. La veille de la nativité de saint Jean-Baptiste, le 23 juin 1372, les deux armées navales se trouvèrent en présence ; Pembroke avait sous ses ordres Othe de Granson et le poitevin Guichard d'Angles ; il commandait, d'après Froissart, à quarante navires ; suivant le chroniqueur D. Pedro Lopez de Ayala, les Espagnols n'auraient eu que douze gros vaisseaux et treize « barggcs » en plus ; leur flotte avait pour amiral un marin expérimenté, d'origine génoise, Ambrosio Boccanegra, secondé par Pedro-Fernandez Cabeça de Vaca, maître de l'ordre de Saint-Jacques, Ruy Diaz el Rojas, que Froissart dénomme Radigo le Roux, et D. Ferrand de Pion, dont l'identité n'a pas été bien établie. Les Espagnols rachetaient leur infériorité numérique par un armement supérieur et par des navires bien pourvus « de bretesches ensi que nef d'Espagne sont ». Ces « bretesches » consistaient en une surélévation, en forme de tour, du gaillard d'arrière, qui permettait de faire pleuvoir des projectiles sur les nefs ennemies dépourvues de tout appareil défensif. Le combat fut rude et dura tout le jour. Du haut de leurs remparts, les Rochelais assistaient à cette lutte, insensibles aux instances du sénéchal anglais, Jehan de Harpedanne qui les conjurait d'y prendre part. Mais, comme l'avaient dit leurs envoyés au roi Jean, lorsqu'ils étaient venus protester contre le traité de Brétigny, ils étaient « Anglais de bouche et Français de cœur ». A la nuit, Harpedanne s'embarqua avec Guérard de Maulmont, seigneur de Tonnay-Boutonne, Jacques de Surgères et le seigneur de Lignières, et put, à la faveur de l'obscurité, aborder les navires anglais. Le lendemain matin, le combat recommença avec une fureur nouvelle. Les Espagnols lancèrent sur les navires anglais des grapins munis de chaines qui facilitèrent l'abordage ; après une défense désespérée, ils furent tous pris et coulés. Soixante-dix chevaliers, dit Lopez d'Ayala (2), furent faits prisonniers et emmenés en Galice, et parmi eux Pembroke, Harpedanne, Florimond, seigneur de Lespare, Guérard de Maulmont, Guichard d'Angles,

---

(1) *Grandes chroniques de France*, VI, 335.— Froissart, édition de Siméon Luce, t. VIII, p. XXV. Note.

(2) *Cronica del rey don Enrique segundo* (Madrid, 1877. 11, 12). Froissart, édition de S. Luce, tome VIII, 1re partie, page XXV.

Digitized by Google

etc.. Seul, Jacques de Surgères, moyennant le payement d'une rançon de trois cents francs, obtint sa mise en liberté. Le soir de ce même jour, six cents hommes d'armes anglais, sous la conduite du captal de Buch, Jean de Grailly, Jean Devereux, Gauthier Howet, Thomas de Percy et du soudan de La Trau, seigneur de Didonne, arrivèrent à La Rochelle ; ils purent voir disparaître au large les Espagnols triomphants, emmenant leurs prisonniers.

A la nouvelle de la victoire navale de La Rochelle, le roi de France jugea le moment opportun pour entrer en campagne et chasser les Anglais du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Le concours de la flotte espagnole lui était plus que jamais nécessaire, et son premier soin fut de se l'assurer. Owen, petit-fils de Lewellyn, dernier prince indépendant du pays de Galles, s'était réfugié en France, et avait offert ses services à Charles V; il fut envoyé en Espagne réclamer de nouveaux secours ; sa demande fut favorablement accueillie, et sur l'ordre du roi de Castille, Diaz de Rojas revint avec quarante gros navires, huit galères et treize barges, bloquer l'entrée du port de La Rochelle.

Le connétable de France, Bertrand Du Guesclin, commandait alors sur les confins de l'Anjou et du Berry un corps d'armée de trois mille lances ; avec lui se trouvaient le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le Dauphin d'Auvergne, Louis de Sancerre, Olivier de Clisson, le vicomte de Rohan et un grand nombre d'autres seigneurs ; le duc de Berry, frère du roi, avait le commandement nominal. Du Guesclin entra en Poitou, aussitôt qu'il eut appris la victoire navale de La Rochelle, dans les derniers jours de juin. Il s'empara successivement de Montmorillon et de Lussac. Sans s'arrêter devant Poitiers, où le parti français travaillait activement en sa faveur, il va mettre le siège devant Montcontour dont l'importante garnison anglaise était commandée par Jean Cressewell et David Holegrave. La ville capitula dans les premiers jours de juillet, après six jours de siège. Du Guesclin opéra alors sa jonction avec le duc de Berry, et leurs troupes réunies enlevèrent la place de Sainte-Sévère, le 30 juillet 1372. Jean Devereux, sénéchal de La Rochelle, assisté du captal de Buch, et les contingents gascons et poitevins s'avançaient pour secourir cette place, propriété particulière de Devereux ; ils apprirent à Charroux que les Français en étaient déjà maîtres, et n'osant pas s'avancer, dans la crainte de rencontrer l'armée du connétable, forte alors de quatre mille hommes, ils se contentèrent de saccager et d'incendier l'abbaye de La Réau (1), et jurèrent de tenir campagne jusqu'à ce qu'ils eussent pris leur revanche.

Du Guesclin était encore en Limousin lorsqu'il fut averti que

---

(1) Archives nationales. JJ. 104, nº 247, folio 105, verso.

Digitized by Google

les partisans de la cause française à Poitiers, au nombre desquels se trouvait, malgré l'assertion contraire de Froissart, le maire Jean Renaud (1), étaient prêts à lui ouvrir une des portes de la ville. Il se met aussitôt à la tête d'un corps d'élite de trois cents lances, franchit en dix-huit heures la distance qui le séparait de la capitale du Poitou, tandis que le gros de l'armée, sous le commandement du duc de Berry, marchait dans la même direction mais un peu plus au sud de Poitiers, afin de s'opposer à toute tentative des Anglais pour se jeter dans la ville.

Le 7 août, le duc de Berry entrait à Poitiers où l'avait déjà précédé Du Guesclin ; il avait, à son passage, reçu la soumission de Chauvigny, dont le château appartenait à l'évêque de Poitiers. Jean d'Angles, dépêché en toute hâte avec une compagnie de cent lances pour répondre à l'appel des partisans de l'Angleterre, s'arrêtait à une lieue de Poitiers, apprenant que cette ville était déjà en la possession du connétable. Les chefs anglais se décidèrent alors à regagner leurs garnisons respectives ; les barons poitevins s'enferment à Thouars, les Gascons avec le captal de Buch à Saint-Jean d'Angély, les Anglais à Niort ; les bourgeois de cette ville, trop confiants dans la force de leurs murailles, refusèrent d'ouvrir leurs portes, subirent courageusement un assaut, et payèrent par le pillage et de sanglantes exécutions leur héroïque attachement à la cause nationale.

Les habitants de La Rochelle, comme ceux de Poitiers et de Niort, et des principales villes de la Saintonge, aspiraient à être délivrés du joug de l'Angleterre ; leur haine s'exaltait à la vue des excès par lesquels les Anglais vengeaient leurs défaites. Le plan du connétable consistait à s'emparer successivement des petites forteresses qui entouraient les principaux centres de population, afin de laisser grandir cet élan patriotique qui lui avait livré Poitiers et qui venait, à Niort, de se manifester avec une ardeur malheureusement infructueuse. Comme nous l'avons déjà dit, la flotte espagnole bloquait le port de La Rochelle, mais l'entrée de la Charente était encore libre et il était nécessaire de l'interdire aux secours qui auraient pu parvenir, par la voie du fleuve, jusque dans l'intérieur du pays. Du Guesclin chargea Regnaud, sire de Pons, d'aller, avec une compagnie de trois cents lances, s'emparer du château de Soubize ; et, en même temps, Owen de Galles s'embosse, avec treize barges, montées par quatre cents armures de fer, à l'embouchure de la Charente (2). Mais avant de mettre le siège devant

(1) *Archives du Poitou*, t. XIX, p. 233 et suivantes. Lettres d'anoblissement accordées par Charles V à Jean Renaud, et aux échevins de la ville de Poitiers. Au nombre de ces échevins se trouve Guillaume Gargoulleau, dont la famille s'établit à La Rochelle et fournit un maire à cette ville en 1577.

(2) « A l'opposite du chastiel de Subize », dit Froissart. On pourrait croire qu'Owen de Galles stationnait sur le fleuve en face de Soubize, ce qui serait en

Digitized by Google

Soubize, Regnaud de Pons délivra la duchesse douairière de Bourbon, Isabelle de Valois, qui était tombée entre les mains de deux chevaliers anglais, Nicolas Dagworth et Simon Burleigh, et que ce dernier, seigneur du chef de sa femme, Marguerite de Bauçay, des châtellenies de Broue, Chessoul et Montaiglin, avait enfermée dans la vieille forteresse de Broue. Au traité intervenu pour régler sa rançon, le 29 juillet 1372, avait été prévu le cas où « de la part des Français ou autrement ladite dame seroit délivrée ». Mais, contrairement à ce que dit l'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois*, Du Guesclin, non plus que le duc de Bourbon et le duc d'Anjou, ne durent intervenir personnellement dans cette expédition qui eut lieu du 15 au 22 août 1372. Du moins ils ne figurent pas au nombre des seigneurs qui se trouvèrent le 23 août devant Soubize (1).

Le château de Soubize s'élevait sur un rocher escarpé au bas duquel coule la Charente. Il était seulement accessible du côté du midi, c'est ce qui explique pourquoi Regnaud de Pons, comme le dit Froissard, ne l'assiégea « qu'à l'un des lés et ne mie partout. » Mais tout au moins aurait-il pu placer quelques-uns des siens en observation pour se préserver d'une surprise. La dame « vève » qui se trouvait alors à Soubize, était la douairière de Taillebourg, Jeanne d'Amboise, veuve de Guy Larchevèque, fils puiné de Guillaume VI, sire de Parthenay, marié en premières noces à Marguerite de Thouars. Son fils servait sous le captal de Buch. Elle eut le temps de faire savoir à ce dernier le danger qui la menaçait et de lui demander assistance. Le captal était encore à Saint-Jean d'Angély; l'importance attachée à la conservation du château de Soubize l'émut au moins tout autant que le sentiment de chevaleresque galanterie dont parle Froissart. Des quatre cents lances qu'il avait sous ses ordres, une partie était distribuée dans les petites places fortes environnantes. Il laisse une garnison à Saint-Jean d'Angély, et part à la tête de deux cents lances. A quelque distance de Soubize, il s'arrête dans un petit bois et fait ses derniers préparatifs de combat; puis, à la nuit tombante, il fond à l'improviste sur les cantonnements français; « et commence à ruer par terre tentes... à abattre genz, occire et décoper et à prendre.. » (1) Le succès du captal était complet; mais il ne fut pas de longue durée. Owen

---

contradiction avec la phrase suivante : « Sans que li sire de Pons ne la dame de Subize en seuissent riens ». Soubize est à six kilomètres de l'embouchure de la Charente, c'est à tort que le chroniqueur place ce château à « l'embouchure de la mer ». Froissart, édition de S. Luce, t. VIII, p. 65.

(1) D'après Cabaret d'Orville (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, édition Chazaud, 1876), Bertrand Du Guesclin en personne aurait donné l'assaut à la tour de Broue. Il faudrait donc admettre qu'il aurait laissé Regnaud de Pons devant Soubize et qu'il serait revenu à La Rochelle.

(2) Froissart, édition de Siméon Luce, t. VIII, p. 68.

Digitized by Google

de Galles, on ne sait trop comment, avait eu avis de la marche du capitaine anglais, trop tard cependant pour arriver avant la fin du combat. Au milieu de la nuit, nuit fort obscure, car on était au déclin de la lune, alors que les Anglais se croyaient dans la sécurité la plus complète, les compagnons d'Owen de Galles, « portant grant foison de fallos et de tortis tous allumés », se précipitèrent sur leurs adversaires en poussant leur cri de guerre : ils en font un affreux carnage, délivrent les prisonniers et voient tomber entre leurs mains ce fameux captal de Buch, réputé l'un des meilleurs capitaines de l'armée anglaise. Thomas de Percy, arrière petit-fils du roi Henri III d'Angleterre, Henri Hay, sénéchal d'Angoumois, Maurice Wis, homme d'armes de la garnison de Lusignan. Guillaume Faringdon, capitaine de Saintes, et Jean Cressewel, capitaine de Niort, grâce à une planche que les assiégés jetèrent au-dessus du fossé, purent se réfugier dans le château. Ce fait d'armes se passa dans la nuit du 22 au 23 août 1372. Le lendemain, de l'avis des capitaines anglais, la dame de Soubize ouvrait les portes de son château et faisait sa soumission au roi de France. Les chevaliers auxquels elle avait donné refuge obtinrent des sauf-conduits. Un des compagnons d'Owen de Galles dans son expédition, Morelet de Monmor, n'eut qu'à se montrer dans les îles de Ré et d'Aix pour les amener à l'obéissance du roi de France. Le 26 août, il signait un traité dans lequel les habitants, en réclamant le maintien de leurs franchises, demandaient que le roi de France leur servit de garant envers leurs seigneurs, le sire de Craon et l'abbé de Saint-Michel en l'Herm.

Pendant que Du Guesclin s'acheminait vers l'Aunis, le duc de Berry, demeuré à Poitiers, essayait d'entrer en pourparlers avec les barons poitevins. Le 10 août, il envoya à Thouars son écuyer Jean Adeuil, porteur de propositions de paix; mais bien qu'ébranlés par la perte de leur capitale, le sire de Parthenay, le vicomte de Châtellerault et les autres seigneurs poitevins, ne jugèrent pas le triomphe des Français assez assuré pour abandonner la bannière d'Angleterre.

Le duc de Berry attendit jusqu'à la fin d'août les forces bourguignonnes que lui amenait son frère Philippe le Hardi. Le 30, ils se mirent en marche pour rejoindre Du Guesclin alors devant La Rochelle. Ils reçurent en passant, le premier septembre, la soumission de Saint-Maixent, dont Alain de Beaumont, un des compagnons d'armes du connétable, fut établi gouverneur. Ce capitaine, créé l'année suivante sénéchal de Poitou, mérita cette distinction par sa valeur et l'activité qu'il déploya dans le poste qui lui avait été confié : on lui doit la prise de Melle, de Lezay, de Chef-Boutonne et de Sainte-Néomaye. Dans les premiers jours de septembre, Du Guesclin occupa Marans, dont la garnison allemande demanda à servir sous ses ordres. La possession de cette place le rendait maître du cours de la Sèvre comme celle de Soubize du cours de la Charente. Le 6 septembre, les trois ducs se

Digitized by Google

trouvaient, avec Du Guesclin, à Bourgneuf dans la banlieue de La Rochelle. Le sénéchal anglais, Jean Devereux, chevalier d'origine normande, était à Niort; il avait laissé dans le château de La Rochelle une faible garnison de soixante hommes sous le commandement de Philippot Mancel. Les bourgeois de La Rochelle étaient dévoués au roi de France; mais, en habiles trafiquants, ils entendirent tirer de leur soumission le plus large profit possible. Par un adroit stratagème, le maire, Pierre Boudré, aidé d'un ancien maire, Jean Chauderier, et de deux bourgeois dont les noms jusqu'ici inconnus méritent d'être mis en lumière, Bernard Gauthier (1) et Jamet Duchesne, attira la garnison et son capitaine hors de l'enceinte du château. Mancel ne savait point lire: le maire lui présenta de vieilles lettres patentes en vertu desquelles, prétendait-il, il lui était enjoint de faire « la monstre » de ses hommes avant d'être payé de l'arriéré de leur solde. Entièrement rassuré à la vue du sceau royal dont l'authenticité n'était point douteuse, le naïf soldat se hâta d'obéir: il n'avait pas plus tôt franchi les portes du château que « deux cens habitans armés, qui estoient cachés en de vieilles murailles près les portes et pont-levis dudit chasteau, se saisirent aussitost des portes, levèrent sur eulx les ponts pour en fermer l'entrée audit Mancel et ses soldats qui estoient sortis par la fasson que dessus, tous lesquels, se voyant surprins et déceus, firent quelque effort pour rentrer au chasteau ; mais se voyant pressés par les habitans armés, ce fut à eulx de mettre les armes bas et de se rendre à la mercy des habitans qui les receurent. » (2) Ces faits se passèrent probablement avant l'arrivée de Du Guesclin qui avait envoyé un émissaire, le breton Yvon Le Corric, pour s'assurer des bonnes dispositions des Rochelais. Maîtres de leur ville, les bourgeois de La Rochelle rasèrent immédiatement le château, « duquel ils se sentoient infiniment foullés et opprimés.. puis ils traitèrent de leur soumission en demandant la confirmation de leurs privilèges et la certitude de ne pas être inquiétés au sujet de la démolition du château, qui, sous aucun prétexte, ne pourrait être rétabli. Le 8 septembre, Du Guesclin, et les princes qui l'accompagnaient, firent leur entrée solennelle à La Rochelle; et ce même jour, Geoffroy de La Roche et Raymond de Mareuil, ses lieutenants, auxquels un Anglais, Robin Sély, avait livré une des tours à la ville, s'emparaient d'Angoulême. Avant de quitter

(1) Arch. nat. JJ. 104, numéro 156, folio 70 et numéro 36, folio 15. Par acte du mois d'avril 1373, Charles V, en récompense des services qu'il avait rendus « à aidier à bouter hors de notre chastel dudit lieu les Anglois », institua Bernard Gauthier, bourgeois de La Rochelle, ouvrier du serment de France à l'hôtel des monnaies nouvellement établi dans cette ville. De même Jamet du Chesne reçut en don une maison dans la rue de la Blatrie, à La Rochelle, « en rémunération de ses services, en pourchaçant à faire venir et retourner de nouvel la ville de La Rochelle en l'obéissance du roy. » (Froissart, idem, t. VIII, XLIV et XLV).

(2) Amos Barbot. *Histoire de La Rochelle*, t. Ier, p. 198.

Digitized by Google

La Rochelle, le duc de Berry, comte de Poitou, recevait la soumission d'Isabelle d'Avaugour, vicomtesse douairière de Thouars, qui lui fit hommage de ses châteaux et forteresses dont la principale était Talmont, pour les terres « soubs son obéissance et subjection et y demourer à tousiours mais (1). »

A trois jours de là, le 11 septembre, le connétable assiégeait le château de Benon. Là commandait un écuyer d'honneur du comte de Foix, Guillaume ou Guillonnet Pau et un chevalier napolitain, messire Jacques. Après trois jours de siège, le château fut pris d'assaut, le 15 septembre. Du Guesclin fit passer la garnison anglaise au fil de l'épée, pour venger la mort d'un de ses écuyers, Geoffroy Payen, de Thomas de La Luzerne et de Jean Boterel, qui la nuit précédente, avaient été égorgés dans leur lit, soit par un détachement de la garnison de Surgères, soit plus probablement, pendant une sortie de celle de Benon (2).

Le lendemain de la prise de Benon, le connétable était devant Surgères. La résistance fut vigoureuse, et Surgères ne capitula qu'après trois jours de siège (3). La veille de cette capitulation, les barons poitevins enfermés à Thouars sollicitèrent une trêve qui laissait pressentir leur prochaine soumission. La principale clause des conventions qui furent arrêtées portait que si, le 30 novembre suivant, jour de la Saint-André, le roi d'Angleterre ou ses enfants ne se trouvaient pas devant Thouars avec forces suffisantes pour obliger d'en lever le siège, les seigneurs poitevins se mettraient sous l'obéissance du roi de France (4). Dans ce document, comme parties contractantes, figurent les évêques de Luçon et de Maillezais, le vicomte de Thouars, celui de Châtellerault, les sires de Parthenay et de Pouzauges, Renaud et Hugues de Vivonne, Jacques de Surgères, Guy et Aimery d'Argenton, Regnaud de Thouars, Guy de La Forêt, le sire d'Aubeterre, Perceval de Cologne, Lestrange de Saint-Gelais, Jehan de Machecoul, Brandelis Contentin, le sire de Nieul, le sire de Gourville, Jehan Marrosone, Jehan Jourdan, Guillaume d'Appelvoisin et Emery Hélies, tant en leur nom qu'en celui de leurs amis et alliés dont ils s'obligeaient de faire connaître les noms sous un délai de quinzaine.

Le connétable était encore devant Surgères, lorsqu'à la voix de leur maire, Patrice de Cumont, les bourgeois de Saint-Jean

---

(1) Arch. nat. JJ, 103, numéro 354, folio 171, V°, et *Arch. du Poitou*, t. XIX. p. 195 et suiv.

(2) Cabaret d'Orville, *Chronique du bon sire Loys de Bourbon*, p. 91.

(3) Massiou, *Histoire de la Saintonge*, t. III, p. 149, prétend qu'à l'arrivée du connétable, la garnison de Surgères abandonna cette place et alla s'enfermer dans le donjon de Broue, affirmation absolument erronée, comme nous le verrons plus loin.

(4) Froissart, *Idem*, t. VIII, appendice I.

Digitized by Google

d'Angély se soulevèrent et chassèrent la garnison anglo-gasconne qu'avant son départ pour Soubize, le captal de Buch y avait laissée. Les Anglais, bien que démoralisés par la perte de leur chef et par les rapides succès de leurs adversaires, essayèrent cependant d'opposer quelque résistance, et Patrice de Cumont périt glorieusement dans cet engagement. Le lendemain de la capitulation de Surgères, le 20 septembre 1372, Saint-Jean d'Angély ouvrit ses portes aux frères du roi et à Du Guesclin. Ces faits étaient ignorés de Froissart; il prétend que Saint-Jean d'Angély capitula « devant une grande route de Bretons et de Poitevins... qui estoient bien cinc cens hommes d'armes. » Cette troupe, commandée par des lieutenants de Duguesclin, aurait « chevauché caudement par devers Saint-Jehan l'Angelier, dont li captaus avoit esté chapitainne, et exploitièrent tant que ils vinrent devant et fisent grant semblant de l'assallir. Cil de Saint-Jehan furent tout esbahis de leur venue : car ils n'avoient nul gentilhomme qui les consillast et si veoient leur chapitainne pris, et la plus grant partie des Englés; et ne leur apparoit confort de nul costé; si se rendirent et ouvrirent leurs portes aux dessus dis... (1).» Il est à peine nécessaire de faire observer combien d'inexactitudes renferme ce passage de Froissart qui suit immédiatement la relation du combat de Soubize. La prise de Saint-Jean n'eut lieu qu'un mois après cette affaire, et postérieurement à la soumission de La Rochelle. Froissart fait intervenir Regnaud de Pons, le sire de Laval, le vicomte de Rohan, etc.. quand ce fut le connétable en personne, assisté des frères du roi, qui prit possession de cette ville; il parle d'un simulacre d'attaque, alors que les Français, encore devant Surgères à la date du 19 septembre, entraient le 20 à Saint-Jean d'Angély, assez tôt pour que le duc de Berry put y signer des lettres de donation ; il nous dit enfin, qu'immédiatement après celle de Saint-Jean d'Angély, eut lieu la reddition de Taillebourg, « qui se tourna françoise ossy (2)», quand Louis de Parthenay-Larchevêque, son seigneur, avait déjà depuis longtemps prêté serment au duc de Berry, et recevait, à Taillebourg même, des lettres du comte du Poitou, à la date du 13 septembre, sept jours par conséquent avant la soumission de Saint-Jean d'Angély (3). On ne remarque pas seulement dans Froissart, pour toute cette campagne de 1372, une grande confusion chronologique; on peut aussi y relever de nombreuses erreurs de fait : ainsi, il ne mentionne pas le siège de Surgères, et prétend qu'à son arrivée devant cette place, le connétable trouva le château complètement abandonné. On ne saurait donc, en ce qui concerne Saint-Jean d'Angély, opposer le témoignage de Froissart à l'affirmation si précise d'Armand Maichin, dans son *Histoire de Saintonge* (4); cette affirmation, il est vrai nous est

(1) Froissart. *Idem*, t. VIII, p. 71.
(2) Froissart. *Idem*, t. VIII, p. 72.
(3) Arch. nat. KK, 251, folio 128, verso.
(4) A. Maichin, *Histoire de Saintonge*, p. 130-131.



Digitized by Google

donnée sous sa seule autorité ; mais jusqu'à preuve contraire, nous sommes en droit d'en maintenir l'exactitude (1).

Le 24 septembre, les princes et le connétable entraient dans la ville de Saintes. Là, comme à Saint-Jean d'Angély, les bourgeois étaient hostiles à la cause anglaise.. Le sénéchal de Saintonge, Guillaume Faringdon, s'était cependant mis en devoir de faire une courageuse résistance; il aurait même, d'après Froissart, soutenu l'attaque une journée tout entière; mais, en se retirant, les assiégeants avaient proféré des menaces de pillage qui ne demeurèrent point sans écho. Dans un conseil tenu chez l'évêque, Bernard du Sault, les bourgeois résolurent d'exiger du gouverneur la capitulation de la place. Pendant la nuit, ils se saisirent de Faringdon et de huit de ses écuyers; et, sous menace de mort, ils le contraignirent à cesser toute résistance. Faringdon y consentit à la condition que son nom ne figurerait pas dans l'acte de capitulation. Les trois villes de La Rochelle, Saint-Jean d'Angély et Saintes, redevenues françaises, assuraient l'entière soumission de l'Aunis et de la Saintonge. Après une halte devant Cognac, le 26 septembre, Du Guesclin se dirigea vers le Bas-Poitou, où Niort et Fontenay-le-Comte étaient encore occupés par de fortes garnisons anglaises. En passant à Aunay, le 2 octobre, le duc de Bourgogne reçut la soumission de cette ville ; mais jugeant Niort trop bien défendu, le connétable ne crut pas prudent d'en commencer le siège. Cette résolution était d'autant

---

(1) Nous avions espéré trouver aux archives nationales quelques pièces qui seraient venues corroborer l'assertion de notre historien saintongeois ; toutes nos recherches ont été vaines. Un des plus notables habitants de Saint-Jean d'Angély, maire en 1379 et en 1383, Jean de Saumur, se rendit bien au camp du connétable, devant Surgères, et reçut « en récompense de ses services » les revenus du minage de Saint-Jean d'Angély, confisqué sur Guichard d'Angles et Florimond de Lespare (Arch. nat. JJ, 104, n° 46, f° 20); mais dans ce document, publié par M. Paul Guérin (*Arch. du Poitou*, t. XIX, p. 172), le quantième n'est pas indiqué: « donné, y est-il dit, en nostre ost devant Surgières, l'an 1372, au mois de septembre ». Nous savons, par l'itinéraire du duc de Bourgogne, dressé à l'aide des comptes de son hôtel, par M. Ernest Petit (*Campagnes de Philippe le Hardi*, p. 10) que le duc, son frère, et le connétable qui dirigeait les opérations, restèrent devant Surgères les 16, 17, 18 et 19 septembre ; c'est donc un de ces quatre jours que se présenta Jean de Saumur, et selon toute probabilité, bien que le texte ne porte que la formule ordinaire, « pour considération des bons et agréables services... que Jehan de Saumur nous a faits au temps passé, fait de jour en jour, et espérons qu'il fera en temps à venir... » la visite de Jean de Saumur au camp du connétable avait pour objet de l'informer des dispositions des habitants de Saint-Jean d'Angély. Il est cependant étonnant que parmi les nombreuses lettres de donation accordées, en ce temps là, à tous ceux qui avaient favorisé la cause française, aucune ne l'ait été aux membres de la famille de Patrice de Cumont. Ce maire avait épousé Jacquette de La Personne, de la famille du vicomte d'Aunay, l'un des plus fermes champions du parti français. Par sa mère, Catherine de Cumont, l'historien Maichin le comptait au nombre de ses ancêtres ; il a donc pu se faire l'écho d'une tradition fidèlement conservée dans sa famille (Cf. Maichin. *Histoire de la Saintonge*, p. 130-131, et *Coutume de Saintonge*, préface; Massiou, *Histoire de Saintonge et d'Aunis*, t. III, p. 134; Delayant, *Histoire de la Charente-Inférieure*, p. 139; H. d'Aussy, *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, p. 53 ; Guillonnet-Merville, *Recherches topographiques et historiques sur Saint-Jean d'Angély*, p. 279; Saudeau, *Saint-Jean d'Angély d'après les archives de l'échevinage*, p. 69).

Digitized by Google

plus sage que le capitaine anglais, Gauthier Spridlington, sortit de la ville à la tête de trois mille hommes, poursuivit les Français et leur offrit le combat, « entre marés, en lieu fort » dit Cabaret d'Orville, « et demourèrent un jour et une nuit François et Anglois, les ungs devant les autres... » (1) Du Guesclin ne voulut pas exposer les résultats de la campagne aux chances d'une rencontre, et continua sa marche sur Fontenay. Le 9 octobre, il était devant cette ville ; les habitants ouvrirent immédiatement leurs portes; le château fut pris le lendemain ; la défense ne fut donc pas, à beaucoup près, aussi sérieuse que le prétend Froissart lorsqu'il dit, pour rehausser encore davantage l'héroïsme de la noble dame à laquelle obéissaient les assiégés: « Y eut là devant Fontenay plusieurs assaus... escarmuces et grans apertises d'armes et moult gens blechiés... » (2).

Les derniers jours d'octobre ne donnèrent lieu à aucune opération importante ; le 16, Mortagne fut investi; mais sa défense devait se prolonger encore plus d'une année. Le terme fixé pour la reddition de Thouars approchait; les barons poitevins n'étaient pas d'accord pour exécuter les conditions du traité de Surgères. Tandis que le seigneur de Parthenay se prononçait pour la résistance, celui de Tonnay-Boutonne se considérait comme engagé d'honneur vis à vis des Français ; ce dernier sentiment prévalut; la garnison de Niort, qui offrait de marcher au secours de Thouars, fut avertie de la décision prise ; elle ne fit aucune démonstration, et le 30 novembre, jour de la Saint-André, le connétable, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, accompagnés du duc de Lorraine, des comtes d'Alençon, de la Marche et du Perche, du vicomte de Rohan et d'un grand nombre d'autres seigneurs qui, deux jours auparavant, à Saumur, avaient réuni toutes les forces dont ils disposaient, se présentèrent devant Thouars. Après quelques pourparlers, la ville fut définitivement remise, et les Français y entrèrent, le premier décembre. Ce même jour, les chefs de l'armée française signèrent avec les prélats, gens d'église, barons et seigneurs poitevins, un traité emportant leur pleine et entière soumission au roi de France (3). Ils prêtèrent en outre un serment solennel de fidélité à leur nouveau suzerain dans l'église des frères mineurs de Loudun. Charles V réunit à perpétuité les comtés de Saintonge et d'Angoulême à la couronne de France, et concéda le Poitou, à titre d'apanage, à son frère le duc de Berry. Les provinces conquises étaient rétablies dans les privilèges et franchises dont elles jouissaient au temps du roi saint Louis et de son frère le comte de Poitiers; les biens confisqués étaient rendus à leurs anciens possesseurs, et une amnis-

(1) *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, édition Chazaud, p. 36 et 37.
(2) Froissart, *Idem*, t. VIII, p 88. — L'héroïne dont parle Froissart était Catherine Le Sénéchal ou Sénécal, seconde femme de Jean Harpedanne. (Froissard, t. VIII, p. XLIX).
(3) Le texte de ce traité a été pour la première fois intégralement publié par M. Paul Guérin dans le XIXe volume des *Archives du Poitou*.

Digitized by Google

tie pleine et entière accordée à tous les habitans de quelque condition qu'ils fussent (1).

A lafin de cette campagne, les Anglais n'occupaient donc dans le Poitou et la Saintonge que les seules villes de Niort et de Cognac et quelques forteresses, Lusignan, Gençay, Mortagne, La Roche-sur-Yon, Mortemer, Château-Larcher et Merpins; c'est à tort que Froissart mentionne aussi la tour de Broue ; nous avons vu, qu'antérieurement au combat de Soubize, au mois d'août 1372, elle était déjà tombée aux mains des Français (2).

Le 17 février 1373, Du Guesclin était à Poitiers tout prêt à commencer une nouvelle campagne. Il concentra toutes les garnisons qui occupaient les châteaux et les églises qu'elles avaient fortifiés pour résister aux incursions des Anglais, et à la tête de son petit corps d'armée, il se présenta devant Chizé où commandaient Robert Morton et Martin Scott, tandis que le sénéchal du Poitou, Alain de Beaumont, le vicomte d'Aunay, Jean de La Personne, et Aimery de Rochechouart investissaient, à la date du 5 mars, les châteaux de Lusignan et de Gençay. Jean Devereux, David Holgrave, Richard Holme et le baron d'Argenton, un des rares Poitevins qui servaient encore sous la bannière d'Angleterre, se mirent à la tête de la garnison de Niort ; mais peu sûrs des contingents poitevins et bretons qu'ils traînaient avec eux, ils les lancèrent les premiers sur les retranchements du connétable ; ces soldats ne résistèrent pas longtemps aux adjurations de leurs compatriotes qui leur criaient : « Vous estes bien meschantes gens qui vous volez faire occire et décoper pour ces Englés qui vous ont tant de maux faits » (3). Dès qu'il les voit ébranlés, Du Guesclin va audevant d'eux. Bretons et Poitevins se mêlent à ses troupes et tous ensemble tombent sur les Anglais ; ceux-ci se défendirent vaillamment : « Ensi se commença la bataille dessous Chisech... et tout à piet, qui fut grande et drue et bien maintenue. » La victoire du connétable fut complète: tous les chefs anglais furent tués ou faits prisonniers. Le même jour où eut lieu ce combat, le 21 mars 1373, Chizé fut livré; et le 27 du même mois, Niort ouvrit ses portes à Du Guesclin (4). Ce ne fut pas sans lutte cependant, puisqu'un écuyer breton, l'un des meilleurs lieutenants du connétable, Jean de Kerlouet, périt en cette occasion. D'après un chroniqueur, Du Guesclin aurait fait revêtir à ses soldats les cotes d'armes des Anglais tués ou pris à Chizé, et aurait pénétré dans la ville à l'aide de ce stratagème (5).

(1) Arch. nat., mémorial D de la chambre des comptes, f° 133.

(2) Le 20 mai 1373, Broue était occupée pour le roi de France par Owen de Galles (Arch. nat. K. K , 251, f° 95, v°).

(3) Froissart fait figurer au nombre des combattants de Chizé les garnisons anglaises de Lusignan et de Gençay; mais ces deux places ayant été investies dès le 5 mars, il n'est guère admissible qu'elles aient pris part à ce combat.

(4) En souvenir de cet événement, fut bâtie la chapelle de N.-D.-de-la-Recouvrance, où l'on se rendait processionnellement le 27 mars, jour anniversaire de la prise de la ville (Froissart, t. VIII, p. LXIII).

(5) *Chronique rimée de B. du Guesclin*, II, vers 22,486-22,504.

Digitized by Google

Le combat de Chizé et la prise de Niort portèrent le dernier coup à la domination anglaise en Poitou. Au mois d'avril, quelques jours parconséquent avant la prise de Niort, Olivier de Clisson fut chargé de s'emparer de La Roche-sur-Yon qui, dès le début de la guerre, avait été livré, par trahison, aux Anglais. La place était forte et bien pourvue de vivres, au mois d'août elle résistait encore. Les assiégés, pour ne pas prolonger indéfiniment une défense inutile, proposèrent de capituler, à la condition que le sénéchal, Jean Devereux, prisonnier de Du Guesclin, serait remis en liberté. Par un accord daté de la bastide devant Mortagne, du 19 août 1373, les seigneurs poitevins, plus particulièrement intéressés à l'expulsion de la garnison anglaise, s'engagèrent à payer au connétable, pour la rançon de son prisonnier, une somme de dix mille livres (1). Il est à croire que des captifs d'un rang inférieur durent aussi leurs libertés aux mêmes conditions (2).

Le « biau chastel de Lusignan » ne fut pas pris sans coup férir, comme l'avance à tort Froissart. Nous avons vu que, dès le 5 mars, il avait été investi par Alain de Beaumont et d'autres lieutenants du connétable; Jean Cressewell et Geoffroy de Saint-Quentin défendaient ce château qui, par sa situation, commandait la route de Poitiers à Niort et à Saint-Maixent. Cette forteresse était réputée imprenable ; après s'être assez facilement rendus maîtres de la ville, les assiégeants se décidèrent à un blocus et construisirent des bastilles, qui avancèrent lentement. Neuf ou dix mois après l'investissement, les deux capitaines qui commandaient à Lusignan recevaient, pendant une trêve, un subside de 6,000 florins; et, au mois de juin 1374, le sénéchal d'Aquitaine et le maire de Bordeaux faisaient entrer dans la place des munitions, des arcs, des cordes et des flèches; mais le mois précédent, Cressewell, dans une sortie, était tombé entre les mains des Français. Cet événement hâta la capitulation, d'après Thomas Walsingham (3), par la mise en liberté de Thomas de Percy, ancien sénéchal du Poitou, fait prisonnier à l'affaire de Soubize. Ainsi fut livré, après un siège de plus d'une année, ce redoutable château, défendu, d'après la croyance populaire, par les enchantements de la fée Mélusine, et pour la reddition duquel le duc de Berry faisait un vœu à Saint-Germain d'Auxerre (4).

Restait Gençay, « chastel de grant et somptueux édifice », dont on admire encore les belles ruines, et que nous décrit un acte du XV^e^ siècle, conservé dans le chartrier de Thouars : il était « fort et de grant deffence, basty en triangle et à chascun

(1) Voir pièces extraites de la collection de dom Fonteneau, publiées par M. Ledain dans les *Archives historiques du Poitou*. 1877, t. VIII, p. 413-427.
(2) *Archives historiques du Poitou*, t. XIX, introduction, p. XLVII.
(3) *Historia anglica*, page 317.
(4) Froissart. tome VIII, page LXIV.

Digitized by Google

des trois coings une grosse tour, ayant en chescune d'icelle troys voltes de pierre, et ung viz en chescune d'icelle. Aussy est audevant dudit chastel le pont-leviz, la poterne et ung portal garny de deux tours.... » Il appartenait à l'Anglais Adam Chel, dit le sire d'Agorisses, qui le tenait d'une Saintongeoise, Radegonde Béchet, fille du seigneur de Landes, près Saint-Jean d'Angély, veuve en premier mariage et héritière de Guy, Sénéchal, seigneur de Mortemer et de Gençay. Chel n'avait rien négligé pour assurer la défense de cette forteresse; outre l'intérêt personnel qu'il avait à la conserver, elle assurait les communications entre Poitiers, Civray, Ruffec, Angoulême et Bordeaux. Gençay fut investi en même temps que Lusignan; mais Adam Chel ne capitula qu'au mois de mai de l'année 1375, sous la condition expresse que tous les biens et revenus dont sa femme et lui jouissaient au temps où le pays était sous l'obéissance du prince de Galles lui seraient expressément conservés. Ce fut Du Guesclin en personne qui accepta cette capitulation: il avait, quelques jours auparavant, pris d'assaut Montreuil-Bonnin, dont la garnison de Gençay s'était emparée au mois de janvier précédent. Ce dernier fait d'armes signala l'expulsion définitive des Anglais du Poitou; il fut suivi, au mois de juin 1375, de la prise de Cognac; et cette campagne de trois années dans laquelle se révélèrent le génie militaire et la prodigieuse activité du grand connétable, se termina par une trève qui se prolongea jusqu'à la mort du roi d'Angleterre.

DENYS D'AUSSY.

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE (1888), page 197, contient la note suivante, lue à la séance du 16 mai, sur deux bas-reliefs du musée de Saintes, nos 142 et 143 du *Catalogue*: « M. Mowat fait circuler des photographies qui lui ont été adressées par M. Louis Audiat, de Saintes, et qui représentent des bas-reliefs romains de pierres découvertes dans cette ville en 1816. Ces monuments ont été depuis longtemps décrits, et l'un d'eux même gravé, mais n'ont encore reçu aucune explication.

« Ces pierres ont l'une et l'autre environ 65 centimètres de largeur sur 92 de hauteur, mais en ont perdu au moins 20 à la partie inférieure. Celle qui est actuellement cataloguée sous le n° 142, est sculptée sur deux faces adjacentes ayant en conséquence nécessairement formé l'angle d'un piédestal ou d'un soubassement, d'une hauteur d'environ un mètre et d'une longueur difficile à déterminer. Sur la face principale, on voit une femme debout, drapée dans de longs vêtements, adossée à l'un des pieds droits d'une arcature en plein cintre, soutenant de la

Digitized by Google

main gauche un sac en forme de grosse bourse, *follis*, dont elle tient l'ouverture de la main droite, à son cou, un collier fermé par une boule. Sur la face latérale gauche, très fortement endommagée, on distingue encore un homme drapé et assis à droite, la tête, les jambes et le devant du corps ont disparu ; le siège paraît être un massif plein, à en juger par son panneau latéral à encadrement, orné d'une frise d'oves et d'un fleuron semblable à une fleur de lis dans chacun des angles supérieurs. Publié en fac-simile, par Chaudruc de Crazannes.

L'autre pierre représente un homme barbu et drapé, dans une attitude pareille à celle du précédent personnage ; il est de même assis à droite sur un siège plein, à panneau bordé d'un encadrement ; des deux mains tendues en avant il semble toucher ou compter des pièces de monnaie qu'un personnage barbu, placé à gauche, étale devant lui en vidant un *follis* sur une *mensa argentaria*, table ou comptoir massif couronné d'une corniche et orné d'un panneau à encadrement de moulures ; en arrière, on aperçoit la tête d'un troisième personnage barbu et paraissant suivre l'opération. Il est visible que les trois bas-reliefs appartiennent à une même composition, malheureusement fort incomplète ; ce qui en reste est cependant assez caractéristique pour donner l'idée du recouvrement de l'impôt ou des revenus de quelque domaine public. Une scène de ce genre, qui se renouvelait périodiquement tous les ans, n'aurait sans doute pas mérité de fournir matière à une représentation artistique, si elle ne se rattachait à quelque événement historique important, par exemple le premier recensement quinquennal, *ad census accipiendos*, institué dans la cité des Santons par l'administration romaine ».

—

Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1890, page 126, contient un *Relevé textuel et analytique des actes d'abjuration de protestants français reçus par le clergé de l'église paroissiale Saint-Pierre de Besançon*, du 23 février 1686 au 15 juillet 1688, où figurent : le 11 avril 1686, Marie-Anne Hérouard, de Saint-Hilaire, près Saint-Jean d'Angély ; le 16, Marie Lande, de l'île de Ré ; le 19, « Nicolas Bernaudeau, maître graveur, de Bourgneuf, près La Rochelle » ; le 3 septembre, Jean Poinsset, de Villefagnan, en Angoumois, tailleur pour femmes, 32 ans ; Pascal Papaillon, du même lieu, drapier en serge, 30 ans ; le 10 octobre, Étienne Broulier, du bourg de La Flotte (île de Ré), drapier, 23 ans.

—

Correspondant du 25 juillet contient de M. G. Baguenault de Puchesse, *Une biographie nouvelle du duc d'Epernon* (1584-1642), par le marquis de Dampierre, compte rendu fort élogieux.

—

Courrier de La Rochelle du 10 juillet contient de M. de Ri-

Digitized by Google

chemond, *Fédération nationale dans la Charente-Inférieure. Le 14 juillet 1790 à La Rochelle.*

—

Dictionnaire des familles du Poitou. Nous avons parlé de cet important ouvrage, x, 127, quand parut le premier fascicule. Le deuxième, qui va de aud à bas, contient entre autres les généalogies d'Audayer, Audebert, Audouard, Audouin, Augier, Aunay, Ausseure, Aux, Avaugour, Aymard, Aymé, Aymer Babin, Babinet, Bardonnet, Baraton, Barbarin, Barbezières, etc. Je trouve dans la généalogie des Barbezières quelques différences avec les registres d'état civil de la paroisse de Beauvais-sur-Matha (Voir *Bulletin*, II, 273). Ainsi, d'après le *Dictionnaire*, Etienne de Barbezières, marié en 1622 à Florence Corgnol, n'aurait eu que deux fils : Louis-Charles, époux de Marguerite André, et François, et une fille Florence. Or, le 21 juillet 1681, *Antoine* de Barbezières, fils de *Charles* et de « Florence de Corniol », épouse Marie de Montalembert. De plus, le *Dictionnaire* n'indique que le premier mari de Marguerite de Barbezières, Jean de Chevreuse, avec lequel elle divorça en l'an II ; elle eut encore Etienne Garnier, tailleur d'habits, contre lequel, à 60 ans, l'an III, 26 germinal, elle obtint encore le divorce pour « incompatibilité d'humeur et de caractère ». Il y a aussi, II, 405, une Catherine de Barbezières, épouse de Jean Trouillet, sieur de Luchat (1715), que je ne trouve pas dans la généalogie.

—

Mémorial de Saintes, *Gazette des bains de mer de Royan*, etc. M. Barraud est un travailleur infatigable. Après *Ecoyeux* et *Fontdouce*, dont nous avons récemment parlé, *Bulletin*, x, 131, il publie, nos 425-433 (16 février-13 avril 1890), *Richemont*, près de Cognac, ancienne châtellenie importante. « Ce vieux manoir, dit-il, dont les revenus n'étaient plus en rapport avec les exigences de son entretien, allait tomber en ruine lorsqu'en 1839, sous l'épiscopat de Mgr Guigou, on y transféra le petit séminaire du diocèse d'Angoulême... L'ensemble de Richemont offre à la vue de l'explorateur une agglomération de bâtiments de diverses époques : les restes d'un *castrum*, la base d'un vieux castel, un château du XVIIe siècle, une église avec crypte fort ancienne, une chapelle de construction récente, et, autour de cette masse d'édifices, des grottes naturelles ou creusées de main d'hommes. » Dès l'année 1224, Richemont est mentionné comme châtellenie. Seguin de Richemont accompagna Louis le jeune en terre sainte. Au XVIe siècle la famille de L'Estang possède cette terre ; et en 1603, un membre de cette famille, Benjamin, la partagea avec Pontlevin, seigneur de Saint-Laurent, et Ruben de Villedon, seigneur de Magézy ; il la vendit en 1610 à Pierre Jarousseau, président de l'élection de Cognac. Des mains de ce dernier, Richemont passa à Guy Chabot de Saint-Gelais, seigneur de Jarnac, puis à Pierre Fillastre, dont le nom

Digitized by Google

figure dans la légende de la cloche de l'église paroissiale (1651). Les autres possesseurs sont Guy Dexmier, mari de Jeanne Fillastre ; les deux Adrien Durenclos, arrière petits-neveux de celle-ci ; Jean Moucheteau, secrétaire du roi ; sa fille, Marie-Louise-Magdeleine Moucheteau, qui épousa, en 1749, Jean Fé de Ségeville, seigneur de La Fond ; ce sont les descendants de Mme Fé, savoir : Jean-Benoît Guillet des Fontenelles ; Marie-Marthe Guillet, mariée en premier lieu à La Croix du Repaire, et en deuxièmes noces à M. Robin ; Marie-Marguerite Guillet, mariée à Beaurivier, notaire à Pons, qui vendirent la propriété de Richemont à Jean-Etienne Prouhet, le 9 mai 1816. Prouhet démembra le domaine, garda le château et un étroit entourage, et le céda ensuite à l'évêque d'Angoulême.

L'église de Richemont daterait du XIIe siècle. La crypte est plus ancienne, et nous qui l'avons visitée, nous y avons remarqué les mêmes sculptures qu'on observe à la crypte de Saint-Eutrope de Saintes. « Elle a, dit Michon, 5 mètres 32 centimètres de longueur et 3 mètres 98 centimètres de largeur. Les voûtes et arêtes sont soutenues par 6 colonnes en blocage ; les chapiteaux feuillagés de ces colonnes sont travaillés avec soin ; les tailloirs sont décorés, les uns de moulures feuillagées, les autres de rubans entrelacés. Les bordures des bases des colonnes ont une saillie considérable et disgracieuse. Ce n'était pas une chapelle sépulcrale ». La façade de l'église porte cette inscription : RICHES MONTES AV CIEL PAR BONNES EVVRES, 1691. L. L. B.

Puis viennent les baptêmes, les mariages et les décès des notabilités de l'endroit, ou de personnages des environs qui y ont contracté des alliances. Les registres d'où ces actes sont extraits remontent à 1676.

Les sites de Richemont sont admirables, et l'Antenne promène tranquillement ses eaux au pied de son château, délicament transformé en un lieu d'études sérieuses, sous une grave et habile direction. Aussi n'y a-t-il pas sujet de s'étonner que cette oasis charentaise ait été choisie par l'œuvre des cercles d'ouvriers, à la tête de laquelle est M. le comte de Mun, pour y faire chaque année ce qu'on nomme « les retraites fermées d'hommes. »

N° 435 (27 avril). *Boussac*, près Cognac, simple manoir noble de la paroisse de Cherves, fut, en 1560, la propriété de Pierre Baffard ; en 1601, de Benjamin de L'Estang, seigneur de Richemont, puis de Jacques Pelluchon et autres de petite notoriété. Il existe à Boussac une papeterie dont l'origine est très ancienne. Denis, le père, qui a refait la partie supérieure du clocher de Cognac et les voûtes de l'église de Marennes sur lesquelles son nom est écrit, aurait été l'entrepreneur du logis et de la papeterie actuels. C'est à Boussac qu'a été fabriqué le papier qui a servi à l'impression, en l'an IX, de l'ouvrage de Bourignon sur les antiquités romaines de la Saintonge.

N° 437-438 (11 mai). *Saint-Brice et l'abbaye de Chastres.* D'après l'abbé Michon, « l'abbatiale de Chastres est une des

Digitized by Google

plus belles églises de l'Angoumois. Ce qui reste est d'une parfaite conservation. » Elle est aujourd'hui une dépendance du domaine de Gardépée. On y abrite les charrettes et un troupeau de moutons. L'abbaye contenait autrefois dix moines ; des pèlerins s'y rendaient en grand nombre. Détruite par les protestants, elle ne devint plus qu'une simple commende rapportant à son titulaire 2,400 livres de revenus. A la révolution, le dernier commendataire était Louis de Saint-Pierre, vicaire général de Valence. Malgré la déchéance de ce monastère, triste résultat de nos commotions sociales, « il faut savoir gré au propriétaire actuel du respect qu'il porte aux murailles du monument », et des facilités qu'il accorde aux visiteurs. Peu de choses à relever sur Saint-Brice qui fut un prieuré-cure, et dont le château donna, en 1586, asile à Catherine de Médicis, qui y tint des conférences avec le roi de Navarre. Non loin de Saint-Brice, Saint-Trojan, autrefois commune, aujourd'hui uni à Bouthiers. Eglise remarquable, classée parmi les monuments historiques, et les restes du château des seigneurs du lieu, parmi lesquels François d'Ocoy, chevalier, seigneur de Saint-Trojan, marié à Anne Gombaud, fils de Jean-Casimir, seigneur de Couvrelle, et de Jeanne de La Rochefoucauld du Parc d'Archiac ; propriétaires de marais salants dans le Brouageais, les d'Ocoy allaient quelquefois à Saint-Jean d'Angle exercer leur culte et présenter des nouveau-nés au temple des réformés. Boutiers possédait une commanderie de Templiers sous le vocable de Saint-Antoine de Boutiers. A Saint-Marmet une église du XIII^e^ siècle, tombant en ruines, et à Solençon, château de deux âges qui fut une dépendance de l'apanage du comte d'Artois, plus tard Charles X.

N^os^ 440-441 (1^er^ et 8 juin). *Bouteville* daterait du IX^e^ siècle. A la fin du X^e^, Mesnard dit le Riche était tout à la fois seigneur d'Archiac et de Bouteville ; et il transmit cette dernière terre à sa fille Pétronille qui l'apporta par mariage à Geoffroy Taillefer, fils puîné de Guillaume Taillefer, cinquième comte d'Angoulême. Cette seigneurie fut érigée en prévôté royale comprenant dans sa juridiction 22 paroisses. Bouteville fut aussi le siège d'un archiprêtré, et il présentait à la cure de Notre-Dame de Brouage. Il possédait aussi un prieuré conventuel fondé en 1025 par Ildegarde, mère de Pétronille. Vingt religieux de l'ordre de Cluny le desservaient. Le dernier abbé commendataire fut Toussaint-Marie-Albert de Sinety, en même temps abbé de Fontdouce.

N^os^ 442-444 (15 et 29 juin). Nous passerons rapidement sur *Malaville* que les Gallo-romains choisirent pour y établir des *villas*, et qui est resté un des jolis bourgs de la contrée. L'église, à la construction de laquelle Louise de Savoie, mère de François I^er^, a contribué, est lourde et massive extérieurement, mais intéressante à examiner au point de vue archéologique. Les Gélinard ont été seigneurs de Malaville, et c'est sous l'un d'eux, Jean de Gélinard, qu'eut lieu, en 1548, la guerre

Digitized by Google

dite des *Piteaux*, à l'occasion de la gabelle. Berniquel, ancien marchand de Châteauneuf, qui avait amassé une fortune assez ronde en se livrant à des dévastations, fut poursuivi une fois le calme rétabli, pendu et étranglé à Cognac « par le commandement exprès du chancelier de L'Hospital. » Outre les noms « aristocratiques » de Gélinard, M. Barraud cite François-Didier-Honorat de Baraudin, écuyer, seigneur de La Rambauderie et du Maine-Giraud, chevalier de Saint-Louis et chef d'escadre des armées navales, bisaïeul maternel d'Alfred de Vigny.

Nos 445-447 (6 juillet-20 juillet). Nous ferons de même pour *Bourg-Charente*, dont le château, autrefois forteresse redoutable, fut pris et repris par les Anglais, jusqu'à ce que, refoulés en Guienne, « nos bons amis » furent contraints d'abandonner le territoire, Charles VII ayant étendu sa domination jusqu'à Bayonne. Vers la fin de l'occupation anglaise, Jean Bragier était seigneur de Bourg-Charente ; il vendit cette châtellenie au comte Jean d'Orléans, époux de Marguerite de Rohan. Puis vinrent les Gouffier, et enfin, au XVIIe siècle, une des branches de l'importante maison de Pons, dont Marie-Elizabeth de Pons, mariée à François Amanieu d'Albret, baron de Miossens, seigneur d'Ambleville, son cousin, et Bonne de Pons, qui épousa en 1666, Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France, et qui fit beaucoup parler d'elle ; Mme de Sévigné, Mme de Caylus, Saint-Simon s'en sont occupés. Les Pons de Bourg étaient protestants : ils abjurèrent après la révocation de l'édit de Nantes. La comtesse de Miossens d'Albret fit son abjuration dans la chapelle du château de Versailles en 1686, ce qui lui valut une pension de 4,000 livres comme nouvelle convertie. Elle vendit, en 1711, sa châtellenie de Bourg à Rambaud et Salomon, et mourut trois ans après, âgée de 78 ans. En dernier lieu, la terre de Bourg appartint à François-Michel-Benoist Le Camus de Néville, intendant de la généralité d'Aquitaine, par son mariage avec Thérèse-Radegonde Rambaud, dame de Bourg.

Nos 448-449 (27 juillet et 3 août). *Châteaubernard* appartenait aux templiers qui y fondèrent une commanderie. Après l'abolition de cet ordre il passa aux chevaliers de Rhodes. En 1698, Begon le range sous le patronage du grand prieur d'Aquitaine. Pour le surplus, voir *Bulletin*, x, pages 32 et suivantes.

C'est par Châteaubernard que M. Barraud a clos ses études « à travers l'histoire de la contrée », et ce fut aussi son « chant du cygne » : car, pendant que nous traçons ces lignes, nous apprenons la nouvelle de sa mort à 88 ans. Barraud peut être présenté comme un modèle des travailleurs, que la glace des ans ne ralentit pas : souhaitons que parmi les jeunes beaucoup l'imitent et aportent dans leurs recherches la même intelligence et la même loyauté.

A. L.

—

Digitized by Google

Le Peuple du 22 juin, publie *Le Rail et Mocquerat*, par M. E. C. Le Rail appartient à M. Edmond Dodart, qui l'a acquis des Saint-Légier, qui le tenaient depuis 1822 de Picard, qui le tenait de Claude Moré. Un Claude Moré l'avait acquis en 1721 de la famille de Nossay. On trouve, en 1759, Charles Moré, qui était seigneur du Rail en partie et de Roussillon ; en 1761, le 19 mars, décès de Claude Moré, seigneur du Rail, âgé de 78 ans, protestant en 1741. L'article est emprunté à Rainguet.

—

Philippe V et la cour de France, d'après les documents inédits tirés des archives espagnoles. Paris, Firmin Didot, 1890, tome 1er, un volume in-8° de 712 pages.

Lorsqu'au mois de décembre de l'année 1700, par de sombres journées d'hiver, le duc d'Anjou traversa la Saintonge, au milieu des hommages éclatants rendus à son autorité souveraine, il dut songer plus d'une fois aux difficultés qui l'attendaient de l'autre côté des Pyrénées. Malgré tout le prestige dont était encore entouré le nom de son aïeul, c'était en effet une œuvre difficile, pour un jeune prince tenu jusque-là à l'écart de la scène politique, d'apporter chez une nation aussi ombrageuse que la nation espagnole des théories gouvernementales, dont un des moindres inconvénients était d'inspirer une invincible défiance. La lutte entre l'influence française et l'orgueil castillan, circonscrite d'abord entre les membres du *Despacho*, devait s'étendre, de proche en proche, jusqu'au moment où les royaumes de Valence, d'Aragon et la Catalogne s'insurgèrent et prirent les armes en faveur de l'archiduc Charles d'Autriche. Mais alors, par un de ces brusques revirements de l'opinion publique, que l'histoire constate sans chercher à les expliquer, c'est au moment où la cause de Philippe V, obligé de lever le siège de Barcelone et d'abandonner l'Espagne, semble désespérée, que le peuple espagnol, jusqu'alors indifférent sinon hostile envers le prince français, acclame son roi, et oppose à l'invasion de l'armée anglo-portugaise une résistance héroïque. La naissance du prince des Asturies vient encore cimenter l'union des Castillans et de leur roi, et la victoire d'Almanza consolide pour un temps ce trône que devait encore ébranler, pendant bien des années, le contre-coup des désastres des dernières années du règne de Louis XIV. Au milieu de ces luttes aux péripéties si émouvantes, de ces négociations diplomatiques, de ces intrigues de cour, à côté de la silhouette indécise de Philippe V, deux figures se détachent en plein relief : La reine Marie-Louise de Savoie et Anne-Marie de La Trémoille, princesse des Ursins. « On comprend qu'un tel tableau ait séduit plus d'un peintre, aussi les historiens sont-ils nombreux en Espagne, en Allemagne et surtout en France, qui ont vu, dans cet intéressant sujet de la succession d'Espagne, le plus digne emploi de leur talent et de leurs labeurs. » Celui qui a tracé ces lignes, M. Alfred Baudrillart, n'a cependant pas hésité à

Digitized by Google

entrer dans la lice, et tous ceux qui auront lu son ouvrage le féliciteront de sa détermination. Ce n'est pas une histoire nouvelle de l'établissement en Espagne de la dynastie des Bourbons qu'il a entrepris d'écrire ; « il a voulu montrer comment, pendant quinze ans, les deux cours de France et d'Espagne n'en ont pour ainsi dire fait qu'une seule ; comment Louis XIV a gouverné le royaume de son petit-fils en même temps que le sien ; comment enfin les relations les plus intimes ont subsisté entre les princes des deux maisons ».

Les documents utilisés par M. Baudrillart lui ont été fournis par le ministère des affaires étrangères, mais surtout et principalement par les papiers privés de Philippe V, conservés aux archives d'Alcala de Hénarès. Ces documents sont de la plus haute importance pour établir les mobiles auxquels ont obéi les principaux personnages de ce drame, et contrairement à ce qui arrive souvent lorsqu'on produit au grand jour les ressorts secrets de la politique, l'acteur qui joue le plus grand rôle, Louis XIV, sort grandi de cet examen. Les lettres de Louis XIV retrouvées par M. Baudrillart s'élèvent au chiffre de 538 (dont 408 originales (395 à Alcala, 13 chez M. le duc de La Trémoille). « Dans ces 538 lettres on a toute l'histoire de la guerre de succession, écrite et commentée par Louis XIV lui-même ; sans doute, beaucoup d'entre elles ne contiennent qu'une mention assez sèche des événements accomplis; mais beaucoup aussi sont riches en réflexions et en avis » ; ce sont ces réflexions et ces avis qui rendent surtout précieuse cette correspondance : « Quelques-unes des lettres du roi de France au roi d'Espagne nous permettent de pénétrer plus profondément dans l'âme de Louis XIV ; écrites dans des circonstances quelquefois tragiques, par un prince qui força dans ces moments l'admiration de Saint-Simon lui-même, elles arrivent naturellement à l'éloquence ; elles constituent dans leur ensemble un document historique et littéraire de premier ordre ». Le premier volume de l'ouvrage de M. Baudrillart s'arrête à la mort de Louis XIV. On y saisit toute la portée de ce grand projet d'union des races latines qu'il tenta de réaliser. « Sans les entraves que la guerre et la diplomatie apportèrent à l'œuvre du grand roi, la maison de Bourbon, la maison d'Autriche et celle de Romanoff, se partageaient de fait le continent ; et, dans un temps donné, on voyait succéder au principe, fécond en guerres, de l'équilibre entre des nations d'étendue médiocre, l'accord possible et pacifique de trois races également puissantes, sinon par l'étendue de leurs domaines, du moins par le chiffre de leur population et le degré de leur culture, la race latine, la race germanique et la race slave. »

D. A.

—

Revue historique de juillet contient de M. Paul Marais *Les frères Faucher, Laffon de Ladebat et leur correspondance iné-*

Digitized by Google

*dite.* Nés à La Réole, le 20 mars 1759, fusillés à Bordeaux, le 27 septembre 1815. César et Constantin Faucher, les jumeaux de La Réole, fils d'un chevalier de Saint-Louis et de Saint-Michel, commissaire des guerres, furent d'abord chevau-légers du roi à 15 ans ; puis, en 1780, officiers de dragons, en 1790 députés suppléants à l'assemblée législative; en 1793, chefs d'un corps franc qu'ils avaient levé pour combattre contre les Vendéens; bientôt après généraux de brigade, démissionnaires, suspects, arrêtés par Laignelot, traduits le 1er janvier 1794 devant le tribunal révolutionnaire de Rochefort ; « ils marchaient déjà au supplice quand le représentant du peuple, Lequinio, fit surseoir à l'exécution ». Bonaparte nomma Constantin sous-préfet de La Réole, et César membre du conseil général de la Gironde ; en 1814, ils furent compromis dans les événements politiques, se rallièrent à Napoléon revenu de l'île d'Elbe, furent nommés l'un représentant du peuple pour la ville de La Réole, l'autre maire ; créés chevaliers de la légion d'honneur (14 juin 1815), et envoyés comme brigadiers à l'armée des Pyrénées. L'opinion populaire, fort animée contre eux, leur imputa un événement fâcheux. Le conseil de guerre les condamna à mort, le 22 septembre, à l'âge de 56 ans.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### I. — QUESTIONS.

N° 457. — Jean-Alexandre de La Rivière, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit de Rome, est dit, le 6 septembre 1633, pourvu de la commanderie de Saint-Jean d'Angély et prieur du prieuré de Saint-Pierre de Reignac en Saintonge. » Je voudrais bien identifier ce personnage. H.

N° 458. — En 1768, le 13 novembre, est décédé à Jonzac « don Pédro Landreau de La Grange, ancien lieutenant-colonel au service de S. M. le roi d'Espagne, âgé de 87 ans. Son corps sera inhumé dans l'église des révérends pères carmes de cette ville, le 14 du susdit mois. En foi de quoi j'ai signé. Lasalle, *prieur de Jonzac.* »

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce Pierre Landreau, qui devait être de Jonzac ou des environs, sur sa famille, etc.? A. L.

### II. — RÉPONSES

N° 45 ; t. I, 241, 266, 299, 349 et 388. *Thèses historiées.*— Dans un très important mémoire, *Notes d'iconographie*, M. le comte

Digitized by Google

des Palys, étudiant (*Revue historique de l'Ouest*, 3e livraison de 1890) *Les thèses bretonnes illustrées aux XVIIe et XVIIIe siècles*, cite, page 245, n° LI, la thèse de Charles-Eutrope de La Laurencie, « acolythus Santonensis », évêque de Nantes en 1784, passée en 1762. La gravure représente Moïse sauvé des eaux. La thèse appartient à la bibliothèque nationale, volume des thèses.

—

N° 267, t. IV, 174; VIII, 456. *Authon Barberousse.* — Nous disions (livraison de novembre 1888): « Le pirate d'Authon était-il parent d'Authon, l'auteur des *Chroniques* », par conséquent de la famille des Authon de Saintonge ? « C'est à croire ». Or, dans le *Bulletin* de la société historique du Périgord, juin 1890, nous lisons, page 191, que M. de Roumegoux a fait un travail dans lequel « il cherche à prouver que le fameux corsaire Barberousse, roi d'Alger et amiral des flottes de Soliman II, était un membre de la famille d'Authon, originaire de Saintonge, mais qui possédait en Périgord les terres des Bernardières et des Combes. Il compare le texte de Brantôme, qui en parle tout au long dans le tome v de ses *Œuvres*, page 398, édition Ludovic Lalanne, avec une tradition de famille et des pièces authentiques qui sont en sa possession. Il prouve qu'Antoine d'Authon est bien devenu ce corsaire, et qu'il a construit le château des Combes, après avoir vendu ou échangé Les Bernardières avec François de Bourdeille, grand-père de Brantôme, pour la terre du Petit-Mareuil, en Saintonge, acte du 9 février 1502. Il vend Les Combes, 27 février 1506, à Jean de Marcillac, greffier au parlement de Bordeaux, en le chargeant de payer une somme de 1.310 livres 12 deniers tournois, pour l'édifice et parachèvement dudit château, afin de payer les ouvriers auxquels il a promis cette somme. Brantôme ajoute que, malgré qu'il n'eût plus d'argent, l'amour des aventures l'emporta sur toute considération de patrie et de famille ; il repartit pour ne plus revenir.

« Le texte de Brantôme, qui concorde parfaitement avec la date des actes passés entre Antoine d'Authon et les acquéreurs, s'accorde aussi avec ce fait de la construction du château des Combes que paie Jean de Marcillac, avec la tradition de la famille de Prayard, qui veut que ce soit Barberousse qui ait fait cette construction, et enfin avec l'architecture de cette habitation, réminiscence des habitations du Levant, entrevues pendant les courses d'Authon.

« M. de Roumejoux croit avoir prouvé l'accord parfait qui existe entre tous ces faits et établi suffisamment l'identité d'Antoine d'Authon, seigneur des Bernardières et des Combes, avec Neir Eddin Barberousse II, roi d'Alger en 1518, vainqueur d'André Doria, amiral des flottes turques, mort en 1546, ou en 1547, suivant les divers biographes. »

—

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

—

Papillaud (J.). *Le faux dieu des juifs, des chrétiens et des mahométans. Le passé et l'avenir de l'humanité.* Première édition. J. Berton, à Saint-Martin de Ré (Charente-Inférieure) ; La Rochelle, imp. Siret, 1889, in-18, 240 pages. Prix : 3 fr. 50.

L'auteur conclut ainsi : « Le dieu d'Abraham et de Moïse, qui est devenu ensuite le dieu des chrétiens et des mahométans, est un personnage imaginaire », et l'évangile doit être remplacé par la déclaration des droits de l'homme.

—

[Pellisson (Marcel)]. *Mon compy'iman au Prr'zidan de la Répub'yique, Prr' Meite Piare Marcut In Saintonjhoué.* La Rochelle, Noël Texier, imprimeur-éditeur, août 1890, in-4°, 20 pages. Prix : 1 fr. 25.

Imprimés à cent exemplaires, ces vers en patois saintongeais avec la traduction littérale en regard, ont été publiés à l'occasion de l'inauguration du port de La Pallice (19 août), et offerts à M. Carnot au nom de l'auteur et de l'éditeur.

—

Petit (Mgr Fulbert). *Lettre pastorale sur la formation morale de la jeunesse chrétienne dans le temps présent et mandement pour le saint temps de carême de l'an de grâce 1889.* Le Puy, imp. Prades-Freydier, 1889, in-4, 29 pages.

—

Poli (La comtesse de), née Choiseul-Gouffier. *Roche Jeanne d'Arc.* Paris, Dentu, 27 juillet 1889, in-8, 13 pages et gravure.

—

Poli (Le comte Oscar de). *Les familles du nom de « La Porte » aux croisades.* Paris au conseil héraldique de France, [1890], in-8, 30 pages.

De 1096 à 1345, il y a eu très authentiquement dix-huit et peut-être vingt-un croisés du nom de La Porte. Dans les galeries de Versailles trois seulement ont leurs noms inscrits. Conclusion : il faut consacrer une galerie nouvelle aux nombreux croisés retrouvés depuis 50 ans par les érudits.

—

Potel, ingénieur en chef des ponts et chaussées. *Notice sur la création du bassin de La Pallice* (port de La Rochelle). Paris, imp. nat., 1889, in-8, 24 pages. (Congrès national des travaux maritimes à l'exposition universelle).

---

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1890.— CHRONIQUE : Revue de la presse; Avis; Nouvelles; Récompenses; Musées; Conférences; Sociétés savantes.— NÉCROLOGIE : Aubinaud; Bruno de Sainte-Estèphe; Cazalis; Foucault; Furet; Mme Firino; Galibert; Guillon; Heurtaumont; d'Humières; Laforie; Manon; Pellisson; Pouget; Renaud.— MARIAGES: A.-J. d'Ayquesvives et Yvonne de Dampierre : A.-S. de Dampierre et Jeanne de Bastard; Du Boulet de La Boissière et Geneviève de Lichy-Lichy; Amédée Larade et Alice Joly d'Aussy; Raymond de Lestrange et Amélie de Verthamon; Normand d'Authon et Marie-Thérèse Larade. — ARCHÉOLOGIE : Silos à Saintes; quatre sceaux; objets préhistoriques à Charras; une caverne magdalénienne au Douhet; le cimetière mérovingien d'Herpes.—VARIÉTÉS : L'instruction primaire en Saintonge-Aunis avant 1789. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Orgues d'Angoulême; un félibre saintongeais; le comte du Dognon; Pierre de Lancre; une chanson en patois saintongeais; cloches de Marans, La Ronde, Rochefort, Saint-Pierre d'Oleron; les portraits de Guillotin. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Claude Mollet; Mlle Mégret; Ballay et le maréchal de Lorges; La Mothe-Fouqué et le marquis de Langallerie; les Beaupoil de Saint-Aulaire; les Belsunce en Saintonge et la fille de Mme d'Epinay à Gemozac. — BIBLIOGRAPHIE : PR-VO.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

*Séance générale du 9 octobre 1890.*

Lecture du procès-verbal de la séance du 10 juillet.

Admission de nouveaux membres.

M. André Dumontet envoie deux cachets en cire rouge, l'un de la seigneurie d'Archiac; l'autre d'Henri Auvère (Voir p. 364).

M. Jules Pellisson envoie aussi deux cachets. (Voir plus bas, page 364).

M. Garan de Balzan a offert à la société, par l'entremise de Mgr Barbier de Montault, plusieurs brochures intéressantes. Des remerciements sont votés aux donateurs.

Lectures : 1° Motet en l'honneur de saint Léger, communiqué par M. Jules Pellisson; 2° relation de la réception à Rochefort faite au prince de Danemarck, en 1692, par M. Emile du Boys; 3° note sur les travaux communaux exécutés au XIVe siècle dans



Digitized by Google

la ville de Saint-Jean d'Angély, par M. Denys d'Aussy; 4° par M. Dangibeaud, un travail sur les Rabaine.

M. Dangibeaud donne communication des planches où il a dessiné les pièces les plus curieuses des fouilles faites par M. Delamain dans le cimetière mérovingien de Herpes. (Voir plus bas, page 373).

Il est décidé que des étagères supplémentaires seront placées dans la salle des séances.

Le séance est levée à 3 heures. E. A.

## REVUE DE LA PRESSE

Le *Polybiblion* de septembre, page 283 a rendu compte du XVIII[e] volume des *Archives*.

Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, août 1890, signale dans notre numéro de mai l'extrait des registres paroissiaux de Saint-Aigulin et la question sur Belsunce.

Le *Polybiblion* d'août cite dans le numéro de juillet « une très curieuse note » sur la fille de M[me] d'Epinay.

Les *Tablettes* du 30 septembre, « parmi de nombreux articles intéressants», mentionnent «une très attachante étude de M. Denys d'Aussy sur les campagnes de Duguesclin », où, « avec la clarté de l'historien et le charme du romancier, l'auteur fait le récit des luttes héroïques de nos aïeux, pour bouter les Anglais hors de France »....

L'*Echo rochelais* du 1[er] octobre a rendu compte du *Bulletin* de septembre et y remarque *Les Campani*, milice de l'île de Ré, puis le patron de Fouras et les campagnes de Duguesclin « étude qui sera lue avec fruit et intérêt ».

Ont reproduit le sommaire du numéro de septembre : Le *Bulletin religieux* du 23 ; l'*Ere nouvelle* et le *Progrès* du 28 ; l'*Indépendant* et la *Charente-Inférieure* du 4 octobre ; l'*Echo de Jonzac*, l'*Eclaireur saintongeais* et le *Courrier de La Rochelle* du 5 ; le *Journal de Marennes* et l'*Echo saintongeais* du 12 ; la *Mode* du 15 ; le *Barbezilien* du 16.

## AVIS ET NOUVELLES

Nous tenons à la disposition de nos confrères des exemplaires de l'insigne de la Société dont il a été parlé. Le prix est de 3 fr. 50 en argent contrôlé ; en métal argenté, 2 fr. 75.

Digitized by Google

Par décret du 14 juillet, notre confrère, M. le docteur Edouard Audiat, médecin de 2e classe de la marine, a été nommé chevalier de l'ordre du dragon d'Annam.

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 8 août, notre confrère M. Philippe Tapernoux, rédacteur de l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, auteur de plusieurs ouvrages, et d'une *Histoire de Vercingétorix* encore manuscrite, a été nommé officier d'académie.

—

Le prix d'histoire, offert à la classe de rhétorique du collège de Saintes par la société des *Archives*, a été obtenu, cette année, par le jeune Fernand Giraud, de Burie.

—

Le ministre des beaux arts a adressé au musée de La Rochelle, à titre de dépôt, une toile de M. Lenoir, *Le Christ et le paralytique*, acquise par l'état, et qui, au concours de l'école des beaux arts, l'année dernière, avait valu à notre compatriote un second grand prix de Rome.

—

Le 30 octobre, adjudication des travaux de restauration du clocher de Fenioux, pour la somme de 24,739 fr. 68. Voilà plus de dix ans qu'il en est question et un an presque que les fonds sont votés. Espérons que l'année prochaine verra le commencement des travaux.

—

Viennent de paraître : *La Rochelle et ses ports*, texte de M. Georges Musset, illustrations de M. Emile Couneau ; — *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion*, thèse par M. Charles Laronze, agrégé de l'université, licencié en droit, inspecteur d'académie à La Rochelle, qui est nommé à Amiens ; — *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 3e fascicule, Bas à Ber.

—

Le 24 août, a paru, imprimé par M. Guittet, à La Mothe-Saint-Héray, « *Journal de l'exposition Mothaise*, comptes-rendus, notices historiques, critique », qui a fini le 21 septembre (5 numéros, à 10 centimes), avec un supplément *La Mothe au Fouilloux*, « publication fantaisiste », qui contient une note intéressante sur *Un seigneur de Salles au XVIIe siècle*, c'est-à-dire Charles de Saint-Maure, duc de Montausier, né à Montausier en Saintonge, époux de la belle Julie d'Angennes. Il y a des vers et de la prose ; les noms des exposants et la liste des récompenses ; le récit des fêtes et les discours. Dans l'exposition de la partie artistique, nous voyons des tableaux de M. Brillouin ; de M. Giraudeau, de Niort : *Un intérieur saintongeais ;*

Digitized by Google

*Marine, La lecture* ; de M. Bourgeois, de Saintes : *Le Gros Roc, La conche de Saint-Pallais, près de Royan* ; des aquarelles de M. Velluet, des émaux de M. Jouneau, des photographies de M. Robuchon, les méreaux de M. Maillard, même *l'Inventaire faict aprez le décez de deffuncte dame Catherine de Vivonne Savelle, vefve de M. le marquis de Rambouillet* (1666), que n'a pas connu l'historien de Jean de Vivonne-Pisany, M Guy de Bremond d'Ars.

Nous trouvons aussi dans ce *Journal*, une série d'articles, *Le commerce de La Mothe avant la révolution*, chapitre fort bien fait d'une histoire de La Mothe où nous avons reconnu un de nos confrères, M. le docteur H. Prouhet, auteur des *Seigneurs de La Mothe* (Voir page 432). Enfin, il faut mentionner le zèle d'un autre de nos confrères, M. Caillon, président de la section scolaire. L'organisateur audacieux et heureux, le président infatigable de cette exposition industrielle, agricole, artistique, a été un autre de nos confrères, M. Eugène Giraudias, maire et conseiller d'arrondissement, « l'homme d'initiative, d'énergie et de foi, dit M. le sous-préfet, qui a suscité partout autour de lui des collaborateurs à son œuvre, comme autrefois le consul romain faisait surgir des légions en frappant du pied la terre ». Aussi les membres de la commission ont décidé qu'un souvenir de cette exposition, fort louable essai de décentralisation, une médaille en vermeil, lui serait offerte.

—

Le 27 août, au théâtre du casino de Royan, a eu lieu la première représentation d'une revue locale, *De Pontaillac au jardin du parc*, par M. Jean Vien. Voir compte-rendu dans la *Gazette des bains de mer* du 31.

—

Une statue, dont M. Lefeuvre vient d'achever la maquette, va être élevée à Livry (Seine-et-Oise), où il est mort en 1854, au vice-amiral Jacob, qui défendit en 1814 le port de Rochefort contre l'armée anglaise et lord Beresford. Les journaux, en désignant Livry comme sa ville natale, ont fait une erreur qu'il importe de rectifier. Louis-Léon Jacob, comte, pair de France, ministre de la marine, aide de camp de Louis-Philippe, grand croix de la légion d'honneur, président du conseil des travaux de la marine, est né à Tonnay-Charente le 11 novembre 1768, de Jean-Jacques Jacob et de Marthe-Elisabeth Juzeau.

—

Conférence. — Le 5 octobre, à Royan, par M. Justin Combes, sénateur de la Charente-Inférieure, sur Eugène Pelletan, à l'occasion d'une statue qu'on lui doit ériger l'an prochain à Royan. Le 11 février 1885, le conseil municipal avait décidé d'élever cette statue et voté 5,000 francs, et le conseil municipal de La Rochelle, 300 francs, le 1er mai 1886. Les membres du co-

Digitized by Google

mité sont presque tous sénateurs ou députés, parmi lesquels sont MM. Mestreau, Barbedette, Garnier, Duchatel, Combes, Delmas.

—

Sociétés savantes. — Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure ; séance du 10 octobre : M. Beltremieux propose à la société de faire paraître dans ses *Annales* la *Nouvelle flore de France* dont MM. Rouy et Foucaud vont entreprendre la publication par fascicules ; accepté. Communication de M. de Richemond sur le *Fucus natans* (Sargasse), originaire des mers tropicales et découvert dans le golfe de Gascogne au cours des explorations du *Talisman* et du *Travailleur*. Présentation par M. Termonia des espèces les plus intéressantes parmi les plantes qu'il a rapportées, cette année, de ses excursions dans le Var, telles que *Arenaria modesta*, *Geropogon glabrum*, *Astragalus tragacantha*, *Convolvulus tricolor*, *Carex œdipostyla ;* par M. Foucauld : 1° de quelques beaux exemplaires de tubercules du *Convolvulus edulis* (patate douce) cultivé par lui au jardin botanique de Rochefort ; 2° de trois plantes nouvelles pour la flore de l'ouest : *Chara baltica*, *Juncus bicephalus*, *Tragopogon crocifolius;* 3° d'un *Agropyrum campestre,* obtenu par la culture d'un pied d'*Agropyrum Pouzolzii ;* 4° d'un *Agrostis alba*, provenant d'un *Polypogon littoralis*, d'où résulterait que ces deux genres n'en font qu'un. Résumé par M. Lusson de quelques articles des *Comptes-rendus* de l'académie des sciences.

## NOTES D'ÉTAT CIVIL

—

### I. — NÉCROLOGIE

Le 14 juin, est décédé en mer, entre Aden et Suez, Cazalis, pharmacien de la marine, qui revenait du Tonkin en France. Il était fils du pasteur protestant de Rochefort, et frère du sous-préfet de Bourganeuf. « Doué d'une vive intelligence, disent les *Tablettes* du 26, c'était un causeur plein de verve.... Il avait été un des membres les plus actifs et des plus influents du parti républicain à Rochefort. Sa mort sera regrettée même par ceux qui étaient restés ses adversaires. »

—

Le 23 juin, est décédé à La Rochelle et a été inhumé le 25 à Saint-Martin de Ré, Jean-Simon-Louis Foucault, âgé de 73 ans, veuf de Petit-Labat, ancien notaire.

—

Le 16 août, est décédée à Royan, où elle venait chaque année passer quelques mois, madame Firino, de Cognac, née Martell, veuve de Firino, qui fut président du conseil d'administra-

Digitized by Google

tion du chemin de fer de la Seudre. C'était une femme d'une rare distinction et d'une grande bonté. Elle avait abjuré le protestantisme, et a été consolée à ses derniers moments par M. l'abbé Moreau, chanoine d'Angoulême.

—

Le 21, est décédé, à Lorignac, Jean-Alexis Renaud, curé de cette paroisse depuis 1848 ; né en 1810, ordonné prêtre en 1835.

—

Le 23, est décédé, à Rochefort, François Aubinaud, âgé de 64 ans, chevalier de la légion d'honneur, capitaine d'artillerie de la marine en retraite, époux de Marie-Emilie-Zélie Cor. Il avait été membre du conseil municipal et du bureau de bienfaisance.

—

Le 25, est décédé à Rochefort, Pierre-Benjamin-Denis Pouget, officier de la légion d'honneur, capitaine de frégate en retraite, âgé de 82 ans, dernier représentant d'une famille très honorablement connue à Rochefort. Il s'est éteint, disent les *Tablettes* du 28, dans son petit ermitage du faubourg, « avec le calme du chrétien qui ne craint pas la mort, laissant après lui le souvenir d'un honnête homme qui aimait passionnément son pays et dont le cœur savait compâtir à toutes les infortunes ».

Né en 1808 de Prix-Benjamin Pouget, capitaine de la marine en retraite, qui maire de Rochefort de 1832 à 1835, se montra administrateur habile et énergique, Pouget entra dans la marine en 1822 ; aspirant en 1824, il passa capitaine de frégate en 1847, et prit prématurément sa retraite en 1864; mais il ne resta pas inactif. Appelé plusieurs fois au conseil municipal, il y témoigna de son affection pour sa ville natale. Il s'occupa activement de la révision des signaux militaires en usage, et inventa un système que l'état fit expérimenter dans le parc de Versailles sous la surveillance du colonel de Guiny. Voir *La télégraphie militaire par signaux* (Paris. Dumaine, in-8, 1874). Il a encore publié (Paris, A. Bertrand, 1843, in-8, avec un portrait et 6 cartes) *Précis historique sur la vie et les campagnes du vice-amiral comte Martin*, son grand-père maternel, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né au Canada, le 27 janvier 1752, préfet maritime de Rochefort (1801-1810). Il y raconte avec émotion, l'entrevue de l'amiral avec Napoléon Ier, quand celui-ci vint à Rochefort s'embarquer à bord du *Bellérophon.*

—

Le 3 septembre, est décédé, à Chaillonay, près de Saujon, Victor Bruno de Saint-Estèphe, âgé de 80 ans.

—

Le 16, est décédé à Royan, après une courte maladie, le doc-

Digitized by Google

teur Frédéric-Auguste Guillon, âgé de 82 ans. Né à Saint-Seurin d'Uzet, le 9 mars 1808, il fut, à La Grande-Gorse, près Cozes, chez Toussaint, camarade d'école du futur ministre, Jules Dufaure, puis élève du collège Saintes, enfin de Bordeaux. Bachelier ès lettres en 1826, élève de l'école de médecine navale de Rochefort, il était chirurgien de 3e classe en 1828, et fit aussitôt une campagne sur les côtes d'Italie avec *La Robuste*; en 1830-1833, il était sur la corvette *La Liberté* et prit part à l'expédition d'Alger. Docteur, en 1833, de la faculté de Montpellier, il revint à Rochefort où il se distingua dans une épidémie de choléra. Démissionnaire, il s'établit à Cozes. Bientôt sa réputation lui valut une élection au conseil d'arrondissement de Saintes, dont il fut douze ans secrétaire. Conseiller général en 1862 contre M. de Saint-Seurin, puis contre M. Mauny, il donna sa démission, à propos d'une question de chemin de fer, en 1867. Il s'installa à Royan où il fut nommé conseiller municipal, puis maire en 1869. Au 4 septembre 1870, il donna sa démission, et, en octobre, il partit comme médecin-major à l'armée de l'est, âgé de 62 ans. De retour à Royan, il se consacra exclusivement à ses malades. On lui doit : *Bains de mer des côtes de l'océan. Biarritz, Arcachon et Royan. Leurs avantages respectifs* (Delahaye, 1875, in-8°, 152 pages) ; *Mémoire sur l'hérédité dans les maladies ; Traité sur les hernies.* « Ce qui surtout, dit le *Conservateur de Marennes* du 21 septembre, contribuera à perpétuer le souvenir du regretté défunt, c'est son obligeance proverbiale, son abnégation et son dévouement au service du prochain, malades et affligés ». A l'église, le curé de Royan, M. l'abbé Dionet, a rappelé les vertus chrétiennes et charitables du défunt (Voir le *Conservateur* du 18), et, après la cérémonie, M. le docteur Poché a dit d'une voix émue, « quelles avaient été les éminentes qualités du médecin, de l'ami », discours reproduit par *La Seudre* du 28.

—

Le 20, est décédé à Bordeaux, en revenant de Cauterets, Jean-Laurent Manon, âgé de 52 ans, aumônier de l'asile des aliénés de Lafond, près La Rochelle. Né le 21 décembre 1838, à Lagarde, commune de Montlieu, ordonné prêtre le 14 juin 1862, élève et professeur au petit séminaire de Montlieu, curé de Bran, Vanzac, Saint-Dizant du Bois ; précepteur chez M. du Boulet de La Boissière, économe et professeur à l'institution Fénelon de La Rochelle, de troisième d'abord, puis de rhétorique, jusqu'en 1882 où il devint aumônier des frères des écoles chrétiennes à La Rochelle, il dut, il y a dix-huit mois, accepter, ayant besoin de repos, l'aumônerie de Lafond. C'était un vrai lettré ; il avait collaboré au *Bulletin religieux* et à l'*Apis romana* de Montlieu. Voir l'*Echo rochelais* du 24 septembre et le *Bulletin religieux* du 27, qui lui consacre un grand article ; tous deux font le plus grand éloge du prêtre et du littérateur.

—

Digitized by Google

Le 28, est décédé, par suite d'un accident de tramway, à Territet, près de Montreux, en Suisse, où il se trouvait en villégiature, Armand Galibert, négociant à St-Fort sur Gironde, beau-père de M. le docteur Chappare, maire de St-Fort. Son corps a été inhumé, le 4 octobre, à St-Fort au milieu d'une foule amie et désolée. Trois discours ont été prononcés sur sa tombe, par M. le docteur Tourtelot, comme ami, par M. Jules Petit, banquier, au nom de la société de secours mutuels et de la société musicale, et par M. Petit, lieutenant des sapeurs-pompiers, qui tous ont vanté ses qualités du cœur, sa générosité et sa bienfaisance. Il donnait à toutes les œuvres, venait en aide aux ouvriers et aux malheureux, et il a largement contribué à la restauration de l'église de Saint-Fort, entreprise par son ami le curé Guillaud, achevée par lui sans le secours de la commune. Ces discours ont été publiés par *Le peuple* du 12 octobre.

—

Le 30 septembre, est décédé, à Saintes, Jean-Jacques-Antoine-Félix Pellisson, né à Cognac, le 23 juin 1823, de Jacques-Antoine Pellisson, négociant, et de Marie-Anne-Hélène-Germaine Laroque. Engagé volontaire, le 22 novembre 1844, au 3e chasseurs d'Afrique, il passa 4 ans en Algérie de 1844 à 1848, et prit part à toutes les expéditions de cette époque. Incorporé au 9e régiment de chasseurs de France, par permutation, il reçut son congé définitif le 3 avril 1851, comme maréchal des logis. Plus tard, il se souvint de son ancien métier, et, en 1870, il demanda du service ; le 10 novembre, il fut nommé capitaine adjudant major au 1er bataillon de la 3e légion des gardes mobilisés des Deux-Sèvres, par le gouvernement de la défense nationale ; il s'adonna tout entier à l'instruction militaire complète de cette légion et rendit de grands services. Exempt par son âge de service militaire, il n'avait pas hésité à abandonner sa position de pharmacien qu'il confia à un élève, et à quitter ses deux filles qu'il mit au pensionnat de la Providence à Saintes, pour faire œuvre de patriote. C'est dans cette malheureuse campagne qu'il contracta la maladie, cause de sa mort. En effet, depuis lors, sa santé laissa beaucoup à désirer.

Pellisson succéda, le 3 mai 1858, comme pharmacien, à Henri Saucon, qui, lui-même, avait eu pour prédécesseur Mestayer, dans cette vieille pharmacie presque historique — au moins historiée — de la Grand'rue (Voir *Epigraphie santone*, page 290). Il fut juge au tribunal de commerce, et fit aussi partie du conseil d'hygiène de l'arrondissement. En 1860, le 26 août, il fut élu conseiller municipal par 487 voix, réélu le 22 novembre 1871 par 1,014 ; en 1878, le 8e par 1,618 ; le 3e en 1881, par 1,867 ; il fut alors nommé adjoint et donna sa démission avec le maire, M. Lemercier, et Baudry, premier adjoint, le 3 mai 1883. Alors il se retira à sa propriété de Nieul-les-Saintes. Comme adjoint, il consacra tout son temps et tout son dévouement à ses concitoyens, et s'occupa activement des travaux qui se firent

Digitized by Google

Digitized by Google

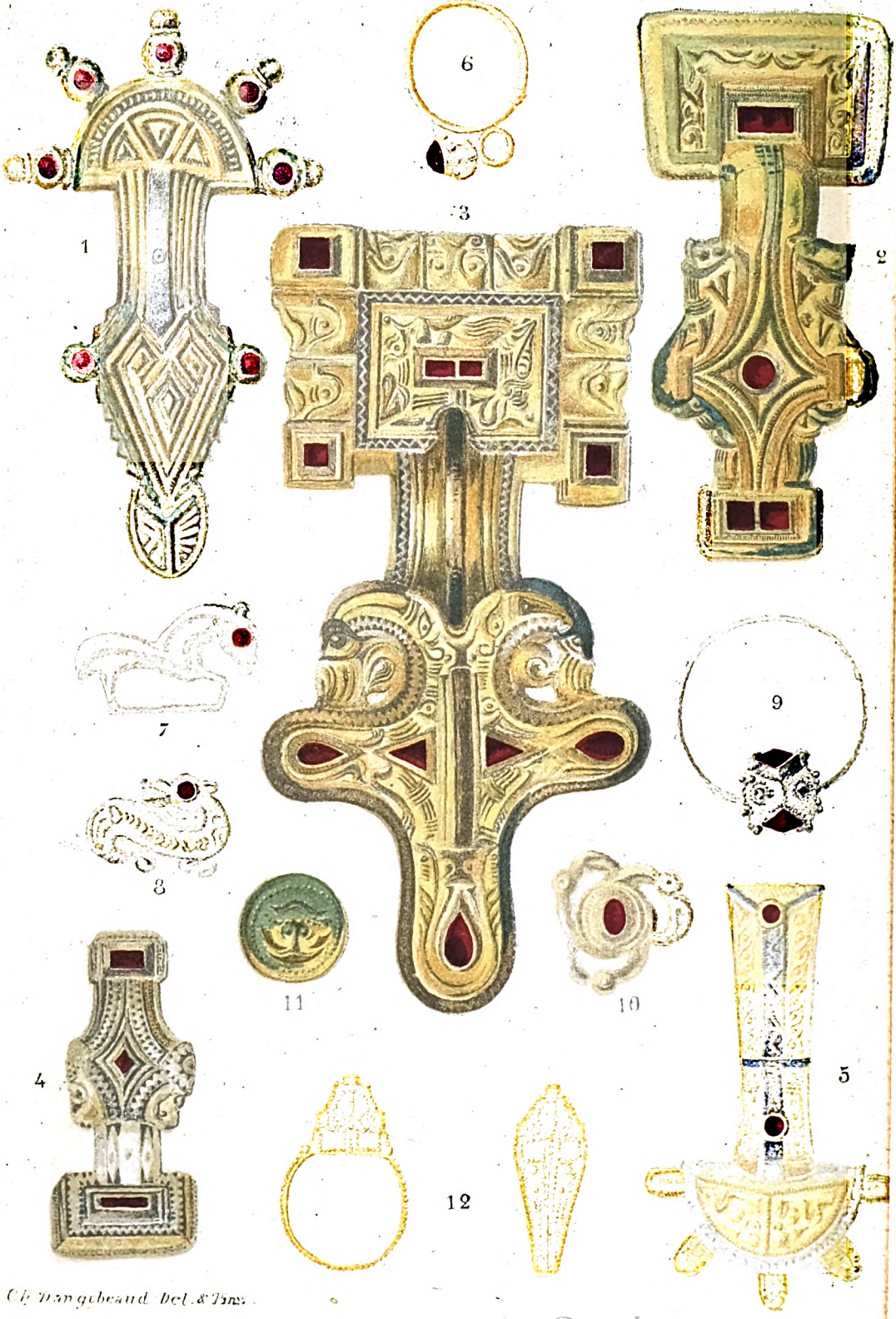


Ch. Dangibeaud Del. & Lith.

CIMETIÈRE DE HERPES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

24

13

15

21

19

18

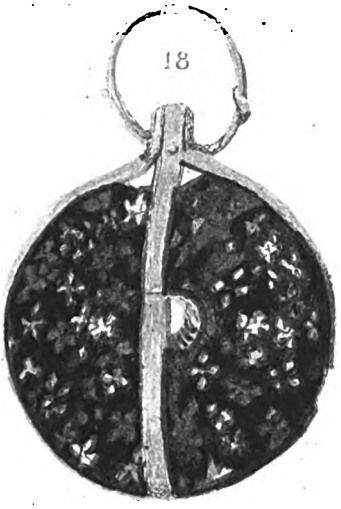

14

22

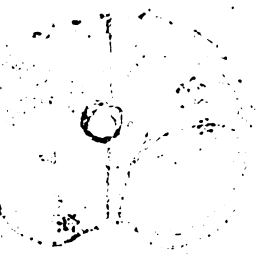

16

20

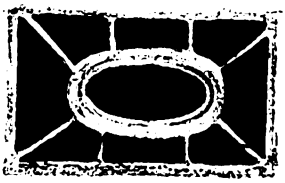

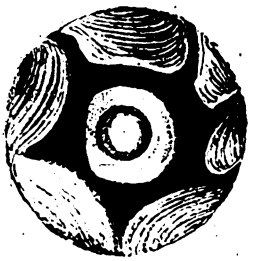

17

23

E. Alexandre Chrétien. Sculpt.

CIMETIÈRE DE HERPES

Digitized by Google

Digitized by Google

alors : casernes, écoles, salles d'asile, agrandissement du collège, distribution d'eau, etc.

Marié, le 25 septembre 1853, à Marie-Claire Guillet, décédée le 19 mars 1868, il a eu deux filles : l'une, Marie, mariée, le 24 octobre 1872, à M. Gustave Barraud, qui a succédé, en 1874, à son beau-père, dont quatre enfants ; et Anne, qui a épousé, le 7 octobre 1874, M. Maurice Rouyer, propriétaire à Châteaulin, commune de Léoville, dont 3 enfants.

—

Le 4 octobre, est décédé à Saintes, âgé de 79 ans, Jean-Louis-Charles-Eugène, comte d'Humières, né à Altillac, canton de Mercœur (Corrèze), de Guillaume d'Humières et de Françoise de Pestels. Il avait épousé *Anna*-Marguerite-Charlotte de Dampierre, sœur du marquis Elie de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France, dont il a eu plusieurs enfants. Il avait, il y a deux ans, quitté sa terre de Conros, dans le Cantal, pour venir habiter Saintes, au milieu des amis et des parents de madame d'Humières. L'inhumation a eu lieu à Plassac, dans le caveau de famille. Le deuil était conduit par les fils du défunt, par son gendre, M. le comte Palluat de Besset et par ses deux beaux-frères, le marquis et le comte de Dampierre. « L'Auvergne, dit le *Moniteur du Cantal* du 11, qui vante sa générosité et sa foi, l'Auvergne gardera son souvenir et reportera sur ses enfants l'estime et l'attachement que M. le comte d'Humières s'était acquis au milieu d'elle ».

—

Le 8, est décédé à Montlieu, Pierre-Paul-*Chéri* Furet, banquier, maire de Montlieu, conseiller d'arrondissement depuis 20 ans, conseiller municipal depuis 35 ans, né en 1822, à Saint-Pallais de Négrignac, de Jacques Furet, huissier, et d'Anne-Monique Duclos ; il fut banquier, fondateur en 1863, et depuis président de la société de secours mutuels de Montlieu ; conseiller d'arrondissement en 1870 et réélu quatre fois ; juge suppléant à la justice de paix et au tribunal de commerce ; président de la délégation cantonale ; chef du parti républicain à Montlieu ; maire de Montlieu depuis mai 1888. Il avait épousé, en 1860, Jeanne-Thérèse-*Myrthé* Pastoureau, dont une fille. Il était cousin-germain de M. Théodore Furet, huissier, et de M. Furet, banquier à Mirambeau. Le *Journal de Jonzac* du 16 a publié un article nécrologique et le discours prononcé sur sa tombe par le sous-préfet de Jonzac, M. Léon Pommeraye. Deux autres discours ont été prononcés par M. Bertrand, adjoint, et par M. Martin, juge de paix.

—

Le 13 octobre est décédé à Trizay, et inhumé le 15 à Rochefort, Laurent Lejeune, âgé de 91 ans, ancien principal du collège de Rochefort, ancien maire de Trizay, beau-père de M. Rousset, qui a été principal du collège de Saintes puis de Rochefort. M. Poinot, bibliothécaire de la ville, ancien professeur du col-

Digitized by Google

lège, a dit en termes excellents un suprême adieu à celui dont il fut le fidèle compagnon de travail. (Voir les *Tablettes* du 16).

—

Le 17, est décédé à Saintes, Théophile Blanleuil-Laforie, prêtre habitué de Saint-Eutrope, chanoine honoraire de La Rochelle et d'Amiens. Né à Chérac, le 21 décembre 1825, de Henri Laforie, médecin, et de Suzanne Grelet, il fut ordonné prêtre en 1853.

Professeur à l'institution diocésaine de Pons de 1845 à 1857, il quitta l'établissement au moment où le supérieur, Boudinet, était nommé évêque d'Amiens, sa santé ne lui permettant pas de continuer, et se retira à Saintes. En 1858 il fut quelques mois vicaire de Saint-Entrope. Le 21 mars 1861, il fut nommé aumônier du collège de Saintes, succédant à Mazières, aumônier, et à M. Choisnard, aumônier-adjoint (1862-1863). Par son aménité il sut si bien s'attirer la confiance des élèves, qu'il put restaurer la chapelle, la décorer des peintures de M. Hérisson aidé de M. Auger, et l'orner de grisailles. Il dépensa 7,000 fr. En 1872 il devint directeur de l'institution Saint-Pierre, fondée à Saintes par M. l'abbé Choisnard, et y resta jusqu'en 1880; en octobre 1886, il redevint directeur nominal.

Laforie était un homme instruit, bon, charitable, et se fit aimer des enfants partout où il passa, séminaire, collège, institution. L'*Eclaireur saintongeais*, le *Moniteur de la Saintonge*, le *Progrès* du 19, le *Bulletin religieux* du 25 font son éloge.

—

Le 19, est décédé M. E.-M.-F. Jacquet de Heurtaumont, capitaine de dragons, capitaine acheteur du dépôt de remonte de Saint-Jean d'Angély, commandant le dépôt annexe de La Rochebeaucour, qui venait d'être nommé commandant du dépôt d'Angers.

—

II. — MARIAGES

Le 5 juin, a été célébré en l'église de Chaillot, à Paris, le mariage du baron Alexandre-Stanislas de Dampierre, secrétaire d'ambassade, fils du vicomte de Dampierre, avec Jeanne-Gabrielle de Bastard, fille de feu le baron de Bastard et de la baronne, née Greenough. Témoins du marié : le comte de La Bourdonnaye et le marquis Elie de Dampierre ; de la mariée, l'amiral de Dompierre d'Hornoy, ancien ministre de la marine, et le comte François de Bastard. Voir pour les Bastard, *Nobiliaire de Guienne*, III, 393, et pour les Dampierre, *La noblesse de Saintonge*, 55.

—

Le 8 juillet, a été célébré en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris, le mariage d'Auguste-Jean d'Ayguesvives, fils du comte d'Ayguesvives et de la comtesse, née de Flers, avec

Digitized by Google

Yvonne de Dampierre, fille du vicomte Henry de Dampierre, et de la vicomtesse, née Elisabeth-Hamilton Corbin. « La maison de Dampierre, dit le *Bulletin héraldique* de juillet, d'origine chevaleresque de Normandie, est connue depuis Robert de Dampierre, vivant en 1273. Jourdain de Dampierre, panetier du roi, capitaine de Moulineaux en 1400, épousa Jeanne de Villiers de l'Isle-Adam, qui lui apporta la terre de Dampierre en Bray. Guillaume de Dampierre, lieutenant du roi en Normandie, mort le 2 août 1480, avait épousé Isabelle de Pellevé. Cette maison a produit nombre de chevaliers et d'officiers de valeur, Elie-Louis-Aymard, marquis de Dampierre, pair de France, mort en 1845, etc.; elle a pour chef Elie, marquis de Dampierre, l'un des oncles de la mariée ».

—

Le 23 juillet, a été célébré, à Versailles, le mariage de M. Marie-Hubert-Albert du Boulet de La Boissière, fils de M. Anatole du Boulet de La Boissière, et de Marie-Elisabeth-Caroline de Saint-Légier d'Orignac, avec Mlle Geneviève-Marie-Philiberte-Eugénie de Lichy-Lichy, sœur du comte Louis de Lichy-Lichy, et de la baronne de Roubin.

Les Boulet de La Boissière en Valois, dont cinq frères étaient à l'armée de Condé dans la même compagnie commandée par leur oncle Boulet de La Tour, portent : *De gueules à l'écusson d'or.* Les Lichy de Lichy en Nivernais et Bourbonnais : *D'azur à la bande d'argent, accostée de trois losanges d'or.*

—

Le 11 août, a été célébré, à Saint-Germain d'Esteuil (Gironde), le mariage de M. le baron Raymond de Lestrange, second fils de feus Amable-Charles-Frédéric vicomte de Lestrange, et de Marie d'Aymar de Palominy, avec Mlle Amélie de Verthamon, fille unique de feu Martial-Louis-Henry, comte de Verthamon, le héros de Patay et d'Eulalie Beaupoil de Saint-Aulaire. La mariée était conduite par son grand-père, âgé de 86 ans ; et le marié par sa grand'-mère, la marquise douairière de Palaminy. Armes des Lestrange : *De gueules à 2 lions adossés d'or, surmontés d'un lion léopardé d'or.* Devise : VIS VERTUTEN FORET.

—

Le 13 octobre, a été béni à Saint-Jean d'Angély le mariage d'Amédée-Félix-Hippolyte Larade, né à Saint-Jean d'Angély, le 2 mars 1866, de Philippe-Félix-Hippolyte Larade, et de Marie Perrain, demeurant au château de Ternant, avec Jeanne-Marie-Gabrielle-*Alice* Joly d'Aussy, née à Saint-Jean d'Angély, le 8 octobre 1869, de Marie-Gabriel-Hippolyte-Xavier-*Alfred* Joly d'Aussy, et de Marie-Apolline-Adèle Nicollas-Pastureau.

Les témoins du marié étaient M. Alfred de Lestang, à Rennebourg, et M. Jules Mimaud, juge au tribunal civil de Ruffec; de la mariée, M. Jean-François-Antoine-Paulin Nicollas-Pastureau, à Royan, et M. Marie-Jean-Gabriel-*Denys* Joly d'Aussy, à Crazannes.

Digitized by Google

Les Joly d'Aussy portent : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles d'argent, 2 et 1*, et les Larade : *De sinople à l'ancre d'argent.*

—

Le 14 octobre, a eu lieu à Ternant le mariage de Charles Normand d'Authon, fils de feu Marcelin Normand d'Authon, inspecteur des forêts, et d'Ernestine de Lestang, et neveu de M. Normand d'Authon, de l'île d'Oleron, avec Mlle Marie-Thérèse Larade, fille des précédents. La bénédiction a été donnée aux époux en l'église de Saint-Jean d'Angély, par M. Bardon, archiprêtre. Les nouveaux époux habiteront le château d'Authon, qui vient d'être restauré.

Armes des Normand d'Authon et du Fié : *D'argent au chevron de gueules, surmonté d'une étoile d'azur, accostée de deux roses de gueules, et accompagné d'une croix de sable, en pointe.*

## ARCHÉOLOGIE

—

### I

Notre confrère, M. André Dumontet nous a envoyé l'empreinte en cire de deux cachets : 1° sceau de cuivre de 20 millimètres (XVIIe siècle) : au centre un lion héraldique ; légende S[igillum] HENRI[ci] AVVERE ; 2° sceau de cuivre rond, de 45 millimètres. Ce sceau, du XVe siècle, porte un blason de forme carré où l'on voit : Ecartelé, aux 1 et 4, deux griffes, c'est-à-dire : *d'or à deux pieds d'aigle de gueules onglées d'azur* qui est de Bourdeille d'Archiac; aux 2 et 3, contre-écartelé, aux 1 et 4, burelé, et aux 2 et 3, plein ; c'est-à-dire : *Ecartelé, aux 1 et 4, burelé d'argent et d'azur ; aux 2 et 3, de gueules plein*, qui est Montberon; sur le tout, deux pals de vair avec un chef, qui est Archiac : *de gueules à deux pals de vair au chef d'or.* En légende : POVR LA SEIGNEVRIE DARCHIAC.

Notre confrère, M. Jules Pellisson, a acquis, à La Rochelle, un cachet dont il a offert à la société une empreinte ovale, de 30 millimètres ; entre deux branches d'olivier, ces mots :

LA NATION
LA LOI

surmontés de deux mains enlacées ; au bas, un faisceau ; en légende :

MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

Est-ce Montpellier de Médillan, canton de Gemozac ?

Un second, acheté à Barbezieux, 0m35 (XVIIe siècle), montre dans le champ un personnage nimbé, les bras étendus en croix, comme le Christ ; les extrémités paraissent terminées en queue de poisson fourchue. On lit :

SIGILLVM CONVENTVS BELNE

*Sceau du couvent de Beaune.* Mais de quel Beaune s'agit-il ?

—

Digitized by Google

M. Marcel Pellisson signale sous les maisons nos 86 et 88 de la rue Saint-Eutrope, à Saintes, deux silos en forme de cucurbite et contenant encore des restes de blé moisi. Ils ont disparu, il y a trois mois, quand on a fait les caves. Ces maisons appartiennent à madame Simetière.

—

Le 27 septembre, un jeune archéologue de Niort, M. Pierre de Lacoste, sur les indications de M. Duplais-Destouches, est allé parcourir les coteaux de l'Houmée près Charras, aux environs de Fouras, sur la hauteur située à l'ouest des monuments mégalithiques appelés *Pierres closes*, dans l'alignement de ces deux tombes et au sud de l'ancienne voie romaine, qui reliait Rochefort et Le Vergeroux à Fouras et à Châtelaillon, en traversant le marais de Charras; il a trouvé quantité de haches, malheureusement brisées, grossièrement taillées et polies, en silex blond à patine blanche, des pointes de flèches, des grattoirs avec des débris de poteries noirâtres et grossières. La présence de ces objets sur le versant sud-sud-est du mamelon, prouverait, comme l'a déjà exposé M. Duplais-Destouches, dans son étude sur Fouras préhistorique, qu'il y avait un village ou un oppidum préhistorique. Seulement le soc de la charrue aura fait disparaître les traces de retranchements.

—

## II

### LA CAVERNE MAGDALÉNIENNE DU GROS-ROC, AU DOUHET.

On avait déjà trouvé, dans la Charente-Inférieure et particulièrement aux environs du Douhet (1), des silex taillés des différentes époques du paléolithique (2). Mais jusqu'ici on n'avait découvert, que je sache, ni grottes, ni cavernes magdaléniennes proprement dites. Le département de la Charente était plus favorisé sous ce rapport: car M. Trémeau de Rochebrune avait trouvé et fouillé une de ces grottes à Saint-Angeau, et l'abbé Bourgeois, assisté de M. Frémond, avait exploré les stations magdaléniennes de Rochebertier, de La Chaise, de Montgaudier. Grâce à M. Clouet, instituteur au Douhet, un chercheur intelligent et infatigable, notre département sera désormais connu des archéologues et des anthropologistes par sa caverne magdalénienne du Gros-Roc, en la commune du Douhet.

Dès 1883, le *Bulletin* signalait et encourageait les premiers

(1) On sait que l'âge de la pierre taillée ou paléolithique se divise en quatre époques qui sont, à commencer par la plus ancienne : 1° Le *Chelléen* (nom venant de Chelles, dans le département de Seine-et-Marne, la station la plus caractéristique de cette époque) ; 2° le *Moustérien* (type de Moustier, dans la Dordogne); 3° le *Solutréen* (type de Solutré, dans le département de Saône-et-Loire) ; 4° le *Magdalénien* (type de La Madeleine, dans le département de la Dordogne). On trouve des silex taillés de ces différentes époques au Douhet, où ils jonchent presque les champs.

(2) Sans parler de ces fameuses grottes préhistoriques d'Etray, où Désiré Grassiot fabriquait si habilement, scies, grattoirs, lances, flèches, même des bayonnettes à dessins de rhinocéros, joie des amateurs, bonheur des savants improvisés. Voir *Bulletin des Archives*, IV, 190, *Cavernes néolithiques à Juicq*, et V, 277, *Sépulture préhistorique au Douhet*. N. DE L. R.

Digitized by Google

efforts de M. Clouet. « Si M. Clouet, disait-il, veut continuer ses recherches, avant peu il aura une très précieuse collection, dont, mieux que personne, il peut tirer pour la science un grand profit. »

La caverne du Gros-Roc, ou caverne des Chambres noires, est située dans un endroit très pittoresque. Des silex taillés, des débris d'os fendus pour l'extraction de la moelle, épars à l'entrée de cette caverne, indiquèrent, par leur présence, à M. Clouet, qu'elle avait autrefois servi d'habitation. Ayant pénétré à l'intérieur, il vit que le sol était recouvert de deux couches superposées : 1° A la base, une couche moustérienne ; 2° une couche magdalénienne, bien plus abondante et recouvrant presque partout la couche moustérienne. Presque en tous les points fouillés jusqu'ici, les lames magdaléniennes en silex reposaient directement sur le sol.

A l'entrée et à l'ouest de la caverne, les foyers magdaléniens atteignent près d'un mètre d'épaisseur. Les différents débris magdaléniens forment un mélange très dur sur lequel les animaux fouisseurs n'ont pas de prise. Les racines des plantes ne pourraient pas s'y enfoncer. Par sa grande dureté et aussi par sa coloration, la couche magdalénienne se distingue aisément de la couche moustérienne.

Le calcaire dans lequel est creusée la caverne appartient au crétacé (Turonien supérieur ou *Angoumien*, zone à *Rudistes*).

Nous allons donner quelques détails succincts sur les objets magdaléniens.

***

Les armes trouvées jusqu'ici dans la caverne du Gros-Roc consistent surtout en sagaies et en flèches en os. Les sagaies sont brisées en tronçons. En rapprochant deux de ces tronçons qui appartiennent à une même arme, on reconstitue une très jolie pièce. C'est une lame en os, ayant la forme d'un fer de lance allongé et étroit (0$^{m}$ 16 de longueur sur 2 centimètres et demi de largeur), se terminant à la base par une partie légèrement arrondie. Les autres sagaies avaient à peu près la même forme. Dans d'autres cavernes magdaléniennes, on a trouvé des sagaies rondes. Dans le mémoire complet que nous publierons plus tard, nous expliquerons comment ces sagaies, plates ou rondes, s'adaptaient au sommet du bâton servant de hampe ou de manche.

Les flèches sont aussi en os. L'une de ces armes est à peu près entière ; elle est cependant légèrement épointée. Les autres ne sont pas complètes ; l'une d'elles a sa pointe intacte.

Il est tout probable qu'on doit considérer comme une arme, comme une sorte de coup-de-poing peut-être, la moitié d'un os long qui a été partagé longitudinalement. Cette moitié d'os a été taillée en pointe à l'une de ses extrémités, tandis que l'autre extrémité est, au contraire, légèrement renflée et arrondie.

Les armes en silex ont à peu près disparu à l'époque magdalénienne. Au Gros-Roc, il n'a été trouvé que de longues lames et des grattoirs destinés à tailler les os employés à la confection

Digitized by Google

des armes et des instruments utilisés depuis la dégénérescence du silex. Il a été trouvé aussi un joli grattoir en cristal de roche.

Les instruments découverts sont de différentes sortes. Ce sont d'abord des poinçons en os. L'un de ces poinçons constitue une assez jolie pièce. Il a environ 0m 10 c. de longueur ; sa pointe est aiguë ; l'extrémité destinée à être saisie par la main est arrondie et a la forme d'un petit bulbe de la grosseur d'une noisette.

A côté de ces poinçons figurent des spatules fabriquées avec des côtes et des bois de renne. Ce sont des lames plates, arrondies à l'une de leurs extrémités. Ces instruments devaient servir à dépouiller les animaux. Trois aiguilles en os, dépourvues de trou ou de chas, ont été découvertes. Lorsque les peaux des animaux tués avaient été enlevées au moyen des spatules, l'homme magdalénien devait coudre ces peaux pour se confectionner des vêtements. C'est alors qu'il employait les poinçons pour y faire les trous par lesquels il introduisait, au moyen des aiguilles, le fil, ou plutôt les tendons dont le but était de rassembler et d'ajuster les différentes pièces qui devaient composer les vêtements. Certaines de ces spatules, aplaties sur une seule face, semblent avoir été surtout employées à lisser les coutures des vêtements ; de là vient le nom de lissoirs qui leur est quelquefois donné.

Dans différentes stations magdaléniennes, et en particulier à La Madeleine même, on a trouvé des aiguilles à chas. « Ces aiguilles, dit M. de Mortillet, *Le préhistorique*, sont bien supérieures à celles des époques postérieures, voire des époques historiques, jusque vers la renaissance. Les Romains, par exemple, n'ont jamais eu d'aiguilles comparables à celles de La Madeleine. Ces aiguilles sont en os ou en corne de renne. Pour les faire, au moyen d'un silex, on détachait d'une corne de renne ou d'un os une longue esquille, que l'on arrondissait ensuite en la passant entre les dents d'un silex garni de coches. On finissait de polir l'esquille, et on lui donnait la pointe au moyen d'un grès à grain fin. Puis, en faisant tourner sur le gros bout un silex très pointu, on perçait le trou ou chas. »

Neuf polissoirs en grès très fin ont été trouvés au Gros-Roc. L'un d'eux, dont les dimensions ont été mesurées par M. Clouet, présente la forme d'un trapèze ayant six centimètres de grande base, cinq centimètres de petite base, et quatre centimètres et demi de hauteur. Les angles en sont complètement arrondis. Ces polissoirs servaient à aiguiser la pointe des armes, ainsi que celles des poinçons et des aiguilles. Il se pourrait bien que cette plaque de grès, ainsi qu'une autre polie sur toutes ses faces, ait servi de lissoir.

Citons encore deux morceaux d'os à encoches : ce sont des fragments d'os longs d'oiseaux. On s'est demandé pendant longtemps ce que signifiaient les encoches faites sur les os recueillis dans différentes stations magdaléniennes. Un archéologue, M. de Vibraye, y avait vu des marques de chasse; d'autres savants, des marques d'événements divers. On a reconnu depuis

Digitized by Google

que ces encoches avaient pour but de servir d'ornement ; en outre, elles permettaient de tenir solidement les manches d'outils, en empêchant tout glissement. Les os à encoches du Gros-Roc devaient donc servir de manche à des outils ; ou peut-être encore, comme ce sont des os d'oiseaux, présentant par suite une grande cavité, on pouvait y enfoncer les pointes des flèches pour les empêcher de s'émousser.

On a trouvé un harpon présentant trois dents d'un seul côté. De nouvelles fouilles mettront sans doute à découvert des bâtons de commandement semblables à ceux que l'on a trouvés dans plusieurs stations magdaléniennes. Les bâtons de commandement sont de grands fragments de corne de renne percés d'un ou de plusieurs trous. Edouard Lartet les considère comme des insignes de chef et, d'après lui, le nombre des trous représenterait le degré d'autorité. Souvent, ils sont ornés de dessins représentant des animaux, voire l'homme.

***

Les habitants de la station du Gros-Roc, et en général ceux de toutes les stations magdaléniennes, avaient déjà l'amour de la parure. Parmi les différents objets trouvés dans cette station figure, en effet, une rondelle discoïde en bois de renne et dont la périphérie, sur une largeur de 4 millimètres, est taillée en double biseau. Cette rondelle de 4 centimètres et demi environ de diamètre et de 8 millimètres environ d'épaisseur, est ornée, sur le corps même du disque, de points gravés avec un burin en silex. Le pourtour taillé en biseau présente, sur les deux faces également, des stries linéaires ou chevrons, disposées de façon à former deux cercles concentriques. Cette pièce est percée à sa périphérie d'un trou arrondi, ce qui indique qu'elle devait être portée au cou comme pendeloque. Une pièce d'ivoire, qui n'est autre chose que la moitié d'une canine atrophiée de cervidé, a été aussi employée comme parure : car elle porte latéralement un orifice arrondi par lequel elle devait être attachée au fil d'un collier. Son extrémité présente en outre une perforation qui n'est autre chose que le trou par lequel passaient les nerfs et les vaisseaux dentaires, — le trou nourricier de la dent, qui semble avoir été élargi volontairement. La canine porte latéralement huit stries horizontales, gravées au burin. On remarque encore une autre strie légèrement oblique auprès de l'orifice de suspension. Ces stries constituent une ornementation. Les dents atrophiées de cervidés étaient très recherchées comme objets de parure à l'époque magdalénienne.

Dans les foyers de la caverne du Gros-Roc, on constate des traces de sanguine, peroxyde de fer hydraté. On a supposé que l'homme magdalénien devait se tatouer au moyen de cette substance triturée avec de la moelle extraite des os longs. Dans certaines stations magdaléniennes on a trouvé des mortiers en roches granitoïdes, quelquefois en quartzite ou en grès. Ces mortiers devaient servir probablement à la trituration des couleurs minérales : car on a ramassé avec eux des cailloux arrondis pouvant servir de pilons.

Digitized by Google

Au nombre des objets de parure, figurent encore des coquilles fossiles de mollusques gastéropodes marins. Ces coquilles ont été perforées, ce qui indique qu'elles devaient appartenir à un collier. On peut même citer un fragment de valve supérieure de *Pecten maximus*. Les coquilles marines, vivantes ou fossiles, étaient, après les dents, les ornements les plus habituels. Ces coquilles étaient fort recherchées. Dans les diverses stations magdaléniennes de la France, on a recueilli des littorines, des patelles (1), des porcelaines ou *cyprea*, etc., comme espèces vivant actuellement, sans compter de nombreuses espèces fossiles tertiaires provenant des faluns miocènes de l'Anjou et de la Touraine ou des sables pliocènes du Roussillon et de la vallée du Rhône.

*
* *

Jusqu'ici, il n'a encore été rencontré aucune gravure ni aucune sculpture. Cependant l'art a déjà pris naissance dès la fin de l'époque solutréenne. Pendant l'époque magdalénienne, il se développe et se perfectionne beaucoup. Différentes stations magdaléniennes ont fourni des gravures dessinées avec un burin en silex sur la pierre, le schiste, l'os, l'ivoire, le bois de renne. On a aussi trouvé des bas-reliefs et de véritables sculptures. « Dans ces sculptures et gravures magdaléniennes, dit M. de Mortillet, on remarque un sentiment si vrai des formes et des mouvements, qu'il est presque toujours possible de déterminer exactement l'animal représenté et de se rendre compte de l'intention de l'artiste. Certaines pièces sont même de petits chefs-d'œuvre. Il suffira de citer la gravure du renne broutant de Thayngen (canton de Schaffouse), et les deux charmants rennes sculptés de Bruniquel (Tarn-et-Garonne). Si les artistes magdaléniens savaient parfaitement représenter des animaux isolés, ils étaient tout à fait gauches et maladroits pour les grouper et en faire des tableaux. Leur groupement le plus habituel, quand il s'agit d'animaux de même espèce, consiste à les aligner en procession, à la suite les uns des autres. Nous trouvons ainsi diverses files de chevaux, de veaux, de chamois, d'oies, etc. Tous les individus de la procession sont alors de grandeur à peu près uniforme ».

Lorsque l'artiste a voulu grouper les animaux divers, on remarque alors un manque absolu de proportions entre les animaux. Les gravures et sculptures magdaléniennes représentent le plus souvent le mammouth, le renne, l'aurochs, le cheval, des poissons, etc. Quelquefois, l'homme lui-même est représenté. (Chasseur d'aurochs, femme enceinte de Laugerie-Basse).

Dans les stations magdaléniennes les plus anciennes on ne trouve ni dessins ni sculptures. Tout le talent artistique des habitants de ces cavernes se bornait alors à tracer des stries ou

(1) Les patelles, mollusques gastéropodes marins à coquille conique, communes sur nos côtes, sont désignées vulgairement sous le nom de *jambes*. Leur nom scientifique est *Patella vulgata*.



Digitized by Google

chevrons avec des burins en silex sur les manches de certains outils ou sur les dents qui servaient de parure. On trouve aussi de ces chevrons sur certains disques en os servant de pendeloques; c'est le cas de la station du Gros Roc. Nous voyons aussi que les encoches faites sur des os destinés à servir de manches d'outils, avaient non seulement pour but d'empêcher le glissement de la main le long de l'outil, mais qu'elles étaient encore destinées à constituer un ornement.

Il se pourrait aussi très bien que les fragments d'os creux d'oiseaux aient été enfilés sous forme de colliers. Dans ce cas-là, les encoches devraient être considérées comme de simples ornements. Un petit fragment rectangulaire d'os porte des stries linéaires parallèles. Un morceau de bois de renne, taillé sous forme de bouton à tête arrondie présente, sur sa face antérieure, deux circonférences concentriques et un point en creux en occupant le centre. Il a été aussi trouvé deux os longs (humérus, fémur) d'un petit mammifère, d'un rongeur tout probablement. Chacune des deux saillies de la tête d'articulation (ou *poulie*) de ces os avec l'avant-bras ou avec la jambe, a été creusée de deux profondes encoches perpendiculaires. Les os portent aussi un orifice percé artificiellement sur un de leurs côtés et aboutissant à la tête d'articulation ; ce qui indique que ces pièces constituaient des pendeloques.

***

Des fouilles ont mis à découvert un fragment de maxillaire inférieur ayant appartenu à un vieillard. Les molaires sont à peu près d'égal développement, ce qui est un caractère intermédiaire entre l'homme chelléen (chez lequel les molaires, au lieu de décroître de la première et la dernière, se développent en sens inverse) et l'homme actuel. Tous les caractères de cette mâchoire sont ceux que nous allons citer plus bas. L'apophyse géni en est bien développée.

Les débris de l'homme magdalénien sont très rares. La mâchoire d'Arcy-sur-Cure (Yonne) et le squelette écrasé de Laugerie-Basse (Dordogne) sont peut-être les seuls ossements que l'on puisse considérer comme étant nettement magdaléniens. La mâchoire d'Arcy représente l'intermédiaire entre la mâchoire bestiale de La Naulette (époque chelléenne) et la mâchoire de l'homme actuel. D'après M. de Mortillet, l'ensemble de l'os, moins épais et moins trapu que dans le fossile chelléen, l'est pourtant encore beaucoup plus que dans les pièces de nos jours. Si le plan du menton ne fuit plus en arrière, il ne se projette pas encore en avant. Il est à peu près perpendiculaire, ayant cependant une tendance plus prononcée vers l'arrière que vers l'avant. Le menton proprement dit est déjà accusé par une saillie triangulaire et une fossette. Si on aligne la mâchoire de La Naulette, celle d'Arcy et une mâchoire actuelle, on a une progression de forme très accentuée qui ne laisse, dit M. de Mortillet, aucun doute concernant leur transformation et filiation.

Digitized by Google

D'après les dessins magdaléniens eux-mêmes (chasseur d'aurochs, têtes isolées de Laugerie-Basse et de Rochebertier), la figure de l'homme de cette époque était étroite et allongée, l'expression ironique ou même sarcastique ; cette figure rappelle un peu le type conventionnel sous lequel on représente Méphistophélès. Sur ces différents dessins, le système pileux est figuré comme ayant un grand développement sur tout le corps.

A en juger par son squelette, l'homme magdalénien devait être très fort et très bon coureur.

*
* *

Si l'on connaît assez peu de détails anatomiques sur l'homme magdalénien, on semble mieux renseigné en ce qui concerne ses mœurs et ses habitudes. On a déjà vu qu'il était chasseur ; la présence de traces de foyers dans les cavernes de cette époque indique qu'il connaissait l'usage du feu. On a tout lieu de supposer qu'il se couvrait de vêtements faits avec des peaux d'animaux, ce qui semble indiqué par la présence de poinçons, de spatules, d'aiguilles dans beaucoup de stations. L'homme magdalénien était nomade et devait être en relations commerciales avec d'autres tribus magdaléniennes avec lesquelles il devait faire des échanges. La constatation du fait suivant permet de faire cette hypothèse. Dans les cavernes magdaléniennes des bords de la Vezère (Dordogne), on a trouvé des coquilles perforées pour colliers ou bracelets, provenant d'espèces étrangères à la localité et venant des rivages de l'Atlantique (1). On y a également trouvé des objets en cristal de roche qui ne pouvaient venir que des Alpes, des Pyrénées ou des monts d'Auvergne. Les coquilles fossiles dont se paraient les hommes des bords de la Lesse étaient en majeure partie empruntées de la montagne de Reims ou de Grignon près de Versailles. Il en est de même de leur silex qu'ils tiraient soit de Maëstricht, soit de la Champagne. On a recueilli dans les stations du versant océanien des coquilles de la Méditerranée, et dans celles du versant méditerranéen des coquilles spéciales à l'océan. D'après M. Mayer, la station de Thayngen (canton de Schaffouse) contenait des coquilles fossiles du tertiaire du bassin de Vienne, en Autriche, et des environs de Bordeaux. A Laugerie-Basse (Dordogne), on a ramassé des coquilles marines actuelles nommées vulgairement *porcelaines* (*Cyprea pyrum* et *lurida*) qui ne vivent que dans la Méditerranée. Quant aux coquilles fossiles de cette station, elles provenaient des faluns de l'Anjou et de la Touraine. Une d'elles, la *Paludina lenta*, n'a été trouvée que dans l'île de Wight Dans les stations magdaléniennes de la Charente, M. Fischer a reconnu 17 espèces vivantes, toutes du littoral océanique. Parmi les espèces fossiles, 8 provenaient du miocène de l'Anjou, de la Touraine et de l'Aquitaine ; 2 espèces appartenaient à l'éocène du bassin de Paris.

(1) Certains coquillages servaient pour l'alimentation ; les autres étaient employés comme parure et peut-être comme monnaie.

Digitized by Google

Dans la caverne du Gros-Roc, nous avons dit qu'il avait été trouvé un fragment de *Pecten maximus* (1), grand mollusque lamellibranche, qui existe abondamment dans l'océan. Les coquilles de gastéropodes fossiles perforées, mal conservées, sont d'une détermination difficile. Un examen minutieux nous a appris qu'il s'agissait du *Ranella marginata*, gastéropode fossile que l'on ne rencontre guère, en France, que dans les sables pliocènes (*plaisancien* du Roussillon ou de la vallée du Rhône, vers Théziers (Gard).

Enfin, M. Clouet a recueilli dans la caverne un rostre de *Bélemnites hastatus*, pièce qui a la plus grande analogie de forme avec les poinçons, dont elle ne diffère guère que par sa couleur plus foncée. Ce rostre pouvait et a dû remplir le rôle d'un poinçon. Or le *Belemnites hastatus* est un fossile jurassique. Il appartient à l'oxfordien ; et la région la plus proche où on puisse le récolter, est comprise entre Saint-Jean d'Angély et Niort. (Il est abondant dans les marnes oxfordiennes des environs d'Aiffres (Deux-Sèvres). La présence de ces deux fossiles dans la caverne du Gros-Roc, ainsi que des morceaux de cristal de roche, un percuteur en quartzite et des fragments de roches éruptives provenant du plateau central, indique bien que l'homme magdalénien de nos régions était nomade.

*
* *

Les débris animaux sont abondants au Gros-Roc. Les dents surtout sont nombreuses et bien conservées. Quant aux ossements, ils sont en très mauvais état. On n'en sera pas étonné si l'on se rappelle que l'homme magdalénien fendait les os longs pour en extraire la moelle dont il devait être friand, et qu'il devait employer aussi pour se tatouer, après l'avoir mélangée par trituration avec de la sanguine. La détermination des espèces animales auxquelles ont appartenu ces ossements sera donc difficile. Les dents nous seront heureusement d'un précieux secours.

Les principaux animaux contemporains de l'homme magdalénien étaient : le mammouth, le lion, le tigre des cavernes, l'ours, le cheval, l'âne, le sanglier, l'aurochs, l'urus, le bœuf musqué, le cerf ordinaire ou cerf élaphe, le renne, le lièvre, le lapin, le hérisson, etc., parmi les mammifères ; le lagopède ou perdrix blanche, la chouette harfang, le chocard des Alpes, le grand coq de bruyère, le petit coq de bruyère ou tétras, etc., parmi les oiseaux.

La présence d'animaux tels que le renne, réfugié maintenant

(1) Outre le *Pecten maximus* ou grand peigne et le *Pecten Jacobœus* ou coquille de Saint-Jacques, coquille de pèlerin, on trouve encore dans nos mers actuelles une autre espèce de *Pecten*, appelée fort improprement *pétoncle* sur nos côtes de Saintonge (*pecten varius*). Ce mollusque qui est un *Pecten* ne saurait donc porter le nom de *pétoncle*, puisque les *pétoncles* appartiennent à un genre tout différent, le genre *Pectunculus*.

Digitized by Google

en Laponie, ou le chocard, qui habite actuellement les Alpes et les Pyrénées, indique que l'époque magdalénienne a été froide. Le climat des plaines devait être analogue à celui du sommet de nos montagnes neigeuses et des régions du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Les variations de température étaient très prononcées entre l'été et l'hiver. Il en résultait des migrations de gibier, d'une saison à l'autre. L'homme magdalénien, n'ayant encore domestiqué aucun animal, et ne connaissant pas l'agriculture, ne vivait que de chasse et de pêche. Un petit morceau de bois de renne ayant la forme d'un cylindre à extrémités terminées en pointes, semble avoir été employé comme hameçon. De nos jours, on se sert d'un engin semblable pour la pêche à l'anguille. L'homme devait suivre le renne, dont il aimait beaucoup la chair, dans ses pérégrinations. C'est là une nouvelle preuve des voyages que devaient effectuer les habitants des stations de cette époque.

*
* *

Nous terminerons ici notre petite étude sur l'époque magdalénienne en général et sur la station du Gros-Roc en particulier.

Les découvertes faites sont déjà précieuses ; et il y a tout lieu d'espérer qu'elles ne s'arrêteront pas là. EDMOND BORDAGE.

—

## III

### LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'HERPES

En janvier 1886, deux cultivateurs du village d'Herpes, commune de Courbillac, canton de Jarnac-Charente, m'apportèrent des objets qu'ils venaient de découvrir en nivelant un champ de luzerne. Ces objets consistaient en perles de verre, haches de forme bizarre, et agrafes d'argent et de bronze. L'agrafe portant le n° 2 sur la planche faisait partie de cette première trouvaille.

Ces différents objets me frappèrent par leur similitude avec des objets de même nature trouvés à Marchélepot (Somme), et dont la *Revue archéologique* (1886, t. VII, p. 96) venait de donner des dessins. J'écrivis de suite à M. Lièvre, alors président de la société archéologique de la Charente, et à M. Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain en Laye. Ils m'assurèrent que mes suppositions étaient fondées, et que les bijoux, armes et ustensiles trouvés à Herpes appartenaient à la bonne époque de l'art mérovingien. Ils m'engagèrent vivement à faire des fouilles dans les champs où avaient été trouvés ces objets, et à noter soigneusement les conditions dans lesquelles les découvertes auraient lieu.

Je me rendis donc acquéreur d'une parcelle de terrain voisine de celle où avaient eu lieu les premières découvertes, achetait le droit de fouille à mes voisins, et entrepris des fouilles méthodiques, dans ce que je puis appeler maintenant le cimetière d'Herpes. Actuellement, j'ai exploré la presque totalité du ter-

Digitized by Google

rain supposé devoir contenir des sépultures, et j'ai fait fouiller à fond environ 600 tombes. J'y ai trouvé plusieurs centaines d'objets de toute nature, armes, bijoux, vases en terre et en verre, et perles de toutes formes.

Je dois déclarer ici que j'ai été activement et utilement secondé dans cette tâche par Lucien Marrot, d'Herpes, mon fidèle *fouilleur*, qui a fait à lui seul ce travail minutieux, et aux soins et à l'intelligence duquel je dois d'avoir pu obtenir intacts une foule d'objets fragiles que des mains maladroites ou brusques auraient tirés de terre brisés ou détériorés. Il m'a été du plus grand secours pendant toute la durée de ces fouilles, et il est juste de lui en laisser le mérite.

*
* *

*Emplacement du cimetière.* — Un chemin romain, pavé et bétonné, avec fossé de chaque côté, traversait le cimetière dans toute sa longueur, et les tombes étaient placées à droite et à gauche de cette route sur un espace de 350 à 400 mètres sur 15 ou 20 de largeur. Ce chemin devait sans doute rejoindre la grande voie romaine de Saintes à Limoges, qui passe à 3 kilomètres au sud du cimetière, et la couper à angle droit se dirigeant sur Jarnac. Au nord, ce chemin va droit à Beauvais-sous-Matha ; on le rencontre encore au lieu dit Les Brousses et exactement dans la direction de Beauvais.

*
* *

*Mode de sépulture.* — Le mode de sépulture est absolument uniforme : après une couche de terre végétale, qui varie entre 2 mètres et 0m75 c. d'épaisseur, se trouve une sorte de marne grise, très compacte et dure ; c'est dans cette marne crayeuse, à des profondeurs très variables, que sont creusées les tombes.

Aucune bière n'a été employée. Les corps, enveloppés dans une étoffe grossière, dont j'ai souvent trouvé des fragments adhérents encore aux agrafes qui servaient à l'attacher, ont été déposés dans ces sortes d'auges creusées dans la marne, puis recouverts de terre. Presque toujours, à l'extrémité de la tombe, se trouve une grosse pierre posée de champ, qui sert de chevet au cadavre. Parfois, la fosse entière est entourée de pierres posées de champ. L'orientation est rigoureusement observée, toujours les pieds sont à l'est et la tête à l'ouest.

Presque toujours, soit à droite, soit à gauche, se rencontre un vase de terre ou de verre ; deux ou trois fois le vase était aux pieds. C'est là très rare exception.

Plusieurs fois, nous avons vu des enfants inhumés exactement au-dessus de leur mère.

Il est très facile de reconnaître les sexes des corps ensevelis ; d'abord les hommes et les enfants n'ont jamais de bijoux ni d'ornements, tandis que les femmes ont toujours des bijoux plus ou moins ornés ensevelis avec elles : perles, agrafes, bagues et boucles d'oreilles. Ensuite (et je laisse cette remarque

Digitized by Google

à l'appréciation des savants spécialistes), Marrot m'a affirmé qu'il ne s'y trompait jamais, et que l'arête du tibia des femmes était beaucoup plus vive et plus coupante que celle du tibia des

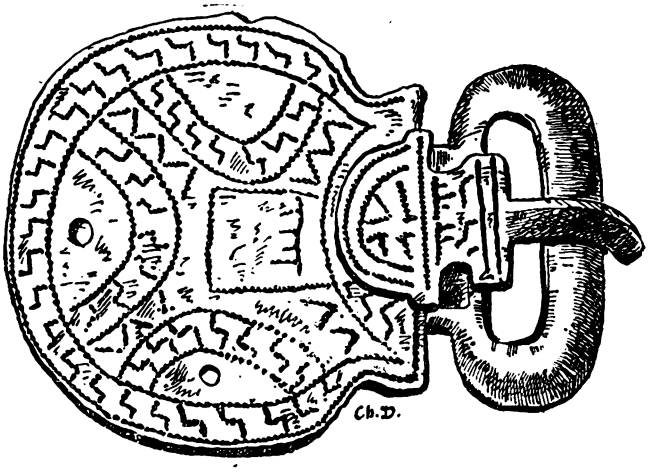


Boucle de ceinturon.

hommes. J'ai mainte fois vérifié le fait, et je dois dire que jamais il ne s'est trompé. Ses prévisions, basées sur la forme du tibia, ont toujours été justes.

A part deux ou trois hommes de taille réellement extraordinaire (1m90, 1m83), les squelettes sont de dimension moyenne, et ne dépassent pas la taille humaine actuelle. La forme des crânes est normale. Les dents sont très petites et fines, et sont remarquablement belles et saines. La position du cadavre varie très peu ; les jambes allongées, les bras placés parallèlement au corps, ou les mains croisées sur le pubis ; la tête légèrement inclinée soit à droite, soit à gauche. L'espace qui séparait les sépultures les unes des autres n'était quelquefois que de 40 à 50 centimètres.

*
* *

*Les sépultures d'hommes.* — Les hommes portent presque toujours à la ceinture une grosse boucle de fer, de bronze ou d'argent. Cette boucle soutenait certainement une ceinture de cuir, qui supportait elle-même un, et presque toujours deux couteaux ou poignards, dont on retrouve les lames à la hauteur de la hanche gauche ; les lames varient entre 0m40 et 0m25 cent., elles étaient enfermées dans une forte gaine en bois et en cuir, dont on retrouve encore les traces ; elles sont toujours à un seul tranchant et à poignée de bois dur, encore très visible.

A droite, est placée souvent soit une lance ou javelot de 0m20 à 0m75 cent. de longueur, la douille comprise (ces lances à deux tranchants, très pointues, sont en fer), soit une hache.

Digitized by Google

Ces haches sont de trois formes différentes : la première est la francisque, telle qu'on peut la voir à Saint-Germain ou au musée Carnavalet ; la deuxième, tout en conservant une certaine analogie de forme, est beaucoup plus massive et plus lourde, et le tranchant est trois ou quatre fois plus grand ; la troisième a le tranchant en forme de croissant, le côté opposé au tranchant formant marteau.

Les boucles des ceintures sont de toutes formes et matières, et sont parfois ornées de jolis et curieux dessins ; quelques unes sont ornées de plaques de verre; d'autres portent encore

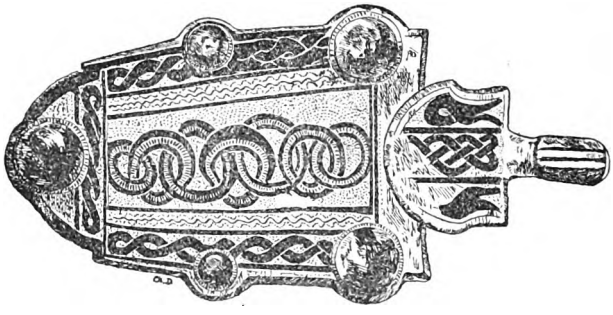

Plaque de ceinturon.

des traces d'émail aux couleurs vives. Les deux boucles figurées en noir sont en bronze. Celle qui est ornée de becs d'oiseaux, également en bronze, a une frappante analogie avec celles qui sont décrites dans l'ouvrage de M. le baron de Baye sur l'*Art des Barbares*, page 9.

*
* *

*Sépultures de femmes.*— Les sépultures féminines offrent un bien plus grand intérêt ; car on semble avoir eu la coutume d'ensevelir avec le corps les objets auxquels la morte attachait une valeur ou un intérêt d'habitude journalière. Aux pieds, on trouve des petites boucles en métal, qui feraient supposer que les dames avaient les pieds enveloppés d'étoffes ou de bandelettes retenues par ces petites boucles. Aux genoux, très souvent, on voit des débris de chaînettes de cuivre ou de laiton, retenant des ciseaux, des cure-dents et des cure-oreilles en bronze, et surtout des pinces à épiler ; enfin nombre de petits instruments d'un usage intime, qui devaient être suspendus à la ceinture par une chaînette, et pendre jusqu'aux genoux, comme ce que nos dames appellent, je crois, une ménagère.

Aux mains, il y a des bagues, presque toujours à la main droite, et des bracelets, soit en perles de verre, de terre et d'ambre, soit en métal, bronze et argent, en forme de ruban d'argent formant spirale de deux ou trois tours.

A la poitrine, les agrafes et épinglettes et les fibules, presque

Digitized by Google

toujours par paires, varient à l'infini, de taille, de forme, de matière et d'ornementation. Ce sont tantôt de larges plaques de bronze ou d'argent doré et émaillé et incrusté de grenats ou de cristal de roche (nos 1, 2, 3, 4, 5, 24 des planches) ; tantôt des perroquets, chevaux (n° 7) ; têtes d'oiseaux curieusement groupées (n° 10) ; la croix entre souvent dans l'ornementation de ces

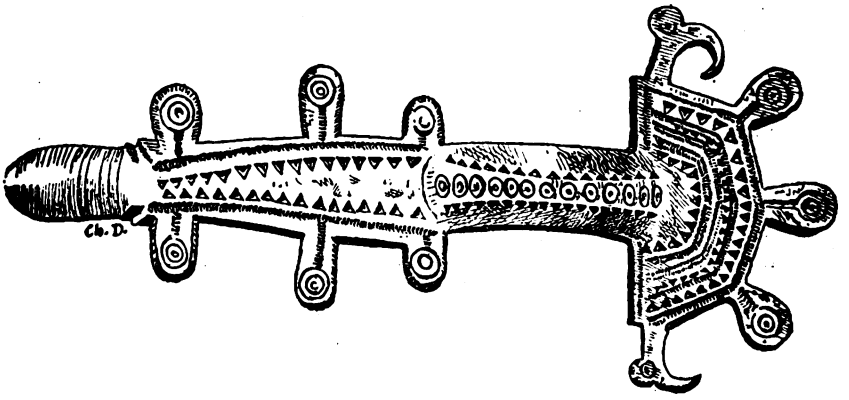


objets (1). Une seule boucle avait une plaque en jade (n° 16).

Les perles des bracelets et des colliers sont également de toutes formes et dimensions, depuis la grosseur d'une noix, jusqu'à celle d'une tête d'épingle. Les nos 13 et 15 de la planche sont de grosses perles incrustées de verre ou émaux de diverses couleurs. Le n° 18 est une énorme perle. Cette perle, qui a 2 centimètres d'épaisseur au centre, est composée d'une pâte de verre bleu foncé; et les fleurettes de diverses couleurs, qui en forment la décoration, traversent de part en part la masse de la perle. Très ornée, elle a été cassée en trois morceaux, et son possesseur l'avait fait réparer en l'entourant de rubans d'argent qui la sertissent; les nos 11, 17, 19, 22, donnent une idée de la variété des formes et des procédés d'ornementation. Une grande quantité de perles, et des plus grosses, est en ambre rouge du nord.

Les boucles d'oreilles sont presque toujours un gros fil d'argent curieusement tordu, auquel est suspendu un disque d'ambre ou une perle. Quelquefois c'est une boule d'argent travaillé et orné de plaques de grenat ou de verre de couleur suspendue par un cercle de métal (n° 9). Une seule paire est en or jaune, orné de cabochons de grenat (n° 6), d'une jolie forme.

(1) Les dessins des bijoux étant de la grandeur réelle des objets, je crois inutile de donner leurs dimensions. Seule, la grande plaque de ceinturon dessinée en noir est réduite à la moitié de sa grandeur réelle.

Ces dessins sont dus à M. Charles Dangibeaud ; la planche a été tirée par M. Alexandre, lithographe à Saintes.

Digitized by Google

Les bagues consistent souvent en un fort fil d'argent, tordu aux deux bouts, de façon à pouvoir s'élargir ou se rétrécir à volonté. Souvent aussi c'est une spirale d'argent, non soudée, faisant deux ou trois fois le tour du doigt; quelquefois c'est une pièce romaine soudée sur un ruban de métal, la pièce faisant chaton. Quelques unes portent des inscriptions. Nous reproduisons la plus curieuse, avec le commentaire qu'en a donné M. Maximin Deloche, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. xv, p. 321.

« Ce bijou est un cercle très mince, de 4 millimètres 1/2, uni à l'intérieur, et nonogonal à l'extérieur; il a 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'il était à l'usage d'une femme. C'est un anneau de fiançailles ou de mariage. Il porte, en effet, avec un vocable féminin, un nom d'homme : l'un et l'autre se lisent assez aisément, en prenant pour point de départ la croisette accostée de deux traits perpendiculaires (laquelle occupe un des pans du bijou), et en allant de droite à gauche, conséquemment dans le sens rétrograde.

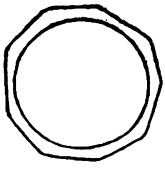

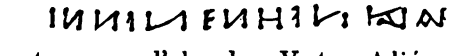

» Nous y trouvons d'abord un V et un A liés, un D triangulaire (Δ), un I, puis NEHN, et enfin un E terminal rétrograde, soit, pour cette partie de la légende, VADINEHNE, génitif de VADINEHNA ou mieux de VADINA, dont le génitif est ici redoublé, comme dans nombre de documents de la période gallo-franque.

» Ce nom de femme est suivi d'un vocable masculin, qui se distingue du premier par un N initial de dimensions qui dépassent de beaucoup celles des autres caractères. Ce vocable, bien connu, est celui de NENNI, génitif de NENNIVS. Nous avons ainsi pour l'ensemble de l'inscription :

I + I VADINEHNE NENNI

» On peut aussi commencer la leçon par NENNI, dont le premier N a des dimensions exceptionnelles qui conviennent bien à une majuscule initiale; dans ce cas il faudrait lire :

NENNI I + I VADINEHNE

» Nous serions même d'autant plus disposé à préférer ce dernier déchiffrement, que, d'une part, quand deux noms sont réunis sur un anneau de notre époque, c'est le plus souvent le nom masculin qui précède le nom de femme; que, d'autre part, nous avons déjà un exemple des deux vocables séparés par la croisette.

Digitized by Google

» Le nom de Nennius a été porté par deux personnages historiques : 1° l'auteur de l'ancienne chronique intitulée *Historia Britonum*, qui vivait dans la première moitié du IXe siècle, et fut abbé du monastère de Bangor, (principauté de Galles) ; 2° saint Nennie, qui fut abbé du monastère d'Inis Owen, dans le comté de Londonderry (Irlande).

» Le mot *Vadinehna*, ou mieux *Vadina*, est régulièrement formé sur le radical *Vad* ou *Wad*, d'où sont dérivés plusieurs vocables germaniques, savoir : *Wada* (XIe siècle), *Wading* et *Vatin-Vadin* (IXe siècle). Notre *Vadina* n'est autre que ce dernier mot féminisé ».

Cinq pièces seulement sont en or. Une surtout, artistement, et délicatement travaillée, est exceptionnellement belle (n° 12). Elle se compose d'un anneau très orné de filigranes d'or et de globules ; le chaton affecte la forme d'un édicule. Son poids est exactement dix grammes d'or fin.

Deux ou trois fois, à la tête étaient les fragments d'un mince fil d'or, qui devait être tissé avec l'étoffe qui entourait la tête, et qui seul avait résisté au temps.

***

*Les vases et les verres.* — La poterie et la verrerie ensevelies avec les corps offrent un grand intérêt, doublé par la difficulté de trouver les verres intacts, et même quand ils sont intacts, les tirer de terre sans les briser, vu leur extrême fragilité après tant d'années passées à cette profondeur, sans que rien ait été mis pour les protéger.

Les vases sont tous, sauf cinq ou six, en terre noire, de deux formes similaires quoique différant légèrement. Cette forme, particulière à cette sépulture, est assez gracieuse, et diffère absolument de celle des vases gallo-romains, si communs dans nos environs; la partie supérieure est couverte de dessins à la roulette, tantôt en damier, tantôt imitant des feuilles de fougères ou d'autres plantes; la forme varie très peu ; l'ouverture est plus ou moins grande, proportionnellement au vase, et c'est tout; les dessins sont tous différents; j'ai pu compter vingt-cinq ou trente modèles variés, mais toujours l'ornementation consiste dans l'agencement différent des petits carrés qui forment les divers dessins. Je n'ai que trois grands vases à anses, de forme gracieuse et deux vases en bronze, un petit très épais, et un grand très mince, sans décoration remarquable. Fait à signaler : souvent un vase très orné est dans une tombe pauvre ; au contraire, un vase très grossier dans une tombe très riche. Ainsi la femme qui avait la belle bague d'or (n° 12), les agrafes (n° 1), les salamandres (n° 8) et les boutons (n° 21) avait pour vase une écuelle grossière en terre rouge, laide et informe.

Les verres sont très curieux ; il y a sept ou huit formes bien distinctes. Un seul de ces modèles comporte un pied ; tous les autres affectent la forme d'un cornet, ou d'une sorte de tulipe sans tige. Ils sont tous d'une extrême fragilité, et aussi minces

Digitized by Google

que notre plus légère verrerie moderne, dite mousseline ; ce qui explique que sur la grande quantité trouvée je n'aie pu en conserver que 18, dont 9 seulement absolument intacts ; les autres sont plus ou moins bien recollés. Les couleurs sont : le vert clair, le jaune clair, et le blanc. Les ornements consistent en filigranes de verre blanc opaque ou transparent et formant festons ou traits circulaires ; la hauteur varie beaucoup ; le plus grand a 0.18 centimètres de hauteur, le plus petit 0.06. Je n'ai trouvé que trois fioles en verre, et une charmante petite buire à anse, très ornée et d'une élégance remarquable.

Tous ces vases en verre étaient enduits à l'intérieur d'une substance d'un rouge foncé, comme s'ils avaient été placés là autrefois pleins d'un liquide rouge qui se serait desséché peu à peu, laissant des adhérences aux parois des vases. Cette matière qui tient assez solidement au verre, finit par s'enlever par écailles ; je n'ai pas pu, jusqu'ici, la faire assez bien analyser pour pouvoir hasarder une opinion sur sa nature.

*
* *

*Les monnaies.* — Les monnaies étaient nombreuses; mais à mon grand étonnement, toutes sont romaines. Toutes sont des monnaies impériales. Elles consistent en grands bronzes, moyens bronzes, petits bronzes, argent et or. Quelques unes étaient placées dans la bouche des squelettes. La plus ancienne est un Tibère en argent ; la plus récente est un Justinien en l'an 565. Les plus répandues sont : Postumus, Gallienus, Tetricus et les premiers Constantin. Aucune n'est rare ; plusieurs sont percées et ont dû être portées comme amulettes ; d'autres étaient soudées sur des rubans de métal et formaient chaton de bague. La date de ces monnaies est, à mon avis, un argument sérieux pour fixer l'âge probable de ce cimetière.

Du reste, une grande quantité d'objets, qui auraient pu être curieux et servir à connaitre un peu plus les usages et les habitudes de ces hommes, étaient détruits par la rouille et l'oxydation ; seuls, les objets d'un certain volume ont pu se conserver relativement bien ; les menus objets tombent en poussière dès qu'on veut les nettoyer.

*
* *

*Date présumée des sépultures.* — Deux opinions ont été émises sur l'époque de ces sépultures. Il est incontestable qu'elles appartiennent à l'époque mérovingienne ; mais les Francs étant venus en grand nombre dans l'Aquitaine à deux reprises, la première avec Clovis allant combattre les Visigoths en 507, et la deuxième avec Charles Martel en 732, il s'agit de savoir à laquelle de ces deux époques, chacune suivie d'occupation franke, il faut rattacher le cimetière d'Herpes. Je n'hésite pas à croire que la première date est la vraie, et je me base pour établir cela sur les faits suivants :

Digitized by Google

1° A la date de 732, on eût trouvé des monnaies frankes. Les 200 années de rois mérovingiens auraient fourni des monnaies à leur nom. Au contraire, si nous adoptons le règne de Clovis, le fait des monnaies exclusivement romaines est tout naturel, ces monnaies étant encore les seules ayant cours en Gaule.

2° M. Bertrand m'a écrit que, selon lui, les bijoux appartenaient à la belle époque de l'art mérovingien. Or, en 507, on devait en effet avoir encore des bijoux ayant le vrai caractère mérovingien, tandis qu'en 732, l'art mérovingien avait dû perdre son caractère germanique, ou plutôt barbare, puisque de récentes découvertes semblent prouver que cet art, dit mérovingien, a été commun à toutes les peuplades qui ont envahi l'occident à la chute de l'empire romain.

3° J'avais appelé l'attention de M. Bertrand et de M. Salomon Reinach sur le nom singulier d'Herpes, si curieux dans notre contrée; et M. Reinach m'écrit à ce sujet: « Je suis porté à voir dans *Herpes* un nom germanique. On trouve en effet en Allemagne des villes appelées Herpa, Herpley, Herpel, Herper, Herpesdorf, Herpf. Vous auriez donc eu à Herpes une population franke assez importante ».

Or, il est facile d'admettre que des Franks ayant suivi Clovis, et ayant encore présents à la mémoire les noms des villes qui avaient été le berceau de leurs familles, que quelques uns même avaient pu habiter, aient donné à leur centre d'occupation dans notre pays le nom de leur ancienne résidence, tandis qu'il est invraisemblable que les compagnons de Charles Martel, qui habitaient le nord de la France et l'île de France depuis 240 ans, aient songé à baptiser leur nouvelle résidence d'un nom de ville oublié depuis des générations.

4° Les monnaies trouvées dans la bouche indiquent qu'il y avait encore à l'époque de l'inhumation un certain nombre de païens, tandis que les bijoux en forme de croix démontrent qu'il y avait aussi beaucoup de chrétiens. Or, en 507, il y avait encore sans doute des païens, tandis qu'en 732 il semble certain que tout le monde était chrétien dans ce pays-ci.

Conclusion, que je ne donne que sous toute réserve, mais qui me semble fondée:

Le cimetière d'Herpes date du VI^e^ siècle et de la première invasion franke en Aquitaine sous Clovis.

PHILIPPE DELAMAIN.

P. S. — Depuis la rédaction de cette notice j'ai eu la bonne fortune de découvrir dans une sépulture onze monnaies mérovingiennes; c'est un fait inattendu: jusqu'à ce jour, comme je l'ai dit plus haut, je n'avais trouvé que des *monnaies romaines impériales*. La découverte de ces monnaies ne fait que confirmer mon opinion sur la date probable de cette nécropole: car des personnes autorisées attribuent ces monnaies à la dernière moitié du VI^me^ siècle. Ces monnaies, absolument inédites, ont été

Digitized by Google

déposées et étudiées à la bibliothèque nationale, cabinet des médailles, et leur description, accompagnée de figures, paraîtra dans la *Revue numismatique*. P. D.

## LÉGENDE DES PLANCHES

*Planches en couleur*

1. Agrafe en argent ornée de grenats.
2. Agrafe en bronze, ornée de grenats et dorée.
3. Agrafe en argent doré, ornée de grenats.
4. Agrafe en argent.
5. Agrafe en argent doré, ornée de cabochons de grenat.
6. Boucle d'oreille en or avec cabochon de grenat.
7. Petit cheval en argent avec œil de grenat.
8. Salamandre en argent doré, œil de grenat.
9. Boucle d'oreille en argent filigrané, ornée de pierres.
10. Agrafe composée de têtes d'oiseaux avec yeux en grenats.
11. Petite agrafe en argent doré figurant une tête humaine.
12. Bague en or très ornée, chaton à édicule.
13. Perle noire-bleue (émaillée).
14. Perle verte ornée de fleurettes en émail.
15. Grosse perle cannelée en verre bleu (émaillée).
16. Plaque d'agrafe en jade gris nuageux.
17. Perle plate d'un côté, bombée de l'autre (émaillée).
18. Très grosse perle, verre bleu foncé, à fleurettes de couleur.
19. Perle oblongue (émaillée).
20. Plaque en argent avec incrustations de grenats.
21. Bouton en argent avec incrustations de grenats, de nacre et de verre vert.
22. Perle verte et rouge.
23. Perle noire émaillée de blanc.
24. Agrafe en argent, ajourée, incrustée de grenats et de verre vert.

*Planches en noir*

1. Plaque en bronze argenté, offrant une analogie complète avec celles qui ont été trouvées dans la Somme. (Planche IV de la ***Revue archéologique*** de février-mars 1886).
2. Grande plaque de ceinturon en bronze argenté réduite à moitié de sa grandeur.
3. Agrafe en bronze, offrant une frappante analogie avec celles qu'a publiées M. le baron de Baye dans son étude sur l'***Art des Barbares***, page 9, « bijoux gothiques de Kertch ».

# VARIÉTÉS

### L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789 EN SAINTONGE-AUNIS

Le cercle rochelais de la ligue de l'enseignement avait mis, en avril 1889, au concours pour les instituteurs, mais pour les instituteurs seulement, ce sujet important : « Ce qu'était l'enseignement primaire en 1789 dans le département de la Charente-Inférieure et ce qu'il est actuellement ». Trois mémoires sont parvenus à la commission, et tous trois ont valu des ré-

Digitized by Google

compenses graduées, 150, 120 et 60 francs, à MM. Godin, instituteur-adjoint à La Rochelle, Torlais, commis auxiliaire de l'inspection académique, et Souc, instituteur au Port-d'Envaux. (Voir *Bulletin*, x, 166). Le rapport a été publié dans deux journaux de La Rochelle, la *Charente-Inférieure* du 19 mars et le *Courrier de La Rochelle* du 20, distribuant aux trois concurrents des éloges, rien que des éloges, et quelques observations. La conclusion du rapporteur, M. de Richemond, et des lauréats a été celle qu'on devait attendre, qui était prévue, même un peu banale: L'instruction primaire de 1889 vaut mieux que celle de 1789.

Les deux premiers mémoires ont été imprimés, celui de M. Godin dans le *Courrier* du 23 mars au 26 mai ; celui de M. Torlais dans la *Charente-Inférieure* du 22 mars au 23 avril. C'est donc là qu'il faut aller chercher les renseignements qu'ils contiennent. Il eût été facile et peu coûteux — et pourquoi quelqu'un de la commission n'en a-t-il pas eu l'idée ? — de réunir en brochure ces divers articles ; c'eut été une satisfaction pour les auteurs, une commodité pour le public autre que celui du journal, surtout pour ceux que les questions scolaires intéressent. Il fallait habiter la Charente-Inférieure pour être admis à écrire le mémoire ; pour le lire, il sera presque nécessaire d'élire domicile à La Rochelle.

Nous voudrions signaler au moins ces recherches et en faire connaître le résultat, pour la partie ancienne, qui est déjà de l'histoire. Il y aurait sans doute à y relever bien des lapsus, qui viennent un peu de la précipitation, beaucoup d'une préparation insuffisante, surtout du désir de conclure très promptement, et aussi d'être agréable aux juges. De là, des affirmations risquées ou contredites par les faits.

Nous nous bornerons à quelques erreurs, encore trop répandues, malgré un nombre considérable de travaux. Propagées par la passion ou les préjugés, répétées par l'ignorance et la frivolité, elles ne laissent pas d'être acceptées sans examen par une foule de bons esprits ; il ne sera peut-être pas inutile d'en montrer la fausseté. Nos auteurs, le premier surtout, les ont admises avec trop d'indulgence et de facilité ; le second, prévenu, a été plus modéré dans son appréciation de faits encore mal connus, plus réservé dans ses jugements, plus prudent dans ses affirmations, sentant bien qu'il marchait sur un terrain nouveau pour lui, inexploré. Leurs efforts toutefois sont très réels ; ils sont dignes d'éloges pour leurs recherches ; on ne doit pas trop les blâmer de leur jeunesse ou leur reprocher quelque inexpérience ; leurs mérites sont à eux ; leurs défauts tiennent un peu au programme.

## I

Le sujet, l'enseignement primaire avant 1789, offrait un vif attrait ; il était neuf pour notre département. Il y a des contrées où l'enquête a été faite, bien faite et complète, la Normandie par M. de Beaurepaire, archiviste, surtout la Lorraine

Digitized by Google

par M. Maggiolo, et la Haute-Marne par M. Fayet, anciens recteurs. Voilà des livres sérieux, bien faits, des faits en grand nombre, des noms, des dates, quelques conclusions qui s'imposent, nulle emphase, aucune phrase à effet pour plaire aux badauds. Presque toutes nos autres provinces ont été l'objet d'études semblables, au moins partielles. Tout a été examiné, nombre des écoles, situation des maîtres, pédagogie, enseignement, traitement, méthodes, programmes, et les résultats ne laissent pas de surprendre ceux qui croient encore à la sauvagerie de nos grands-pères, à la barbarie de nos aïeux. Rien de pareil n'a été fait pour la Saintonge et l'Aunis. Il y a bien à la bibliothèque de La Rochelle, quelques notes de Jourdan et de Delayant, dont on a eu la bonne pensée de se servir ; il y a bien un discours de distribution de prix sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire avant 1789, par M. Audiat, mais il est resté inédit, et un gros travail sur l'instruction primaire au temps passé par le même, qui n'a pas encore trouvé le temps ou l'occasion de l'imprimer.

Donc, presque tout était à faire. Les résultats seraient-ils les mêmes qu'ailleurs ? Trouverait-on des écoles ? Combien ? En quel état ? On en a trouvé et beaucoup, moins qu'on aurait dû ; et le concours n'a pas produit sur ce point des fruits aussi abondants qu'ailleurs. Pourquoi ? D'abord le nombre des candidats était trop exclusif : il fallait habiter le département et être muni d'un brevet de capacité, simple ou supérieur ; de sorte que l'on pourrait ainsi se poser la question : Pourquoi ce concours ? Pour la science ou pour les instituteurs ? Un chercheur voulait concourir ; mais hélas ! il n'était que licencié.

Puis le temps était trop limité, de la mi-avril à la fin de décembre. Les instituteurs, puisqu'on ne voulait qu'eux, ne pouvaient, avec leurs occupations absorbantes, fouiller minutieusement ici et là, dans les archives, dans les greffes, dans les mairies, dans les études de notaire. Vous exigiez qu'on habitât le département, mais les conditions de temps demandaient qu'on demeurât quelques mois dans chaque ville au moins. Aussi les recherches n'ont-elles guère été faites qu'à La Rochelle, au lieu où habitaient les lauréats, et pour La Rochelle. Bien des épis ont été glanés, qui contribuent à grossir la gerbe. Le *Bulletin* de la société des Archives a publié, IX, 264, les noms de 28 instituteurs des environs de Montlieu recueillis par M. le docteur Vigen, et, IX, 173, la liste des maîtres qui étaient pensionnés par le roi. On signale à Beauvais-sous-Matha Jean Renaud (1635), Louis Rousseau (1640), Julien (1698), Henri Imbaud (1698) ; à Saint-Georges d'Oleron, Gabriel Daron qui, le 15 septembre 1773, baptise deux fils jumeaux. A La Rochelle, dans le registre des insinuations, au bureau de l'enregistrement des actes civils, à la date du 10 avril 1736, on trouve un instructeur de jeunesse, Pierre Ladoue ; dans les minutes du notaire Picard (Bonniot), Cardin, aussi instructeur de jeunesse, au 24 août 1745 ; et le 9

Digitized by Google

mai 1745, un Mathé, instructeur de jeunesse à Notre-Dame ; chez Poirel (Marchesseau), le 23 juillet 1752, Pérard, natif des environs d'Auxerre, exerçant dans la paroisse Notre-Dame.

Les registres de cette paroisse nous donnent les noms suivants : Landreau, 21 janvier 1727 ; Cyprien-Marie Proquet, 29 mai 1761 ; Jacques Courtin, 4 décembre 1761 ; Jean-Baptiste Roy, 29 août 1762 ; Louis Charrier, 10 décembre 1762 ; Jean-Baptiste Pelletier, 19 avril 1763 ; Louis Merland, maître d'école, 3 mai 1763 ; Jacques Courtin, déjà cité, 21 août 1763 ; Bénigne Roy, 13 septembre 1764 ; François Boussion, 2 juin 1767 ; Nicolas Bouzard, 15 mai 1769 ; Louis-Hyacinthe Pajonneau, 2 juin 1771 ; Jacques Guillet, 22 juillet 1772 ; Marie-Pierre-Joseph Paquiet, 7 janvier 1776 ; Michel Guyas, maître d'écriture, 4 février 1779 ; Louis Charrier, déjà cité, 9 mai 1779 ; Isidore Dupasquier, 5 avril 1780 ; Pierre Bonnin, 9 janvier 1781 ; Jacques-Alexandre Hugon, 14 octobre 1781 ; Jean-Charles Adam, 25 novembre 1784 ; Nicolas Bouzard, déjà cité, 7 mai 1787. Dans les registres de la paroisse Notre-Dame, nous voyons : 3 septembre 1710, Noël Duplais ; 17 avril 1753, baptême d'un enfant d'Yves Piron, maître de jeunesse ; 7 août 1753, baptême d'une fille de Pierre Meunier, maître d'écriture ; 27 septembre 1753, mariage d'une fille de Charles Bonnin, maître d'écriture ; 16 octobre 1753, mariage de Jean-Joseph Guilloton, instructeur de jeunesse, fils de J. Guilloton, aussi instructeur de jeunesse ; 31 janvier 1752, mariage de Jean-Louis Lanny, instructeur de jeunesse ; 9 février 1753, mort de Jean-Baptiste Rongé, maître d'école ; 24 août 1753, mort de François Boisse, instructeur de jeunesse ; 4 février 1764, mort de la femme de Pierre Maréchal, maître d'écriture ; 28 février 1764, baptême d'un fils de L. Claudot, maître d'écriture ; 11 novembre 1765, mort d'un enfant de Jean Roux, maître de latin ; 26 janvier 1767, mariage de Jean Claudot, maître d'écriture ; 6 juin 1773, mort de Jacques Ollivier, maître d'écriture ; 10 septembre 1774, Jean Piron, instructeur de jeunesse, est témoin à un mariage ; 21 juin 1775, Thomas Ballereau, régent ; 28 janvier 1779, mort de François Doyère, maître d'écriture ; 10 avril 1780, Pérard, instructeur de jeunesse ; 14 février 1782, mort de la femme de Jean Piron, déjà cité ; 27 février 1782, mort de Jacques Ollivier ; 1er août 1788, baptême du fils de Pierre Mouillière de La Mothe, maître d'écriture ; 25 janvier 1789, mort de Charles Guin, mathématicien, décédé chez Gérard, maître de langues ; 10 mars 1789, baptême d'une fille d'Etienne Guilloton, instructeur de jeunesse ; 28 décembre 1790, Pierre-Claude Gaillel, maître d'écriture ; enfin, Roux, maître d'écriture, signe en 1789 une pétitiion à messieurs les maire et échevins de la ville de La Rochelle. « De ces listes, il ressort que la fonction libre d'instructeur de jeunesse se transmet quelquefois de père en fils et que plusieurs maîtres sont établis en même temps, dans la même paroisse. » Ah! si l'on avait fait ce travail pour toutes les paroisses de la contrée !

Un autre défaut du programme était son ampleur : *L'instruc-*



Digitized by Google

*tion primaire en 1789* suffisait, d'autant que personne n'eut manqué de faire, mais moins longuement, la comparaison imposée ; en y ajoutant un deuxième chapitre, *L'instruction primaire en 1889*, on s'exposait d'abord à ce que l'accessoire devint le principal ; que les concurrents, ayant les renseignements en foule à leur disposition, se jetassent de préférence sur la besogne toute préparée, déjà faite, et négligeassent un peu la partie inconnue, sur laquelle les documents sont rares, pénibles à chercher, difficiles à trouver. Aussi y a-t-il disproportion ; on a beaucoup parlé de ce qui se passe sous nos yeux, que chacun voit et sait, beaucoup moins de ce que le public ignore et a intérêt à connaître. Cela a nui à ceci.

En second lieu, la conclusion s'imposait : et dès le début le siège était fait. Au lieu de recherches exactes, scrupuleuses, impartiales, nous avons un anathème et un dithyrambe. Quand le rôti manquait chez Scarron, M^me^ de Maintenon le remplaçait par une anecdote. Les chiffres, les documents faisaient défaut ; vite une petite dissertation. De là, trop de déclamation. Comment résister au plaisir d'une comparaison toute flatteuse pour les contemporains et qu'on supposait agréable aux juges du concours ? L'antithèse est une figure qui n'est pas seulement à l'usage des professeurs de rhétorique. Ecoutez les dernières lignes du premier mémoire, qui a particulièrement versé du côté où il penchait :

« Dans ce passé déjà loin que trouvons-nous? Des maîtres peu instruits, peu payés, tenus en laisse, souvent indignes et toujours méprisés; un enseignement sans ordre, machinal, énervant, réduit aux éléments et aux exercices de mémoire ; des écoles au triste aspect ; un maître souvent bourru, usant et abusant du fouet ; et comme conséquence de tout cela, une ignorance profonde qui entretient nombre de préjugés et de grossières superstitions ». Tel était l'enseignement en Saintonge-Aunis avant 1789 ; mais les preuves ?

« De nos jours, les instituteurs sont tous formés, ou presque tous, à bonne école, instruits et d'ailleurs surveillés et éclairés, membres unis d'une très grande famille, mieux rétribués sinon suffisamment, d'une excellente moralité, entourés par conséquent de considération, aimés pour les services qu'ils rendent; un enseignement méthodique, raisonné, mettant en jeu l'intelligence, s'attachant à développer de front toutes les facultées ; l'école est ouverte à tous, et tous doivent la fréquenter ; le maître est sévère peut-être, mais on le respecte et on l'aime ; des récompenses sont accordées, les punitions n'ont rien de dégradant; comme résultat, des études plus complètes, une instruction plus étendue, des mœurs plus douces. »

Le contraste est frappant, et l'opposition complète. Mais le tableau d'un côté, n'est-il pas poussé un peu au noir, et de l'autre l'idylle est-elle aussi riante ? et, comme dans le plus beau paysage, ne s'y cache-t-il pas quelque serpent sous l'herbe? En tous cas, puisqu'il fallait un parallèle, doit-on s'étonner

Digitized by Google

qu'il soit tel ? J'aurais bien voulu voir que ce candidat ne donnât pas la note optimiste, et qu'un instituteur, à part une modeste réserve sur le traitement encore insuffisant, ne trouvât pas ses collègues contemporains instruits, moraux, considérés, chéris, zélés ? En 1860, un inspecteur d'académie, devenu depuis un personnage, traitant dans une thèse des idées politiques de saint Augustin conclut à Napoléon III. C'est là le danger ; même quand la conviction est sincère, même quand la conclusion est vraie, il semble toujours que l'écrivain a sacrifié à la mode, à l'opinion régnante ou officielle.

## II

Quand on veut juger un homme ou une époque, il est nécessaire de se reporter par la pensée au temps où il a vécu, aux gens qui l'entouraient. C'est ici que la théorie des milieux a toute son application. L'œil, tout ébloui du grand jour d'été, ne peut apprécier, voir même les beautés d'un salon protégé contre les rayons brûlants du soleil ; il faut quelques minutes pour se faire à la pénombre, à la demi-obscurité. Habitués à notre vie, à nos idées, à nos costumes, pouvons-nous de prime abord ne pas trouver bizarres, ridicules, grotesques ceux des autres temps ou des autres nations ? Mais si nous cherchions pourquoi les peuplades africaines vivent nues et les Esquimaux dans des fourrures, peut-être finirions-nous par penser que ces gens, hommes comme nous, ont des raisons de ne point porter nos cravates apoplectiques ou nos chapeaux à haute forme.

Jusqu'à l'établissement de la monarchie de Richelieu et de Louis XIV, il y avait chez nous une grande indépendance non seulement des communes, mais encore des simples paroisses ; et jusqu'à la révolution, la plus étonnante diversité régnait de province à province. Le clergé ne demandait pas un liard à l'état pour l'entretien de ses bâtiments et la construction de ses édifices, pour les besoins des églises ou la subsistance des prêtres. Le budget des cultes n'existait pas ; il en était de même de l'instruction publique à tous les degrés. Les établissements se suffisaient à eux-mêmes. Des fidèles éprouvaient le besoin d'avoir un curé, les pères de famille, un instituteur ; ils s'entendaient, lui assuraient un sort ; et cure, école, collège étaient constitués, sans autre intervention du pouvoir central que parfois des lettres patentes du roi. L'instructeur de la jeunesse, le régent du collège, le curé, le vicaire vivaient de l'école ou de l'autel ; ici fort à l'aise, là presque indigent : car, si le clergé était riche, l'ecclésiastique était souvent très pauvre ; à côté du gros décimateur, il y avait le congruiste, fort mal apanagé.

L'enseignement, jadis, n'était ni une carrière, ni surtout une fonction ; rien alors qui ressemble à l'organisation actuelle de l'instruction publique, vaste service hiérarchique qui comprend le recteur et l'inspecteur primaire, le stagiaire de village et le professeur de faculté ou du collège de France. L'état a raison

Digitized by Google

de s'occuper de l'éducation nationale, et l'on le loue à bon droit. Mais n'est-ce pas une métaphore bien hardie qui nous représente, parce qu'il n'a point l'attache officielle, le maître d'école « toujours méprisé » et « tenu en laisse », avec cela ignorant, bourru et « souvent indigne » ? Sans doute, cela fait pendant à l'instituteur émancipé, n'attendant de personne son avancement ou sa disgrâce, ne dépendant ni de l'inspecteur, ni du délégué cantonal, ni du maire, ni du préfet ou sous-préfet, ni de celui-ci et de celui-là, qui lui, n'est nullement « tenu en laisse » et va où il veut. Ce pauvre diable à la chaîne, qui n'avait « que les os et la peau », hâve, mourant de faim, déguenillé, — avait-il le cou pelé ? — qu'on nous peint en face de ce personnage « aussi puissant que beau, gras, poli », ne vous remet-il pas en mémoire la fable du bonhomme ?

Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.
— Attaché..... vous ne courez donc pas
Où vous voulez ? — Pas toujours, mais qu'importe ?

L'instituteur fonctionnaire n'existait pas, et c'est à tort que l'expression a été employée quand le maître recevait une subvention du roi : ce n'est pas le traitement qui fait la fonction ; les députés, les ecclésiastiques, les sénateurs qui en reçoivent un sous des noms différents, ne sont pas des fonctionnaires. Dans un temps où chacun avait des privilèges, le précepteur de la jeunesse n'avait guère que l'exemption bénévole des impôts, tout ou partie, du logement des gens de guerre et du service militaire. Antoine Mousnier, maître d'école à Saintes, se plaint au conseil municipal, le 2 décembre 1725, d'avoir été surtaxé (3 livres 10 sous), et invoque les règlements pour que son imposition « soit réduite à 5 sols, sur l'offre d'enseigner *gratis pro Deo* quatre enfants de la ville à lire, écrire et chiffrer ». Il l'obtient. De 1748 à 1759, des dégrèvements sont encore accordés à dix instituteurs dont l'un est désigné « comme maître à écrire et en arismétique », et même à « René Delépine, maître à danser ». Aujourd'hui Delépine serait fait officier d'académie (*Bulletin de la société des Archives*, VI, 93). En 1748, les curés du doyenné de Tonnerre réclament, parce qu'on veut faire tirer à la milice les maîtres d'écoles non mariés.

Le magister était un simple particulier, un citoyen comme un autre, qui exerçait son métier, *ministerium*, à ses risques et périls, ainsi que l'ouvrier et le laboureur, le notaire et le négociant. Il se tirait d'affaire comme il l'entendait, échouait ou réussissait à son gré, ici amassant du bien, là croupissant dans la misère. C'était absolument l'instituteur libre d'aujourd'hui. L'état ne s'occupait pas de lui, même pour lui assurer des élèves ou demi-place dans les coches et les patâches ; soumis pour les devoirs de sa charge à ceux qui le payaient, et pour sa conduite au curé, il était son maître et allait où il lui plaisait. Un poste était vacant ; il traitait avec l'assemblée des électeurs ou les pères de familles, et

Digitized by Google

au besoin, bâtissait là son nid. En 1735, les habitants de Meursac font choix d'un maître d'école ; en 1779, ceux de Rochefort remplacent le leur, Collinet, qu'ils appellent au collège en qualité de régent, par le sieur Louiset, établi dans la ville depuis 4 ans. Le 17 août 1730, le procureur fiscal de Saint-Jean d'Angély écrit à l'intendant cette curieuse lettre trouvée par M. T. aux archives départementales, C. 136 : « Le dit sieur Guillonnet (curé de la paroisse de Charente) me dit que votre grandeur soite de savoir de quelle utilité est un maistre des colle que nous avons issy, à qui par vos ordres la paroisse donne 150 livres par an. Ayant esté dans ce lieu pendant un assez longs temps sans avoir de maistre des colles capable pour instruire les enfants, j'obligé le sieur Bourgouin, homme habille, qui estait à Jarnac et fort considéré de Mgr le comte de Jarnac et dont le père a servy la maison en qualité de maistre d'hotel pendant 20 ans, de revenir à Charente sollicité par les habitans et la promesse que je luy fis de leur part que l'on continuerait sur sa teste les 150 livres que l'on donnait au sieur Sablon, qui l'avait précédé. Voilà, monseigneur, les conditions qui ont obligé le sieur Bourgouin d'accepter ma proposition, sans quoy il ne serait pas venu ; et sy cette somme ne luy est continuée, il veut absolument abandonner le lieu, n'y ayant pas de quoi vivre d'ailleurs pour un honneste homme, ce qui est d'une conséquence infinie pour la jeunesse. »

Le bail à terme, il cherchait fortune ailleurs, ou restait. Ainsi fait encore le médecin, qui plante sa tente dans la localité où l'appelle un traitement du conseil municipal et où il espère une clientèle. Dans les pays de montagne, où l'on ne peut étudier que pendant l'hiver, le maître, plume au chapeau, se gageait à la foire d'automne. Les médecins consultants émigrent aussi, avec les maîtres d'hôtel et les cuisiniers, d'une ville d'eaux d'été à une station d'hiver, de Cauterets à Nice, du Mont-Dore à Arcachon. Existence nomade, qui a ses inconvénients et aussi ses charmes; en tous cas, elle ne déprécie pas plus le docteur spécialiste que jadis le modeste régent. Il est des gens qui préfèrent une demeure stable et une condition fixe. Si le major d'un bâtiment ou d'un régiment a des avantages, une paie honnête, un rang dans la société, le lendemain assuré, son confrère civil ne laisse pas de jouir de certains agréments et de la liberté, ce qui ne l'empêche pas d'acquérir tout comme un autre la considération, et aussi la fortune. Demandez au négociant, à l'armateur qui, tous les jours, risque son aisance, parfois l'opulence péniblement acquise, dans des spéculations hasardeuses et des entreprises incertaines. Se contenterait-il de l'existence paisible de son commis sédentaire, qui est heureux de ses heures de bureau et de ses appointements régulièrement soldés, sans souci de l'avenir, sans crainte du lendemain ? Volontiers avec Tacite, « Malo periculosam libertatem », il préfère l'indépendance avec ses périls.

III

Mais notre magister était-il donc si famélique que cela, si mal

Digitized by Google

logé, si mal vêtu, si dédaigné ? Aujourd'hui, l'instituteur a un minimum de traitement de 1000 francs, qui peut augmenter tous les cinq ans jusqu'à 2000. Lui en général avait un traitement déterminé, fondation, subvention du roi, ou contribution des habitants, une moyenne de 150 livres. A cette somme, s'ajoutait la rétribution scolaire; soit, pour une classe de 20 élèves seulement, dont dix paient 10 sous par mois pour la lecture, et dix, 15 pour l'écriture, un total de 125 livres. Joignez-y, suivant les localités et les contrats, les boisseaux de blé, les pochées de pommes de terre, chanvre, vin, parfois, comme à Montbrun en Poitou (1764), des fagots de pieds de chêne (trois par enfant), « autant qu'une riorte peut en tenir », on dépasse ainsi 300 livres, qui valent plus de 900 francs de notre monnaie ; c'était le revenu d'un curé à la portion congrue et le traitement actuel d'un succursaliste. Le vicaire n'avait que 150 livres, quelquefois moins. Un précepteur à domicile, M. de Beauchamp, en 1741, recevait à Geay, chez Jean de La Tour, 50 livres par an, et son successeur, 16 écus et une chemise. Ce n'était pas le Pérou ; mais tout est relatif, et quand l'instituteur avait autant que le vicaire et le curé, on ne pouvait guère le trouver mendiant.

Pour faire valoir l'instituteur on a complaisamment énuméré, tout ce que sa place lui rapporte ; outre ses émoluments, il est logé, et quelque fois presque luxueusement ; il a un jardin, par conséquent des légumes et des fruits. « Parfois une subvention pour études surveillées lui est votée ; il est secrétaire de mairie, ce qui lui vaut un minimum de 125 fr.; il tient les fournitures classiques sur lesquelles il peut faire des bénéfices modestes, tout en vendant moins cher que les libraires ; il peut ouvrir un cours d'adultes, surcroît de besogne, mais aussi qui accroît d'une centaine de francs son budget », et avoir des pensionnaires.

Mais le magister aussi avait des revenants bons ; il savait, ce qu'on lui impute à crime, comme d'autres à qui l'on en a fait un titre de gloire, joindre à sa profession quelques petites ressources qui aidaient à faire bouillir le pot, même un métier lucratif. Faut-il le condamner au pilori, le vouer à l'infâmie perpétuelle pour avoir été sonneur de cloches ou laboureur, cordonnier, tailleur, cabaretier, ce que d'ailleurs les règlements lui interdisaient formellement, ou simplement le peindre « avili par les services qu'il rendait à la communauté en qualité de sacristain, bedeau, fossoyeur? » Chanter au chœur n'avait rien de deshonorant ; le roi Robert avait donné l'exemple.

Il y a encore de fort honnêtes gens qui tiennent le lutrin ; oserais-je dire que même quelques instituteurs portent encore l'antienne et disent le *Credo*. Nul dans la commune ne songe à s'en étonner. Psalmodier était si peu « avilissant » que l'instituteur, vêtu du surplis, avait le droit de recevoir à l'église l'encens, l'eau bénite et le pain bénit, même avant le seigneur du village et le patron de l'église. L'article 45 de l'édit d'avril 1695 maintint le clergé dans ce droit et confirmait aussi une jurisprudence ancienne ; il y a dans ce sens des arrêts du con-

Digitized by Google

seil (1625), du parlement (1664). *Mémoires du clergé de France*, XII, 212.

## IV

Et puis n'y aurait-il pas une distinction à faire? C'était bien le pédagogue qui était ordinairement chantre ou sacristain; mais c'était plutôt le vigneron, le savetier, le tailleur, l'aubergiste, quelquefois même le sacristain qui était pédagogue. Autrement le magister aurait été aussi notaire, vicaire, militaire: car souvent le notaire enseignait, presque toujours le praticien, le curé et le vicaire. L'école, après la révolution, fut l'asile d'un très grand nombre de curés constitutionnels. Imbaud, qu'on cite comme instituteur à Brouage en l'an VIII, était certainement l'ancien curé d'Hiers. Mestadier, évêque des Deux-Sèvres, mourut instituteur et notaire à Coulonges. A Rochefort, en 1768, selon une lettre du doyen, il y avait parmi les maîtres d'école, environ une douzaine de soldats qui, malgré les ordonnances, allaient dans les maisons apprendre la lecture et l'écriture. L'instituteur cabaretier, du reste, était rare dans nos deux provinces. J'en ai rencontré un; c'était à Rochefort en 1723: « Le nommé Beaupré, cy-devant soldat, à présent tenant auberge dans la paroisse Notre-Dame, tient les petites écoles; mais cela sans approbation ni permission, et malgré la défense à lui faite », et à Fouras en 1764, Marchand. A cette question: « s'il ne tient point cabaret », la réponse est toujours négative. Le curé de Fraigneau (Vendée), dit: « Il est marié et ne tient point cabaret: car il n'y en a point, Dieu merci! dans la paroisse ».

C'est vrai: le désir de s'instruire faisait qu'on n'était pas regardant sur les mérites des candidats; on prenait qui se présentait. L'évêque recommandait de chercher des maîtres et des maîtresses, et de choisir. On était heureux d'en trouver un; et quand il n'avait pas toutes les qualités requises, toute la science qu'on exige maintenant, ni même l'autorisation, qui était le brevet de capacité du temps, on fermait les yeux s'il était honnête et dévoué. Au Breuil-Magné, en 1688, Pierre Joly n'a pas d'autorisation; même il enseigne malgré la défense formelle du prieur, Pierre Gestin; mais « il est de bonnes mœurs et fort capable d'enseigner »; on lui permet de continuer, à charge de se présenter dans six mois à l'évêque ou à ses vicaires généraux pour subir l'examen. A La Gaubertière, en 1789, dit le curé, « il n'y a point de régent approuvé, mais seulement trois habitants, mariés et bonnes personnes, qui enseignent les petits enfants ». Lisez ce qu'en 1674, à Faye-sur-Ardin, écrit le curé: « Il y a un vieux homme qui présentement fait les fonctions de maître d'école, qui toute sa vie a gouverné le labourage, mais qui, étant devenu pauvre, s'occupe à apprendre à lire et à prier Dieu aux petits enfants, selon sa capacité qui n'est pas grande. Il peut y avoir environ deux ans qu'il en fait

Digitized by Google

le métier. Il n'a point d'autre approbation que celle que l'avis qu'il m'en a donné ; et comme il est homme de bien et craignant Dieu, j'ai été bien aise qu'il s'emploie à cela ».

Qui ne serait touché de cette note du curé de Xaintray, le 23 août 1674 ? « Le maitre d'école est né de Poictiers, qui m'a dit estre approuvé dudit Poictiers, homme âgé de 70 ans et pauvre homme, qui enseigne dix ou douze petits enfants au-dessous de dix ans, sur lesquels il y a bien quelques petites filles, n'y ayant en ce lieu aucune maîtresse ni personne propre pour cet emploi. Ledit bonhomme est de bon exemple. Est veuf, ne tient point cabaret, étant tout seul en sa petite demeure ».

Quand, après la révolution, on rouvrit les écoles, on ne se montra pas trop sévère pour les connaissances des instituteurs. Les procès-verbaux d'examen en font foi : « Aujourd'hui, 24 floréal an X....., le citoyen J. Baron, cultivateur, s'est présenté à l'examen, muni d'un certificat du maire de Migron, qui atteste que ce citoyen se propose d'exercer les fonctions d'instituteur dans la dite commune, et que sa conduite est exempte de reproches. Les membres du jury, ayant procédé à l'examen dudit Baron, ont reconnu qu'il lit avec intelligence, quoi qu'il s'écarte quelquefois des règles de la prononciation ; qu'il écrit lisiblement, sans néanmoins bien connaître l'orthographe; qu'il exécute avec facilité l'addition, la soustraction, la multiplication et qu'il n'a aucune notion du calcul décimal et du système des nouveaux poids et mesures. En conséquence, ils le jugent capable de remplir les fonctions d'instituteur libre, dans une commune rurale peu importante..... » (1).

On prenait même parfois d'anciens huguenots dont la con-

---

(1) M. T. cite encore les procès-verbaux suivants :

« Aujourd'hui, 24 prairial an VII, de la république française une et indivisible, devant nous, membres du jury d'examen d'instruction de l'arrondissement communal de Marennes (Charente-Inférieure), est comparu le citoyen Jean-Moïse Guionneau, demeurant à Etaules, ci-devant canton de La Tremblade, lequel nous a déclaré être dans l'intention d'être instituteur primaire pour la dite commune d'Etaules ; après avoir fait subir au dit citoyen Guionneau un examen sur les premiers principes de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, nous avons reconnu que le dit Guionneau a les connaissances suffisantes pour être instituteur primaire. En foi de quoi, etc..... »

« Aujourd'hui, 24 nivôse an VII de la république française, une et indivisible, pardevant nous, membres du jury d'examen d'instruction pour l'arrondissement de Marennes, s'est présenté le citoyen Jean-Baptiste Aldigé, tenant une école de lecture, d'écriture et d'arithmétique, au village de Lupin, commune de Saint-Nazaire ; ce citoyen nous a paru connaître fort peu les principes ; mais comme son écriture est assez bonne et qu'il a lu passablement devant nous, nous pensons qu'il peut tenir école..... »

« Aujourd'hui, 15 nivôse an VIII de la république, etc., devant nous, membres du jury d'instruction primaire de l'arrondissement de Marennes, s'est présenté le sieur Imbaud, tenant une école de lecture, d'écriture et d'arithmétique dans la commune de Brouage ; nous avons examiné ce citoyen ; il nous a paru posséder très bien les principes de lecture ; son écriture n'est pas celle d'un maître, mais il nous a promis de fournir à ses élèves de bons exemples d'écriture tracés d'après les principes ; il nous a également promis d'étudier le calcul décimal et de l'apprendre à ses élèves ; d'ailleurs, comme le citoyen Imbaud est plein d'intelligence et de bonne volonté, nous jugeons qu'il est utile pour la

Digitized by Google

version n'était pas bien solide. Dufaur de Chastellards, subdélégué à Marennes, mande le 19 février 1686, à l'intendant Arnou: « M. de Xaintes a donné la permission, à un nommé Bacle, nouveau catholique, et qui était lecteur et instructeur de la jeunesse, de l'instruire encore. C'est, monsieur, ce que les nouvaux convertys souhaitoient avec passion... M. l'abbé Milon, (un des compagnons de Fénelon dans sa mission de Marennes et de La Tremblade) est toujours dans le même sentiment qu'il est très dangereux de remettre les enfans entre les mains de ces nouveaux catholiques ». (*Archives de la Saintonge*, XIII, 279).

En somme qui valait mieux, une école vide ou occupée par un maître sans brevet? Etait-il préférable d'avoir des enfants ignorants qu'instruits par le chantre de la paroisse ou le barbier du village? J'aime mieux le régent uniquement occupé de sa noble mission; mais à bêcher son champ, tailler sa vigne, monter l'horloge, grossoyer des rôles, il ne perdait pas plus de sa considération qu'à copier des listes d'électeurs, à vendre des livres, des plumes et des cahiers.

Avec ces petits profits il n'était pas riche, c'est certain; le métier d'ailleurs n'a jamais enrichi, et je ne conseillerais pas l'instruction primaire comme un moyen rapide de devenir millionnaire. Puis avec le même revenu tel vivra honorablement et mettra quelques sous de côté pour ses vieux jours; tel autre trouvera le moyen de faire des dettes. L'économie était une vertu aussi rare alors qu'aujourd'hui. Exempt d'impôts le plus souvent, nous l'avons vu, et du tirage au sort, le précepteur de la jeunesse était parfois logé par la communauté dont il était aussi le secrétaire. En Poitou, il y avait parfois une maison spéciale. Voir dans la *Revue poitevine* du 15 octobre 1890, *La fondation d'une école rurale en Poitou aux seizième et dix-septième siècles*, documents qui fournissent, dit M. Berthelé, « une page curieuse de l'instruction primaire en Poitou » et nous font « voir, avec un véritable luxe de détails, quelles étaient les formalités à remplir lorsqu'il s'agissait de fonder une école et d'installer un instituteur. » (1) En Champagne, d'après

commune de Brouage, qu'il continue à y exercer l'état d'instituteur. En foy de quoi..... »

« Aujourd'hui, 28 nivôse an VII, les membres du jury, ayant procédé à l'examen du citoyen Desforges, de Mortagne, d'après l'invitation du citoyen préfet, ont reconnu que ce citoyen lit avec intelligence, qu'il écrit lisiblement, en observant les règles de l'orthographe, qu'il exécute avec facilité les principales opérations de l'arithmétique, et que, s'il ne connaît pas encore entièrement le nouveau système des poids et mesures, il lui sera facile de se mettre en l'état de l'enseigner; en conséquence, ils le jugent capable d'exercer les fonctions d'instituteur, même dans une commune importante du département. MEAUME. LESUEUR. VANDERQUAND ».

(1) L'école avait été fondée à Vandeuvre, canton de Neuville, arrondissement de Poitiers, par damoiselle Jeanne Dausseure, dame des Roches en Vendeuvre, veuve de René Berthelot, seigneur de Fontclairet et lieutenant criminel à Poitiers, dans son testament du 23 janvier 1579. Le régent devait être « choisy homme de bien et d'honneur et bien vivant, avec le bon voulloir et permission de révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Poictiers, seigneur dudict

Digitized by Google

M. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, page 297, « un grand nombre de villages possédaient des maisons d'école, quelques unes avaient été données par des seigneurs, des curés ou des personnes généreuses ; plusieurs étaient fournies par les fabriques, mais la plupart avaient été édifiées ou achetées avec les seules ressources de la communauté. »

Au moins le maître avait un chez soi; sa demeure était à lui; semblable à celle de ses voisins les paysans et les artisans, elle n'attirait les regards par sa sordidité, ni n'offusquait les yeux par sa splendeur. Le desservant n'était pas toujours logé à meilleure enseigne ; et le presbytère parfois était « inhabitable ». En 1688, le curé ne peut vivre à Lalaigne, faute de ressources et d'habitation : « 5 curés en 20 ans ; tous s'en vont au bout de quelques années ».

A Rochefort en 1785, il recevait 40 livres pour monter l'horloge : c'était plus de 100 francs par an ; à Mauzé, 30 ; à La Tremblade, 30. Ailleurs, un traité stipule que, s'il devient infirme, il aura les trois douzièmes de son traitement. En 1743, à Pérignac, Jean Bergier est qualifié « maître d'école et bourgeois ». Le testament de Charles Bataillé, instituteur à Saint-Just en 1694, prouve qu'il avait de l'aisance. Pierre Dejois, à Thezac (1721), presque chaque année achète une petite propriété. Jean Forcin, instructeur de la jeunesse, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Sorlin du Ramet, paroisse de Saint-Pallais de Saintes, marie, par contrat du 9 avril 1654 reçu Cassoulet, sa fille, Marguerite Forcin, à Louis Gasquet, notaire royal à Saintes.

V

Il n'est pas bon du reste d'identifier la richesse et la dignité, et de faire consister la considération dans la fortune. Pour l'un, « le prestige et la dignité » de l'instituteur viennent de la quotité de son traitement : « Plus que tout autre fonctionnaire, l'instituteur, principalement dans les campagnes, a besoin de prestige et de dignité » — pourquoi pas dans les villes aussi ?

---

lieu ; lequel régent sera marié et tenu de montrer aux anffans et filles qui vouldront aller audit collège ; qui pourtant sera nommé et choisy par le sieur et dame des Roches ; de la suffisance duquel je prie quatre messieurs les conseillers de Poictiers plus antiens du siège s'en informer, comme aussy de ses bonnes mœurs et religion catholique et apostolique, et n'y estre aultrement reçu; pour le salaire duquel je ordonne luy estre donné chascun an à perpétuité, par mes héritiers, la somme de cent livres tournois, que je assigne sur ma mestairie du bourg de Vendeuvre, à la charge à mesdictz héritiers d'erriger ladicte escolle dedans trois mois après mon decedz, et d'achapter oultre un logis pour ledict régent ou escolle, et y employer la somme de cent livres ; qui enseignera gratis à tous ceux dudict Vendeuvre »…..

En 1601, Aymard Lecoq des Pierres-Blanches et des Moulins-Jousserant qui avait acheté en 1600 la seigneurie des Roches, avertit les habitants d'avoir à nommer un maître et à le présenter à l'évêque et aux quatre conseillers. En 1608, l'évêque de Poitiers, Geoffroy de Saint-Belin donne (17 septembre) un certificat de bonne vie et mœurs à Jehan Maillé, de Corbie en Picardie, et la permission d'enseigner. Le 21 septembre, les habitants assemblés l'acceptent pour maître. Le 31 octobre, les quatre conseillers de Poitiers l'examinèrent et le reçurent précepteur.

Digitized by Google

— « et au vis à vis des populations de jouir d'une certaine indépendance. Pour qu'il en soit ainsi, il faut qu'il ait l'existence assurée. Son prestige sera d'autant plus grand qu'il sera bien payé. La dignité en haillons, ou simplement besoigneuse, n'est guère appréciée des populations rurales.

L'autre écrit crument: « L'instructeur de la jeunesse de l'ancien régime, n'avait la plupart du temps, ni dignité, ni prestige, ni indépendance. Il était sans dignité pour deux raisons, parceque bien souvent il n'était pas digne lui-même, et parce que sa profession, à ses yeux comme aux yeux de la masse, apparaissait une fonction subalterne, la dernière de toutes, et qu'il y joignait d'autres fonctions peu conciliables avec son caractère et son rôle ». La pensée est la même chez les deux, voire l'expression ; on dirait un écho, ou plutôt deux échos.

Nous ne saurions trop protester contre de pareilles paroles : non la dignité ne consiste pas dans la fonction, ni dans la monnaie ; c'est au contraire la dignité qui ennoblit la place et la richesse. Sans doute, les billets de banque donnent la considération trop souvent, et ce n'est pas le lieu de refaire les tirades des poètes ou des moralistes :

L'argent, l'argent, seul Dieu, seul idéal des âmes !
L'argent qui fait l'homme de bien,
Qui soumet au banquier les princes et les femmes,
Qui donne rang de citoyen !

Si cela est malheureusement vrai, si aux yeux de beaucoup tout ce qui reluit est or, est-ce que le contraire n'est pas aussi vrai ? Est-ce que l'honnêteté de la vie n'attire pas le respect à des « haillons », même parmi les paysans ?

Nous avons tous connu l'instituteur, non pas de l'ancien régime, mais du commencement de ce siècle, maigrement payé, logé comme le laboureur dont il élevait les fils, vêtu de blouse et de sabots, receveur-buraliste, débitant de tabac, chantre — quel chantre ! — et fossoyeur, le premier de la commune après le curé ; aimé, parce qu'il vivait de la vie de tous, sans morgue, sans orgueil, sans fatuité ; il savait quelque chose et faisait profiter les autres de son modeste savoir, parents et enfants ; homme de bon conseil et de bon service, invité à toutes les fêtes de la famille, cher à ses élèves qui lui apportaient des œufs, des fruits, des bouquets, témoignage d'affection.

Aujourd'hui, l'instituteur est bien mis, aussi élégant que le plus riche de la commune ; il ne reçoit plus rien que son traitement et ce qui vient de sa classe ou de la mairie ; il sait beaucoup et tient à le montrer. Est-il plus écouté, plus aimé, plus respecté ?

Je ne résiste pas au plaisir de citer ici une page charmante d'un excellent homme qui a fait de l'enseignement sa vie et des recherches sur l'enseignement l'occupation de sa vieillesse, M. Fayet, né en 1801, ancien recteur d'académie. Après avoir montré (1879), *L'enseignement en Auvergne avant 1789*, qu'en

Digitized by Google

1843, dans les trois départements, Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire, le nombre des lycée et des collégiens était de moitié inférieur à celui de 1789, il écrit : « D'après ce que j'ai appris dans mon enfance, il y avait de temps immémorial une école dans le bourg chef-lieu de la paroisse, fréquentée par les enfants du bourg et des habitations qui n'étaient pas trop éloignées. Dans chacun des autres villages ou des groupes d'habitations plus éloignées de l'école paroissiale, il se trouvait quelqu'un qui, pendant les matinées d'hiver, quelquefois pendant la journée entière, réunissait les plus jeunes enfants pour leur enseigner à lire, un peu à écrire et à calculer... Dans le village où j'ai été élevé, où ma mère, mes oncles et mes tantes ont tous été élevés avant la révolution, il y a toujours eu quelqu'un qui s'est ainsi chargé d'enseigner pendant l'hiver. A l'époque où mes tantes et ma mère étaient toutes jeunes, c'était le premier paysan du village qui leur faisait l'école ; et de mon temps, de 1807 à 1810, c'était une brave femme abandonnée de son mari, qui nous réunissait et nous enseignait ce qu'elle savait. Un des souvenirs qui me sont restés le plus profondément gravés dans ma mémoire, c'est la haute estime qu'on nous inspirait pour les personnes instruites. Ce n'était pas seulement la maitresse qui cherchait à nous inspirer cette estime, c'étaient nos parents et toutes les personnes qui nous entouraient. Cette haute estime en laquelle on tenait l'instruction et les personnes qui paraissaient en avoir reçu plus que les autres, était sur l'esprit des enfants et des parents un puissant stimulant qui portait les premiers à étudier avec plus d'ardeur et les seconds à faire tous les sacrifices possibles pour procurer à leurs enfants de bonnes écoles et de bons maîtres. Ma pauvre mère, qui n'avait que son aiguille pour s'entretenir, elle et moi, n'a jamais payé moins de 20 ou 25 sous par mois pour me faire aller à l'école. Aussi la plupart des personnes que j'ai connues dans mon enfance savaient au moins lire, et le plus grand nombre savait aussi un peu écrire... De toutes ces circonstances, il résultait que l'instruction, même avant 1789, était dans l'Auvergne, et notamment dans les montagnes du Cantal où je suis né et où j'ai été élevé, beaucoup plus répandu qu'on ne le pense communément... »

## VI

Que d'autres assertions, ou exagérées ou fausses ! « Le moyen âge, on le sait, fut une époque de ténèbres ». J'avais toujours cru qu'*on* savait le contraire, *on* c'est-à-dire ceux qui savent. « Les serfs étaient considérés comme incapables d'instruction » ; et ailleurs : « Quel besoin avait-on que le peuple fût instruit » ? Les faits, ceux-là même qu'on cite, sont un démenti. Qui donc ne voulait pas d'éducation pour les serfs, pour le peuple ? Est-ce l'église qui élevait à l'épiscopat, à la papauté même un fils de pêcheur, Sixte IV ; de tisserand, Adrien VI ; de berger, Benoit XI ; de meunier, Benoit XII ; un

Digitized by Google

mendiant, Alexandre V ; un charpentier, Grégoire VII Hildebrand; un domestique, Adrien IV ; un gardeur de pourceaux, Sixte-Quint ?

Ne serait-ce pas plutôt Rousseau qui disait : « N'instruisez pas l'enfant du laboureur : il ne mérite pas d'être instruit » ; ou La Chalotais (1762) : « N'y a-t-il pas trop d'écrivains, trop d'académiciens, trop de collèges ?...Le peuple même veut étudier ; des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes..... Les frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle ignorantins, sont survenus pour achever de tout perdre ; ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime... Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent de ces arts ou que ces arts aident à vivre. » (*Essai d'éducation nationale*) ; ou Voltaire qui lui répondait de Ferney, le 28 février 1763 : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des tonsurés; envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les y atteler » ; ou bien qui écrivait dans le *Dictionnaire philosophique* : « La prétendue égalité des hommes, que quelques sophistes mettent à la mode, est une chimère pernicieuse. S'il n'y avait pas trente manœuvres pour un maître, la terre ne serait pas cultivée. Quiconque possède une charrue a besoin de deux valets et de plusieurs hommes de journée. Plus il y aura d'hommes qui n'auront que leurs bras pour toute fortune, plus les terres seront en valeur » ; et plus loin : « Plusieurs personnes ont établi des écoles dans leur terre ; j'en ai établi moi-même ; mais je les crains. Je crois convenable que quelques enfants apprennent à lire, à écrire, à chiffrer, mais que le plus grand nombre, surtout les enfants des manœuvres ne sachent que cultiver, parce qu'on n'a besoin que d'une plume pour deux ou trois cents bras. La culture de la terre ne demande qu'une intelligence très commune ; la nature a rendu très faciles les travaux auxquels elle a destiné l'homme ; il faut donc employer le plus d'hommes qu'on peut à ces travaux faciles et les leur rendre nécessaires. »

## VII

S'il n'y avait pas d'écoles, c'est que la monarchie ne s'en occupa jamais, et que le clergé, la noblesse maintenaient le peuple dans l'abrutissement ; c'est le protestantisme qui donna le signal de l'émancipation et l'exemple de la diffusion des lumières, puis Port-Royal, un peu Jean de La Salle. Voilà l'idée générale. Il est vraiment comique de voir l'embarras d'un auteur qui a sa conclusion prise à priori, en présence de faits qui l'atténuent ou la contredisent. Ce n'est qu'à partir de la révocation de l'édit de Nantes que la royauté commença à s'occuper des petites écoles », et : « Sous l'ancien régime la royauté se désintéressa presque complétement de l'in-

Digitized by Google

struction du peuple ». Ce qui ne s'accorde guère avec cette phrase du *Journal officiel* du 30 mai 1890, qui constatait « chez le pouvoir central le noble souci de stimuler et de répandre l'instruction primaire sur tous les points de la France. » (1) L'on ajoute : « Pourvu qu'il y ait des séminaires pour les prêtres, des collèges ou des facultés pour les officiers, les médecins et les magistrats, le reste importait peu » ; ou bien encore : « A la renaissance, le collège de France est créé ; les séminaires, les établissements d'instruction secondaire se multiplient ». Mais vite on ajoute : « Seul l'enseignement primaire reste en retard ». Pourtant il me semble que l'instruction secondaire ou même supérieure suppose l'enseignement primaire. Généralement on met le toit sur les murs qui sont sur les fondations ; ceux qui apprennent la théologie, le grec et le latin, ou qui l'enseignent, savent lire, voire écrire. Il y avait des collèges et des séminaires ; je n'ai pas besoin de voir les écoles ; j'affirme leur existence. En tous cas, ceux qui les créaient peuvent-ils être accusés de favoriser l'ignorance, même des pauvres gens qu'ils y admettaient?

## VIII

Pour prouver cette indifférence de la monarchie à l'égard de l'instruction du peuple, son mauvais vouloir même, voici que, sans trop se mettre en peine de la contradiction, on cite un Charlemagne, qui « prescrit en 788 l'établissement d'écoles dans chaque évêché » ; Louis le Débonnaire (822), qui « établit presque le droit à l'instruction » ; puis l'ordonnance royale de janvier 1560,

---

(1) « M. Albert Babeau, président de la société académique de l'Aube, donne lecture d'un mémoire sur l'*Intervention de l'état et l'instruction primaire en Provence sous la Régence*, d'après des documents inédits conservés à la bibliothèque nationale. En 1716, les conseils de Conscience et du Dedans, qui remplaçaient momentanément les secrétaires d'état, envoyèrent des circulaires aux évêques et aux intendants pour recommander l'exécution de la déclaration du roi de 1698, qui prescrivait l'instruction obligatoire et mettait les traitements des maîtres et des maîtresses d'école à la charge des communautés d'habitants. En cas d'insuffisance de ressources des communautés, la circulaire du conseil du Dedans promettait même des subventions du pouvoir central, malgré « l'état des finances dans cette première convalescence de l'état », qui suivit la mort de Louis XIV. Les deux circulaires demandent en outre des renseignements précis sur le nombre des écoles et les ressources de l'instruction. L'étude de M. Albert Babeau fait connaître les résultats de cette enquête dans la plus grande partie des diocèses de Provence. Tout incomplets que furent ces résultats, ils permettent d'établir que, dans huit de ces diocèses, les deux tiers des localités possédaient des maîtres d'école, pour la plupart rénumérés par les communautés. Les maîtresses d'école étaient beaucoup moins nombreuses ; l'opinion publique était défavorable, dans certaines régions, à l'instruction des filles. Les écoles étaient inégalement réparties entre les diocèses. Il y en avait partout dans les uns, très peu dans les autres. Le clergé, qui avait perdu le droit d'approuver les maîtres, stimulait, sauf de rares exceptions, l'établissement d'écoles gratuites, surtout dans les villes, où l'on trouvait, en outre, des maîtres écrivains, des maîtres d'arithmétique, sans compter les collèges subventionnés par les municipalités. Les circulaires de 1716 ne paraissent pas avoir produit en Provence des résultats bien sérieux, mais elles attestaient chez le pouvoir central le noble souci de stimuler et de répandre l'instruction primaire sur tous les points de la France. » (*Journal officiel* du 30 mai 1890).

Digitized by Google

qui disait : « Outre la prébende théologale, une autre prébende, ou le revenu d'icelle, demeurera destinée pour l'entretenement d'un précepteur qui sera tenu, moyennant ce, instruire les jeunes gens de la ville gratuitement et sans salaire » ; puis Henri IV, qui, par l'édit de Nantes (1598), permet aux protestants de tenir « escholles publiques ès villes et lieux où l'exercice de leur religion est permis » ; puis l'édit du 13 décembre 1698 : « Voulons que l'on établisse, autant qu'il sera possible, des maîtres et maîtresses où il n'y en a point.... » et ordonnons aux parents d'envoyer leurs enfants en classe jusqu'à l'âge de 14 ans. Qu'on y ajoute cet arrêt du conseil d'état du 18 septembre 1665, ordonnant aux consuls des paroisses des diocèses de Vienne, Viviers, Valence et du Puy, de présenter dans huitaine aux évêques des maîtres d'école qui soient capables ; faute d'y satisfaire, les évêques en établiront, et lesdits consuls et habitants des paroisses seront tenus de les payer; et pour cet effet, sera permis de lever sur eux 100 ou 120 livres par an », en exemptant toutefois de la contribution « ceux de la religion dans les lieux où ils ont exercice de leur religion, parce qu'ils ont déjà des écoles », mesure équitable qu'approuveraient fort bon nombre de gens qui, entretenant déjà des écoles de leurs propres deniers, seraient heureux d'être dispensés de contribuer aux frais des autres. Lisons aussi les discours de Charles Coffin, recteur de l'université de Paris, au roi et au régent, pour les remercier de l'établissement de l'instruction gratuite dans l'université de Paris (22 mai 1719). Il y a bien d'autres faits à mentionner. Et voilà comment « la royauté, peu soucieuse des intérêts du peuple, indifférente à ses besoins, ne songea même pas aux petites écoles ».

Elle y songea si peu qu'elle imposa l'obligation de les fréquenter, ce que plus tard essaiera la convention (1). « L'ancien régime, d'après M. Babeau, a consacré à certains jours l'instruction primaire obligatoire, mais le but n'était pas laïque du tout. » Je n'en donnerai pour preuve que le vœu de la noblesse aux états généraux d'Orléans (1560) ou l'ordonnance royale du 13 décembre 1698 que l'arrêt du parlement de Bordeaux rendit exécutoire dans son ressort : « ... Il sera étably dans toutes les villes et juridictions du ressort où il y aura des nouveaux convertis un nombre suffisant de maitres et de maitresses d'école approuvés par les archevêques et évêques diocésains, auxquels les pères, mères, tuteurs et autres personnes chargées de l'éducation des enfants de ceux qui ont cy-devant fait la profession de la R. P. R., seront tenus

(1) La loi du 20 frimaire an II disait que les parents qui négligeaient d'envoyer leurs enfants aux écoles primaires étaient passibles la première fois d'une amende égale au quart de leurs contributions ; et la seconde fois, en cas de récidive, d'une amende double et de la privation de leurs droits de citoyens pendant dix ans.

D'après la loi du 27 brumaire an II, tout jeune homme qui voulait occuper une position publique, devait justifier avoir fréquenté les écoles primaires et posséder les connaissances nécessaires à tout citoyen français.

La loi du 3 brumaire an IV fit cesser cette obligation.

Digitized by Google

de les envoyer jusqu'à l'âge de 14 ans, et prendront soin, pendant que les dicts enfants iront aux écoles, qu'ils assistent à tous les services religieux, les dimanches et les fêtes, aux catéchismes et instructions, qui se feront dans la paroisse, à peine de 5 sols d'amende après 4 jours d'absence des dits enfants et chaque mois, sans excuse légitime et pour chacun des dits 4 jours, sans préjudice d'augmenter la dite peine en cas de récidive ; à ces fins, la dite cour enjoint aux dits maîtres et maîtresses d'école de tenir un registre paraffé par les juges des lieux et sans frais, et contenant les jours de réception des dits écoliers et leur assiduité de chaque jour ou absences des dites écoles, duquel registre lès dits maîtres fourniront tous les mois aux dits substituts et procureurs des seigneurs, un extrait certifié d'eux...» (Archives départementales, C. 138 ; cité par M.T.); ou enfin cet édit de Louis XV publié par son ministre le duc de Bourbon :

« Le roi veut qu'il soit établi, autant que possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point... Voulons à cet effet que, dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitants la somme qui manquera pour l'établissement des maîtres et des maîtresses, jusqu'à celle de 150 livres pour les maîtres, et 100 livres pour les maîtresses. Enjoignons à tous les pères et mères, tuteurs et autres personnes qui sont chargées de l'éducation des enfants, de les envoyer aux écoles jusqu'à l'âge de quatorze ans... si ce n'est que ce soient des personnes de telle condition qu'elles puissent et qu'elles doivent les faire instruire chez elles, ou les envoyer au collège, ou les mettre dans les monastères ou communautés religieuses. Pour ce faire, le roi ordonne que ses procureurs et ceux des sieurs hauts justiciers se fassent remettre tous les mois par les curés, vicaires, maîtres ou maîtresses d'école, ou autres qu'ils chargeront de ce soin, un état exact de tous les enfants qui n'iront pas aux écoles ou aux catéchismes, de leur nom, âge, sexe, et des noms de leurs pères et mères, tuteurs ou curateurs, ou autres qui sont chargés de leur éducation ».

La mesure était vexatoire sans doute, et M. Torlais nous en donne quelques résultats. En 1730, Vergnon, maître approuvé de Lignières, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, se plaint à l'intendant de La Rochelle que les nouveaux convertis de la paroisse ne fréquentent pas son école, et il envoie, pour le seul mois de janvier, les noms de 12 enfants, garçons et filles, de 7 à 18 ans; 13 du même âge, le suivant mois (1). René Patenôtre

(1) Etat des enfants des nouveaux convertis qui sont actuellement dans la dite paroisse de Lignières, quy sont venus à mon école pendant le mois de janvier 1730:

Suzanne Philip, âgée de 10 ans, fille de M. Philip et de deffunte Marie Joubert, est venue à l'escolle pendant le dit mois de janvier 1730.

Jacques Pérochon, âgé de 18 ans, n'est point venu à mon école.

François Pérochon et Jean Pérochon, le dit François, âgé de 14 ans, et le dit Jean, âgé de 12 ans, sont venus à mon école pendant le dit mois de janvier 1730.

Digitized by Google

à Arvert (mars 1730), en signale 24 qui ne vont ni à l'église ni à l'école (1) ; Mallier à La Tremblade en indique (5 mai 1730) 14

---

Jean de Lafont, âgé de 16 ans, fils de M. Jean de Lafont, marchand, et de Madeleine Joubert, est venu à mon école pendant le mois de janvier 1730.

Pierre Matignon, âgé de 14 ans, Suzanne Matignon, ses deux enfants, fils de Pierre Matignon et d'Élisabeth Levesque, sont venus à mon escolle pendant le dit mois de janvier 1730.

Marie Tart, âgée de 13 ans, fille de deffunt Pierre Tart et de Rachel Biteau, n'est point du tout venue à mon école.

Jean Terce, âgé de 8 ans, Jeanne Terce, âgée de 6 ans, Marguerite Terce, âgée de 4 ans, ses trois enfans, sont fils de Pierre Terce et d'Élisabeth Boutinet; le dit Jean de Terce est venu à mon école pendant le mois de janvier 1730.

Marie Rullier, âgée de 12 ans, fille de Jean Rullier et de Jeanne Barbaud; la ditte Marie Rullier n'est point venue à mon école pendant le dit mois de janvier 1730.

Jean Rullier, âgé de 7 ans, fils du dit Rullier et de la ditte Barbaud, est venu à mon école pendant le dit mois de janvier 1730.

Bitaud, Paul, âgé de 10 ans, et Anne Biteau, âgée de 12 ans, Pierre Biteau, ses trois enfants, fils de Paul Biteau et de Marie Combret ; les susdits enfants sont venus à mon école pendant le dit mois de janvier 1730.

François Perron, âgé de 17 ans, fils de deffunt Pierre Péron et de Jeanne Laurent, n'est point veneu à mon école pendant le dit mois de janvier 1730.

Jean Pigard, âgé de 15 ans, Marie Pigard, âgée de 12 ans, fils et fille de Paul Pigard et de Marie Jullien, ses deux enfans, ne sont point venëu à mon école pendant le dit mois de janvier 1730.

Jean Fougère, âgé de 13 ans, et Jeanne Fougère, âgée de 5 ans, ses deux enfants, fils de Jacques Fougère et de Marie Lévesque, ses deux enfants ne sont point venëu à mon escole, pendant le dit mois de janvier 1730.

Jacques Moindron, âgé de 18 ans, fils de Jean Moindron et de Jeanne Texier; le dit Moindron n'est point venëu à mon école depuis 3 ans.

Pierre Mignon, âgé de 18 ans, Jean Mignon, âgé de 10 ans, tous deux enfans de Jean Mignon et d'Élisabeth Dupuy, ne viennent point à mon école.

Jacques Bruneteau, âgé de 16 ans, Pierre Bruneteau, âgé de 10 ans, enfants de Jean Bruneteau, et de Marie Lecourt, ses deux enfants sont venëu à mon école pendant le mois de janvier 1730.

VERGNON, maître d'école de la paroisse de Lignières.

(1) « Monseigneur l'intendant, j'ai l'honneur de vous envoyer le mémoire des enfans des nouveaux convertis qui ne vont ni à l'école, ni à l'église ; il l'y a quelque mois, je voyest assez d'enfans aux instructions paroissiales qui se fond les festes et dimanches ; aujourd'hui cela a beaucoup diminué, attendu que la plus-part des habitans ce flatte de ce que ces messieurs nons fait aucune poursuites en ce cas la ils s'imaginent que cela n'ira pas plus loin; d'autre, qui envoye leurs enfans aux écoles en d'autre paroisse, enfin de n'estre pas obligez d'aller à l'église. Je suis avec un très profond respect. René PATENÔTRE, maître d'ecolle. »

Etat des enfants nouveaux convertis de la paroisse d'Arvert qui ne vont ny à l'école ny à l'église :

Jacques Thomas, de Coux ; Jean Quinsat, de Fouilloux ; Jean Boulineau ; Alexis Boulineau ; Jean Camus, de Coux ; Thomas Camus, son frère ; Jaque Coureau; Jacques Barbin, de Coux ; Jacques Chaillé, de Fouilloux ; Jaques Chardavoine ; André Bonnet ; Jacque Bonnet ; Pierre Gatineau ; Louis Gatineau, son frère ; Michel Thomas, d'Avallon ; Jean Bargeau La Mouche ; Jacques Bargeau, son frère ; Nicolas Guionneaux ; Jacques Guionneaux ; Paul Fouché, de Coux ; Jacques Corbeaux et son frère ; Pierre Cormié, de Fouilloux ; Thomas Ecubard et ses deux frères ; Pierre Baudry ; Jean Nochon et son frère ; Pierre Picaulet, de Fouilloux ; Jacques Picaulet ; Jérome Picaulet, tous frères.

Je soussigné sertifie à qu'il appartiendra que les posé si-dessus est très véritable, ce 5 de may 1730. RENÉ PATENOTRE, maître d'école. »

René Patenôtre, maître d'école d'Arvert, (2 mars 1731), à Mgr l'intendant de la généralité à La Rochelle :

« Monseigneur, j'ay l'honneur de vous envoyer l'état et mémoire des enfans des nouveaux convertis de la paroisse de Saint-Etienne d'Arvert ; ces messieurs n'ont



Digitized by Google

allant à l'église et à l'école, 37 n'allant qu'à l'école, et 39, de 7 à 14 ans, s'abstenant des deux ; Aubert, à Thairé (15 septembre 1730), a 34 catholiques et 6 religionnaires; 34 protestants ne vont ni à l'église ni à l'école.

L'autorité pourtant apportait des tempéraments à la rigueur de la loi. L'intendant Arnou écrit à son subdélégué de Marennes Dufaur de Chastellars, le 21 juillet 1687 : « Vous feriés bien d'aller à Nieulle pour y établir le maître d'écolle... sa femme pourra enseigner les filles dans une chambre séparée, comme vous me le marqués. Quand on connaistra les gens extresmement pauvres, on pourra avoir quelque indulgence pour les enfants à l'égard des écoles, lorsqu'ils en auront un absolu besoin pour subsister. » (*Archives*, XIII, 323).

Il n'en est pas moins démontré que la royauté songea à instruire les enfants du peuple ; en vue d'en faire des catholiques, dira-t-on! sans doute, mais les protestants faisaient de même; nul alors n'eut compris la neutralité de l'école au point de vue religieux; chacun prêchait pour son saint, le pape ou Luther. Si l'on loue les huguenots d'avoir fondé des écoles qui étaient exclusivement calvinistes, il faudra bien savoir un peu gré aux papistes d'avoir créé des écoles, fussent-elles catholiques.

## IX

Grandes dames et grands seigneurs rivalisèrent d'ardeur avec le roi. Madame de Maintenon et la duchesse de Bourgogne donnaient, en 1707, à Mauzé 500 livres pour des religieuses de l'instruction chrétienne. René de Voyer, vicomte de Paulmy et de La Roche de Gennes, bailli du duché de Touraine, fonda avec sa femme, Claude de Turpin de Crissé, le 1er avril 1586, des messes, offices divins, et un collège dans leur bourg et châtellenie de Paulmy, pour y élever douze enfans, avec un principal et deux régens ecclésiastiques, dont la nomination, collation et patronage leur appartiendraient et à leurs successeurs, seigneurs de Paulmy. (Anselme, VI, p. 597).

A Surgères, Isaac de La Rochefoucault fonde un collège qui subsista jusqu'à la révolution, et sa femme (1600) une école de filles. A Pons, en 1680, Marie d'Albret, comtesse de Marsan, appelle les filles de la foi. En 1719, à Barbezieux, François de La Rochefoucault compte dans ses dépenses 1,344 livres 14 sous 10 deniers pour les gages des officiers de justice, gardes,

---

fait jusqu'isy aucune poursuitte; ce qui fait que les pères et mères négligent beaucoup d'envoyer leurs enfants soit à l'école, soit aux instructions paroissiales. Ly a longtems qu'on n'a vëu si peu d'enfans aux catéchisme, qui se fait à l'église pendant la sainte quarantaine, que cette année 1731; j'ai beau envertir et faire envertir, cela ny fait de rien ; et mesme plusieurs ont quitté mon école au commencement du caresme à cause que je les forcest d'aller aux instructions, et vont à d'autre parroisse enfin de n'être pas gêné, quoy que monsieur l'archiprêtre l'a recommandé souvent au prône. Je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

RENÉ PATENOTRE. »

(Archives départementales, C. 137-139).

Digitized by Google

maîtres et maîtresses d'école. A Soubise, les Rohan ont un hôpital et des sœurs qui soignent les malades et instruisent les enfants. La femme de l'intendant de La Rochelle, Begon, Madeleine Druillon, crée à Rochefort l'hospice des orphelines de la marine, que Louis XIV confirma en 1694 et dota de 4,150 livres de rentes perpétuelles ; les sœurs de Saint-Vincent en étaient chargées, et d'enseigner la lecture, l'écriture, le catéchisme, l'histoire sainte. A Tonnay-Charente, le duc de Mazarin, gouverneur de La Rochelle, gendre de Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, marquise de Thiauges, appelle, par acte du 19 octobre 1697, les sœurs grises pour aller voir les malades et instruire les jeunes filles. Les habitants, par acte capitulaire du 13 août 1698, ajoutèrent aux 95 livres du duc divers dons qui portèrent le revenu à 224 livres. (*Saint-Vincent de Paul et sa congrégation*, page 16, et *Archives*, XIII, 384).

François-Vincent Durand de Villegagnon, marquis de Montandre, suivant la première intention de sa tante, Anne Pithou de Luyères, veuve de Louis-Charles de La Rochefoucault, avait, le 15 janvier 1753, à Montandre, donné une maison, jardin, pré, bois de la valeur de 8,856 livres, et une rente annuelle de 1,650 livres pour un hôtel-dieu où des religieuses de saint Vincent soigneraient les malades du marquisat et donneraient l'instruction aux filles indigentes. L'hôtel-dieu sert aujourd'hui à la gendarmerie. En 1753, le 2 septembre, Anne Renaud, veuve de François Fresneau de La Rochanderie, seigneur de La Gataudière, conseiller secrétaire du roi, donne 2,000 livres pour « une école de charité » à Saint-Pierre d'Oleron et pour la visite des malades. (*Bulletin de la société des Archives*, X, 43).

## X

Le clergé, dit-on, ne montra guère plus de zèle que la royauté..... « En effet, les jésuites, qui partout où ils l'ont pu, ont accaparé l'enseignement secondaire, négligèrent complétement, et de parti pris, l'enseignement primaire » ; — qu'ils auraient dû aussi accaparer, sans doute — à l'inverse des frères des écoles chrétiennes, qui eux s'interdisaient, « complétement et de parti pris », l'enseignement des langues anciennes, ces ignorantins ! « Tous ces religieux, — on vient de nommer les récollets et les prêtres de la mission — pourvus de revenus plus ou moins considérables,— les récollets, ordre mendiant! — n'avaient aucun souci des besoins du peuple et ne tentaient rien pour le sortir de l'ignorance ». Oui, mais que d'autres étaient voués à l'enseignement : oratoriens, doctrinaires, prêtres du calvaire, eudistes, sulpiciens, etc.! Pour les filles seulement, dont l'instruction fut, écrit-on, surtout négligée : bénédictines, dominicaines, augustines, annonciades, visitandines, ursulines, filles de la Croix, filles de la charité, filles de Saint-Charles, religieuses de Notre-Dame, congrégation de Notre-Dame de la charité, les dames de Sainte-Geneviève ou Miramionnes, de

Digitized by Google

Saint-Maur, les sœurs de Saint-Joseph de l'instruction chrétienne de Nevers, de la doctrine chrétienne ou Vatelottes, de la Providence, d'Evron, des écoles chrétiennes de Saint-Charles, les demoiselles de l'instruction... Nommons aussi les béates du Puy, ni laïques ni religieuses, qui s'établissent dans les villages des montagnes du Velay, dans les hameaux éloignés du bourg (des communes ont jusqu'à 130 hameaux, séparés de 5 kilomètres), forment les filles à lire, faire de la dentelle, industrie locale propagée par elles, qui à leur tour enseignent leur métier et les éléments de l'instruction, institution admirable que l'obligation du brevet fait peu à peu disparaître là où il fallait en moyenne 18 béates par commune pour civiliser ces populations un peu rudes et sauvages.

Chaque ordre a sa fonction, comme chaque particulier a sa vocation : celui-ci, la prière ou le soin des malades ; celui-là, le rachat des captifs et l'agriculture ; un troisième, la haute culture intellectuelle ou les missions étrangères ; l'un, l'enseignement secondaire ; l'autre, l'enseignement primaire. Les récollets eux prêchaient et soignaient les prisonniers ; les lazaristes aussi évangélisaient les campagnes, « pauperes evangelisantes » selon leur devise ; ce qui pourtant ne les empêchait pas par exemple, en prenant (1686) le prieuré de Pérignac de s'engager à payer chaque année 215 livres à un vicaire, et pareille somme pour l'instruction d'un autre prêtre « tenu d'y tenir de petites écoles aux enfants tant de ladite paroisse que de celle de Saint-Sever, s'ils y sont envoyés ». (*Archives historiques de la Saintonge*, IV, 153) ; c'est pour cela que jusqu'à la révolution, pendant un siècle au moins il y eut une et deux écoles à Pérignac. D'ailleurs, les disciples de « monsieur Vincent établissaient partout des écoles », dit M. Semichon, *Histoire de la ville d'Aumale*, et il cite Louis Callon, prêtre de la mission et ami du fondateur, qui a créé en 1637, à Aumale, où il avait été curé, deux maîtresses d'école, puis à Londinières, à Neufchatel, Vernon, etc. C'était la préoccupation constante de Vincent de Paul d'établir l'école à côté de l'hôpital (1). Du reste, si les lazaristes ne tiennent pas personnellement en France des écoles, ils y ont des séminaires, dirigent les filles de la charité (écoles et hôpitaux), et ce sont eux qui presque exclusivement enseignent dans les écoles françaises de l'étranger, au grand avantage de l'influence nationale.

(1) « Dès 1638, dit Feillet, p. 563, *La misère au temps de la Fronde*, on voit M. Vincent dans toutes ses *charités* essayer d'établir l'école à côté de l'hôpital. On lit dans une lettre à M. Lucas, prêtre de la mission à Joigny : « Je viens de la *charité* de Richelieu, qui va fort bien ; les deux sœurs servantes des pauvres y font merveilles, l'une à l'égard des pauvres, l'autre à l'égard de l'instruction des filles ; je ne sais si on pourroit en établir d'autres à Joigny, dont la *charité* va mal, ainsi que se plaint M. de Gondy. Toutes les petites filles de la ville vont-elles à l'école aux filles de Notre-Dame ? » La même année, 2 juin, à M. Bécu, prêtre de la mission à Montmirail : « Je m'informerai d'une maîtresse d'école... Il est bien dangereux que les filles et les garçons aillent à l'école ensemble. » C'est la pensée principale de ses dernières années, 12 avril 1658, à M. Coglée,

Digitized by Google

Quant à l'église, « elle n'avait considéré l'instruction du peuple que comme une œuvre charitable : » et l'auteur cite : « Les règles des différents ordres monastiques imposent aux religieux l'obligation non seulement de nourrir les enfants mais encore de les instruire. Le concile de Vaison (529), celui d'Orléans (511) ordonnent à chaque curé de tenir école dans sa maison... Le concile de Latran (1179) ordonne que chaque cathédrale ait un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs de cette église et les écoliers pauvres... Le chancelier Gerson tout en recommandant aux évêques d'établir des écoles dans chaque paroisse qui en était dépourvue, ne dédaigne pas d'érire des traités élémentaires pour l'instruction des simples gens. Le concile de Trente (1547) « désire, que chaque curé entretienne auprès de son église au moins un maître pour enseigner *gratuitement* aux clercs et aux écoliers pauvres la lecture, l'écriture, le chant, le comput. »

On aurait pu allonger la liste : concile de Mayence (813), de Valence (855), de Rouen (1445 et 1581), de Narbonne (1551) qui s'occupe de la gratuité ; de Melun (1579), de Bordeaux (1583), d'Aix (1585) qui prescrit des écoles dans les bourgs pour les filles et pour les garçons, un règlement scolaire; de Malines (1570) qui ordonne de prélever une somme pour retraiter le maitre ; de Toulouse (1590), de relever les écoles partout où elles sont tombées, en élever de nouvelles ; le synode de Chalon (1602), qui déclare que la première œuvre à faire, la plus pressante et la plus nécessaire, est celle de la subsistance du maître d'école, puis citer Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui ouvrit partout des écoles où les étudiants sans fortune étaient hébergés et instruits gratuitement ; l'abbaye de Salzbourg, qui agissait de même ; Amalric, chanoine de Tours, qui lègue (843) tous ses biens pour la gratuité de l'école ; Théodulphe, évêque d'Orléans (797), qui ordonne d'établir des écoles, et gratuites partout ; ou ce curé de Longeville au XVIII^e^ siècle, qui paie les mois d'école des enfants pauvres ; ou le concile de Toulouse déclarant funeste toute ignorance : « Omnis ignorantia perniciosa », ou les lettres du pape Clément I (l'an 90) écrivant au début du christianisme : « Origo totius mali ab ignorantia descendit, et ipsa omnium malorum mater; l'origine de tout mal est dans l'igorance ; l'ignorance est la source de tous les maux. »

---

prêtre de la mission à Sedan : « Je vous prie de donner un ou deux écus par mois pendant trois ou quatre mois, pour acheter des livres aux enfants pauvres qui vont à l'école ; j'espère que ces dames agréeront cette petite dépense puisque ces enfants ne sauroient étudier sans cela. Ces dames de Reims se sont liées pour quantité de bonnes œuvres et s'assemblent toutes les semaines pour prévenir le bien qu'elles en peuvent faire et en prendre les moyens. Or, elles ont entrepris le soin des pauvres enfants et avec une telle bénédiction, qu'en moins de 8 mois elles en ont mis près de 120 au métier, sans parler des filles, dont elles ont placé plusieurs. Tachez de porter vos bourgeois à faire de même. »

Digitized by Google

## XI

Nos évêques de Saintes et de La Rochelle publient des règlements synodaux, où toujours un chapitre est consacré à l'éducation. « Il n'y a point, dit Champflour en 1711, de moyen plus efficace pour sanctifier une paroisse que de faire en sorte que les jeunes enfants soient bien élevés et bien instruits..... C'est ce qui doit obliger les curés à prendre toutes les voyes que la charité leur pourra inspirer pour établir dans leurs paroisses de petites écoles, et avoir des maitres et des maitresses d'une piété et d'une capacité reconnues ». (1)

Champflour établit l'école chrétienne à La Rochelle; elle dura jusqu'à la révolution. Le 17 février 1755, Gervais Batch, prêtre du diocèse de Léon, en fut nommé supérieur. La ville allouait 1,500 livres pour le directeur et 4 maitres. Batch, mort en 1789, eut pour successeur Drapron, curé d'Aigrefeuille. Jacques Raoul de La Guibourgère, premier évêque de La Rochelle, y appela, en 1668, les religieuses de Saint-Joseph pour l'éducation des filles ; les ursulines y étaient venues en 1631. En 1672, le corps de ville offrit 900 livres pour quatre sœurs grises qui n'acceptèrent pas, puis pour les sœurs de l'enfant Jésus qui ne restèrent pas. Enfin (1711) Anne Forestier, avec le concours d'Etienne de Champflour, fonda les Forestières, filles laïques avec un règlement religieux ; en 1715, Grignon de Montfort y installa quatre religieuses de la Sagesse, qui eurent bientôt 400 enfants. Les dames blanches, en 1715, commencèrent à y travailler « à la conversion des filles tombées dans le vice », et à donner l'instruction.

Champflour n'était pas le premier : dans son mandement du 20 novembre 1700, il déclare que ces ordonnances ont été déjà publiées par ses prédécesseurs, le cardinal de Sourdis, évêque de Maillezais, et Jacques Raoul de La Guibourgère. Quand l'évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucaud, imprima (1783) les siennes, il a soin de dire que ce sont celles de ses prédécesseurs.

---

(1) Mgr de Champflour ordonne, dans son testament, que « la 4e partie des affaires de sa succession, toutes ses dettes acquittées, sera desterminée à fonder des petites écoles pour instruire la jeunesse, et pour cet effet, une moitié de la dite 4e partie sera donnée aux filles qui seront chargées de l'instruction des petites filles, et l'autre partie aux frères qui seront chargés de l'instruction des garçons ». Ces écoles devaient être plus spécialement établies dans la ville de La Rochelle. Le testament fait en faveur des frères du Canada, qui avaient déjà reçu 12,000 francs de Mgr de Champflour, n'a pas été accepté par eux, ni par les RR. PP. jésuites, à qui il a été ensuite offert par les exécuteurs testamentaires. Mais le corps de ville de La Rochelle demanda, le 30 juillet 1725, que le legs fait par Mgr de Champflour fût attribué à la ville qui s'engagea à « entretenir des frères pour l'éducation des enfants et à donner chaque année ce qui sera nécessaire pour l'entretien et la nourriture des frères qui seront destinés pour l'entretien des dites petites écoles ». « Par arrêt de son conseil, en date du 13 juillet 1726, le roi a autorisé la ville de La Rochelle à accepter ce legs, à la condition d'entretenir à ses frais, 4 maitres pour enseigner... »

(Registre des délibérations du corps de ville de La Rochelle. T. VIII). Cité par M. Torlais).

Digitized by Google

Sous l'impulsion des conciles et des évêques, les fabriques dotent les écoles : Esnandes, en 1732, un maître, Noël Gaudin, qui reçut 125 livres, et deux filles de la Sagesse à 100 livres ; Saint-Maurice des Noues en 1701. A Gemozac, où l'on voit en 1755, deux magisters, Regnaud et Jean Constantin, et où, dès le XVIe siècle, un moine défroqué tient école, le prieur, Louis Pailhas, souscrivit, en 1760, à l'emprunt de seize millions, que le clergé faisait pour contribuer aux frais de la guerre — le clergé payait donc des impôts ! — et voulut que l'intérêt de ses 7,000 livres souscrites fut distribué, 500 livres aux pauvres et 300 au maître d'école, « pourvu qu'il fût honneste homme et s'acquittât exactement de tous ses devoirs ». (*Mémoires sur la paroisse de Gemozac*).

En 1776, Anne Large, fonde une école de charité pour les filles de Loix (île de Ré) ; le clergé y contribue ; et, en 1784, Emmanuel-Clément Chestien, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, procureur général du collège Mazarin, en cette qualité seigneur d'Ars, Loix et Les Portes, fait remise de la somme de 780 livres qui lui revenait. Les filles de la Sagesse y furent appelées.

En 1732, Eléonore Aubert de Courcerac, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Saintes, ancien curé d'Eschebrunes, prieur de Saint-Romain en Angoumois, lègue, par testament du 7 février 1732, 100 livres pour l'entretien d'un maître d'école qui devra résider au bourg d'Eschebrunes. (*Bulletin de la société des Archives*, II, 69). En 1776, 13 habitants du village de Meussac, paroisse d'Eschebrunes — ils savaient lire et écrire — « considérant qu'il serait avantageux et commode d'avoir deux écoles gratuites dans l'étendue de la dite paroisse, et étant bien informé que les fonds destinés par le testament de feu monsieur de Courcerac, peuvent suffire à deux » (100 livres), prient le curé d'autoriser Jean Seguin à Meussac, Pierre Seuret restant au bourg. (*Idem*, page 74) (1).

Tout cela, ordonnances des évêques, prescriptions des conciles et des synodes, fondations d'écoles sur tous les points, ordres enseignants, tout cela prouve bien de la façon la plus claire que « le clergé ne se doute pas qu'il est de son devoir de répandre moins parcimonieusement dans les campagnes les éléments de cette instruction si largement départie aux classes privilégiées ». Il est vrai qu'on avoue plus loin que « l'église ne s'était pas absolument désintéressée de l'instruction populaire », et que « le clergé lui aussi s'était attaché dans une certaine mesure à l'instruction du peuple. » Mais c'était par charité et non pour gagner sa vie ; de là le mal : « L'église avait fondé, par commisération pour la classe des déshérités, les écoles de charité », c'est-à-dire les écoles gratuites.

(1) Il y était depuis au moins 1769 où le curé, Jean-Baptiste Saunier de Puymartin, « certifie à tous qu'il appartiendra que Pierre Seuret, seul maître d'école établi pour l'instruction de la jeunesse de la dite paroisse, a exactement rempli son devoir pendant l'année 1769. En foy de quoy.... »

Digitized by Google

J'ai indiqué (*Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort*) les écoles occupées par les filles de la charité ou sœurs grises : quatre à Marans, trois aux Sables d'Olonne, à Saint-Georges d'Oleron, six à Saint-Martin de Ré pour une fondation de dix lits en faveur des femmes malades et montrer à lire à la jeunesse (Lettres patentes d'août 1705) ; quatre à Marennes, quatre à La Tremblade (1693), trois à Royan (depuis 1695), trois à Soubise, six à Saintes (1700), deux à Saujon, trois à Surgères, quatre à Tonnay-Charente (1697). Il y a des sœurs de la Sagesse à 150 livres pour chacune, deux à Dolus (1756), à Saint-Denis d'Oleron, deux à La Jarrie, trois à Montandre, deux à Aytré, deux à Aigrefeuille (1754), deux à Saint-Xandre (1733), trois au Château, pour tenir un des deux hôpitaux celui des ouvriers et matelots, et l'école des « jeunes filles de la ville et des villages circonvoisins »; deux à La Flotte (1662-1725), « pour avoir soin des pauvres malades, et distribuer les charités qui leur sont faites, et instruire la jeunesse ». Il y a aussi des religieuses à Jonzac. Ars, d'après l'acte d'établissement du 15 décembre 1721, a trois sœurs de Montoire « pour instruire la jeunesse et soigner les malades », et Laleu deux aussi (1749) ; des ursulines à Saint-Jean d'Angély, des dames pieuses, six ou sept, sous le nom de sœurs de Sainte-Marthe, à Saint-Pierre d'Oleron (1).

Or la conclusion étonnante est celle-ci : « C'est à l'établissement des écoles claustrales, monacales, auxquelles il faut ajouter les écoles paroissiales, que se réduit tout ce que fit le moyen âge pour l'instruction du peuple ». La raison en est peut-être qu'après cela tout était à peu près fait ; avec ces écoles laïques et religieuses, obligatoires et gratuites, dans les maîtrises, dans les communes et les villages, le XIX^e^ siècle lui-même aurait-il pu faire davantage ?

---

(1) Voici, d'après les archives départementales, C. 160, la liste (13 mai 1712) des 25 sœurs de la charité établies en divers lieux de ce département pour l'instruction des enfants et soulagement des pauvres malades, et les sommes « 3,750 livres » qui leur sont allouées pour leur nourriture et entretien pendant l'année 1711, à raison de 150 livres chacune par an, sçavoir :

| | |
|---|---|
| A sœur Suzanne Blanchefeu et ses compagnes, établies en l'ile de Ré, à raison de 150 livres chacune par an et pour la dite année, cy. . . . . | 450 l. |
| A sœur Marie Larchevesque, establie à l'ile d'Oleron, et ses deux compagnes . . . . . | 450 l. |
| A sœur Nicole Mercier et ses deux compagnes, establies aux Sables-d'Olonne . . . . . | 450 l. |
| A sœur Jeanne Poirier, établie à Marans, et ses trois compagnes, pour la dite année, cy. . . . . | 600 l. |
| A sœur Marie Sauret et ses deux compagnes, establies à Soubize, pour la dite année, cy. . . . . | 450 l. |
| A sœur Anne Corneuf et ses trois compagnes. establies à Charente . . | 600 l. |
| A sœur Catherine Huot et ses deux compagnes, establies à Royan, pour la dite année, cy. . . . . | 450 l. |
| A sœur Jeanne Jolly et sa compagne, établies à Saujon . . . . . | 300 l. |
| Total. . . . . | 3,750 l. |

Digitized by Google

XII

Mais Luther paraît ; c'est lui qui « établit la nécessité d'une instruction publique ». La réforme « doit être considérée comme le berceau de l'enseignement primaire », et plus bas : « Le protestantisme est le créateur du mouvement en faveur de l'instruction du peuple ». C'est la phrase de M. Michel Bréal : « L'enseignement primaire, partout où il s'est établi avant notre siècle, est fils du protestantisme ». Et la preuve, c'est qu' « aux états généraux de décembre 1560, la noblesse *protestante* émit, entre autres vœux, qu'une contribution fût levée sur les bénéfices ecclésiastiques pour raisonnablement stipendier des pédagogues et gens lettrés de toutes villes et villages pour l'instruction de la pauvre jeunesse du plat pays, et soient tenus tous les pères et mères, à peine d'amende, à envoyer les dits enfants à l'école, et à ce faire soient contraints par les seigneurs et juges ordinaires ».

Vous avez bien lu : « la noblesse *protestante* ». Est-ce inadvertance ou parti pris ? C'est la noblesse, et non la noblesse « protestante », qui émit ce vœu, la noblesse, un des trois ordres ; à Orléans comme à Blois ou à Paris, les huguenots n'avaient pas de représentation particulière ; Coligny, Jean de Monluc, évêque de Valence, et Charles de Marillac, archevêque de Vienne, se chargeaient de parler pour eux. Et ce qu'il y avait à Orléans de singulier, c'est que, par suite de la candidature officielle, les Guises avaient fait échouer aux élections bon nombre de ceux qui n'étaient point leurs partisans. Mais l'épithète « protestante » prouvait la thèse ; on l'a mise dans le texte au mépris de la vérité. Voilà comment le protestantisme bénéficie d'un mérite que l'histoire attribue à la noblesse en général. Le tiers d'ailleurs avait déjà pris l'initiative. « Outre l'instruction des clercs, il demandait qu'une prébende fût affectée, dans chaque église cathédrale ou collégiale, à l'entretien d'un précepteur qui aurait pour charge d'instruire la jeunesse gratuitement et sans salaire, lequel serait élu par la commune voix des chanoines, des maires, des échevins et de quarante personnes des lieux circonvoisins, et qui serait révocable à volonté ». Dans les petites paroisses, d'après l'ordonnance, les curé devaient prendre l'entretien de l'instruction chrétienne. (Picot, *Histoire des états généraux*, II, 97).

A l'actif des protestants on nomme Nicolas Clinet, né en Saintonge, qui fut pendu en effigie pour avoir, tenant école, enseigné l'hérésie ; les veuves Gombaud et Brung, à Pons, jetées en prison pour avoir contrevenu à la défense (août 1678) de l'intendant de Guienne, Guillaume de Sève, d'avoir, à Pons, « plus d'un régent pour la jeunesse protestante de cette ville. » (Crottet, *Histoire des églises protestantes*) ; et Louis Gibert, pasteur du désert, qui, en 1755, établit au village de La Bizetterie, paroisse de Gemozac, une école protestante. (*Les frères Gibert*, p. 83). Il y a encore, d'après le registre des détenus protestants, mentionnés par M. T. : « Pierre Hilaire, de la paroisse de Son-

Digitized by Google

neville, âgé de 51 ans, détenu en prison, « parce qu'il tient école sans la permission de l'évêque ; son curé savait qu'il la tenait, depuis 1716 qu'il avait commencé ». Il déclare que « le curé l'a fait cesser, sur de faux rapports, des instructions qu'il donnait de la religion protestante. » (*Archives départementales*. C. 136).

Avant Calvin en France, avant Luther en Allemagne, il y avait des écoles: « On a cru longtemps, dit, avec preuves à l'appui, M. Siméon Luce (*Histoire de Bertrand Du Guesclin*, p. 15), que le moyen âge n'avait connu rien qui ressemblait à ce que nous appelons l'instruction primaire. C'est une grande erreur. Il est fait à chaque instant mention d'écoles rurales, dans les documents où l'on s'attendrait le moins à trouver des renseignements de ce genre, et l'on ne peut guère douter que, pendant les années même les plus agitées du XIV^e^ siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul ». Et, M. Léopold Delisle : « Des documents nombreux établissent surabondamment combien les écoles rurales étaient multipliées au XIII^e^ siècle et aux siècles suivants en Normandie. » Dès 1531, sous François I^er^, dans une enquête, maître Chauveau, à La Rochelle, constatait, avec un peu d'optimisme peut-être, que « de présent les enfants de 18 ans sont plus duits aux lettres, mesmement aux humaines que, le temps passé de 40 ans, ils n'étaient à 30 ans ». En 1535, un des ambassadeurs vénitiens, Marino Giustiniano, écrivait qu'en France il n'y avait personne, si pauvre qu'il soit, qui n'apprit à lire et à écrire. Michel Saviano écrit de même en 1561. M. Torlais, lui, dit : « On constate l'existence d'écoles primaires dans les anciennes provinces de Saintonge et d'Aunis, depuis une époque assez reculée. M. Delayant a trouvé, dans le livre des héritages et rentes dus à l'aumônerie de Saint-Berthomé de La Rochelle, dressé en 1384, que, dès 1352, « une rente de 20 sols » est due sur la maison qui est à cette époque à maistre Yvon Le » Prohet, maistre des écoles de Saint-Nicolas », et plus tard que « cette rente est due par maistre Thomas à la veuve de maistre » Yvon Le Prohet, maistre des escolles de Saint-Nicolas ». M. Jourdan conclut de là que, si le quartier pauvre de Saint-Nicolas avait une école, les autres quartiers de la ville devaient en posséder. Il y avait aussi, d'après M. Jourdan, des écoles dans la campagne, comme le prouvent deux actes de notaires « de MM. Bureau en 1510, et Lecourt en 1557, dans lesquels figurent comme témoins, M. Jacques Tourteau, teneur des escolles d'Angoulins; Rodolphe de Quileville, maître d'escolle de Bourgneuf ».

Il n'est donc pas juste d'attribuer à la réforme, non plus qu'aux jansénistes, quoique Port-Royal aussi, comme une foule de gens, de communautés ou de sectes, comme les fabriques ou les corps de ville, ait créé des petites écoles, cette part prépondérante dans les progrès de l'éducation qu'on refuse au clergé, à la noblesse, à la royauté ; l'enseignement existait longtemps avant qu'on eût appris à lire au moine Luther, et à Calvin,

Digitized by Google

chapelain de Noyon. « Voici les origines de l'enseignement du peuple, écrit-on : d'une part, le protestantisme, d'autre part, les jansénistes ; en troisième lieu, La Salle », que l'église vient de béatifier, et qui appartenait bien un peu au clergé comme chanoine de Reims.

Le protestantisme a créé des écoles, des académies et des facultés, dans un but de prosélytisme comme le catholicisme ; il a eu sa part dans la diffusion de l'instruction ; mais qu'il y eut plus encore contribué sans ces guerres d'un demi-siècle, qui en arrêtèrent les progrès ! « A la fin de la troisième de ces guerres des protestants, écrit M. Fayet, le *Gallia* mentionne plus de 150 abbayes de premier ordre détruites par les protestants ; dans la Beauce seulement, Coligny et ses troupes renversèrent plus de 300 églises. Dans le pays de Caux, nombre d'églises furent démolies, et pendant longtemps, le service divin fut interrompu ; que pouvait devenir « l'enseignement populaire qui était généralement aux mains des ecclésiastiques », ou des clercs placés sous la surveillance des curés et rétribués sur les revenus des fabriques ? Le concile d'Evreux, en 1576, s'écrie : « A peine » trouverait-on dans notre diocèse une paroisse un peu importante qui n'eut autrefois une maison pour y loger son école, » et une fondation pour l'entretenir » ; mais tout a disparu « non » pas seulement par la négligence de notre temps, mais par » les usurpations sacrilèges, des nobles, des ecclésiastiques, » des paroissiens eux-mêmes, au point que, de nos jours, on » trouve à peine une école dont le titulaire enseigne réellement » lui-même ». Les pères du concile de Bourges, en 1584, font entendre les mêmes lamentations : « Toute notre province a été » jusqu'à présent tellement ravagée par les dernières guerres, » que c'est à peine s'il reste quelques ressources pour la célébration de l'office divin et l'entretien des membres du clergé, » après la démolition des basiliques et la main mise des héré» tiques sur la plus grande partie du patrimoine de l'église. »

Henri IV, en juin 1590, accordant par lettres patentes une subvention de deux mille livres, était forcé de reconnaître que « l'ignorance prenait cours dans son royaume par la longueur des guerres civiles. »

Oui, « les guerres funestes de cent ans et de religion ont laissé une lacune dans l'enseignement primaire », et ont ruiné écoles et maîtres. Dans le diocèse de Saintes, les abbayes de Fontdouce, La Tenaille, Chastres, Tonnay-Charente, Masdion, La Frenade, Baigne, Vaux, Saint-Liguaire, les prieurés de Cormeille et de Trizay, et bien d'autres, croulèrent et ne se relevèrent plus. Ne vantons pas trop haut les mérites du protestantisme.

XIII

Cette préoccupation est telle qu'on est presque convaincu que la révocation de l'édit de Nantes (1685), en supprimant quelques écoles protestantes, a tout à coup arrêté l'instruction, *stetit*

Digitized by Google

*sol in medio cœli*. Avant le calvinisme, les ténèbres ; après, l'obscurité. Or, le rapporteur lui-même, qui est persuadé de cette vérité, constate, d'après le second mémoire, que « aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les écoles étaient surtout établies dans les paroisses où dominait le protestantisme », ce qui prouve évidemment que la guerre à l'hérésie ne ruinait pas les écoles des campagnes, puisque, pour l'anéantir, le roi en créait jusque dans des bourgades, à Bourcefranc, au Chapus, qui sont de la commune de Marennes, à Talmont, qui a aujourd'hui 253 habitants, à Beaugeay, qui en a 243, à Saint-Froult, etc.

Cependant on écrit : « Après la révocation de l'édit de Nantes, nous ne trouvons aucune trace d'établissement d'instruction primaire, » avec cette restriction très sage, fort sensée du reste : « Il est douteux que la jeunesse soit restée sans maître jusqu'à l'épiscopat de l'évêque de Champflour (1702-1724) ; » pourtant ce n'est pas bien sûr. M. Audiat dit bien : Il y avait beaucoup plus d'écoles qu'on ne le croit, en certains lieux, notamment à La Rochelle en 1689 : un état officiel montre au VII^e^ siècle 32 écoles laïques. » Mais on n'a pas « eu la bonne fortune de mettre la main sur un si précieux document, ni même d'en constater l'existence » ; donc...

Eh bien ! la révocation (1685) de l'édit de Nantes, déplorable d'ailleurs, avait porté un coup si mortel à l'instruction dans la ville huguenote de La Rochelle que, quatre ans après (1689), le nombre des écoles était... devinez, je vous le donne en cent — ou plutôt, voilez-vous la face, vous qui croyez que c'est 1789 ou la convention qui a prononcé : *fiat lux*, — il y avait à La Rochelle, en 1689, 61 ans après le terrible siège de 1628, qui avait réduit à cinq mille 500, une population de vingt-huit mille habitants, quatre ans après la révocation de l'édit, qui fit, dit-on, émigrer en masse trois mille dissidents à l'étranger, dans une ville qui ne devait pas compter plus de seize à dix-sept mille âmes (Saugrain lui en donne 13.500 en 1726), il y avait 37 écoles laïques.

Voici d'abord Saint-Jean. Saint-Jean a une école de filles : « les dames Auzineau, près le jeu de paume des Carmes, ont 40 écolières et point de nouvelles converties. Elles sont trois sœurs demeurant ensemble ; elles font très bien leur devoir ; » et deux écoles de garçons : « Jean Lartigue, rue de l'Escale, a 40 écoliers, parmi lesquels sont nouveaux convertis les deux Javeleaux et les deux Renaud. Il nous a déclaré qu'il était demandé en plusieurs maisons pour aller enseigner et qu'il ne l'a pas voulu faire depuis la défense qui luy en a été faite. » Quel était le motif de cet ordre ? Craignait-on que ses allées et venues nuisissent à son école ? ou plutôt ne voulait-on pas aussi contraindre les enfants à suivre les classes ? « Pierre Douin, derrière les Carmes, a 16 écoliers », dont 3 sont nouveaux convertis. Total, 40 filles et 56 garçons.

Saint-Nicolas a deux écoles de filles et deux de garçons : « Le sieur Hua, rue Saint-Nicolas, a soixante écoliers », dont 8 nou-

Digitized by Google

veaux convertis. Les écoliers sont très bien instruits dans cette école. » René Pajaud, rue Saint-Nicolas, a 50 écoliers, « dont 9 nouveaux convertis. Ledit Pajaud nous a déclaré qu'il va enseigner des filles en quelques maisons particulières.» On voit que la défense des leçons hors de l'école n'était pas générale. « La sœur de Hua, même rue Saint-Nicolas, tient école dans une maison assez éloignée de celle de son frère ; elle a environ 20 filles; point de nouvelles converties ; c'est une bonne maîtresse. » Il y a donc trois écoles dans la même rue. Mais on tient à ce que les écoles des différents sexes soient distinctes ; nous le verrons encore. Enfin « la veuve Legros, pauvre femme, rue de Paradis, a environ 20 jeunes petites filles. »

La pièce serait fastidieuse à reproduire en entier; je la résume dans ces chiffres, ennuyeux peut-être, mais éloquents.

Il y a à La Rochelle, en 1689, 37 écoles laïques, sans compter les écoles congréganistes. 17 écoles sont pour les filles, 20 pour les garçons ; chaque école a son maître ou sa maîtresse, sauf une école plus nombreuse où il y a deux maîtres associés; c'est un personnel de 38 maîtres. La population scolaire est de 40 filles et 56 garçons pour Saint-Jean ; 40 filles, 110 garçons pour Saint-Nicolas ; 43 filles et 87 garçons à Saint-Sauveur ; 109 filles et 133 garçons à Saint-Barthélemy, et à Notre-Dame, 159 filles et 251 garçons, plus 17 garçons disséminés dans plusieurs écoles de filles. Il y a de nouvelles converties 20 et 79 nouveaux convertis, très inégalement répartis dans les diverses écoles ; en tout 381 filles et 661 garçons, soit 1.042 enfants recevant l'instruction primaire, parmi lesquels une soixantaine, les éléments de latin. Ne sont pas compris, dans ces chiffres, les enfants des congréganistes. Nous savons qu'en 1638, Jacques Raoul de La Guibourgère avait appelé à La Rochelle, les sœurs de Saint-Joseph de Bordeaux (*Archives de Saintonge*, I, 330), qui, en 1672, étaient au nombre de dix, et les ursulines en 1631. Il y avait certainement dans ces deux écoles, qui étaient gratuites, un grand nombre de filles.

On pourra bien discuter, ergoter même sur la moralité des maîtres, sur la valeur des maîtresses, sur les méthodes et les logements, sur ceci et sur cela. Sans doute, les classes n'étaient pas somptueuses, et ne réunissaient pas des centaines d'élèves dans un local vaste et confortable ; mais disséminées dans chaque rue, elles étaient à la portée, même à la porte, de chaque enfant. Il faudra pourtant reconnaître qu'une ville de 12 à 15 mille âmes, qui possède plus de 39 écoles, n'est pas livrée à l'ignorance radicale, à l'abrutissement absolu ; que le clergé, qui les établissait ou les encourageait, les dirigeait et les inspectait, ne se désintéressait pas complètement de l'éducation du peuple ; que le protestantisme n'avait pas tout fait avec les jansénistes, et un peu Jean-Baptiste La Salle ; que...

Jourdan disait déjà en 1868 : « On me paraît avoir singulièrement exagéré l'ignorance des anciens temps... Je n'ai point re-

Digitized by Google

marqué, quant à moi, dans les actes si nombreux de notaires qui me sont passés sous les yeux, que, depuis l'époque où François Ier obligea les officiers publics à faire signer leurs actes par les parties contractantes, le nombre des signataires fût sensiblement moindre que de nos jours ». Delayant constatait en 1352 un maître des écoles de la paroisse Saint-Nicolas, et il ajoutait fort sensément : « L'expression maitre des écoles de Saint-Nicolas établit qu'il y avait, sinon autant d'écoles que de paroisses, au moins plusieurs écoles laïques à La Rochelle au XIVe siècle, et selon toute probabilité, bien auparavant ». Il ajoutait : « Au XIVe siècle, nous en avons la preuve, La Rochelle avait plus d'écoles qu'au commencement du XIXe ; chaque paroisse avait la sienne ». Tout confirme cette conclusion et celle de M. Torlais : « L'enseignement primaire existait dans l'Aunis et la Saintonge avant la révolution de 1789, et était reçue par une assez bonne partie de la jeunesse ».

## XIV

Faut-il continuer ? Relever des erreurs de détails assez nombreuses, ou des appréciations que les faits cités démentent, est-ce utile ? Que nous aurions à dire, par exemple, de l'éducation des filles ! « L'ancien régime, a-t-on écrit, qui négligea tant l'instruction des garçons, négligea davantage encore celle des filles. » C'est vrai ; on attachait alors beaucoup moins d'importance à l'instruction de la femme, surtout à son orthographe, particulièrement dans les campagnes. Cependant il y avait aussi des femmes instruites, même fort instruites. Anne de Parthenay, épouse d'Antoine de Pons, était dite « la plus docte de France, même de la chrestienté, aux langues grecques et latines et autres sciences humaines. » Anne de Rohan, fille de René de Rohan-Soubise, connaissait l'hébreu ; on a publié ses poésies. Sa mère, Catherine de Parthenay, nièce d'Anne de Pons, fit en 1574 représenter à La Rochelle une tragédie d'*Holopherne*. Dans une famille voisine, les Rochechouart de Tonnay-Charente, l'esprit dit des Mortemart était célèbre ; trois sœurs dont une, la première au moins, avait été élevée à l'abbaye de Saintes, mademoiselle de Tonnay-Charente, qui fut la fameuse Montespan, la charmante marquise de Thianges, et l'abbesse de Fontevrault, qui, aussi aimable que savante et pieuse, traduisait le *Banquet* de Platon, pendant que le futur réformateur de La Trappe, l'abbé de Rancé, à treize ans, traduisait Anacréon.... Et la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, madame de Maintenon ?

Pour prouver cette répugnance à instruire les filles, on cite cette maîtresse d'école de la Haute-Marne qui « se défendait d'enseigner à écrire à ses élèves, de peur qu'elles n'employassent leur savoir à écrire à leurs amants. » Le mot, reproduit sans aucune réserve par M. de Richemond, est assez joli ; il me remet en mémoire ce billet (6 janvier 1680) de Jeanne Guinot de La Gombaudière à son cousin Charles Guinot de La Chapelle,

Digitized by Google

publié par le *Bulletin de la société des Archives*, t. I, p. 53 : « Je Janne Guinot promais à monsieur de La Chapelle, mon couzain, de luy garder une fidélité inviollable pandan son absance à larme (l'armée), et promais de l'espouser à son retour pour des enclinaison toute particulière que je me san pour luy, qui duront ottand que jorès eun momand de vie. Se sera luy qui sera toujous l'obegait de mais tendresse. Il iy a bien des chose de plus forte.... Ses les assurance que lui donne une couzine qui ne se dit plus à elle, mais anteirmant à luy. Siné de mon sang, Gombodière. »

Mais, ce mot est-il bien authentique? Il est cité par l'auteur d'une notice sur la commune de Doulaincourt, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Wassy, Legros, instituteur (1829-1873), qui le tenait d'anciennes élèves, et qui ajoute, « si cela est vrai. » Mais ce n'était qu'une boutade. Ce qui est vrai, comme nous le fait remarquer M. Fayet, c'est que M^lle^ Madeleine Adam, qui dirigea l'école de filles de Doulaincourt de 1764 à 1794, enseigna l'écriture ; de 1751 à 1775, le nombre des épouses qui signent leur acte de mariage est de 25 sur 115, près de 22 pour 100 ; en 1776-1800, il est de 55 sur 127, soit 43 pour 100, le double. Donc M^lle^ Adam, malgré la peur des amants, avait fait faire des progrès à ses élèves. Du reste, dès la fin du XVII^e^ siècle, le diocèse de Chalon possédait déjà non seulement des écoles de filles, mais encore une communauté (les dames régentes), destinée à former des maîtresses. L'évêque de Chalon publia, le 10 avril 1685, un règlement en 84 articles pour les maîtresses d'école, et un autre en 8 articles pour la communauté qui les forme. La maîtresse de Doulaincourt n'était pas la seule qui existait dans le diocèse. »

M. de Richemond a ajouté : « Les rares écoles de filles étaient toutes tenues par des congréganistes. » M. T. dit au contraire : « Les maîtres et les maîtresses d'école, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, étaient laïques dans l'Aunis et la Saintonge ; on ne rencontre guère des congréganistes donnant l'instruction, en dehors de quelques curés qui enseignaient l'*a b c*. » En effet, à Milly, diocèse de La Rochelle en 1701, est une maîtresse payée par la fabrique ; à Sainte-Soule (1700), une maîtresse et deux maîtres, dont l'un est gagé et l'autre à la rétribution scolaire ; en 1732, à Mauzé, Antoinette de Prée avec 150 livres du roi ; en 1682, deux sœurs ; en 1785, Gaudineau, veuve Pilot ; en 1789, Marie-Suzanne Quimbail. Nommons encore à Saint-Jean d'Angély, M^lle^ Bourgeois de Coybo (1753) qui dirige avec trois aides l'école des filles ; elle avait enseigné à Cherbonnières chez le curé, son frère ; à Ciré (1698), maître et maîtresse ; à Saint-Laurent de La Prée, en 1688, une fille ; à Saint-Jouin-sous-Mauléon (1702), « la nommée Marchand » ; à Courçon, en 1694, deux filles ; à La Flotte, deux maîtresses en 1697 ; en 1786, à Marsilly, M^lle^ Monbail et M^lle^ Elisabeth Vaché ; à Nieul-sur-Mer, en 1679, deux maîtresses ; à Gemozac, Marie Loiris, en 1784 ; à Chassenon (Vendée), diocèse de La Ro-

Digitized by Google

chelle, Thérèse Brangé ; à Saint-Aubin de Baubigné, 4 filles font la classe ; à Foussay, à Vouvant, une, etc.

Quand dans une paroisse on constate la présence d'un instituteur à une date précise, dans une ville jusqu'à trois dans un faubourg et plus de trente dans les murs, il est très légitime d'inférer qu'il y en avait les années précédentes, surtout les années suivantes. Une fois qu'on a goûté au fruit de la science, on ne s'en passe plus ; une école créée est une école assurée. Par hasard, on rencontre à Meschers un maître d'école en 1555 (*Archives*, VIII, 235). Croyez-vous qu'il a été le seul jusqu'à la loi de 1833. Ah ! si les archives de l'évêché de Saintes n'avaient pas été brûlées !

*
* *

Terminons là ces réflexions qui seront peut-être désagréables à quelques uns — elles auraient pu l'être davantage — et ces notes déjà extraites d'un ouvrage plus volumineux, en remerciant les jeunes auteurs de la contribution qu'ils ont apportée à l'histoire de l'enseignement dans nos provinces d'Aunis et Saintonge. La conclusion de leurs mémoires et de nos remarques est, bon gré mal gré, celle-ci, nous croyons l'avoir prouvé :

Il y avait, avant 1789, en Saintonge-Aunis, comme dans toutes les autres provinces de France, des écoles et beaucoup d'écoles, tenues surtout pour les garçons par des laïques, fondées, entretenues par le clergé, le roi, la noblesse, la bourgeoisie, les particuliers et les communautés, fabriques ou corps de ville. Le maître, logé comme les artisans ou les paysans, rétribué comme un curé de campagne, respecté malgré sa modeste science, enseignait la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme, tout ce qui était alors reconnu nécessaire par les parents, pendant que, dans une foule de petites localités, des écoles un peu supérieures, sous le nom de collèges, répondaient à un désir de s'instruire davantage. Cette instruction, obligatoire par moments, était donnée gratuitement et à tous les degrés par les ordres religieux, collèges ou séminaires, écoles et monastères ; elle était en outre gratuite dans les écoles payantes pour tous ceux qui ne pouvaient payer.

C'est assez pour aujourd'hui.

Louis AUDIAT.

---

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

L'ARMORIAL FRANÇAIS de mai contient *Le sang royal de France*, où l'on lit, n° 293 : « Comte Duchatel. Normandie. Armes : *Coupé au 1er d'azur, au château de deux tours ouvertes et girouettées, reliées par un avant-mur crénelé, le tout d'or, maçonné de sable ; au 2, fascé d'or et de gueules de six pièces.* Devises : Ex

Digitized by Google

URBE EJECIT HOSTEM. FIDES, HONOR, PATRIA. Le comte Tanneguy-Duchatel épousa, en 1874, Marie d'Harcourt-Beuvron, née en 1854, descendant de Henri Ier, roi de France. »

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE, 1889, contient de notre confrère M. Paul de Fleury, *Les anciens orgues de la cathédrale d'Angoulême*, où l'on lit cette délibération du chapitre d'Angoulême, 26 mai 1636, p. 220 : « Le chapitre ayant esté adverti qu'il y avoit un jeu d'orgues à Xainctes qui pouvoit s'accomoder, a prié et député MM. de La Place et le théologal, chanoines de l'église de céans, de l'aller voir et visiter en la compagnie de Febvre, facteur d'icelles, comme y ayant part avec Bernard Rivière, demeurant à présent à Xainctes, lesquels ils inviteront à venir conclure le marché desdits orgues au plustost que faire se pourra, et du tout en faire leur rapport au chapitre. » Cet orgue ne fut pas acheté : car le chapitre en commanda un qui fut acheté en juillet 1658 : le 12 juillet, on lit, p. 224, dans les délibérations : « M. Ledot, prestre et maistre de psallette de Xaintes, et le père Davignon, [religieux des frères mineurs d'Angoulême], organiste, ont rapporté au chapitre qu'ils ont veu et visité l'orgue faict par Léonard Lefebvre, maistre facteur d'orgues, et qu'il est en bon et deub estat, conformément au contract passé entre ledict chapitre et ledict Febvre, si ce n'est qu'il y a quelques tuiaux qui ne sont pas d'accord et en bon estat, suivant le mémoire qu'ils en ont donné au chapitre. Sur quoy ledict orgue a esté agréé et accepté par mesdits sieurs du chapitre, à la charge que ledict Lefebvre mettra ordre aux deffauts qui s'y rencontrent, suivant ledict mémoire d'eux signé, qui sera attaché au contract. » Par la même délibération, le chapitre ordonna qu'il serait payé 33 livres au sieur Ledot, et 20 livres au P. Davignon, pour avoir fait la visite de l'orgue. On voit aussi que, le 4 mai 1786, J.-B. Gravier, chanoine semi-prébendé et organiste de l'église cathédrale de Saintes, fut appelé à Angoulême pour visiter l'orgue de la cathédrale.

A lire aussi les articles suivants : *Le château et la châtellenie de Barbezieux en 1496*, par M. Lièvre; *Le chevalier de Lenchères, maréchal des camps et armées du roi, 1731-1780*, par M. l'abbé Paul Legrand, curé de Bouteville; *Inventaire des meubles et effets existant dans le château de Jarnac en 1668*, publié par M. Charles Biais.

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU PÉRIGORD, août 1890, contient de M. le marquis de Bourdeille, page 296 : *Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantôme*, l'auteur des *Grands capitaines*, qui eut, encore enfant, les prieurés de Royan et de Saint-Vivien de Saintes.

—



Digitized by Google

La Charente-Inférieure des 10, 17, 20 et 24 septembre publie d' « un fonctionnaire en retraite » : *Aumôneries, hôpitaux et hospices de La Rochelle*, savoir : Sainte-Marie de Bethléem (XI^e siècle) ; Saint-Jean Dehors (1226) ; Saint-Jean de Jérusalem (XII^e siècle) ; Saint-Jacques du Pérot (1348) ; Saint-Lazare (XIII^e siècle) ; Aufrédi (1203) ; hospitalière (1633) ; Saint-Louis (1667) ; aliénés de Lafont (1824).

—

La Cigalo d'or, *journau dou Gai-Sabé*, organe des félibres du Languedoc et d'Aquitaine, publie dans son numéro de « dimècre, 1^e d'outobre », sous la signature de M. Albert Arnavielle, un des grands maintenours « de Lengado e d'Aquitani », l'article, *Un felibre saintoungés*, à propos du *Compyman au presidan de la repubyque* de notre confrère, M. Marcel Pellisson : « Lou santoungès apartèn pas à la lengo d'O, soulamen la ribejo talamen que i'a parés d'estraourdinàri que l'envejo i'ague pres, el també, de faire de Felibrige. Oubliden pas, noun plus, qu'un eminent Santoungés, noste regreta ami Anatòli Boucherie, proufessou de lengos romanos à l'universita de Mount-Peliéroé, un felibre das mai afeciounats.

L'autou de *Mon compyman au presidan de la repubyque*, que rescond souto lou séudounime de Piare Marcut lou noum d'un fin pouèto e d'un savent filoulogue, moussu Marcèl Pellisson, n'es pas à soun cop d'ensaje. A deja publica en 1886, encó de Ghio, au Palais Reiau, à Paris, un bèu voulume de pouësios en santoungès e precedados d'un estùdie interessant sus aquel parla.

Ajoutons : « Oubliden pas, noun plus », que les félibres ont choisi pour patronne sainte Eustelle, la vierge-martyre de Saintes.

—

Le conseiller Pierre de Lancre, par M. A. Communay. Agen, impr. V^e Lamy, 1890, in-8°, 66 pages.

Notice pleine de recherches sur ce magistrat démonographe, « auteur de nombreux ouvrages aussi singuliers par leur style que par le sujet traité ». Pierre de Rosteguy, dit de Lancre, né à Bordeaux en 1553, mort en 1631, avait une sœur, Catherine, mariée à Florimond de Raymond, l'auteur de la *Naissance, progrez et décadence de l'hérésie* (1605), qui, veuf, épousa Suzanne de Marin, laquelle, par testament de 1603, légua la seigneurie des Cheminées en Saintonge à Marie-Diane de Marin, sa nièce, femme du fils aîné de son mari. De sa première femme, Florimond eut quatre enfants : François, conseiller au parlement de Bordeaux ; Charles, Suzanne et Antoinette. Charles de Raymond, abbé de La Frenade, prieur de Merpins — non *Mourpains* — conseiller aumônier du roi et protonotaire du Saint-Siège, traduisit en latin le livre de son père sur la papesse Jeanne ; il mourut à Bordeaux, en janvier 1650. François, mort en 1627, laissa de Marie-Diane de Marin une nombreuse prospérité, dont il faut citer : Florimond de Raymond, conseiller au parlement de Bordeaux,

Digitized by Google

et Jean-Léon, qui adopta le nom de de Lancre; il signait « Lan cre de Raëmond ». Clerc tonsuré en 1638, il succéda, en 1650, à son oncle, abbé de La Frenade, et testa le 18 juillet 1672. Cette branche des Raymond de Lancre s'éteignit, vers 1780, en la personne de Jean-Baptiste de Raymond, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi à Rochefort.

—

La curiosité universelle, journal hebdomadaire, du 18 août, contient: *La guillotine et les portraits de son inventeur*, Joseph-Ignace Guillotin, né à Saintes. « Bien que son nom ait été fort répandu, il ne fut pas très souvent représenté, comme on le pourrait croire ; à peine réunirait-on dix portraits différents du docteur Guillotin. « C'est d'abord celui gravé par Voyez junior d'après Moreau, pour la suite publiée par Déjabin, puis un, de format in-octavo, faisant partie de la collection Bonneville. G.-M. Moreau le dessina encore en 1785 ; son œuvre fut gravée par B. Le Prévos. Une gravure contemporaine le représente aussi en buste dans un petit médaillon ovale, sans aucun nom d'artiste. Elle fut exécutée au pointillé. Une autre, presque analogue, fut gravée par un anonyme à la manière noire. Peu connu est le portrait, aussi de dimension in-8°, qui fut gravé par Piétro Zancon, d'après le dessin de Moreau déjà cité. Il ne figure pas du reste dans les recueils du cabinet des estampes de Paris. Guillotin y est vu en buste, portant perruque, souriant, avec un jabot à dentelles. Cette pièce fut gravée au pointillé, en bistre, et porte par erreur, les initiales J.-V., comme prénom ».

—

Ere nouvelle des 19 janvier, 20 février, 2 mars, 24 avril, 11 et 29 mai. *Le couvent des cordeliers de Cognac.* On y voit que les cordeliers tenaient une classe d'humanité, due à l'initiative d'un bourgeois de la ville, Guimbert, qui avait donné pour sa fondation une rente de 200 livres, cela indépendamment du collège. L'auteur cite quelques fondateurs, notamment le gouverneur de Cognac, Alexis de Saint-Maure (18 avril 1665). — Des 27 février et 13 mars : *Statuts de la corporation des serruriers* (12 octobre 1650) ; 24 avril et 8 mai, *des épiciers* ; du 17 juillet, *Libraires et imprimeurs.* — Du 14 septembre : *Journal des vieilles choses*, où est le tableau du prix moyen de l'hectolitre du blé en France après 1202 (Philippe II), 3 fr. 80, jusqu'en 1854 (Napoléon III), 28 fr. 80.

—

La grande encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, par une société de savants et de gens de lettre, publie dans sa 239e livraison (prix, 1 franc), l'article *Charente-Inférieure*, qui n'occupe pas moins de quinze colonnes en petits caractères. On y trouve : situation, limites, superficie, relief du sol, géologie (terrains secondaires, terrains quaternaires, terrains actuels) ; régime des eaux ; côtes, climat,

Digitized by Google

flore et faunes naturelles ; divisions administratives, judiciaires, financières, ecclésiastiques et militaires ; démographie ; état économique (agriculture et élevage, industrie, commerce et circulation, finances) ; état intellectuel, état moral. C'est un mémoire complet et très substantiel sur le département ; il est de notre confrère, M. Louis Delavaud. Un seul article, ce n'est pas la faute de l'auteur, a été sacrifié, l'histoire ; il ne contient qu'un paragraphe, *Histoire depuis 1789* (23 lignes!), et ne parle guère que des quatre sergents de La Rochelle, qui n'étaient point de La Rochelle.

—

Le Journal de La Pallice a commencé, le 30 août (n° 5), la publication des notes sur *La Rochelle* dont la *Charente-Inférieure* a donné la première partie du 1er juin 1887 au 7 mars 1888. Nous y remarquons le prieuré de Sermaise, ordre de Grammont, 6 septembre (n° 6) ; le Châtelet (n° 8) ; 20 septembre (9, 10), la monnaie ; l'auteur ne paraît pas avoir connu les pièces publiées dans le tome VIII des *Archives* ; 11 octobre, la tour à l'Anglais (1200) ; 18 et 25, hôpital Aufrédy (1203), etc.

—

Louis Foucauld de Saint-Germain-Beaupré, comte du Dognon, vice-amiral et maréchal de France (1616-1659), par Georges Berthomier. Montluçon, imp. A. Herbin, 1890, in-8, 63 pages.

« S'il est un personnage oublié jusqu'à ce jour par les historiens et les biographes des hommes illustres de la Marche, c'est bien le maréchal Foucauld, comte du Dognon. M. l'abbé Ratier lui consacre un court chapitre de son histoire du château de Saint-Germain-Beaupré ; et cependant Louis Foucauld, amiral et maréchal de France, méritait, à ce double titre, d'appeler davantage l'attention sur sa mémoire. » Voilà pourquoi M. Georges Berthomier a écrit sa brochure. Le personnage pourtant, s'il est inconnu des biographes de la Marche, ne laisse pas d'avoir sa célébrité en Saintonge ; et son rôle important, mais peu loyal, pendant la fronde, lui a valu une page dans notre histoire locale. Son biographe le suit de près dans les divers événements qui marquèrent sa carrière, surtout son gouvernement de Brouage ; à vrai dire, c'est le seul point qui est traité avec quelques détails, et à l'aide des mémoires du temps, de la *Gazette* et du *Journal* de notre Samuel Robert ; c'est aussi le point culminant de son existence. Né vers 1616 de Gabriel Foucauld, marquis de Saint-Germain-Beaupré, canton de La Souterraine (Creuse), et de Jeanne Poussard du Vigean, Louis Foucauld s'appela comte du Dognon, nom d'un domaine du château de Saint-Germain-Beaupré ; il figure dans un ballet à la cour en 1632, et grâce à Richelieu, il fut vite fait vice-amiral de France ; il servit en cette qualité au combat naval de Cadix en 1640, et fit ensuite les campagnes d'Espagne et d'Italie. Pendant les guerres civiles il se montra d'abord dévoué au roi, puis passa du côté de Condé, en somme cherchant surtout à

Digitized by Google

être indépendant dans la place forte de Brouage, capitale de son gouvernement. On sait comment l'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre, négocia heureusement la reddition de la place forte, moyennant 530,000 livres et le bâton de maréchal, « bâton, disait Anne d'Autriche, qu'on aurait dû lui donner sur les oreilles. » *La Fronde en Saintonge*, p. 10.

Foucauld du Dognon mourut le 18 octobre 1659, à 43 ans, sans alliance, dit Saint-Simon; ce qui est une erreur : « Le dernier acte du Dognon, en quittant Brouage, fut d'épouser Marie Fourré de Dampierre, fille de Charles Fourré, seigneur de Dampierre, et de Marie de Lande. Les nouveaux époux avaient passablement anticipé sur le sacrement,» ajoute M. Berthomier, qui s'appuie sur cette phrase de Lenet (lettre au prince de Condé, 24 août 1653) : « Du Dognon espousa en fortune de Brouage mademoiselle de Dampierre, dont il a plusieurs enfants. » Il avait failli épouser la duchesse de Chatillon, puis la nièce de Mazarin, Anne Martinozzi. Il avait 37 ans; Marie Fourré, 23. Nous lui connaissions une fille Constance Foucauld de Saint-Germain, qui se maria, le 1er septembre 1670, à Isaac-Renaud de Pons, marquis de La Caze, et lui apporta le château de Dampierre. (Voir *Dampierre-sur-Boutonne, église et château*, page 23). Il eut aussi trois fils morts en bas âge et une autre fille, Louise-Marie, épouse de Michel de Castelnau, marquis de Castelnau. Pourquoi M. Berthomier n'a-t-il pas publié sur son personnage quelque pièce inédite, quelque document ignoré?

—

La Revue des provinces de l'Ouest, du 1er septembre, publie: 1° *Chant de route des soldats de Saintonge*, 1792-1815 :

Quinze ans, pas davantage,
Et Rose en un moment
A perdu, quel dommage !
Son ami, son amant.

Rose promet d'attendre
Jusqu'au prochain lilas,
Jusqu'à la saison tendre.
L'ingrat ne revient pas.....

Couplets d'une facture toute moderne et qui ne sont pas plus saintongeois que « chant de route »; 2° épithalame (1825) :

Bonsoir à la belle épousée
Et bonsoir au cousin François !
Bonsoir à la noce, grisée
D'amour et de vin saintongeois.....

C'est simplement mis en français et arrangés les couplets en patois saintongeois, chantés par Jean Vanderquand, curé de Gemozac, au mariage de François Bourignon, l'antiquaire, et insérés dans le *Journal patriotique et littéraire de Saintes*, du 10 février 1792 :

Digitized by Google

O dein bon ser, bell' mariée ;
Ye, bon ser, nout' cousin François,
J' seus v'nu cheuz vous passer la s'rée
Pre vere de jolis minois.

Jarniqué ! belle demoiselle,
Ne minprisez pas in pésan ;
Dam', j'ons le tchieur ben pus fidèle
Et de la viguieur à l'avenant....

La note de la *Revue* porte : « Les fragments patois de ces chansons ont été recueillis et communiqués par la famille Baron, de Saujon. » Il eut mieux valu donner le texte pur : dans les chansons populaires ce qu'on recherche, c'est l'expression, la naiveté, qui disparaissent sous une traduction; et ici en comparant, on verra que le traducteur a singulièrement traduit. En effet :

Je suis venu chez vous passer la soirée
Pour voir de fort jolis minois

n'est pas tout à fait l'équivalant de :

Bonsoir à la noce, grisée
D'amour et de vin saintongeois.

La date (1825) n'est pas plus exacte.

—

Revue poitevine de septembre, contient de M. Noguès : *Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis* (suite); de M. Berthelé ; *Quelques textes campanaires saintongeais et aunisiens*, c'est-à-dire : inscription des trois cloches de Marans: 1° 1756, où fut parrain François d'Aligre, comte de Marans, président à mortier au parlement de Paris, et marraine, Françoise Tallon, son épouse ; Jean-Baptiste Poullin, curé ; Jean-Baptiste Alabrée, fondeur. 2°, 1808, parrain Pierre-Louis-Rollant Lejeune, maire ; marraine, Marie-Madeleine Veyret, son épouse ; Charles Gilbert, curé ; Voruz jeune, fondeur à Nantes. 3°, 1822, parrain René-Pierre Poissonnet, curé de Marans; marraine, Marie-Julie Bourdeau, épouse de Jean-Baptiste-François-Godefroy-Casimir de La Coste ; — de l'église de La Ronde, (1778), parrain, Pierre-Clément Texier;marraine, Marie-Anne Boudeau, son épouse ; Louis Denischau, curé de Taugon La Ronde ; F. Lavozelle, fondeur à La Rochelle; — de l'église de Deuil (1785), parrain Corbineau, procureur fiscal de la châtellenie; marraine, Marguerite Benoist, épouse d'André Marchand, syndic de la paroisse; Etienne Arrivé, curé; Lavouzelle, fondeur; — des trois cloches de Notre-Dame de Rochefort : 1° la grosse : par louisons tovlovse anno 1844 lauda jerusalem dominum lauda deum tuum sion marie-claire a notre-dame de rochefort. 2° la moyenne : rochefort, l'an 13 ; 3° la petite : port de lorient le vaisseau le regulus, l'an 13; —de Saint-Pierre d'Oleron (1821), refondue en mai 1859 : donnée a l'église de saint-pierre par le curé ancien grand vicaire du diocèse et présentée pour la bénédiction par m. d. q. j. m. de maccarthi et dem. a. hi-

Digitized by Google

VIÈRE. FONDUE A ROCHEFORT, PAR PAGET, 1821 ; ce qui signifie probablement : « M. Denis-Charles-Marie Mac-Carthy, chevau-léger de la garde du roi, fils de Denys de Mac-Carthy et de Renée Robert, et demoiselle A. Rivière », sans doute parente du curé et du médecin Rivière ; enfin note de la refonte (1467 et 1478), de la cloche de l'hôtel de ville de La Rochelle, et procès-verbal de la bénédiction de celle de Notre-Dame de La Rochelle, 1750 et 1778 ; — du 15 octobre : *Mœurs populaires* (suite) ; *Fondation d'une école rurale en Poitou.*

—

SOCIÉTÉ DE BORDA. BULLETIN TRIMESTRIEL (avril-juin) contient *Les remparts de Dax et son vieux château fort* : « Toutes les villes de la Gaule s'entourèrent alors (IVe siècle) de fortes murailles d'une étendue considérable ; et Dax suivit l'exemple des autres cités. A Dax, comme partout, des murs furent construits avec la plus grande activité, et on employa tous les matériaux que l'on avait sous la main ; on s'empara des pierres, des colonnes, des marbres provenant des temples païens, délaissés par suite de la conversion des Tarbelles au christianisme ; les monuments du paganisme, les tombeaux, les ex-voto, les statues, les œuvres d'art, proscrits par la religion nouvelle, furent jetés pêle-mêle dans le blocage des murailles, et c'est grâce à cela que chez nous, comme à Bordeaux, comme à Périgueux, comme dans toutes les autres villes de la Gaule, la démolition des remparts a rendu les monuments que l'on avait voulu détruire et que l'on avait, au contraire, conservés de cette façon, souvent mutilés il est vrai, pour satisfaire la curiosité des archéogues modernes. » Comparez ce qui a été dit ici, *Bulletin*, IX, 19, *La date des murs gallo-romains de Saintes.*

## QUESTIONS ET RÉPONSES

—

### I. — QUESTIONS

N° 459. — Un Claude Mollet, directeur des jardins royaux sous Henry IV et Louis XIII, mourut à Paris vers 1612. On désirerait savoir d'où il était originaire, quels étaient ses ascendants et ses descendants, et s'il se rattachait à la famille Mollet de Saintonge. L.

—

N° 460. — Qui est-ce qu'une demoiselle Mégret, demeurant à Saintes en 1753, légataire de madame de Beaucousin, veuve de Nicolas Mégret, baron d'Etigny, seigneur de Sévilly, etc., grand audiencier de France ? Y avait-il d'autres Mégret à Saintes ?

A. DE D.

—

Digitized by Google

N° 461. — Le maréchal duc de Lorges écrivait de Paris, le 19 février 1773, à un destinataire, dont malheureusement nous n'avons pas le nom, cette lettre : « Vous avés bien voulu, monsieur, faire conduire au dépôt de l'isle de Ré le fils cadet de M. de Ballay, conseiller maître honoraire de l'ancienne chambre des comptes de Dole ; M. de Boynes l'aïant ensuite fait transférer aux colonies ; il y a feint une maladie, en considération de laquelle on a eu la foiblesse de le laisser revenir à l'isle de Ré. M. de Boynes en aïant été instruit a ordonné sur le champ au commandant de le faire garder soigneusement et qu'il soit compris dans le premier embarquement ; nonobstant cet ordre, il a trouvé le moien de s'évader, et il a eu la hardiesse de revenir à Vesoul, où réside son père ; je l'aprends à ce moment, et je vais écrire au lieutenant de la maréchaussée de ce département de le faire arrêter et détenir en prison. Je vous prie de vouloir bien m'adresser un ordre pour qu'il soit reconduit de brigade en brigade à l'isle de Ré.

» J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» LE MARÉCHAL DUC DE LORGES ».

La signature autographe est celle de Guy-Michel de Durfort, duc de Lorges et de Randan, chevalier des ordres du roi, maréchal de France au mois de janvier 1768, commandant en Franche-Comté et gouverneur de Blaye. Pourrait-on me dire quel est ce Ballay qu'on est forcé de mettre au dépôt de l'île de Ré, d'envoyer aux colonies, et qui s'échappe comme un simple déporté ?

L***.

---

### II. — RÉPONSES

N° 328 ; V, 381 ; VI, 55, 241 ; VIII, 258 ; X, 181, 208. *Les La Mothe-Fouqué et le marquis de Langallerie.* — Dans le *Bulletin du protestantisme* du 15 septembre, page 496, nous trouvons ce qui suit: Samuel de Saint-Légier-Boisrond avait épousé Marie-Bénigne, fille du lieutenant Pierre de Franquefort et de Bénigne de Bonnefoy. Il laissa par testament (1737) toute sa fortune à sa femme. Le colonel Hector de Saint-Légier-Boisrond, mort en 1776, était sans doute son fils, et laissa un fils et quatre filles : le capitaine Théophile, Henriette Marie-Magdelen, M^me^ Bénigne-Esther Lagardère, et Marianne.

Le marquis de Langallerie, qui succéda aux biens abandonnés par Charles de La Mothe-Fouqué, baron de Tonnay-Boutonne, pourrait bien être celui dont parle l'*Histoire des motifs de la conversion de M. le marquis de Langalerie* (Amsterdam, 1714 ; réimprimée en 1852 sous ce titre *Une histoire du temps passé*), et qui fut amené au protestantisme par sa femme, Jeanne-Marguerite de *Fréjus*, dame de *Gadens*.

Digitized by Google

Or, nous avons dit (x, 210) que le marquis de Langallerie, qui hérita des biens de Charles de La Mothe-Fouqué, était son neveu, François de Gentils, époux de Judith de La Mothe-Fouqué. Erreur ; c'est son petit-neveu, Henri-François, premier marquis de Langallerie, lieutenant général des armées du roi qui, le premier, avec quarante cavaliers, passa le Rhin à la nage sous les yeux de Louis XIV. Celui qui abjura était le fils de Henri-François, Philippe, que son acte d'abjuration (15 juillet 1711) qualifie ainsi : « Philippe de Gentil, marquis de Langallerie, chevalier, seigneur de La Mothe-Charente, Tonné-Boutonne et Biron en France, lieutenant du roi et premier baron de la province de Xaintonge aussi en France, administrateur pour le roi Auguste de Pologne de la terre de Kasogne, et titré des dignitéz de général de cavalerie de sa majesté impériale, de lieutenant général des armées de sa majesté très chrétienne, général de cavalerie des troupes étrangères de Lithuanie, colonel de deux régiments audit grand duché de Lithuanie, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis ».

Philippe de Gentils, dont on a la biographie écrite par M. de Montégut et la notice par Haag, dans la *France protestante* (VI, 516), était un singulier personnage, qui quitta la France pour guerroyer contre elle sous le prince Eugène, passa ensuite au service de la Pologne, puis traita avec la Porte pour une expédition en Italie, et qui, après avoir trahi sa patrie, trahit sa religion à Francfort-sur-l'Oder en 1711, sauf à revenir plus tard au catholicisme. « Il avait épousé, dit Saint-Simon, une vieille femme avec qui il ne vivait point, dont il n'avait point d'enfants, et qui avait été gouvernante des filles d'honneur de Madame tant qu'elle en avait eu ». La *France protestante* la nomme « Jeanne-Marguerite de Fréjus, descendante de réfugiés et sa parente, qu'il avait épousée à Berlin », et ajoute que, veuve avec cinq fils, elle se retira à Genève d'abord, puis à Cassel, où « elle descendit au rang de favorite du landgrave ». M. de Montégut dit qu'il avait épousé en premières noces, à Versailles, Marie de Pourroy, veuve du marquis de Simiane ; c'est celle dont parle Saint-Simon ; et en secondes noces Marguerite de Frère, fille du baron des Gratteaux, religionnaire réfugié en Allemagne. Je crois que la Marguerite de *Fréjus* doit être Marguerite de *Frère*, dame des *Gratteaux* et non de *Gadens*.

—

N° 409 ; VIII, 290, 488 ; IX, 409. *Les Beaupoil de Saint-Aulaire.* — Grâce à quelques documents nouveaux qui m'ont été donnés par messieurs de Saint-Aulaire et le docteur Vigen, notre aimable collègue, je puis compléter la notice sur les Beaupoil Saint-Aulaire.

B. — François de Beaupoil, seigneur de La Dixmerie, marié en 1621 avec Jeanne Charrier, est qualifié seigneur de Taillac par Saint-Allais. Un mémoire de famille et divers documents écrivent pour lui et sa descendance *Teillac*, *Teilhac*, *Tilhac*,

Digitized by Google

*Teillat.* Nadaud donne à ce François un 3e fils, Etienne, marié à Marguerite de La Cour (I, p. 164); je serais disposé à y ajouter : Marie, mariée à François Allamigeon, écuyer, seigneur de La Cipière et de La Guilhermie, châtellenie de Bourzac, en Périgord.

Claude Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Theillac, fils d'Etienne et de Marguerite de La Cour, épousa vers 1670 Marie Joumard, demoiselle de Farges, et se fixa au château de Farges, paroisse de Vanxains en Périgord. Leur fille, ou mieux leur petite-fille, épousa Pierre, *alias* François de Ribeyreix, et lui apporta Farges, qui resta chez les Ribeyreix jusqu'en 1830. La Chenaye-Desbois a commis plusieurs erreurs à ce sujet dans sa généalogie Ribeyreix.

*Branche de La Dixmerie.* F.-Claude, seigneur de La Dixmerie, une fois veuf de M.-F. Bellot, épousa, le 23 février 1778, Suzanne Chapuzet, veuve de Henri Staff, chevalier, seigneur de Saint-Albert; née en 1712, elle mourut le 6 octobre 1793. Son fils Claude-Charles-Antoine épousa, aussi le 23 février 1778, Suzanne Harpedanne; il était né à Jonzac en 1761, et mourut le 21 juillet 1831. Sa descendance doit être ainsi établie : 1° Cécile, née en 1780, mariée le 30 septembre 1811 à Pierre Braud, morte en 1822 ; 2° Félicité, née en 1782, mariée en 1818 à Jean-Petit Lon-Durand, officier de santé; 3° Guy, né le 27 mars 1783, marié le 6 novembre 1816 avec Clarisse-Marie Gaignerot-Prénouveau, mort sans postérité le 27 mars 1861 ; 4°-5° deux autres filles, nées en 1784 et 1785, mortes jeunes.

G. — Marc-Antoine laissa aussi de Marie Harpedanne de Belleville : 7° Alexandre, né en octobre 1781, mort le 17 janvier 1841. Il fut officier et se maria d'abord avec Philippe Frugier, dont Erminie, née en janvier 1825, mariée en 1843 au docteur Albert Duportal, de Ruffec, mère du député actuel; et en secondes noces avec Catherine-Anne (Anna) Ranson, dont : 1° François, 2° René-Armand, morts tous deux en bas-âge, et 3° Alexandre, capitaine d'infanterie, né le 29 février 1840 et mort sans alliance le 11 février 1873.

H. — André eut aussi de Louise-Virginie Gaudin : 5° Léon-Nicolas, né à La Bruyère en mars 1824, non marié ; 6° Pauline, née en octobre 1829 à La Bruyère où elle mourut en mai 1882, sans alliance. André-Louis, le colonel, a eu aussi d'Alice Fraguier : André, décédé à 8 ans, et Camille, né à Vincennes en 1867, mort à Avignon à 22 ans; son frère, André-Léon-Paul, est né non en 1832, mais le 19 novembre 1830. La date de son mariage est le 30 septembre 1861. Son frère aîné, André-Auguste, est mort à Sarlat, le 8 septembre 1890. St-S.

Le *Dictionnaire... des familles du Poitou*, 3e fascicule (septembre 1890), ne donne, d'après le *Nobiliaire du Limousin*, I, 162, que les branches de La Gorce et de Mareuil : on voit que la branche de La Dixmerie a été presque complètement négligée jusqu'ici.

—

Digitized by Google

N° 450, X, 207 et 299, et n° 367, VII, 92. — *Les Belsunce en Saintonge et la fille de M^me^ d'Epinay à Gemozac.*

Dans la *Vie de monseigneur Henry de Belsunce, évêque de Marseille*, 1670-1755, par dom Théophile Bérengier (Paris, 1886), on voit, tome I^er^, page 28, raconte le *Bulletin* de la société historique du Périgord (1890, page 264) qu'un démissoire de Pierre Clément, évêque de Périgueux, daté du 4 décembre 1703, permit à l'abbé de Belsunce de recevoir, aux Quatre-Temps de décembre, l'onction sacerdotale des mains d'Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, évêque de Saintes. L'abbesse de Saintes, Charlotte de Caumont-Lauzun, était la propre sœur de M^me^ de Belsunce. Le nouveau prêtre avait aussi à l'abbaye sa sœur, Louise de Belsunce, qui fut plus tard abbesse du Ronceray d'Angers, et sa cousine, Marguerite de Gontaut-Biron.

L'*Armorial du bibliophile* de Guigard indique, page 84, les livres armoriés de : 1° l'évêque de Marseille : *Écartelé aux 1 et 4, d'or à deux vaches de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur,* qui est de Béarn ; *aux 2 et 3, d'argent à une hydre de sinople à sept têtes, dont l'une est coupée et tient encore un peu au col avec quelques gouttes de sang qui coulent de la blessure*, l'écu timbré d'une couronne de marquis et sommé de la crosse avec la mître ; 2° d'Anne-Marie-Louise de Belsunce, grande prieure de l'abbaye de Saintes, puis abbesse du Ronceray de 1709 à 1742; l'écu en losange, timbré d'une couronne de marquis, sommé d'une crosse ; 3° « d'Henri-François-Xavier » (erreur, c'est Dominique), vicomte de Belsunce et La Live d'Epinay, sa femme, qu'il épousa en 1761 (erreur, c'est en 1764) : mêmes armes que précédemment, l'écu timbré d'une couronne de comte, accolé de La Live d'Epinay, qui est *d'argent à l'arbre de sinople, le fût accosté de deux étoiles de gueules.*

D'un autre côté, un de nos dévoués collaborateurs, M. Emile du Boys, a extrait du volume *Dernières années de M^me^ d'Epinay*, par MM. Perey et Maugras, les passages suivants qui se rapportent à notre sujet :

P. 335-36 (chap. XI). En mars 1768, naissance d'une fille de M^me^ de Belsunce, Emilie. Or, dans le *sommaire* du chapitre XI (chose incompréhensible), il y a ....naissance d'*Armand de Belsunce*, et il n'y en a pas trace dans le texte. Au chap. XVII, p. 519, il est question d'Emilie.

Epilogue (1783-1813), lutte entre M^me^ de Belsunce et Grimm ; Emilie entre au couvent ; son mariage ; mort de Henry de Belsunce. M^me^ de Belsunce passe en Espagne. Discussion d'intérêt de Louis d'Epinay avec M^me^ de Belsunce. Mort de M^me^ de Belsunce et de Louis d'Epinay, son frère. « Après avoir fidèlement suivi M^me^ d'Epinay dans la bonne et dans la mauvaise fortune jusqu'à sa dernière heure, il nous paraît impossible de quitter brusquement ceux qu'elle a tant aimés, son fils, M^me^ de Belsunce, Emilie et Grimm.

» Après la mort de leur mère, Louis et sa sœur passèrent

Digitized by Google

quelque temps à Paris pour régler leurs affaires d'intérêt. Quant tout fut terminé, ils partirent l'un pour Fribourg, l'autre pour le Béarn ; ils ne devaient plus se revoir. Un incident singulier signala le départ de Mme de Belsunce. Elle voulait, naturellement, emmener avec elle sa fille Emilie, qui ne pouvait rester seule à Paris ; mais elle se heurta à une résistance invincible de la part de Grimm. Faisant trêve à l'abattement dans lequel l'avait plongé la mort de Mme d'Epinay, il usa de toute son influence pour éviter une cruelle séparation. La pensée de perdre cette Emilie qui lui rappelait le passé et sur laquelle il avait reporté toutes ses affections, lui paraissait insupportable. Grâce à son crédit à la cour, il obtint que la jeune fille n'accompagnerait pas sa mère et qu'elle serait placée, jusqu'à son mariage, au couvent de Saint-Antoine. Ayant pris auprès d'Emilie la place de ses parents, il dut s'occuper de son avenir et songer à lui trouver un parti qui assurât son bonheur. Elle recevait de sa famille cent mille livres de dot. Catherine, dont elle était demoiselle d'honneur, lui donnait en outre douze mille roubles. La czarine pria même le comte de Ségur, ambassadeur de France, d'intéresser le roi au sort de la jeune fille. Louis XVI connaissait déjà les deux frères, officiers distingués, qui recevaient à la cour le plus favorable accueil. Il promit un régiment pour le mari de Mlle de Belsunce.

« ... Le major Henry de Belzunce, son fils, fut massacré à Caen en 1789 (p. 574). P. 578, Mme de Belsunce, après la tragédie qui avait brisé son cœur, s'était enfuie à Méharin. Puis, en 1792, lorsque la situation ne fut plus tenable, elle émigra en Espagne pendant que son mari se rendait à Coblentz. Eloignée de tous les siens, sans nouvelles, sans argent, elle tomba dans une affreuse détresse et dut travailler pour avoir du pain. Les dures épreuves ne purent abattre son courage ; mais les sentiments religieux qu'elle avait puisés près de Mme d'Esclavelle, augmentèrent, en raison même de ses malheurs, et prirent la forme d'une dévotion un peu exaltée.....

Page 580 : « C'est au moment où ces derniers évènements se passaient à Fribourg que Mme de Belsunce rentra en France ; elle vint s'établir à Gemozac, petit bourg près de Saintes. Dès que son frère connut son retour, il s'empressa de lui écrire pour lui exprimer sa joie de la savoir encore vivante, après ces funestes années. Il lui racontait en même temps les mauvais procédés de de Boccard (relatifs à une dette de 13,800 livres). »

Page 581, il y a lettre de son frère à elle, et d'elle à son frère..... « Presque aussitôt après la mort de Grimm, Mme de Bueil rentra en France et s'installa dans son château de Varennes, près de Château-Thierry..... Peu de temps après, sa mère, Mme de Belsunce, vint l'y rejoindre et y mourut en 1813.

Dans les *Mémoires de madame d'Epinay* (édition Paul Boiteau ; Paris, Charpentier, 2 vol. in-8°, 1863), il n'est question de Mme de Belsunce qu'à l'appendice du tome II, page 474. « Le 10 mars 1764, Mme d'Epinay maria sa fille Angélique-Louise-

Digitized by Google

Charlotte, celle-là dont nous n'avons pu trouver l'acte de naissance, mais qui, en tout cas, n'était pas sa première née. Elle était mineure et habitait alors rue de Richelieu. On lui faisait épouser Dominique de Belsunce, vicomte de Belsunce et de Méharin, grand bailli du pays de Mixte, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, c'est-à-dire un officier d'un certain âge déjà. Parmi les signataires de l'acte de mariage se voit le nom du second frère de Mme d'Epinay, que Mme d'Epinay n'a pas admis à figurer dans les mémoires, « Alexis-Janvier de La Live de La Briche, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, secrétaire des commandements de la reine ». M. de Belsunce était le neveu du fameux évêque de la peste de Marseille.

« Il y a, dans la *Correspondance de Grimm*, des vers adressés à Mme de Belsunce. On y voit chanter

> Cet air si fin qui plait et qui n'y songe pas,
> Ce sourire enchanteur et ces lèvres de rose.

» Mais sans doute qu'il s'agit de la *marquise* (une parente) et non de la *vicomtesse*. Cette dernière émigra avec son mari après 1792. Elle demeurait rue de l'Université en 1789 ».

On a remarqué que les biographes de Mme d'Epinay ont fait mourir la vicomtesse de Belsunce à Varennes, près de Château-Thierry en 1813 ; l'acte de décès de notre livraison de juillet indique *Gemozac* et *1824* ; c'est plus sûr.

---

## BIBLIOGRAPHIE

PROUHET (A.). *Les seigneurs deLa Mothe-Saint-Héray. Notice historique.* La Mothe-Saint-Héray, imprimerie Guittet père et fils, 1890, in-12, 60 pages.

M. Prouhet a donné la liste des seigneurs depuis Louis Ier de Thouars (XIVe siècle) jusqu'au prince Murat et au maréchal Lobau, y compris les Beaumont, les Rochechouart, les Laval, les Saint-Gelais, les Baudéan-Parabère. Une deuxième partie contient la description du château et de ses seigneurs. Enfin dans la troisième partie se trouvent des notices sur les célébrités locales : le conventionnel Dubreuil-Chambardel, l'évêque constitutionnel Jallet, un des rares évêques à l'instar de Grégoire, qui ont mérité dans notre temps des honneurs publics ; Jacques Briault, député aux états généraux ; Charles Chameau, Jules-François Richard, député en 1840, et le docteur Sauzé, 1815-1889. Cette brochure est un essai ; M. Prouhet nous y a montré qu'il était fort capable, avec des recherches nouvelles et plus de précision, de faire une monographie complète de La Mothe. Il nous dira qui est saint Héray, Aredius, Yrieix, et comment le patron de Saint-Yrieix La

Digitized by Google

Perche et de Saint-Hérie de Matha, fêté le 25 août, est devenu le patron de La Mothe.

—

Regelsperger (Gustave). *Les ranz des vaches.* Rochefort, imprimerie Thèze, 1890, in-8, 3 p. (Extrait du *Bulletin* de la société de géographie de Rochefort).

—

Richemond (Louis Meschinet de). *Les livres de raison et les voyages d'Elie Richard en Hollande et en Allemagne.* La Rochelle, impr. Siret, 1890, in-8, 20 pages.

—

Saint-Saud (Le comte de). *Beaupoil de Saint-Aulaire. Note sur les branches de Brie et de La Dixmerie.* La Rochelle, impr. Noël Texier, 1889, in-8, 4 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

— *De Saint-Lizier d'Ustou à Gavarnie par le versant espagnol.* Paris, typ. Chamerot, 1889, in-8, 18 pages. (Extrait de l'*Annuaire du club alpin français*, 15e volume, 1888).

—

Sebaux (Mgr Alexandre-Léopold). *Vie de Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans, 1834-1854.* Seconde édition, revue et augmentée. Paris, Retaux-Bray, 1889, in-18, VII-420 pages. Le *Bulletin*, VII, 414, a parlé de la première édition de cette intéressante biographie. Il salue avec joie la seconde, qui a été améliorée et augmentée de près de 100 pages. Le pieux et savant auteur, honneur de l'épiscopat et vénération de son diocèse, a ajouté une œuvre à tant d'autres ; il nous fait aimer son héros.

—

*Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac. Assemblée générale du 8 décembre 1889.* Cognac, imp. G. Bérauld, 1890, in-8, 22 pages.

—

Sophocle. *Œdipe à Colonne. Antigone. Electre.* Traduction en vers français, par F.-E. Callot. Paris, Masson ; La Rochelle, impr. Siret, 30 juin 1890, in-18, 311 pages. Prix : 4 francs.

C'est avec trois chefs d'œuvre que le traducteur a lutté, et non des plus faciles. Traduire Sophocle en prose n'est pas toujours aisé. M. Callot l'a traduit en vers. C'est une difficulté de plus ; mais comme le vers rend mieux le vers! Cette versification est coulante, harmonieuse et exacte. Que faut-il de plus ?

—

Stein (Henri). *Les frères Anguier.* Notice sur leur vie et leurs œuvres. Paris, Plon, 1889, in-8, 86 pages. (Extrait du volume *Réunion des sociétés des beaux arts des départements.* 1889).

—

Digitized by Google

Surgères (Le marquis des Granges de). *Les Sablet, peintres, graveurs et dessinateurs.* Notices biographiques. Paris, Rapilly, 1888, in-8, 80 pages.

—

Tamizey de Larroque. Voir Delisle (Léopold), x, page 79.

— *Une nièce de Peiresc. Claire de Fabri.* Notes et documents. Bordeaux, imp. A. Bellier, 1890, in-8°, 14 pages. (Extrait à 60 exemplaires de la *Revue catholique de Bordeaux*).

Lettres très touchantes, et fort bien annotées, de Peiresc sur la prise de voile de sa nièce.

— *Une petite gerbe de billets inédits.* Beaumarchais, sa femme, M^me^ Campan, Cuvier, Duchâtel, Grétry, Guizot, etc. Paris, Techener, 1890, in-8°, 24 pages. (Extrait du *Bibliophile*).

— *Livre de raison de la famille de Fontainemarie* [de Marmande], *1640-1774*. Agen, imp. veuve Lamy, 1889, in-8°, 173 p.

Outre des notes excellentes, on trouvera dans ce livre une ample bibliographie des livres de raison publiés jusqu'à ce jour, par année d'abord, puis par ordre alphabétique, travail fort difficile mais aussi utile. Nous voyons cités, page 128, le *Journal* de Samuel-Robert, celui de Jean Perry, les *Ephémérides* de Le Berton de Bonnemie, lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge, le *Diaire* du pasteur Merlin, qui ont paru dans les *Archives*, t. xi, vii viii, v. Il manque à cette liste : *Mémoires d'une famille huguenote, Souvenirs de Jacques Fontaine* (Voir *Bulletin*, viii, 422), qui peuvent être regardés un peu comme des livres de raison, parce que l'auteur y raconte tout ce qui est arrivé à lui et aux siens.

— *Petits mémoires inédits de Peiresc*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque. Anvers, imp. veuve de Backer, 1889, in-8°, 112 pages. (Extrait à 200 exemplaires du *Bulletin Rubens*, t. iv). C'est la liste des personnes à qui chaque jour écrivait Peiresc. Le document est fade ; mais la préface ! mais les notes !

— *Cinq lettres bénédictines inédites.* Dom Brial, dom Du Laura, dom Estiennot, [né à Varennes, diocèse d'Autun, mort le 19 juin 1699 à Rome], dom Lobineau. Toulouse, imp. Ed. Privat, 1890, in-8°, 16 pages. (Extrait des *Annales du Midi*, t. ii, 1890, pages 81-94). Lisons cette note sur dom Estiennot, l'auteur des *Antiquitates benedictinæ*, y compris le volume *Sanctonenses* à la bibliothèque nationale, fonds latin 12,754 (Voir *Archives de la Saintonge*, t. ii, 394) : Estiennot parcourut nos provinces pour y recueillir les documents épars dans divers monastères. En 1676, il réunit en 6 volumes in-folio les antiquités bénédictines des diocèses de Limoges, du Puy, de Périgueux, de Sarlat, de Saintes. En 1679 et 1680, le Languedoc, la Gascogne et le Comtat fournirent à l'intrépide explorateur la matière de cinq

Digitized by Google

volumes également in-folio. On l'appelle communément Estiennot de La Serre. D'après sa signature il faut écrire : *de La Sérée.*

—

THÉDENAT (Henri). *La stèle de Senobena.* Paris, H. Champion, 1888, in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental*, 1888).

—

THÈZE (Le docteur A). *Etude sur les mers polaires arctiques.* Rochefort, imp. Thèze, 1890, in-8°, 6 pages. (Etrait du *Bulletin* de la société de géographie de Rochefort, 1889-1890).

— *Note sur la mer de Lincoln. Id.*, 1886, 4 pages. (*Idem*, année 1885-1886).

— *La banquise de la côte orientale du Groënland. Id.*, 1882, (*Idem*, 1882).

—

THOMAS (Mgr). *Lettre pastorale (n° 47) de monseigneur l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, au clergé et aux fidèles de son diocèse, et mandement pour le carême de l'an de grâce 1890. Les riches et les pauvres.* Rouen, imp. Mégard, 1890, in-4°, 543-556 pages.

—

TROCHE (Paul). *Les quatre d'Artagnan.* Saintes, imp. P. Orliaguet, 1890, in-18, 202 pages. (Extrait du journal *Le Progrès de la Charente-Inférieure*).

—

VERMEILH (Baron de) et GEORGES BUSSIÈRE. *Brantôme et ses monuments.* Voir x, 241.

—

VIGEN (Charles), né à Lagarde-Montlieu, le 27 août 1854, *Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux. Lésions des artères de la jambe.* Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et publiquement soutenue le 31 juillet 1882. Bordeaux, imp. d'Emile Crugy, 1882, grand in-8°, 140 pages.

— *Faculté de droit de Bordeaux. Des transactions en droit romain et en droit français.* Thèse pour la licence, soutenue le 1er août 1876. Bordeaux, typ. Duverdier, 1876, in-8°, 80 pages.

—

VIVIER (Alphonse). *Tous au drapeau. En avant pour la république.* Saintes, grande imprimerie, 1889, in-8°, 7 pages.

—

*Voyage en Afrique de M. Trivier.* Rochefort, imp. Thèze, 1890, in-8°, 11 pages. (Extrait du *Bulletin* de la société de géographie de Rochefort).

---

Le gérant, NOEL TEXIER.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

Par M. Edouard AMOUROUX

—

ACTES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ : 1, 81, 83, 161, 225, 305, 354 ; — Séances du bureau, 2, 82 ; Séances générales, 1, 81, 161, 238, 305, 353 ; Séances publiques, 82, 162.

ARCHÉOLOGIE. — *Epoque préhistorique* : Caverne de l'époque magdaléenne au Douhet, 168, 365 ; Stations de l'île Madame, de Fouras et de Lhoumée-Charras, 106, 365.

*Epoque gallo-romaine* : Le castrum de Beaumont, de l'Ileau, 106 ; Le cimetière mérovingien d'Herpes, 373 ; Brique au nom de Merula Cubus, 266 ; Silos à Saintes, 365.

*Moyen âge* : Les cadavres sur les tombeaux, 20 ; Les fers à hosties de la Saintonge, 267.

*Epoque moderne* : Fouilles dans la chapelle des oratoriens à La Rochelle, 243 ; Restauration du clocher de Fenioux, 355.

*Numismatique* : Pièces d'or aux effigies de Jean le Bon, Charles V, Charles VI, 107.

*Sigillographie* : Cachet de la municipalité de Montpellier, 364 ; Sceau de Henri Auvère, 364 ; — de la seigneurie d'Archiac, 364 ; — du couvent de Beaune, 364 ; — d'un juif du XIII^e^ siècle, 20.

*Epigraphie* : Autel à Esculape, 174 ; Cloches de Saint-Just, 179 ; — de Marans, de La Ronde, de Dœuil, de Notre-Dame de Rochefort, de Saint-Pierre d'Oleron, 429 ; Dédicace d'un tombeau avec jardin, 175 ; Epitaphe du Nervien Januaris, 22 ; de Drutedo, 107 ; — de Caius Julius Marinus, 177 ; — du fils de Divixta, 318 ; — d'un soldat de la XIV^e^ légion, 319 ; — d'un affranchi de Julius Victor, 266 ; Inscription à Châteaubernard, 37 ; — sur l'anneau du cimetière d'Herpes, 378 ; Stèle au musée de Saintes, 318 ; Le potier Toutissa, 107.

AVIS ET NOUVELLES. — *Distinctions, titres honorifiques et récompenses* : Audiat (Ed.), 355 ; Auvillane, 166 ; Barine (Arvède), 166 ; Berthelot, 166 ; Boscal de Réals de Mornac, 307 ; Bouguereau (W.), 88, 165 ; Boyer (E.), 186 ; Chabaneau, 88 ; Couneau, 307 ; Espérandieu (E.), 239 ; Faillofais, 166 ; Fouqueray (Ch.), 240 ; Fourès (E.), 166 ; Gausseron, 166 ; Girard (B.), 88 ; Giraud (F.), 355 ; Giraudias (E.), 356 ; Godin (G.), 166 ; Jau, 166 ; Labat (L.), 166 ; Lair (J.), 168 ; Lambert (A.), 269 ; Le Gendre, 166 ; Lenoir, 307 ; Maguier (Ed.), 88, 239 ; Marot, 166 ; Michaux, 88 ; Mirande, 88 ; Poiret, 166 ; Roche (Fr.), 239 ; Roux (J.), 166 ; Saulnay (de), 166 ; Souc (J), 166 ; Tapernoux (Ph.), 365 ; Thèze, 307 ; Tiple (M.), 166 ; Torlais, 166 ; Trivier, 5, 89 ; Viaud, 5, 239 ; Vittu de Kerraoul, 307 ; Vivier, 88.



Digitized by Google

Dons : A la société des Archives, par MM. André Dumontet, J. Pellisson et de Saint-Saud, de diverses empreintes de cachets, 1, 354 ; — M. Garran de Balzan, de divers imprimés et manuscrits, 1, 307 ; — M. J. Pellisson, d'une pièce relative à Châteaubernard, 165 ; — M. Dyke Gauthier, de photographies prises à l'excursion de mai, 240 ; — de M. Roullet, au musée de Saintes, d'un modillon et d'une brique romaine, 266 ; — M. H. Germain, à la société archéologique de la Charente, d'une collection préhistorique, 240 ; — marquis de Saint-Hilaire à la bibliothèque de Rochefort, 88.

Errata : 91, 171, 311.

Nouvelles diverses : Association des anciens élèves du lycée de La Rochelle, 90 ; Cachalot à l'île de Ré, 89 ; Cantate de M. Maillochaud exécutée à Saint-Eutrope, 165 ; Concours pour le prix Roy-Bry, 240 ; Consécration de Mgr Fallières à Pons, 90 ; Fondation à Saintes d'une société d'instruction populaire, 241 ; à Cognac, d'une société des amis des arts, 241 ; L'insigne de la société des *Archives*, 165, 354 ; Monument de J. Castagnary, à Paris, 144 ; de Brantôme, 241 ; des PP. Jaillot et Arcère. à La Rochelle, 167 ; Musée dans la tour Saint-Nicolas à La Rochelle, 5 ; Plaque sur le tombeau de J. Lair, 168 ; Statue au vice-amiral Jacob, à Livry, 356 ; à Esprit Le Terme, à Marennes, 168 ; Trivier (le capitaine) à Rochefort, 89.

Beaux arts : Nos artistes au salon, 217 ; Exposition à Tours, 4 ; à La Mothe Saint-Héray, 355 ; Tableau de M. Lenoir au musée de La Rochelle, 240 ; *Portrait de Regnaud de Saint-Jean d'Angély*, offert au conseil municipal de Saint-Jean d'Angély, 240 ; *Ruth*, tableau de Destrem, au musée de Rochefort, 240 ; *La Sainte famille*, dans l'église de Migron, 4.

Bibliographie : Abelin, 351 ; Alain (Nicolas), 75 ; Arcos (Thomas d'), 415 ; Arnous, 75 ; Atgier (Edouard), 75 ; Aubigné (Agrippa d'), 75 ; Auger (Charles), 75 ; Aussy (Denys d'), 75, 76; Barbot (Amos), 75; Beaucorps (Adalbert de), 76 ; Béraud (Ed.), 76 ; Bertrand, 76 ; Blanchet (l'abbé), 76 ; Bordage (Ed.), 76 ; Boutiron, docteur, 77 ; Boutinet, 44 ; Brard, docteur, 77 ; Bremond d'Ars (Anatole de), 77 ; Breucq, docteur, 77 ; Burot, docteur, 77 ; Callot, 430 ; Châteaubriand (de), 78 ; Chauvet (Gustave), 78; Cureau, 78 ; Dampierre (le marquis de), 78 ; Delisle (Léopold) et Tamizey de Larrocque, 79 ; Delvaille et Breucq, 79 ; Devers (A.), docteur, 79 ; Du Boys (Émile), 80 ; Du Paty de Clam (A.), 80 ; Duplais (Léonie), 80 ; Du Sault (le P.), 80 ; Espérandieu (Emile), 158 ; Exbrayat, 159 ; Garnier, 159 ; Girard (B.), 159; Giraudias (Ludovic), 159 ; Grimaux, 160 ; Grison, 160 ; Guillaud, docteur, 160 ; Guyho (Corentin), 160 ; Heurtel, 160 ; Jarnac de Gardépée, 222 ; Jiménez de La Espada (Marcos), 222 ; Kemmerer, 222 ; La Morinerie (L. de), 222 ; La Marsonnière (J.-L. de), 222 ; Lansade (J.), 223 ; La Trémoille (de), 223 ; Leroux (Alfred), 223 ; Lételié, 223, 224 ; Lièvre, 224; Lubbock, 224; Luguet (Henri et Marcel), 224 ; Luillier, 224 ; Maillochaud, 302 ; Mallet (Ch.), 302; Martineau, 303 ; Métais (l'abbé), 303 ; Méthé de Fonrémis, 303 ; Monluc, 303 ; Ollivier-Beauregard, 304 ; Olmeida y Puig (Joaquin), 304 ; O'Neill (John), 304 ; Papillaud (J.), 352 ; Pellisson (Marcel), 352 ; Petit (Mgr), 352 ; Poli (comtesse de), 352 ; Potel, 352 ; Prouhet, docteur, 429 ; Rainguet (l'abbé), 242 ; Regelsperger (G.), 430 ; Richemond (de), 430 ; Saint-Saud (de), 430 ; Sebaux (Mgr), 430 ; Sophocle, 430 ; Stein (H.),430 ; Surgères (de), 431 ; Tamizey de Larroque, 431 ; Thédenat (H.), 432 ; Thèze, 432 ; Thomas (Mgr), 432 ; Troche, 432 ; Vermeilh (de), 432 ; Vigen, docteur, 432 ; Vivier (Alfred), 432.

Digitized by Google

OUVRAGES ANONYMES : *L'Avenir des Charentes*, 89 ; *Grand almanach de Saintes*, 160; *les Français en Allemagne, les Allemands en France*, 79; *Œuvre de Notre-Dame des martyrs*, 303 ; *Le Journal de La Pallice*, 310; *La Pallice, revue d'un jour*, 310 ; *Société de Saint-Vincent de Paul, de Cognac*, 430 ; *M. l'abbé Vaison*, 303 ; *Voyage de M. Trivier*, 432.

CONFÉRENCES : A Cognac, 245 ; à La Rochelle, 90 ; à Marans, 245 ; à Mortagne, 245 ; à Rochefort, 90 ; à Royan, 356 ; à Saint-Genis, 5.

HISTOIRE : Authon Barberousse, 351 ; Bénédictin (un) et l'histoire de Saint-Jean d'Angély et de la Saintonge, 144; Campagne de Du Guesclin dans le Poitou et la Saintonge, 329; Châteaubernard, 32, 320; Coigny (Mme de), Amélie de Boufflers et Lauzun-Biron, 189; Conspiration en 1699 contre l'arsenal de Rochefort, 137, 157; Cothonneau (Suzanne) et Fanny de Beauharnais, 61, 155 ; La Limaille (le capitaine), 63 ; La Mothe-Fouqué (Charles de) et Suzanne de Robillard, 181 ; Lyon (Gaston du), 140; Montazet (le chevalier de), 281.

NOTES DE L'ÉTAT CIVIL. — *Mariages* : Arrivière (J.) et Marie Auriol-Roy-Bry, 105; Aygueves (J. d') et Yvonne de Dampierre, 362; Bauche et Yvonne de Saint-André, 106; Boulet (du) de La Boissière et Geneviève de Lichy-Lichy, 363; Boutaud de Lavilléon et Jeanne Archambault de Beaune, 265; Cazenoves (de) de Pradines et Henriette de Boscal de Réals, 103 ; Chapron et Nancy Boulineau, 266; Dampierre (A.-S. de) et Gabrielle de Bastard, 362; Delmas et Marguerite Waddington, 266 ; Desblancs et de Launay, 317 ; Paul Hugot et Gabrielle de La Morinerie, 174 ; Hulot (E.) et Sohier, 317 ; Jacob et Anne-Marie Mongrand, 174 ; Lalande (de) d'Olce et Normand de La Tranchade, 103 ; Larade (H.) et Alice Joly d'Aussy, 363; Léridon et Marthe Faustin, 105 ; Lestrange (R. de) et Amélie de Verthamon, 363 ; Maud'huy (L. de) et Juliette Audiat, 174; Normand (C.) d'Authon et Marie-Thérèse Larade, 364; Poitou (A.) et Marie Porcheron, 174 ; Poulnot (J.) et Marie de La Tour de Geay, 105 ; Suire (A.) et Louise Mesnier, 105.

DÉCÈS : Aubinaud, 358; Auger, 100 ; Barraud (J.-B.), 17 ; Barraud (Julien), 312 ; Bec, 98 ; Becker, général, 16 ; Biard, 173 ; Bonnegens (de) des Hermittans, 99 ; Bonhomme, 211 ; Bremond d'Ars (Théophile de), 313 ; Brisson, docteur, 172 ; Brossard, 98 ; Bruno de Saint-Estèphe, 358 ; Cardes, 263 ; Carrière, 173 ; Cassaigne, 17 ; Cazalis, 37 ; Chevallier, 316 ; Corlieu (de), veuve de Pommeroy, 173 ; Deaubonneau, 101 ; Delétant, 172; Delmas, 99 ; Deviaud-Fleury, veuve Robert, 102 ; Dupeux, 316 ; Duport, 96 ; Emmery, 316 ; Faugas, 99; Firino, née Martell, 357 ; Fonréaux de Jallais, 103; Foucaud (Fr.), 19; Foucault, 357 ; Furet, 361 ; Galibert, 360; de Galzan, 171 ; Gandillon, 99 ; Gay de La Chartrie, 264 ; Goullier, 98 ; Gudin (baronne), 98 ; Guillon, docteur, 359; Guillou, 265 ; Harasse de La Vicardière, veuve Grateau, 101 ; Hardy, 102 ; Humières (d'), 361 ; Jacquet de Heurtaumont (Hortense), 171 ; Jacquet de Heurtaumont, 362 ; La Berge, 265 ; Laforie, 362 ; Laugaudin, 172; Launay (de), 97 ; Leduc, 19 ; Lejeune, 361 ; Le Savoureux (Franck), 313 ; Malherbe, 172 ; Malterre, 98 ; Manon, 359 ; Marcetteau de Brem (R.), 97 ; Mariocheau de Bonnemort, 173 ; Mesnard (A.), 173 ; Michaux, 19; Millasseau, veuve de Fleurian, 103 ; Morin, 316; Nourry, 102 ; Oriard (Marie), 98; Pellisson (F.), 360 ; Pérade, 100 ; Planat de La Faye (O.), 17 ; Poli (vicomtesse de), 264 ; Pouget, 358 ; Queux de Saint-Hilaire (de), 8 ; Raynal (Madeleine), 100 ; Regnaud de Saint-Jean d'Angély (la maré-

Digitized by Google

chale), 173 ; Renaud (Alexis), 358 ; Romieux, 205 ; Rondeau (Philippe), 91 ; Rondeau (Etienne), 173 ; Schmitz, 102 ; Tabeau, 313 ; Trivier (A.), 99 ; Vivier (Th.), 172.

LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Analecta bollandiana*, 123 ; — *liturgica*, 286 ; *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 39 ; *Annuaire du conseil héraldique de France*, 125 ; *Archives historiques de la Gironde*, 288 ; *Armorial français*, 282, 416 ; *Avenir des Charentes*, 89.

*Bibliothèque de l'école des chartes*, 288 ; *Brantôme et ses monuments*, 241 ; *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 40 ; — *historique et philologique*, 289, 343 ; — *de la société archéologique de Touraine*, 41 ; — *de la société des lettres de la Corrèze*, 41 ; — *religieux du diocèse de La Rochelle*, 42 ; — *de la société académique de Brest*, 125 ; *de la société d'anthropologie*, 125 ; — *de la société du protestantisme*, 126, 196, 289 ; — *de la société évangélique de l'ouest*, 126 ; — *monumental*, 289 ; — *de la société de géographie de Rochefort*, 289 ; — *de la société des antiquaires de France*, 342 ; — *de la société archéologique de la Charente*, 417 ; — *de la société historique du Périgord*, 417 ; — *de la société de Borda*, 423 ; — *de la société archéologique de Nantes*, 242.

*Charente-Inférieure* (*La*), 418 ; *Cigale d'or* (*La*), 418 ; *Pierre de Lancre*, 418 ; *Conservateur de Marennes*, 42 ; *Correspondant* (*Le*), 343 ; — *du collectionneur*, 242 ; *Cosmos*, 290 ; *Courrier de La Rochelle*, 343 ; *Curiosité universelle*, 419.

*Dictionnaire des familles du Poitou*, 127, 344, 355.

*Echo de Jonzac*, 197 ; *Eclaireur saintongeais*, 168, 290 ; *Ere nouvelle*, 129, 419 ; *Essai sur le régime municipal en Bretagne, pendant les guerres de religion*, 355.

*Foucauld de Saint-Germain-Beaupré* (*Louis*), 420 ; *Fouilles de l'église abbatiale des Chatelliers*, 89.

*Gibert* (*les frères*), 198 ; *Geographia de Espana d'Edrisi* (*la*), 129 ; *Grande encyclopédie*, 419.

*Histoire littéraire de la France*, 45.

*Inscriptions romaines de Bordeaux*, 290.

*Journal de l'exposition mothaise*, 355 ; — *de La Pallice*, 420.

*La Rochelle et ses ports*, 355 ; *Le livre*, 45 ; *Le Loir-et-Cher*, 291.

*Marques de potiers et petites inscriptions gallo-romaines*, 203 ; *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, 46, 75 ; — *de la société de statistique de Niort*, 47 ; — *de l'institut national de France*, 47 ; — *de la société des antiquaires du centre*, 131 ; — *de Touraine*, 204 ; *Mémorial de Saintes*, 48, 131, 344 ; *Monde*, 134.

*Nouveaux croquis saintongeais et Un pilot d'images*, 242.

*Parlement illustré* (*le*), 291 ; *Paysages et monuments du Poitou*, 291 ; *Peuple* (*Le*), 292, 346 ; *Phare des Charentes* (*Le*), 204 ; *Philippe V et la cour de France*, 348 ; *Pontaillac* (*de*) *à Royan*, 356 ; *Princesses et grandes dames*, 293 ; *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de l'assemblée législative*, 295.

*Recueil de la commission des arts*, 54, 134 ; — *des actes du comité de salut public*, 204 ; *Révolution française* (*La*), 55 ; *Représentants* (*Les*) *du peuple en mission*, 11, 51 ; *Revue des inventeurs civils et militaires*, 89 ; — *épigraphique du midi de la France*, 55 ; — *poitevine*, 56, 206, 243, 422 ; — *de Gascogne*, 135 ; — *de l'art chrétien*, 135 ; — *des questions historiques*, 135 ; — *archéologique*, 205 ; — *du Bas-Poitou*, 205 ; — *historique*, 206, 349 ; — *illustrée*, 206 ; — *celtique*, 295 ; — *des provinces de l'ouest*, 295, 421 ; *Ronce-les-Bains*, *Marennes*, 310.

*Seigneurs* (*Les*) *de La Mothe*, 356 ; *Semeur* (*Le*), 296.

*Union agricole*, 242.

Digitized by Google

*Vertu* (*La*) *morale et sociale du christianisme*, 310 ; *Vie de saint Etienne d'Obazine*, 135.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Authon Barberousse, 331 ; Auteur d'un in-folio « *Etat des royaumes et principautés* », 297 ; Beaupoil de Saint-Aulaire (Les), 425 ; Belzunce (les) en Saintonge et la fille de Mme d'Epinay à Gemozac, 207, 299, 427 ; Bénédictin (Un) de Saint-Jean d'Angély et l'histoire de Saint-Jean d'Angély, 72, 144 ; Un poème de Nicolas Bourbon sur La Rochelle, 207 ; Chadignac (sœur de) du couvent de Notre-Dame, à Saintes, 72 ; Chirurgien (Un), galérien de Toulouse, médecin à l'île de Ré, 60 ; Conspiration (Une) contre l'arsenal de Rochefort, 137, 157 ; Cothonneau (Suzanne) et Fanny de Beauharnais, 61 ; Culte de Saint-Eutrope, 69 ; Droit du seigneur (Le), 139 ; Fiefmignon, maire de La Rochelle, 206, 221 ; Golius (Jacques) à La Rochelle, 296 ; *Jephté* (*La fille de*), tragédie, 207 ; Joubert de Douzauville, 137 ; La Mothe-Fouqué (Les) et le marquis de Langallerie, 424 ; Landreau de La Grange (don Pedro), 350 ; La Noue, 297 ; La Rivière (Jean-Alexandre de), 350 ; Lyon (Gaston du), 140 ; Mégret (Mlle), à Saintes, 423 ; Mirmont (Le chevalier de), 297 ; Mollet (Claude), 423 ; Mouchard de Chaban (Les), 61, 155 ; Pavillon (Le collectionneur), 59, 154 ; Périgord (Limites du) et de la Saintonge, 141 ; Prieur (Un) de Saint-Eutrope, 71 ; Robineau (La chanson de maître), 211 ; Saint-Jean d'Angély (L'abbaye de) en 1790, 207 ; Seigneurie de Soumard en Fouras, 72, 142, 216, 298 ; Thèses historiées, 350.

SOCIÉTÉS SAVANTES : Société archéologique de Touraine, 4 ; — de géographie de Rochefort, 5, 6, 89, 90, 245 ; — littéraire de La Rochelle, 5, 245 ; — des sciences de La Rochelle, 6, 91, 245, 310, 357 ; Académie de La Rochelle, 7 ; — de médecine, 7 ; Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, 87, 165, 245 ; Commission des arts, 91 ; Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1, 2, 81, 87, 161, 164, 225, 227, 233, 305 ; — de botanique de France, 245.

VARIÉTÉS : Campani (Les), 322 ; Châteaubernard, 32 ; Eglise de Fouras (Le patron de l'), 324 ; Instruction primaire avant 1789 en Saintonge-Aunis, 382 ; La Limaille (Le capitaine), 63 ; Liste des monuments historiques, 275 ; Patois et géographie en chambre, 108 ; Le vieux Parterre 284 ; Saintongeais au comté nantais (Les), 279 ; Saint-Aigulin et ses registres paroissiaux, 179 ; Soulignonne et ses registres paroissiaux, 25 ; Saint-Vivien (Le prieuré de) à Saintes, 280 ; Treuil-Bussac (Le château du) près Fouras et les Chadeau de La Clochetterie, 113.

## TABLE DES PLANCHES

Inscription à Châteaubernard, 37.
Un auxiliaire gaulois, 58.
La chanson de Robineau en musique, 214.
Objets trouvés dans le cimetière d'Herpes, 375, 376, 377, 378, 382.

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

# TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Edouard AMOUROUX

## A


Abadie (Jean-Jacques-Paschal d'), seigneur de Taugon La Ronde, 117.
Abelin (Germain), docteur, 75.
Abillon (Jean d'); — (André), seigneur de Longueville); — (Suzanne d'); — (Madeleine d'); — (Marie d'); — (Florizel d'); — (Joël d'); — (Jean d'); — (Catherine d'); (Anne d'); — (Marie d'); — de Savignac; — (Lucie d'), 128.
*Ablaquia, Blaye* (Gironde), 130.
Acarie (Pierre), seigneur du Bourdet et de Crazannes, 127, 188.
Adam (Jean-Charles), 385; — (Madeleine), maîtresse d'école, 415.
Adélaïde (Mme), fille de Louis XV, 41.
Adeuil (Jean), 334.
Admirault de Noircourt (Charlotte-Léonie), 122.
Admyrault, député, 172.
Adrien IV, pape, 397; — VI, 396.
Affaneur (Marie), 157.
*Aiffres*, canton de Prahec, arrondissement de Niort, 372.
Aigline de Mayrembaut, 114.
Aiguières (Magdelaine d'), 132.
*Aillac*, canton de Carlux, arrondissement de Sarlat (Dordogne), 131.
Aimeric de Rancon, 293.
Aisse (famille), 128.
Aisse de La Noue (famille), 297.
*Aix en Provence* (Bouches-du-Rhône), 405.
Alabric, fondeur, 422.
Alain (Nicolas), 75, 170
Alamargot (Dom Jean), 29.
Albéca (d'), 6, 289.
Albitte, représentant du peuple, 51.
Albret (Jeanne d'), 126; — (Marie d'), comtesse de Marsan, 402.
*Alcala de Hénarès* (Espagne), 349.
Aldigé, instituteur, 392.
Alençon (Le comte d'), 330, 339.
Alexandre V, pape, 397.
Algret, 122.
Aligre (François d'), comte de Marans, 422.
Allamigeon (François), seigneur de La Cépière, 426.
Allard, officier vendéen, 205.
Allègre, notaire, 249.
Allenet (Jacques), 128; — notaire, 147.
Allmer, antiquaire, 24, 55, 175.
Allius (Caius), 219.
*Almanza* (Espagne), 348.
Alsace-Hénin-Liétard (Le bailly d'), 321.
*Altillac*, canton de Mercœur, arrondissement de Tulle, 361.
Amalric, chanoine de Tours, 405.
Amand (Saint), 124.
Amanieu d'Albret (François), baron de Miossens, 347.
Amantia, 124.
Amator (Saint), 71.
*Ambernac*, canton de Saint-Amand de Boixe, arrondissement d'Angoulême, 295.
Ambleville (R. d'), chevalier du temple, 32.
Amblimont (Le comte d'), 283.
Amboise (Jeanne d'), 333.
Amouroux (Edouard), 2, 82, 162, 249.
Amproux, 128.
Anastase, récollet, 29.
André, 128; — (Marguerite), 344.
*Angeac-Charènte*, canton de Châteauneuf, arr. de Cognac, 48.
Angennes (Julie d'), 355.


Digitized by Google

*Angers* (Maine-et-Loire), 129, 270.
Angibeaud (Louis), 43; — (Hélie), 218.
*Angles*, commune de Salles-d'Angles, canton de Cognac, 33, 37.
Angles (Guichard d'), 330, 338; — (Jean d'), 332.
*Angoulême* (Charente), 342.
Angoulême (La duchesse d'), 289.
Anhalt-Dessau (Le prince d'), 188.
Ansays (Jean-Marc d'), sieur du Treuil de Bussac; — (Pierre d'); — (Diane d'), 115; — (Marie-Magdeleine d'); — (Jeanne d'); — (Jean d'), 116.
Anson, amiral, 118.
Appelvoisin (Guillaume d'), 336.
Aquitaine (Eléonore d'), 329.
Arbois de Jubainville (d'), 111, 295.
Arbrissel (Robert d'), moine, 293.
Arcère, oratorien, 167, 243.
Archambault de Beaune (Jeanne), 265; — (Joseph), 266.
*Archiac*, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac, 33.
Archiac (Famille d'), 128; — (Catherine d'), 289.
Arcos (Thomas d'), 75.
*Arcy-sur-Cure*, canton de Vermenton, arr. d'Auxerre, 370.
*Ardillières*, canton d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 107.
Ardillon (Famille d'), 128.
Ardillouze (d'), 117.
Ardin, évêque de La Rochelle et Saintes, 90, 98.
Ardouin (Elisabeth), 181; — prêtre, 308.
Argent (d'), vicaire général, 156.
Argenton (Guy d'); — (Aimery d'), 336, 340.
Ariste (Le baron d'), 97.
*Arles* (Bouches-du-Rhône), 124.
Armagnac (Le comte d'), 329.
Arnaud (Gabriel), 321; — prêtre, 54.
Arnault de Boisroche (Jehan d'), 50.
Arnavielle (Albert), 418.
Arnou, intendant, 393, 402.
Arnoul de Saint-Simon, 128.
Arnous, député, 75.
Arouet (famille), 128.
Arquesson (Pierre), 67.
*Arras* (Pas-de-Calais), 24.
Arrivé (Etienne), curé de Deuil, 422.
Arrivière (Paul-Charles-Jules), 105.
Arrondeau (Marguerite), 211.
*Ars-en-Ré*, chef-lieu de canton, arr. de La Rochelle, 408.
Artaud, notaire royal, 322.
*Artouan*, commune de Saint-Just, arr. de Marennes, 200.
*Arvert*, canton de La Tremblade, arr. de Marennes, 401.
Asburnham (Lord), 11.
Asnières de La Châtaigneraye (Marquis d'), 128, 169.
*Assier*, canton de Livernon, arrondissement de Figeac, 289.
Asturies (Le prince des), 348.
Atectorix, chef gaulois, 56.
Atgier (Edouard), 75.
*Aubutz*. Voir Laubat.
Aubenton (Famille d'), 128.
Aubert (Catherine), 128; — instructeur de jeunesse, 402; — de Courcerac (Eléonor), prieur de Saint-Romain, 407.
Aubeterre (Henry d'), 156, 336.
Aubigné (Famille d'), 8; — (Agrippa), 46, 75, 128, 158, 170.
Aubigny (d'), 118.
Aubinaud (François), 358.
Aubry, notaire, 53.
Aubusson, 128.
*Aucamville*, canton de Verdun, arr. de Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne), 69.
Audayer, 344.
Audiat (Louis), 2, 21, 22, 125, 162, 170, 206, 225, 249, 342; — (Edgard); — (Juliette), 174; — (Edouard), 355.
Audouard, 344.
Audouin, 344; — Dubreuil (Henri), 97.
Audouy de La Prade, 146.
Augeard (Jacques), 128.
Auger (Charles), 75; — (Gabriel), 100; — peintre, 362.
Augier, peintre, 90, 179, 267; — (famille), 344.
Augier-Maurin, 65.
Auguin (Louis-Augustin), 247.
Auguis, commissaire de la convention, 204.
Auguste, roi de Pologne, 425.
Augustin (Saint), 387.
Aulard (A.), 204.
*Aumagne*, canton de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 20.
*Aumale*, chef-lieu de canton, arr. de Neufchâtel-en-Bray, 404.
*Aumont*, commune de Savignac, cant. de Nontron (Dordogne), 70.
Aunay (Le vicomte d'), 338, 340, 344.
Aurélien, empereur romain, 40.

Digitized by Google

Auriol-Roy-Bry (Camille-Augustine-Marie), 105.
Aury, fondeur, 179.
Ausone, 23.
Aussy (Denys d'), 2, 75, 82, 85, 125, 355.
Ausseure, 344.
Authon-Barberousse (Antoine d'), 351.
Autius (Lucius), 319.
Autriche (Anne d'), 293, 421 ; — (archiduc Charles d'), 348.
Auvère (Henri), 353, 364.
Auvergne (Le dauphin d'), 331.
Auvillane (Félicien), 166.
Aux, 344.
Auzineau (Mmes), 412.
*Auzon*, commune de Châtellerault (Vienne), 37.
Availles (Charles d'), 206.
*Avallon*, commune de La Tremblade, arr. de Marennes, 200.
Avaugour (Isabelle d'), vicomtesse de Thouars, 336, 344.
Avaray (Mme d'), 196.
Avenel (Vicomte d'), 60.
Aversenq, 242.
*Averton*, commune de Brives, canton de Pons, arr. de Saintes, 172.
*Avessac*, canton de Saint-Nicolas, arr. de Savenay, 279.
*Ax*, probablement *Aixe*, chef-lieu de canton, arr. de Limoges, 129.
Ayala (Don Pedro Lopez de), 330.
Aymar (Jehan), 66.
Ayguevives (Auguste-Jean d'), — (comte d'), 363.
Aymard (Famille), 344.
Aymard de Palaminy (Marie d') ; — (la marquise d'), 363.
*Aytré*, cant. de La Rochelle, 408.
Aymé, 344.
Aymer, 344.
Ayraut (Jehan), seigneur de Saint-Marc et de Jaquelin, 142.

## B

Babault de l'Espine (Charlotte-Catherine), 92.
Babeau (Albert), 394, 398, 399.
Babert de Juillé, 154.
Babin, prêtre, 27 ; — (famille), 344.
Babinet de Rencogne (Gustave), 136.
Babinet (Le colonel Léon), 292; — (famille), 344.
Babinot (Ferdinand), 83.
Bacle, instituteur, 393.
Baffard (Pierre), 345.
Baguenault de Puchesse (G.), 343.
*Baigne-Sainte-Radégonde*, chef-lieu de canton, arr. de Barbezieux, 411.
Baillon (Jean), intendant, 199.
*Balanzac*, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 160.
Balbiani (Valentine), 20.
Ballay (de), 424.
Ballereau (Thomas), régent, 385.
Ballu, écrivain, 296.
Balonfeau (Jacques), 82.
Banvillet, 242.
Baraton, 344.
Baraudin (François de), 347.
Barbarin (Famille), 344; — de Reignac (Marie-Louise de), 194.
Barbaud (Jeanne), 401.
Barbedette, sénateur, 357.
Barberousse. Voir Kaïr-Eddin.
Barbezières (Etienne de) ; — (Louis-Charles de) ; — (François de) ; — (Florence de) ; — (Antoine de ; — (Charles de) ; — (Catherine de), 344.
*Barbezieux* (Charente), 402.
Barbier (Jeanne) ; — (Marguerite-Henriette), 44 ; — (Pierre), sieur de Vouillan, 157 ; — de Montaut, 89, 125, 135, 246, 292, 307, 353 ; — (Alfred), 292.
Barbin (Jacques), 401.
Barbotin (William), graveur, 240, 247.
*Barcelone* (Espagne), 348.
Bardon, archiprêtre, 95, 97, 364 ; — Bardon de Segonzac, 133.
Bardonnet, officier, 53 ; — (famille), 344.
Bare (Baron de), 376.
Barentin (de), 126.
Barère (Le P.), jacobin, 31.
Bargeau (Jean) ; — (Jacques), 401.
Bargue (Bonaventure de), 47.
Barine (Arvède), (Mme Vincent), 166, 292.
Baron (Dom François), 147 ; — (Marie-Augustine), 174 ; — acteur, 193 ; — (J.), instituteur, 392 ; — (Ludomir), 422.
Baron de Saint-Marc (Charles-Elie); — de Touchelonge (Pierre-Eutrope), 220.
Baronius, cardinal, 328.
Barraud (Jean-Baptiste), prêtre, 17; — (Pierre-Bernard-Julien), 85,

Digitized by Google

131, 312, 344 ; — (Bernard) ; — (Pierre), 312 ; — (Gustave), 360.
Barrière, 17 ; — seigneur de Chay. 50 ; — adjoint au maire de Rochefort, 105 ; — (Madeleine de), 197.
Bartet, 289.
Barthélemy (Anatole de), 56, 82, 167, 295.
*Barzan*, canton de Cozes, arr. de Saintes, 160.
Bassal, conventionnel, 53.
Basset, 6, 91, 246.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes), 421.
Bastard (Jeanne-Gabrielle de) ; — (le baron de) ; — (le comte François de), 362.
Basterot de La Barrière (Guillaume de), 122.
Bataillé (Charles), instituteur, 394.
Batouneau (Marie de), 28.
Bauche (Léon-Auguste), 106.
Baudéan-Parabère (Les), 429.
Baudoin (A.), 241, 247.
Baudoyn (Hector), sieur du Passage, 66.
Baudrillart (Alfred), 135, 348.
Batch (Gervais), prêtre, 406.
Baudry (Paul), 296 ; — avocat, 360 ; — (Pierre), 401.
Bauld (René), 66.
Baurain (Georges), 135.
*Bavay* (Nervie), chef-lieu de canton, arr. d'Avesnes (Nord), 24.
*Bayreuth*, ville de Bavière, 294.
Bazin (Jehan), 65.
Béarn (Jean de), seigneur de Saint-Maurice, 141.
Beauchamp (de), précepteur, 390.
Beauchet-Filleau (Henri), écrivain ; — (Henri), procureur du roi ; — (Paul), 127.
Beaudet, de Saint-Maixent, 243.
Beaucorps (baron Adalbert de), 16.
*Beaugeay*, canton de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 157, 412.
Beauger (Félix), 107.
Beauharnais (Claude), comte des Roches-Baritaut, 61, 156 ; — (Fanny de), 156. Voir Mouchard.
*Beaulieu* (moulin), sur le Né, canton de Cognac, 33.
Beaumesnil (Mlle de), 193.
Beaumont (Le P. Jacques de), 26 ; — (Léon de), évêque de Saintes, 314 ; — (Alain de), 322, 334, 340 ; — (les), 429.
Beaunay (Comte de), 4.
Beaupoil de Saint-Aulaire (Charles), abbé d'Obazine, 136 ; — (Eulalie), 363 ; — (François), seigneur de La Dixmerie et de Theillac, 425 ; — (Etienne de) ; — (Marie de) ; — (Claude de) ; — (Claude-Charles-Antoine ; — (Cécile) ; — (Félicité) ; — (Guy), 426 ; — (Marc-Antoine) ; — (Alexandre) ; — (Herminie) ; — (François) ; — (René-Armand) ; — (Alexandre) ; — (André) ; — (Léon-Nicolas) ; — (Pauline), — (André-Louis) ; — (André) ; — (Camille) ; — (André-Léon-Paul) ; — (André-Auguste), 426.
Beaupré, maître d'école, 391.
Beaurepaire (de), archiviste, 383.
Beaurivier, notaire, 345.
*Beauvais-sous-Matha*, canton de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 384.
*Beauvoir-sur-Mer*, chef-lieu de canton, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée), 129.
Bec (Ludovic), 98.
Béca, prêtre, 404.
Béchet (Cosme), 50 ; — (Elisée), 157 ; — (Radégonde), 342.
Becker, général, 16.
Beda, 328.
Begon, intendant, 34, 137, 196 ; — (Catherine), 196.
Belcier de Cozes (Bertrand), 128.
Belin (Dom Eloy), prieur de Saint-Eutrope, 71.
Bellegarde de Montesquiou, 141.
Bellemer, prêtre, 64.
Bellet (Daniel), 6, 310.
Bellot (M.-F.), épouse Beaupoil de Saint-Aulaire, 426.
*Belluire*, canton de Pons, arr. de Saintes, 160.
Belly, prêtre, 220.
Belrieu de La Grâce (Jean-Daniel), 199.
Beltremieux, 6, 90, 169, 246, 357.
Belzunce (Henri-François-Xavier de), évêque de Marseille, 207, 299, 427 ; — (Armand de), vicomte de Macaie ; — (Antonin de) ; — (Louis-Antonin de), 299 ; — (Dominique de), vicomte de Méharin) ; — (Charles de) ; — (Armand de) ; — (Dominique de), 300 ; — (Jean-Antoine de) ; — (Charles-

Digitized by Google

Philippe-Henri-Louis de) ; — (Marie-Victoire-Dominica de) ; — (Henri de) ; — (Emilie-Marie-Thérèse de), 301 ;— (Louise de) ; — (Dominique de), vicomte de La Live d'Epinay ; — (Emilie de), 427 ; — (Henry de), major, 427.
Bénigne (Le P.), prêtre, 26.
Benoit, 6 ; — (Daniel), pasteur, 198; — XI, pape ; — XII, pape, 396 ; — (Marguerite), 422.
*Benon*, canton de Courçon, arr. de La Rochelle, 336.
Béraud (Louis), 20, 249 ; — (Edmond), 76, 98 ; — (Gustave), 312.
Berchon, médecin, 305 ; — (prêtre), 320.
Bérengier (Dom Théophile), 427.
Beresford (Lord), 356.
Bergier (Jean), maître d'école, 394.
Berjairie (Jeanne-Elisabeth), 101.
Bernadeau (Nicolas), graveur, 343.
Bernard (Marguerite), 27 ; — (Françoise), 28 ; — (Pierre), 31 ; — (Marie), 35, 320 ; — de La Rochelle, 169 ; — (Mathurin), 290 ; — (Benjamin), 320.
Bernard de Saintes (André-Antoine), dit Pioche-Fer, 53 ; — de Châteaubriand, 38 ; — de Javerzac (Marie), 50.
Bernard de Tison (Charles), seigneur de Saint-Thomas du Bois ; — (Charlotte de), 27, 28.
Berne d'Angoulins, maire de La Rochelle, 221.
*Berneuil*, canton de Gemozac, arr. de Saintes, 160.
Berniquel, 347.
Bernis (Pierre, cardinal de), 43.
Berry (Duc de), 331, 339.
Berthelé (Joseph), 47, 246, 292, 296, 393, 422.
Berthelot, prêtre, 166 ; — (René), seigneur de Fontclairet, 393.
Berthomier (Georges), 420.
Bertin, 73 ; — (Marie), 60 ; — contrôleur des finances, 145.
Bertrand (Elizabeth), 68 ; — (Louis-André), prêtre, 76 ; — de Goth (Clément V), pape, 134 ; — de Moulins, 319 ; — de Jonzac, 361 ; — directeur du musée de Saint-Germain, 373.
Bessas (Antoine de), 101.
Bessay (Mme de), 103.
Besson (Albert), pasteur, 199.
Beugnot, 194.
Bezaudan (Marguerite de) ; — (Jean de), 141.
Biais (Emile), 246.
Biard (Louis), prêtre, 173.
Bichon, prêtre, 271.
Bidé de Chezac, 117.
*Bienfait*, comm. de Moyenneville, arr. d'Abbeville (Somme), 282.
Bienville (Marie-Anne), 212.
Bigorie de Laschamp (de), 136.
Bigot (Stéphanie), écrivain, 302.
Bikélas (Dimitrios), 12, 14, 167, 305.
Billaud (Victor), 17, 24, 310.
Biron, 52 ; — (duc de), 206.
Biteau, 91, 169, 245 ; — (Rachel) ; — (Paul) ; — (Anne) ; — (Pierre), 401.
Bizet (Tristan de), évêque de Saintes, 290.
Blanc de La Chainade (Des), 66 ; — du Bouil, pasteur, 157.
Blanchard (Raphaël), 169 ; — du Cluzeau (François), 46.
Blanchefeu (Sœur Suzanne), 408.
Blanchet (l'abbé), 76, 125.
Blandin de Fiefmignon, maire de La Rochelle, 207, 221.
*Blaye*, chef-lieu d'arr. (Gironde), 63, 424.
Blazy, inspecteur primaire, 19.
Bleau, prêtre, 292.
Blossac. Voir Locquet.
Blois de Roussillon (Charles de) ; — (Charles fils) ; — (Suzanne de), 293 ; — (Geoffroy de), 315.
Bobacke (H.), 181.
Bobe-Moreau, 308.
Boccanegra, amiral espagnol, 330.
Boccard (De), 428.
Bodin (Jean), dit La liberté, 31.
Boëce, 139.
Bœuf (P.), commandeur du temple, 32.
Bognetteau, curé de Fouras, 115.
Bohier, 139.
Boilevin (Edmond), 83.
Boisdefre (De), 16.
*Boisfontaine*, canton de Surgères (Charente-Inférieure), 166.
Boisgiraud (Pierre Thomas), 300.
Boisroche. Voir Arnault.
Boisse (François), instructeur de jeunesse. 385.
Boisseau, 65.
Boisselier, 6, 91, 295.
Boissier (Gaston), académicien, 10.
Boissy-d'Anglas (Comte), 308.

Digitized by Google

*Boixe* ou *Saint-Amand de Boixe*, chef-lieu de canton, arr. d'Angoulême, 124.
Bon (Mme Marie), peintre, 247.
Bonaffé, 170.
Bonfils (André), de Ste-Foy, 199.
Bonhomme (Jean-François-Honoré) ; — (Jean-Baptiste-Louis), 261; — (Jean-Antoine-François); — (Frédéric), prêtre, 263.
Bonhomme de Montégut, 210.
Bonin le Juif, 22.
Bonneau (Jeanne), 28 ; — de Mongaugé (Elisa), 173 ; — prêtre, 314.
Bonnefoy (Marie de), 424.
Bonnegens des Hermittans (Henry-Joseph de);— (Jean-Joseph de);— (Adèle de) ; — (Camille de), 90, 100 ; — de La Chaume (Marie-Joseph), 100, 154.
Bonnet (André) ; — (Jacques), 401.
Bonneville, 241.
Bonnin (Isabelle) ; — (Marie), 67; — (Pierre) ; — (Charles), 385.
Bonniot de Beynot (Marie) ; — (Pierre), 181.
Bonsergent, 203.
Bonvallet, 93.
Bordage (Edmond), 76, 224.
*Bordeaux* (Gironde), 121, 342, 405.
*Bords*, canton de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 249.
Boscal de Réals (Julie-Marie-Françoise-Henriette de) ; — (Charles-Marie-Louis), 104, 198 ; — (César); — (Léon), 104 ; — de Mornac (le général Raoul-Alexandre-Gustave), 307.
Boscus (Louis), 69.
Bossebœuf, prêtre, 204.
*Bouchain*, chef-lieu de canton, arr. de Valenciennes, 297.
Bouchard d'Esparbès de Lussan (Henry), 156.
Boucher de Molandon, 125.
Boucherie, instituteur, 19 ; — (Anatole), 418.
Boucicaut. Voir Le Maingre.
Boudeau (Marie-Anne), 422.
Boudier (Fr. P. F.), supérieur de Saint-Maur, 146.
Boudinet, évêque d'Amiens, 90, 213.
Boudré (Pierre), 335.
Boufflers (Louis-François, duc de), maréchal de France ; — (Amélie de), duchesse de Biron ; — (Charles-Joseph de), 189-196 ; — (Marie-Charlotte-Hippolyte de) ; — (Louis-Edouard de), 194.
Bouge (J.-B.), 303.
Bouguereau (William), peintre, 88, 165, 247, 296, 307.
Bouguier, conseiller, 208.
Bouillé (Marie de), 104.
Boulanger (Madeleine) ; — (Pierre), 102.
Boulard, colonel, 205.
Boulay (Pierre), médecin, 265.
Boule, 91 ; — ébéniste, 246.
Boulineau (Jean) ; — (Alexis), 401 ; — (Eugène), président de chambre, 203 ; — (Marguerite) ; — (Léonce), capitaine de vaisseau, 266.
Boumard (Jean), 38.
Bouquet (dom), 152.
Bouraud, maire de Cognac, 18.
Bourbon (Henri II de), prince de Condé, 131 ; — (Nicolas), 207 ; — (duc de), 331, 339.
*Bourcefranc*, com. de Marennes, 412.
Bourdé, prêtre, 4.
Bourdeau, de Marennes, 168 ; — (Marie-Julie), 422.
Bourdeille (Comte de), 125 ; — (Pierre de), abbé de Brantôme, 241, 417 ; — (le marquis de), 417 ; — (François de), 351 ; — d'Archiac (les), 364.
Bourdon (Léonard), 53.
*Bourg-Charente*, canton de Segonzac, arr. de Cognac, 347.
Bourgeois (Paul) ; — (Jean), 27 ; — (dom Timothée), 72 ; — ministre, 244 ; — (Athanase), 356 ; — prêtre ; — de Coybo (Mlle), maîtresse d'école, 415.
*Bourges* (Cher), 53, 411.
Bourget (Hippolyte), 64, 66 ; — (Judith) ; — (Pierre) ; — (Jehan), 64 ; — (François), prêtre, 279.
Bourgine, 220.
*Bourgneuf*, canton de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 410.
Bourgogne (Duc de), 339 ; — (la duchesse de), 402.
Bourgouin, maître d'école, 389.
Bourignon (François), 174, 421.
Bourlier, professeur, 309.
Bourrand (Augustine-Marie-Louise), 316.
Bourrigauld (Bertrand), 138, 157 ; — (Joachim) ; — (Jérémie) ; — (Jeanne) ; — (Claude), 157.

Digitized by Google

Bourru, médecin, 90.
Boursiquot (Thérèze), 28; — Judith, 298.
*Boussac*, commune de Cherves, canton de Cognac, 345.
Boussard (Nicolas de), seigneur de Saint-Fort-sur-Brouage, 252.
Boussion (François), 385.
Boutaud de Lavilléon (Le baron Raymond), 156; — (le vicomte), 265; — (Jean-Joseph-Gaston); — (le baron Louis-Adolphe), 266.
Boutet (Gabriel), peintre, 310.
*Bouteville*, canton de Châteauneuf, arr. de Cognac, 346.
*Boutiers-Saint-Trojan*, canton de Cognac, 48, 346.
Boutinet (Aris), 44, 76; — (Jean), 134; — (Elisabeth), 401.
Boutiron (E.), médecin, 77.
Boutiton, pasteur, 201.
Bouvet, officier de marine, 120.
Bouvier, 6.
Bouvin, prêtre, 181.
Bouyer (Adolphe), 12.
Bouzard (Nicolas), 385.
Boyer, prêtre, 166.
Boynes (de), 424.
Bragier (Jean), seigneur de Bourg-Charente, 347.
Braidy (Marie), 317.
Brandelis Contentin, 336.
Bouteroue (Françoise), 189.
Brangé (Thérèse), institutrice, 416.
Braniski, 193.
*Brantôme*, chef-lieu de canton, arr. de Périgueux, 241. Voir Bourdeille.
Brard (E.), médecin, 77, 172.
Braud, maire de Rochefort, 88; — (Stanislas), prêtre, 132; — (Pierre), 426.
Bréal (Michel), 10, 409.
Breau (Jean), chanoine de Saintes, 290.
*Brehan-Moncontour*, canton de St-Brieuc, 71.
Bremond d'Ars (Comte Pierre de), — (Anatole de), 22, 77, 125, 242, 313; — (Jean-Louis de), 48; — (Madelaine de), 48; — (Les), 49; — (comte Guy de); — (comte Théophile-Jean-Louis de), 242, 313; — (vicomte Jules-Alexis de), (Pierre de), 314; — (Guy de), 356.
Bresmaud (François); — (Jehan), 67.
Bretagne (Anne de), 20.
Brétinauld (Suzanne), 210; — de Méré (Abel de), 165.
Breucq (A.), médecin, 77.
*Breuil-Magné*, canton de Rochefort, 391.
*Breuillet*, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 126, 200.
Brézé (Louis de), 20.
Briaud, prêtre, 123.
Briaut (Jacques), 429.
*Brie-sous-Archiac*, cant. d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 46.
Briel (Alice-Stéphanie), 92.
Brien-le-Bœuf, 143.
Briest (Caroline de), 211.
Brillouin, 146; — (Louis-Georges), peintre, 247, 310, 355.
Brisson (Eugène), médecin, 172; — maire de Cognac, 309.
*Brives-sur-Charente*, cant. de Pons, arrondissement de Saintes, 50.
*Brocas*. canton de Labrit, arrondissement de Mont-de-Marsan, 274.
Brochard (G.), grand-prieur d'Aquitaine, 32.
Brochon (Albert), 125.
Broglie (Le maréchal de), 281.
Brossard (André), peintre, 98.
*Brouage*, canton de Marennes, 66, 420.
*Broue*, commune de Saint-Sornin, canton de Marennes, 257, 333.
Brouillet (André), 292.
Broulier (Etienne), 343.
Broussard (Louis), 35.
Brunaud (Catherine), 66.
Brunet, 52; — de Presle, 12.
Bruneteau (Jacques); — (Pierre); — (Jean), 401.
Brung 409.
Bruno d'Hastrel (Pierre), seigneur de La Chabossière, 62.
Brunswick-Zell (Duchesse de), 9; — (duc de), 305.
Buch (Le captal de), 331.
Buchon, écrivain, 46.
Budot, contrôleur des fermes, 137.
Bueil (Mme de), 428.
Bugnié (Benoît), prieur de Saint-Eutrope, 71.
Bunel, architecte, 17.
Bureau, notaire royal, 410.
Burgaud des Marets, 213.
Burleigh (Simon), 333.
Burot (P.), médecin, 77.
Bussière (Georges), 241, 432.

Digitized by Google

## C

Cabaret d'Orville, 333.
Cabeça de Vaca 330.
Cadier (Zélia), 174.
*Cadix* (Espagne), 420.
Cador (Louis), 314.
Cadou (Jean), procureur, 210.
Cagnat (René), 107, 206.
Cahen, 16.
Cahier (Le P.), 71.
*Cahors* (Lot), 129.
Cailhava (Dom P.), 149.
Caillard, général, 97.
Caillaud (Marie), 117 ; — (Etienne), 137.
Caillet (Barthélemy), 117 ; — curé de Fouras, 220.
Cailleteau (Marguerite), 69.
Callier (La générale), 165.
Callières (Jacques de), comte de Chaillot ; — (François de), académicien ; — (Jean-Louis-Hector de), gouverneur du Canada ; — (Christophe-Louis-Edouard, comte de) ; — (Louis de) ; — (Charles, marquis de) ; — (Jean de) ; — (Suzanne de) ; — (Marguerite de) ; — (Alain de) ; — (Bernard de) ; — (Jehanne de), 288.
Caillon, 356.
Caillot, acteur, 193.
Callot (F.-E.), 430.
Callon (Louis), prêtre, 404.
Calveau (Jean), abbé de La Couronne, 290.
Calvimont (Famille de), 8.
Calvin, 410.
Camaret, 138.
Cambridge (Edmond, comte de), 330.
Campet (Marie de), 141 ; — de Saujon (Charles-François de) ; — (Marie-Charlotte-Hippolyte), comtesse de Boufflers, 194.
Camus (Berthomé), 66 ; — (Jean) ; (Thomas), 401.
Canclaux, général, 206.
Cantaloube, capitaine de frégate, 249.
Caperon, colonel, 17.
Capria Secundina, 55.
Caracala, empereur romain, 178.
Cardaillac (Jean-Louis de), 180.
Cardes (Isidore-Nestor), 263.
Cardin, instituteur, 384.
*Carillon*, commune de Saint-Clément, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort, 173.
Carra, commissaire de la convention, 204.
Carré de Sainte-Gemme (Elisabeth), 219, 221, 299 ; — (Jean-Antoine), 298.
Cartailhac, 245.
Cassaigne (Médéric-Adolphe), 17.
Cassoulet, notaire royal, 394.
Castagnary (Jules), 244.
Castellan (François de), seigneur du Clio, 280.
Castelnau-Tursan (Marguèse de), 140; — (Michel, marquis de), 421.
Catherine II, impératrice de Russie, 193, 428.
Caumont-Lauzun (Anne de), dame de Castelmoron, 299 ; — (Charlotte de), abbesse de Saintes, 299, 427.
Caupenne (Marguerite de), 141.
*Caussade*, chef-lieu de canton, arrondissement de Montauban, 69.
Caussade (De), 46.
Cavalier (Henri), pasteur, 202.
Caylus (Mme de), 347.
Cazalis, pharmacien de la marine, 357.
Cazanova, 16.
Cazaux (Angélique de), 300.
Cazeneuve (Auguste) [Regelsperger], 204.
Cazenove de Pradines (Henri-Marie de);— (Edouard de), député, 103
Cellamare, ambassadeur d'Espagne, 294.
Cellerier (Madeleine-Clarisse), 18.
*Cérilly*, chef-lieu de canton, arrondissement de Montluçon, 52.
Chabaneau (Camille), 88.
Chabaud-Latour (De), 17.
Chabirand (François), 42.
Chabot de Saint-Gelais (Guy), seigneur de Jarnac, 344.
Chabral, prêtre, 53.
Chabret (Guillaume), templier, 32.
Chadeau de La Clocheterie (Isaac), 117, 218 ; — (Isaac II), 117 ; — (Isaac-Louis), 118, 144, 317 ; — (Isaac III), 118 ; — (Isaac IV) ; — (Timothée) ; — (Suzanne-Bénigne) ; — (Honorée) ; — (Pierre-Honoré), — (Jean-Isaac-Timothée) ; — (Timothée-Isaac) ; — (Suzanne-Esther-Honorée) ; —

Digitized by Google

(Louis-Laurent-Isaac), 118, 298, 299 ; — (Pierre-Honoré), 120 ; — (Nathanaël) ; — (Jeanne), 218.
Chaignet, recteur d'académie, 309
Chaillé (Jacques), 401.
*Chaillevette*, canton de La Tremblade. arrondissement de Marennes, 83, 199, 200.
*Châlon* (Saône-et-Loire), 30, 405, 415.
Chamans de La Valette (Mme). Voir La Valette.
Chamard (Dom), 134.
*Chambons*, commune de Borne, canton de Saint-Etienne-de-Lugdarès, arrondissement de Largentière, 299.
Chambord (Comte de), 314.
Chameau (Charles), 429.
Chamneuf (Ythier), commandeur du temple, 36.
*Champagne*, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 2, 27, 251.
Champagné (De), 189.
*Champcevinel*, canton de Périgueux, 275.
Champflour (Etienne de), évêque de La Rochelle, 406.
Champion (Guy), évêque de Tréguier, 131.
Champlain (Samuel de), 310.
Champville, 103.
*Chantecor*, commune de Sainte-Marie, canton de Saint-Martin, arrondissement de La Rochelle, 65.
*Chantonnay*, chef-lieu de canton, arrondissement de La Roche-sur-Yon, 204.
Chapot (Dom Jean-Christophe), 146.
Chapparre (Henri), 360.
Chappetias (Frère Chérubin), 26.
Chappuis (dom Jacques), 147.
Chapron (Jean-Maurice-André), 266; — prêtre, 316.
Chapus du Bost (Famille), 53.
Chapuzet (Suzanne), 426.
Charbonnaud, général, 17.
Charcot, médecin, 20.
Chardavoine (Jacques), 401.
Charette, général vendéen, 205.
Charlemagne, 398.
Charles V, roi de France, 107, 329, 339 ; — VI, 107 ; — VII, 107, 347; — bâtard de Jean II de Bourbon, 141.
*Charlestown*, ville des Etats-Unis, 201.
Charmes (Xavier), 73.
Charpentier de La Varenne (Thérèse), 102.
*Charras*, commune de Saint-Laurent de la Prée, canton de Rochefort, 143.
Charrier (Louis), 385 ; — (Jeanne), 425.
*Charroux*, chef-lieu de canton, arrondissem. de Civray (Vienne), 26, 269, 331 ; — commune de Saint-Aquilin, canton de Neuvic, arrondissement de Ribérac (Dordogne), 289.
*Chartres*, canton de Rochefort, 252.
*Chassenon*, commune de Xanton-Chassenon, canton de Saint-Hilaire des Loges, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 415.
Chasseriaud, 249 ; — (Marguerite), 321.
*Chastres*, abbaye, canton de Cognac, (Charente), 411.
Chataigner de Saint-Georges (Thérèse de), 132.
*Chatain*, commune de Marennes, 65.
*Châteaubernard*, canton de Cognac, 32, 84, 165, 320, 347.
Chateaubriand (Jean-Baptiste-Auguste de), comte de Combourg, 78.
*Château-Larcher*, canton de Vivonne, arrondissement de Poitiers, 340.
*Châteauponsac*, chef-lieu de canton, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), 271.
Châtelain, 326.
*Châtellerault* (Vienne), 270, 334, 336.
*Châtillon-sur-Sèvre*, chef-lieu de canton, arrondissement de Bressuire, 205.
Chatillon (La duchesse de), 421.
Chauchard, général, 17.
Chauderier (Jean), 335.
Chaudrier (Françoise de), 26.
Chaudruc de Crazannes, 22, 56, 174, 206, 343.
Chaumel, de Saint-Aigulin, 180.
Chaumont-Quitry (Anne de), comtesse d'Amblimont, 281.
Chauveau, prêtre, 313 ; — de La Rochelle, 410.
Chauvet (Gustave), 78; — du Breuil, 117.

Digitized by Google

*Chauvigny*, chef-lieu de canton, arrondissement de Montmorillon, 332.
Chauvin, prêtre, 38 ; — de Chatenet (Isaac), 38.
Chauvinière (Françoise), 37.
Chavagnac (Louise de), 119, 444, 217.
Chazal (Dom), 72.
Chel (Adam), dit le sire d'Agorisses, 342.
Chenin (Guillaume), 289.
Chenu des Touches (Françoise-Zoé-Thècle), 136.
*Chérac*, canton de Burie, arrondissement de Saintes, 50.
*Cherbonnières*, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 415.
Chergé (Ch. de), 127.
Chéron (Paul), 225.
*Cherves*, canton de Cognac, 133.
Chesnel (Josias) ; — (Louis) ; — (Charles-Louis), seigneur d'Écoyeux ; — (Elisabeth), 132.
*Chessoux*, arrondissement de Marennes, 257.
Chestien (Emmanuel - Clément), prêtre, 407.
Chevalier (André), 157 ; — (U.), 171.
Chevalier, seigneur de La Mothe d'Airan, 50.
Chevallier (Félix - Louis - Joseph), professeur, 316.
Chevreuse (Jean de), 344.
Chevreux (Emilien), 168.
Chevriers de Saint-Mauris, évêque de Saintes, 427.
Chevrou (Gaston), 242.
*Chichester* (Angleterre), 182.
*Chizé*, canton de Brioux, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), 340.
Choderlos de Laclos, 191.
Choiseul - Stainville (Jacques de), 191 ; — Praslin (Mme de), 195.
Choisnard, prêtre, 362.
Choisy (abbé de), 46.
Cholet, curé d'Aigrefeuille, 98, 244.
Cholous (Jacques), sieur des Essards ; — (Bernard), 28.
Choquat (Hélie), 33.
Christine de Suède, 293.
Circourt (Albert de), 12, 78.
*Ciré*, canton d'Aigrefeuille, arrondissement de Rochefort, 26, 415.
*Civray* (Vienne), 342.
Clairval, acteur, 193.
Claude de France, 20 ; — le Gothique, 40.
Claudot maître d'écriture, 385.
Claveau (Thérèse), 102.
Clément V, pape, 33 ; — (Marie), 66 ; — (saint), 71 ; — (Mathias), 85 ; — (Pierre), évêque de Périgueux, 427.
Clerjaud, 225.
Clermont-Resnel (Mademoiselle de), 191.
Clinet (Nicolas), instituteur, 409.
*Clion*, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 126.
Clisson (Olivier de), 331, 340.
Cliterius (Sextus), 319.
Clouet, instituteur, 168, 365.
Clouzot (Henri), 296.
Coffin (Charles), recteur de l'université de Paris, 399.
Coffyn-Maerten (Stéphanie-Marie-Louise), 9.
Coglée, prêtre, 404.
*Cognac* (Charente), 340, 342.
Cohausen (Baronne de), 61.
Coignet (Gaspard), de La Thuilerie, 243.
Coigny. Voir Franquetot.
*Coire*, ville des Grisons (Suisse), 326.
Coislin (Mme de), 196.
Coligny (Henri de), 63, 409, 411.
Colladon (Marie) ; — (Claude), 298.
Collinet, maître d'école, 389.
Collot d'Herbois, conventionnel, 51.
Colmont, 53.
Colonnier (N.), veuve Delétant, 172.
Combeau (Pascal), 19.
*Combe-la-Bataille*, commune de Boutenac, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 199.
Combes (Justin), sénateur, 309, 356.
Combret (Marie), 401.
Comminges (Gaspard-Louis de), seigneur de La Ferrière, 210.
Comnertus (Caper), 55.
*Compiègne*, chef-lieu d'arrondissement (Oise), 70.
Conchamp (Wilhelm de), 133.
Condé (Prince de), 115, 420.
Conflans d'Armentières (Louise-Marthe), 82, 189 ; — (Louis de), marquis d'Armentières, 189 ; — (Louis-Henri-Gabriel de), marquis d'Armentières ; — (Louise-Aglaé de), 190.
Congonnetodubnus (Caius Julius), 178.

Digitized by Google

Constance, fille de Pierre-le-Cruel, 330.
Constant (Benjamin), 194.
Constantin, seigneur de Souligonne, 26, 28, 32 ; — (Mme de), 28 ; — (Victoire-Hélène), 103 ; — (Jean), instituteur, 407.
Conti (Le prince de), 194.
Coppée (François), 14.
Coqueteau, 16.
Cor, 240, 241 ; — (Marie-Eulalie-Zélie), 358.
Corbeaux (Jacques), 401.
*Corbie*, chef-lieu de canton arrondissement d'Amiens, 394.
Corbin (Elisabeth-Hamilton), vicomtesse de Dampierre, 363.
Corbineau de Dœuil, 422.
Corday (Charlotte), 301.
Corfinne (Daniel), 137.
Corgnol (Florence), 344.
Corlieu (Blanche-Louise-Edmée de) ; — (Charles de) ; — (Joséphine de), 173.
Cormel (Jean), 47.
*Cormeille*, commune de Saint-Germain du Seudre, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 293, 411.
Cormié (Pierre), 401.
Corneille (Saint), 71.
Corneuf (Sœur Anne), 408.
Cornillot de Roumaneau (Jean de), 54.
Corrozet (Gilles), 10.
Coterousse (Bernard), prêtre, 26.
Cothonneau (Suzanne), 61, 62.
Coudain, 122.
*Coudray-Montceaux*, canton de Corbeil, 291.
Coudreau (Gabriel), sieur du Boutivaut, 27, 28 ; — (Marie-Anne) ; — (Etienne) ; — (Mathieu) ; — (Nicolas) ; — (Marguerite), 27, 28 ; — (Louis) ; — de La Devauderie (Dominique) ; — (Jean), 27 ; — (Dominique) ; — (Mathias), 28 ; — (Gabriel) ; — (François), 29.
Couesnon (Vicomte de), 105.
*Cougoussac*, commune de Siecq, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 128.
Couillaud, 6.
*Coulonges*, fief des Culant, 26 ; — commune de Mornac, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 199.
*Coulonge-ssur-l'Autise*, chef-lieu de canton, arrondissement de Niort, 391.
Couneau (Emile), 169, 307, 355.
*Courant*, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 37.
Couraud (André), 32.
Courbon (Famille de), 315.
*Courçon*, chef-lieu de canton, arrondissement de La Rochelle, 415.
Coureau (Fr.-M), 149 ; — (Jacques), 401.
*Courgé*, commune de Vançais, canton de Lezay, arrondissement de Melle, 269.
Courivaud, notaire royal, 38.
Cours (Raoul de), 114.
Court de Gébelin (Antoine), 198, 200.
Courtefoy (François-Nicaise), frère Ausbert, 19.
Courtin, imprimeur, 19 ; — (Jacques), 385.
Cousin, directeur du musée Carnavalet, 93.
Coutanseaux (Justin), 249.
Coutant, 43.
Couthon, représentant du peuple, 51.
*Coutras*, chef-lieu de canton, arrondissement de Libourne, 49.
Couyer (Les), 66.
*Cozes*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 200.
Crahay de Franchimont, 78.
Cramahé de Vossin ; — Chastaigner, 126.
Craon (Princesse Beauveau de), née Desmier d'Archiac, 1, 4 ; — (le sire de), 334.
Crapelet, 11.
Cressewell (Jean), 331, 334, 341.
Cresson, juif, 22.
Croizet (Alfred), 16.
Crottet, pasteur, 409.
*Crouin*, canton de Cognac, 19.
Crozat du Chastel (Antoinette), 192.
Cruchon, sous-préfet de Cognac, 19.
Cucuel, professeur, 39.
Cujula (de), 43.
Culant (Jacques de), 26, 48, 50 ; — (Olivier de), 48.
Cumont (Patrice de), 336 ; — (Catherine de), 338.
*Curçay*, canton de Trois-Moutiers arr. de Loudun, (Vienne), 269.

Digitized by Google

Cureau (Adolphe-Louis), 78.
Cybard (Saint), 124.
Czartoryska (La princesse), 193.

D

Dagworth (Nicolas), 333.
Damas (Mme de), 55.
*Dampierre,* canton de Gournay, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, 363.
*Dampierre-sur-Boutonne*, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 269.
Dampierre (Geoffroy de), 132; — (Elie, marquis de), 5, 78, 162, 361; — (Henry, vicomte de), 361, 362; — (Alexandre-Stanislas de), 362; — (Yvonne de); — (Robert de); — (Jourdain de); (Guillaume de); — (Elie-Louis-Aymard, marquis de), 363.
Dangibeaud (Charles), 1, 4, 36, 85, 162, 164, 246, 249, 364.
Daniaud (Marie); — (Catherine), 117, 217, 299; — (Timothée), 117, 220; — (Simon), 117; — (Jeanne-Marie), 219, 298.
Danton, conventionnel, 51.
Daron (Gabriel), instructeur de la jeunesse, 384.
Dat (Esther), 118.
Daulnis de Chadignac; — (Charles), sieur du Vignaud, 72.
Dausseure (Jeanne), dame des Roches en Vandeuvre, 393.
Davignon (Le P.), religieux, 417.
Davillier (Edmond), 173; — Regnaud (comtesse), 240.
*Dax* (Landes), 422.
Deaubonneau (Gustave-Ambroise); — (Hortense-Louise-Félicité); — (Jean-Baptiste-Antoine), prêtre; — (Jean-Baptiste); — (René-Ambroise); — Jean-Baptiste-Antoine); — (François-Alexandre); — (Victoire); — (Félicité-Constance); — (Jean-Marie-Ambroise), 101; — (Gustave-Ambroise); — Constance-Louise), 101.
*Decize*, chef-lieu de canton, arrondissement de Nevers, 52.
Décombes, prêtre, 181.
Deforges, 172.
Deforis (Dom Jean-Baptiste), 147.
Degéac (Pierre), pasteur, 158; — (Guy), 201.
Dejean, général, 17.
Dejois (Pierre), instituteur, 394.
Delabrousse (Marie), 67.
Delacroix, 296.
Delafaye, percepteur, 322.
Delamain (Philippe), 162, 205, 226.
Delamerat (Jean), 38.
Delany, prêtre, 50.
Delaporte (Le P.), 242.
Delaroche, curé de Chérac, 50.
Delaunay (Marie-Françoise), 101
Delavaud (Louis), 84, 420.
Delavergne, prêtre, 181.
Delayant (Léopold), 208, 384, 410, 414.
Delbrück (H.), 182.
Delépine (René), maître à danser, 388.
Delétant (Claude-Auguste), 172.
Delisle (Léopold), 2, 11, 21, 47, 79, 410.
Delmas (Aimé-Jean-Baptiste), 99; — (Marcel), 266; — (Émile), député, 357.
Deloche (Maximin), 378.
Delvaille, médecin, 79.
Demortiers (Elisabeth), 28.
Denis, entrepreneur, 345,
Denischau, prêtre, 422.
Depont, enseigne de vaisseau, 221.
Des Achards (Jean), 27.
Desaivre, 47.
Desblancs (Arthur), 317.
Des Bras (Louise), 298.
Deschamps (Eustache), 11,
Desécottais de Chantilly, chevalier de Malte, 321,
Desforges, instituteur, 392.
Desfreuche, tonnelier, 148.
Desgaguiers (N.), épouse Mariochaud de Bonnemort, 173.
Desherver, notaire royal, 69.
Des Loires (M. et Mme), 197.
Desmier d'Olbreuse (famille), 9.
Desmontils (Les), seigneurs de La Coinche, 50.
Desmortiers (Déterville), 94.
Desnobles, 146.
Des Palys (Comte), 351.
Desprez (Josué), sieur du Vivier; — (Charles), 128.
Despruetz (Hélie), curé d'Arvert, 50.
Desriver (Marie-Elisabeth), 203
Des Roches, prêtre, 45; — officier, 138.



Digitized by Google

Dessau (Prince Léopold de), 182.
*Deuil* ou *Dœuil*, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, 422
Deveveux (Jean), 331, 335, 340.
Devers (Alfred), médecin, 79.
Deviaud-Fleury (Eustelle); — (Simon-François-Pierre); — (François-Pierre), 102.
Dexmier (Guy), 345.
Dias de Rojas, 331.
Diderot (Denis), 203.
Dières (Pierre); — (Madeleine), 119.
*Dijon* (Côte-d'Or), 53.
*Dissais*, canton de Mareuil, arrondissement de La Roche-sur-Yon, 269.
Divixta, 131, 318.
Dodard (Edmond), 348.
*Dôle* (Jura), 424.
Dollot, 91.
*Dolus*, canton de Saint-Pierre d'Oleron, arrondissement de Marennes, 408.
Dorchester (Lord), 98.
Doria (André), 351.
Douai (Abel), général, 97.
Douin (Pierre), maître d'école, 412.
*Doulaincourt*, chef-lieu de canton, arrondissement de Wassy, 415.
Dournie, épouse Cardes, 263.
Dousson, 311.
Douvenel (Pauline), 103.
Dovalle (Charles), 296.
Doyen (Nicolas), 119; — (François), 220.
Doyère (François), maître d'écriture, 385.
Dragaud (Jehanne), 66.
Drapron, curé d'Aigrefeuille, 406.
Dreux (Thomas), prieur de Saint-Eutrope, 71.
Drouet, prêtre, 359.
Druet (Marie), 96; — (Paul), 97.
Druillon (Madeleine), femme de Begon, 403.
Drutedo (Pomponius); — (Caius Julius), 108.
Dubessé. Voir Pélissier.
Du Bled (Victor), 189.
Dubois, 97.
Du Bouchet de Sourches (Charles), marquis de Tourzel, 169.
Du Boulet de La Boissière (Marie-Hubert-Albert), 359, 363; — (Anatole); — de La Tour, 363.
Du Bourg-Farnoux, 50.
Du Boys (Emile), 45, 70, 80, 153; — (Jacques), seigneur du Port, 128.
Dubreuil-Chambardel, conventionnel, 429.
Du Breuil-Hélion de La Guéronnière (Antoine-Amable), 153.
Du Burg (Jean), 49.
Duchaine-Martimont, prêtre, 160.
Duchâtel (Tanneguy), 357, 416.
Duché ou du Ché, 156.
Duchesne (J.), prêtre, 295; — (Jamet), 335.
Duclos (Charles-Pineau), 301; — (Anne-Monique), 361.
Ducreux (le P.), 160.
Ducros de Ville (Marie-Madeleine), 29.
Dudevant (Aurore, baronne), [Mme Georges Sand], 301.
Duez (dom), 100, 145.
Dufaur de Chastellars, 393, 402.
Dufaure (Jules), académicien, 94; — (Gabriel), 241.
Du Faure (Louis), marquis de Saint-Sylvestre, 188.
Duffaure, prêtre, 19.
Dugas (Pierre), pasteur, 201; — (P.-L.), pasteur, 203.
Dugast, 146.
Du Guesclin (Bertrand), 2, 26, 329.
Duguet (Gabriel), 84.
Dujardin, héliograveur, 291.
Du Junca, 139
Dulon (Pierre), 84.
Du Lyon (Gaston); — (A.-R.); — (Garcie-Arnaud); — (Hervé); — (Thibaut-Alain); — (Simon); — (Guy); — (Hugues), 140; — (Ispain); — (Ispain II); — (Ispain III); — (Louise); (Jean); — (Pierre), archevêque; — (Anne); — (Brunette), 141.
Dumas (pasteur), 202; — (Mme Marie), peintre, 247.
Du Mesnil (Vicomte E.), 125.
Dumesny (Jehan), 66.
Dumontet (André), 353, 364.
Dumorisson (Pierre-Jules), 160.
*Dunkerque* (Nord), 9.
Du Paty de Clam (A.), 80.
Du Péré (François), 72, 142.
Du Perou (Jacques), sieur d'Argeuille, 117.
Dupeux (Joseph-Marie), 316.
Dupin de Francœil, 301.
Duplais (Léonie), 80; — (Noël), 385.

Digitized by Google

Duplais des Touches (Antoine), 28, 82, 106, 172, 217, 226, 249, 305, 310, 365 ; — (Catherine-Esther) ; — (Antoine-Etienne), 117; — (Jacques-Eutrope), 122.
Dupleix (François), 118.
Duplessis, prêtre, 181.
Du Plessis de Richelieu (Armand), 204.
Dupont, journaliste, 245.
Duport (Marie-Adolphe) ; — (Jean-Aubin), 96.
Duportal (Albert), médecin, 426.
Dupuy, 7 ; — (famille), 50 ; — de Toublanc, 35 ; — pasteur, 202 ; (Elisabeth), 401.
Duquesne (Suzanne) ; — (Abraham), 8.
Du Ramel, avocat, 96.
Durand de Villegagnon (François-Vincent de), marquis de Montandre, 403.
Durckheim, professeur, 39.
Durenclos (Adrien), 345.
Du Repaire (Léon), 314.
Duret, président du tribunal de Saint-Jean d'Angély, 100 ; — (Léon), conseiller honoraire, 249, 309 ; — (G.), 249 ; — (Jules), — (Adolphe), 312.
Durfort (Guy-Michel de), duc de Lorges, 424.
*Durostorum*, près de Silistrie (provinces danubiennes), 57.
Du Roux de Breuil (Jeanne-Marguerite) ; — (Alexandre-Louis-Auguste), 301.
Duruy (Victor), historien, 10 ; — (Albert), 265.
Du Sablon (Famille), 50.
Du Saussay (André), 326.
Duspasquier (Isidore), 385.
Dussaud (Bernard), sieur des Marais ; — (Marguerite-Suzanne), 27.
Du Sault (Le P. Nicolas), 83; — (Bernard), évêque, 338.
Du Souchet (Anne), 50.
Dutheil (Pierre), 26.
Dutichet, prêtre, 181.
Dutillon, prêtre, 32.
Duval-Jouve, naturaliste, 6.
Duvergier (Pierre), prêtre, 29.

## E

*Echebrunes*, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 407.
*Ecoyeux*, canton de Burie, arrondissement de Saintes, 131.
Ecubard (Thomas), 401.
Edouard, Prince Noir ; — III, roi d'Angleterre, 329.
Edrisi, géographe, 129.
Egger, helléniste ; — (Mme), 12, 14.
Eglin, professeur, 309.
Embreuil (Le sieur d'), 128.
Emmery (Louis-François), 316.
Epernon (Duc d'), 314.
Epinay (Angélique-Louise-Charlotte), 300, 429 ; — (Denys-Joseph d'), 300, 301 ; — de Bellegarde (Louis-Denys), 301, 427; — (Alexis-Janvier de), 429.
Eschasseriaux (Pierre), 29 ; — (baron Eugène), 97.
Esclavelle (Mme d'), 300, 428.
*Esnandes*, cant. de La Rochelle, 407.
Espagne (Sybille d'), 140.
Espérandieu (Emile), 24, 56, 155, 158, 175, 203, 239, 246, 292.
Espinay (G. d'), 125.
Esterhazy (comte Valentin), 190.
Estienvrot (F.), pasteur, 199, 203.
Estrée (d'), 118.
*Etaules*, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 391.
Eugène (Le prince), 425.
Eustelle (Sainte), 70.
Eveillé (Arthur), 110, 139.
*Evreux* (Eure), 411.
Exbrayat (Auguste), 159.

## F

Fabien, vicaire général, 309.
Fabre de Bouteville (Jean), 33.
Faillofais, curé de Marennes, 19, 166.
*Falcombe* (Angleterre), 185.
Fallières (Frédéric), évêque de Saint-Brieuc, 90.
*Falmouth* (Angleterre), 185.
Fanty-Lescure (Mlle Emma), peintre, 248.
*Farges*, commune de Vauxains, canton de Ribérac (Dordogne), 426.
Faringdon (Guillaume), 334. 338.
Faucher (César) ; — (Constantin), 350.
Faucquereau (René), curé de Fouras, 324.
Faugas, curé de Talmont, 99.

Digitized by Google

Fauque de Jonquières, 206.
Faure, 126.
Faustin (Marthe-Fanny), 105.
Favreau (Suzanne), 117 ; — (Jacques), sieur de La Pascaudière, 118.
*Faye-sur-Ardin*, canton de Coulonges, arrondissement de Niort, 391.
Fayet, recteur d'académie, 384, 395, 411.
Fé de Ségeville (Jean), seigneur de La Fond, 345.
Febvre (Léonard), nommé aussi Lefebvre, 417.
Feillet, historien, 404.
Fellmann, curé de Courçon, 102.
Fénelon, archevêque de Cambrai, 393.
*Fenioux*, canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 168, 355.
Ferraud de Pion, 320.
Ferrier de Saint-Marc (Henriette), 72, 117, 219.
Ferrières (Sara de), — (Samuel de), 300.
Fiefmignon. Voir Blandin.
*Figeac*, chef-lieu d'arrondissement (Lot), 123.
Figuières (Louis), pasteur, 202.
Filhol (Anne de), 288.
Fillastre (Pierre), 344 ; — (Jeanne), 345.
Filleau, 309.
Firino (Mme), née Martell, 357.
Fischer, 371.
Flers (comtesse d'Ayguevives), 363.
Fleurat de Doumailhac (Françoise-Thècle-Zoé), née Chenu des Touches, 136, 223 ; — (Elie) ; — de Lessard ; — de Parade, 136.
Fleurian (Jacques de) ; — (Gustave de), 103.
Fleuriau de Bellevue, 257.
Fleurisson (Jeanne), 218.
Fleury, médecin, 261 ; — (Paul de), 417.
Flipsen (Victor), peintre, 248.
Florentin (Arthur), 103, 226, 260 ; — aîné, 168.
Florimond, seigneur de Lesparre, 330, 338.
Foix (Louis de), comte de Gurson, 179 ; — (comte de), 336 ; — (Françoise de), abbesse de Saintes, 179, 250, 260 ; — (Françoise II de), abbesse de Saintes, 299 ; — (Françoise III de), abbesse de Saintes, 299 ; — -Candale (Charlotte-Diane de), 179 ; — -Candale (Suzanne-Heniette de), 299.
Fonrémis (Mme de), 103.
*Fons*, canton de Figeac, 123.
Fonssagrives (Jean-Baptiste), médecin, 7.
*Fontaine-Chalendray*, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 245.
Fontangs (Jeanne-Françoise de), 281.
*Fontdouce*, commune de Saint-Bris des Bois, canton de Burie, 32, 49, 131, 133, 411.
*Fontenailles*, fief des Culant de Ciré, 26.
*Fontenay-le-Comte* (Vendée), 205.
Fonteneau (Mathieu), 27 ; — (dom Léonard), 73, 147, 149.
Fontenillat, 308.
Fontréaux de Jallais (Pierre) ; — (Jean-Baptiste) ; — (François), — (Joseph), 103.
Forbin-Janson (le cardinal de), 280.
Forcet (Louis-André);—(Marie-Magdelaine) ; — (Catherine) ; — (Charles-André), 28.
Forcin (Jean), instructeur de jeunesse ; — (Marguerite), 394.
Forestier (Anne), 406.
*Forêt-Landry*, commune de Vérines, canton de La Jarrie, arrondissement de La Rochelle, 280.
Forgerit (Ixile), prêtre, 225.
Forget (Polydore), 160.
Fort, professeur, 309.
Fortet, curé de Pons, 199.
Fortin (Guillaume) ; — (Jean), 47.
Foucaud, naturaliste, 6, 169 ; — curé d'Arthenac, 19, 33.
Foucaud de Saint-Germain-Beaupré (Louis), maréchal de France ; — (Gabriel), 420 ; — (Constance) ; (Louise-Marie), 421.
Foucauld, 357 , — (Jean-Simon-Louis), 357.
Fouché, duc d'Otrante, 51, 196 ; (Paul), 41.
Fougère (Jean) ; — (Jeanne) ; — (Jacques), 401.
*Fougères*, chef-lieu d'arrondissement (Ille-et-Vilaine), 205.
Foulon (Mlle), 204.
Fouqué, poète, 181.

Digitized by Google

Fouqueray (Charles), peintre, 240.
Fourès (Elie), 166.
*Fourne*, commune de Soulignonne, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 26.
Fourneau (Marie); — (Lucas), 66.
Fournier, 6; — (Emilie), 174; — (Narcisse), 262.
Fouron, chef de la légion de La Rochelle, 205.
Fourré de Dampierre (Marie); — (Charles), 421.
*Foussay* ou *Foussais*, canton de Saint-Hilaire-des-Loges, arrondissement de Bressuire, 416.
Fradin (Mlle de), 133.
Fraguier (Alice), 426.
Fraignaud, écrivain, 296.
*Fraigneau*, commune de Montreuil, cant. de Fontenay-le-Comte, 391.
Franc de Ferrière (Blanche), 206.
France (Renée de), 67.
Francion, 138.
François, prêtre, 55; — (Marie), 181; — Ier, roi de France, 20, 410.
Franquefort (Jacques de); — (Madeleine de); — (Charles de); — (Jacques de), 27, 28; — (Henriette de); — (Paul de); — (Jacques-Paul de); — (Jean de); — (Gabrielle-Henriette de), 28; — (Pierre de); — (Marie-Bénigne de), 424; — (Jeanne-Marguerite de), 425.
Franquetot de Coigny (Marquis de), 190; — (Jean-Antoine); — (Antoinette-Françoise-Jeanne de); — (duc de), 195; — (Anne-Françoise-Aimée de), 196.
Frappier (Paul), 47.
Frédéric-Henri (Le prince), 209; — Guillaume Ier, empereur d'Allemagne; — roi de Prusse, 294.
Frémiot (André), archevêque de Bourges, 131.
Frémond, 365.
Frère, baron des Gratteaux; — (Marguerite de), 425.
Fresneau (Jeanne), 31; — de La Ruchauderie (François), 43, 403.
Frétard de Gadeville (Jean), seigneur d'Ecoyeux, 123; — (Louis-Alexandre); — (Paul-Sidrac), 132; — (Louis-Paul); — (Marie-Antoinette); — (Alexandre), 133.
Fries, pasteur, 202.
Friocourt (Marie-Elisa), 265.
Froger de Ville; — des Grois, 29; — de l'Eguille (Louis), 144.
Froissart, chroniqueur, 330.
Fromaget (Thibaut), 66.
Fronto, 318.
Frottier (Magdeleine-Thérèse), 28.
Frouin (François), 39.
Frugier (Philippe), épouse d'Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, 426.
Furet (Pierre-Paul-Chéri); — (Jacques); — (Théodore), 361.
Furius (Lucius), 319.

## G

Gabiou (Julie); — (Pierre), 66; — (Jeanne); — (Jean), 157.
Gadeau de Kerville, 91.
Gaignerot-Prénouveau (Clarisse-Marie), 426.
Gaillel (Pierre-Claude), maître d'écriture, 385.
Galabert, prêtre, 60.
Galard (Alexandre, comte de), seigneur du Repaire, 132; — de Brassac, 141.
Galaup (Jean); — (André); — (Marie); — (Pierre), 181.
Galibert (Armand), 360.
Galiot de Genouillac (Jacques), 289.
Galles (Le prince de), 190.
Gallocheau (Arnaud-Guillaume); — (Marie-Claire), 92.
Galzain (Louis-Léopold de), 171.
Gams (Dom), 326.
Gandillon (Jean-Louis), 99.
Garceau (Elisabeth), 99.
*Gardépée*, commune de Saint-Brice, canton de Cognac, 346.
Gardon (Marie-Amélie), 266.
Garnault, de La Rochelle, 170, 245.
Garnier (Frédéric), 96; — (Catherine); — (Antoine), 101; — (Paul), médecin, 159; — (Jacques), conventionnel, 160; — (Etienne), 344.
Garran de Balzan (Le comte), 1, 246, 305, 307, 353.
Garrault (François), 69.
Garreau (Paul), 309.
Gasquet (Louis), notaire, 390.
Gasteuil (François), 49.
Gatineau (Pierre); — (Louis), 401.
Gaudens (Saint), 324.
Gaudin (Augustin); — (Alexis); —

Digitized by Google

(Fédora) ; — (Célestin), 160 ; — (Noël), instituteur ; — (Louise-Virginie), 426.
Gaudineau, veuve Pilot, institutrice, 415.
Gaulne (Fr.), 153.
Gauron (Louis), missionnaire, 31.
Gausseron, 166.
Gautier (Jean), 38 ; — (Dyke), 239, 249; — (B.), dessinateur, 241, 310; — (Bernard), 335.
Gauvain de Beaulieu; — (Abraham); (Etienne-Marie), 116, 122; — (Marie-Catherine-Esther), 116, 123; — (Joseph-Etienne) ; — (Paul-François-Marie) ; — (Jean-Louis-Toussaint), 116 ; — (René-Etienne), 123.
Gay de La Chartrie, médecin, 264.
*Geay*, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 390.
Geay (Marcel), 225, 241, 249.
Gelinard (Jean), seigneur de Malaville, 346.
Gelineau (Jean-Baptiste), 308.
Gemeau de Ville, 29.
*Gemozac*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 200, 415.
Genais (Marie), 300.
*Gençay*, chef-lieu de canton, arrondissement de Civray, 340.
Gendre, prêtre, 2.
Genesteix, 292.
Genet (Victorine), 103.
Genouillac de Vaillac. Voir Gourdon.
*Gensac*, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 48.
Gentelot, de La Guadeloupe, 199.
Gentils (François de), seigneur de Langallerie, 210, 425 ; — (Henri-François de), marquis de Langallerie, 200, 428 ; — (Suzanne); — (Yrieix de), 210 ; — (Philippe de), 425.
Geoffroy (Angélique), 27 ; — (Jean), peintre, 248.
Georges, 17.
Gérard, prieur de La Frenade, 136, 221.
Gérald, maître de langues, 385.
Géraud, abbé de Figeac, 123 ; — (Anne), dame de La Mothe-Charente, 210.
Gerbert (Hélie), templier, 33.
Germain (Henri), 240.
Gerson, chancelier, 405.
Gervaize, notaire royal, 266.
Gervier de Boisseau (Alexandre), 197.
Gestin (Charlotte), 27 ; — (Pierre), prieur du Breuil-Magné, 391.
Gibert (Jean-Louis), pasteur ; — (Etienne-Louis), pasteur, 6, **198**, **203**, 409.
Gidel (Charles), 12.
Gié (Le maréchal de), 48.
Gilbert, médecin, 96 ; — (Charles), prêtre, 422.
Gilles, bâtard d'Albret, 141 ; — représentant du peuple, 308.
Gillis (Jean), juge sénéchal, 43.
Gillot (Jeanne), 101.
Girard (Marie-Berthe), épouse Bossay, 35 ; — (Benjamin), 88, 159.
Giraud (Fernand), 355.
Giraudeau (Marie), 55 ; — peintre, 355.
Giraudias (Ludovic), 159 ; — (Eugène), 356.
Godard de La Bostrie, 103.
Godin (G.), instituteur, 166, 383 ; — chanoine de Saint-Seurin, 254.
Goguet (Alexandrine), 17.
Goilland (Jacques), 65.
Golins (Jacques), 296.
Gombaud, 67 ; — (Anne) ; — (Jean-Casimir), seigneur de Couvrelle, 346 ; — (veuve), 409.
Gombault (Jean de); — (Jean-Louis de), 55.
Gondy 404.
Gontaut (Armand-Louis de), duc de Lauzun ; — (Charles-Antoine-Armand, duc de), 65, 192 ; — -Biron (Marguerite de), 427.
Goudon (Dom Louis-François), 147.
Gouffier (Les), 347.
Goullier (Jacques-Elie), prêtre, 98.
Gouly (Jean), 94.
Gounouilhou, 89.
Gourdon (Georges), 90 ; — de Genouillac (Ricard de), évêque de Tulle, 290.
Goursaud, prêtre, 181.
Gourson (Marie de), 28.
Gourville (Le sire de), 336.
Gouttepagnon (Maurice de), 127.
Gouyn (Jehan), 66.
Gouzot, archevêque d'Auch, 207.
Goyon de Matignon (Jacques), maréchal de France, 63.
Grailly (Jean de), 331.
Gramont (Armande de), 140.

Digitized by Google

Grand de Luxolière (Pierre); — (Jehan); — (Jacques); — de Courpeteau (famille), 60.
Grange, greffier, 102.
Granger, professeur, 309.
Granges de Surgères (Le marquis des), 242, 431.
Granson (Othe de), 330.
*Granville*, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avranches (Manche), 205.
Grasse (De), amiral, 121.
Grassiot (Désiré), 365.
Gravier (J.-B.), chanoine, 427.
Green de Saint-Marsault, évêque, 41; — (Jean), 48; — (Daniel), 49; — officier de marine, 120; — (comte), 122; — (Joseph), abbé de La Frenade), 136.
Greendough, baronne de Bastard, 362.
Grégoire (Jehan), 64; — VII, Hildebrand, 397; — évêque constitutionnel, 291, 429.
Grelet (Suzanne), 362.
Grenaille (Jehan), 66.
Griffon du Marais, 28.
Grignon de Montfort, 406.
Grimaux (Edouard), 160.
Grimm (Frédéric-Melchior, comte de), 301, 427, 428.
Grison (Georges), 160.
*Gros-Roc*, commune du Douhet, canton de Saintes, 365.
Grouchy, général, 206.
Groulade, prêtre, 35.
Gudin (Baronne); — (Théophile), peintre; — (James), 98.
Guéménée (Louise-Aglaé de Conflans de), 196.
Guer de La Porte-Neuve (Yvon), 77.
Guérin (Elisabeth), 128; — (Paul), archiviste, 142, 338.
Guerre (A. de), peintre, 248.
Guibert (Louis), 136.
Guichard d'Angles, sénéchal de Saintonge, 252.
Guigard (J.), bibliophile, 427.
Guigou, évêque d'Angoulême, 344.
Guilbert, cardinal, 90.
Guillaud (J.-A.), 160.
Guillaume III, roi d'Angleterre, 183; — (J.), écrivain, 295; — abbé de Saint-Bénigne, 405.
Guillebot (Antoine), curé de Saint-Aigulin, 180.
Guillet (Jules), 83; — (Paul-Samuel), 300; — (Marie-Marthe); — (Marie-Marguerite), 345; — (Marie-Claire), 360; — (Jacques), 385.
Guillon, prêtre, 180; — (Frédéric-Auguste), médecin, 389.
Guillonnet, 146; — curé de Charente, 389.
Guillotin (Joseph-Ignace), 419.
Guilloton (Jean-Joseph), instructeur de jeunesse; — (J.); — (Etienne), instructeur de jeunesse, 385.
Guillou (Thomas), 265.
Guimbert, de Cognac, 419.
Guin (Charles), mathématicien, 385.
Guinet (N.), 97.
Guinot de Beaurepaire (Marie), 27; — de Chablard, prêtre, 29; — de La Gombaudière (Jeanne); de La Chapelle (Charles), 414.
Guiny (De), 358.
Guiot (Gabrielle), 317.
Guionneau, instituteur, 392; — — (Nicolas); — (Jacques), 401.
Guisle de Miramont, 140.
Gustiniano (Marino), 410.
Guyas (Michel), maître d'écriture, 385.
Guybert (Les), 66.
Guyho (Corentin), 160.

## H

Haag (Les frères), 425.
Habert, archevêque de Bourges, 131.
Haigmar, abbé de Figeac, 123.
Hamilton (Henriette), 195.
Haraneder (Marie-Anne), 300.
Harasse de La Vicardière (Marie-Marguerite-Anaïs); — (Alexandre), 101.
Harcourt-Beuvron (Marie d'), 417.
Hardouin (Le P.), 23.
Hardy (Jean-Marie), curé de Taugon, 102.
Harland (Miss Marianne), 192.
Harpedane, chevalier, 330; — (Suzanne); — de Belleville (Marie), 426.
Haultin (Pierre); — (Jérôme), 40.
Hay (Lord James); — (lord John), 98; — (Henri), sénéchal d'Angoumois, 334.
*Hazebrouck*, chef-lieu d'arrondissement (Nord), 9.
Héard du Taillis (Michel), 312.

Digitized by Google

Helies (Henry), 336.
Hémery, vicomtesse de Poli, 264.
Hennessy (Auguste), 18.
Hennet (Léon), 323.
Henri II, roi de France, 20 ; — III, 289, 334 ; — IV, 63, 126, 411, 423; — Ier, 417.
Hérard (Jean-François), notaire, 42; — procureur, 255.
Héraud (Jules-Albert), 35 ; — 43.
Hérisson, peintre, 362.
Hérouard (Marie-Anne), 343.
*Herpes*, commune de Courbillac, canton de Jarnac, arrondissement de Cognac, 373.
Hervé (Jehan), 64 ; — (Jehanne), 67 ; — de Marnay, 65.
Héry (Pierre-Daniel), 145.
Hespérien (Pierre), 157, 158.
Heurtel, capitaine de frégate, 160, 249.
*Hiers-Brouage*, cant. de Marennes, 391.
Hilaire (Pierre), 409.
Hoche, général, 206.
*Hochkirch*, ville d'Allemagne, 294.
Holegrave (David), 331, 340.
Holme (Richard), 340.
Horric de Beaucaire (Le comte) ; — (Le vicomte), 104.
Houé (Marie); — (Hélie); — (Esther); — (Pierre), 64.
Houlyer (Pierre-Saturne), 154.
Howet (Gauthier), 331.
Hua, maître d'école, 412 ; — (Mlle), 413.
Huas (Pierre), 248.
Hugé, officier, 205.
Hugo (Victor), 10.
Hugon (Alban), 314 ; — (Jacques-Alexandre), 385.
Hugot (Paul), 174.
Hugues (Ed.), 198.
Hulot (Pierre) ; — (Etienne, baron); — (Gustave, baron) ; — (Henri, baron) ; — (Etienne-Gabriel-Oscar), 317.
Hume (David), 194.
Humeau (P.), curé de Saint-Just, 179.
Humières (Jean-Louis-Charles-Eugène, comte d') ; — (Guillaume d'), 361.
Huot (Catherine), 408.
Huriaux (Jacques), 300.
Huvet, notaire, 312.

## I

*Ile-d'Albe*, commune de Muron, canton de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 106.
Ile-Bouchard (Catherine de l'), 223.
Imbaud (Henri), instructeur de la jeunesse, 384, 391.
*Ipswich* (Angleterre), 192.
Isabelle, fille de Pierre-le-Cruel, 330.
Isle de Beauchêne (Jean-Jacques, chevalier d'), 252.
Isnard, historien, 322.
Itier ou Hitier, seigneur de Cognac, 33, 49.

## J

Jacob (Léon-Pierre-André); — (Jules-Antoine-André), 174 ; — (Louis-Léon); — (Jean-Jacques), 356.
Jacques II, roi d'Angleterre, 187 ; — chevalier napolitain, 336.
Jacquet de Heurtaumont (Berthe-Marie-Caroline-Hortense) ; — (Edouard) ; — (Henri-Louis-Michel-Marie), 171 ; — (E.-M.-F.), 362.
Jaguenaud, prêtre, 4.
Jagueneau, 147.
Jaillot, oratorien, 167, 243.
Jallet, évêque constitutionnel, 429.
Jamin (Catherine), 64.
Jan, 166.
Jansen, astronome, 246.
Januaris, nervien, 22.
*Japsont* (Angleterre), 185.
Jarnac de Gardépée, 222 ; — (le comte de), 389.
*Jarnouzeau*, commune de Saint-André des Combes, canton de Cognac, 49.
Jarossay de Villeneuve (Claude), 28.
Jarousseau, pasteur du désert, 102; — de Saint-Jean d'Angély, 146 ; — (Pierre), président de l'élection de Cognac, 344.
Jaspard (Pierre), sieur des Essarts, 68 ; — (Jacques), 69.
Jauffret, évêque de Bayonne, 207.
Jaulin (Marie-Thérèse-Clarisse), 264.
Javelaux (frères), 412.
Javogues, représentant du peuple, 51.

Digitized by Google

*Javrezac*, canton de Cognac, 32.
Jean-sans-Terre, 47 ; — le-Bon, 107, 115.
Jeanvrot, 55.
Jégou, 296.
Jimenes de La Espada (Marcos), 222.
*Joigny* (Yonne), 404.
Joigny de Belbrune (Marie-Elisabeth de), 132.
Joly (famille), 8 ; — (Magdeleine), 27, 28 ; — (Marie), 72, 128 ; — (Jean), seigneur de Chadignac, 128 ; — curé de Tonnay-Charente, 309 ; — (Pierre), instituteur, 391. Joly d'Aussy (Alfred) ; — (Denys), père, 225, 246, 249 ; — (Denys), fils, 162, 225 ; — (Alice) ; — (Alfred) ; — (Marie-Jean-Gabriel-Denys), 363. — Jolly (Jeanne), 408.
*Jonzac* (Charente-Inférieure), 200, 408.
Joret, prêtre, 308.
Josce le juif, 2, 21.
Jouanneau, procureur, 154.
Joubert (Françoise) ; — (François-Alexandre de), 30 ; — (N.), 100 ; — (Marie), 400 ; — (Madeleine), 401 ; — de Douzauville (Pierre-Raphaël), prêtre ; — (Jean), 137.
Jouin (Henry), 246.
Joumard (Nicolas de), 27 ; — (Marie de), demoiselle de Farges, 426.
Jouneau, artiste émailleur, 366.
Jourdan (Jehan), 336 ; — de La Rochelle, 384, 410, 413.
Jourjon, graveur, 275.
Jouslain (Alphonse), médecin, 96.
Jousselin (Jehan), 66.
Jouvenon, curé de Rochefort, 219.
Jouy (Etienne), 196.
Joyeuse (Duc de), 48.
Jugelet (Auguste), peintre, 121.
Juif (Gabriel-Honoré de), 20 ; — (Josué de), 85.
Juin, prêtre, 50 ; — contre-amiral, 89, 249.
Julia, 55.
Julien, notaire royal, 43 ; — pasteur, 203 ; — instructeur de la jeunesse, 384.
Julien-Laferrière, 244.
Jullian (Camille), 39, 290.
Jullien (Marie), 401.
*Jully*, canton d'Ancy-le-Franc, arrondissement de Tonnerre, 73.
Jumillac (Mme de), 55.
Jurieu, pasteur, 137, 178.
*Justigny*, fief des Culant de Ciré, 26.
Juzeau (Marthe-Elisabeth), 356.

## K

*Kasogne* (Pologne), 425.
Kellermann, général, 51.
Kemmerer, médecin, 222, 322.
Keppel, amiral anglais, 120.
Kéreuveyer (Pascal de), général, 9.
Kerlouet (Jean de), 340.
Kerviler (René), 208, 242, 294.

## L

Laage (Théophile de), 24.
Laas (Louise de) ; — (Louis de), 301.
*La Barde-Fagneuse*, canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac, 34, 141.
La Barre (Mlle de), 115.
La Bastide (René de), 84.
Labat (Louis), 166.
La Baume (Pierre de), évêque de Saint-Flour, 290.
La Berge (Eloi-Jean-Victor), 265.
La Bergerie (Mlle de), 197.
La Bigotaye (Julienne de), dame de La Grehandaye, 280.
*La Bizetterie*, commune de Gemozac, arrondissement de Saintes, 409.
*La Borde*, fief du chevalier Guillaume Chenin, 289.
Laborde (Alexandre, comte de), 18.
Laboulaye, officier, 53.
La Bouralière (A. de), 292.
*La Boyrie*, commune de Marennes, 67.
Labrousse, prêtre, 131.
La Bruère, 220.
La Brunetière du Plessis de Gesté (Guillaume de), évêque de Saintes, 29, 30.
La Cassaigne (Famille de), 49 ; — (Elisabeth de), dame de Tonnay-Boutonne, 210.
*La Chabossière*, fief des Bruno d'Hastrel, 62.
*La Chaise*, canton de Barbezieux, 48, 365.
La Chalotais, 397.
Lacheurié (Eugène), peintre, 248.
*La Clisse*, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 26.

Digitized by Google

*La Clochetterie*, commune d'Ecurat, canton de Saintes, 118.
*Lacombe*, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac (Dordogne), 141.
Lacombe, prêtre, 70; — (Louis), 83.
Lacoré (Pierre de), évêque de Saintes, 199.
Lacoste (Pierre de), 365.
La Coste (Marianne de), 117; — (Jean-Baptiste-François-Casimir), 422.
LaCour (Marguerite de), 426.
La Courbe (Nicolas de), évêque de Saintes, 170.
La Court (Théophile de), sieur de Pressac; — (Henriette de); — — (Marie-Henriette de), 27, 28.
La Cousture, avocat, 137.
Lacouture, 202.
Lacroix (Paul de), 48, 49, 131.
La Croix (le P. Camille de), 292.
La Croix du Repaire, 345.
La Cropte de Chantérac de Beauvais (Uranie de), 188, 210; — (François-Paul de), 188.
Ladoue, instructeur de la jeunesse, 384.
La Fayette (Mme de), 46; — (Gilbert, marquis de), 193.
La Fenestre (Jacques de), 54.
Laferrière (L.-J.), prêtre, 244.
*La Flotte*, canton de Saint-Martin de Ré, arrondissement de La Rochelle, 408, 415.
*La Folatière*, commune d'Antezant, canton de Saint-Jean d'Angély, 212.
La Font (Andrée-Françoise-Zoé de), 133; — (Jean de), 401.
La Fontenelle de Vaudoré, 205.
*La Force*, ch.-lieu de canton, arr. de Bergerac, 299.
La Force (Le maréchal de), 299.
La Forest (Guy de), 336.
Laforie (Théophile Blanleuil-); — — (Henri), 361.
La Fosse (Joseph de), curé de Moëze, 157.
*La Foye-Monjault*, canton de Beauvoir, arr. de Niort, 308.
*La Frenade*, com. de Merpins, cant. de Cognac, 49, 135, 411.
La Galissonnière (Roland Barrin de), amiral, 197.
Lagarde (Marie de), 69; — (Elisabeth-Marguerite Hélène de); — (Paul-Emile-Marie-Juvénal de), 266.
Lagardère, 424.
Lagarenne (Pierre), 211, 310.
*La Gataudière*, comm. de Marennes, 43.
*La Gaubertière*, comm. de Priaire, canton de Mauzé, arrondissement de Niort, 391.
Lage (Marie de), 181; — Lage de Volude (marquise de), 281; — (Stéphanie de), comtesse d'Isle de Beauchaine, 283.
La Gorce, branche des Beaupoil de Saint-Aulaire, 426.
*La Grâce-Dieu*, canton d'Auterive, arrondissement de Muret, 135.
Lagrange (Cardinal de), 20; — (don Pedro Landreau de), 350.
Lagrange-Chancel (Louis de), 243.
*La Grève*, commune de Saint-Coutant-le-Grand, canton de Tonnay-Boutonne, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 182.
La Guéronnière. Voir Du Breuil-Hélion.
La Guibourgère (Jacques Raoul de), évêque de La Rochelle, 406, 413.
*La Haye* (Hollande), 188.
La Haye (Charles), 219.
Laigne (de), 319.
Laignelot, conventionnel, 350.
Lainé (Ambroise-Robin), 321.
Lair (Mme), 84; — (Joseph), 168.
*Lairac* (Lot-et-Garonne), 133.
Laisné (Jehan), 6, 67; — (Léonard); — (Pierre-François), 67.
Laity (Mme), 61.
La Jaille (Yves de), 47.
La Jallet (Mlle de), 204.
Lajard (Félix), 45.
*La Jarrie*, chef-lieu de canton, arrondissement de La Rochelle, 408.
Lajeunie (Mlle), 181.
La Jonquière (de), 118.
*Lalaigne*, canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle, 394.
Lalande d'Olce (Baron), 103.
Lalanne (Ludovic), 46, 75.
La Laurencie (Charles-Eutrope de), évêque de Nantes, 351.
*Laleu*, canton de La Rochelle, 408.
La Limaille (Robert de), 2.
La Live d'Epinay. Voir Epinay.
Lalouhé de Touchelonge (Charles); — (Jehanne); — (Charlotte), 64, 66; — (Catherine), 157.

Digitized by Google

Lalut, avocat, 245.
La Luzerne (Thomas de), 336.
La Marche (Comte de), 47.
La Marsonnière (J.-L. de), 205, 222, 292.
La Marthonie (Marie-Anne de), 293.
Lamartine (Alphonse de), 9.
*Lamballe*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Brieuc, 71.
Lambert (De), 55.
Lambert (Dom Constantin), prieur de Saint-Eutrope, 71 ; — (Anatole), 239, 241 ; — (Honoré-Henri), 298 ; —(Jacques-Honoré-François),299.
Lamberthon (Marie de), 128.
La Ménardière (Camille de), 292.
La Morinerie (Le baron de), 1, 82. Voir Michel.
La Morinière,officier d'infanterie,59.
*La Mortmartin*, commune d'Aiffres, canton de Prahec,arrondissement de Niort, 28.
La Mothe-Fouqué (Charles), baron de Saint-Surin et de Tonnay-Boutonne, **181-189**, 196, 208, 298, 339, 424 ; — (Hector de) ; — (Henri-Auguste de) ; — (Elisabeth de) ; — (Marie de), 181-189 ; — (Jean) ; — (Lévy ou Guy) ; — (Marguerite de), dame de Biron, 210 ; — (Judith de), 210, 425 ; — (Elisabeth de) ; — (Marie de) ; — (Louis-Hector de), 210 ; — (Gustave-Auguste-Henri-Charles de) ; — (Frédéric-Henri-Charles de), 211.
Lamoureux, vétérinaire, 6.
Lancaster (Comte), 329.
Lancre (Pierre de). Voir Rosteguy.
Landes (Le seigneur de), 342 ; — (Marie de), 343, 421 ; don Pedro, 350.
Landreau (François) ; — (Ferri), 54 ; — prêtre, 54, 181 ; — instructeur de jeunesse,385;— don Pedro,350.
Landriot, archevêque de Reims, 98.
Landry, médecin, 242.
Lanes de La Roche-Chalais (Louise de) ; — (Sylvie de), 180.
Langallerie (Le marquis de). Voir Gentils.
Langeron (Edouard), 125 ; — (de), prêtre, 126.
Langlois, guichetier, 194.
*Langon*, chef-lieu de canton, arrondissement de Bazas, 261.
Lanis (Pierre de), 50.
Lanny (Jean-Louis), instructeur de jeunesse, 385.
Lannion (Pulchérie de), 169.
La Noue, 297.
Lansade (Adèle), 135 ; — prêtre, 136 ; — (J.), 223.
*Laodicé* (Syrie), 24.
*La Parée* (île d'Oleron), 43.
*La Patente* (Angleterre), 202.
La Personne (Jacquette de), 338 ; — (Jean de), 340.
*La Pillette de Moragne*, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort, 106.
*La Pimpelière*, commune de Marennes, 64, 201.
La Place (De), chanoine, 417.
Laplace, horloger, 302.
Laplanche, conventionnel, 53.
La Porte (Gaspard-Armand de), 133 ; — (familles de), 352.
Larade, échevin, 146 ; — (Amédée-Félix-Hippolyte), 363 ; — (Marie-Thérèse), 364.
Larchevêque (Guy) ; — (Guillaume VI), sire de Parthenay, 333 ; — (sœur Marie), 408.
*La Réau*, abbaye dans le Poitou, 331.
*La Réole* (Gironde), 350.
La Reynie (Nicolas de), 137.
Large (Anne), 407.
La Rivière (Jean-Alexandre de), 350.
Laroche, pasteur, 99.
La Rochebeaucourt (Jehan de), seigneur de Saint-Mesme, 48, 298 ; — (Françoise de), 48.
La Rochebrochard (H. de), 206.
*La Roche-Chalais*, canton de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac, 141.
*La Rochecorbon*, canton de Vouvray, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 16.
*La Rochecourbon*, commune de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 259.
Laroche de Kerandraon, 120.
La Rochefoucauld (Angélique de), 27 ; — (Louise de), 48 ; — du Parc d'Archiac, 346 ; — (Jeanne de), 49 ; — (Françoise de), abbesse de Saintes, 65, 170 ; — (Pierre-Louis), évêque de Saintes, 173, 406 ; — (Isaac de) ; — (François de), 402.
La Rochejacquelein, général vendéen, 205.
*La Rochelle* (Charente-Inférieure), 129.
*La Rochénard*, canton de Mauzé, arrondissement de Niort, 308.

Digitized by Google

*La Roche sur Yon* (Vendée), 340.
*La Ronde*, canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle, 422.
Laronze (Charles), 309, 355.
Laroque (Marie-Anne), 360.
Lartet (Edouard), 368.
Lartigue (Jean), maître d'école, 412.
Lasalle, prieur, 350.
La Salle (Jean de), 397 ; — (le P.), 411.
La Saussaye, 56.
La Sauvagère (Artezet de), 175.
La Serre, 137.
*La Taisserie*, commune de La Rochecorbon, canton de Vouvray, arrondissement de Tours, 16.
*La Templerie*, commune de Saint-André, canton de Cognac, 48.
*La Tenaille*, commune de Saint-Sigismond, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 411.
La Tour d'Auvergne (Nicolas-François-Julie, comte de), 156.
La Tour de Geay (Marie de) ; — (Antoine-Gaston de), 105 ; — (Jean de), 390.
La Tour-du-Pin de Gouvernet (Jean de) ; — (Gaspard de) ; — (Suzanne de), 180.
La Trau (Le soudan de), seigneur de Didonne, 331.
*La Tremblade*, chef-lieu de canton, arrondissement de Marennes, 199, 400.
La Trémoille (Louis de), 90, 223 ; — (Georges de), seigneur de Craon ; — (Georges), seigneur de Sully, 223 ; — (la duchesse de), 296 ; — (Anne-Marie de), princesse des Ursins, 348.
Lattay (Abel), ministre protestant, 157.
*Laubat*, commune de Saint-Sulpice, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 65
Laugaudin (Ernest), 172.
*Laugerie-Basse*, commune de Tayac, canton de Saint-Cyprien, arrondissement de Sarlat, 371.
*Laumône*, arrondissement de Marennes, 201.
Launay (Ernest-Louis-Léon de), colonel, 97, 317 ; — (Pauline-Fernande-Renée de), 317.
Lauraine (Octave), avocat, 84.
Laurand (Pierre), religieux, 30.
Laurent (Jeanne), 401.
Laurière, 139.
Lautrec (Comte de), 190.
*Lauzanne* (Suisse), 198.
Lauzun. Voir Gontaut.
Laval (Les), 429.
La Vallade (Arthus de), sieur des Mauriés ; — de Montfabien (Marie-Anne-Angélique) ; — (Jean de), 27 ; — (Henri-Nicolas de) ; — (Charles de), 29.
Lavau (De), prieur d'Aytré, 308.
La Vauguyon (Duc de), 49.
Lavault (Alb.-T.) — (Furcy de), peintre, 248, 310.
Lavedan (Jeanne de) ; — (Raymond-Gurcie de), 141.
Lavergne (De), 27 ; — (Pierre), grand prieur d'Aquitaine, 165 ; — (Pierre), négociant, 320.
La Vicardière. Voir Harasse.
Lavillayne (Pierre de), 157.
Laville (De), 49.
Lavilléon (De). Voir Boutaud.
La Villéon (Emmanuel de), 296.
Laviollière (René-Georges de), 266, 311 ; — (Emilie de), 266.
Lavouzelle (F.), fondeur, 422.
Lazure (N.), 62 ; — (Anne-Louise), 155.
Léaud, 47.
Le Bailly de Chantilly, 37.
Lebœuf, 152.
Le Boucq, lieutenant-colonel, 205.
Lebrethon (François) ; — (Elisabeth), 29 ; — de Bapaume (François-Gabriel), 31.
Le Camus de Néville, 347.
Lecat, 241.
*Le Chai*, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 31.
*Le Chaput*, commune de Marennes, 65, 412.
*Le Château* d'Oleron, chef-lieu de canton, arrondissement de Marennes, 408.
Lechelle, général, 216.
Lecointre-Dupont (Gabriel-François-Gérasime), 222.
Lecomte (Stéphanie-Amélie), 98.
Lecomte de La Chaume (Arthus), 67.
Lecoq (Aymard) des Pierres-Blanches, 394.
Le Cornu (Nicolas), évêque de Saintes, 67.
Le Corric (Yvon), 335.
Lecot, évêque de Dijon, 70.

Digitized by Google

Le Court, prêtre, 156.
Lecourt (Marie), 401 ; — notaire royal, 410.
Le Crom, missionnaire, 31.
Ledain (Bélisaire), 47, 203, 292.
Ledet, avocat, 254.
Ledot, prêtre, 417.
*Le Douhet*, canton de Saintes, 365.
Leduc (Félix-François-Nicolas), 19.
Le Duchat, écrivain, 46.
Lefebvre (Léonard), facteur d'orgues, 417.
Lefeuvre, sculpteur, 356.
Lefèvre de Mouchy de Saint-Julien (Angélique), 220.
Le Flaguais (N.), 19.
*Le Fribeau*, fief des Franquefort, 27.
Le Gendre (Alcide), de Boisfontaine, 166, 225; — (A.), architecte, 242.
Le Gonidec de Traissan (Yvonne) ; — (Yves) ; — (comte), député ; — (Marie), 104, 105.
Legrand (Emile), 12; — (Paul), curé de Bouteville, 417.
*Le Grollet*, commune de Saint-Même, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 48.
Le Gros de Boisseguin, 27.
Legros, maîtresse d'école, 413 ; — maître d'école, 415.
Lejeune (J.), prêtre, 280 ; — (Laurent), 361 ; — (Pierre-Louis-Rolland), 422.
*Le Kef*, ville de Tunisie, 158.
*Le Lunès* (Lozère), 198.
Le Maingre de Boucicaud (Jehan), 114.
Lemaistre, 146.
Le Menant des Chenais, 245.
Lemercier (Anatole), 96, 291, 360 ; — (Jean-Baptiste-Nicolas), 96, 291 ; — (Louis-Nicolas), 291.
Lemercier de Neuville, 45.
Lemit (Pierre-Samuel), prêtre, 42.
Lemonnier, prêtre, 317.
Lemoyne (André), 222, 310.
Lemoyne de Sérigny, 8.
Lenet, 421.
Lennox (Sarah), 192.
Lenoir (Charles-Amable), peintre, 218, 240, 307, 355.
Le Normand d'Etioles, 282.
Léofanti, 296.
*Léparon*, commune de Saint-Michel-l'Ecluse, et Léparon, canton de Sainte-Aulaye, arrondissement de Ribérac (Dordogne), 141, 180.
*Le Pas-Etroit*, commune de Boutenac, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 199.
Le Prévos (B.), graveur, 419.
Le Prohet (Yvon), maître d'école, 410.
*Le Puy en Velay* (Haute-Loire), 404.
Lequinio, conventionnel, 350.
*Le Rail*, commune de Saint-Germain-du-Seudre, cant. de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 348.
Léridon (Georges), 105, 226.
Leroux de Bretagne (Auguste), 223.
Le Roy, 84.
*Les Sables d'Olonne* (Vendée), 408.
Le Savoureux (Franck) ; — (Joël) ; (Abel), 313.
*Les Bernardières*, 351.
*Les Combes*, 351.
Lescure (François de), prêtre, 136.
Le Sénéchal ou Sénécal (Catherine), 339.
*Les Epaux*, commune de Meursac, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, 37.
*Les Fontaines*, commune de Chaillevette, canton de La Tremblade, arrondissem. de Marennes, 201.
*Les Guilbaudières*, commune de Landes, canton de Saint-Jean d'Angély, 256.
*Les Hermitans*, commune de Venansault, canton de La Roche-sur-Yon, 99 ; et commune d'Antezant, canton de Saint-Jean d'Angély, 100.
*Les Herveux*, commune de Saint-Aigulin, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, 181.
*Les Maisons-Neuves*, commune de Soulignonne, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 26.
*Les Nouhes* ou *La Noue*, commune de Sainte-Marie, canton de Saint-Martin de Ré, arrondissement de La Rochelle, 65.
Lessieux (L.-E.), peintre, 248, 310.
L'Estang (Suzanne de), 31 ; — (Léa de) ; — (Louis de), seigneur de Nabinaud, 180 ; — (Benjamin), 344, 345.
Lestang (Alfred de), 363 ; — (Ernestine de), 364.
L'Estourbeillon (Régis de), 280, 296.
Lestrange (L'abbé de), 205 ; — de

Digitized by Google

Saint-Gelais, 336 ; — (Raymond, baron de) ; — (Amable-Charles-Frédéric, vicomte de), 363.
Letard, prêtre, 259.
Lételié (André), 2, 82, 223, 249, 310.
Le Terme (Esprit), 168.
*Le Treuil-Bussac*, commune de Fouras, canton de Rochefort, 114, 217, 298.
Levallois (Micheline-Alexandrine-Nina) ; — (Bénigne), 317.
Levasseur, 247.
Lévêque (Françoise), 196.
Levesque (Elisabeth) ; — (Marie), 401.
Le Villain (Pierre), prieur de Saint-Eutrope, 71.
Lévis (Duc de), 190.
Lewellyn, prince anglais, 331.
*Leyde* (Hollande), 188.
*Lezay*, chef-lieu de canton, arrondissement de Melle, 334.
Lhospital (Michel de), chancelier de France, 68.
Lhumeau (Louis-Adrien de), prêtre, 42.
*L'Houmée*, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 249.
*Lhoumée-Charras*, commune de Saint-Laurent de La Prée, canton de Rochefort, 106.
Liard, pasteur, 203.
Lichy-Lichy (Geneviève-Eugénie de) ; — (Louis, comte de), 363.
Lichtenstein (La princesse de), 191.
Liégey, sous-préfet, 89, 309.
Lièvre (A.-F.), 54, 224, 292, 373, 407.
Ligne (Le maréchal de), 191, 282.
*Lignières*, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 400.
Lignières (Le seigneur de), 330.
*Ligueil*, chef-lieu de canton, arr. de Loches (Indre-et-Loire), 95, 173.
*Limoges* (Haute-Vienne), 7.
Lisch (Juste), architecte, 4.
Lisle (Guillaume de), 152.
Lisle de Falcon de Saint-Geniès (Hélène-Jeanne-Antoinette de), 266.
Livenne (Jacques de), abbé de Fontdouce, 134.
*Livry*, canton de Gonesse, arr. de Pontoise, 356.
Lobau, maréchal de France, 429.
Loche (Marie-Anne), 92.
*Loches*, chef-lieu d'arr. (Indre-et-Loire), 167.
Locquet de Blossac (Mme), 281 ; — (Edouard), 283.
Lods (Armand), 53.
Loiris, institutrice, 415.
*Loix*, canton d'Ars en Ré, arr. de La Rochelle, 407.
*Londinières*, chef-lieu de canton, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, 404.
Lon-Durand (Jean-Petit), 426.
Longnon (Auguste), 16.
Loreroy (N.), 179.
Lorges (Le duc de), maréchal de France. Voir Durfort.
*Lorignac*, canton de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 358.
Lorraine (Le duc de), 339.
Loti (Pierre) [Julien Viaud], 14.
*Loudun* (Vienne), 338.
*Loudun*, commune de Montchaude, canton de Barbezieux, 37.
Louis (Victor), architecte, 281.
Louis IX (saint), 49 ; — XII, 20 ; — XIII, 243, 423 ; — XIV, 121, 347, 349, 403, 425 ; — le-Jeune, 344 ; — le-Débonnaire, rois de France, 398.
Louiset, maître d'école, 389.
Louvet, prêtre constitutionnel, 302.
*Louzac*, canton de Cognac, 49.
*Loyre*, canton de Rochefort, 114.
Loze (Armand), 19.
Lubbock (John), 224.
Lucas (Félix-Hippolyte), peintre, 248 ; — prêtre, 404.
Luce (Siméon), 16, 410.
*Luçon*, chef-lieu de canton, arrondissement de Fontenay (Vendée), 336.
Lugan (Guillaume) ; — (Jean), 69.
Luguet (Henri) ; — (Marcel), 224.
Luillier (François), 224.
*Lupin*, commune de Saint-Nazaire, canton de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 392.
*Lusignan*, chef-lieu de canton, arr. de Poitiers, 340.
Lusignan (Guy de), 129.
*Lussac*, chef-lieu de canton, arr. de Montmorillon, 331.
*Lussinet*, commune de Saint-Georges de Didonne, canton de Saujon, arr. de Saintes, 283.
Lusson, professeur, 6, 169, 246, 357.

Digitized by Google

Luther (Martin), 409.
Luxe (Marguerite de), 141.
Luxembourg (La maréchale de), 193.
*Luxeuil*, chef-lieu de canton, arr. de Lure (Haute-Saône), 53.
*Luynes*, canton de Tours, 167.
Luynes (Le duc de), 294.
*Luzac*, commune de Saint-Just, canton de Marennes, 179, 258.

## M

*Macaie*, fief des Belsunce en Béarn, 300.
Mac-Carthy (Denys-Charles-Marie de) ; — (Denys de), 422.
Machemara (de), 243.
Machecoul (Jean de), 336.
Madrys (de), 137.
*Maëstricht*, ville de Hollande, 198.
Mage (Charles), seigneur du Bouil, 27 ; — de Fiefmelin (André) ; — (Arthus), 66.
Maggiolo, ancien recteur, 384.
Magny (De), 265.
Maguier (Edmond), 82, 88, 239.
Maichain (Armand), 337.
Maignac (Suzanne), 54.
*Mailhac*, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac, 271.
Maillard, 356.
Maillard de La Gournerie (Ernestine-Marie-Henriette), 104.
Maillé (Jean), instituteur, 394.
Mailléfaud, adjoint à Marennes, 168.
Maillet de Montlouis (Suzanne-Marie), 119.
*Maillezais*, chef-lieu de canton, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 336.
Maillochaud (J.-B.), 165, 302.
Maine (Anne-Louise de Bourbon, duchesse du), 282, 294.
Maintenon (Mme de), 386, 402, 414.
Maison, 138.
Majou (Marguerite), 50.
*Malause*, canton de Moissac (Tarn-et-Garonne), 141.
*Malauville*, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 308, 346.
Malherbe (Louis-René), 172.
*Malines* (Belgique), 405.
Mallard, 146.
Mallat, colonel, 90.
Mallebay, religieux augustin, 181.
Mallebois (Isabelle de), 143.
Mallet (Charles), 302.
Mallier, instituteur, 401.
Malterre (Ambroise-Victor), 98.
Malvin de Montazet (Le chevalier Antoine), 162, 281 ; — (Charles) ; — (le comte de) ; — archevêque de Lyon), 281.
Mancel (Philippot), 335.
Mancini (Marie), 293.
Mangin (Mme) ; — colonel, 171.
Mangou, 114.
Manon (Jean-Laurent), prêtre, 359.
Manuel (Eugène), 222.
Marius (Paul), 349.
*Marans*, chef-lieu de canton, arrondissement de La Rochelle, 407.
Marans (Joseph-Bertrand de), seigneur de Saint-Amand, 293, 334.
Marbot (l'abbé E.), 302.
Marbotin de Conteneuil (Marie de); — (Jean-François de), 132.
Marcé, général, 205.
Marceau, général, 206.
Marcetteau de Brem (Albert-Marie-Régis), 99.
Marchand (J.) , 264 ; — maître d'école, 391 ; — maîtresse d'école, 415 ; — (André), 422.
Marchant (Marie), 66.
Marche (Le comte de la), 339.
Marchegay, 242.
*Marché-le-Pot*, canton de Nesle, arrondissement de Péronne, 373.
Marchet, curé de La Foye-Monjault, 308.
Marchezallier de Bellevue (Gabriel de); — (Marie de); — (Anne de), 54.
Marcillac (Jean de), 351.
Maréchal (Pierre), maître d'écriture, 385.
*Marennes*, chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure), 2, 408.
Mareuil (Raymond de), archidiacre de Périgueux, 289, 335 ; — branche des Beaupoil de Saint-Aulaire, 426.
Mariani (Le baron Tony), 173.
Marie-Antoinette, reine de France, 191 ; — Thérèze , impératrice d'Autriche, 281.
Marillac (Charles de), archevêque de Vienne, 409.
Marin de Saint-Palais, 8 ; — (Suzanne de); — (Marie-Diane de), 418.
Marinus (Caius Julius), 177 ; — Marina (Julia), 177.

Digitized by Google

Mariocheau de Bonnemort (Eugène), 173.
Marlonges (Jehan de), 114.
Marmaduke Hewel, 192.
Marmontel, 46.
Marot, avocat, 19, 166.
Marrosone (Jehan), 336.
Marrot (Lucien), 374.
Marsan (Constance de), 140.
Marsault (Louis), prieur de Charroux, 26.
*Marseille* (Bouches-du-Rhône), 124.
Marshall, capitaine anglais, 120.
*Marsilly*, canton de La Rochelle, 415.
Marsôo, pasteur, 203.
Martel (Isabelle de), 180 ; — (Charlotte-Marie), comtesse de Marennes, 188 ; — (Gédéon), 189 ; — (Isaac), comte de Marennes, 210.
Martène (Dom Edmond), 123.
Martin (Pierre), 69 ; — (dom), 73, 145 ; — (Georges), sénateur, 90 ; — pasteur, 199, 201 ; — (comte), vice-amiral, 358 ; — de Jonzac, 361.
Martinaud (Jeanne), 119.
Martineau des Chenez, général, 97.
Martineau, juge, 90, 171, 245, 303 ; — (Maurice), 83, 249.
Martinozzi (Anne), 421.
Martonne (De), 125.
Mas (Antoine), prêtre, 26.
*Masdion*, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, 411.
Maspéro, 93.
Massalska (La princesse), 190.
Massé (Henri), 226, 249.
*Massignac*, canton de Montembœuf, arrondissement de Confolens, 37.
Massiot (Suzanne), 117.
Masson (Elisabeth-Marie), 211.
Massue de Ruvigny (Henri de) ; — (Henri II de), 188.
Mathé, instructeur de jeunesse, 384.
Mathelier (François), 65.
Mathieu de Birac (Hélie).
Mathurin (Saint), 71.
Matignon, secrétaire de la préfecture, 19 ; — (Pierre) ; — (Suzanne), 401.
Maudet de Penhoet (Jacques-Philippe) ; — (Julienne) ; — (Françoise) ; — (René-Sébastien), 280.
Maud'huy (Louis de), 174.
Maulvault, 202.
Maurais (César), 29.
Maury (Jean-Siffrein), cardinal, 49.
*Mauzac*. Voir *Mozac*.
*Mauzé*, chef-lieu de canton, arrondissement de Niort, 394, 402, 415.
Mauzy (Jean-Jacques) ; — (Jean-Jacques), pasteur, 201.
Maximilien (Dom), 73.
*Mayence*, Allemagne, 405.
Mayer, 371.
Mazard de Moissac (Mlle), 136.
Mazarin (Le cardinal), 72, 293 ; — (le duc de), 403.
Mazauric, pasteur, 199.
*Mazerny*, canton d'Omont, arrondissement de Mézières (Ardennes), 317.
Mazières (Marie de), 298 ; — prêtre, 362.
Maulmont (Guérard de), seigneur de Tonnay-Boutonne, 330.
Meaume, 393.
Médicis (Catherine de), 20, 346.
*Médis*, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 65.
Mégret (Mlle) ; — (Nicolas), baron d'Etigny, seigneur de Sevilly, 423.
*Meharin*, canton de Hasparren, arrondissement de Bayonne, 300.
*Melle* (Deux-Sèvres).
*Melun* (Seine-et-Marne), 405.
Ménard, notaire, 148.
Menou (de), évêque de La Rochelle ; — (André de) ; — prêtre, 55.
Menut, à La Rochelle, 5, 170.
Mercier (Paul), 50, — (Mlle), 100 ; — du Paty (Charles-Marguerite, 288 ; — (sœur Nicole), 408.
Mérie (Augustin), 43.
Merlaud, maître d'école, 385.
Merlin, écrivain, 139 ; — de Douai, conventionnel, 52.
*Merpins*, canton de Cognac, 3, 32, 49, 340.
Mérula, briquetier romain, 107, 266.
Merveilleux (Marie-Eustelle-Emilie), 102.
*Meschers*, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 19, 416.
Meschinet (Alexandre de), prêtre, 1, 3, 211 ; — (François-Alexandre), 211 ; — (Jacob), sieur du Breuil, 27, 28, 29 ; — de Richemond (Louis), 6, 91, 166, 170, 198, 245, 310, 343-357, 383, 414, 415, 430.
Meslier, médecin, 309.

Digitized by Google

Mesmes (Henry de), seigneur d'Irval, 297.
Mesnard, prêtre, 35 ; — (Alexandre), 173 ; — le Riche, seigneur d'Archiac et de Bouteville ; — (Pétronille), 346.
Mesnier (Marie-Léomay-Louise), 105.
Messac (Jean de) ; — (Claire de), 28.
Messager, 245.
Mestadier, évêque constitutionnel, 391.
Mestayer, pharmacien, 360.
Mestreau (Abel), 83 ; — (Frédéric), sénateur, 357.
Métais (L'abbé Charles), 41, 303.
Métayer (Marie-Eulalie-Elisabeth), 174.
Méthé de Fontrémis (les), 55 ; — (Marthe), 136 ; — (Marcel), 303.
Métivier, 252 ; — prêtre, 28.
Meunier (Georges), 97 ; — (Pierre), maître d'écriture, 385.
*Meursac*, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, 388.
*Meussac*, commune d'Eschebrunes, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 407.
Meyer (Paul), 167.
Micault de Courbeton, 53.
Michaud (Pierre-Honoré), 19.
Michaux, médecin, 88.
Michel (Charles), notaire royal, 64, 66 ; — (Jehan), 65, 66 ; — prêtre, 126.
Michel, sieur de Chassaigne (Jehan), 50 ; — de La Morinerie (baron Léon), 168, 170, 217-221 ; — (Gabrielle de), 174, 211.
Michelet (Marie-Joséphine), 312.
Michon, prêtre, 33, 345.
Mignon (Pierre) ; — (Jean), 401.
*Migron*, canton de Burie, arrondissement de Saintes, 4.
Millasseau (Julie-Marie) ; — (Pierre), 103.
Millefleurs (Suzanne de), 61.
*Millefleurs*, fief des Bruno d'Hastrel, 62.
Millin, antiquaire, 22.
*Milly*, commune de Saint-Jouin de Milly, canton de Cerizay, arrondissement de Bressuire, 415.
Milon, prêtre, 393.
Mimaud (Jules), 363.
Miossens d'Albret (La comtesse de), 347.
Mirande (Famille de), 8 ; — (Pierre), 88.
Mirmont (Le chevalier de), 297.
Misset (E.), prêtre, 286.
*Moëze*, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 137, 157.
Moindron (Jacques) ; — (Jean), 401.
Moinet (L.), médecin, 88, 245.
Moissan, 169.
Molay (Jacques de), grand maître du temple, 33.
Mollet, notaire, 26 ; — (Claude), 423.
Monaldeschi, 294.
Monbail (Mlle), 415.
*Moncontour*, chef-lieu de canton, arrondissement de Loudun, 331.
*Moncontour*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), 71.
Monluc, 135, 303 ; — (Jean de), évêque de Valence, 409.
Monnoys (J.), commandeur du temple (?), 36.
Monregeau (Marie), 43.
*Mons-en-Prahecq*, canton de Prahecq, de Niort, 47.
*Montaiglin*, commune de Sainte-Gemme, canton de Saint-Porchaire, arrondis. de Saintes, 112, 257.
*Montalembert*, commune de Louzac, canton de Cognac, 49.
Montalembert de Vaux (famille), 8 ; — (Jean de), 49 ; — (Stanislas de), 315 ; — (Marie de), 344.
*Montandre*, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac, 408.
Montauban (Marie de), 223.
Montaut, 3.
*Montausier*, commune de Baigne-Sainte-Radégonde, arrondissement de Barbezieux, 355.
Montazet (Le chevalier de). Voir Malvin.
Montbarrey (Mlle de), 191.
Montberon, dame d'Archiac, 46 ; — (les), 364.
*Montbrun*, commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart, 389.
Montcornet (Balthazar), 323.
*Mont-de-Marsan* (Landes), 275.
Montégut (De), 425.
Montesson (Mme de), 191.
*Montfaucon-en-Argonne*, chef-lieu



Digitized by Google

de canton, arrondissement de Montmédy, 273.
*Montgaudier*, commune de Rencogne, canton de Montbron (Charente), 365.
Monti de Rezé (Claude), 125.
*Montmirail*, chef-lieu de canton, arr. d'Epernay, 404.
Montmorency (Marie-Anne-Philippine de), 193.
*Montmorillon* (Vienne), 331.
*Montpellier de Médillan*, canton de Gemozac, arr. de Saintes, 364.
*Montreuil-Bonnin*, canton de Vouillé, arr. de Poitiers, 342.
Montrond (De), 196.
*Monts*, commune de Céaux, canton de Couhé, arrondissement de Civray (Vienne), 268.
Montyon (Auget de), intendant à La Rochelle, 43.
Monveu, 101.
*Monza* (Italie), 270.
Moragne (Pierre), 201.
Moraïtinis (A.), 12.
Moré (Claude) ; — (Charles), 348.
Moreau (Jacob-Nicolas), 72 ; — (J.), fondeur, 179 ; — (André-Christophe), 307 ; — prêtre, 378 ; — (G.-N.), peintre, 419.
Morel, 308.
Morelet de Monmor, 334.
Morier, prêtre, 181.
Morin (Jean), ministre, 138, 157; — (Delisse), 161, 165, 247 ; — (Marie-Eugène-Etienne), 315.
Morio de l'Isle (Le baron), 317.
Morisseau (Pierre), sieur du Pavillon, 116 ; — (Thomas), 117 ; — (Catherine), 220.
Morisson (François), 31.
Morlane (Condor de), 140.
*Mornac*, canton de Royan, arr. de Marennes, 200.
Mornay du Plessis-Marly (Philippe de), 68.
Morpain (Jehan), l'aîné, 64.
*Mortagne*, canton de Cozes, arr. de Saintes, 199.
*Mortagne sur Sèvre*, chef-lieu de canton, arr. de La Roche sur Yon, 339.
*Mortemer*, canton de Lussac, arr. de Montmorillon, 340.
*Mortiers*, canton de Jonzac, 271.
Mortillet (De), 367.
Morton (Robert), 340.
Mortreuil (Désiré), 252.
Mouchard de Chaban, seigneur de Croix-Chapeau, 61, 155 ; — (Fanny), comtesse de Beauharnais, 61, 85, 155 ; — (Henry-Louis); — (François-Philippe-Amédée) ; — (Marie) ; — (Anne-Louise), 156.
Mouchet (Adélaïde), 312.
Moucheteau (Jean); — (Marie-Louise-Magdeleine), 345.
Moufflet (Stanislas), 45.
Mouillière de La Mothe, maître d'écriture, 385.
*Moulidars*, canton d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 5.
Moulinier (Le P. Célestin), 20.
*Moulins* (Allier), 53.
Mousnier (Pierre), 32; — (Antoine), maître d'école, 388.
Moussaud, prêtre, 308.
Mouy de Carantilly (Mme de), 173.
Mowat (Robert), 59, 342.
Moyneau (Albert-Jean), peintre, 248.
*Mozac*, commune de Saint-Just, canton de Marennes, 64, 179, 258.
Murat (Le prince), 429.
*Muron*, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort, 106.
Musset (Georges), 7, 53, 83, 135, 245, 303, 355.
Myot (Pierre), 181.

## N

Nadaud (Mlle), 173.
Napoléon III, 387.
*Narbonne* (Aude), 405.
Narzat (Hugues de), commandeur du temple, 33.
Nassau (Le prince de), 191.
Navailles (Antoinette de), 141.
Navineau (N.), 101.
Neau, 19 ; — avocat à Melle, 154 ; — (Jean), de Marennes, 201 ; — de Martineau (Suzanne), 288.
Necker (Mme), 193.
Neilles (Famille de), 50.
Neir Eddin (Barberousse II), 351.
Néraud, syndic, 322.
Néroulos, poète grec, 12.
Nesmond (Philippe de), 37.
*Neuchâtel-en-Bray* (Seine-Inférieure), 401.
Neuchèze de La Brulonnière (Gaspard de), 155.

Digitized by Google

*Nevers* (Nièvre), 52.
*New-Bordeaux* (Etats-Unis), 201.
Nicolaïdi (Le commandant), 14 ; — (le président), 191.
Nicolas de Voutron, 8.
Nicolles-Pastureau (Marie-Apolline-Adèle) ; — (Jean-François-Antoine-Paulin), 363.
*Nieul sur Mer*, canton de La Rochelle, 402, 415.
Nieul (De), 30 ; — (Agnès de), 26 ; — (Le sire de), 336.
Nion, commissaire de la convention, 205.
*Niort* (Deux-Sèvres), 8, 332, 340.
Nivard, 43.
Nochon (Jean), 401.
Noguès, prêtre, 56, 206, 422.
Normand de La Tranchade (Charles-Pierre), 103 ; — d'Authon (Charles) ; — (Marcelin), 364.
Nossay (Bénigne de) ; — (François de), seigneur de La Forge, 197 ; — (famille de), 348.
Nourry (Jean-Maximilien-Léopold) ; — (René-Maximilien), 102.
*Novac*, près de Sistova (provinces danubiennes), 57.
*Noyon*, chef-lieu de canton, arr. de Compiègne, 71.
*Nuaillé*, canton de Courçon, arr. de La Rochelle, 324.
Nuchèze (Ambroise-Philippe-Thibaut de), 301.

## O

*Obazine* ou *Aubazine*, canton de Beynat, arr. de Brive (Corrèze), 136.
Ocoy de Couvrelles (Jean d'), 49 ; — (François d'), seigneur de Saint-Trojan, 346.
Ogier de Gombaud ; — (Hugues) ; — (Jean), 259.
*Oiron*, canton de Thouars, arr. de Bressuire, 170.
Olivier (Emile), 92.
Ollivier (Mlle Louise), peintre, 248 ; — Beauregard, 125, 304 ; — (Jacques), maître d'écriture, 385.
Olmedilla y Puig, 304.
O'Neill (John), 304.
Orange (Guillaume d'), 188.
Oriard (Anne-Marie), 98.
*Orléans* (Loiret), 405.
Orléans (Charles d'), 48 ; — (Jean, comte d'), 347.
Ornano (Cunéo d'), 19, 96 ; — (marquis d'), 97.
*Ors*, commune du Château d'Oleron, canton de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 201.
Orticoni (Vittore), prêtre florentin, 9.
Orvilliers (Le comte d'), 120.
O'Tard (Pierre) ; — (Guillaume), 50 ; — de La Grange (la vicomtesse), 265.
Otuaneunus (Caius Julius), 178.
Ousanneau, 146.
Ouvrard, 168.
Owen de Galles, 331.
Ozanneau (Marie), 115 ; — (Jean), 116.

## P

Pachot des Alleurs (Amélie-Constance), 194.
Pailhas (Louis), prieur de Gemozac, 407.
Paillot de Beauregard (Pierre-Raphaël) ; — (Jeanne), 137.
Pain, prêtre, 26.
Pajaud (René), maître d'école, 413.
Pajonneau (Louis-Hyacinthe), 385.
Palissy (Bernard), 296.
Pallu de La Barrière (Léopold-Augustin-Charles) ; — (Charles), 103.
Palluat de Besset (Le comte), 361.
Palustre (Léon), 247, 292.
Pandin (Marie-Anne), 293.
Papaillon (Pascal), 343.
Papie, 324.
Papillaud (J.), 352.
Papon (Louis-Jean), 26.
Paquiet (Marie-Pierre-Joseph), 385.
Parabère (Mme de), abbesse de Saintes, 273.
Paraud (H.), architecte, 100.
*Parcoul*, commune du canton de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac (Dordogne), 84, 141.
Parfait, officier de marine, 169.
Paris (Paulin) ; — (Gaston), homme de lettres, 10.
*Parthenay* (Deux-Sèvres), 47.
Parthenay l'Archevêque (Anne de), 67 ; — (Jean de), seigneur de Soubise, 167 ; — (Louis de), 334, 336, 337, 339 ; — (Anne de) ; — (Catherine de), 414.

Digitized by Google

Pascal (César), 126.
Pastoureau (Jeanne-Thérèse), 331.
Pasy (Mme de), 197.
Patenôtre (René), instructeur de jeunesse, 400, 401.
*Paterre*, canton de Marennes, 201.
Pau (Guillaume ou Guillonnet), 336.
*Paulmy*, canton de Pressigny-le-Grand, arrondissement de Loches, 402.
Pavillon, collectionneur saintongeais, 59; — (D. Jean), prêtre, 154; — (Nicolas-Georges), avocat au parlement de Paris, 155.
Payen (Geoffroy), 336.
Peell (sir Robert), 98.
Pelissier dit Dubessé, pasteur, 199.
Pelletan, notaire; — (Eugène), écrivain, 312, 356.
Pelletier (Jean-Baptiste), 385.
Pellevé (Isabelle de), 363.
Pellisson (Jean-Jacques-Antoine-Félix); — (Jacques-Antoine); — (Marie); — (Anne), 360; — (Jules), 83, 165, 353; — (Marcel), 352, 365, 418.
Pelluchon (Jacques), 345.
Pelluchon des Touches (Anne); — (Jean-Antoine), 38.
Pembroke (comte de), 330.
Pénéheau, notaire royal, 322.
Péponnet, procureur fiscal, 43.
Pérade (Pierre-Michel), 100.
Pérard, instructeur de jeunesse, 385.
Perbet (Dom Ignace), 147.
Perboyre (Jean-Gabriel), 165.
Perceval de Cologne, 336.
Perche (Le comte du), 339.
Percy (Thomas de), 330, 340.
Périer (Anne), 115.
*Pérignac*, canton de Pons, arr. de Saintes, 394, 404.
*Périgny*, canton de La Rochelle, 19.
*Périgueux* (Dordogne), 19.
Pernes (Louis de), 175.
Pérochon (Jacques); — (François); — (Jean), 400.
Perrain (Marie), 363.
Perraud, évêque d'Autun, 244.
Perraudeau, 146.
Perrin-Marchand, 220.
Perrochet, 6.
Perron (Vivien), 39; — (François); — (Pierre), 401.
Pestels (Françoise de), 361.
Pestieus (Geoffroy de), 33.
Petit (Fulbert), évêque du Puy, 242, 352; — (Ernest), 338; — (Jules), 360.
Petit-Labat, épouse Foucault, 357.
Petit du Petit-Val (Marie-Anne), 298.
Peyrat (Napoléon), 198.
Peyre, prêtre, 181.
Peyresc, 155.
Peyrusset (Henry), 309.
Philip (Suzanne), 400.
Philippe-le-Hardi, 334; — V, roi d'Espagne, 348; — II, roi de France, 419.
Philippier (Marie), 128.
Picard (Pierre), pasteur, 203; — notaire, 384; — (Seguin), chevalier du Temple, 32.
Picaulet (Pierre); — (Jacques); — (Jérôme), 401.
Picot, membre de l'institut, 409.
Piédagnel, écrivain, 296.
Pierre (Victor), 134; — évêque d'Aire, 288.
Pierre-le-Cruel, roi de Castille, 329.
Piette, de La Rochelle, 245.
Pillard (Alphonse), 261.
Pigard (Jean); — (Marie); — (Paul), 401.
Pillet, notaire, 261.
Pinard (Léontine), 28.
Pinaud (Jeanne-Magdeleine), 28.
Pinchaud, 203.
Pineau (Pierre), 147.
Piron, de Châteaubernard, 38; — (Yves); — (Jean), instructeurs de jeunesse, 385.
Pistrowski de Korwin (Marie-Stéphanie), 106.
Planat de La Faye (Oscar-Abel); — (Abel); — (Nicolas); — (Jules), 17; — (Claire), veuve de Saint-Légier de La Sauzaye, 19.
Planché, 50.
Plantagenet (Les), 329.
Plessis, professeur, 39.
Plumeau, curé de Brives, 172.
Pluvinet (de), 255.
Poché, médecin, 359.
Poinot, bibliothécaire, 361.
Poinsset (Jean), tailleur, 343.
Pointe (Noël), 52.
Pointis (de), 118.
Poirel (Marchesseau), 385.

Digitized by Google

Poiret, prêtre, 166.
Poirier (Sœur Jeanne), 408.
Poissonnet (René-Pierre), prêtre, 422.
Poitou (Alphonse) ; — (Alexandre), 174.
Poli (Philippe, comte de) ; — (Oscar de), 125, 264 ; — (la comtesse de), 352.
Polignac (Achard de), seigneur d'Ecoyeux et de Vénérand ; — (Achard II) ; — (Henry II), 132 ; — (Foucaud de) ; — (Jean de) ; — — (Pierre de) ; — (Bonnaventure de); — (Christophe de); — (Léon de); — (Louis de); — (Marie de), 132 ; — (Esther de), 180 ; — (Diane de), 194.
Pommeraye (Léon), sous-préfet, 361.
Pompadour (Mme de), 192, 282.
Pomponia Carantilla, 108.
*Pons*, chef-lieu de canton, arr. de Saintes, 32, 402.
Pons de l'Isle, doyen de Saintes, 288.
Pons (Isaac-Renaud de), marquis de La Caze, 421 ; — (Anne de), comtesse de Marennes ; — (Antoine de), 67 ; — (Ernest de), 168 ; — (Charles-Armand-Augustin, vicomte de), 169 ; — (Marie-Elisabeth de) ; — (Bonne de), 347.
Pontac (Arnaud de), évêque de Bazas, 290.
Pontchartrain (Le comte de), 157.
*Ponteux-les-Forges* (Landes), 275.
*Pont-Labbé d'Arnoult*, canton de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 2, 249, 289.
Pontlevain (Paul de), 49 ; — (Isaac de) ; — (Bertrand-Isaac de) ; — (Charles de) ; — (Marie de) ; — (Suzanne de); — (François de), 50; — seigneur de Saint-Laurent, 344.
Pontois, archiviste, 154.
Poquaire du Cormier (Les), 49.
Porcheron (Marie-Marthe-Eustelle); — (Pierre-Auguste), 174.
Porquet, 309.
Portail (Antoinette-Madeleine-Jeanne), 190.
Porret (J.-Alfred), 296.
Potel (Noël), sieur d'Anville, 50 ; — ingénieur, 352.
Potier de Pommeroy (Henry-Léopold) ; — (Auguste) ; — (Renée), 173 ; — (Gabrielle-Françoise-Edmée de), 19, 173 ; — de Courcy (Bernarde-Madeleine), 288.
Pouget (Pierre-Benjamin-Denis); — (Prix-Benjamin), 358.
Pougnard dit Dézerit (Pierre), pasteur ; — (Pierre-Henri), pasteur, 202 ; — (Pierre-Henri), notaire, 203.
Pouillet (Xandre), 64.
Pouillou (Joseph), de Moëze, 137, 157 ; — (Josué) ; — (Daniel) ; — (Samuel), 157.
Pouliac (Marie-Anne de), 180.
Poullin (Jean-Baptiste), curé de Marans, 422.
Poulnot (Jean), 105.
Pouppeau (Hilaire), 155.
Pourroy (Marie de), 425.
Poussard de Fors (Jean), 49 ; — du Vigean, 420.
Pouzauges (Le sire de), 336.
Pouzaux, curé de Gemozac, 301.
Poydebon (Marie), 85.
Prahecq (famille de), 47.
Prayard (famille de), 351.
Préaux de Chastillon (Hector de), 197.
Prée (Antoinette de), institutrice, 415.
Prestreau (Louis), 66.
Prévost (Jules), 84 ; — de Marennes, 168.
Prioleau (Elie) ; — (Samuel), 201.
Probus, empereur romain, 40.
Proquet (Cyprien-Marie), 385.
Prost, conventionnel, 53.
Prou (Jehan), 64 ; — (Marie), 66 ; — (Maurice), 295.
Prouhet (Jean-Etienne), 345 ; — (Alfred), médecin, 356, 429.
Proust (Jehan), médecin, 66.
*Puymangou*, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, 141.
Puymoyen, 226.
Puypéroux (Marie), 50.
Pyrart de Chatulé (Henriette), 61.

## Q

Queux de Saint-Hilaire (Le marquis de), 2, **8-16**, 21, 88, 95, 167 ; — (Guillaume de), 8 ; — (Jacques de), 8 ; — (Philippe-Alexandre de), 9.

Digitized by Google

Quileville (Rodolphe de), maître d'école, 410.
Quimaud, pharmacien, 160.
Quimbail (Marie-Suzanne), institutrice, 415.
Quinette de Richemont, ingénieur, 317.
Quinsat (Jean), 401.

## R

*Rabain*, commune de Saint-Michel l'Ecluse et Léparou, canton de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac (Dordogne).
Rabaine (Hélie de); — (Geoffroy de), 26; — (Les), 354.
Rabec, juge à Cognac, 249.
Rabier (Marie), 172.
Raffenel, lieutenant de vaisseau, 98.
Rainguet (Pierre-Damien), 211, 312; — (Augustin), 212, 242.
Rambaud (Thérèse-Radegonde), dame de Bourg, 347; — de Mareuil, prêtre, 308.
Rambouillet (Le marquis de), 356.
Rambur, 323.
Rance (L'abbé de), 414.
Rangeard (Salomon), 64; — (François), 64, 66.
*Ransanne*, commune de Soulignonne, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 26.
Ransanne (de), 29, 30.
Ranson (Catherine-Anna), 426.
Raoul (Michel), évêque de Saintes, 131.
Raoult (Marthe); — (L.), 43.
Rasolle (Marguerite); — (Jehan), 114.
Rattier, prêtre, 420.
Raymond (Jehan), 64; — (comte de), 73, 74.
Raynal (Madeleine), religieuse, 100.
Razilli (Le chevalier de), 120.
*Ré* (île de), 322.
Réal (Jeanne), 43.
Réaume (Eugène), écrivain, 46.
Reboul (Pierre de), seigneur de Sainte-Foy, 280; — professeur, 309.
Récamier (Mme), 194.
Redet, archiviste, 32.
Redonnel, pasteur, 202.
Régelsperger (Gustave), 84, 436.
Regnaud, instituteur, 407.
Regnaud, de Saint-Jean d'Angély, maréchal de France, 96; — (la maréchale), 173; — (le comte), 24.
Regnaud, sire de Pons, 332.
Regnault (Anne); — (Daniel), 43.
*Reignac*, canton de Baignes, arrondissement de Barbezieux, 350.
Reigner, sculpteur, 168.
*Reims* (Marne), 405.
Reinach (Salomon), 159, 206, 295, 381.
Rejou (Louise-Olympe-Irma), 99.
Remigereau, 126.
Renateau, pasteur, 202.
Renaud (Anne), 43, 403; — (Jean), 332; — (Jean-Alexis), prêtre, 357; — (Jean), instructeur de la jeunesse, 384; — Renaud (frères), 412.
Renaudet Dusapt, 54.
Renouleau, pasteur, 202.
Repéré (Elisabeth), 28.
Repnine (Le prince), 193.
Réveillaut du Brandart; — (Marie), 27.
Révol (F.), de La Rochelle, 174.
Rey (Marie-Evelina), 263.
Ribaut (Jean), 196.
Ribeyreix, prêtre, 181; — (Pierre ou François de), 426.
Ricard de Gourdon de Genouillac de Vaillac, évêque de Tulle, 290.
Richard Cœur de Lion, 8.
Richard (Elie), avocat rochelais, 6; — (Bernard), prêtre, 26, 28, 29; — (Marguerite), 27; — (Laurent), 28; — (Alfred), 203, 292, 326; — (Catherine-Elisabeth), 212; — (Jules-François), 429.
Richard de La Gabeterie (François), 27.
Richelieu (Le cardinal de), 72, 387; — (le maréchal de), 253.
*Richemont*, canton de Cognac, 344.
Richemont (de). Voir Meschinet et Seguin.
Richer (Paul), médecin, 20.
*Riec*, canton de Pont-Aven, arrondissement de Quimperlé (Finistère), 77.
*Riredoux*, fief des Bruno d'Hastrel, 62.
Rivière (Bernard), 417: — (Mlle A.); — (prêtre); — (médecin), 423.
Robelin (Elizabeth), 69.
Robert (Eutrope-Sébastien), 102; — prieur de La Fresnade, 49, 136;

Digitized by Google

— (Marie-Silvine), dame de Villemartin, 153 ; — (André) ; — (Hélie), 181 ; — (André-Bertrand), prêtre, 300 ; — (Mathieu), 301 ; — Fleury (Tony), peintre, 307 ; — (Samuel), 420 ; — (Renée), 423.
Robert de La Limaille (Jean), **63-69** ; — (Jehanne), 64, 68 ; — (Xandre), 64 ; — (Judith), 66 ; — (Marthe) ; — (Marie), 68 ; — (Jean) ; — (Marc), 69.
Robillard (Suzanne de) ; — (Josias de), seigneur de Champagné ; — (Christophe de) ; — (Jean de) ; — (Daniel de), 298.
Robin, 345.
Robinet, contrôleur, 153.
Robuchon (Jules), 291, 356.
Rochard (Jules), médecin, 7.
Roche (Marie-Anne), 43 ; — (Frédéric), 90, 173, 239.
*Rochebertier*, commune de Saint-Sornin, canton de Montbron, arr. d'Angoulême, 365.
Rochebrune (de), 205.
Rochechouart (Aimery de), 340.
Rochechouart-Mortemart (Gabrielle de), marquise de Thianges, 403, 414 ; — (Mlle de) ; — (Mme de Montespan) ; — abbesse de Fontevrault ; — (les), de Tonnay-Charente, 414.
Rochecoral (Jeanne de), 60.
Rochedragon, 90, 245, 289.
Rochefort (Jehanne de), dame de Fouras ; — (Aimery de), 142, 143.
Rodin, sculpteur, 244.
Roger, Paul, 39.
Rohan-Guéménée, duc de Montbazon ; — (le cardinal de), 190 ; — (vicomte de), 331, 339 ; — (Marguerite de), 347.
Rohan-Soubise (Anne de) ; — (René de), 414.
Roland de Monmouton (Jacques), 128.
Rolland (Amédée), 45 ; — lieutenant du grand prévost, 139.
Roll-Montpellier (Camille de), 301.
Roman, 289.
*Romefort*, commune d'Ecurat, canton de Saintes, 26.
Romieux (Charles-Julien), 265.
*Ronceray*, commune de Bouchemaine, canton d'Angers, 427.
Rondeau (Philippe), 73, 84, 173 ; — (Louis-Mélanie), **91** ; — des Daviotières (Philippe-Joachim-Ferdinand), 91 ; — (Philippe-Amable-Eustelle) ; — (Philippe-Hilaire-Stéphanie) ; — (Etienne-Léon-Michel-Marie-Philippe) ; — (Charles-Joseph) ; — (Jacques-Mélanie) ; — (Charles-Philippe), prêtre, 92 ; — (Etienne), 173 ; — (François), 63.
Rongé (Jean-Baptiste), maître d'école, 385.
Rosset (de), duc de Fleury, 196.
Rossignol, général, 206.
Rossini, 9.
Rosteguy dit de Lancre (Pierre de) ; — (Catherine de), 418.
*Rotterdam* (Hollande), 187.
Roubin (baronne de), 363.
Roulin de La Mortmartin (Alexandre), 26, 28.
Roullet (Gaston), peintre, 248 ; — (Charles), 266.
Roullier (Jehanne), 65.
*Rouen* (Seine-Inférieure), 405.
Roumejoux (de), 351.
Rousseau, prêtre, 29 ; — (J.-J.), 193, 301, 397 ; — (Louis), instructeur de la jeunesse, 384.
Rousseau de Lacour (Louise-Suzanne) ; — (Etienne), sieur de Lacour de Jazeneuil ; — (Marie-Suzanne), 62.
Roussel, conseiller d'état, 244.
Rousset, principal honoraire, 361.
*Roussillon*, commune de Saint-Germain du Seudre, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 293.
Roux, prêtre, 136 ; — (Jules), 166 ; — (Jean), 385.
Rouy, 357.
Rouyer (Maurice), 361.
Roy (Jacques), 26 ; — (Jean-Baptiste) ; — (Bénigne), 385.
*Royan*, chef-lieu de canton, arr. de Marennes, 200, 408.
Roy-Bry (Eugène), 241.
Roy de l'Isle (Olivier), 97 ; — de Loulay (Louis), 97.
Royère (de), prêtre, 181.
Royraud, chef vendéen, 204.
Rudel (Hélie), sire de Pons, 289.
*Ruffec* (Charente), 342.
Rullier (Marie) ; — (Jean), 401.
Rupin (Ernest), 289.
Ruvigny. Voir Massue.
Ruy Diaz el Rojas, 330.

Digitized by Google

## S

Saavedra (Don Eduardo), 129.
Sablé (Ambroise), 84.
*Sables d'Olonne* (Vendée), 205.
*Sablonceaux*, canton de Saujon, arr. de Saintes, 64.
*Sabomera* (île de Candie), 138.
Sacy (Gustave), archiviste, 21 ; — (Sylvestre de), 296.
*Saint-Aigulin*, canton de Montguyon, arr. de Jonzac, 141, 179.
*Saint-Amant de Graves*, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 300.
*Saint-André des Combes*, canton de Cognac, 45 ; — (île de Guernesey), 220.
Saint-André (Yvonne-Marie-Amélie de); — (Michel-Auguste-Léon de), 106.
*Saint-Angeau*, canton de Mansle, arr. de Ruffec, 365.
*Saint-Antoine de Boutiers*, canton de Cognac, 48.
*Saint-Aubin de Baubigné*, canton de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire, 416.
*Saint-Avit*, canton de Chalais, arr. de Barbezieux, 180.
*Saint-Avit de Tizac*, commune de Port-Sainte-Foy, canton de Vélines, arrondissement de Bergerac, 201.
Saint-Belin (Geoffroy de), évêque de Poitiers, 394.
*Saint-Brice*, cant. de Cognac, 345.
*Saint-Cyr*, canton de Saint-Georges, arr. de Poitiers, 56.
*Saint-Denis*, canton de Saint-Pierre d'Oleron, arrond. de Marennes, 408.
*Sainte-Gemme*, canton de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 259.
*Sainte-Marie de Ré*, canton de St-Martin, arr. de La Rochelle, 65.
Sainte-Maure, duc de Montausier (Charles de), 355 ; — (Alexis de), 419.
Sainte-Maure (Léon de), comte de Jonzac, 197; — (Alexis de), 198.
*Sainte-Néomaye*, canton de Saint-Maixent, arrondissement de Niort, 334.
*Sainte-Sévère*, chef-lieu de canton, arrondissement de La Châtre (Indre), 331.
*Sainte-Soulle*, canton de La Jarrie, arrondissement de La Rochelle, 415.
Saint-Estèphe (Victor Bruno de), 358.
*Saint-Etienne* (Loire), 52.
*Saint-Fort sur Gironde*, canton de Saint-Genis, arrondiss. de Jonzac, 360.
*Sainte-Foy*, chef-lieu de canton, arr. de Libourne, 199.
*Saint-Froult*, canton de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 157, 412.
Saint-Gelais (Les), seigneurs de Saint-Jean d'Angle, 251, 429 ; — (Charlotte de), 252.
Saint-Gelais de Séligné (Bénigne de), 197.
*Saint-Genis*, chef-lieu de canton, arr. de Jonzac, 5 ; — canton d'Hiersac, arrond. d'Angoulême, 308.
*Saint-Georges des Coteaux*, canton de Saintes, 26, — *d'Oleron*, canton de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 384, 408.
*Saint-Georges de Didonne*, canton de Saujon, arr. de Saintes, 200 ; — *de Longue-Pierre*, canton d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 20.
*Saint-Germain-Beaupré*, canton de La Souterraine, arr. de Guéret, 420.
*Saint-Germain de Vibrac*, canton d'Archiac, arr. de Jonzac, 54.
*Saint-Germain du Seudre*, canton de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 269; — *d'Esteuil*, canton de Lesparre (Gironde), 363.
Saint-Gilles, 138.
*Saint-Jean d'Angély* (Charente-Inférieure), 73, 74, 129, 332.
*Saint-Jean d'Angle*, canton de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 2, 251, 346.
Saint-Jean, 138.
Saint-Julien (Jacques-Marie de), 220.
*Saint-Just*, canton de Marennes, 2, 257, 394.
*Saint-Laurent des Combes*, canton de Cognac, 49 ; — *de La Prée*, canton de Rochefort, 415.
*Saint-Léger-Magnazeix*, canton de Magnac-Laval, arr. de Bellac, 269.

Digitized by Google

Saint-Légier d'Orignac (Marie-Elisabeth-Caroline de), 363 ; — de Boisrond (Samuel de) ; — (Hector de) ; — (Théophile de) ; — (Henriette-Marie-Magdeleine de) ; —(Bénigne-Esther de); —(Mariannede),424; — de La Sauzaie (René-Auguste-Ernest, marquis de), 19, 173 ; — (René-Gontran de), 19 ; — (Pierre-Louis-René de), 219 ; — (Jacques de), 121, 219 ; — d'Orignac (Mme de), 283 ; — (René de), 177, 298 ; — (famille de), 348; — de Boisrond (René de), 54; — de Boisrond (Samuel de), 197.
Saint-Luc (François d'Epinay de), 63.
*Saint-Maigrin*, canton d'Archiac, arr. de Jonzac, 270.
Saint-Maixent (Geoffroy de) ; — (Hugues de), 324.
*Saint-Marc*, commune de Fouras, canton de Rochefort, 114, 142-144, 217.
*Saint-Marmet*, canton de Cognac, 346.
Saint-Mars (de), 138.
*Saint-Martin de Ré*, chef-lieu de canton, arrond. de La Rochelle, 408.
*Saint-Martin-Châteaubernard*, canton de Cognac, 320.
Saint-Martin (Jules de), 249.
*Saint-Maurice des Noues*, canton de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte, 407.
*Saint-Maury*, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 46.
Saint-Mathieu des Touches (Marie-Louise de), 132.
*Saint-Méen de Triouby*, commune d'Avessac, canton de Saint-Nicolas, arrondissement de Savenay, 279.
*Saint-Même-les-Carrières*, canton de Jarnac, arrondissement de Cognac, 48.
*Saint-Michel-la-Rivière-Dronne*, commune de La Roche-Chalais, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, 141, 180.
*Saint-Pierre d'Oleron*, chef-lieu de canton, arrondissement de Marennes, 403, 408.
*Saint-Pierre de Sales*, arrondissement de Marennes, 257.
Saint-Pierre (Louis de), abbé de Chastres, 346.
*Saint-Porchaire*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 96 ; — canton de Bressuire, 170.
Saint-Quentin (Geoffroy de), 341.
Saint-Saud (Le comte de), 1, 4, 84, 125, 430.
*Saint-Savinien*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 249.
*Saint-Seurin d'Uzet*, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 56, 183, 199.
*Saint-Sever*, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 404.
*Saint-Sicaire*, commune d'Eygurande-et-Gardedeuil, canton de Monpon, arrondissement de Ribérac (Dordogne), 141.
Saint-Simon (Duc de), 347.
*Saint-Sornin du Ramet*, commune de Saintes, 394.
*Saint-Sorlin*, canton de Marennes, 179, 257.
*Saint-Sulpice*, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 65, 247.
Saint-Sylvestre. Voir Du Faure.
*Saint-Symphorien-Broue*, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 250.
Saint-Thomas du Puyré (Pierre de), 72, 217 ; — (François de), 217, 219.
*Saint-Trojan*, commune de Bouthiers-Saint-Trojan, canton de Cognac, 346.
*Saint-Vincent-Sterlange*, canton de Chantonnay, arrondissement de La Roche-sur-Yon, 104.
*Saint-Xandre*, canton de La Rochelle, 408.
*Saint-Yrieix-La-Perche*, chef-lieu d'arrondissem. (Haute-Vienne), 136, 273.
*Saledieu* (Bas-Poitou), 197.
Salignac (Georges de), 18.
Sallebert (Louis de), seigneur de Soulignonnes ; — (Zacharie), 26, 28, 29, 30.
Sallebruch (Achard de), seigneur d'Ecoyeux ; — (Jeanne de), 132.
*Salles*, canton de La Mothe-Saint-Héray, arrondissem. de Melle, 355.
Salmé, princesse arabe, 294.

Digitized by Google

*Salzbourg* (Autriche), 405.
Sancerre (Louis de), 331.
Sandeau (Jules), académicien, 296.
Sanguin (Christophe), 243.
Sansay, pasteur, 186.
Santerre, général, 206.
Sanxay (Anne) ; — (Jacques), ministre protestant, 157.
Sapinaud, chef vendéen, 204.
Sarrante (Henri de), 322.
Sartines (Gabriel de), 121.
Sartre (Marie-Bénédictine-Paule de), 219 ; — (Marie-Elisabeth-Antoinette de) ; — (Maurice de), 298 ; — (Marie-Eutrope-Mélanie de), 314.
Sathos (Constantin), 12.
Saucon (Henri), 360.
Saugrain, libraire, 412.
*Saujon*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 408.
Saulnay (Sylvain de), 166.
*Saumur* (Maine-et-Loire), 205, 339.
Saumur (Jean de), 338.
Saunier de Puymartin (Jean-Baptiste), 407.
Sauret (sœur Marie), 408.
Sauvignon de l'Aiguille (Diane) ; — (Pierre), 115.
Sauzé, médecin, 429.
Savary-d'Aubigny, 46 ; — de Lancôme, prieur de Bouteville, 308.
Saviano (Michel), 410.
Savineau, prêtre, 174 ; — adjoint, 259.
*Savins*, fief des Culant de Ciré, 26.
Savoie (Louise de), duchesse d'Angoulême, 48, 346 ; — (Prince Louis-Thomas de), comte de Soissons ; — (Prince Eugène), 189 ; — (Comtesse de), 209 ; — (Marie-Louise de), 348.
Scaron (Pierre), évêque et comte de Grenoble, 131 ; — poète, 386.
Scepeaux de Beaupréau (Elisabeth-Louise-Adélaïde de) ; — (Le marquis de), 156.
Schliemann (Henri), 14.
Schmidt (Karl), 140.
Schmitz (François-Xavier-Léon), 102.
Scholl (Aurélien), 310.
Schomberg, maréchal de France, 323.
Scott (Martin), 340.
Sebastiani (Horace-François-Bastien), comte de La Porte, 195.
Sebaux (A.-Léopold), évêque d'Angoulême), 35, 430.
Séché (Léon), 295.
Sèches (Les), seigneurs de Montalambert, 50.
Secundus (Marcus Caprius), 55.
*Sedan* (Ardennes), 405.
Seguin (Marguerite), dame de Fontaine, 132 ; — (Jean), instituteur, 407. — Voir Picard.
Seguin de Richemont, 344.
Ségur (Francois de) ; — (Bérard de) ; — (Léonor de) ; — Jacques-Boirac de), 180 ; — (le comte de), 428.
Sellier, prêtre, 309.
Sély (Robin), 335.
Semichon, historien, 404.
Sénéchal (Elisabeth), 170; — (Guy), seigneur de Montandre et de Gençay, 342.
Senné, de St-Jean d'Angle, 257.
Sennectère (Marie-Anne-Charlotte de), dame de Didonne, 189 ; — (le maréchal de), 145, 200.
Serée (Pierre) ; — (Elisabeth) ; — (Benjamin), 157.
*Sermaise*, prieuré de Grandmont, commune de Dompierre-sur-Mer, cant. de La Rochelle, 420.
Sermensan, général, 91.
*Serville*, commune de Daubœuf, canton de Goderville, arr. du Havre, 173.
Seuret (Pierre), instituteur, 407.
Sève (Guillaume de), intendant de Guienne, 409.
Sévigné (Mme de), 347.
Shrewsburg (duc de), 138.
Shultz, commandant, 98.
Sibillotte, prêtre, 26.
Sicard (Auguste), 35 ; — (Henry), graveur, 248.
Sicot, 97.
Silvestre, 6.
Simetière (Mme), 365.
Simiane (le marquis de), 425.
Sinety (Toussaint-Marie-Albert de), abbé de Routiviel, 134, 346.
Sixte IV, 396 ; — V, papes, 397.
Sohier, ancien préfet, 317.
Soissons (Le comte de). Voir Savoie.
*Solençon*, commune de Boutiers, canton de Cognac, 48, 346.
Solier (Pierre), pasteur, 201.
Solière (Magdelaine de), 26, 28, 29, 30 ; — (Suzanne de), 180.

Digitized by Google

Sommier, écrivain, 53.
Sonai ou Sonac ou Senai (Guillaume de), grand-maître du Temple, 33.
*Soubise*, canton de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 332, 403, 408.
Soubise (Le prince de), 281.
Souc (J.), instituteur, 166, 383.
Soulard (Josué), 39.
*Soulignonne*, canton de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 25, 85.
*Soumard*, commune de Fouras, canton de Rochefort, 142, 298.
Sourdis (cardinal de), 306.
Souriceau, colonel, 322.
Soutz (Jean de), chanoine de Saintes, 289.
Stael (Mme de), 46, 194.
Staff (Henri), seigneur de Saint-Albert, 426.
Stainville (Mme de), 193.
Spridlington (Gauthier), 339.
Spuller (Eugène), écrivain, 244.
Stein (Henri), écrivain, 246, 430.
Suire (Louis-Jean-Antonin), 105.
Sublet (Michel), marquis d'Heudicourt, 347.
Sully-Prudomme, 222.
Superville, 200.
*Surgères*, chef-lieu de canton, arr. de Rochefort, 336, 402, 408.
Surgères (Jacques de), 330, 336.
*Suzac*, commune de Saint-Georges de Didonne, canton de Saujon, arr. de Saintes, 266.
Suzanne, receveur des finances, 307 ; — général de division, 198, 317.
Syntier de Sainte-Foy, 199.

## T

Tabeau (Jean), prêtre, 313.
Taillefer (Geoffroy), comte d'Angoulême ; — (Guillaume), 346.
Talauresse (Etienne de), 141.
Tallerau de Grevignaux, sieur de Villeneuve (Jean) ; — de Grignols, 28.
Talleyrand-Chalais (famille de), 49.
Tallon (Françoise), 422.
*Talmont*, canton de Cozes, arr. de Saintes, 336, 412.
Tamizey de Larroque (Philippe), 79, 83, 125, 135, 303, 431.
*Tanzac*, canton de Cozes, arr. de Saintes, 199.
Tapernoux (Philippe), 82, 355.
Tarault, 188.
Tarbé (F.), 11.
Tardieu d'Esclavelles (Louise-Florence-Pétronille) ; — Louis-Gabriel), 300, 301.
Tardy, procureur de Châteaubernard, 38.
Tareau (Pierre), 157.
Tart (Marie) ; — (Pierre), 401.
Taschard d'Arbussy (Hector), 322.
Tascher de La Pagerie (Marie-Rose-Joséphine), 61.
*Taugon-la-Ronde*, canton de Courçon, arr. de La Rochelle, 422.
Tavard (Eugène), 264.
*Tavaux ou Altavaux*, commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart, 70.
Taylor, général, 98.
Templier (Marie), 301.
Terce (Jean) ; — (Jeanne) ; — (Marguerite) ; — (Pierre), 401.
Tercinier (Eléonore), 105.
Termonia (Léon), 162, 249, 357.
Terrien (Jean), 54.
Tesnières, ancien député, 18 ; — (Marguerite), 27.
Tessan (de), principal du collège de Saint-Jean d'Angély, 84.
Texier (Elisabeth), 157 ; — (Noël), 249 ; — de Paris, 252 ; — (Jeanne), 405 ; — (Pierre-Clément), 422.
*Thairé*, canton d'Aigrefeuille, arrondissement de Rochefort, 402.
Thalamy (Etienne), curé de Fouras, 144.
Thayngen (Suisse), 369.
Thedenat (Henri), 432.
Théodulphe, évêque d'Orléans, 405.
Thévenin (Mlle), 181 ; — de La Chauvelière (Joseph), 197.
*Thézac*, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 394.
Thèze (Alfred), médecin, 245, 307, 432.
*Théziers*, canton d'Aramon, arrondissement de Nimes, 372.
Thibaud (François), 219.
Thibaud de La Carte (Gabriel), commandeur du Temple, grand-prieur d'Aquitaine ; — (Bénigne), 37 ; — (Jacques) ; — (François) ; — (Jean-Baptiste), 37.
Thienne (Le comte de), 98.

Digitized by Google

Thoison (Eugène), 71.
Thomas, archevêque de Rouen, 30, 133, 432 ; — (Denys), 64 ; — (Elisabeth), 157 ; — (Jacques) ; — (Michel), 401 ; — maître d'école, 432.
Thouar (A.), 125.
*Thouars*, chef-lieu de canton, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), 332.
Thouars (Marguerite de), 333 ; — (Regnaud, vicomte de), 336 ; — (Louis Ier de), 429.
Thoyon (Robert), 249.
Tilly (Hippolyte Legardeur de), 250.
Tiple (Max), instituteur, 166.
Tireytag, chef de la légion de Charente, 205.
Tisserand, 169.
Toiras, 60.
*Tomis* ou *Tomes* (Turquie d'Asie), 57.
Tonnay-Boutonne (M. de). Voir La Mothe-Fouqué.
*Tonnay-Charente*, chef-lieu de canton, arr. de Rochefort, 389, 403, 408, 411.
Torcheboeuf-Lecomte (Anne), 99.
Torlais (H ), 166, 383.
Toufaire, ingénieur, 93.
*Toulouse* (Haute-Garonne), 405.
Tournes (Jean-Antoine de) ; — (Samuel de), 297.
*Tours* (Indre-et-Loire), 167.
Tourteau (Jacques), maître d'école, 410.
Tourtelot, médecin, 360.
Toussaint, instituteur, 94.
Toutissa, potier, 167.
Toutissos ; — (Audecamulos), 167.
Touzineau (François), 126.
Transtamarre (Enrique de), 329.
Treitsche (H.), 181.
Trémeau de Rochebrune, 365.
*Trente* (Autriche), 405.
Trezeneuf (Léon), 89.
Tricoire, prêtre, 51, 84, 125.
*Trillou*, fief des Fresneau (île d'Oleron), 43.
Trivaux (N.), 101.
Trivier, capitaine au long cours, 5, 89, 245, 289; — (Pierre-Alexis), 99.
*Trizay*, canton de St-Porchaire, arr. de Saintes, 251, 411.
Troche (Paul), publiciste, 432.
*Troesmis* ou *Iglitza* (provinces danubiennes), 57.
*Trois-Moutiers*, chef-lieu de canton, arr. de Loudun, 270.
Trouillet (Jean), sieur de Luchat, 344.
Tuiarri (le P. Justin), 26.
Tullard, commissaire de la Convention, 205.
Tullia, 24.
Tullius Marcius, 24.
Turner (Marguerite), 204, 248.
Turpin de Crissé (Claude de), 402.

## U

Ulpia Danaé, 57.
*Usson-du-Poitou*, canton de Gençais, arr. de Civray, 153.
Usuard, 326.
Uzès (Le duc d'), 145.

## V

Vaché (Elisabeth), 415.
Vaillac (de). Voir Gourdon.
*Vaison*, chef-lieu de canton, arr. d'Orange (Vaucluse), 405.
Vaison (J.-L.), prêtre, 303.
Valaoritis (Aristote), 12.
*Valence* (Drôme), 405.
Valet, adjudant général de la garde nationale, 205.
Valette (René), 205.
Valleau, archiprêtre, curé de St-Pierre de Saintes, 250, 265.
Vallée (Paul de), 157.
Valois (Isabelle de), duchesse de Bourbon, 333.
Van de Doré (de), 114.
Vanderquand, prêtre constitutionnel, 302, 392, 421 ; — (Marie), 302.
*Vandœuvre*, canton de Neuville, arr. de Poitiers. 393.
*Varaize*, canton de Saint-Jean d'Angély, 54.
*Varennes*, commune de Courtemont-Varennes, canton de Condé-en-Brie, arrondissement de Château-Thierry, 428.
Vasselot de La Chesnaye (Les), 157.
Vassoigne (de), 123.
Vaudreuil (Le comte Pierre de), 249.
Vault ou Vaulx (Marie de), 64 ; — (Nicolas de), 64, 66.
Vauthier (E.), fondeur, 35.

Digitized by Google

*Vaux*, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 411.
Velluet, peintre, 356.
*Vénérand*, canton de Saintes, 314.
*Venet*, commune de Boisbreteau, canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux, 55.
Venius ou Venino (Otto), 4.
Venoux (Mlle de), 188.
Verdelin (Jean-Louis, marquis de), 49, 315.
Verger, médecin, 172.
Vergezac (dom Ignace), 146.
Vergnaud (Pierre); — (Loys), 68.
Vergnon, maître d'école, 400, 401.
Verneilh (baron de), 241, 432.
*Vernon*, chef-lieu de canton, arrondissement d'Evreux, 404.
Vernon, 137.
Verrier (Mlle), 96.
Verteuil, lieutenant général, 308.
Verthamon (Jean-Baptiste de), 252; — (Amélie de); — (Martial-Louis-Henri, comte de), 363.
Véry, capitaine, 56.
Vesron (Jeanne), 201.
Veyrel (Samuel), 175.
Veyret (Marie-Madeleine), 422.
Viaud (Louis), médecin, 5, 84, 160, 329; — (Marie), 103; — (Julien ou Pierre Loti), 206; — (Marthe-Honorine); — (Jean-Louis), 261.
*Vibrac*, canton de Châteauneuf, arr. de Cognac, 48.
Vibraye (de), 367.
Vielard (Louis), architecte, 244.
Vien (Jean), 356.
Vigée-Lebrun (Mme), 196.
Vigen, médecin, 1, 82, 384, 432.
Viger (Hugues), 47.
Vigneron, prêtre, 308.
Vigny (Alfred de), 347.
Villain, notaire royal, 66.
Villars (Jehanne de), abbesse de Saintes, 258; — (Pierre de), évêque de Mirepoix, 290.
Ville (de), 32.
Villedon (Ruben de), seigneur de Magezy, 344.
Villèle (Joseph de), 168.
Villemur (Garsinde de), 140.
Villetard de Prunières (Edmond), 170.
Villiers de l'Isle-Adam (Jeanne de), 363.
Vimeux, général, 206.
Vimpfen, général, 206.
Vinant (Jacques-Pierre), chapelain de Fontdouce, 134.
Vincent, notaire royal, 65; — de Paul, 404.
Violaud (Anne), 102.
Visconti (Ennius-Quirinus), 23.
Vismes (de), pasteur, 172.
Vitel de Belendroit (Marguerite-Suzanne), 38.
Vittu de Kéraoul (Roger), 307.
Vivans (Jeanne de), 180.
Vivien ou Bibien (Saint), 123.
Vivier (Louis-Alfred), 88; — colonel, 102; — conspirateur sous Louis XIV; — (Jules-Théodore), 172; — (Alphonse), 226, 432.
Vivonne (Marie de), 48; — (Renaud de); — (Hugues de), 336; — Savelle (Catherine de); — Pisany (Jean de), 356.
*Vizille*, chef-lieu de canton, arr. de Grenoble (Isère), 98.
Voltaire, 397.
*Voorburg* (Hollande), 188.
Voruz jeune, fondeur, 422.
*Vouvant*, canton de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte, 91, 416.
Voyer, vicomte de Paulmy et de La Roche de Gennes (René de), 402; — d'Argenson, 138; — de Marennes, 168.
Voyez, junior, graveur, 419.
Vrignaud, de Saint-Jean d'Angély, 168; — (Charles), 117; — (Jeanne), 117, 221.

## W

Waddington (Marguerite-Hilda); — (Richard); — (William-Henri), 266.
Wallon (Henri), 51.
Walpole (Horace), 196.
Walsingham (Thomas), 341.
Wan-Pers, 123.
Weale (James), 286.
Weiss (J.-J.), 262.
Wellington (Duc de), 98.
Westermann, général, 205.
Wilhelmine (Princesse), 294.
Wis (Maurice), 334.

## X

*Xaintray*, canton de Champdeniers, arr. de Niort, 392.
Xambeu (François), 135, 316.

Digitized by Google

## Y

You (Laurent), 65.
Yvon, notaire royal, 38.

## Z

Zancon (Pierre), graveur, 419.
Zinzendorf (Le comte), 202.

Digitized by Google

IMPRIMÉ

Sur les presses de NOEL TEXIER,

TYPOGRAPHE, A LA ROCHELLE

*1890.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Werner
Buch
Mün
Breisach

Digitized by Google